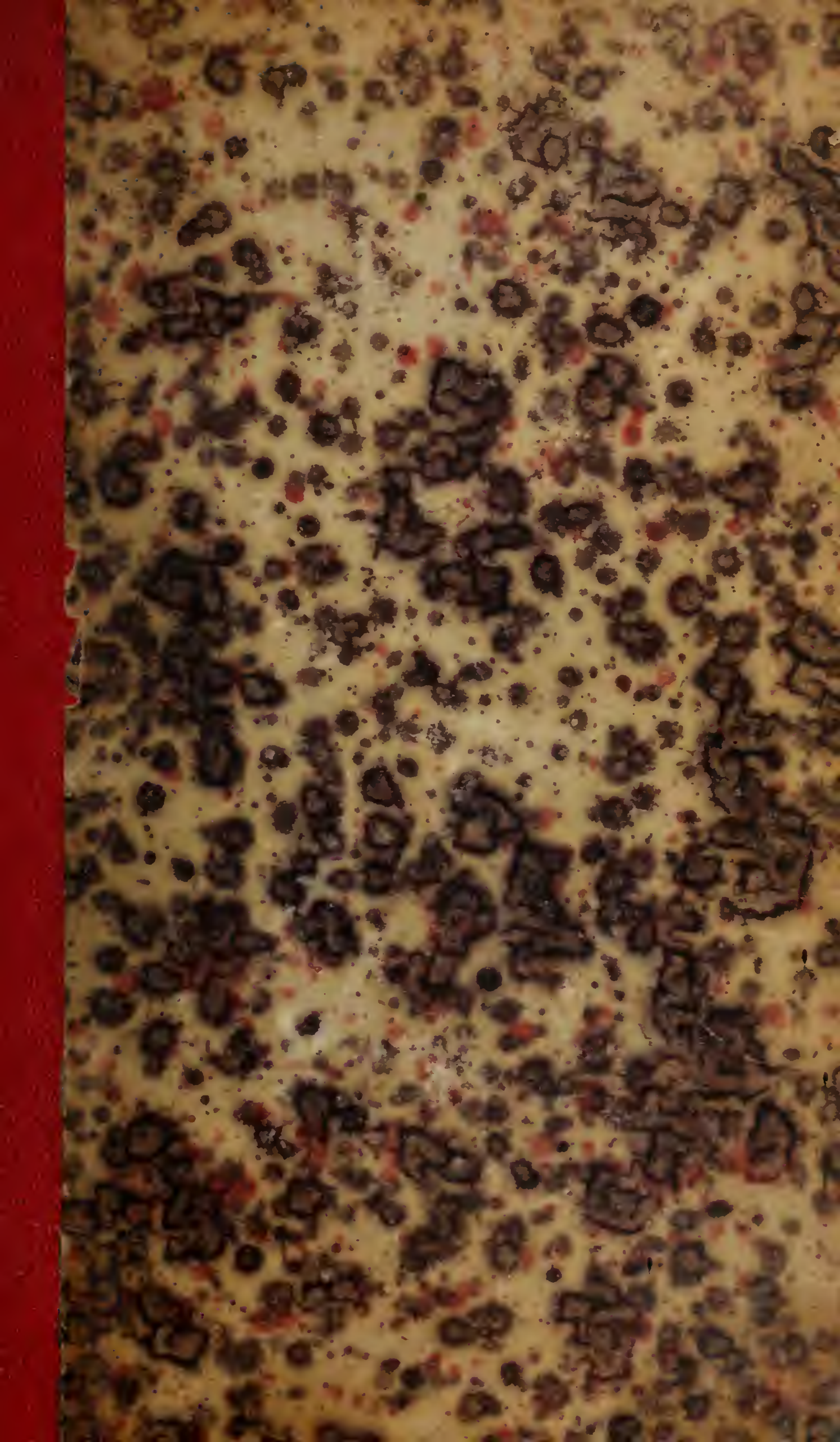



Beauchemin & Payette,
LIBRAIRES,
No. 127, RUE ST.-PAUL,
Montreal.


YORK UNIVERSITY LIBRARIES
3 9007 0438 4493 5

Hommage de l'auteur

F. X. Garneau

HISTOIRE

DU

CANADA.

HISTOIRE

DU

CANADA

DEPUIS SA DÉCOUVERTE JUSQU'À NOS JOURS,

PAR

F. X. GARNEAU

TROISIÈME ÉDITION REVUE ET CORRIGÉE

TOME PREMIER.

QUÉBEC.

IMPRIMÉ PAR P. LAMOUREUX, RUE LA MONTAGNE.

1859.

PRÉFACE.

Nous présentons au public une troisième édition de l'Histoire du Canada depuis sa découverte jusqu'à l'Union accomplie en 1840.

Lorsque nous avons commencé cet ouvrage, nous n'avions pas la correspondance officielle des gouverneurs français avec la métropole, depuis la fondation de Québec jusqu'à la conquête. Nous ne possédions qu'un petit nombre de documents, lesquels jetaient peu de lumière sur notre histoire sous la domination anglaise. Il s'est fait depuis plusieurs compilations de pièces historiques d'un immense intérêt. Nous citerons la collection d'Albany, que la législature de l'État de New-York achève de faire traduire et imprimer sous les soins de M. O'Callaghan, auteur d'une excellente histoire de la Nouvelle-Hollande ; celle de la bibliothèque du parlement canadien ; les pièces publiées dans les deux derniers volumes de l'Histoire du Canada de M. Christie ; enfin, la collection des documents apportés de Paris, ou trouvés dans nos archives par M. l'abbé Ferland, de l'archevêché de Québec.

Ces précieuses acquisitions nous ont permis de rectifier certains faits, exposés d'une manière peu exacte dans nos deux premières éditions ; de parler avec plus de certitude de plusieurs événements, et d'ajouter à notre récit des détails curieux ou nécessaires. Nous n'avons pas hésité à faire la dépense d'une nouvelle impression pour que ce livre fût moins imparfait.

Il y a peu de pays en Amérique sur lesquels on ait autant écrit que sur le Canada, et il y en a peu qui soient, après tout, aussi pauvres que lui en histoires ; car on ne doit pas prendre pour telles, plusieurs ouvrages qui en

portent le nom, et qui ne sont pas autre chose que des mémoires ou des narrations de voyageurs, comme " l'Amérique Septentrionale " de La Potherie.

Pendant longtemps on vit paraître en France une foule de livres dans lesquels on recueillait soigneusement tout ce qui se passait en Canada, théâtre d'une lutte sanglante entre la civilisation et la barbarie. Ils avaient, pour la plupart, peu de mérite littéraire ; mais ils contenaient une multitude de choses singulières et intéressantes, qui les faisaient rechercher en Europe avec avidité. Peu à peu, cependant, l'intérêt qu'excitaient ces livres s'affaiblit avec la nouveauté des scènes qui y étaient retracées, et le Canada occupait à peine l'attention de la France, lorsque le sort des armes le fit passer sous la domination d'une autre puissance. Après cet événement, les écrivains qui laissent des matériaux pour nos annales, deviennent plus rares.

Parmi les auteurs qui sont antérieurs à la conquête, il faut remarquer le célèbre jésuite Charlevoix. Le plan étendu de son livre de "La Nouvelle-France," l'exactitude des faits qu'il développe, son style simple et naturel, lui ont assuré depuis longtemps un rang élevé ; et le Canada, le regarde encore aujourd'hui comme le meilleur de ses historiens.

S'il s'abandonne quelquefois à une pieuse crédulité, si ses affections exercent sur lui une influence à laquelle il ne peut pas toujours se soustraire, tous les savants reconnaissent qu'il parle des hommes et des choses avec autant de modération que de jugement ; qu'il sait apprécier les événements avec sagesse et impartialité, et que ses relations avec la cour de France lui ont procuré l'avantage de puiser à des sources précieuses. Notre histoire, qui n'était encore qu'une œuvre imparfaite, a pris, sous sa plume, les proportions et le développement d'une histoire complète. S'il est tombé dans quelques erreurs sur les voyages de Jacques Cartier et sur les premiers temps de

la colonie, pouvait-il en être autrement à une époque où la plupart des matériaux dont il avait besoin, étaient encore épars ou inconnus. Ce n'est qu'à grands frais et après des recherches infinies, qu'il a pu en rassembler assez pour son entreprise ; car ce n'est que de nos jours que les gouvernements ont fait quelque chose en Amérique, pour compléter les annales des pays soumis à leur domination.

Cependant Charlevoix n'embrasse que la première moitié des temps écoulés depuis la fondation de Québec jusqu'à nos jours. Le but et le caractère de son ouvrage ne conviennent plus d'ailleurs aux circonstances où nous sommes et à notre état politique. Écrit principalement au point de vue religieux, il contient, sur les travaux des missionnaires, répandus au milieu des tribus indigènes, de nombreuses digressions, qui ont perdu leur intérêt pour la pluralité des lecteurs. Puis l'auteur, s'adressant à la France, est entré dans une foule de détails nécessaires en Europe, mais inutiles en Canada; d'autres détails ont perdu leur intérêt par l'éloignement des temps.

Le plan que nous avons choisi, a dû occuper sérieusement notre attention, parce que les théâtres, sur lesquels se passe l'action, pour ainsi dire, multiple de la colonisation de la Nouvelle-France, dont Québec était le centre, sont aussi divers qu'ils sont nombreux. Quoique, par son titre, cette histoire ne paraisse embrasser que le Canada proprement dit, elle embrassera en réalité toutes les colonies françaises de l'Amérique du nord, jusqu'à la paix de 1763. L'unité de gouvernement et les rapports qui existaient entre elles, ne nous permettent point d'en séparer l'histoire sans diminuer beaucoup l'intérêt de l'ensemble, et sans nous exposer à nous tromper sur l'esprit du système qui les régissait. Néanmoins nous ne mènerons pas toujours de front les événements arrivés dans ces différents pays, parce que cela produirait plu-

sieurs inconvénients, dont le moindre serait de causer des interruptions fréquentes, qui deviendraient fatigantes à la longue pour le lecteur. Nous rapporterons les faits qui se sont passés dans chaque colonie, séparément, autant que cela pourra se faire sans nuire à l'enchaînement et à la clarté.

Dans cette méthode de présenter les faits comme par tableaux, pour que l'on puisse voir leur ensemble d'un coup d'œil, l'aperçu des mœurs des sauvages, le précis du régime civil et du régime ecclésiastique, la relation des découvertes dans l'intérieur du continent, etc., formeront autant de chapitres, qui permettront d'abréger, lorsqu'il s'agira des provinces qui dépendaient autrefois du gouvernement canadien, et qui en ont été ensuite séparées, comme la Louisiane, dont l'histoire ne nous intéresse plus que d'une manière générale,

L'époque mémorable de l'établissement du gouvernement constitutionnel dans ce pays, nous rappelle un de ces actes glorieux, dont toute une race aime à s'honorer jusque dans ses plus lointaines ramifications ; et nous devons l'avouer, nous portons nos regards sur les hommes qui ont conquis autrefois la charte des libertés anglaises, dont les fruits sont venus jusqu'à nous,—avec d'autant plus de vénération que la race normande, dont sortent une partie de nos pères, est celle qui a doté l'Angleterre de ce bienfait, cause principale de sa gloire et de sa puissance aujourd'hui.* L'histoire de cette colonie redouble d'intérêt à partir de ce moment. On voit, en effet, les sentiments, les tendances et le génie du peuple, longtemps comprimés, se manifester soudainement ; de grandes luttes politiques et de races agitent aussitôt la société ; le gouvernement et les représentants du peuple combattent avec ardeur sur les limites extrêmes de leurs

* Tous les barons qui ont forcé le roi Jean-sans-terre à signer la Grande-Charte, écrite en français et en latin, portent en apparence des noms français. Thierry : *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands.*

pouvoirs, pour des droits et pour des priviléges toujours contestés: tout attache dans le spectacle animé de ces joutes paisibles de l'intelligence et de la raison, qui ont pour objet l'amélioration d'un pays et le bien-être de ses habitants. Cette partie de notre tâche ne sera ni la moins difficile ni la moins importante.

A la cause que nous avons embrassée dans ce livre, la conservation de notre religion, de notre langue et de nos lois, se rattache aujourd'hui notre propre destinée. En persévérant dans les croyances et la nationalité de nos pères, nous nous sommes fait peut-être l'ennemi de la politique de l'Angleterre, qui a placé les deux Canadas sous un même gouvernement, pour faire disparaître ces trois grands traits de l'existence des Canadiens, et peut-être nous sommes-nous attiré aussi par là l'antipathie de nos compatriotes, qui sont devenus les partisans de cette politique. Nous pouvons dire toutefois que dans tout ce que nous avons écrit, nous n'avons été inspiré par aucun motif d'hostilité contre personne. Nous n'avons fait qu'écouter les sympathies profondes de notre cœur pour une cause qui s'appuie sur ce qu'il y a de plus saint aux yeux de tous les peuples.

Nous n'ignorons pas les conséquences qui résultent pour nous de cet attachement à des sympathies répudiées. Nous savons qu'en heurtant de front les décrets d'une métropole toute puissante, nous allons nous faire regarder par elle comme le propagateur de doctrines funestes et par les Canadiens ralliés au gouvernement qu'elle nous impose, comme le disciple aveugle d'une nationalité qui doit périr. Néanmoins malgré cette répudiation, nous sommes consolé par la conviction que nous suivons une voie honorable, et nous sommes sûr que, quoique nous ne jouissions pas de tout l'éclat de la puissance et de la fortune, le conquérant ne peut s'empêcher de respecter le motif qui nous anime.

Au reste, si l'avenir des Canadiens se trouve aujourd'hui menacé, qui sait encore ce qu'il renferme dans ses entrailles? L'ismanlisme croyait avoir détruit les Grecs, et cependant Byron a chanté la Vierge d'Athènes et l'Epousée d'Abydos. Le souffle de la Grèce antique gémit encore sur ses rives. " Un grand peuple, dit Thierry, * ne se subjugue pas aussi promptement que sembleraient le faire croire les actes officiels de ceux qui le gouvernent par le droit de la force. La résurrection de la nation grecque prouve que l'on s'abuse étrangement en prenant l'histoire des rois ou même des peuples conquérants pour celle de tout le pays sur lequel ils dominent." Un peuple plus petit survit encore longtemps à sa chute.

En effet, pour certains peuples il y a des jours où la providence semble venir à eux pour ranimer leurs espérances. Les Etats-Unis ont déjà plus d'une fois arrêté, par leur attitude, l'oppression des Canadiens. Le drapeau de cette république possède cet avantage qu'en se déployant dans le ciel, il impose à la violence et paralyse le bras qui cherche à effacer un peuple du livre des nations.

* Histoire de la conquête d'Angleterre.

DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

L'HISTOIRE est devenue, depuis un demi-siècle, une science analytique et rigoureuse : non seulement les faits, mais leurs causes, veulent être indiqués avec discernement et précision, afin qu'on puisse juger des uns par les autres. La critique sévère rejette tout ce qui ne porte pas en soi le sceau de la vérité. Ce qui se présente sans avoir été accepté par elle, et sans avoir été discuté et approuvé au tribunal de la saine raison, est traité de fable et relégué dans le monde des créations imaginaires. Au double flambeau de la critique et de la raison s'évanouissent le merveilleux, les prodiges, et toute cette fantasmagorie devant laquelle les nations à leur enfance demeurent frappées d'une secrète crainte, ou saisies d'une puérile admiration ; fantasmagorie qui animait jadis les sombres forêts du Canada dans la vive imagination de ses premiers habitants, ces indigènes belliqueux et barbares, dont il reste à peine aujourd'hui quelques traces.

Cette révolution dans la manière d'apprécier les évènements, est le fruit incontestable des progrès de l'esprit humain et de la liberté politique. C'est la plus grande preuve que l'on puisse fournir du perfectionnement graduel des institutions sociales. Les nuages mystérieux qui enveloppaient le berceau de la Grèce et de Rome,* ont perdu toute leur horreur ; l'œil peut oser maintenant en scruter les secrets ; et s'il pénètre jusqu'à l'origine du

* Les historiens de ce continent n'ont point à surmonter les difficultés qui ont embarrassé pendant longtemps ceux de l'Europe par rapport à la question de l'origine des races. Ils peuvent indiquer sans peine le point de départ des flots d'émigrants venus de l'Ancien-Monde, et suivre leur route jusque dans la plus obscure vallée de l'Amérique.

peuple lui-même, il voit le merveilleux disparaître comme ces légers brouillards du matin aux rayons du soleil. Cependant bien qu'on ait donné aux premiers rois une origine céleste, bien que l'adulation des zélateurs de la monarchie, les ait enveloppés de prodiges; pour le peuple, aucun acte surnaturel ne marque son existence; sa vie prosaïque ne change même pas dans les temps fabuleux.

A venir jusqu'à il y a trois siècles à peu près, une ignorance superstitieuse obscurcissait et paralysait l'intelligence des peuples. Les trois quarts du globe qu'ils habitent étaient inconnus; ils ignoraient également la cause de la plupart des phénomènes naturels, qui les ravissaient d'admiration ou les remplissaient de crainte; les sciences étaient enveloppées de pratiques mystérieuses; l'alchimiste passait pour un devin ou un sorcier, et souvent il finissait par se croire lui-même inspiré par les esprits.

L'invention de l'imprimerie et la découverte du Nouveau-Monde commencèrent à dissiper les nuages qui avaient couvert le moyen âge de si épaisses ténèbres. Mais Colomb livrant l'Amérique à l'Europe étonnée, et dévoilant tout à coup une si grande portion du domaine de l'inconnu, porta peut-être le coup le plus funeste à l'ignorance et à la superstition.

La liberté aussi, quoique perdue dans la barbarie universelle, ne s'était pas tout à fait éteinte dans quelques montagnes isolées; elle contribua puissamment au mouvement des esprits. En effet l'on peut dire que c'est elle qui l'inspira d'abord, et qui le soutint ensuite avec une force toujours croissante.

Dès ce moment, le peuple apparaît dans l'histoire. Jusque-là il a été comme un fond pâle sur lequel se sont dessinées les ombres gigantesques et menaçantes de ses maîtres. Nous ne voyons agir que ces chefs absolus qui viennent à lui armés d'un diplôme divin; le reste des hommes, plèbe passive, masse inerte et souffrante, ne

semble exister que pour obéir. Aussi les historiens courtisans s'occupent-ils fort peu du peuple pendant une longue suite de siècles. Mais à mesure qu'il rentre dans ses droits, l'histoire change quoique lentement ; elle se modifie quoiqu'elle paraisse encore soumise à l'influence des préjugés qui s'évanouissent. Ce n'est que de nos jours que les annales des nations ont réfléchi tous leurs traits avec fidélité, et que chaque partie du vaste tableau a repris les proportions qui lui appartiennent. A-t-il perdu de son intérêt, de sa beauté ? Spectacle sublime ! Nous voyons maintenant penser et agir les peuples ; nous voyons leurs besoins et leurs souffrances, leurs désirs et leurs joies ; mers immenses, lorsqu'ils réunissent leurs millions de voix, agitent leurs millions de pensées ; lorsqu'ils marquent leur amour ou leur haine, les peuples produisent un effet autrement puissant et durable que la tyrannie même si grandiose et si magnifique de l'Asie. Mais il fallait la révolution batave, celle d'Angleterre, celle des colonies anglaises de l'Amérique, et surtout la révolution française, pour rétablir solidement le lion populaire sur son piédestal.

Cette époque si célèbre dans la science de l'histoire en Europe, est celle où l'on voit apparaître les premiers essais des historiens américains de quelque réputation. On ne doit donc pas s'étonner si l'Amérique, habitée par une seule classe d'hommes, le peuple, dans le sens que l'entendent les vieilles races privilégiées de l'ancien monde, la *canaille* comme disait Napoléon, adopte dans son entier les principes de l'école historique moderne qui regarde la nation comme la source de tout pouvoir.

Les premiers hommes qui aient commencé à dissiper les fantômes qui défendaient le sanctuaire de la royauté absolue contre les attaques sacriléges du grand nombre, sont un Italien et un Suisse, nés par conséquent dans les deux pays alors les plus libres de l'Europe. Laurent Valla donna le signal au 12e siècle. Glareanus, natif de

Glaris, marcha sur ses traces. "La Suisse est un pays de raisonneurs, dit Michelet. Malgré cette gigantesque poésie des Alpes, le vent des glaciers est prosaïque; il souffle le doute."*

L'histoire des origines de Rome exerça leur esprit de critique. Erasme, Scaliger et d'autres savants hollandais vinrent après eux. Le Français, Louis de Beaufort, acheva l'œuvre de destruction ; mais s'il démolit, il n'édifia point. Le terrain étant déblayé, le célèbre Napolitain, Vico, parut et donna (1725) son vaste système de la métaphysique de l'histoire, † dans lequel existent déjà, en germe du moins, tous les travaux de la science moderne. Les Allemands saisirent sa pensée et l'adoptèrent; Niebuhr est le plus illustre de ses disciples.

Cependant la voix de tous ces profonds penseurs fut peu à peu entendue des peuples, qui proclamèrent, comme nous venons de le dire, l'un après l'autre, le dogme de la liberté. De cette école de doute, de raisonnement et de progrès intellectuels, sortirent Bacon, la découverte du Nouveau-Monde, la métaphysique de Descartes, l'immortel ouvrage de l'Esprit des lois, Guizot, et enfin Sismondi, dont chaque ligne est un plaidoyer éloquent en faveur du pauvre peuple tant foulé par cette féodalité jadis si puissante, mais dont il ne reste plus que quelques troncs décrépits et chancellants, comme ces arbres, frappés de mort par le fer et le feu, que l'on rencontre dans un champ nouvellement défriché.

Il est une remarque à faire ici, remarque qui semble toujours nouvelle tant elle est vraie. Il est glorieux pour le christianisme de pouvoir dire que les progrès de la civilisation moderne sont dus en partie à l'esprit de ce livre fameux et sublime, la Bible, objet continuel des

* *Histoire Romaine.* Nous suivons ici les données de ce savant et ingénieux historien, et Niebuhr.

† Son livre, dédié au pape Clément XII, porte le titre de la Nouvelle Science (*Scienza nuova.*) La Biographie universelle contient un article très-détaillé sur cet auteur et sur ses ouvrages.

méditations des scolastiques et des savants. Le Régénérateur-Dieu est né au milieu du peuple, il n'a prêché que le peuple, et a choisi, par une préférence trop marquée pour ne pas être significative, ses disciples dans les derniers rangs de ces Hébreux infortunés, esclaves des Romains, qui devaient renverser bientôt leur antique Jérusalem. Ce fait, plus que tout autre, explique les tendances du christianisme et l'empreinte indélébile qu'il a laissée sur la civilisation moderne.*

C'est sous l'influence de cette civilisation et de ces doctrines que l'Amérique septentrionale s'est peuplée d'Européens.

Une nouvelle phase arriva alors dans l'histoire du monde. C'était le deuxième débordement de population depuis le commencement de l'ère chrétienne. Le premier, on le sait, fut l'irruption des barbares, qui précipita la chute de l'empire romain ; le second fut l'immigration européenne en Amérique, qui précipita à son tour la ruine de la barbarie.

Si le spectacle qu'offre l'ancienne civilisation corrompue par la sensualité et tombant sous la torche et le fer des barbares, doit exciter des sentiments profonds d'horreur et de pitié, celui que présentent la découverte et la colonisation du Nouveau-Monde, malgré quelques points lugubres, inspire des sentiments d'espérance et de grandeur qui élèvent l'âme. On est touché en voyant sortir, de différents points de l'Europe, ces longues processions d'humbles, mais industrieux colons qui se dirigent de ce côté-ci des mers. L'épée avait jusque-là frayé le chemin de toutes les émigrations. "La guerre seule, dit un au-

* L'ordre de Saint-Benoît donna au monde ancien, usé par l'esclavage, le premier exemple du travail accompli par des mains libres. Cette grande innovation sera une des bases de l'existence moderne (Michelet.) Cet ordre célèbre, fondé en Italie à la fin du 5e siècle, servait d'asile à ceux qui fuyaient la tyrannie des Goths et des Vendales. Ce sont les bénédictins qui ont perpétué dans leurs cloîtres le peu de connaissances qui restaient parmi les hommes.

teur, a découvert le monde dans l'antiquité." L'intelligence et l'esprit de travail accompagnent, chez les modernes, ceux qui viennent prendre possession de l'Amérique. Leurs succès rapides prouvèrent l'avantage de la paix et d'un travail libre sur la violence et le tumulte des armes pour fonder des empires riches et puissants.

L'établissement du Canada date de ce grand mouvement de population vers l'ouest, mouvement dont les causes générales intéressent cette contrée comme le reste de l'Amérique. Nous ne devons pas méconnaître la direction de la civilisation américaine. Cette étude est nécessaire à tous les peuples de ce continent qui s'occupent de leur avenir.

Tel est, nous le répétons, le caractère de cette civilisation et de la colonisation commencée et continuée sous son influence toute-puissante. Entre les établissements américains, ceux-là ont fait le plus de progrès qui ont été le plus à même d'en utiliser les avantages. Le Canada, quoique fondé, pour ainsi dire, sous les auspices de la religion, est une des colonies qui ont ressenti le plus faiblement cette influence, pour des raisons qu'on aura lieu d'apprécier plus d'une fois dans la suite.

Au surplus, dans une jeune colonie chaque fait est fertile en conséquences pour l'avenir. On se tromperait gravement si l'on ne voyait dans le pionnier, qui abattit autrefois les forêts répandues sur les rives du Saint-Laurent, qu'un simple bûcheron travaillant pour satisfaire un besoin d'un instant. Son œuvre, si humble en apparence, devait avoir des résultats beaucoup plus vastes et beaucoup plus durables que les brillantes victoires qui portaient alors si haut la renommée de Louis XIV. L'histoire de la découverte et de l'établissement du Canada ne le cède en intérêt à celle d'aucune autre partie du continent. La hardiesse de Cartier, qui vient planter sa tente au pied de la montagne d'Hochelaga, au milieu de tribus inconnues, à près de trois cents

lieues de l'Océan ; la persévérance de Champlain, qui lutte avec énergie, malgré la faiblesse de ses moyens, contre l'apathie de la France et la rigueur du climat, et qui, triomphant enfin de tous les obstacles, jette les fondements d'un empire dont les destinées sont inconnues ; les souffrances des premiers colons et leurs guerres sanglantes avec la fameuse confédération iroquoise ; la découverte de presque tout l'intérieur de l'Amérique septentrionale, depuis la baie d'Hudson jusqu'au golfe du Mexique, depuis la Nouvelle-Ecosse jusqu'aux Montagnes-Rocheuses ; les expéditions militaires des Canadiens dans le nord, dans l'île de Terreneuve et jusque dans la Virginie et la Louisiane ; la fondation, par eux ou par leurs missionnaires, des premiers établissements européens du Michigan, de l'Ouisconsin, de la Louisiane et de la partie orientale du Texas ; voilà, certes, des faits bien dignes de notre attention et de celle de la postérité. Ils donnent aux premiers temps de notre histoire une variété, une richesse de couleurs qui nous intéressent sans cesse.

Si l'on contemple l'histoire du Canada dans son ensemble, depuis Champlain jusqu'à nos jours, on voit qu'elle a deux phases, la domination française et la domination anglaise, que signalent l'une, les guerres avec les tribus sauvages et les provinces qui forment aujourd'hui les Etats-Unis ; l'autre, la lutte politique et parlementaire des Canadiens pour conserver leur nationalité et leur religion. La différence des armes, à ces deux époques, nous les montre sous deux points de vue distincts ; mais c'est sous le dernier qu'ils nous intéressent davantage. Il y a quelque chose de touchant et de noble tout à la fois à défendre la nationalité de ses pères, cet héritage sacré qu'aucun peuple, quelque dégradé qu'il fût, n'a jamais répudié. Jamais cause plus grande et plus sainte n'a inspiré un cœur haut placé, et n'a mérité la sympathie des hommes généreux !

Si la guerre a fait briller autrefois sur le champ de bataille la valeur des Canadiens, depuis, les débats politiques ont fait surgir au milieu d'eux des noms qu'honorera la postérité ; des hommes dont les talents, l'éloquence ou le patriotisme sont pour nous un juste sujet d'orgueil et une cause de digne et généreuse émulation. Les Papineau, les Bédard, les Vallières, les Stuart, ont, à ce titre, pris la place distinguée que leurs compatriotes leur donnent dans l'histoire comme dans leur souvenir.

Par cela même que le Canada a éprouvé de nombreuses vicissitudes, dont la cause lui est étrangère, vicissitudes qui tiennent à la nature de sa dépendance coloniale, les progrès n'y ont marché qu'au milieu d'obstacles, de secousses sociales, qu'augmentent aujourd'hui l'antagonisme des races qui sont en regard, les haines, les préjugés, l'ignorance et les écarts des gouvernements et quelquefois des gouvernés. Les auteurs de l'union des deux provinces du Canada, projetée en 1822 et exécutée en 1840, ont donné en faveur de cette mesure diverses raisons spécieuses pour couvrir d'un voile une grande injustice. L'Angleterre, qui ne veut voir dans les Canadiens-Français que des colons turbulents, des étrangers mal-affectionnés, feint de prendre pour des symptômes d'insurrection leur inquiétude, leur attachement à leurs institutions et à leurs usages menacés, artifice indigne d'un grand peuple. Cette conduite prouve trop qu'elle ne croit rien de ce qu'elle dit, et que ni les traités ni les actes publics les plus solennels n'ont pu l'empêcher de violer des droits d'autant plus sacrés qu'ils servaient d'égide au faible contre le fort.

Mais, quoiqu'on fasse, la destruction d'un peuple n'est pas chose aussi facile qu'on pourrait se l'imaginer.

Nous sommes loin de croire que notre nationalité soit à l'abri de tout danger. Comme bien d'autres, nous avons eu nos illusions à cet égard. Mais l'existence du peuple canadien n'est pas plus douteuse aujourd'hui

qu'elle ne l'était il y a un siècle. Nous ne comptions que 60,000 âmes en 1760, et nous dépassons aujourd'hui un million.

Ce qui caractérise la race française par-dessus toutes les autres, c'est " cette force secrète de cohésion et de résistance, qui maintient l'unité nationale à travers les plus cruelles vicissitudes, et la relève triomphante de tous les obstacles." La vieille étourderie gauloise, dit un auteur, * a survécu aux immuables théocraties de l'Egypte et de l'Asie, aux savantes combinaisons politiques des Hellènes, à la sagesse et à la discipline conquérante des Romains. Doué d'un génie moins flexible, moins confiant et plus calculateur, ce peuple antique et toujours jeune, quand retentit l'appel d'une noble pensée ou d'un grand homme, ce peuple eût disparu comme tant d'autres plus sages en apparence, et qui ont cessé d'être parce qu'ils ne comprenaient qu'un rôle, qu'un intérêt ou qu'une idée.

Tout démontre que les Français établis en Amérique ont conservé ce trait caractéristique de leurs pères, cette puissance énergique et insaisissable qui réside en eux-mêmes, et qui, comme le génie, échappe à l'astuce de la politique comme au tranchant de l'épée. Ils se conservent, comme type, même lorsque tout semble annoncer leur destruction. Un noyau s'en forme-t-il au milieu de races étrangères, il se propage, en restant comme isolé, au sein de ces populations avec lesquelles il peut vivre, mais avec lesquelles il ne peut s'incorporer. Des Allemands, des Hollandais, des Suédois se sont établis par groupes dans les Etats-Unis, et se sont insensiblement fondus dans la masse, sans résistance, sans qu'une parole même révélât leur existence au monde. Au contraire, aux deux bouts de cette moitié du continent, deux groupes français ont pareillement

* M. Maillefer: *De la puissance et des institutions de l'Union Américaine.*

pris place, et non seulement ils s'y maintiennent comme race, mais on dirait qu'une énergie qui est comme indépendante d'eux-mêmes, repousse les attaques dirigées contre leur nationalité. Leurs rangs se resserrent; la fierté du grand peuple dont ils descendent, laquelle les anime alors qu'on les menace, leur fait rejeter toutes les capitulations qu'on leur offre; leur nature gauloise, en les éloignant des races flegmatiques, les soutient aussi dans les circonstances où d'autres perdraient toute espérance. Enfin cette force de cohésion, qui leur est propre, se développe d'autant plus que l'on veut la détruire.

Les hommes d'État éminents, qui dirigèrent les affaires de la Grande-Bretagne après la cession du Canada arrivée en 1763, comprirent que la situation particulière des Canadiens, à l'extrémité du continent, était un gage de leur fidélité; et ces prévisions sont une preuve de leur sagacité en cette occasion.

Livrés aux réflexions pénibles que leur position dut leur inspirer, après la lutte sanglante et prolongée qu'ils venaient de soutenir, et dans laquelle ils avaient montré tant de dévouement à la France, les Canadiens jetèrent les yeux sur l'avenir avec inquiétude. Délaissés par leurs compatriotes les plus riches et les plus éclairés, qui, en abandonnant le pays, les privèrent du secours de leur expérience; faibles en nombre et mis un instant, pour ainsi dire, à la merci des populeuses provinces anglaises, auxquelles ils avaient résisté pendant un siècle et demi avec tant d'honneur, ils ne désespérèrent pas encore de leur position. Ils exposèrent au nouveau gouvernement leurs vœux, en réclamant les droits qui leur avaient été garantis par les traités; ils représentèrent avec un tact admirable que la différence même qui existait entre eux et leurs voisins, la diversité de races et d'intérêts, les attacherait plutôt à la cause de la métropole qu'à la cause des autre colonies. Ils avaient deviné la révolution américaine.

Le hasard a fait découvrir, dans les archives du secrétariat provincial à Québec, un de ces mémoires, écrit avec beaucoup de sens, dans lequel l'auteur faisait des prédictions que les événements n'ont pas tardé à réaliser. En parlant de l'indépendance future de l'Amérique, il observe, "que s'il ne subsiste pas entre le Canada et la Grande-Bretagne d'anciens motifs de liaison et d'intérêt, étrangers à ceux que la Nouvelle-Angleterre pourrait, dans le cas de la séparation, proposer au Canada, la Grande-Bretagne ne pourra non plus compter sur le Canada que sur la Nouvelle-Angleterre. Serait-ce un paradoxe d'ajouter, dit-il, que cette réunion de tout le continent de l'Amérique, formée dans un principe de franchise absolue, préparera et amènera enfin le temps où il ne restera à l'Europe de colonies en Amérique, que celles que l'Amérique voudra bien lui laisser; car une expédition préparée dans la Nouvelle-Angleterre sera exécutée contre les Indes occidentales, avant même qu'on ait à Londres la première nouvelle du projet.

S'il est un moyen d'empêcher, ou du moins d'éloigner cette révolution, ce ne peut être que de favoriser tout ce qui peut entretenir une diversité d'opinions, de langage, de mœurs et d'intérêts entre le Canada et la Nouvelle-Angleterre."

La Grande-Bretagne, influencée par ces raisons, qui tiraient une nouvelle force des événements qui se préparaient alors pour elle de ce côté-ci des mers, ne balança plus entre ses préjugés et une politique dictée si évidemment dans l'intérêt de l'intégrité de l'empire. Elle laissa aux Canadiens leur langue, leurs lois et leur religion dans un temps où il lui aurait été comparativement facile d'abolir les unes et les autres, puisqu'elle possédait alors la moitié de toute l'Amérique. Elle eut bientôt lieu de se réjouir de ce qu'elle avait fait. Deux ans à peine s'étaient écoulés depuis la promulgation de la loi de 74, que ses anciennes colonies étaient toutes en armes

contre son autorité, et faisaient de vains efforts pour lui arracher le Canada, qu'elles ne lui avaient aidé à conquérir, disaient-elles, que pour l'intérêt et la gloire de la nation.

Les Canadiens, appelés à défendre leurs institutions et leurs lois, garanties par les traités et par cette même loi de 74, que le congrès des provinces en insurrection avait maladroitement " déclaré injuste, inconstitutionnelle, très-dangereuse, et subversive des droits américains," se rangèrent sous le drapeau de leur nouvelle mère-patrie, qui profita ainsi, plutôt qu'elle ne l'avait pensé, de la sagesse de sa politique. Cette politique a été sanctionnée depuis par le parlement impérial, dans deux occasions solennelles : en 1791, le parlement octroya une constitution à cette province, et, en 1828, il déclara que les Canadiens d'origine française ne seraient pas inquiétés dans la jouissance de leurs lois, de leur religion et des priviléges qui leur avaient déjà été assurés.

Si cette politique, qui a sauvé deux fois le Canada, a été répudiée par la loi d'Union, il n'est pas improbable que les événements y fassent revenir, et qu'on s'aperçoive que les Canadiens, en changeant de nationalité, ne deviennent rien moins qu'Anglais. Rien n'indique que l'avenir soit différent du passé ; et ce retour pourrait être amené par le progrès des colonies qui restent encore à la Grande-Bretagne sur ce continent, et par la perspective d'une nouvelle révolution, semblable à celle qui a frayé le chemin à l'indépendance des Etats-Unis.

S'il en était autrement, il faudrait croire que l'Angleterre, partageant l'opinion de quelques-uns de ses hommes d'État, qui pensent que le Canada lui est à charge et qu'elle devrait l'abandonner à lui-même, tient trop peu à régner dans cette partie du monde, pour faire de grands efforts dans le but de s'y maintenir.

HISTOIRE

DU

CANADA.

INTRODUCTION.

CHAPITRE PREMIER.

DÉCOUVERTE DE L'AMÉRIQUE.

1492-1534.

De l'Amérique ; a-t-elle été connue des anciens ?—L'Atlantide.—Découvertes des Portugais et des Espagnols.—Christophe Colomb, sa naissance sa vie ; il s'établit à Lisbonne ; il va en Espagne ; Ferdinand et Isabelle, à qui il fait part de son projet d'aller aux Indes par l'ouest, lui donnent trois bâtiments.—Il découvre le Nouveau-Monde.—Son retour ; réception magnifique qu'on lui fait à la cour.—Suite de ses découvertes.—Il est envoyé en Espagne dans les fers par Bovadilla.—Caractère de Colomb.—Continuation des découvertes des Espagnols et des Portugais.—Sébastien Cabot, Vénitien, découvre la Floride, Terreneuve et les côtes du Labrador pour Henri VII, roi d'Angleterre.—Verazzani, au service de François I, côtoie l'Amérique, depuis la Floride jusqu'à Terreneuve.—Les pêcheurs basques, bretons et normands faisaient la pêche de la morue sur les bancs de Terreneuve depuis longtemps.

Les Grecs et les Romains, qui divinisaient tout ce qui porte un caractère de grandeur et de majesté, mettaient les fondateurs de leurs cités au rang des dieux. Chez les Romains, Colomb eût été placé à côté de Romulus; car le hasard, auquel on doit tant de découvertes, n'a été pour rien dans celle de l'Amérique. Colomb seul conçut la magnifique idée d'aller sonder les mystères qui reposaient sur les limites occidentales de l'Atlantique, ces bornes regardées avec une frayeur superstitieuse depuis

tant de siècles, et, seul, Colomb, sut retrouver un monde perdu peut-être depuis des milliers d'années.

L'Amérique, qui forme presque un tiers du globe habitable, paraît avoir été connue des anciens.

Les traditions égyptiennes parlent d'une île, nommée Atlantide, située au couchant des colonnes d'Hercule, dans l'Océan, et que les Phéniciens disaient avoir visitée.

Le premier auteur qui fasse mention de cette terre, est Platon, dans deux de ses dialogues : Timée et Critias. Sur une tradition, qui a un fond de vérité, il brode un événement qui est fait sans doute pour flatter la vanité nationale des Grecs. Solon voyageait en Egypte. Un prêtre de ce pays, parlant des antiquités d'Athènes, lui dit : " Il y a longtemps qu'Athènes subsiste. Il y a longtemps qu'elle est civilisée. Il y a longtemps que son nom est fameux en Egypte par des exploits que vous ignorez, et dont l'histoire est consignée dans nos archives : c'est là que vous pouvez vous instruire dans les antiquités de votre ville . . . C'est là que vous apprendrez de quelle manière glorieuse les Athéniens, dans les temps anciens, réprimèrent une puissance redoutable qui s'était répandue dans l'Europe et dans l'Asie, par une irruption soudaine de guerriers sortis du sein de la mer Atlantique. Cette mer environnait un grand espace de terre situé vis-à-vis de l'embouchure du détroit appelé les colonnes d'Hercule. C'était une contrée plus vaste que l'Asie et la Lybie ensemble. De cette contrée au détroit il y avait nombre d'autres îles plus petites. Le pays dont je vous parle, ou l'île Atlantide, était gouverné par des souverains réunis. Dans une expédition, ils s'emparèrent, d'un côté, de la Lybie jusqu'à l'Egypte, et, de l'autre côté, de toutes les contrées jusqu'à la Tirrhénie. Nous fûmes tous esclaves, et ce furent vos aïeux qui nous rendirent la liberté : ils conduisirent leurs flottes contre les Atlantes et les défirent. Mais un plus grand malheur les attendait. Peu de temps après, leur île fut submergée ; et cette contrée, plus grande que l'Europe et l'Asie ensemble, disparut en un clin d'œil."

Les annales de Carthage rapportent qu'Himilcon vit une nouvelle terre dans les mêmes régions. L'an 356 de la fondation de Rome, un navire carthaginois, ayant fait route vers le couchant, pénétra fort avant dans une mer inconnue, où il décou-

vrit une île fertile, spacieuse, arrosée par de grands fleuves et couverte de forêts magnifiques. Une partie de l'équipage ne put résister à la tentation de s'y établir. Le reste étant retourné à Carthage, le sénat, auquel il rendit compte de cette découverte, voulut ensevelir dans l'oubli un événement dont il craignait les suites. Il fit donner secrètement la mort à tous ceux qui étaient revenus dans le navire; et ceux qui était restés dans l'île se trouvèrent sans ressource pour en sortir.*

Ces traditions ont presque pris la consistance de la vérité depuis les découvertes archéologiques d'Antonio del Rio et d'autres savants dans l'Amérique centrale, découvertes qui donnent plus de probabilité que jamais à l'hypothèse que les Atlantes habitaient notre continent. Mais en quel temps ont-ils existé? Quelques auteurs veulent que ce soit avant le déluge, assertion qui ne résout point la question relative à l'origine des habitants trouvés depuis, puisque le déluge fit tout périr, excepté ce qui était dans l'arche de Noé. Il faut qu'une émigration se soit portée en Amérique après le cataclysme,† et que l'Amérique ait été en communication avec l'Europe ou l'Asie. Les ruines majestueuses de Palenqué et de Mitla, dans les forêts de l'Yucatan, les pyramides, les idoles de granit, les bas-reliefs, les hiéroglyphes, tous les monuments qu'on y trouve, témoignent que ce peuple, quel qu'il fût, avait atteint un haut degré de civilisation. ‡

Au reste, ce peuple n'existait plus au temps des Carthaginois, qui ne trouvèrent dans le continent, comme Colomb, que des forêts sans le moindre vestige d'art ni d'industrie.

Tels sont les témoignages de l'antiquité sur l'existence de l'Atlantide, qui dès lors fut un objet de spéculation parmi les savants jusqu'au quinzième siècle. A cette époque, les peuples de l'Europe avaient les idées les plus confuses sur tous

* Aristote, Théophraste. La coutume de la cupide Carthage était de faire périr ainsi tous ceux qui pouvaient sciemment ou non nuire à ses intérêts ou exciter les soupçons du Conseil des Cent, dont le Conseil des Dix de Vénise a été l'image. "Carthage, dit Montesquieu, avait un singulier droit des gens; elle faisait noyer tous les étrangers qui trafiquaient en Sardaigne et vers les colonnes d'Hercule."

† Le bailli d'Angel:—*Essai sur cette question, quand et comment l'Amérique a-t-elle été peuplée d'hommes et d'animaux?*

‡ Isoard Delisle.—*Histoire des Atlantes.*

les pays avec lesquels ils n'avaient pas de relations directes. Les contemporains de Colomb croyaient que la zone torride, brûlée par les rayons qui y tombent perpendiculairement du soleil, était inhabitable. Ils se plaisaient à peupler d'êtres extraordinaires et merveilleux les contrées peu connues, et ils aimaient mieux croire des relations fabuleuses, que d'aller en reconnaître la vérité par des voyages dont l'idée même les effrayait.

Nous ne nous arrêterons pas aux expéditions des Gaulois, des Scandinaves et des autres peuples septentrionaux de l'Europe, dans le Nouveau-Monde. Le hasard peut les avoir conduits dans le Groënland et jusque dans ce continent même; il peut y avoir jeté des barques isolées de peuples même plus anciens qu'eux; mais malgré la découverte du Groënland, par les Danois ou les Norvégiens, à une époque reculée,* tous ces voyages restaient inconnus du reste de l'Europe, où les contrées qui étaient visitées passaient pour des îles répandues au loin dans l'océan.

Cependant le temps arrivait, où les hommes, sortis des ténèbres de l'ignorance, que l'irruption des barbares avait répandues sur le monde à la chute de l'empire romain, allaient prendre un nouvel essor. Le commerce et l'esprit d'aventures entraînaient déjà les navigateurs au delà des limites connues. Les Normands, poussés par le génie inquiet et audacieux de leur nation, pénétrèrent au delà des îles Canaries, dans leurs expéditions commerciales ou armées; et le baron Jean de Béthencourt conquit même ces îles, qu'il posséda à titre de fief relevant de la couronne de Castille. Elles étaient fameuses chez les anciens, qui y avait placé le jardin des Hespérides, et elles formaient, de ce côté, la borne du monde connu.

Le Portugal, l'un des pays les plus petits de l'Europe, était destiné à ouvrir la carrière des grandes découvertes géographiques et un nouveau champ de gloire pour les modernes. Ses navigateurs avaient fait des progrès dans cette voie nouvelle, lorsqu'il parut un prince à jamais mémorable dans les annales de la navigation et du commerce. Henri, profondément versé dans toutes les sciences qui ont rapport à la marine, forma le projet d'envoyer des navires en Asie, en leur faisant

* La Peyrère rapporte que les Norvégiens découvrirent, en passant par l'Islande, le Groënland, en 770.—*Relation de l'Islande.*

doubler le cap de Bonne-Espérance, et d'ouvrir par là au commerce des Indes un chemin plus court et moins dispendieux que celui de la mer Rouge. Les Carthaginois avaient jadis tenté cette entreprise. S'il réussissait, Henri faisait du Portugal le centre du commerce et des richesses de l'Europe. Cette idée était digne de son génie, et devançait son siècle.

Sous ses auspices, les navigateurs portugais doublèrent le cap Bajador, pénétrèrent dans les régions redoutables du tropique, et explorèrent les côtes de l'Afrique jusqu'au cap Vert, entre le Sénégal et la Gambie, qu'ils découvrirent en 1474. Presque dans le même temps, Gonzalo Vello trouvait les îles Açores, à 360 lieues de Lisbonne, entre l'Europe et l'Amérique ; mais Henri mourut au milieu de ses découvertes, et plusieurs années avant que Vasquez de Gama pût doubler le cap de Bonne-Espérance. Néanmoins c'est à ce prince qu'appartient l'honneur de cette grande entreprise.

Les découvertes des Portugais excitèrent bientôt l'attention de toute l'Europe.* Le bruit de leurs expéditions lointaines, les relations presque merveilleuses de leurs voyageurs, se répandirent dans tous les pays et y causèrent un étonnement extrême.

Les hommes les plus aventureux se dirigèrent vers le Portugal, pour aller chercher fortune, avec les marins de ce pays, dans les régions nouvelles, vers lesquelles ils s'élançaient avec une ardeur qu'excitaient tous les jours de nouveaux succès. Christophe Colomb se rendit à Lisbonne en 1470.†

Colomb, dont le nom se rattache à jamais à l'histoire du Nouveau-Monde, est né, suivant la supposition la plus vraisemblable, à Gênes, vers 1435. Son père, réduit à vivre du travail de ses mains, ne put lui donner qu'une éducation médiocre. Colomb montra de bonne heure d'heureuses dispositions et du goût pour la science géographique, qu'un penchant irrésistible pour la mer lui permit plus tard d'utiliser. A l'âge de 14 ans, il entra dans la carrière périlleuse qui devait le conduire à

* Herrera.

† Son fils Ferdinand dit que c'est un accident fortuit qui l'amena à Lisbonne. A la suite d'un engagement avec des galères de Venise, entre cette ville et le cap Saint-Vincent, le vaisseau de son père et celui de son ennemi prirent feu, et Colomb, obligé de se jeter à la mer, atteignit heureusement le rivage qui était à plus de deux lieues. *Histoire de l'Amiral*, ch. 5.

l'immortalité. On connaît peu de choses sur les premières années de sa vie maritime. Il paraît qu'il prit part à plusieurs expéditions de guerre contre les Barbaresques et contre les princes d'Italie ; qu'il servit sous Jean d'Anjou dans la guerre de Naples et sous Louis XI ; car les rois de France étaient dans l'usage à cette époque de prendre des vaisseaux de Gênes à leur solde. Il déploya dans ces courses, de l'habilité et du courage, qualités qu'il fit briller surtout dans l'expédition de Naples.*

Pendant son séjour à Lisbonne, il continua de se livrer à sa science favorite ; il étudia les découvertes des Portugais et les cosmographies anciennes et modernes. Il fit, avec les Portugais, plusieurs voyages sur les côtes de la Guinée ; et il alla en Islande en 1477. Ses voyages et ses études le mirent en relation avec plusieurs savants de l'Europe, et avec les navigateurs qui avaient pris part aux voyages qui s'étaient faits depuis le prince Henri. C'est en vivant au milieu de ce monde, dont l'imagination s'exaltait sans cesse au récit des découvertes annoncées chaque jour, qu'il conçut, en 1474, le dessein d'aller aux Indes en cinglant droit à l'ouest. Ce projet, dans ses idées, n'avait rien que de raisonnable, parce qu'il s'était convaincu, contre l'opinion des partisans du système de Ptolémée, alors reçu partout, que la terre était ronde, comme plusieurs anciens l'avaient pensé, et comme allait l'enseigner Copernic dans le nord de l'Europe quelques années plus tard. L'occasion d'ailleurs paraissait favorable. Une nouvelle application de la science à la navigation, l'astrolabe, qui est devenu l'octant par les améliorations du célèbre Auzout, et l'usage de la boussole, qui commençait à s'introduire, allaient permettre aux navigateurs de s'éloigner sans crainte des routes tracées.

Colomb fit part de son projet au roi du Portugal, Jean II, à qui il demanda vainement quelques vaisseaux pour tenter une entreprise, dont le succès eût jeté une gloire ineffaçable sur le règne de ce prince. Refusé, Colomb tourna les yeux vers l'Espagne, et partit pour Madrid, en 1484, avec son fils Diègue, pour aller faire les mêmes propositions à Ferdinand et Isabelle. Il ne fut pas d'abord plus heureux ; mais il ne se découragea point, et, de jour en jour plus convaincu de la possibilité de son

* *Histoire de l'Amiral* (C. Colomb). Bossi.

entreprise, il persista jusqu'à ce qu'après huit années de sollicitations, son génie persévérant eût enfin triomphé. Tout le monde connaît le fameux examen qu'on lui fit subir devant les théologiens d'Espagne, qui voulaient lui prouver son erreur, la Bible à la main. Presque dans le même temps, les rois de France et d'Angleterre, auprès desquels il avait fait faire des démarches par son frère Barthélemy, envoyaient des réponses favorables; de sorte que la découverte de l'Amérique n'aurait pas manqué de se faire sous les auspices de l'un de ces souverains.

Ferdinand et Isabelle donnèrent à Colomb trois petits navires, dont deux n'avaient pas de pont. Le plus gros se nommait Santa-Maria. Colomb fit voile de Palos, le 3 août, 1492, avec le titre d'amiral des terres qu'il pourrait découvrir. Il était accompagné des trois frères Pinçon, qui voulurent hasarder leur fortune et leur vie dans cette expédition mémorable. La petite escadre avait à bord pour douze mois de vivres, et portait quatre vingt-dix hommes, parmi lesquels se trouvaient quelques aventuriers qui suivaient la fortune du capitaine. La traversée ne fut pas orageuse; mais une crainte superstitieuse, qui s'était emparée de l'esprit des matelots, leur faisait voir sans cesse mille dangers imaginaires. Cette terreur fut encore augmentée par les variations du compas, qui furent observées alors pour la première fois. Ils crurent que les lois de la nature changeaient à mesure qu'ils avançaient, et, dans leur effroi, tantôt ils tombaient dans le plus grand découragement, tantôt, pleins de colère, ils poussaient des cris de révolte, jusqu'à menacer un jour Colomb de le jeter à la mer. La fermeté de ce capitaine ne l'abandonna point; il réussit à les maîtriser et à relever leur courage. Il y avait 70 jours qu'ils avaient quitté Palos, lorsque, dans la nuit du 12 octobre, une lumière, qui allait et venait à quelque distance des bâtiments, frappa tout à coup la vue de Colomb, qui, n'osant s'en rapporter à ses yeux, la fit observer à quelqu'un qui était près de lui. Ils attendirent le jour avec la plus grande anxiété. A ses premières lueurs, ils aperçurent une terre couverte d'une végétation brillante et vigoureuse, sous un beau ciel rempli d'une multitude d'oiseaux de toutes sortes de plumages. A ce spectacle, tout le monde fut transporté de la plus vive allégresse sur les

trois navires, et le *Te Deum* fut entonné à haute voix en action de grâces, au milieu des larmes de joie qui coulaient de tous les yeux.

Au lever du soleil, toutes les chaloupes furent mises à la mer et armées : chacun portait ses plus beaux habits. Colomb, ayant fait déployer les drapeaux, donna l'ordre de ramer vers le rivage aux accents d'une musique guerrière. Le premier, il sauta à terre, une épée nue à la main. Tous les Espagnols le suivirent et tombèrent à genoux sur la rive qu'ils embrassèrent comme une nouvelle mère, ou plutôt comme une conquête qui ne devait plus se perdre. Ils y plantèrent une croix et prirent possession du pays au nom de la couronne de Castille et de Léon. C'était une des îles Lucayes, ou Bahama, que Colomb nomma San-Salvador.

Les Espagnols trouvèrent la rive couverte de sauvages qui manifestaient, par leurs gestes et par leurs attitudes, le plus profond étonnement. La blancheur des Européens, leur costume, leurs armes, leurs navires, tout excitait leur admiration. Ils prirent les Espagnols pour les fils du soleil, rendant visite à la terre, surtout lorsque ceux-ci firent usage de leur artillerie. Les canons, dont l'explosion imite le bruit du tonnerre, les remplirent d'épouvante, et contribuèrent à les persuader que ces étrangers étaient d'origine céleste. Mais si les aborigènes étaient dans l'étonnement, les Espagnols n'étaient pas moins surpris, de leur côté, de tout ce qui frappait leurs regards. Le teint cuivré, la mine farouche des habitants, les animaux, les oiseaux, les arbres, les plantes, tout présentait une différence avec ce qu'offrait l'Europe. Le sol, qui paraissait d'une grande fertilité, ne portait aucune trace de culture, aucun indice de civilisation.

Après avoir examiné le pays, Colomb remit à la voile pour continuer ses découvertes. Il visita le reste des îles Lucayes ; ensuite il gagna l'île de Cuba et celle de Saint-Domingue, où il trouva le tabac, dont les indigènes faisaient usage pour fumer, pratique inconnue des Européens, et la pomme de terre, humble tubercule peu apprécié alors, dit Washington Irving, mais dont l'acquisition fut plus précieuse pour l'homme que toutes les épices de l'Orient. Il prit encore possession de ces nouvelles contrées pour l'Espagne, vers laquelle il songea alors à retourner, pour aller lui annoncer une des plus grandes

découvertes qui aient été faites parmi les hommes. Partout les différentes peuplades qu'il avait visitées l'avaient bien accueilli. Ayant perdu un de ses navires sur l'île de Saint-Domingue, il laissa une partie de ses équipages en cet endroit, après avoir obtenu du cacique de la contrée la permission d'y bâtir un fort, pour mettre ses gens à l'abri de toute attaque. Il obtint cette permission à la condition que les Espagnols, qu'il y laisserait, s'armeraient avec le cacique pour repousser les Caraïbes, peuple féroce et pillard qui habitait les îles méridionales. Les indigènes travaillèrent eux-mêmes, avec un aveugle empressement, à élever ce fort, qui fut le premier monument de leur servitude. Le 4 janvier, 1493, Colomb remit à la voile pour l'Europe, et, après une traversée orageuse, il rentra, le 16 mars, dans le port de Palos, aux acclamations de la ville, qui ne croyait plus le revoir.

L'immortel navigateur en partit aussitôt pour aller rendre compte de ses découvertes à Ferdinand et Isabelle. Son voyage jusqu'à Barcelone, où était la cour, fut une marche triomphale au milieu des populations accourues de toutes parts sur son passage. Les deux souverains voulurent le recevoir avec une pompe royale, et le trône fut dressé devant le peuple sous un dais magnifique. Le roi et la reine, entourés des grands de la nations, se levèrent à l'approche de Colomb, qui parut suivi d'une foule de seigneurs, entre lesquels il se distinguait par son port noble et imposant, et par une longue chevelure blanche qui tombait sur ses épaules. Après l'avoir fait asseoir en leur présence, honneur accordé très-rarement même aux plus grands personnages de l'Espagne, les deux souverains lui firent raconter les évènements les plus remarquables de son voyage. Ils écoutèrent son récit avec l'émotion la plus profonde ; lorsqu'il eut cessé de parler, ils se jetèrent tous deux à genoux, et, levant les mains vers le ciel, ils le remercièrent, en versant des larmes de joie et de reconnaissance, d'avoir couronné leur entreprise d'un succès d'autant plus éclatant qu'il était inattendu. Tous ceux qui étaient présents les imitèrent, et un enthousiasme profond et solennel s'empara de cette auguste assemblée.

Après ce glorieux accueil, Colomb fut anobli avec toute sa postérité. Mais l'illustre navigateur devait se hâter de jouir

de ces hommages rendus à son génie ; comme tant d'autres bienfaiteurs de l'humanité, il allait éprouver l'ingratitude de ses concitoyens.

La nouvelle de la découverte du navigateur génois se répandit en un instant dans toute l'Europe, et y fit, comme en Espagne, une sensation extraordinaire. Les savants, capables d'en apprécier la grandeur et les suites, se félicitaient de vivre à l'époque où ce grand événement venait de reculer si loin les bornes des connaissances et des observations de l'homme.*

Colomb fit encore trois voyages au Nouveau-Monde, † dans lesquels il découvrit presque toutes les îles de l'archipel du Mexique. Dans le dernier, il côtoya le continent méridional, depuis la baie de Honduras jusqu'au golfe de Darien, et explora le golfe de Paria. C'est dans une de ces expéditions que François de Bovadilla, gouverneur de Saint-Domingue et ennemi de Colomb, le fit arrêter et osa l'envoyer, chargé de fers, en Espagne. Le roi fit des excuses au grand navigateur ; mais Colomb n'oublia jamais ce trait d'envieuse ingratitude. Il portait avec lui ses fers partout où il allait, et il ordonna qu'ils fussent placés dans son tombeau après sa mort. Ce tombeau, qu'a perdu l'Espagne et recueilli l'Amérique, repose aujourd'hui dans la cathédrale de la Havane. " Après avoir dans le cours de sa vie passé par tant d'orages, dit M. Marmier,‡ orages de la mer et orages plus cruels de l'envie, de la méchanceté des hommes, il était dans la destinée de ce martyr de la gloire de ne pas même reposer sur le sol où il rendait à Dieu sa grande âme abreuvée d'amertume. De Valladolid, ses ossements furent transportés à Séville, puis à Saint-Domingue, puis à la Havane. . . A Aix-la-Chapelle, au pied du chœur, le voyageur s'arrête devant une grande dalle entourée d'un cercle de cuivre, et y lit, en courbant la tête, ces deux mots qui sont toute une histoire : *Carolo Magno*.

" Il est des noms auxquels, dans un monument de deuil, il est défendu de rien ajouter : Charlemagne, Napoléon, Christophe Colomb. Et ceux des grands artistes et ceux des grands poëtes."

Colomb était de haute stature, il avait le visage long et de

* Robertson. Herrera.

† L'un de 1493 à 1496 ; le second en 1498 et le dernier de 1502 à 1504.

‡ Lettres sur l'Amérique.

bonne mine, le nez aquilin, les yeux bleus, le teint blanc, tirant sur le rouge enflammé. Il avait eu les cheveux roux dans sa jeunesse; mais les périls où il s'était trouvé et ses travaux les avaient fait devenir blancs avant le temps. Il avait l'air gracieux, parlait bien et avec beaucoup d'éloquence. Il était avec cela doué d'un grand courage.

Tandis que Colomb poursuivait ainsi le cours de ses découvertes dans les régions de la baie du Mexique, d'autres voyageurs, émules de sa gloire, et marchant de près sur ses pas, tentaient des routes nouvelles dans le même hémisphère. Pinçon découvrit, en 1500, le fleuve des Amazones et le Brésil. Cabral, en revenant de Calicut, prenant trop au large pour doubler le cap de Bonne-Espérance, arrivait en présence de terres inconnues; c'était encore le Brésil. Ainsi, comme l'observe Robertson, si Colomb n'eût point découvert l'Amérique en 1492, le hasard l'aurait probablement indiquée à l'Europe cinq ans plus tard.

Les brillantes découvertes des Portugais et des Espagnols réveillèrent enfin les autres nations de leur assoupissement. Une vive émulation commença à s'emparer de leurs marins, qui tournèrent leurs vaisseaux vers ces mers mystérieuses, où naguère encore leur imagination ne plongeait qu'avec effroi. Sébastien Cabot, Vénitien* au service de Henri VII, roi d'Angleterre, fit un voyage, en 1497, à la recherche d'un passage aux Indes par le nord-ouest. Il s'éleva vers le nord jusqu'au 58e degré de latitude, et découvrit la Floride, Terreneuve et le Labrador. Les Espagnols et les Anglais, qui se sont partagés presque tout le Nouveau-Monde, doivent ainsi ces vastes contrées au génie italien.

Cependant l'on croyait universellement que les terres découvertes faisaient partie de l'Asie, quoiqu'elles ne répondissent point aux descriptions des Indes que l'on cherchait, et on leur

* Quelques auteurs prétendent qu'il est né à Bristol; mais la lettre qu'il écrivit au nonce d'Espagne, contient ces mots qui décident la question. " Quand mon père partit de Venise pour s'établir en Angleterre. . . il m'emmena avec lui; j'étais fort jeune alors." Quant à la date de son voyage en Amérique, un grand nombre d'anciens auteurs, comme Herrera, Lopez de Gomera, Corneille Wytfliet, Antoine Magin, R. Thorne, etc., disent que ce fut de 1507 à 1516.

donna d'abord le nom d'Indes occidentales. On resta dans cette erreur jusqu'en 1513, que Vasco de Nunez aperçut, du haut des montagnes mexicaines, la mer Pacifique, qu'un chef sauvage lui avait annoncée quelque temps auparavant. Déjà, vers cette époque, l'on commençait à donner à une partie du Brésil le nom d'Amérique, qui s'étendit ensuite petit à petit à tout le continent. Voici comment ce nom s'introduisit. Améric Velpuce, de Florence, avait accompagné Alonzo d'Ojeda dans une expédition à la Terre-Ferme, en 1499. Deux ans après, il avait cotoyé le Brésil, et plus tard il y avait fait un nouveau voyage, dans lequel il avait découvert la baie de tous les Saints pour le roi de Portugal. Il avait publié à Strasbourg, en 1505, puis à Saint-Diez, en Lorraine, deux relations de ses voyages, dans la dernière desquelles il prétendait avoir découvert la Terre-Ferme, en 1497, l'année même où Colomb y abordait pour la première fois. Presque tous les auteurs, s'appuyant sur des documents contemporains, regardent cette dernière relation, que Velpuce a donnée sous la forme d'une lettre au prince René de Lorraine, comme l'histoire de ses aventures, particulièrement dans le voyage qu'il fit avec Ojeda.* Mais comme ces deux relations furent longtemps les seules rendues publiques, son nom resta attaché au Nouveau-Monde, et ce nom fut ensuite consacré par l'usage.

Trois ans après le voyage de Cabot, il paraît que les côtes de Terreneuve et du Labrador furent visitées par un Portugais nommé Cortéréal; mais déjà vers cette époque les Basques, les Bretons et les Normands faisaient la pêche de la morue sur le grand banc de Terreneuve et sur les côtes du Canada. Charlevoix rapporte avoir vu dans des mémoires, qu'un habitant de Honfleur, nommé Jean Denis, avait tracé une carte d'une partie du golfe Saint-Laurent, dès 1506. Comment ces pêcheurs ont-ils pu se mettre en possession des bancs de Terreneuve si peu de temps après le voyage de Colomb? C'est là une demande qu'on se fait, et qui a porté quelques écrivains à croire que les navigateurs français connaissaient ces parages. Quelques-uns même l'assurent positivement, comme l'auteur

* Hackluit.

* Témoignages dans le procès du fils de Colomb avec le roi en 1508; Las Casas, Al. Sanchez de Carvajal, Herrera.

des " Us et coutumes de la mer." Il soutient qu'ils ont découvert les bancs de Terreneuve cent ans avant les voyages de Colomb. Les archives de la marine, à Paris, renferment un manuscrit ancien, intitulé, " Abrégé des découvertes de la Nouvelle-France," dans lequel on assure que les Bretons et les Normands trouvèrent les premiers le grand banc et l'île de Terreneuve, en 1504. Ce qu'il y a de certain, c'est que, lorsque Sébastien Cabot visita ces parages, les naturels lui dirent que l'île de Terreneuve se nommait Bacalléos du nom d'un poisson qui se trouvait sur ses côtes ; et ce nom est celui que porte la morue dans l'idiome des Basques. Ceux-ci l'avaient-ils emprunté à la langue des sauvages, c'est ce que l'on ignore.

Quoiqu'il en soit, malgré l'intérêt que plusieurs autres nations prenaient aux découvertes d'outre-mer, le gouvernement français ne fit aucune attention à l'Amérique avant 1523. Jusqu'à cette époque les rapports qui subsistaient entre la France et l'Amérique, avaient été établis par des particuliers dans l'intérêt de leur commerce. Le commerce français était alors, relativement au temps, plus considérable qu'on ne le pense généralement. L'autorité n'était pas encore centralisée comme elle l'a été plus tard. Chaque province agissait, pour ainsi dire, pour son propre compte et indépendamment des autres : ce qui explique pourquoi l'on trouve si souvent dans les anciennes relations les désignations de Basques, de Bretons, de Normands, etc., et qu'il est si difficile d'établir l'étendue du commerce de la nation dans ces jours, plus loin de nous par les changements qui ont eu lieu depuis, que par le temps. Il est certain que la France avait un grand nombre de navires occupés à la pêche de la morue et de la baleine, dès 1517 ; que ce commerce alla toujours en augmentant, et qu'au commencement du dix-septième siècle, elle envoyait annuellement plusieurs centaines de navires dans les parages de Terreneuve et du golfe Saint-Laurent.

Les richesses que l'on tirait de la pêche tournèrent naturellement l'attention vers les contrées voisines de ces mers. En 1518, le baron de Léry, inspiré par le bien public, disent les chroniqueurs, par la gloire de la nation et sans doute aussi par l'exemple des Espagnols, voulut fonder un établissement dans le nord de l'Acadie. C'était un homme de courage et qui

brûlait du désir de se distinguer par de grandes choses. Il partit pour le Nouveau-Monde avec des colons dans le dessein de s'y fixer lui-même avec eux. Mais les vents et d'autres obstacles firent échouer son entreprise.

François I venait de succéder à Louis XII. Les guerres et une sévère économie avaient empêché le feu roi de s'occuper d'expéditions maritimes. Louis XII avait travaillé sans cesse à alléger les charges qui pesaient sur ses peuples. François I, quoique moins homme d'État que guerrier, avait des qualités brillantes et quelques-unes de celles qui distinguent un grand prince. Il sentit que ces entreprises maritimes, qui occupaient partout l'attention des peuples, pouvaient jeter de l'éclat sur sa couronne ; et, au milieu de la guerre acharnée qu'il soutenait contre Charles-Quint, dont les vastes états menaçaient l'indépendance de l'Europe, il ne cessait point d'exciter l'émulation de ses sujets pour le commerce et la navigation, comme il le faisait pour les lettres et les arts. Il fit armer une expédition pour aller découvrir de nouvelles terres, dans le dessein d'y former des établissements, si le sol et le climat y étaient favorables, et il la confia à Verazzani, navigateur florentin qu'il avait pris à son service. Ce capitaine fit avec quatre navires, en 1523, un premier voyage, dont la relation ne nous est point parvenue, mais dont il parle dans la lettre qu'il adressa au roi après un second voyage qu'il entreprit l'année suivante. Dans ce second voyage, il passa par Madère et continua sa route vers l'occident. Après avoir essuyé une tempête, dans laquelle il manqua de périr, il arriva en présence d'une terre peu élevée, qu'il côtoya l'espace d'environ 50 lieues dans la direction du sud ; mais ne trouvant point de havre, il vira de bord, et vint jeter l'ancre en pleine mer devant une côte droite et régulière, vers le 34e degré de latitude nord. Les indigènes, accoururent sur le rivage et manifestèrent une profonde surprise à la vue des Français et de leur navire. Il croissait dans leur pays des palmiers, des cyprès d'une grande hauteur, des lauriers et plusieurs sortes d'arbres qui étaient inconnus en Europe et qui répandaient un doux parfum sur la mer.

Déployant de nouveau ses voiles, le navigateur français monta vers le nord jusqu'aux terres découvertes, dit-il, au temps passé par les Bretons, sous le 50e degré de latitude.*

Le roi fut si content du rapport de Verazzani, qu'il le chargea d'une nouvelle expédition. Ce célèbre et infortuné voyageur, s'étant remis en route, suivant l'ordre de son maître, n'a plus reparu.

Le sort funeste de Verazzani interrompit le projet qu'avaient formé les Français de s'établir en Amérique. Moins maritime encore que commerçante, la France ne pensait pas qu'il fût bien avantageux pour elle d'avoir des possessions lointaines; et cette idée a toujours plus ou moins subsisté dans la masse de la nation; car les Français n'ont jeté sur aucun point du globe une population assez forte pour y assurer l'existence de sa nationalité.

Un autre obstacle qui les empêcha alors de fonder des colonies, ce fut l'état agité du royaume. " Des troubles intérieurs, dit Raynal, détournaient la France encore plus des grands objets d'un commerce étendu et éloigné, et de l'idée d'aller chercher des royaumes dans les deux Indes.

" L'autorité des rois n'était pas formellement contestée; mais on lui résistait, on l'éludait. Le gouvernement féodal avait laissé des traces; et plusieurs de ses abus subsistaient encore. Le prince était sans cesse occupé à contenir une noblesse inquiète et puissante. La plupart des provinces qui composaient la monarchie, se gouvernaient par des lois et des formes différentes. La machine du gouvernement était compliquée. La nation négociait sans cesse avec le prince. L'autorité des rois était illimitée, sans être avouée par les lois; la nation, souvent trop indépendante, n'avait aucun garant de sa liberté. De là, on s'observait, on se craignait, on se combattait sans cesse. Le gouvernement s'occupait uniquement, non du bien de la nation, mais de la manière de l'assujettir."

François I eut moins de dissensions intérieures à combattre que ses prédécesseurs. Cependant la révolte du fameux connétable de Bourbon, et des émeutes populaires au sujet des impôts, troublèrent son règne. Les discordes civiles et religieuses auraient été beaucoup plus sérieuses sans les guerres avec le puissant Charles-Quint, dans lesquelles les grands

* Charlevoix et Lescarbot ne s'accordent pas sur l'étendue de pays côtoyée par Verazzani; mais sa relation est, ce semble, assez claire; la Floride et Terreneuve sont les deux points extrêmes de sa course.

comme les petits voyaient l'intérêt de la France profondément engagé.

A l'époque du départ de Verazzani pour son troisième voyage, on était dans le fort de l'une de ces guerres; et après la fin désastreuse de ce voyage, jusqu'au rétablissement de la paix, tout projet de colonisation fut abandonné.

CHAPITRE II.

DÉCOUVERTE DU CANADA.

1534-1544.

PAIX DE CAMBRAI.—Projet d'établissement en Amérique.—Jacques Cartier est nommé pour commander la première expédition; il explore le golfe Saint-Laurent; son retour en France.—Second voyage de Jacques Cartier; il découvre le fleuve Saint-Laurent.—Stadaconé, (Québec.)—Beautés naturelles du pays.—Hochelaga, (Montréal.)—Cartier hiverne sur la rivière Saint-Charles.—Le scorbut parmi les Français; il en meurt 26.—Départ de Cartier pour la France.—La guerre fait suspendre les expéditions en Amérique.—Roberval est nommé gouverneur du Canada au rétablissement de la paix.—Troisième voyage de Jacques Cartier; il remonte le Saint-Laurent jusqu'au lac Saint-Louis et hiverne au Cap-Rouge.—Il part pour l'Europe et rencontre, à Terreneuve, Roberval, qui venait au Canada, et qu'il refuse de suivre.—Roberval au Cap-Rouge; il s'y fortifie et y passe l'hiver.—Maladie qui emporte 50 personnes.—Cartier vient chercher Roberval, qui retourne en France.

LE traité de Cambrai avait rendu la paix au royaume. Philippe de Chabot, amiral de France, voyant le succès des Portugais et des Espagnols dans l'Amérique centrale et méridionale, où ils soumettaient sans effort d'immenses contrées à leur domination, proposa au roi de reprendre ses desseins sur le Nouveau-Monde, afin de tirer, comme eux, de grandes richesses des pays qu'il pourrait occuper. Les pêcheries considérables que les Français avaient sur les côtes de Terreneuve, étaient un premier acheminement vers ce but.

Le monarque, qui avait conservé le goût des entreprises lointaines, se voyant en paix avec ses voisins, agréa le projet de son amiral, et en confia l'exécution à Jacques Cartier, habile navigateur de Saint-Malo. Lorsque la nouvelle en parvint aux rois d'Espagne et de Portugal, ils se récrièrent. "Eh quoi! dit en riant François I, quand on lui rapporta leurs prétentions, ils partagent tranquillement entre eux toute l'Amérique sans souffrir que j'y prenne part comme leur frère! Je voudrais bien voir l'article du testament d'Adam qui leur lègue ce vaste héritage?"

Cartier partit de Saint-Malo, dans le printemps de 1534, avec deux bâtiments de 60 tonneaux et de 61 hommes d'équipage chacun, et parvint, au bout de 20 jours, à Terreneuve, d'où il pénétra, par le détroit de Belle-Ile, dans le golfe Saint-Laurent. Il parcourut une partie des côtes de cette mer qui a 106 lieues de longueur sur 79 de largeur, en trafiquant avec les indigènes et en examinant le pays avec soin. Il passa deux mois et demi à cette course.

Dans ce premier voyage, il ne fit aucune découverte importante, les parages qu'il visita étant déjà connus en grande partie des pêcheurs, qui y avaient même donné des noms à plusieurs caps.* Il reconnut cependant la côte aride et désolée du Labrador ; il longea Terreneuve jusqu'au cap de Raye, passa devant les îles de la Magdeleine et entra dans la baie des Chaleurs, à laquelle il donna ce nom, qu'elle porte encore, à cause de sa température brûlante au moment qu'il y parut. Selon la coutume européenne, il prit possession du pays pour son maître en élevant, malgré les protestations d'un vieux chef sauvage, une croix de bois sur une pointe de terre située probablement entre cette baie et le cap des Rosiers.

Toutefois cette première expédition ne fut pas sans fruit, puisqu'elle conduisit plus tard Cartier à la découverte du fleuve Saint-Laurent. Deux naturels de Gaspé, qu'il emmena en France, furent les premiers, à ce qu'il paraît, qui l'informèrent de l'existence de ce fleuve ; et nous sommes porté à croire, par la route qu'il a suivie dans son second voyage, qu'il voulait surtout vérifier leur rapport, tant sur ce fleuve que sur le pays qu'il traverse depuis Montréal jusqu'à la mer.†

---

* Comme le cap Royal, le cap d'Orléans, près de Miramichi, le cap de Montmorenci, etc. V. *Voyages de découvertes au Canada entre les années 1534 et 1542, par Jacques Cartier*, imprimés à Québec, en 1843, sous la direction de la Société littéraire et historique de cette ville.

† "Il y a, entre les terres du sud et du nord, environ 30 lieues et plus de 200 brasses de profond. Et nous ont, les sauvages, certifié être le chemin et commencement du grand fleuve de *Hochelaga* et chemin du Canada, lequel allait toujours en étroississant jusqu'à Canada ; et puis que l'on trouve l'eau douce au dit fleuve, qui va si loin que jamais homme n'avait été au bout qu'ils eussent ouï, et qu'autre passage n'y avait que par bateaux. Et voyant leur dire, et qu'ils affirmaient n'y avoir autre passage, ne voulut, le dit capitaine, passer outre jusqu'après avoir vu le reste" des côtes au nord et au sud.—*Second voyage de Cartier.*

Cependant la cause des découvertes gagnait tous les jours de nouveaux amis et d'utiles protecteurs. A Philippe de Chabot vint se joindre Charles de Mouy, sieur de la Mailleraie, vice-amiral, qui s'en montra l'un des plus actifs partisans et l'encouragea de toute son influence. C'était lui qui avait recommandé Cartier au grand amiral de France. Il obtint pour son protégé, chargé de faire un second voyage, des pouvoirs beaucoup plus étendus que ceux de l'année précédente, et il lui fit donner trois navires et de bons équipages.

Suivant l'usage de cette époque, le navigateur malouin voulut, avant de se mettre en mer avec ses compagnons, implorer la protection de Celui qui commande aux flots et aux tempêtes, et qui se plaisait alors à reculer chaque jour les bornes du monde connu, par des prodiges qui étonnaient de plus en plus les hommes. Il se rendit, avec ses équipages en corps, à la cathédrale de Saint-Malo ; et là, après avoir assisté à une messe solennelle et communié dévotement, les aventureux marins reçurent de l'évêque, revêtu de ses habits pontificaux et entouré de son clergé, la bénédiction pastorale.

L'escadre, portant 110 hommes et des provisions pour un long voyage, ouvrit ses voiles à un vent favorable dans le mois de mai 1535. Cartier avait arboré comme capitaine-général son pavillon sur la Grande-Hermine, navire de 100 à 120 tonneaux ; les deux autres bâtiments, qui étaient beaucoup plus petits, étaient commandés par les capitaines Guillaume le Breton et Marc Jalobert. Plusieurs gentilshommes, tels que Claude de Pont-Briand et Charles de la Pommeraye, servaient à bord en qualité de volontaires. Dans la traversée, qui fut excessivement longue, on eut à subir des coups de vent d'orage, qui dispersèrent les trois navires au loin. Cartier lui-même n'atteignit qu'au mois de juillet la baie des Châteaux, située dans une île qui se trouve entre Terreneuve et le Labrador, et qu'il avait donnée pour rendez-vous à sa petite flotte ; les deux autres navires ne l'y rallièrent qu'au bout de plusieurs jours. Après quelque temps de repos donné à ceux-ci, Cartier se remit en route et cingla d'abord dans différentes directions. Il vit une multitude d'îles ; et, après avoir été obligé par les vents contraires de chercher un refuge dans un port qu'il nomma Saint-Thomas, il remit à la voile et entra, le jour de la Saint-Laurent,

dans une baie, peut-être l'embouchure de la rivière Saint-Jean, à laquelle il donna le nom du Saint dont l'on chômait la fête, nom qui s'étendit ensuite au fleuve lui-même et au golfe par lequel ce fleuve se jette dans la mer. Sous la conduite des deux sauvages qu'il ramenait avec lui, il entra enfin dans ce fleuve et le remonta plus de 200 lieues à partir de l'Océan. Il s'arrêta au pied d'une île agréablement située, nommée depuis l'île d'Orléans. Suivant le rapport de ses guides, le pays se divisait alors en trois sections. Le Saguenay s'étendait depuis l'île d'Anticosti jusqu'à l'île aux Coudres; le Canada, dont la principale bourgade était Stadaconé, aujourd'hui Québec, commençait à cette dernière île et se prolongeait en remontant le fleuve jusque vers Hochelaga, la dernière comme la plus riche et la plus populeuse partie du pays.

Le nom de Canada, donné ici par les indigènes à une partie du pays, ne laisse aucun doute sur l'origine de ce mot, qui signifiait dans leur langue, amas de cabanes, villages.

Cartier fit mettre ces deux sauvages à terre pour s'aboucher avec les naturels, qui d'abord prirent la fuite, mais qui revinrent et environnèrent bientôt les navires de leurs nombreux canots d'écorce. Ils offrirent aux Français du poisson, du maïs et des fruits. Cartier les reçut avec politesse et leur fit distribuer des présents. Le lendemain, l'agouhanna, c'est-à-dire le chef de Stadaconé, vint le visiter; il était suivi de douze canots remplis d'indigènes. L'entrevue fut des plus amicales, et les Français et les sauvages se séparèrent très-contents les uns des autres. Avant de partir, le chef de Stadaconé voulut baiser les bras du capitaine français, ce qui était lui donner une des plus grandes marques de respect en usage chez ces peuples.

Comme la saison était avancée, Cartier prit l'audacieuse résolution de passer l'hiver dans le pays. Il fit entrer ses navires dans la rivière Saint-Charles, nommée par lui Sainte-Croix, pour les mettre en hivernage sous la bourgade de Stadaconé, qui couronnait une hauteur du côté du midi. Cet endroit du Saint-Laurent, par la distribution des montagnes, des coteaux, des vallées autour du bassin de Québec, est l'un des sites les plus grandioses de l'Amérique. Le fleuve conserve longtemps, à partir du golfe, un aspect imposant, mais sauvage et triste. Son immense largeur, qui est de quatre vingt-dix milles à son em-

bouchure, ses nombreux écueils, ses brouillards, ses coups de vent en certaines saisons de l'année, en ont fait un lieu redoutable pour les navigateurs. Les côtes escarpées qui le bordent pendant l'espace de plus de cent lieues ; les sombres montagnes, qui sont au nord et au sud de la vallée dans laquelle il coule et dont il occupe par endroits presque toute la largeur ; les îles, qui se multiplient à mesure qu'on en remonte le cours ; enfin tous les débris épars des obstacles que le grand tributaire de l'Océan a rompus et renversés pour se frayer un passage jusqu'à la mer, saisissent l'imagination du voyageur qui le parcourt pour la première fois. Mais à Québec la scène change. La nature, si vaste et si solennelle sur le bas du fleuve, devient ici variée et gracieuse, sans cesser de conserver son caractère de grandeur, surtout depuis qu'elle a été embellie par la main de l'homme.

S'il était permis à Jacques Cartier de sortir aujourd'hui du tombeau pour contempler le vaste pays qu'il a livré, couvert de forêts séculaires et de hordes barbares, à la civilisation européenne, quel spectacle plus noble pourrait exciter dans son cœur l'orgueil d'un fondateur d'empire, le sublime orgueil de ces hommes privilégiés, dont le nom grandit chaque jour avec les conséquences de leurs actions immortelles. Cartier verrait dans Québec l'une des plus belles villes de l'Amérique, et dans le Canada l'un des pays auxquels l'avenir ne peut réserver que de hautes destinées.

Impatient de voir Hochelaga, situé 60 lieues plus loin sur le fleuve, Cartier partit de Québec le 19 septembre, avec les gentilshommes, les capitaines de ses navires et une partie des matelots ; il mit treize jours à s'y rendre. Cette bourgade était assise à peu près sur l'emplacement où se déploie aujourd'hui la florissante ville de Montréal. A l'apparition des Français, une grande foule accourut au-devant d'eux, et les reçut, comme avaient fait les habitants de Québec, avec les marques de la joie la plus vive. Le lendemain, Cartier et ses compagnons revêtirent leurs plus beaux habits et se présentèrent dans la bourgade. Hochelaga se composait d'une cinquantaine de maisons en bois, de cinquante pas de longueur sur douze ou quinze de largeur. Chaque maison, couverte d'écorces cousues ensemble, se composait de plusieurs pièces, distribuées autour

d'une salle carrée, où se trouvait le foyer et se tenait la famille. Le village était entouré d'une triple enceinte circulaire et palissadée. Il régnait en plusieurs endroits, vers le haut de cette enceinte, des galeries contre lesquelles des échelles étaient appuyées pour y monter ; des amas de pierres étaient déposés auprès pour la défense. Dans le milieu de la bourgade se trouvait une grande place. C'est là que l'on conduisit Cartier. Après les saluts en usage parmi ces nations, des femmes vinrent étendre des nattes sur l'herbe pour faire asseoir les Français. Un instant après parut l'agouhanna, porté par une dizaine d'hommes, qui déployèrent une peau de cerf et le déposèrent dessus. Il paraissait âgé d'environ 50 ans, et perclus de tous les membres. Un bandeau de fourrure rouge ceignait son front. Après avoir salué Cartier et sa suite, il leur fit comprendre par des signes que leur arrivée lui faisait beaucoup de plaisir ; et, comme il était souffrant, il montra ses bras et ses jambes au commandant français en le priant de les toucher. Celui-ci les frotta avec ses mains ; aussitôt le chef sauvage prit le bandeau qu'il avait sur la tête et le lui présenta, pendant que de nombreux malades et infirmes se pressaient autour de Cartier pour le toucher, le prenant sans doute pour un homme doué de facultés supérieures.

Cartier se fit conduire sur la cime d'une montagne qui était à un quart de lieue de distance. Il découvrit de cet endroit un pays sans bornes. Enchanté de la vue magnifique qu'il avait devant lui, il donna à cette montagne le nom de Mont-Royal, nom qu'elle a conservé et qui s'est étendu à la ville qui est maintenant au pied.

De retour à la rivière Saint-Charles, le navigateur français conçut quelques soupçons sur les dispositions des sauvages. Il fit renforcer les palissades, garnies de canons, que ses gens avaient élevées pendant son absence autour des navires. Il porta ensuite ses soins sur la santé de ses équipages. Mais, malgré toutes ses précautions, le scorbut éclata parmi eux dès le mois de décembre avec une violence extrême. Aucun remède ne fut trouvé d'abord pour arrêter cette maladie qui était encore peu connue. La situation des Français devint déplorable. La rigueur de la saison augmentait chaque jour : le froid devint excessif. Sur cent-dix hommes, il n'y en eut que trois ou

quatre en santé pendant quelque temps ; et dans un des navires il ne resta personne pour veiller auprès des malades. Trop faibles pour creuser la terre gelée, ceux qui pouvaient marcher, déposaient sous la neige leurs compagnons morts. Vingt-six hommes succombèrent avant le mois d'avril. La plupart des autres étaient à la porte du tombeau, lorsqu'un sauvage rencontra Cartier, atteint lui-même de la maladie, et lui indiqua un remède, qui les guérit en quelques jours. Au retour de la belle saison Cartier se hâta de remettre à la voile, emmenant, pour les présenter au roi, quelques sauvages, au nombre desquels était le chef Donnacona, qui se vantait d'avoir beaucoup voyagé, et d'avoir vu dans les pays occidentaux des hommes portant des vêtements de laine.*

Cartier trouva la France en proie aux dissensions religieuses, et engagée dans une nouvelle guerre avec Charles-Quint. Dès l'année précédente, des lois sévères avaient été rendues contre les nouveaux sectaires. Des échafauds et des bûchers s'étaient élevés sur toute la surface du royaume. L'empereur, qui avait su, par une politique habile, endormir François I dans ses conquêtes en Italie, profitait de ces troubles et de l'éloignement des armées françaises, pour fondre en même temps par le nord et par le sud sur les États de son rival. La voix de Cartier fut perdue dans le fracas des armes, et l'Amérique elle-même fut oubliée.

Il fallut attendre un moment plus favorable. Ce moment arriva vers 1540. Le prince put alors s'occuper des découvertes du navigateur malouin. Le succès de la dernière expédition avait excité les clameurs du parti contraire aux colonies. Ce parti s'éleva contre la rigueur du climat du Canada, contre son insalubrité, qui avait fait périr d'une maladie cruelle une partie des équipages français, et enfin contre l'absence de mines d'or et d'argent. Ces observations laissèrent une impression défavorable dans quelques esprits. Mais les amis de la colonisation finirent par en détruire l'effet, en faisant valoir surtout les avantages que l'on pourrait retirer du commerce des pelleteries avec les sauvages. D'ailleurs, disait-on, l'intérêt de la France ne permet point que les autres nations partagent seules la vaste dépouille du Nouveau-Monde.

* Comme les Français ne purent revenir au Canada qu'en 1541, ces sauvages moururent tous en France dans l'espace de quatre ans.

Le parti du progrès l'emporta. Dans ce parti se distinguait un gentilhomme de Picardie, nommé Jean François de la Roque, seigneur de Roberval, que François I appelait le petit roi de Vimeu. Ce seigneur, qui avait su acquérir l'estime de son souverain par sa bravoure et par sa fidélité, demanda et obtint le gouvernement des pays nouvellement découverts. Il fut décidé d'y former un établissement, et Roberval fut autorisé, par un édit du roi, du 15 juin 1540, à lever des volontaires pour aller le fonder. Cartier eut le commandement des navires destinés à porter les colons en Amérique. La difficulté de réunir tout ce qu'il fallait ayant retardé le départ de Roberval, Cartier prit les devants avec cinq navires au commencement de l'été de 1541.* Après une traversée de trois mois, faite au milieu de tempêtes continuelles qui dispersèrent sa flotte, il s'arrêta à Terreneuve pour y attendre le gouverneur, qui devait le suivre à quelques jours de distance, mais qui ne vint pas ; il continua alors sa route seul et vint jeter l'ancre dans les environs de Québec. Les colons commencèrent aussitôt les défrichements. Pendant qu'ils étaient occupés à ces travaux, il partit dans le dessein de remonter le fleuve au-dessus du saut Saint-Louis ; mais il ne put franchir les rapides.

L'automne arriva sans nouvelles de Roberval ; Cartier dut se préparer pour passer l'hiver dans le pays. Il renvoya deux de ses bâtiments à Saint-Malo, afin d'instruire le roi de ce qu'il avait fait, et de savoir quels motifs avaient empêché Roberval de venir en Amérique.

L'hiver se passa assez tranquillement, mais au printemps les sauvages commençant à le menacer, il crut devoir se rembarquer avec tous ses compatriotes pour la France. C'était dans le moment où Roberval, retenu l'année précédente par des causes qu'il n'avait pu maîtriser, faisait voile pour l'Amérique avec trois navires, deux cents colons des deux sexes et plusieurs gentilshommes. Suivant une version, qui se trouve dans une

* Suivant l'Histoire maritime de Léon Guérin, c'est en 1540 que Cartier mit à la voile ; mais dans l'obscurité qui règne à ce sujet, nous pensons que c'est plutôt l'année suivante, d'abord parce que l'édit du roi n'est que du 15 juin 1540 ; en second lieu, parce que les difficultés, qui s'élevèrent entre Roberval et Jacques Cartier, eurent pour cause une expédition faite en 1541, et enfin parce que Cartier ne serait pas resté deux ans en Amérique sans communiquer avec l'Europe.

des pièces au dépôt de la marine, à Paris,* les deux escadres se rencontrèrent à peu de distance de Québec, et Roberval fit rebrousser chemin à Cartier pour commencer un établissement à l'île d'Orléans. Suivant une autre version, qui est plus probable, cette rencontre eut lieu à Saint-Jean de Terreneuve, et Cartier ne voulut pas suivre Roberval, parce qu'il s'aperçut que celui-ci voulait s'approprier une partie de ses découvertes. Quoiqu'il en soit, il est certain que Roberval parvint à sa destination ; qu'il renvoya dans l'automne deux de ses navires en France, pour informer le roi de son débarquement et demander des vivres pour l'année suivante ; que cinquante colons périrent dans le cours de l'hiver, et que malgré ce désastre le gouverneur partit, dans le mois de juin, avec soixante-dix hommes, pour voir s'il ne serait pas plus heureux que Cartier, et s'il ne pourrait pas atteindre le pays où les sauvages disaient que l'on trouvait des pierres fines et des métaux précieux. Mais il paraît qu'il n'alla pas loin, si l'on en juge par le silence qui règne à ce sujet ; car, malgré la perte d'une partie de sa relation, si Roberval eût fait quelque découverte, il nous en serait sans doute parvenu quelque chose. Dans cette course Roberval perdit une de ses barques et huit hommes qui se noyèrent.

Cependant la nouvelle de son débarquement en Canada était arrivée à Paris au moment même où la guerre allait recommencer entre François I et Charles-Quint. Au lieu de lui envoyer les secours qu'il demandait, le roi, suivant Lescarbot, chargea Cartier, en 1543, de ramener Roberval en France,† où sa valeur et son influence sur les populations de la Picardie, qui allait

*Documents de Paris, vol. 1, p. 5. Société littéraire et historique, Québec.

† On met en doute ce quatrième voyage du navigateur de Saint-Malo, auquel Lescarbot seul paraît avoir fait attention et qui depuis a été perdu de vue. Mais cet auteur dit positivement : " Le roi occupé à de grandes affaires qui pressaient la France pour lors, il n'y eut moyen d'envoyer nouveau rafraîchissement de vivres à ceux qui devaient avoir rendu le pays capable de les nourrir.... et que le dit de Roberval fut mandé pour servir le Roi par deçà : car *je trouve par le compte du dit Quartier qu'il employa huit mois* à l'aller quérir, après y avoir (Roberval) demeuré dix-sept mois." *Histoire de la nouvelle France* par Lescarbot (1618). La relation de Roberval confirme cet historien en ce qui concerne la demande de vivres : —" Roberval renvoya en France deux navires....afin de donner avis au roi, et de revenir l'année suivante avec des victuailles et autres fournitures ainsi qu'il plairait au roi."

devenir le théâtre des hostilités, pouvaient lui être utiles. La colonie entière se serait rembarquée avec lui.

Ainsi finit le premier essai de colonisation fait par la France dans l'Amérique septentrionale, il y a plus de trois cents ans, si l'on excepte celui du baron de Léry.

Le nom de Jacques Cartier, immortalisé par la découverte du Canada, disparaît de l'histoire après ce voyage. Mais si l'on en croit la demande que firent ses neveux, près d'un demi-siècle plus tard, pour obtenir la continuation des privilèges accordés à leur oncle, l'on doit supposer qu'il fit encore pendant longtemps la traite des pelleteries avec les indigènes du Canada.

Cartier s'est distingué dans toutes ses expéditions par un rare courage. Aucun navigateur de son temps, si rapproché de celui de Colomb, n'avait encore osé pénétrer dans le cœur même du Nouveau-Monde, et braver la perfidie et la cruauté d'une foule de nations barbares. En s'aventurant dans le climat rigoureux du Canada, où, durant six mois de l'année, la terre est couverte de neige et les communications fluviales sont interrompues; en hivernant deux fois au milieu de peuplades sauvages, dont il pouvait avoir tout à craindre, il a donné une nouvelle preuve de l'intrépidité des marins de cette époque.

Avec lui commence la longue file de voyageurs qui ont fait des découvertes dans l'intérieur de l'Amérique du nord. Le Saint-Laurent, qu'il remonta jusqu'au saut Saint-Louis, conduisit successivement les Français à la baie d'Hudson, dans la vallée du Mississipi, et aux Montagnes-Rocheuses.

Pour récompense de ses découvertes, on dit qu'il fut anobli par le roi de France,* honneur qu'il méritait, puisqu'il avait placé son nom à la tête des annales canadiennes, et ouvert la première page d'un nouveau livre dans la grande histoire du monde.

* Recherches de M. Cunat sur Jacques Cartier, consignées dans une pièce annexée au procès-verbal de la commission nommée par M. Hovius, chevalier de la Légion d'honneur, maire de Saint-Malo, pour recevoir et reconnaître les débris de la Petite-Hermine, le 13 décembre 1843; duquel procès-verbal copie est déposée dans les archives de la Société littéraire et historique de Québec.

CHAPITRE III.

ABANDON TEMPORAIRE DU CANADA.

1543-1603.

Roberval part pour l'Amérique après la guerre, et périt avec tous ceux qui l'accompagnaient.—M. Villegagnon tente de fonder une colonie dans le Brésil; la désunion des colons cause leur ruine.—Fondation de la Caroline dans la Floride.—Massacre des Français de cette colonie par les Espagnols, en pleine paix.—Catherine de Médicis, régente, néglige d'en demander satisfaction.—M. de Gourgues les vengent.—Pendant longtemps en France on ne pense plus aux colonies.—Observations à ce sujet.—Les troubles du royaume entravent la colonisation.—Progrès des pêcheries et du commerce des pelleteries.—Le marquis de la Roche veut fonder un établissement en Acadie; il échoue.—Colons abandonnés dans l'île de Sable; la plupart périssent. Le roi envoie chercher les autres au bout de cinq ans.—M. de la Roche, ruiné par son entreprise, meurt de chagrin.—Obstacles qu'éprouvait alors la colonisation.

La guerre entre François Ier et Charles-Quint dura plusieurs années. Comme cela était déjà arrivé et devait arriver encore, le Canada fut oublié dans le tumulte des camps. Au rétablissement de la paix, Roberval, dont la réputation avait grandi sur le champ de bataille, revint à ses projets sur l'Amérique. Il organisa une nouvelle expédition pour le Canada, en s'associant avec son frère, militaire très-brave que le roi avait surnommé le gendarme d'Annibal. Mais leur voyage eut un dénouement funeste. Roberval fit voile en 1549, sous le règne de Henri II, et périt dans la traversée avec tous ses compagnons, sans qu'on ait jamais su comment ce malheur était arrivé. Cette catastrophe fit abandonner le Canada, et elle aurait probablement eu l'effet de détourner pendant longtemps la France de ces entreprises hasardeuses, sans l'amiral de Coligni, qui dirigea l'attention vers d'autres contrées.

En 1555, Coligni, qui était le chef des huguenots, proposa à Henri II de former dans quelque partie du Nouveau-Monde, une colonie où ses sujets protestants pourraient se retirer pour exercer leur culte librement et en paix. Le roi approuva

d'abord ce dessein, qui fut ensuite abandonné. Nicolas Durand de Villegagnon, chevalier de Malte et vice-amiral de Bretagne, imbu des doctrines nouvelles, obtint sans trop de difficultés la permission de conduire des colons dans le Brésil, pays que sa température faisait préférer au Canada. Mais cet établissement eut le sort de ceux que l'on avait voulu former à l'autre extrémité du continent, quoique pour des causes différentes. Villegagnon désavoua son apostasie, et la division se mit parmi les Français, qui ne purent se maintenir dans le pays.

Cependant les dissensions religieuses s'envenimaient en France. L'effroyable massacre des Vaudois, en 1545, avait rempli les protestants d'une secrète terreur. La guerre civile allait se rallumer. Coligni songea plus sérieusement que jamais à trouver un asile pour les religionnaires, sur lesquels on avait recommencé à faire peser les rigueurs d'une cruelle persécution. Il profita d'une espèce de trève, en 1562, pour intéresser la cour au plan d'établissement qu'il avait projeté pour eux dans la Floride. Charlevoix assure que, selon toutes les apparences, il ne découvrit pas son but au roi, et qu'il ne lui fit envisager son projet que comme une entreprise avantageuse à la France. Mais il est difficile de croire qu'il put en imposer à la cour à cet égard. Charles IX n'ignorait rien, et il fut bien aise, en effet, de voir que Coligni n'employait à cette expédition que des calvinistes, parce que c'étaient autant d'ennemis dont il purgeait le royaume.

L'amiral fut d'abord laissé maître de toute l'entreprise. Il donna le commandement de l'expédition à Jean de Ribaut, excellent marin de Dieppe, qui partit pour la Floride en 1562, accompagné de plusieurs gentilshommes. Ribaut côtoya l'Amérique en remontant vers le nord. Il prit possession pour la France, d'une partie de la Floride et de la Georgie, en élevant une colonne aux armes du roi sur un monticule. Continuant sa route, il parvint enfin à une petite île, nommée Santa-Cruz par les Espagnols, où il fit élever des ouvrages de défense, qu'il nomma Charles-Fort, en l'honneur du roi Charles IX. Le pays offrait toutes les marques de la plus grande fertilité, et les indigènes firent le meilleur accueil aux Français.

Ribaut retourna en France en 1563, laissant un de ses capitaines, nommé Albert, pour commander à Charles-Fort. Au lieu

de cultiver la terre, les Français, se reposant sur leurs provisions, se mirent à chercher des mines d'or et d'argent, dont ils croyaient le sol du Nouveau-Monde rempli. Cependant les vivres commencèrent à manquer et la discorde éclata; le commandant, qui avait jusque-là dissimulé son véritable caractère, se montra barbare et cruel. Il pendit lui-même un soldat de ses propres mains; il devint bientôt si odieux qu'il fut massacré.

Comme les colons se voyaient menacés de la famine et que Ribaut ne revenait point, ils se construisirent un bâtiment, qui fut calfaté avec de la mousse, couvert de voiles faites avec leurs draps et leurs chemises, et de cordages faits avec de l'écorce d'arbre; et ils se rembarquèrent pour la France, sans matelots ni pilotes pour les diriger, sans vivres en quantité suffisante pour une longue traversée. Surpris par un calme, qui se prolongea plusieurs jours, leurs provisions s'épuisèrent, l'eau douce manqua. Ils ne virent plus que l'Océan et la mort devant eux. " Quelqu'un, rapporte Guérin, s'étant avisé de dire qu'un seul pouvait sauver la vie à tous les autres aux dépens de la sienne, non-seulement la proposition ne fut pas rejetée avec l'horreur qu'elle méritait, mais elle fut accueillie avec une sorte de joie féroce. Déjà l'on était convenu de tirer au sort pour savoir quelle serait la victime offerte au salut commun, quand un soldat nommé Lachau, plutôt que de partager ou seulement de voir le dégoûtant repas, dit à ses compagnons, comme les fils d'Ugolin à leur père : " Tenez, mangez de moi." Il fut pris au mot, et on égorgea sur-le-champ cette généreuse victime sans qu'elle fît la moindre résistance. Son sang fut avidement et soigneusement recueilli; son corps fut dépecé avec un soin d'anthropophages; et, de l'un et de l'autre, il fut fait un partage minutieux dont aucun ne céda ni sa goutte ni son lambeau. Ce premier acte accompli, le drame se serait trop présumablement déroulé de la même façon, de bonne volonté ou de force, si, peu de temps après, on n'eût aperçu la terre et presque aussitôt un navire qui s'approchait." C'était un navire anglais, les survivants furent sauvés.

" Gaspard de Coligni, continue le même auteur, loin de reculer devant les difficultés de tout genre qui mettaient obstacle à ses projets de colonisation calviniste, y persévérait d'autant plus que la persécution redoublait contre les huguenots. Il

profita d'un moment où la cour était entrée, par ses soins, en composition avec ceux-ci, pour engager Charles IX à fournir de nouveaux moyens à ses essais d'établissement en Amérique. Charles lui accorda trois navires bien équipés. L'amiral en confia le commandement à René de Goulaine de Laudouinière,* *familier de sa cour, d'une insigne piété, habile en beaucoup de choses, surtout dans celles de la marine.* On lui donna des ouvriers habiles et des détachements de soldats d'élite ; plusieurs jeunes gens de famille et de riches gentilshommes voulurent faire le voyage à leurs dépens. Charles IX fit compter cinquante mille écus à Laudouinière pour le voyage et pour ses frais une fois qu'il serait arrivé. Le but primitif de cette seconde expédition était d'aller ravitailler Charles-Fort."

Laudouinière fit voile dans le mois d'avril 1564, passa par les Canaries et les Antilles et vint jeter l'ancre entre la rivière Saint-Marys et celle de Saint-Jean, sur la côte orientale de l'Amérique du nord. Il fit élever à deux lieues de la mer un fort qu'il nomma la Caroline. Mais il n'y fut pas longtemps sans exciter la jalousie des Espagnols. Philippe II envoya une flotte pour " combattre les hérétiques et les empêcher d'établir leur culte en Amérique."

Le fort de la Caroline fut assiégé et pris après une vigoureuse résistance dirigée par Laudouinière. Une partie des Français réussit cependant à s'échapper ; et Laudouinière put rentrer en France, où il fut mal accueilli du gouvernement, disgrâce qui abrégea probablement ses jours. Ce qui fut peut-être la cause de la perte de la Caroline, c'est l'obstination de Ribaut, revenu en Amérique, à aller attaquer les Espagnols. Il emmena pour cette attaque toute la garnison du fort de la Caroline, qui se trouva presque sans défenseurs lorsque les Espagnols parurent, et le fort devint par là-même une proie plus facile à saisir. L'entreprise de Ribaut eut une fin malheureuse. Il fut surpris par une tempête furieuse qui s'éleva tout à coup et le rejeta à cinquante lieues au sud. Ses vaisseaux se brisèrent sur les rochers ; mais les hommes qu'ils portaient parvinrent à gagner le rivage. Ribaut ne vit point d'autre chose à faire qu'à

* Lescarbot et Charlevoix se trompent en le nommant Laudonnière. Voir ce que dit Léon Guérin, notes et pièces justificatives, dans son Histoire Maritime de France, tome II. Laudouinière était le nom d'une terre appartenant à la famille de Goulaine.

retourner par terre à la Caroline. Pour comble de malheur il trouva les Espagnols maîtres du fort. Comme il était sans vivres, il songea à se rendre. Menendez fit à ses envoyés une réponse rassurante, en prononçant, " un de ces serments castillans que l'inquisition recommandait aux abominables fournisseurs de ses hautes-œuvres.

" Les Français, au nombre de huit cents, se confièrent à la parole de Menendez. A mesure qu'ils se livraient, le monstre, se signant le front, insultant, dans son fanatisme aveugle, à la croix du Christ, leur faisait enfoncer un poignard dans le cœur ; le brave d'Ottigny, pendant que l'on plongeait ce poignard fumant dans son sein, prenait encore le ciel à témoin de la scélératesse espagnole. Quant à Ribaut, Menendez poussa la barbarie jusqu'à le faire écorcher vif, et à envoyer sa peau et sa barbe à Séville, comme des trophées de sa victoire ; la tête du commandant français fut coupée en quatre, et exposée sur autant de piquets. Enfin les Espagnols firent rassembler tous les cadavres de leurs victimes, y compris ceux des malheureux qu'ils avaient précédemment assassinés dans le fort ou atteints dans les bois, traitèrent ces misérables restes avec une indignité sans pareille ; et, avant de les livrer aux flammes, les pendirent à des arbres," sur lesquels on mit par dérision cette inscription fanatique : " *Ceux-ci n'ont pas été traités de la sorte en qualité de Français, mais comme hérétiques et ennemis de Dieu.*" Presque tous les colons périrent dans cette catastrophe. Cette colonie existait depuis trois ans. Les Espagnols gardèrent leur conquête, et s'y fortifièrent avec l'intention de rester dans le pays.

Lorsque la nouvelle de ce massacre parvint en France, elle y excita au plus haut degré l'indignation publique. Tous les Français, de quelque religion qu'ils fussent, regardèrent cet attentat comme une insulte faite à la nation, et ils voulaient en demander vengeance. Mais la cour fut d'une opinion contraire. En haine de Coligni et des huguenots, Charles* IX, ou plutôt Catherine de Médicis, car c'était elle qui gouvernait l'État, le roi n'ayant encore que 15 ans, Catherine fit semblant de ne pas s'apercevoir de l'affront auquel elle n'avait peut-être que trop connivé. Le monarque oubliant ainsi son devoir, un simple par-

* Bancroft :—*History of the United-States.*

ticulier se fit le défenseur de l'honneur national et le vengeur des Français. Le chevalier Dominique de Gourgues, d'une famille distinguée de Guienne et en outre bon catholique, était un officier d'un grand mérite, qui avait été éprouvé par des revers de fortune. Il avait soutenu près de Sienne, en Toscane, longtemps les efforts d'une partie de l'armée espagnole avec un détachement de trente hommes seulement; tous ses soldats ayant été tués, il avait été fait prisonnier et envoyé aux galères. La galère sur laquelle il se trouvait, avait été prise quelque temps après par les Turcs, et reprise par les chevaliers de Malte. Ce dernier événement l'avait rendu à la liberté et à des voyages en différentes parties du monde. Il était devenu bientôt un des marins les plus habiles et les plus hardis de son siècle. Vivement ému au récit du massacre des Français de la Caroline, il jura de les venger. Il vendit pour cela tout son bien, et arma deux navires et une galère montés par 80 matelots et 100 arquebusiers, la plupart gentilshommes.

Rendu à l'île de Cuba, il assembla ses équipages et leur retraça avec les plus vives couleurs le tableau des cruautés inouïes que les Espagnols avaient exercées sur les Français de la Floride. " Voilà, ajouta-t-il, mes camarades, le crime de nos ennemis. Et quel serait le nôtre, si nous différions plus longtemps à tirer justice de l'affront qui a été fait à la nation française ? C'est ce qui m'a engagé à vendre mon bien; c'est ce qui m'a ouvert la bourse de mes amis : j'ai compté sur vous, je vous ai cru assez jaloux de la gloire de votre patrie pour lui sacrifier jusqu'à votre vie dans une occasion de cette importance; me suis-je trompé? J'espère donner l'exemple, être partout à votre tête, prendre pour moi les plus grands périls ; refuseriez-vous de me suivre?"—On répondit par des acclamations à son appel; et, dès que le temps le permit, l'on cingla vers la Floride. Les sauvages étaient mal disposés pour les Espagnols. Le commandant français en profita pour former une ligue avec eux. Les Espagnols avaient ajouté deux forts à celui qu'ils avaient enlevé aux Français. M. de Gourgues divisa sa troupe en deux colonnes, et, aidé des sauvages, il marcha contre le premier fort. La garnison, qui était de soixante hommes, voulut l'abandonner; elle tomba entre les deux colonnes, et fut presque entièrement détruite au premier choc.

Le deuxième fort fut pris après quelque résistance, et ses défenseurs subirent le sort de leurs camarades; ils furent cernés dans leur fuite et taillés en pièces. Le troisième fort, celui de la Caroline, qui était le plus grand, renfermait deux cents hommes. Le commandant français disposait ses troupes autour des murs pour les escalader, lorsque les assiégés firent avec quatre-vingts arquebusiers, une sortie qui hâta leur perte. Gourgues, au moyen d'un stratagème, attira les assaillants loin de leurs murailles, et leur coupa la retraite. Attaqués vivement de tous côtés, ils furent tués jusqu'au dernier après avoir fait la plus vigoureuse résistance. Les soldats qui formaient le reste de la garnison, désespérant de tenir plus longtemps, voulurent se sauver dans les bois et tombèrent, comme les autres, sous le fer des Français et des sauvages, à l'exception de quelques hommes qui furent réservés pour une mort plus ignominieuse. On fit un butin considérable. Les prisonniers furent amenés au lieu où les Français avaient subi leur supplice, et où Menendez avait fait graver sur une pierre, pour qu'on en conservât le souvenir, ces mots: "*Je ne fais ceci comme à des Français, mais comme à des Luthériens.*" Après leur avoir reproché leur cruauté et leur mauvaise foi, Gourgues les fit pendre à des arbres, et à la place de l'ancienne inscription, il fit mettre celle-ci, écrite sur une planche de sapin: "*Je ne fais ceci comme à Espagnols, mais comme à traîtres, voleurs et meurtriers.*"

Après avoir ainsi vengé la mort de leurs frères, les vainqueurs, trop faibles pour garder le pays, rasèrent les forts et mirent à la voile pour la France, où le peuple accueillit avec satisfaction la nouvelle de cette vengeance nationale, qui fut regardée comme un acte de justes représailles. Mais la reine-mère et la faction des Guises auraient sacrifié M. de Gourges au ressentiment du roi d'Espagne, sans l'influence de ses amis et surtout du président de Marigni, qui le cacha quelque temps à Rouen. La conduite de Gourgues fut hautement approuvée par les autres nations, et par la reine Elizabeth d'Angleterre, qui fit offrir au chevalier français un poste avantageux dans sa marine. Il remercia cette princesse de ses offres généreuses, et le roi lui ayant rendu ses bonnes grâces, il se préparait à aller prendre le commandement de la flotte de don Antonio, qui disputait à Philippe II la couronne du Portugal, lorsqu'il

mourut à Tours, en 1567, emportant dans la tombe le regret de ses compatriotes, et laissant après lui la réputation d'un des meilleurs capitaines du siècle, aussi habile sur mer que sur terre.

La faiblesse de Catherine de Médicis dans cette affaire, semble autoriser les bruits que les Espagnols firent courir pour atténuer la barbarie de leur conduite. Ils assuraient que Charles IX s'était entendu avec leur roi, son beau-frère, pour exterminer les huguenots établis à la Floride. Quoique Charles IX se soit refusé à demander satisfaction de cette sanglante violation du droit des gens, et que d'autres actes de son règne ternissent encore beaucoup plus sa mémoire, il était trop jeune alors pour être personnellement responsable de cet attentat. Il est même difficile de condamner tout à fait Marie de Médicis, la véritable souveraine, parce qu'en pareille matière, la connivance peut bien être présumée, sans être encore certaine.

La longue période qui s'écoula entre l'expédition de Roberval et celle du marquis de la Roche, en Acadie, en 1598,* est entièrement remplie par la grande lutte avec l'Espagne et avec l'Autriche, et par les longues et sauglantes guerres de religion, rendues si tristement fameuses par le massacre de la Saint-Barthélemi. L'attention des chefs de l'État, absorbée par ces événements mémorables, qui ébranlèrent la France jusque dans

* M. Pol de Courcy a publié, en 1854, un article dans le "*Journal de Québec*," tendant à faire voir que ce n'est pas en 1598, mais bien en 1578, que le marquis de la Roche est venu en Amérique. "Ici nous nous trouvons, dit-il, en contradiction avec la relation du P. Charlevoix, (Histoire et description générale de la Nouvelle-France,) suivie ensuite par l'abbé Prévost (Histoire générale des voyages), et de nos jours par M. Léon Guérin (Extrait des Navigateurs Français), qui disent que La Roche ne se servit pas de la première commission de Henri III. Nous pensons donc que si La Roche n'a fait, comme il est probable, qu'un voyage en Amérique, ce fut en 1578 et non en 1598, et nous rejetons également comme faibles, les obstacles que le P. Charlevoix affirme "que des personnes puissantes, à qui le "zèle du marquis pour la religion catholique ne plaisait pas, trouvèrent "moyen de susciter pour arrêter les effets de la bonne volonté du roi à son "égard." Pour contredire l'opinion de M. de Courcy, M. H. Emile Chevalier a cité dans le *Pays*, un grand nombre d'auteurs et un extrait des lettres-patentes accordées par Henri IV, le 12 janvier 1598, au marquis de la Roche, montrant clairement que ce dernier n'avait pas profité des lettres semblables que lui avait octroyées Henri III, en 1576–8.

ses fondements, ne put se porter sur le Nouveau-Monde. Lorsque le calme fut un peu rétabli, et que Henri IV fut bien assis sur le trône, on revint aux projets formés sur le Canada, mais avec des motifs de moins pour la colonisation depuis la pacification des huguenots.

Au reste, si nous avons dit qu'au milieu des guerres religieuses la France ne put songer à l'Amérique, nous devons cependant excepter une partie de la nation.

Les Normands, les Basques et les Bretons continuèrent toujours à faire la pêche de la morue et de la baleine vers l'embouchure du Saint-Laurent, comme si leur pays eût joui de la plus grande tranquillité. Tous les ans ces navigateurs habiles agrandissaient le cercle de leur navigation. En 1578, cent cinquante navires français vinrent à Terreneuve seulement. Un autre trafic, presque aussi profitable que la pêche, nous voulons parler de la traite des pelleteries, s'était établi avec les indigènes des côtes. Les traitants, courant à la recherche de cette marchandise, se répandaient sur une partie des rivages du continent, et dans les rivières qui tombent dans la mer. Ils remontaient le Saint-Laurent jusque au-dessus de Québec, côtoyaient les îles du golfe et les pays d'alentour. Noël et Châton, neveux et héritiers de Cartier, étaient engagés dans ce négoce et le faisaient avec tant de succès qu'ils excitèrent la jalousie des autres traitants, qui brûlèrent plusieurs de leurs berges. Pour ne plus être exposés à ces attaques, Noël et son associé sollicitèrent de Henri III le renouvellement des priviléges qui avaient été accordés à leur oncle, de commercer avec les sauvages; et en outre le droit d'exploiter les mines qu'ils avaient découvertes. En considération des services du grand navigateur, des lettres-patentes leur furent accordées en 1588. Mais aussitôt que la chose fut connue, les marchands de Saint-Malo se pourvurent au conseil privé et réussirent à faire révoquer ces priviléges, sans cependant en profiter beaucoup eux-mêmes, car dès l'année du rétablissement de la paix, c'est-à-dire en 1598, le marquis de la Roche, qui était de la Bretagne, fit confirmer par le roi la charge de lieutenant-général du Canada, de l'Acadie et des pays circonvoisins, que lui avait déjà accordée Henri III, et dont les troubles du royaume l'avaient empêché de jouir. Il obtint en même temps des pouvoirs qui

anéantissaient la liberté des marchands de Saint-Malo. Il était autorisé à prendre dans les ports de France, les navires, les matelots et les capitaines dont il pourrait avoir besoin ; à lever des troupes, à faire la guerre et à bâtir des villes dans les limites de sa vice-royauté ; à promulguer des lois, et à les faire exécuter ; à concéder des terres aux gentilshommes, à titre de fiefs, seigneuries, baronnies, comtés, etc., et enfin à régler le commerce qui était laissé sous son contrôle exclusif. Ainsi mis en possession d'une autorité absolue, il partit pour le Nouveau-Monde avec soixante hommes. Aucun marchand n'osa élever la voix contre le monopole de ce seigneur, comme on l'avait fait contre celui des neveux de Cartier : son rang imposa silence. Mais d'autres causes devaient ruiner ses projets.

Le marquis de la Roche, craignant la désertion de ses gens, composés de repris de justice, les déposa dans l'île de Sable, à l'entrée du golfe Saint-Laurent. Cette île, en forme de croissant, étroite, aride et d'un aspect sauvage, ne porte ni arbres, ni fruits ; il n'y pousse qu'un peu d'herbe et de mousse autour d'un lac placé au centre. Après avoir jeté ses colons sur cette terre désolée, entourée d'écueils battus par la mer, La Roche passa en Acadie. En revenant, il fut surpris par une tempête qui le porta en dix ou douze jours sur les côtes de France. Il n'eut pas plutôt remis le pied dans sa patrie qu'il se trouva enveloppé dans une foule de difficultés ; le duc de Mercœur, qui était en guerre contre Henri IV, le garda prisonnier pendant quelque temps en Bretagne. Ce n'est qu'au bout de cinq ans qu'il put raconter au roi, qui se trouvait à Rouen, ce qui lui était arrivé dans son voyage. Le monarque, touché du sort des malheureux abandonnés dans l'île de Sable, ordonna au pilote qui les y avait conduits, d'aller les chercher. Celui-ci n'en trouva plus que douze sur quarante qui y avaient été débarqués. Dès qu'ils avaient été livrés à eux-mêmes, ces hommes, accoutumés à donner libre cours à la fougue de leurs passions, n'avaient plus voulu reconnaître de maître. La discorde les avait armés les uns contre les autres, et plusieurs avaient péri dans des combats qui avaient encore empiré leur triste situation. A la longue cependant la misère avait dompté leurs caractères intraitables, et ils avaient fini par prendre des habitudes plus paisibles et plus favorables à leur conservation. Ils s'étaient

construits des huttes avec les débris d'un navire échoué sur les rochers de la plage, et ils avaient vécu pendant quelque temps de la chair des animaux que le baron de Léry y avait débarqués quatre-vingts ans auparavant, et qui s'étaient propagés dans l'île.* Ils en avaient même apprivoisé quelques-uns qui leur fournissaient des laitages. Mais cette ressource étant venue à leur manquer, il ne leur resta plus que la pêche pour fournir à leur subsistance. Lorsque leurs vêtements furent usés, ils s'en firent de peaux de loup-marin. A leur retour, Henri IV voulut les voir dans l'accoutrement qu'ils portaient lorsqu'ils avaient été trouvés. Leur barbe et leurs cheveux, qu'ils avaient laissé croître, pendaient en désordre sur leur poitrine et sur leurs épaules ; leur figure avait déjà pris un air farouche, qui les faisait ressembler plutôt à des sauvages qu'à des hommes civilisés. Le roi leur fit distribuer à chacun cinquante écus, et leur permit de retourner dans leurs familles sans pouvoir être recherchés de la justice pour leurs anciennes offenses.

Le marquis de la Roche, qui avait engagé toute sa fortune dans cette entreprise, la perdit par suite de malheurs, qui ne cessèrent de l'accabler. Ruiné et sans espérance de pouvoir reprendre un projet qu'il avait toujours à cœur, le chagrin s'empara de lui et le conduisit lentement au tombeau. On a reproché à La Roche plusieurs fautes, qu'il est inutile de rapporter ici, car on ne saurait blâmer des plans qu'il n'a pas eu le temps de développer. Qu'il suffise de dire que, comme victime de ses efforts pour la cause de la colonisation, il a laissé un nom qui sera toujours respecté en Amérique.

Tous les désordres qu'on aperçoit à cette époque dans les tentatives de colonisation, étaient le fruit des agitations sociales qui bouleversaient l'Europe depuis près d'un siècle. Le choix d'hommes de guerre pour fonder des colonies n'était pas propre à diminuer le mal. En outre le manque de suite et d'ensemble le disputait à l'insouciance des gouvernements, comme l'imprévoyance au peu de moyens des individus. Toutefois ce mal n'était pas particulier à la France. L'histoire des États-Unis nous apprend que l'Angleterre s'y prit plusieurs fois avant de pouvoir se fixer sur ce continent d'une manière permanente. Sans

* Laët :—*Histoire de l'Amérique.*

parler de la première colonie qu'elle y envoya en 1579, et que les Espagnols, maîtres de la mer et jaloux des projets des autres nations, attaquèrent en route et forcèrent à rebrousser chemin,* le chevalier Humphrey Gilbert, quatre ans après, commenca un établissement à Saint-Jean de Terreneuve, et, malgré les espérances qu'on en conçut d'abord, l'indiscipline des colons amena une fin désastreuse. Le célèbre Walter Raleigh, élève de Coligni, dont il avait contracté l'esprit et la persévérance, voulant continuer les desseins de son beau-frère Gilbert, n'eut pas plus de succès à Rœnoke dans la Floride, et au bout de trois ans l'amiral Drake fut obligé de ramener dans leur patrie les colons qu'il y avait débarqués; † en 1586, une autre colonie fut établie dans la Virginie, et tous les habitants moururent de misère ou furent massacrés par les indigènes; en 1602 encore, les Anglais ne furent pas plus heureux sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre; enfin il en fut ainsi dans la suite de diverses autres tentatives, dont quelques-unes cependant furent plutôt des expéditions commerciales que des commencements de colonisation. De tous ces échecs, dus à des causes diverses, l'on se tromperait pourtant beaucoup, si l'on voulait conclure que le temps n'était pas arrivé de coloniser l'Amérique. Les guerres politiques et religieuses étaient des causes d'émigration presque aussi puissantes que le sont aujourd'hui la misère et la surabondance de population. Les partis vaincus et persécutés avaient besoin d'un lieu de refuge, et l'Amérique s'offrit à eux comme un bienfait de la providence, ils y coururent et y jetèrent, dans les larmes de l'exil, les fondements de plusieurs empires aujourd'hui florissants.

* Oldys :—*American Annals.*

† R. Beverley :—*The History of Virginia.*

LIVRE PREMIER.

ETABLISSEMENT PERMANENT DE LA NOUVELLE-FRANCE.

CHAPITRE I.

ACADIE, (NOUVELLE-ÉCOSSE.)

1603-1613.

Observations sur la civilisation de l'Europe à cette époque.—Importance des colonies pour la France.—M. Chauvin, à l'instigation de Pont-Gravé, se fait nommer lieutenant-général du Canada et de l'Acadie, et obtient le privilége exclusif d'y faire le commerce des pelleteries.—Il meurt.—Le commandeur de Chastes lui succède; il forme une société de commerce pour faciliter la colonisation.—Pont-Gravé et Champlain font un voyage au Canada.—Le commandeur étant mort, M. de Mons, calviniste, est nommé lieutenant-général de cette contrée, où l'on permet aux protestants de s'établir.—Expédition de M. de Mons en Acadie, province découverte par les Français.—M. de Mons et Champlain découvrent la baie de Fundy, et les rivières Saint-Jean, Penobscot et Kénébec.—Les colons débarquent à l'île Sainte-Croix.—Champlain explore les côtes jusqu'à 20 lieues au sud du cap Cod.—M. de Mons, ou plutôt M. de Poutrincourt fonde Port-Royal; il retourne en France.—Port-Royal concédé à M. de Poutrincourt.—Lescarbot.—Progrès de Port-Royal.—Retrait du privilége accordé à M. de Mons.—Dissolution de la societé des pelleteries.—Abandon temporaire de Port-Royal.—Poutrincourt y retourne en 1610.—Il refuse d'y mener des jésuites.— Assassinat de Henri IV.—La marquise de Guercheville achète les droits des associés de M. de Mons pour envoyer des jésuites en Acadie.—Difficultés entre les colons et les jésuites —Mde. de Guercheville les envoie fonder un établissement près de la rivière Penobscot.—Les Anglais de la Virginie détruisent Saint-Sauveur et Port-Royal, en pleine paix.—Le gouvernement français ne s'intéresse point au sort de ces deux colonies, qui n'étaient que des entreprises particulières.

Nous sommes enfin parvenu à l'époque à laquelle on peut fixer le commencement des succès durables de la colonisation française.

Bien des obstacles et bien des calamités en retarderont encore le cours, mais les progrès ne cesseront pas d'être réels.

Cette époque correspond au règne de Henri IV, un des plus grands rois qu'ait eus la France, et à celui de son successeur, Louis XIII. La guerre étrangère avait fait place à la guerre civile. Richelieu achevait l'abaissement de la maison d'Autriche et la soumission de la noblesse du royaume, que les guerres de religion avaient divisée et affaiblie. Le caractère national, retrempé dans ces luttes longues et sanglantes, avait repris son ancienne énergie; et, rendue à la paix, la France eut besoin de nouvelles carrières pour occuper son activité.

La marche de la civilisation ne s'était pas ralentie pendant ce temps-là. Henri IV poliçait et faisait fleurir son royaume, rétablissait l'ordre dans les finances, réformait la justice, encourageait l'agriculture et le commerce, établissait des manufactures d'étoffes d'or et d'argent, de tapisseries, de glaces, introduisait les vers à soie, faisait creuser le canal de Briare, etc. Le commerce établissait des communications entre tous les pays, et mettait en regard leurs mœurs, leurs usages, leur civilisation et leurs intérêts. L'imprimerie, qui commençait à se propager, en généralisant les connaissances, appelait aussi les hommes de génie à éclairer leurs concitoyens, prêts à recevoir toute impulsion nouvelle et à marcher dans la voie des progrès. Les classes moyennes, ayant enfin acquis par leur industrie de l'importance et des richesses, reprenaient le rang qu'elles doivent occuper dans la nation, dont elles font la principale force; et, en repoussant du poste qu'elle occupait depuis des siècles, cette noblesse guerrière, qui ne s'était distinguée que par la destruction et l'effusion du sang, mais qui dans son temps avait protégé la société de son épée et lui avait donné la force nécessaire pour sortir de la barbarie, les classes moyennes, disons-nous, allaient jouer leur rôle, et introduire dans l'État des principes plus favorables à la puissance et à la liberté des peuples. "Tout progrès, en effet, dit Lamennais, se résout dans l'extension de la liberté, car le progrès ne peut être conçu que comme un développement plus libre ou plus complet des puissances propres des êtres. Or, dans l'ordre social, nulle liberté sans propriété; elle seule affranchit pleinement l'homme de toute dépendance."

La découverte du Nouveau-Monde avait favorisé ce grand mouvement. Les nations s'étaient mises à coloniser, les unes pour se débarasser de sectaires remuants, d'autres pour ouvrir un champ aux travaux des missionnaires, toutes pour se créer des sources de richesses et de puissance. La France se distingua surtout par ses efforts pour la conversion des infidèles. Il faut attribuer à la ferveur de sa foi, l'estime que les nations sauvages ont eue pour elle dans tous les temps par préférence à tous les autres peuples.

L'Amérique fixait plus que jamais l'attention des Européens, et c'était à qui en prendrait la plus grande part. La France ne pouvait rester en arrière dans ce partage. L'Espagne et le Portugal s'appropriaient l'Amérique du sud ; l'Angleterre persistait à s'établir dans la Floride en dépit de ses échecs ; la Hollande promenait son pavillon sur toutes les mers et fondait la Nouvelle-York. Tout s'agitait autour d'elle. Elle ne pouvait rester stationnaire, tandis que ses ennemis et ses rivaux cherchaient à se fortifier en Amérique. Mais les premiers hommes auxquels elle confia la tâche d'occuper une partie du Nouveau-Monde, après la mort du marquis de la Roche, n'en firent qu'un objet de spéculations.

Pont-Gravé, l'un des principaux négociants de Saint-Malo, forma le projet d'accaparer la traite des fourrures en Canada et en Acadie; et, pour le mettre à exécution, il jeta les yeux sur un capitaine de vaisseau, nommé Chauvin, qui avait des amis puissants à la cour, et qui se recommandait par les services qu'il avait rendus dans les dernières guerres. Cet officier obtint les pouvoirs qui avaient été accordés au marquis de la Roche, et débarqua à Tadoussac une douzaine d'hommes, qui seraient morts de faim dans l'hiver sans les sauvages qui les recueillirent dans leurs cabanes. Chauvin expirant, Pont-Gravé allait se retrouver dans son premier embarras, lorsque le commandeur de Chastes, gouverneur de Dieppe, se présenta avec les priviléges de Chauvin. Le commerce, dans les vues de M. de Chastes, n'était qu'un objet secondaire ; mais Pont-Gravé, qui ne songeait qu'à s'enrichir, lui démontra la nécessité de faire la traite pour subvenir aux premières dépenses de la colonisation, toujours si considérables, et l'engagea à former une société, dont plusieurs personnes de qualité et les principaux marchands de

Rouen voulurent faire partie. Un officier distingué dans la marine, le capitaine Champlain, qui arrivait des Indes occidentales et que Henri IV retenait près de lui, se chargea du commandement de l'expédition.

La petite flotte, composée de barques de douze à quinze tonneaux, fit voile en 1603. Champlain remonta le Saint-Laurent avec Pont-Gravé jusqu'au saut Saint-Louis. De retour en France, il montra la carte et la relation de son voyage au roi. Henri en fut si content qu'il promit de favoriser le projet de tout son pouvoir, et M. de Chastes étant mort, il le remplaca par Pierre du Gua, sieur de Mons, de la province de Saintonge, gentilhomme ordinaire de sa chambre et gouverneur de Pons. Il lui donna le privilége exclusif de faire la traite depuis le cap de Raze, en Terreneuve, jusqu'au 50e degré de latitude nord. Les huguenots obtinrent dans le même temps la liberté, comme ils l'avaient alors en France, de professer leur religion dans les colonies qu'on établirait, à la condition que les indigènes seraient instruits dans la foi catholique.

On attendait beaucoup des talents et de l'expérience de M. de Mons, qui avait toujours montré un grand zèle pour la gloire de son pays.

La société formée par son prédécesseur fut augmentée par l'adjonction de plusieurs marchands de La Rochelle et d'autres villes du royaume. Quatre navires furent équipés ; deux pour faire la traite à Tadoussac, visiter les côtes de la Nouvelle-France, et saisir les bâtiments qui trafiqueraient avec les sauvages en contravention à la défense du roi ; deux pour transporter les colons et chercher un lieu propre à leur établissement. Nombre d'hommes de métier, quelques soldats et plusieurs gentilshommes s'embarquèrent sur ces navires.

On a déjà pu remarquer l'entraînement des jeunes gens de famille pour ces expéditions lointaines. Cartier et Roberval furent accompagnés par des gentilshommes dans tous leurs voyages. L'esprit inquiet et aventureux, qui avait distingué à un si haut degré la noblesse française au moyen âge, lorsqu'elle portait ses exploits des rivages brumeux de l'Angleterre aux rochers arides du Jourdain, semblait renaître pour chercher en Amérique un nouvel élément à son activité. D'ailleurs beaucoup d'entre eux, ruinés par les guerres civiles ou par d'autres

accidents, ne cherchaient que l'occasion de se soustraire à la sujétion que la politique du souverain faisait peser de plus en plus sur leur caste. De ce nombre était le baron Jean de Poutrincourt, qui s'embarqua avec Champlain pour venir se fixer en Amérique avec sa famille. Les navires, chargés d'émigrants des deux religions avec leurs prêtres et leurs ministres, partirent du Havre-de-Grâce dans le mois de mars 1604, et se dirigèrent vers l'Acadie, que M. de Mons préférait au Canada parce que le climat y est plus doux. M. de Mons avait voulu mettre à la voile dès le mois de février ; mais il en avait été empêché par le parlement de Normandie, qui avait refusé d'enregistrer sa nomination parce qu'il était protestant. Henri IV fut obligé d'intervenir et de blâmer le parlement. Il lui annonça qu'il faisait accompagner M. de Mons par des gens d'église d'une conduite irréprochable.

L'Acadie, fréquentée par les traitants, passait pour le plus beau pays de la Nouvelle-France. Elle possède en effet plusieurs ports excellents, un climat sain et tempéré, un sol de la plus grande fertilité, dans l'intérieur, et rempli de mines de cuivre, de fer, de charbon et de gypse le long de la mer ; sur les côtes abondent toutes sortes de poissons, comme la morue, le saumon, le maquereau, le hareng, la sardine, l'alose, etc., et ceux de la plus grosse espèce, tels que le loup-marin, le phoque et la baleine. Outre l'avantage du climat et de la pêche, l'Acadie possède encore sur le Canada celui d'une situation plus heureuse pour le commerce maritime, étant accessible aux vaisseaux en toutes saisons.

Les Micmacs, ou Souriquois, qui habitaient cette contrée, étaient très-braves et avaient en même temps des mœurs fort douces ; ils accueillaient toujours les Français avec une bienveillance qui ne s'est jamais démentie. Tout contribuait donc a justifier au premier coup-d'œil le choix qu'avait fait M. de Mons.

On fit terre d'abord au port Rossignol, aujourd'hui Liverpool ; ensuite l'on côtoya la péninsule jusque dans le fond de la baie de Fundy, appelée par M. de Mons la baie Française.

Chemin faisant, l'on entra dans un bassin spacieux, entouré de collines riantes d'où coulaient plusieurs rivières. Poutrincourt, charmé des beautés naturelles du pays, voulut s'y fixer ; il l'obtint en concession, et lui donna le nom de Port-Royal.

Après avoir parcouru la baie, M. de Mons continua de descendre vers le sud, et Champlain, qui avait pris les devants découvrit la rivière Saint-Jean, et ensuite la rivière Sainte-Croix. Ce fut dans une île située à l'entrée de cette rivière que M. de Mons débarqua sa colonie, à cause de l'état avancé de la saison. Mais l'hiver venu, il s'y trouva sans eau et sans bois, et, pour comble de malheur, en proie aux ravages du scorbut qui emporta trente-six personnes. Au retour de la belle saison, il se hâta de quitter une terre si funeste et continua de descendre vers le sud. Après avoir exploré les côtes jusqu'au cap Cod, dans le Massachusetts, M. de Mons, n'apercevant point de localité qui réunît tous les avantages qu'il désirait, vira de bord et retourna en Acadie, où Pont-Gravé arriva d'Europe avec quarante nouveaux colons. Ce secours, venu à propos, releva tous les courages, que les souffrances de l'hiver et les ravages de la maladie avaient beaucoup abattus. Les colons se dérigèrent alors vers Port-Royal, où ils jetèrent, en 1605, les fondements de la ville qui porte aujourd'hui le nom d'Annapolis.

Dans l'automne, M. de Mons repassa en France. Il trouva les esprits très-hostiles à son entreprise, par suite des bruits que les marchands de pelleteries, que son privilége avait privés de leur négoce, faisaient courir contre le climat de l'Acadie et l'utilité de ces établissements dispendieux. Il craignit un moment de voir se dissoudre la société, sans laquelle il ne pouvait rien faire de durable ; il résolut donc de rester en France pour empêcher un pareil événement de s'accomplir, et M. de Poutrincourt qui était passé en Europe pour rassembler des émigrants, se chargea du gouvernement de la jeune colonie et repartit pour Port-Royal. Il y arriva au moment où les colons, se croyant délaissés, étaient déjà embarqués pour repasser en France.

Celui qui rendit alors les plus grands services à Port-Royal, fut le célèbre Lescarbot, homme très-instruit et le premier qui ait indiqué les vrais moyens de donner à un établissement colonial une base durable. Il représenta que la culture de la terre était la seule garantie de succès ; qu'il fallait surtout s'y attacher ; et, passant des paroles à l'action, il donna lui-même l'exemple à ses compatriotes. Il animait les uns, dit un auteur, il piquait les autres d'honneur, il se faisait aimer de tous, et ne s'épargnait lui-même en rien. Il inventait tous les jours quel-

que chose de nouveau pour l'utilité publique, et jamais on ne comprit mieux de quelle ressource peut être, dans un jeune établissement, un esprit cultivé par l'étude, et qui se sert pour le bien commun, de ses connaissances et de ses réflexions. C'est à lui que nous sommes redevables des meilleurs mémoires que nous possédions sur la fondation de l'Acadie. On y trouve un auteur exact et judicieux, un homme qui a des vues étendues et qui est aussi capable d'établir une colonie que d'en écrire l'histoire.

Une activité aussi intelligente porta bientôt ses fruits. On fit du charbon de bois; des chemins furent ouverts dans la forêt, on construisit un moulin à farine, lequel, étant mu par l'eau, épargna beaucoup de fatigues aux colons, qui avaient été obligés jusque-là de moudre leur bled à bras, opération des plus pénibles; l'on fit des briques et un fourneau, dans lequel fut placé un alambic pour clarifier la gomme de sapin et en faire du goudron; enfin tous les procédés des pays civilisés étaient mis en usage pour faciliter les travaux dans le nouvel établissement. Les sauvages, étonnés de voir naître tant d'objets, qui étaient des merveilles pour eux, s'écriaient dans leur admiration: "Que les Normands savent beaucoup de choses!"

C'est pendant que chacun se félicitait de ces succès, qui couronnaient trois ans de pénibles efforts, que deux malheurs vinrent fondre sur Port-Royal et détruire de si belles espérances. D'abord toutes les pelleteries que la société avait acquises dans une année de trafic, furent enlevées par les Hollandais conduits par un transfuge; ensuite, les marchands de Saint-Malo firent révoquer le privilége exclusif de la traite qui avait été donné à la société. Celle-ci aurait peut-être résisté au premier choc; mais le second lui fut fatal et causa sa dissolution. Les lettres, qui contenaient ces nouvelles, furent lues publiquement aux habitants de la colonie, qui durent se résigner à quitter Port-Royal. L'entreprise était abandonnée au moment même où le succès en paraissait assuré, car, dès l'année suivante, les habitants auraient pu suffire à leurs besoins.

Poutrincourt, qui avait toujours gouverné la colonie, s'était fait chérir des indigènes. Ils versèrent des larmes en le reconduisant sur le rivage, lorsqu'il alla s'embarquer pour la France. Tel était le respect de ces peuples pour les Français que, lorsque

ceux-ci revinrent au bout de trois ans, ils retrouvèrent le fort et les maisons dans l'état où ils les avaient laissés, et les meubles mêmes encore à leur place. C'est en 1607 que Port-Royal fut ainsi abandonné.

Poutrincourt était parti dans le dessein de revenir, s'il trouvait des associés assez riches pour l'aider à continuer l'œuvre de la colonisation. Des personnes de qualité l'amusèrent pendant deux ans de leurs vaines promesses; mais s'étant désabusé à leur égard, il tourna les yeux ailleurs et conclut, vers 1610, avec deux négociants considérables de Dieppe, nommés Dujardin et Duquêne, un arrangement qui combla ses vœux. Il repartit pour l'Acadie avec des artisans et des colons appartenant aux classes les plus respectables. Malheureusement c'est dans cette année-là même que fut assassiné Henri IV. Cette calamité eut des suites plus funestes encore pour la lointaine et faible colonie de la baie Française, que pour le reste du royaume. L'intrigue et la violence, qui remplacèrent, sous Marie de Médicis et sous son ministre Concini, la politique conciliante du feu roi, vinrent troubler jusqu'aux humbles cabanes de Port-Royal, et amenèrent pour la seconde fois leur ruine.

Dès que le ministre italien fut au pouvoir, les jésuites, par son influence, forcèrent M. de Poutrincourt à les recevoir dans son établissement en qualité de missionnaires. Ses associés, qui étaient huguenots, ou qui avaient des préjugés contre ces religieux, qu'ils regardaient comme les auteurs de la ligue et de l'assassinat de Henri IV, préférèrent se retirer de la société plutôt que de consentir à les admettre dans la colonie. Ils furent remplacés par la marquise de Guercheville, qui s'était déclarée la protectrice des missions de l'Amérique. La marquise acheta les droits qu'avait M. de Mons sur l'Acadie, et qu'elle se promettait de faire revivre afin de mettre Poutrincourt lui-même dans sa dépendance. En effet le fils de celui-ci fut obligé, peu de temps après, de conclure avec elle, un arrangement par lequel la subsistance des missionaires devait être prise sur les produits de la pêche et même de la traite des pelleteries; ce qui était ôter, selon Lescarbot, à ceux qui auraient eu la volonté d'aider à la réussite de l'entreprise, le moyen d'y prendre part. "S'il fallait donner quelque chose, ajoute cet écrivain, c'était à Poutrincourt et non au jésuite, qui ne peut subsister sans lui.

Je veux dire qu'il fallait premièrement aider à établir la république, sans laquelle l'Église ne peut être, d'autant que, comme disait un ancien évêque, l'Église est en la république, et non la république en l'Église."

Les profits que donnaient les pelleteries se trouvèrent ainsi en partie absorbés pour le soutien des missions au préjudice de Port-Royal. Les protestants et les catholiques, partisans de la politique de Sully, composaient ce qu'il y avait de plus industrieux en France, et par cela même de plus favorable aux progrès du commerce et de la colonisation. Les dissensions ne tardèrent pas à éclater. Elles furent portées au point que les jésuites, agissant au nom de leur puissante protectrice, firent saisir les vaisseaux de Poutrincourt, et causèrent des emprisonnements et des procès qui le ruinèrent, et qui réduisirent les habitants de Port-Royal, auxquels il ne put envoyer de provisions, à vivre de glands et de racines tout un hiver. Après avoir ainsi épuisé les ressources de Poutrincourt, la marquise de Guercheville se retira de la société, et chercha à établir les jésuites ailleurs, laissant Port-Royal sortir de l'abîme comme il le pourrait. Champlain fit tout ce qu'il put pour l'engager à s'associer avec M. de Mons; mais elle refusa parce que ce dernier était calviniste. Au reste, les jésuites voulaient former en Acadie un établissement semblable à celui qu'ils avaient dans le Paraguay, afin qu'il fût entièrement dans leur dépendance; mais leur tentative, comme on va le voir, eut les suites les plus malheureuses.

Leur protectrice, aidée de la reine-mère, fit armer, à Honfleur, un navire, et en donna le commandement à La Saussaye, un de ses favoris. La Saussaye alla prendre les jésuites à Port-Royal, et se dirigea vers la rivière Penobscot (Pentagoët), que le P. Biart avait explorée l'année précédente. Mais arrêté par la brume, il fut obligé de débarquer sur l'île des Monts-Déserts, où il commença, en 1613, un établissement qu'il nomma Saint-Sauveur. Tout alla bien d'abord, et il se flattait déjà d'un succès qui allait dépasser toutes les espérances, lorsqu'un orage inattendu vint fondre tout à coup sur la colonie et l'étouffer dans son berceau.

L'Angleterre réclamait le pays jusqu'au 45e degré de latitude septentrionale, c'est-à-dire tout le continent en remontant au

nord jusque dans le cœur de l'Acadie. La France, au contraire, prétendait au territoire, en descendant au sud jusqu'au 40e degré. Il résultait de ce conflit que, tandis que La Saussaye se croyait dans les limites de la Nouvelle-France à Saint-Sauveur, les Anglais pensaient qu'il était sur leur territoire. Pour soutenir leur prétention, le capitaine Argall, de la Virginie, résolut d'aller le déloger. Il était excité à la fois par l'espoir de faire un riche butin et par ses préjugés contre les catholiques, auxquels il attribuait la ruine de Poutrincourt.

Il parut tout à coup devant Saint-Sauveur avec un vaisseau de 14 canons, et jeta l'épouvante parmi les habitants, qui étaient sans défense et qui le prirent d'abord pour un corsaire. Le P. Gilbert du Thet voulut en vain résister, il fut tué. L'établissement fut ensuite enlevé et livré au pillage. Tout fut saccagé.*

Pour légitimer cet acte de piraterie, car c'en était un, Argall déroba la commission de La Saussaye, et fit semblant de les regarder, lui et les siens, comme des gens sans aveu. Peu à peu cependant il parut se radoucir, et il proposa à ceux qui avaient un métier de le suivre à Jamestown, d'où, après avoir travaillé un an, ils seraient rendus à leur patrie. Une douzaine d'hommes acceptèrent cette offre. Les autres, avec La Saussaye et le P. Massé, préférèrent se risquer sur une frêle embarcation pour atteindre la Hève, où ils trouvèrent un bâtiment de Saint-Malo, qui les transporta en France.

Ceux qui s'étaient fiés à la parole d'Argall, furent bien surpris, en arrivant à Jamestown, de se voir jeter en prison et traiter comme des pirates. Ils réclamèrent en vain l'exécution du traité conclu avec lui ; ils furent condamnés à mort. Argall, qui n'avait pas songé que la soustraction de la commission de La Saussaye aurait des conséquences aussi graves, ne crut pas devoir pousser la dissimulation plus loin ; il remit cette commission au gouverneur, le chevalier Thomas Dale, et avoua tout.

Ce document et les renseignements puisés dans le cours de

---

* Les Français tenaient à l'Acadie parce qu'elle couvrait les pêcheries ; les Anglais parce qu'elle se trouvait sur leur chemin.

Argall ne craignit point de l'envahir en pleine paix. A part ses motifs personnels, il connaissait l'opinion de ses compatriotes, qui voulaient trancher la question par une prise de possession.

l'affaire, engagèrent le gouvernement de la Virginie à chasser les Français de tous les points qu'ils occupaient au sud de la ligne 45. Une escadre de trois vaisseaux fut mise sous les ordres d'Argall pour exécuter cette résolution, et les prisonniers de Saint-Sauveur y furent embarqués avec le P. Biart, qu'on accusa ensuite, avec trop de précipitation sans doute, d'avoir servi de pilote aux ennemis à Port-Royal, en haine de Biencourt, qui en était gouverneur et avec lequel il avait eu des difficultés en Acadie.

La flotte commença par aller ruiner tout ce qui restait de l'ancienne habitation de Sainte-Croix, vengeance inutile, puisque cette habitation était abandonnée depuis plusieurs années. Elle cingla ensuite vers Port-Royal, où elle ne trouva personne, tout le monde étant aux champs à deux lieues de là, et en moins de deux heures elle eut réduit en cendres toutes les maisons avec le fort. En vain le P. Biart voulut persuader aux habitants, attirés par les flammes, de se retirer avec les Anglais ; en vain il leur dit que leur chef ruiné ne pourrait plus les soutenir, ils repoussèrent ses conseils avec hauteur, et l'un d'eux leva même une hache sur lui pour le tuer, en l'accusant d'être la cause de tous leurs malheurs. C'était la troisième fois que Port-Royal était détruit par divers accidents. Mais cette fois sa destruction était complète. Une grande partie des habitants se dispersa dans les bois ou se mêla parmi les indigènes ; une autre partie gagna l'établissement que Champlain avait fondé sur le fleuve Saint-Laurent. Épuisé par ce dernier désastre, Poutrincourt lui-même, qui était toujours resté en Acadie, abandonna pour jamais l'Amérique.

Il entra dans l'armée et alla se faire tuer au siége de Méri-sur-Seine, qu'il avait été chargé de prendre dans les troubles qui survinrent à l'occasion du mariage du roi. Poutrincourt peut être regardé comme le véritable fondateur de Port-Royal et de l'Acadie elle-même, dont sa persévérance assura l'établissement ; car la destruction de Port-Royal n'amena pas l'abandon de toute la province, qui continua toujours d'être occupée, sur un point ou sur un autre, par la plupart des anciens colons, auxquels vinrent se joindre de nombreux aventuriers.

Le gouvernement français n'avait pris aucun intérêt direct à cette colonie. La cour de la régente, livrée aux cabales et aux

factions des grands, qui finirent par se soulever et par mettre la monarchie sur le bord de l'abîme,* ne songea point à venger la cause des pauvres colons de l'Acadie et à punir les actes de piraterie d'Argall. Poutrincourt, qui n'avait pas assez d'influence auprès de Marie de Médicis, pour espérer qu'elle se chargeât de la défense de ses intérêts, n'avait fait aucune démarche auprès d'elle. Il s'était contenté d'adresser à l'amirauté de Guienne des plaintes inutiles contre le P. Biart. Mais la marquise de Guercheville envoya La Saussaye à Londres, pour demander réparation des dommages qui lui avaient été faits contre le droit des gens ; et avec l'appui sans doute de l'ambassadeur de France, elle réussit à se faire indemniser d'une partie de ses pertes. Elle reconnut alors, dit-on, mais trop tard, la faute qu'elle avait commise de ne pas avoir laissé l'Acadie à Poutrincourt, comme Champlain le lui avait conseillé, faute que celui-ci rejette indirectement sur le P. Cotton, confesseur de Louis XIII. Mais entraînée par un faux zèle, elle croyait qu'il n'y avait pas de sûreté à confier à un calviniste la direction d'un établissement, dont le but à ses yeux était principalement de répandre la foi catholique parmi les sauvages.

Telles furent les premières vicissitudes des établissements français en Amérique.

* "L'ambassadeur d'Espagne, voyant ce déchaînement presque général, écrivait à son roi de profiter de cette circonstance pour démembrer la France, au lieu de lui procurer, par le mariage de sa fille, une tranquillité dont la monarchie espagnole pourrait souffrir."—Anquetil.

CHAPITRE II.

CANADA.

1608-1628.

M. de Mons abandonne l'Acadie pour le Canada.—Fondation de Québec.—Conspiration contre Champlain punie.—Alliance avec les Algonquins et leurs alliés —Première expédition contre les Iroquois.—Deuxième expédition contre les mêmes.—M. de Mons se retire des affaires du Canada.—Le comte de Soissons le remplace comme lieutenant-général.—Il meurt.—Le prince de Condé lui succède.—Champlain forme une société qui obtient le privilége exclusif de la traite des pelleteries.—Opposition que ce privilége fait naître.—Le prince de Condé vend sa lieutenance-générale à l'amiral de Montmorenci.—Traité de Champlain avec les Hurons.—Il explore la rivière des Outaouais, et découvre le lac Ontario et le lac Nipissing.—Troisième expédition contre les Iroquois.—Paix entre les Algonquins, leurs alliés et les cinq cantons.—Le duc de Ventadour lieutenant-général de la Nouvelle-France.—Arrivée des jésuites en Canada.—Champlain passe deux ans en France.—Richelieu dissout la compagnie du Canada, et forme celle dite des cent associés.

Nous avons vu dans le chapitre précédent que M. de Mons avait abandonné l'Acadie, après la perte de son privilége, en 1607. Son attention se tourna dès lors vers le Canada. Deux motifs le faisaient persister dans ses projets : l'accroissement des possessions françaises, et l'espoir de pénétrer quelque jour, par le Saint-Laurent, jusqu'à la mer Pacifique et de là jusqu'à la Chine. Le passage au grand Océan par le nord-ouest, est un problème dont on a cherché la solution depuis Colomb, et qui n'a été résolu que de nos jours.

Après avoir obtenu du roi le renouvellement de son privilége pour un an, M. de Mons prit Champlain pour son lieutenant, et arma avec ses associés, en 1608, deux navires, l'un pour trafiquer à Tadoussac, et l'autre pour transporter les colons qui devaient commencer un établissement sur le Saint-Laurent.

Champlain parvint à Québec le 3 juillet. Il débarqua sur la petite pointe de terre qu'occupe aujourd'hui la basse ville. Il la fit défricher et y fit élever quelques cabanes. La nature semblait avoir formé le plateau, que baignent le fleuve Saint-

Laurent, la rivière du Cap-Rouge et la rivière Saint-Charles, pour être le berceau de la colonie, et plus tard le siége d'un empire. Champlain voulut y fixer son établissement. Il mit tout son monde à l'œuvre. Les uns élevèrent une habitation spacieuse et fortifiée, les autres défrichèrent la terre ou exécutèrent d'autres travaux plus ou moins indispensables. Le mouvement et le bruit remplacèrent le silence, qui avait régné jusque-là sur cette rive déserte et solitaire, et annoncèrent aux sauvages l'activité européenne et la naissance d'une ville, qui allait devenir bientôt l'une des plus fameuses du Nouveau-Monde.

L'étymologie du nom de Québec a été, comme celle du nom du Canada, l'objet d'une discussion entre les savants. Mais il ne paraît plus y avoir de doute aujourd'hui. La ville de Québec ne doit le nom qu'elle porte ni au cri d'un Normand, frappé de l'aspect tourmenté du pays en cet endroit, ni à la piété patriotique d'un Français, qui aurait transporté avec lui un nom cher à son souvenir ; Champlain nous dit positivement qu'il débarqua dans un lieu que les indigènes nommaient Québec, mot sauvage qui signifie détroit, et qui désigne le rétrécissement du Saint-Laurent au Cap-Rouge, où le fleuve n'a pas plus de 500 verges de largeur.*

A peine les Français s'étaient-ils arrêtés sur le sol qu'ils devaient défricher, qu'un complot menaça de détruire leur établissement. La discipline sévère maintenue par le chef, servit de prétexte à un serrurier normand, nommé Jean Duval, pour chercher à se défaire de lui. Cet homme, qui était d'un caractère violent et qui ne manquait pas de courage, comme l'attestaient les blessures qu'il avait reçues dans la guerre avec les sauvages de la Nouvelle-Angleterre, pendant son séjour en Acadie, entraîna plusieurs personnes dans la conspiration. Les conjurés avaient résolu, lorsqu'ils auraient fait périr le gouver-

* Le mot Québec prononcé Ouabec dans la langue algonquine, dit M. Stanislas Vassal, signifie détroit. Ce monsieur, né d'une mère abénaquise, parle plusieurs dialectes des indigènes, au milieu desquels il a passé la plus grande partie de sa vie, et il nous assure que ce mot est purement sauvage.

M. Malo, missionnaire en 1843 chez les tribus du golfe Saint-Laurent, nous a assuré pareillement que le mot Kibec dans l'idiôme micmac a la même signification. Ce monsieur n'a aucun doute que le nom de notre ancienne capitale ne soit d'origine sauvage. Le sens propre du mot est fermé, obstrué.

neur, soit en l'étranglant dans son lit, soit en le tuant à coups d'arquebuse, de piller les magasins et de se retirer en Espagne avec leurs dépouilles. Quelques jours avant la prise d'armes, un des conspirateurs, tourmenté de remords, vint tout avouer et nomma les complices qui lui étaient connus. Quatre des principaux conspirateurs furent arrêtés sur-le-champ, et dans l'ignorance où l'on était de l'étendue du complot, ils furent transférés à Tadoussac, afin de rompre la trame et d'ôter aux autres conjurés les moyens de les délivrer.

Lorsqu'on eut pris des mesures pour prévenir la sédition, et que le conseil fut organisé, on ramena les coupables à Québec, pour leur faire subir leur procès ; ils confessèrent leur crime et furent condamnés à mort. Duval seul fut exécuté. Les autres furent transportés en France, où ils obtinrent leur grâce du roi. Cette prompte justice imposa aux mécontents qui ne remuèrent plus.*

Champlain avait été revêtu des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire les plus amples, lesquels passèrent à ses premiers successeurs. Ces pouvoirs constituaient un despotisme tempéré par des usages et des formes, qui devenaient cependant chaque jour de plus en plus imaginaires. " En paix, repos, tranquillité, disaient les instructions, commander et gouverner, tant par mer que par terre ; ordonner, décider et faire exécuter tout ce que vous jugerez se devoir et pouvoir faire pour maintenir, garder et conserver les dits lieux sous notre puissance et autorité, par les formes, voies et moyens prescrits par nos ordonnances. Et pour y avoir égard avec nous, commettre, établir et constituer tous officiers, tant ès affaires de la guerre que de justice et police pour la première fois, et de là en avant nous les nommer et présenter, pour en être par nous disposé, et donner les lettres, titres et provisions tels qu'ils seront nécessaires. Et selon les occurrences des affaires, vous-même, avec l'avis de gens prudents et capables, prescrire sous notre bon plaisir, des lois, statuts et ordonnances, autant qu'il se pourra conformes aux nôtres, notamment ès choses et matières, auxquelles n'est pourvu par icelles."

Les gouverneurs n'avaient ainsi pour tempérer leur volonté, que les avis d'un conseil qu'ils se choisissaient, avis qu'ils n'é-

* Champlain, Lescarbot.

taient pas obligés de suivre. Tout cela était bien vague et bien fragile. Mais tels sont à peu près les pouvoirs qui ont été délégués à tous les fondateurs de colonies en Amérique, sauf quelques exceptions dans les provinces anglaises. Ce despotisme absolu avait peu d'inconvénients dans les commencements, parce que la plupart des colons étaient aux gages d'un gouverneur ou d'une compagnie. Mais à mesure que les colonies s'étendirent et se peuplèrent, elles formulèrent leurs institutions d'après celles de leurs mères-patries, qui étaient pour elles leurs modèles, lorsque la nature des choses ne rendait pas ces modèles impossibles à suivre.

Champlain trouva que depuis Jacques Cartier le Canada avait été bouleversé par des révolutions. Stadaconé et Hochelaga n'existaient plus ; et il paraît aussi que ce n'étaient plus les mêmes peuplades qui habitaient le pays. Leurs bourgades avaient-elles été renversées par la guerre ou transportées ailleurs par suite des vicissitudes de la chasse ou de la pêche ? Cobden* rapporte que les cinq nations iroquoises avaient autrefois occupé les environs de Montréal, et qu'elles en avaient été chassées par les Algonquins, suivant une tradition accréditée chez ces nations elles-mêmes. Les révolutions de cette nature n'étaient pas rares parmi les tribus sauvages, qui errent dans leurs vastes forêts, comme les nuages dans le ciel, sans laisser aucune trace de leur passage, ni aucun monument de leur existence.

D'après les relations de Cartier, il faudrait croire que la lutte entre les Iroquois et les autres sauvages du Canada n'était pas encore commencée de son temps. Il ne parle que des Toudaments, tribu établie sur le bord de la mer, entre l'Acadie et la Nouvelle-York. Cette tribu traversait les Alléghanys pour venir porter ses ravages dans la vallée du Saint-Laurent.

A l'époque de Champlain, le pays était habité par des peuplades qui paraissaient encore plus barbares que celles qui existaient du temps de Cartier. Ces peuplades luttaient avec difficulté contre des ennemis qui leur étaient supérieurs, sinon par le courage, du moins par l'habileté et par la prudence. Dans leur désespoir, ces malheureux s'empressèrent d'accourir au-devant de Champlain, pour solliciter son alliance contre les Iroquois, qui occupaient les forêts situées au sud du lac Ontario.

* *History of the five Indian nations of Canada.*

Ces Iroquois appartenaient à la famille des Hurons et formaient cinq nations confédérées, dont chacune était partagée à son tour en trois tribus, qui portaient les noms allégoriques de la Tortue, de l'Ours et du Loup. Ils montraient une intelligence supérieure à celle de toutes les nations de ces contrées.

Ignorant la force et le caractère de cette confédération, et plus intéressé d'ailleurs à se maintenir en bonne intelligence avec les indigènes qui étaient près de lui, Champlain accepta peut-être trop précipitamment une proposition dont l'effet fut de doter la colonie d'une guerre qui dura plus d'un siècle. Il pensait qu'en ayant pour alliées les tribus du pays, il pourrait subjuguer facilement, non-seulement cette confédération, mais encore toutes les peuplades qui voudraient entraver ses projets par la suite. Il ne savait pas que d'autres Européens, rivaux de la France, étaient déjà établis à côté des Iroquois, et tout prêts à les soutenir dans leurs prétentions.

Voici comment on explique l'origine de la guerre entre ces sauvages et les Algonquins, les Hurons, etc. ; mais cette explication n'est appuyée sur aucune preuve recevable. " Une année, il arriva qu'un parti d'Algonquins, peu adroits ou peu exercés à la chasse, y réussit mal. Les Iroquois qui les suivaient, demandèrent la permission d'essayer s'ils seraient plus heureux. Cette complaisance qu'on avait eue quelquefois, leur fut refusée. Une dureté si déplacée les aigrit. Ils partirent à la dérobée pendant la nuit, et revinrent avec une chasse très-abondante. La confusion des Algonquins fut extrême. Pour en effacer jusqu'au souvenir, ils attendirent que les chasseurs iroquois fussent endormis, et leur cassèrent à tous la tête. Cet assassinat fit du bruit. La nation offensée demanda justice. Elle lui fut refusée avec hauteur. On ne lui laissa pas même l'espérance de la plus légère satisfaction.

" Les Iroquois, outrés de ce mépris, jurèrent de périr ou de se venger ; mais n'étant pas assez forts pour tenir tête à leur superbe offenseur, ils allèrent au loin essayer à s'aguerrir contre des nations moins redoutables. Quand ils eurent appris à venir en renards, à attaquer en lions, à fuir en oiseaux, c'est leur angage, alors ils ne craignirent plus de se mesurer avec l'Algonquin. Ils firent la guerre à ce peuple, avec une férocité proportionnée à leur ressentiment."

" Gonflés par des succès inouïs, ils s'appelèrent orgueilleusement *Ongue honwe*, c'est-à-dire hommes supérieurs aux autres hommes." *

Ils devinrent la terreur de l'Amérique. Lorsque les Agniers prenaient les armes contre les tribus de la Nouvelle-Angleterre, le terrible cri d'alarme courait de colline en colline : les Iroquois ! les Iroquois ! et saisis d'épouvante, hommes, femmes et enfants prenaient la fuite, comme un troupeau timide poursuivi par des loups. Les Iroquois, par politique, mettaient un soin extrême à entretenir cette terreur, et cherchaient toutes les occasions de persuader qu'ils étaient invincibles.

Pont-Gravé, lui ayant amené d'Europe deux barques remplies d'hommes, Champlain partit avec ses alliés pour marcher contre les cantons. Le 29 juillet 1609, il rencontra leurs forces sur les bords du lac qui porte son nom. De part et d'autre l'on se prépara au combat. Les sauvages passèrent la nuit à danser, à chanter et à se provoquer d'un camp à l'autre, à la façon des Grecs et des Troyens d'Homère, et lorsque le jour fut arrivé, ils s'armèrent et se rangèrent en bataille. Les Iroquois, au nombre de 200, s'avancèrent au petit pas avec beaucoup de gravité et d'assurance, sous la conduite de trois chefs, qui se distinguaient par de grands panaches. Les alliés de Champlain, qui n'avait que trois Français avec lui, les autres étant restés en arrière, se séparèrent en deux corps et le mirent lui-même à leur tête. Ils lui dirent de tirer surtout sur les chefs. Les Iroquois s'arrêtèrent à trente pas et le regardèrent quelque temps avec surprise, puis les deux partis firent une décharge de flèches, que suivit le feu des Français. Deux chefs iroquois tombèrent roides morts, frappés par les balles, et le troisième s'affaissa mortellement blessé. A ce spectacle les alliés poussèrent un grand cri de joie, et les ennemis, saisis d'épouvante, prirent la fuite dans les bois, en perdant encore plusieurs hommes, qui furent tués ou faits prisonniers.

Cette victoire ne coûta que quinze ou seize blessés aux vainqueurs, qui, après avoir pillé le camp des ennemis, dans lequel ils trouvèrent du maïs et des armes, commencèrent une retraite précipitée dès le jour même. Le soir, les sauvages prirent un

* Raynal. Charlevoix :—*Journal historique d'un voyage en Amérique.* Cobden.

de leurs prisonniers et lui firent entonner le chant de mort, pour préluder, suivant leur coutume, aux cruels tourments qu'ils allaient lui faire endurer. Champlain, révolté de leur barbarie, ne put obtenir la permission d'achever ce misérable, qu'après qu'ils eurent épuisé leurs tortures.

Vers l'automne Champlain s'embarqua pour l'Europe. Henri IV l'accueillit fort bien à Fontainebleau, et écouta avec intérêt le rapport qu'il fit sur la situation de la Nouvelle-France, nom que ce prince voulut alors donner au Canada.

Mais M. de Mons fit des efforts inutiles pour obtenir le renouvellement de son privilége de la traite ; il échoua devant les intérêts trop puissants qui s'y opposaient. Quoiqu'il ne lui restât plus que la ressource de ses associés et les profits qu'il comptait faire malgré la concurrence, il osa croire qu'il aurait encore de quoi couvrir les dépenses de la colonie naissante ; ce qui l'engagea à renvoyer Champlain le printemps suivant avec deux navires à Québec.

Les indigènes attendaient avec impatience le retour du chef français pour faire une nouvelle campagne contre les Iroquois, qu'ils ne craignaient plus maintenant d'aller attaquer jusque chez eux. A peine Champlain fut-il débarqué qu'il partit pour aller se mettre à leur tête, à l'embouchure de la rivière Richelieu.

On ne marcha pas longtemps sans rencontrer les ennemis, que l'on croyait bien plus loin. Ils s'étaient fortement retranchés pour se mettre à l'abri des armes meurtrières des Européens, armes dont ils avaient vu l'effet au combat de l'année précédente, et ils repoussèrent les assaillants dans uue premier assaut. Mais à la seconde attaque, le feu de la mousqueterie décida encore la victoire, qui avait été longtemps disputée et qui valut une blessure à Champlain. Les ennemis furent taillés en pièces, et ceux qui échappèrent au casse-tête périrent dans une rivière dans laquelle ils furent culbutés. Deux cents Hurons arrivèrent après le combat. La plupart, n'ayant jamais vu d'Européens, regardèrent les Français, leurs habits, leurs armes longtemps avec un étonnement extrême, sans prévoir plus que les autres la destinée de ces nouveaux venus.

C'est au retour de cette courte, mais brillante campagne que Champlain apprit la mort tragique du roi, dont la nouvelle

répandit autant de consternation à Québec qu'à Port-Royal. Tout le monde sentait la perte que l'on venait de faire, surtout Champlain, qui avait joui de la protection et de l'amitié de ce grand prince. Il s'embarqua immédiatement pour la France, afin de veiller aux intérêts de la colonie, lesquels allaient peut-être se trouver compromis gravement dans les dissensions que faisaient redouter cette catastrophe.

L'esprit du nouveau gouvernement, la liberté de la traite, formellement annoncée et qui donnait déjà lieu à une concurrence très-vive, obligèrent M. de Mons à abandonner tout à fait ses projets, et ceux qui voulaient les continuer, à porter leurs regards ailleurs.

Champlain, après en avoir conféré avec lui à Pons, travailla à former une nouvelle compagnie, et à mettre le Canada sous la protection de quelque haut personnage qui pût lui assurer les dispositions favorables de la cour. L'influence de la marquise de Guercheville dans les affaires de l'Acadie, semblait lui en prouver la nécessité. Il chercha dans la foule des princes et des grands seigneurs, et s'arrêta à Charles de Bourbon, comte de Soissons, qui consentit, par des lettres du mois d'octobre 1612, à remplacer M. de Mons comme lieutenant-général, et à garder Champlain pour son lieutenant. Mais à peine ces lettres étaient-elles signées que ce prince mourut. Champlain allait retomber dans son premier embarras, lorsque heureusement le duc de Condé accepta la charge vacante et le continua dans ses fonctions.

La commission de Champlain lui ordonnait de saisir tous les bâtiments qui feraient la traite sans permission, depuis Québec en remontant le fleuve. C'était abolir, pour ces limites, la liberté de commerce accordée par Henri IV. Lorsque cette commission fut publiée dans les ports du royaume, elle souleva une opposition formidable, et Champlain eut besoin de toutes les ressources de son esprit pour conjurer l'orage. Il proposa, pour satisfaire tout le monde, une société de colonisation et de traite, dans laquelle tous les marchands auraient droit d'entrer. Il voulait assurer le succès de la colonie, et rendre en même temps par ce plan, sous certaines conditions, le commerce libre à tous ceux qui le faisaient. C'était bien ce qu'il y avait de mieux à faire; mais les marchands de La Rochelle refusèrent de

faire partie de l'association. Ils avaient été priés de se trouver à Fontainebleau pour signer l'acte de société avec ceux de Saint-Malo et de Rouen, et ils n'y vinrent point. Pour montrer qu'on voulait leur donner tout le temps nécessaire pour réfléchir, on leur laissa le droit d'entrer dans la compagnie pour un tiers, s'ils venaient à changer d'avis; mais comme ils ne se conformèrent point dans le temps donné aux articles proposés, l'acte fut clos et les deux dernières villes y furent parties chacune pour moitié. Faite pour onze années, l'association fut ratifiée par le duc de Condé et confirmée par le roi, ce qui fit regretter alors aux marchands de La Rochelle leur obstination, parce que la liberté du commerce se trouva abolie par cette confirmation, à laquelle ils ne s'attendaient pas. Ils continuèrent toutefois à faire par contrebande une traite considérable sans qu'on pût les en empêcher, à cause de l'impossibilité à cette époque de garder les côtes du Canada. Champlain, qui attendait beaucoup de la nouvelle société, avait fait défricher, dans le voisinage de Montréal, l'emplacement d'un fort pour protéger le comptoir qu'il était question d'établir dans cette île. Il avait conclu en même temps un traité d'alliance et de commerce avec les Hurons, qui étaient venus le visiter au nombre de 200, et qui lui avaient permis de former des établissements dans leur pays, s'il en trouvait le sol convenable.

Ne cessant point de promener ses regards sur toutes les contrées situées vers les sources du Saint-Laurent et des rivières qui tombent dans ce fleuve, il fixa, en 1613, son attention sur les pays du Nord. Un aventurier lui assura qu'il était parvenu avec des Algonquins à une mer, sur les bords de laquelle il avait vu les débris d'un navire anglais. Il voulut aller vérifier ce fait, que la découverte de la baie d'Hudson peu d'années auparavant (1602) rendait assez probable. Mais après avoir remonté la rivière des Outaouais jusque dans le voisinage de sa source sans avoir aperçu la mer, il revint sur ses pas. S'il avait eu de bons guides, il aurait pu atteindre la baie d'Hudson en peu de temps, puisqu'avec un canot léger, l'on peut s'y rendre des Trois-Rivières par la rivière Saint-Maurice en quinze jours.

Quoiqu'il en soit, la découverte du lac Ontario allait offrir, en 1615, une belle compensation à ses peines. Il se trouvait au saut Saint-Louis, lorsque les Hurons et les Outaouais vin-

rent réclamer de nouveau son appui pour repousser les Iroquois, qui leur barraient toujours le chemin. Il partit pour Cahiagué, sur le lac Ontario, où les alliés réunissaient leurs forces. Il prit la route de la rivière des Outaouais, parvint jusqu'au lac Nipissing, à environ 60 lieues au nord-est du lac Huron; puis descendant vers le sud, il atteignit les bords du lac Ontario vers la fin de juillet. C'était le premier Européen qui visitait cette "mer douce," comme il l'appelle, ce lac qui ne réfléchissait encore que les sombres forêts de ses rives solitaires, et qui baigne aujourd'hui tant de villes florissantes.

Il trouva six villages défendus par une triple palissade ; celui de Cahiagué renfermait 200 cabanes. Il y fut reçu avec distinction par toute la tribu, heureuse de marcher à l'ennemi sous ses ordres.

On ne tarda pas à se mettre en mouvement. On n'eut qu'à franchir le Saint-Laurent pour atteindre les Iroquois, qui avaient été prévenus de l'invasion assez à temps pour prendre leurs mesures et se mettre en état de défense. Solidement retranchés, ils repoussèrent toutes les attaques, qui furent faites sans ordre et avec la plus grande confusion, malgré les efforts des Français pour régulariser les mouvements de ces hordes indociles, qui passèrent alors de l'excès de la présomption au plus profond découragement. Il fallut songer à la retraite, qui s'opéra heureusement sans perte.

Champlain, qui avait encore reçu deux blessures, demanda, lorsqu'il fut assez bien rétabli pour pouvoir supporter les fatigues du voyage, des guides pour le reconduire à Montréal. Il fut refusé sous différents prétextes et forcé de passer l'hiver chez ces peuples. Il mit ce délai à profit pour étendre ses courses au midi du lac Ontario ; il visita la nation Neutre, tribu populeuse, qui, malgré sa position entre les parties belligérantes, conservait des relations amicales avec tous ses voisins. Il ne fut de retour au saut Saint-Louis que dans le mois de juin. Le bruit de sa mort s'était répandu dans la colonie, aussi la joie de ses compatriotes fut-elle grande lorsqu'ils le virent revenir sain et sauf, après avoir fait des découvertes qui ajoutaient une nouvelle célébrité à son nom.

Pendant qu'il reculait du côté de l'ouest les limites de la Nouvelle-France, les difficultés ne cessaient point dans l'An-

cienne, au sujet du privilége de la compagnie, par suite de l'opposition violente que ce privilége excitait. En 1618, les États du royaume étant assemblés, les députés de la Bretagne avaient réussi à faire accepter par le conseil l'article de leurs cahiers qui demandait la liberté du commerce des pelleteries. Champlain, repassé en France, fit revenir sur cette mesure, qui sapait par sa base la société qu'il avait eu tant de peine à former entre Rouen et Saint-Malo : et, après une discussion dans laquelle tous les intéressés furent entendus, la liberté en question fut supprimée. Les procès et les difficultés qu'éprouvait sans cesse la compagnie, lui auraient déjà fait abandonner des opérations stériles sans le fondateur de Québec, qui, mettant tour à tour en jeu l'intérêt, le patriotisme et l'honneur, réussissait toujours à l'empêcher de se dissoudre et à prolonger une existence qu'il regardait comme le salut de la colonie. Il pressait cette société de travailler avec plus de zèle à la colonisation ; ce qu'elle promettait de faire et ne faisait point. Au contraire, il eut bientôt lieu de voir de quelle manière elle entendait remplir ses obligations.

Comme il se préparait à passer en Amérique avec sa famille, la société voulut lui ôter le gouvernement du Canada, parce qu'il s'attachait trop à la colonisation, pour le donner à un homme plus facile, sous prétexte qu'il serait plus utilement employé lui-même à faire des voyages de découvertes et à nouer des relations avec les peuples qu'il pourrait visiter. Elle voulait donner l'administration à Pont-Gravé, qui ne s'était jamais intéressé qu'à la traite. Il s'éleva à ce sujet une contestation fort vive, qui fut portée devant le conseil du roi, lequel, par un arrêt rendu en 1619, maintint Champlain à la tête de la Nouvelle-France. Celui-ci put, après tant de débats, s'embarquer pour la colonie, en 1620. C'était à peu près dans le temps où le prince de Condé, qui avait été emprisonné pendant les troubles du royaume, était rendu à la liberté et cédait la lieutenance-générale du Canada à l'amiral de Montmorenci pour 11,000 écus; preuve certaine que cette charge honorifique valait déjà quelque chose. Champlain fut confirmé dans ses fonctions par le nouveau titulaire, et M. Dolu, grand-audiencier, fut chargé en France des affaires de la colonie, auxquelles l'amiral de Montmorenci parut prendre plus d'intérêt

que son prédécesseur. Les associés voulurent encore que Champlain partageât le commandement avec un autre ; mais le roi rejeta leur prétention, et les obligea de suivre les seules affaires de leur commerce.

C'est à son retour à Québec que Champlain fit commencer la construction du château Saint-Louis, sur la cime du cap, château devenu célèbre pour avoir servi de résidence aux gouverneurs canadiens jusqu'en 1834, qu'il fut entièrement détruit par un incendie. Tous leurs actes étaient datés de cette demeure vice-royale, qui n'a pas été rebâtie.*

Les récollets avaient déjà commencé, avec la permission de Louis XIII, à se construire un couvent sur la rivière Saint-Charles,* quoique la population de Québec ne dépassât point cinquante âmes, en y comprenant même ces moines. Mais tel était l'esprit religieux du temps, que différents ordres monastiques purent, par les libéralités des personnes pieuses de France, élever au milieu des forêts du Canada, de vastes établissements d'éducation et de bienfaisance, qui font encore l'ornement de ce pays. La première pierre de la chapelle du couvent des récollets fut posée en 1620. Six ans auparavant, les récollets de la province de Paris avaient été invités à venir en Canada par plusieurs personnes, surtout par les marchands qui redoutaient la présence des jésuites. Il en vint quatre en 1615. Ils visitèrent les Hurons avec Champlain, et l'un d'eux se rendit l'année suivante chez la nation Neutre. Ils envoyèrent un sauvage en France, au collège de Calleville, qui lui donna une excellente éducation. C'est en 1618 que le pape Paul V accordait, à la demande de l'ambassadeur de France, la mission du Canada aux récollets de Paris. Plusieurs de ces religieux moururent au milieu des indigènes ; le P. Nicolas Viel, homme très-savant, fut noyé par les Hurons.

Les récollets furent les seuls missionnaires de la colonie jusqu'en 1624. A cette époque, le P. Irénée Le Piat invita les

* On a conservé ce nom à un bâtiment qui a été construit à la fin du siècle dernier pour servir de dépendance au château, et que le feu a épargné.

* Les récollets échangèrent des terres qu'ils avaient contre celles que M. Hébert possédait sur la rivière Saint-Charles, ainsi appelée parce que M. de Ransay, grand vicaire de Pontoise, voulait, s'il ne fût mort, bâtir sur le bord de cette rivière en l'honneur de ce saint, un séminaire pour y instruire les sauvages.

jésuites à y venir ; mais les marchands refusèrent d'abord de les recevoir. Ces nouveaux missionnaires furent obligés de rester sur les navires dans le port de Québec, jusqu'à ce que les récollets leur eussent trouvé un asile dans la ville naissante.*

Dans la suite, ceux-ci vendirent leur couvent, auquel ils avaient donné le nom de Notre-Dame-des-Anges ; on en fit un hôpital. Le roi leur donna, en 1681, le lieu où était la sénéchaussée de Québec, en face du château Saint-Louis, pour y élever un hospice.

Si les récollets sont les premiers missionnaires venus en Canada,† ils sont aussi les premiers qui en aient disparu. Ce qui frappait davantage autrefois l'étranger en arrivant sur ces bords, c'étaient nos institutions conventuelles, comme dans les provinces anglaises, c'étaient les monuments du commerce et de l'industrie, différence caractéristique qui fait connaître l'esprit des deux peuples. Tandis que nous érigions des monastères, le Massachusetts construisait des navires pour commercer avec toutes les nations.

En 1621, les habitants et les principaux fonctionnaires demandèrent encore l'appui de la métropole. Le P. George Lebaillif porta leur pétition en France. Dans le même temps Champlain publiait quelques ordonnances pour la bonne conduite des colons et le maintien de l'ordre. Ce petit code de lois, le premier qui ait été fait en Canada, ne paraît pas avoir été conservé. On commençait alors à trouver des habitants qui vivaient du produit de leurs terres. Les Hébert et les Couillard sont à la tête de ceux d'entre ces cultivateurs qui ont laissé leurs noms dans nos annales. Louis Hébert amena sa famille en Canada en 1617 ; c'était un apothicaire qui s'était d'abord établi en Acadie. Il défricha une partie du terrain sur lequel est située la haute ville de Québec. C'est en 1628 seulement qu'on laboura pour la première fois avec des bœufs. La plupart des Français étaient encore employés à la traite des pelleteries. Les principaux comptoirs étaient à Tadoussac, à Québec, aux Trois-Rivières et au saut Saint-Louis.

* Collection de documents recueillis en France par M. G. B. A. Ferland, prêtre de l'archevêché de Québec.

† Les P P. Denys, Jean Dolbeau, Joseph Le Carron, qui avait été aumônier du roi, lorsqu'il était dauphin, ainsi que du duc d'Orléans, et le frère Pacifique Duplessis vinrent en Canada en 1615 ; les P P. Huet et Modeste en 1618.

Les sauvages, qui avaient continué de se faire la guerre, soupiraient depuis longtemps après la paix. Les deux partis, fatigués d'une lutte sanglante, qui, selon leur rapport, durait depuis plus de cinquante ans, avaient tacitement consenti à une espèce de trêve, qui fut suivie d'un traité solennel ratifié en 1622.

L'arrivée des Européens exerça une influence décisive sur les rapports politiques qui subsistaient entre toutes ces nations. Elle changea aussi complétement leurs destinées. Les fiers Iroquois semblaient marcher à la domination de toutes les contrées baignées par les eaux du Saint-Laurent et de l'Atlantique. Les Français les arrêtèrent et protégèrent leurs adversaires, jusqu'à ce que les uns et les autres se fussent effacés, comme leurs forêts, devant cette civilisation, qui détruisait tout, hommes et choses, pour s'asseoir en reine, dans ce domaine sans passé.

Pendant que les sauvages étaient amenés à la paix par une espèce de crainte instinctive de ces étrangers, qui semblaient avec leurs armes à feu porter la foudre du ciel dans leurs mains, les spéculateurs, chargés des destinées du pays, ne cessaient point de se quereller. La traite, sous l'amiral de Montmorenci, comme sous le prince de Condé, fut un sujet continuel de discorde, tantôt entre le gouvernement d'une part et les négociants de l'autre, tantôt entre les seuls négociants eux-mêmes. On a vu toutes les dissensions de la société formée entre Rouen et Saint-Malo en 1616, la dissolution de cette société, la formation d'une société nouvelle, sa réunion à l'ancienne après des procès et des vicissitudes diverses. La concorde n'avait guère été plus grande depuis.

Vers 1620, la compagnie de Thomas Porée, qui était composée d'habitants de Rouen et de Saint-Malo, et dont les priviléges avaient encore quatre ans à courir, poursuivaient l'amiral de Montmorenci, le frère récollet George Delahay, député du Canada, Guillaume de Caën et les autres membres de la compagnie, dont l'amiral était le chef. En attendant la décision du litige, le conseil du roi permit en 1621 aux membres des deux compagnies de faire la traite ensemble. L'année suivante, le roi rendit un arrêt par lequel la compagnie de l'amiral de Montmorenci fut seule maintenue, mais avec le droit à tous les Français de s'y faire agréger dans l'année ; il fut en outre ordonné de

payer 10,000 livres à la compagnie Porée pour l'indemniser du temps qui restait encore à courir de son privilége, ainsi que des dépenses qu'elle avait faites à Québec. A la suite de cet arrêt, Porée et un autre associé prirent les dix douzièmes de la compagnie de l'amiral de Montmorenci ; ce qui parut, en réunissant tous les marchands, devoir faire cesser les difficultés. Mais l'amiral de Montmorenci, fatigué de tous ces débats, céda, vers 1625, pour une somme d'argent sa charge à Henri de Lévy, duc de Ventadour, son neveu.

Le duc de Ventadour, dégoûté du monde, était entré dans les ordres sacrés pour se livrer aux méditations religieuses. En acquérant cette charge il voulait travailler moins à l'établissement du Canada qu'à la conversion des infidèles. Aussi fit-il peu de chose pour la colonisation : il ne s'occupa que des missions. Il fit passer dans l'année même à ses propres frais, cinq jésuites à Québec, parmi lesquels se trouvaient les PP. Lalemant, Brébeuf* et Masse. Mais Champlain veillait sur le pays comme son génie protecteur, et s'il ne pouvait lui faire faire de progrès, il l'empêchait au moins de succomber.

Outré de plus en plus de l'indifférence de la nouvelle compagnie, il l'accusa auprès du nouveau chef, auquel il peignit avec énergie l'abandon dans lequel elle laissait languir une contrée, qui ne demandait, disait-il, qu'un peu d'aide pour fleurir. Ces plaintes parvinrent aux oreilles de Richelieu, chargé alors des destinées de la France. En apprenant le mal, ce ministre recourut au remède avec sa promptitude ordinaire.

Richelieu, que l'Europe s'accorde à regarder comme le premier homme d'État moderne, était parvenu au timon des affaires en 1624. Créature du maréchal d'Ancre, il avait su acquérir les bonnes grâces de la reine mère, dont il fut dans la suite l'ennemi acharné. Il s'employa activement à rétablir la paix entre elle et le roi son fils. Pour le récompenser, elle lui fit obtenir la chapeau de cardinal et une place dans le conseil, qu'il assujettit bientôt à ses volontés par sa fermeté et par ses talents. Il introduisit un système de politique qui changea la face de l'Europe. Ce puissant génie, dit l'abbé

* Le P. Brébeuf était d'une ancienne famille normande de la souche de laquelle descendent les Arundels d'Angleterre.—*Dict. Historique.*

Millot, gouvernant la monarchie française, maîtrisant la faiblesse du monarque, subjuguant l'audace des calvinistes et l'ambition séditieuse des grands, étonna le monde par l'éclat de ses entreprises. Il fit couler des fleuves de sang, il gouverna avec un sceptre de fer, il rendit la France malheureuse, il fut craint et haï autant qu'admiré; mais son ministère fera une des principales époques de l'histoire par les révolutions et les événements célèbres qu'il a produits.

C'est pendant son gouvernement que naquirent la marine et le commerce extérieur du royaume. Une des grandes idées qui le préoccupaient sans cesse, c'était de donner à la France une marine redoutable ; et il sut entrevoir que pour exécuter ce projet, il fallait des colonies. Au lieu donc de construire des vaisseaux de guerre manquant de matelots, de ruiner les finances pour les équiper, il commença par améliorer les ports de mer et encourager le commerce maritime. Il se fit donner les fonctions de surintendant des colonies, pour les encourager lui-même par l'influence de son nom ; mais bientôt, l'esprit absorbé par les révolutions que son génie faisait subir au monde, et par les luttes intestines de la monarchie, il ne put travailler assez constamment à jeter les bases d'un système colonial, propre à augmenter la puissance de la France et en même temps assez fort pour se maintenir par lui-même. Il dut même lui aussi abandonner cette tâche à des compagnies particulières, à la simple réserve à la couronne d'une redevance et d'une autorité nominales. Dès 1625, il concéda à une association Saint-Christophe, la première des îles de l'archipel du Mexique où les Français aient formé un établissement. Il fit la même chose pour la Nouvelle-France. Ainsi les colonies finissaient par retomber petit à petit sous le monopole. Le gouvernement ne pouvant rien faire pour elles, il fallait donner des avantages commerciaux aux compagnies qui se chargeaient de les peupler. " C'était du reste l'usage d'un temps où la navigation et le commerce n'avaient pas encore assez de vigueur pour être abandonnés à la liberté des particuliers."

Instruit de l'état du Canada par les plaintes de Champlain, Richelieu voulut, afin de neutraliser le vice du système, former une association assez puissante et maîtresse de capitaux assez considérables pour être en état de payer les dépenses de l'é-

migration et de la guerre, s'il en survenait une. Mais comme le commerce était toujours le motif qui subsistait au fond, et qu'en définitive l'intérêt personnel ferait taire tout autre intérêt, il voulut élever les idées de la société, et il l'investit d'une autorité presque royale. En même temps, pour faire cesser les difficultés qui avaient si souvent troublé le pays, il résolut d'y établir un pouvoir unique, parce que personne plus que lui n'était convaincu de l'importance de l'unité de pouvoir et d'action. Il organisa la compagnie des Cent Associés, et lui concéda à perpétuité la Nouvelle-France et la Floride. Le roi se réserva l'hommage et la nomination des officiers de la justice souveraine, lesquels devaient être présentés par la compagnie et confirmés par la couronne. Ainsi le Canada passa de nouveau, en 1628, du régime royal à un régime commercial, qui devint le modèle de ces sociétés puissantes dites des Indes, qui ont brillé depuis avec tant d'éclat.

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~
~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

CHAPITRE III.

NOUVELLE-FRANCE JUSQU'A LA PAIX DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.

1613-1632

Les persécutions politiques et religieuses et la conquête étrangère déterminent les émigrations ; exemple : les Irlandais et les Ecossais.—Les huguenots formellement exclus de la Nouvelle-France.—Grandes espérances que donne en France la compagnie des cent associés.—Elle envoie un armement considérable à Québec, sous les ordres de Roquemont.—Acadie : le chevalier Alexander en obtient la concession de Jacques Ier pour la peupler d'Ecossais ; et une partie de cette province reçoit alors le nom de Nouvelle-Ecosse.—Une colonie y est envoyée et s'en revient sans avoir débarqué.—Création de l'ordre des chevaliers baronnets de la Nouvelle-Ecosse. Guerre entre la France et l'Angleterre.—Kertk s'avance contre Québec, puis abandonne son entreprise.—En se retirant, il rencontre dans le bas du fleuve l'escadre de Roquemont et s'en empare.—Québec, réduit à la famine par cette perte, se rend l'année suivante à Louis et Thomas Kertk, qui secourent les habitants mourant de faim.—Le Cap-Breton pris par une partie de la flotte de Kertk, et repris par le capitaine Daniel.—Le chevalier de la Tour attaque le fort du cap de Sable, défendu par son propre fils, et est repoussé.—Le chevalier Alexander lui cède la Nouvelle-Ecosse, excepté Port-Royal.—La France et l'Angleterre occupent en même temps l'Acadie.—Traité de Saint-Germain-en-Laye.

"Si l'on ne réussit pas, dit Lescarbot en parlant de colonisation, il faut l'attribuer partie à nous-mêmes, qui sommes en trop bonne terre pour nous en éloigner, et nous donner de la peine pour les commodités de la vie." On a reproché aux Français de ne pas émigrer, de se laisser dominer par les charmes de la société et de la famille, de refuser enfin d'améliorer leur condition parce que l'abandon de la patrie leur causait trop de regret. Mais ce sentiment est commun à tous les peuples, même à ceux qui sont à demi nomades. "Dirons-nous," répondait le chef d'une peuplade américaine, dont l'on voulait prendre le territoire, "dirons-nous aux os de nos pères : Levez-vous et marchez." La pensée de quitter pour jamais la patrie est douloureuse. Il n'y a que les

motifs les plus impérieux qui fassent prendre une pareille résolution. Aussi, lorsqu'on examine attentivement l'histoire des migrations, qui ont signalé chaque siècle sur un point ou sur un autre du globe, on trouve toujours qu'elles ont eu pour cause une nécessité absolue, comme la faim, la guerre, l'oppression, la conquête.

Déjà depuis longtemps les Irlandais et les Écossais abandonnaient en grand nombre leur patrie. Dès 1620, les derniers, pour se soustraire à leurs vainqueurs, émigraient dans la Pologne, dans la Suède, dans la Russie. Leurs conquérants eux-mêmes, qui ont senti la pesanteur du joug des Normands jusque dans le 14e siècle, et qui se sont ensuite précipités dans les orages des révolutions, n'échappaient pas à cette influence, lorsqu'ils voyaient encore les sommités sociales de leur pays occupées par les hommes de la race sous laquelle leurs pères avaient souffert tant de maux. Les Anglais, poursuivis par cette pensée, quittèrent leur pays à leur tour pour venir fonder en Amérique les colonies qui forment maintenant la république des États-Unis.

Nous avons exposé les motifs qui avaient fait établir en France la compagnie des cent associés. En recevant le Canada et la Floride, cette compagnie reçut le droit de fortifier et de régir ces pays à son gré, d'y faire la guerre et la paix, d'y commercer seule par terre et par mer pendant quinze années. La traite des pelleteries lui fut accordée à perpétuité. Il n'y eut d'exception à son monopole que pour la pêche de la morue et de la baleine. Le roi lui fit le don de deux gros navires, et accorda à douze de ses principaux membres des lettres de noblesse. Il pressa les gentilshommes et le clergé d'y entrer. La compagnie pouvait envoyer et recevoir toutes sortes de marchandises, sans être assujettie à aucun droit. La pratique d'un métier quelconque durant six ans dans la colonie, en assurait le libre exercice dans la métropole. Une dernière faveur fut l'entrée libre en France de tous les ouvrages qui seraient manufacturés en Canada. Cette prérogative singulière donnait un avantage à l'ouvrier de la colonie sur celui de la métropole, enveloppé de péages, de lettres de maîtrise, de frais de marque, de toutes les entraves enfin que les idées du temps y avaient multipliées à l'infini.

Pour répondre à tant de faveurs, la compagnie, qui possédait un fonds de cent mille écus, s'engagea à transporter au Canada, dès la première année de son privilége, c'est-à-dire en 1628, deux ou trois cents ouvriers des professions les plus utiles, et ensuite quatre mille colons des deux sexes,* dans l'espace de quinze années. Elle devait les loger, les nourrir, les entretenir pendant trois ans, et leur distribuer ensuite des terres défrichées, avec le bled nécessaire pour les ensemencer une première fois. Les colons devaient être Français et catholiques. Richelieu, le maréchal d'Effiat, le commandeur de Razilli et Champlain étaient membres de la compagnie, qui se composait de nobles, de négociants et des bourgeois des principales villes du royaume.

Une association qui était revêtue d'aussi grands pouvoirs et composée de personnes riches et puissantes, avec le premier ministre de l'État pour chef, réveilla toutes les espérances; le succès ne parut plus douteux. On prit sur-le-champ les mesures nécessaires pour secourir Québec, menacé de la famine. Plusieurs navires furent équipés et mis sous les ordres de Roquemont, un des associés. Nombre de familles et d'ouvriers s'embarquèrent avec des provisions de toute espèce; ils mirent à la voile en 1628. Mais ce convoi ne devait pas parvenir à sa destination. Après la destruction de Port-Royal par Argall, les Anglais avaient abandonné l'Acadie, et en 1621, le chevalier Guillaume Alexander obtenait cette province en concession de Jacques Ier pour y établir des Écossais. La concession embrassait tout le pays situé à l'est d'une ligne tirée depuis la rivière Sainte-Croix jusqu'au fleuve Saint-Laurent, dans la direction du nord : elle reçut le nom de Nouvelle-Écosse. C'est ainsi que commença la confusion qui causa dans la suite tant de difficultés entre la France et l'Angleterre, l'une prétendant que Nouvelle-Écosse et Acadie étaient deux noms qui désignaient une seule et même province; l'autre, que ces noms désignaient deux pays distincts, puisque les limites de ces deux pays n'étaient pas les mêmes.

L'année suivante, le chevalier Alexander fit partir pour cette contrée des émigrants, qui, s'étant embarqués trop tard, furent obligés de passer l'hiver à Terreneuve. Au printemps, ils se

* Charlevoix et Raynal disent 16,000; mais l'acte de l'établissement de la compagnie dit 4,000. Voyez *Edits et Ordonnances*, p. 3.

remirent en route, touchèrent au Cap-Breton, côtoyèrent l'Acadie et atteignirent enfin, après avoir visité deux ou trois ports, le cap de Sable, où ils trouvèrent les Français, qui n'avaient pas cessé d'occuper le pays depuis l'invasion d'Argall, et plusieurs aventuriers qui s'étaient joints à eux. Ils n'osèrent pas débarquer ; ils retournèrent en Europe et y firent la peinture la plus exagérée de la beauté et de la fertilité du pays qu'ils venaient de côtoyer. Il y eut un instant d'engouement. Le chevalier Alexander s'empressa de faire confirmer sa concession par Charles Ier, qui, pour imiter, surpasser même ce qu'avait fait la France, fonda l'ordre des chevaliers baronnets de la Nouvelle-Écosse, dont le nombre ne devait point excéder cent-cinquante, et dont les lettres patentes accompagnées d'une concession de terre assez considérable, devaient être confirmées par le parlement.* Tout annonçait un grand mouvement de colonisation vers l'entrée du golfe Saint-Laurent.

Mais tandis que le chevalier Alexander obtenait ainsi l'Acadie, la guerre entre les catholiques et les huguenots se rallumait en France. Buckingham, placé à la tête du cabinet de Londres, était rempli de présomption, et d'autant plus jaloux de Richelieu qu'il lui était inférieur en génie ; il ne manqua pas l'occasion de secourir les huguenots acculés dans La Rochelle, et de montrer par là sa haine pour le cardinal. Il vint avec une armée formidable dans le dessein de faire lever le siége de cette ville et d'envahir la France, se vantant d'aller dicter la la paix dans Paris. Mais son armée ayant été battue dans l'île de Ré, il eut la mortification d'être obligé de se retirer et de voir triompher son rival. La guerre, ainsi commencée entre les deux couronnes plutôt par vengeance personnelle que par intérêt d'état, fut portée en Amérique.

Le chevalier Alexander, devenu comte de Sterling, encouragé par la cour, saisit ce moment pour chasser les Français de Port-Royal, en profitant de l'aide du chevalier David Kertk, calviniste français de Dieppe, qui devait opérer une diversion en Canada. Dix-huit vaisseaux sortirent des ports d'Angleterre pour fondre à la fois sur tous les établissements de la Nouvelle-France. Kertk, suivi de plusieurs réfugiés de sa nation,

*Aujourd'hui ces lettres sont expédiées dans la même forme que celles des autres ordres, et le nombre des chevaliers n'est plus limité.

entre autres du capitaine Michel, qui commandait en second sous lui, fut chargé de prendre Québec. Il s'empara, dans le golfe Saint-Laurent d'un navire appartenant à la nouvelle compagnie et de plusieurs autres bâtiments, qui y faisaient la traite et la pêche. Rendu à Tadoussac, il écrivit, le 8 juillet, une lettre très-polie à Champlain. Il lui disait qu'il était informé de la disette qui régnait dans Québec ; qu'il gardait le fleuve avec ses vaisseaux, et que la ville ne devait pas attendre conséquemment de secours ; que s'il voulait rendre la place sans coup férir, il lui accorderait les conditions les plus favorables. Kertk fit porter cette lettre par des Basques, enlevés dans le golfe, lesquels étaient aussi chargés de remettre à Champlain les prisonniers qu'avait faits un détachement envoyé pour dévaster la côte et incendier la ferme du Cap-Tourmente.

Champlain, qui avait appris la veille l'arrivée de Kertk, jugea, après avoir lu sa sommation, qu'il menaçait de trop loin pour être à craindre, et il lui transmit une réponse si fière, que cet amiral abandonna le dessein d'aller l'attaquer. Pour dissimuler la disette qui régnait dans la ville, Champlain avait fait faire bonne chère aux envoyés, et les avait gardés jusqu'au lendemain, tandis que les habitants étaient alors réduits à sept onces de pain par jour, et qu'il n'y avait pas cinquante livres de poudre dans les magasins. Kertk n'aurait eu qu'à se présenter pour voir les portes de la ville s'ouvrir devant lui. Mais trompé par la ferme attitude du commandant français, il brûla tous les navires qu'il y avait à Tadoussac, et regagna le bas du fleuve.

Dans le même temps Roquemont, qui ne s'attendait point à rencontrer d'ennemis sur son chemin, puisque la paix était faite, apprenait avec surprise des sauvages, en entrant dans le golfe, que Québec était tombé aux mains des Anglais. A cette nouvelle, il dépêcha onze hommes dans une embarcation légère avec ordre de remonter jusqu'à cette ville pour s'assurer de la vérité de ce rapport. Mais cette barque s'était à peine éloignée, qu'elle aperçut six vaisseaux sous pavillon anglais ; et le lendemain elle entendit une vive canonnade. C'était Kertk qui en était venu aux mains avec Roquemont, dont les bâtiments plus petits, pesamment chargés et manœuvrant avec difficulté, furent pris avec tous les colons qu'ils portaient. Roquemont, oubliant que ses vaisseaux renfermaient toute la ressource d'une colonie

près de succomber, loin de chercher à éviter le combat, avait paru le rechercher. Son imprudente ardeur laissa Québec en proie à une famine toujours croissante, qui fut la cause de sa reddition l'année suivante.

Le gouverneur, auquel le rapport de la barque détachée par Roquemont, avait fait pressentir la perte des secours qui lui étaient envoyés, ne fut point découragé par ce malheur, aggravé encore par le manque de récoltes. Il prit toutes les précautions nécessaires pour faire durer le plus longtemps possible ce qui lui restait de vivres : il acheta tout le poisson qu'avaient les sauvages, chez lesquels il envoya une partie de ses gens, pour diminuer le nombre des bouches à nourrir durant l'hiver. A l'aide de ces mesures et à force de privations, il put atteindre le printemps.

Dès que la neige eut disparu, ceux qui étaient encore en état de marcher, se mirent à parcourir les bois pour ramasser des racines. Beaucoup de personnes cependant ne pouvaient en trouver assez pour satisfaire aux demandes de leurs familles épuisées par la faim. Champlain les encourageait, donnait l'exemple de la patience et excitait tout le monde à supporter avec courage des souffrances qui allaient sans doute bientôt finir, car les secours attendus d'Europe devaient arriver d'un moment à l'autre. Mais des jours, des semaines, des mois entiers se passèrent ainsi sans qu'aucun navire se montrât. On était rendu au mois de juillet, en proie à une famine qui allait toujours en augmentant, car les racines qu'on allait chercher jusqu'à plusieurs lieues de distance, devenaient plus rares de jour en jour, lorsqu'enfin trois vaisseaux sont signalés derrière la Pointe-Levy. La nouvelle s'en répand aussitôt avec rapidité ; l'on court sur le port ; mais la joie ne dure qu'un instant. On reconnaît avec douleur un pavillon ennemi au bout des mâts. C'étaient Louis et Thomas Kertk, envoyés par leur frère l'amiral, revenu lui-même en Canada, mais resté à Tadoussac avec le gros de la flotte. Dans l'état où l'on se trouvait, personne ne pouvait songer à se défendre, et la ville se rendit le 29 juillet 1629. Les conditions accordées et les bons traitements faits aux habitants, les engagèrent pour la plupart à rester dans le pays.

Louis Kertk fut chargé du commandement de la ville. Thomas descendit avec Champlain à Tadoussac pour retourner en

Europe. En descendant, il rencontra M. de Caën, qui arrivait de France avec des vivres, et l'enleva après un combat opiniâtre. Le chevalier Kertk fit voile ensuite pour l'Angleterre; Champlain alla à Londres rendre compte à l'ambassadeur de France de ce qui s'était passé en Amérique, et le presser de réclamer Québec, enlevé deux mois après la conclusion de la paix. En effet, sans cette paix, la ville eût été renforcée avant l'arrivée de Kertk, car la compagnie avait donné ordre au convoi du Canada d'aller à Brouage ou à La Rochelle, se mettre sous la protection de l'escadre du commandeur de Razilli, qui devait le convoyer jusqu'à Québec; mais la guerre ayant cessé sur ces entrefaites, le commandeur avait été envoyé contre le Maroc, dont l'empereur avait mécontenté la France. Les bâtiments de la compagnie, qui avaient attendu quarante jours Razilli, étaient partis sous les ordres du capitaine Daniel, dans le mois de juin. Au reste, la prise de Québec n'avait pas entraîné la perte de toute la Nouvelle-France, car plusieurs points étaient encore occupés par les Français en Acadie; et l'île du Cap-Breton avait été reconquise aussitôt que perdue comme on va le voir. Le capitaine Daniel, qui accompagnait le convoi de M. de Caën, ayant été séparé de ce convoi par une tempête sur les bancs de Terreneuve, fut rencontré dans ces parages par un navire anglais, qui vint se mettre le long de lui à portée de pistolet avec l'intention de l'attaquer; mais en apercevant 16 pièces de canon en batterie sur le pont de Daniel, l'ennemi voulut en vain s'enfuir; Daniel l'accrocha et le prit à l'abordage sans beaucoup de difficulté.

Après cette capture, Daniel, au lieu de chercher à rallier la flotte qu'il convoyait, la croyant déjà en sûreté, ne s'occupa plus d'elle et cingla vers le Grand-Cibou, sur la côte orientale du Cap-Breton, pour avoir des nouvelles de Québec. Il apprit là, d'un capitaine de Bordeaux, que lord Jacques Stuart, ayant trois vaisseaux sous ses ordres, s'était emparé, deux mois auparavant, d'un bateau de pêche de Saint-Jean-de-Luz; qu'il avait envoyé ce bâtiment avec deux des siens à Port-Royal, et que lui-même, resté en arrière avec son troisième vaisseau, avait construit un fort au port aux Baleines, prétendant que l'île du Cap-Breton appartenait à l'Angleterre. A cette nouvelle, Daniel résolut de s'emparer du fort de Stuart, et de remettre toute

l'île sous la domination française. Il arriva devant la place dans le mois de septembre; il débarqua aussitôt à la tête de cinquante-trois hommes armés jusqu'aux dents et munis d'échelles et marcha à l'escalade. L'attaque fut très-vive; la garnison se défendit longtemps avec courage; mais les portes ayant été enfoncées à coups de hache, Daniel pénétra un des premiers dans le fort et fit le capitaine Stuart et une partie de ses gens prisonniers.

Daniel rasa le fort, en fit bâtir un autre à l'entrée de la rivière du Grand-Cibou, l'arma de huit pièces de canon, y laissa une garnison de trente-huit hommes avec les PP. Vimont et Vieuxpont, puis il fit voile pour la France. En passant il débarqua quarante-deux de ses prisonniers à Falmouth, et emmena le reste, au nombre d'une vingtaine avec leur chef, à Dieppe.*

Le capitaine Stuart faisait probablement partie de la flotte de l'amiral Kertk, qui, suivant le rapport d'Haliburton, soumit le Cap-Breton sans éprouver de résistance, et y bâtit un fort avant de remonter le Saint-Laurent.

Tandis que Kertk s'emparait de Québec et que son lieutenant perdait le Cap-Breton, l'extrémité méridionale de l'Acadie repoussait les attaques de deux bâtiments de guerre, commandés par Claude de la Tour, protestant français passé récemment au service de l'Angleterre.

Cet homme entreprenant, possesseur d'une grande fortune, avait été fait prisonnier sur un des navires de Roquemont, et conduit à Londres, où la cour l'avait fort bien accueilli. Pendant qu'il était en Angleterre, il épousa une des dames d'honneur de la reine et fut fait baronnet de la Nouvelle-Écosse. Tant de marques de bienveillance achevèrent d'éteindre le reste d'attachement qu'il conservait encore pour sa patrie. Il obtint une grande concession de terre sur la rivière Saint-Jean, et prit des arrangements avec le chevalier Alexander pour y établir des colons écossais; il devait en même temps travailler à la soumission de son fils, qui commandait un fort français au cap de Sable.

Pour l'exécution de cette dernière partie du projet, l'Angleterre mit sous ses ordres deux vaisseaux de guerre, sur lesquels il s'embarqua avec sa jeune femme. Rendu au cap de Sable, il

* Champlain: mémoire à la fin de l'édition de 1632.

eut avec son fils une entrevue, dans laquelle il lui peignit la flatteuse réception qu'on lui avait faite en Angleterre, les honneurs dont on l'avait comblé, et les grands avantages qui l'attendaient lui-même s'il voulait se mettre, avec la place qu'il commandait, sous le sceptre de cette puissance. "Dans ce cas, ajouta-t-il, je suis autorisé à vous en laisser le commandement, et à vous conférer en outre l'ordre d'une chevalerie." A cette proposition inattendue, le jeune La Tour fit une réponse pleine de noblesse. "Si l'on m'a cru, dit-il, capable de trahir mon pays à la sollicitation de mon père, on s'est grandement trompé. Je n'achèterai pas les honneurs qu'on m'offre au prix d'un crime. Je sais apprécier l'honneur que veut me faire le roi d'Angleterre; mais le prince que je sers est assez puissant pour payer mes services, et dans tous les cas ma fidélité me tiendra lieu de récompense. Le roi mon maître m'a confié cette place, je la défendrai jusqu'à mon dernier soupir." Le jeune La Tour, dans un placet présenté au roi en 1627, avait demandé le commandement du pays. On voit avec quelle fidélité il le défendait. Le père désappointé par la réponse de son fils, retourna sur ses vaisseaux, et lui adressa une lettre écrite dans les termes les plus pressants et les plus tendres, sans plus de succès; il employa la menace qui fut aussi inutile. Il fit alors débarquer ses soldats avec un corps de matelots, et attaqua la place avec une vivacité extrême. Repoussé une première fois, il renouvela ses efforts pendant deux jours avec un acharnement inouï, lorsqu'enfin ses troupes complétement rebutées, refusèrent de s'exposer davantage. Il se vit contraint de les faire rembarquer et de s'éloigner, confus d'avoir subi une défaite en combattant contre son propre sang et contre sa patrie.

N'osant reparaître ni en France, ni en Angleterre, où sa conduite coupable ne pouvait être appréciée que comme elle le méritait, La Tour resta en Acadie avec sa femme, qui ne voulut pas l'abandonner dans ses malheurs. Son fils, craignant de l'admettre dans son fort, eut cependant pitié de lui; il lui fit bâtir, dans son voisinage sur le bord de la mer, une petite maison très-proprement meublée, où le père passa quelques années, C'est là que l'auteur de la Description des côtes de l'Amérique, M. Denis, le visita en 1635.

Cependant l'invasion du Canada après la conclusion de la paix, avait fait jeter d'abord les hauts cris à Paris, parce qu'on avait cru l'honneur du royaume engagé; mais après réflexion, une partie du conseil opina pour ne pas demander la restitution de Québec, disant que l'on n'avait rien perdu en perdant ce rocher, que le climat y était trop rigoureux, que l'on ne pourrait point peupler un pays aussi vaste sans affaiblir le royaume; et de quelle utilité serait-il si l'on ne le peuplait pas ? L'Asie et le Brésil avaient dépeuplé le Portugal ; l'Espagne voyait plusieurs de ses provinces presque désertes depuis la conquête de l'Amérique. Charles V, avec tout l'or du Pérou, n'avait pu entamer la France, tandis que François I[er], son rival, avait trouvé dans son trésor de quoi tenir tête à un prince dont l'empire était plus vaste que celui des premiers Césars. Cherchons donc plutôt à améliorer la France, disait le parti de l'abandon.*

On répondait à ces raisons, que le climat était très-sain au Canada, et le sol extrêmement fertile, que le pays était capable de fournir toutes les commodités de la vie ; que c'était la retraite des Maures qui avait épuisé d'hommes la péninsule espagnole ; qu'il suffisait de faire passer un petit nombre de familles et de soldats réformés tous les ans en Amérique ; que la pêche de la morue était à elle seule capable d'enrichir le royaume, et que c'était une excellente école pour former des matelots ; que les forêts canadiennes, les plus belles de l'univers, pourraient fournir à jamais le bois nécessaire à la construction des vaisseaux ; enfin, que le seul motif d'empêcher les Anglais de se rendre trop puissants en Amérique, en ajoutant le Canada à tant d'autres provinces où ils avaient déjà de bons établissements, était plus que suffisant pour engager le roi à recouvrer Québec, à quelque prix que ce fût.

Ces raisons, dont l'on avait déjà fait valoir plusieurs du temps de Jacques Cartier, ne persuadèrent pas tout le conseil. Il n'y eut que des motifs d'honneur et de religion qui purent déterminer Louis XIII à ne point abandonner le Canada. Peut-être aussi que l'orgueil du ministre qui gouvernait alors la France, et qui regardait l'irruption des Anglais, comme son injure personnelle, puisqu'il était lui-même à la tête de la compagnie, fit-il changer d'avis, comme l'avance Raynal. Quoiqu'il

* Charlevoix.

en soit, le roi d'Angleterre promit la restitution de la Nouvelle-France; mais Richelieu voyant l'affaire traîner en longueur, fit armer, pour hâter les négociations, six vaisseaux qu'il mit sous les ordres du commandeur de Razilli. Cette démonstration eut l'effet désiré; et par le traité de Saint-Germain-en-Laye, signé le 29 mars 1632, l'Angleterre abandonna tous ses droits sur les provinces qui composaient la Nouvelle-France. "On peut dater de ce traité, dit Chalmers, le commencement d'une longue suite de calamités pour la Grande-Bretagne et pour ses colonies, les difficultés provinciales qui s'élevèrent ensuite, et en quelque sorte le succès de la révolution américaine."

En effet, c'est au berceau des nations et des empires que se déposent les germes d'une foule d'événements qui se développent plus tard. Le voisinage des Français contribua beaucoup à faire relâcher les rênes des colonies anglaises à leur mère-patrie, qui les ménageait souvent plus qu'elle ne l'aurait fait, si le drapeau de son ancienne rivale n'eût pas flotté aussi près d'elle sur le rocher de Québec, et entraîné tant des hordes barbares à sa suite. Pour faire tête à ces belliqueux voisins, il fallait être armé; et l'on sait que l'homme armé est plus exigeant, moins facile à dominer que l'homme sans armes. L'Angleterre dut se montrer très-libérale. Le sang versé pour sa cause demandait un retour, et pour le colon encore ce retour était la liberté. Au reste il était passé en Amérique pour jouir de cette liberté dans toute sa plénitude. Il voulut être satisfait, et l'Angleterre eut la sagesse de céder à un enfant exigeant, plutôt que de chercher à lui imposer de force un joug qui aurait tout fait périr au profit de ses ennemis.

Le voisinage des Français fut donc favorable à la liberté américaine, et par suite à celle de plusieurs autres nations, mais par un enchaînement d'événements dont personne ne pouvait encore prévoir les conséquences.

Le récit de cette guerre nous montre sans cesse des Français armés contre des Français, et dépouillant la France à l'envi les uns des autres au profit de ses ennemis.

La conduite des huguenots donnait de la force aux paroles des catholiques, qui ne cessaient de dire qu'il n'y avait pas de sûreté à les laisser s'établir dans le voisinage des colonies anglaises, peuplées de protestants comme eux, parce qu'à la moin-

dre difficulté avec le gouvernement, ils se joindraient à elles, comme le chevalier Claude de la Tour venait d'en donner l'exemple, et feraient perdre tout ce que l'on avait en Amérique.

La Nouvelle-France fut rendue, comme on l'a dit, à son ancienne mère patrie par le traité de Saint-Germain-en-Laye. Peu de temps après, le 13 novembre 1632, le roi en son conseil condamnait les cent associés à payer 40,000 livres à Marie et Salomon Langlois, Raymond de la Ralde, Nicolas Canu, David Michel, Paul Languillez et autres, pour avoir saisi trois navires envoyés par M. de Caën à la pêche sur les côtes du Canada.

De Thou, l'ami de Cinq-Mars, pour lequel il donna sa vie sur l'échafaud, fut le rapporteur de cet arrêt, qui contient le nom de Cabot, bourgeois de Dieppe, et celui de Duquesne, capitaine de marine et père du grand Duquesne.

LIVRE SECOND.

CHAPITRE I.

DESCRIPTION DU CANADA,

NATIONS INDIGÈNES.

Nom donné aux premières terres découvertes dans l'Amérique septentrionale.—Frontières des colonies mal définies ; sujet de beaucoup de contestations.—Description du Canada.—Tableau des populations sauvages de l'Amérique du nord, et en particulier des tribus du Canada.—Leur nombre.—Description de leur personne, de leurs vêtements, de leurs armes.—Leur manière de faire la guerre et la chasse.—Leur gouvernement.—Ils n'ont pas de religion proprement dite.—Leurs devins.—Leur respect pour les morts ; leurs funérailles.—Leurs fêtes.—Leur éloquence figurée.—Formation de leurs langues : ils ne connaissaient point les lettres. Caractère synthétique des langues sauvages.—Facultés intellectuelles de ces peuples.—Leur origine.—Descendent-ils de nations qui ont été civilisées ?

Lorsque les Européens commencèrent à venir en Amérique, ils donnèrent aux diverses contrées qu'ils visitèrent la dénomination générale de Terreneuves. Du temps de François Ier ce nom désignait aussi bien la Floride, le Canada, le Labrador, que l'île qui l'a conservé en propre. Mais lorsque ces pays furent mieux connus, et qu'ils furent visités plus fréquemment, ils prirent des dénominations particulières, qui servirent à les distinguer les uns des autres, mais qui furent souvent changées, ainsi que les limites nécessairement incertaines et presque toujours confondues des territoires qu'elles désignaient. Ce sont ces changements qui, dans la suite, causèrent tant de difficultés entre la France, l'Angleterre et l'Espagne, au sujet des frontières de leurs colonies.

Vers le commencement du dix-septième siècle le nom de Nouvelle-France fut donné à l'immense contrée qui embrasse aujourd'hui la baie d'Hudson, le Labrador, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Canada et une grande partie des

États-Unis.* A cette époque la péninsule de la Nouvelle-Écosse commençait à porter le nom de Cadie ou Acadie ; et le nom de Canada désignait bien le pays que nous habitons, mais avec des bornes beaucoup plus étendues dans tous les sens.

La Nouvelle-France, avant la découverte du Mississipi, à la vallée duquel ce nom s'étendit ensuite, embrassait donc tout le bassin du Saint-Laurent et tout celui de la baie d'Hudson. Le fleuve Saint-Laurent, qui a plus de sept cents lieues de cours, prend sa source, sous le nom de rivière Saint-Louis, par le 48° 30' de latitude nord et le 93° de longitude ouest,† sur le grand plateau central, d'où s'échappent le Mississipi, qui coule vers le sud et qui va se jeter dans la baie du Mexique, et les rivières qui versent leurs eaux vers le nord dans la baie d'Hudson. La vallée du Saint-Laurent, faisant un coude au midi pour embrasser le lac Érié, s'abaisse par degré jusqu'à la mer à partir du plateau dont nous venons de parler, et qui a, comme le reste des régions septentrionales de ce continent, peu d'élévation. En deux endroits seulement le fleuve perd sa pente uniforme et douce. À Niagara, où il a un mille de largeur, il fait une chute de 160 pieds, et au-dessous du lac Ontario ses vagues rapides et bruyantes roulent blanches d'écume sur un lit de rochers, qui obstruent la navigation entre Kingston et Montréal.

La vallée du Saint-Laurent est bornée au nord par la chaîne des Laurentides, qui sort du Labrador et se prolonge jusqu'au dessus du lac Supérieur.‡ Ces montagnes baignent leur pied

* Lescarbot lui donne une bien plus grande étendue. " Notre Nouvelle-France, dit il, a pour limites du côté d'ouest les terres jusqu'à la mer Pacifique au-deça du tropique du Cancer ; au midi les îles de la mer Atlantique ; au levant la mer du Nord ; et au septentrion cette terre qui est dite inconnue, vers la mer glacée jusqu'au pôle arctique." Mais ces limites étaient plus imaginaires que réelles, puisque l'on ne connaissait pas alors même la vallée entière du Saint-Laurent.

† Bouchette :—*Possessions britanniques dans l'Amérique septentrionale.*

‡ Cette chaîne n'ayant pas de nom propre et reconnu, nous lui donnons celui des Laurentides, qui nous paraît bien adapté à la situation de ces montagnes, qui suivent une direction parallèle au Saint-Laurent. Un nom propre est nécessaire afin d'éviter les périphrases toujours si fatigantes et souvent insuffisantes pour indiquer une localité, un fleuve, une montagne, etc. Quant à l'euphonie, nous espérons que le nom que nous avons choisi satisfera l'oreille la plus délicate, et formera une rime assez riche pour le poëte qui célèbrera les beautés naturelles de notre pays.

dans les eaux du Saint-Laurent jusqu'au Cap-Tourmente, où elles ont près de 2,000 pieds de hauteur ; elles traversent la rivière des Outaouais au-dessus du lac des Chats et forment la rive septentrionale du lac Huron. Les Alléghanys, dont on aperçoit quelques sommets des hauteurs de Québec, ferment ce bassin jusqu'au lac Champlain. Cette chaîne de montagnes part du golfe Saint-Laurent, suit le fleuve, à six ou huit lieues de distance dans le canton de Rimouski, où ses cimes les plus élevées atteignent une hauteur de 4,000 pieds ; puis après avoir passé au sud du lac Champlain, elle traverse la rivière Hudson et se prolonge jusque dans la Virginie.

Un relèvement récent a fait connaître d'une manière aussi exacte que possible, les dimensions des cinq principaux lacs du Canada et de l'Amérique du nord. Le lac Supérieur a 435 milles de longueur, 160 milles de largeur, et une profondeur moyenne de 988 pieds. Il est élevé de 627 pieds au-dessus du niveau de la mer ; et il a une superficie de 32,000 milles carrés. Le lac Michigan a 360 milles de long, 108 milles de large et 23,000 milles carrés. La profondeur en est de 900 pieds et l'élévation au-dessus du niveau de la mer de 587 pieds. Le lac Huron, dont la profondeur est de 800 pieds et l'élévation de 574 pieds, a 200 milles de longueur et 160 milles de largeur, formant ainsi 20,000 milles carrés en superficie. Plus nous approchons de la mer, moins les lacs ont d'étendue. Ainsi, le lac Érié n'a pas plus de 250 milles de longueur et 80 milles de largeur. Ce lac a une profondeur de 84 pieds, et il est à 564 pieds au-dessus du niveau de la mer. Le lac Ontario est à 265 pieds au-dessus de la mer. Il a 180 milles de longueur, 65 de largeur et une profondeur de 500 pieds. Enfin les cinq lacs réunis forment une longueur de 1,682 milles et une superficie de 90,000 milles carrés.*

Ces lacs, la chute de Niagara, le fleuve Saint-Laurent, son golfe, sont taillés sur le gigantesque, et conviennent parfaitement à la bordure colossale qui les encadre. En effet, d'un côté, au nord, ce sont des forêts mystérieuses dont les limites sont inconnues ; de l'autre, à l'ouest, ce sont encore en partie des forêts qui appartiennent au premier occupant ; au sud, c'est aujourd'hui une république dont le territoire excède de beaucoup celui

* M. Keefer, ingénieur-hydrographe.

de toute l'Europe ; à l'est, c'est la mer, la mer brumeuse, orageuse, glacée de Terreneuve et du Labrador. L'infini semble régner sur nos frontières.

Le Canada est assis sur un immense banc de granit, qui forme la charpente de ses plus hautes montagnes et se montre à nu sur le lac Supérieur, le lac Huron, à Kingston, en plusieurs autres endroits du Haut-Canada, sur la rivière Saint-Maurice, à Beauport, à Tadoussac, à Kamouraska, au Labrador, etc. Ce banc de granit est recouvert de différentes espèces de roches, dont les plus abondantes sont les schistes, les calcaires et les grès.

Le Canada est riche en minerais de fer. Plusieurs mines sont aujourd'hui exploitées, entre autres celles des Trois-Rivières, dont le fer est supérieur à celui de la Suède, et celle de Marmora, dans le Haut-Canada. Le cuivre, le zinc, le plomb, le titane et le mercure se montrent aussi çà et là, quoiqu'en petites quantités ; mais les explorations qu'on a commencées augmenteront sans doute nos richesses métalliques. Le gouvernement français avait donné beaucoup d'attention à ce sujet. Ses explorateurs avaient déjà découvert la plus grande partie des mines mentionnées aujourd'hui par nos géologues.

Le sol du Canada est généralement fertile, surtout dans la partie supérieure, où le climat tempéré favorise la végétation des immenses plaines à céréales qui s'y trouvent. Dans la partie inférieure la température est beaucoup plus froide. Les Alléghanys et les Laurentides occupent avec leurs nombreuses ramifications un grand territoire, et diminuent sensiblement la surface cultivable du pays. Dans quelque révolution physique, la chaîne des Laurentides, qui dans le Sagnenay a douze à quinze lieues de largeur, s'est rompue pour donner passage à une rivière de plus de mille pieds de profondeur par endroits, bordée de chaque côté de parois presque verticales formées par cette brisure. Dans nos contrées montagneuses, les vallées sont arrosées par de nombreuses rivières qui contribuent puissamment à cette croissance rapide de la végétation canadienne, si remarquable sur le bas Saint-Laurent.

Le bassin du Saint-Laurent ayant la forme d'un angle, dont le sommet est tourné vers le midi, ses deux extrémités, qui se terminent à peu près dans la même latitude, jouissent aussi à peu près du même climat. Le maximum du froid à Québec est

de 30 degrés au-dessous de zéro, et celui de la chaleur, de 97 à 104 au-dessus de zéro, thermomètre de Fahrenheit. Au pied du lac Érié, les froids extrêmes sont de 20 degrés; mais ils atteignent rarement ce chiffre. Les plus grandes chaleurs sont de 103° au-dessus de zéro et quelquefois plus. On voit que quant à l'intensité de la chaleur il n'y a pas de différence sensible entre le Haut et le Bas-Canada. Au reste, la différence du climat entre ces deux contrées se comprendra encore mieux en comparant leurs productions et la longueur de leurs hivers.

Les parties habitées des deux Canadas, dit Bouchette, sont situées entre le 42e et le 48e degré de latitude nord. D'après leur distance de l'équateur et du pôle, elles devraient jouir d'un climat analogue à celui de l'Europe centrale et méridionale, tandis qu'au contraire le froid et la chaleur y sont beaucoup plus considérables. A quelles causes faut-il attribuer cette différence? A Québec, latitude 46° 48′ 49″, les pommes viennent en abondance; mais les pêches et le raisin ne réussissent pas; à Montréal, latitude 45° 30′, ces fruits parviennent déjà à leur maturité; à Toronto et plus au sud ils atteignent comme l'abricot toute leur perfection. L'acacia, qui ne peut résister au climat de Québec en pleine terre, commence à se montrer à Montréal et devient plus commun vers le Détroit.*

Dans le Bas-Canada, à Québec, l'hiver commence vers le 25 novembre et dure jusque vers le 25 avril, époque à laquelle on reprend les travaux des champs. La neige, qui demeure sur la terre de cinq à cinq mois et demi, atteint une hauteur de trois à quatre pieds dans les bois. A Montréal l'hiver est trois ou quatre semaines plus court, et il tombe aussi moins de neige. Enfin dans le Haut-Canada les traîneaux servent tout au plus deux mois. Mais partout dans cette vaste contrée, sous le ciel rigoureux du Bas-Canada comme sur les bords plus favorisés du Haut, l'air est agréable en été et salubre en toutes saisons.

* L'Académie des sciences, de Paris, s'occupa de l'histoire naturelle du Canada. Elle engagea le roi, en 1707, à charger le Dr. Sarrazin, chirurgien français venu à Québec avec les troupes vingt ans auparavant, d'envoyer une collection des plantes canadiennes au jardin de la société en France; ce qui fut fait. Sarrazin, qui devint membre du conseil supérieur, était un homme de grandes lumières, et il fut toujours très-estimé à l'Académie. Mais le mauvais état de sa santé l'avait rendu chagrin et rêveur. Il mourut à Québec, en 1734, à l'âge 70 ans.

L'excès du froid sur le bas Saint-Laurent, semble causé moins par la latitude que par l'absence de montagnes élevées du côté du nord. Le voisinage de la baie d'Hudson, dans laquelle les vents du pôle s'engagent pour se répandre dans les régions inférieures de la vallée du Saint-Laurent, où ils arrivent humides et glacés des mers du Labrador, contribue beaucoup sans doute à la sévérité du climat. Cela paraît d'autant plus vraisemblable qu'à l'ouest des Alléghanys, les vents du nord-est sont plutôt secs qu'humides, parce que, comme dit Volney, ce courant d'air, là comme en Norvége, n'arrive qu'après avoir franchi un rempart de montagnes, où il se dépouille, dans une région élevée, des vapeurs dont il était gorgé.*

Il est un phénomène que l'on peut placer au rang des beautés naturelles du Canada, ce sont les aurores boréales. Comme elles sont rares sous le ciel de l'Europe méridionale, elles excitèrent vivement l'admiration des Français. Rien d'aussi magnifique n'avait encore frappé leurs regards au milieu des nuits. Les plus grandes, les plus belles aurores se voient l'automne et l'hiver. Lorsque la neige repose sur le sol, sa blancheur éblouissante, qui se confond à l'horizon avec celle du ciel, donne à ce spectacle un éclat enchanteur.

Les aurores boréales, sans cesse en mouvement, prennent toutes les formes. Tantôt elles s'élancent d'un point de l'horizon, et s'élèvent en se développant jusqu'au sommet du ciel ; tantôt elles frémissent et jaillissent de différents points des airs; tantôt elles serpentent et s'épanouissent en lançant des jets de lumière. Le plus souvent c'est un voile immense qui semble suspendu dans l'espace, et qui flotte par grands plis avec mille reflets de diverses couleurs. Au milieu du silence ces météores font entendre souvent un bruit qui ressemble au frôlement de la soie. Ils embrassent ordinairement une grande partie du

*Le pic le plus élevé de ces montagnes dans l'Etat de la Nouvelle-York, a 3,549 pieds de hauteur ; celui de Killington, dans l'Etat de Vermont, 3,454 pieds, et la hauteur des Montagnes-Blanches, dans le New-Hampshire, est estimée à 7,800 pieds.

Les Laurentides sont encore moins élevées. Le cap Tourmente n'a, comme on l'a dit, qu'environ 2,000 pieds d'élévation ; et au Saguenay, les montagnes atteignent une hauteur de 200 à 1,000 pieds. Le capitaine Bayfield dit que la montagne la plus élevée de cette chaîne sur le lac Supérieur n'a pas plus de 2,100 pieds au-dessus du niveau de la mer.

ciel et brillent surtout du côté du nord. L'on voit quelquefois les étoiles étinceler à travers leur blancheur gazeuse. La lune augmente l'éclat de ce spectacle, et permet de voir les maisons à plusieurs lieues de distance.

Les contrées du Canada, qui sont si variées, si étendues, si riches en beautés naturelles, et qui portent, pour nous servir des termes d'un auteur célèbre, l'empreinte du grand et du sublime, étaient habitées à l'époque de leur découverte par de nombreuses tribus nomades, qui vivaient de chasse et de pêche. Ces tribus appartenaient à trois des huit grandes familles qui se partageaient le territoire situé entre le Mississipi, l'Atlantique et la terre des Esquimaux, savoir : les Algonquins, les Hurons, les Sioux, les Chérokis, les Catawbas, les Uchées, les Natchés et les Mobiles. Elles ont été divisées ainsi, d'après les langues qu'elles parlaient et que l'on a appelées langues mères, parce que ces langues n'avaient aucune analogie entre elles, et que ceux qui parlaient des idiômes de la même langue mère, s'entendaient quelque éloignée que fût leur dérivation.

Cette nombreuse agrégation d'hommes était ainsi disposée sur le sol :

Les Mobiles possédaient toute l'extrémité sud de l'Amérique septentrionale, depuis la baie du Mexique jusqu'à la rivière Tenessée et le cap Fear. Les Uchées et les Natchés, peu nombreux, étaient enclavés dans cette nation ; les Natchés avaient un petit territoire borné par le Mississipi ; les Uchées, plus resserrés vers l'est, joignaient les Chérokis. Le pays des Chérokis était à une égale distance de la baie du Mexique, du lac Érié, de l'Atlantique et du Mississipi. Cette nation avait pour voisins les Mobiles et les Uchées au nord, les Catawbas à l'est. Les Catawbas possédaient une contrée peu étendue au sud des Mobiles et à l'ouest des Chérokis. La grande famille algonquine occupait près de la moitié de l'Amérique du nord, au levant du Mississipi. Son territoire joignait les Mobiles au sud, s'étendaient au nord jusqu'à celui des Esquimaux, sur la largeur qu'il y a du Mississipi à l'Atlantique,* superficie de 60 degrés de longitude et de 20 degrés de latitude.

Les Hurons, dont le véritable nom était Yendats ou Onendats,†

* A. Gallatin : *A synopsis of the indian tribes.*

† Le P. Jérome Lalemant, longtemps missionnaire chez eux, dit que leur

mais auxquels les Français donnèrent celui sous lequel nous les connaissons aujourd'hui et qui vient du mot hure, à cause de leur manière particulière de s'arranger les cheveux, se trouvaient au milieu des Algonquins sur les bords des lacs Ontario, Érié et Huron. Les Sioux, dont la vaste contrée était à l'ouest du Mississipi, possédaient un petit territoire au couchant du lac Michigan. Ainsi, comme la Nouvelle-France embrassait le Saint-Laurent et tous les lacs, elle renfermait une partie des peuplades qui parlaient les dialectes des trois langues mères, siouse, algonquine et huronne. Dans l'origine le dialecte algonquin était parlé à partir du lac Champlain et du sud de la rivière des Outaouais en gagnant le nord, mais dans la suite des migrations de peuplades appartenant aux autres dialectes, portèrent ces langues en diverses parties du Canada.

Les principales tribus de la langue algonquine dans la Nouvelle-France, étaient :

Au sud du Saint-Laurent,

Les Micmacs ou Souriquois, qui occupaient la Nouvelle-Ecosse, Gaspé et les îles adjacentes ; peu nombreux, ils n'ont jamais dépassé 4,000 ;

Les Etchemins, qui habitaient les contrées baignées par la mer et par les rivières Saint-Jean et Sainte-Croix ;

Les Abénaquis, placés entre les Micmacs et les Etchemins, le Saint-Laurent, la Nouvelle-Angleterre et les Iroquois ;

Les Sokokis, venus des colonies anglaises pour se mettre sous la protection des Français en Canada.

Au nord du fleuve :

Les Montagnais, sur les bords du Saguenay et du lac Saint-Jean ; les Papinachois, les Bersiamites, la nation du Porc-Épic et plusieurs autres tribus ;

Les Algonquins, ou Lenni-Jenappes proprement dits, répandus depuis un peu plus bas que Québec jusqu'à la rivière Saint-Maurice, avec une de leurs tribus à Montréal ;

Les Outaouais, qui erraient d'abord dans la contrée qu'arrose la rivière qui porte leur nom, au-dessus de Montréal, et qui s'étendirent ensuite jusqu'au lac Supérieur.

---

nom est Ouendats. Les Anglais les appelaient Wyandots et Yendots. Champlain les nomme Attigouantants, et Cobden Quatoghiers.—*Album Littéraire de la Revue Canadienne*, 1848, p. 14.

Les tribus de la langue huronne étaient :

Les Hurons ou Yendats, sur les bords septentrionaux des lacs Huron, Érié et Ontario, d'où ils furent chassés peu de temps après l'arrivée des Européens par les Iroquois. Ils furent repoussés d'un côté vers le bas Saint-Laurent, de l'autre, au delà du lac Supérieur, dans les landes arides qui séparaient les Chippaouais de leurs ennemis occidentaux. Ramenés ensuite par les armes puissantes des Sioux, on les vit au saut Sainte-Marie, à Michilimackinac et enfin près du Détroit. Les Hurons de Lorette, à deux lieues de Québec, sont un des débris qui subsistent encore de cette nation jadis si puissante, et à laquelle les Iroquois, ses vainqueurs, ainsi que plusieurs autres tribus, devaient leur origine.

Au sud des lacs Érié, Ontario et du fleuve Saint-Laurent, jusqu'à la rivière Richelieu, dans le voisinage des Abénaquis, dominait la fameuse confédération iroquoise, dont le nom propre était Agonnonsionni, c'est-à-dire faiseurs de cabanes. Le premier nom, qui leur a été donné par les Français, vient du mot Hiro, par lequel ils finissaient ordinairement leurs discours, et qui équivaut à J'ai dit, et du mot Koué, cri de joie ou de tristesse, selon qu'il était prononcé long ou court. Cette confédération était composée des Agniers ou Mohawks, des Onnontagués, des Goyogouins, des Onneyouths et des Tsonnonthouans.

Les Ériés et les Andastes, qu'on trouvait autrefois entre le lac Érié et les Iroquois, ne se composaient plus, lors de la découverte du Canada, que de quelques débris, lesquels, ne pouvant résister à leurs puissants voisins, furent bientôt après impitoyablement anéantis.

Les contrées que baignent le lac Supérieur, le lac Michigan et le lac Huron, étaient encore habitées ou fréquentées par les Nipissings, les Outaouais, les Miâmis, que refoulèrent vers le nord les Pouteouatamis venant du sud ; par les Illinois, les Chippaouais, les Outagamis ou Renards, peuple pillard et cruel ; par les Kikapous, les Mascontins, les Sakis, les Malhomines, les Osages, les Missouris, les Menomonis, toutes tribus de la langue algonquine, et enfin par les Kristinots ou Kilestinots, de la langue siouse.

Une foule d'autres tribus, appartenant soit à la famille des Sioux, soit à celle des Hurons ou à celle des Algonquins, habi-

taient des contrées plus ou moins reculées, et venaient quelquefois se montrer aux missionnaires et aux trafiquants sur les bords des lacs, pour s'enfoncer ensuite dans leurs forêts et ne plus reparaître ; tandis que d'autres peuplades, également inconnues, venaient à main armée occuper la place de celles qui étaient plus près des Européens, et les forçaient de reculer et d'abandonner leur territoire.*

Il serait impossible de dire aujourd'hui avec précision quelle était la population de la Nouvelle-France à l'époque de l'apparition de Cartier. Si l'on en jugeait d'après la variété et la multitude des tribus, on serait porté à croire qu'elle était considérable ; mais des calculs, faits avec toute l'exactitude que l'on peut mettre en pareille matière, la réduisent à un chiffre bien faible. En effet, les tribus sauvages ne sont jamais nombreuses. Quelques voyageurs s'en laissèrent d'abord imposer à cet égard par le langage métaphorique des indigènes, ignorant que 1,000 âmes étaient pour eux une multitude innombrable, et qu'ils ne pouvaient indiquer ce chiffre que par une expression figurée. C'est ainsi qu'en 1753 des sauvages rapportèrent au colonel Washington, que les Français venaient l'attaquer avec une armée aussi nombreuse que les feuilles des forêts, et cette armée était composée de quelques centaines d'hommes.

Des calculs ont été faits avec le plus grand soin pour les contrées situées entre le Saint-Laurent et le Mississipi. Ils portent la famille algonquine, la plus considérable de toutes, à 90,000 âmes ; celle des Sioux orientaux à moins de 3,000 ; celle des Hurons, y compris les Iroquois, à environ 17,000 ; celle des Catawbas à 3,000 ; les Chérokis à 12,000 ; les Mobiles à 50,000 ; les Uchées à 1,000, et la famille des Natchés à 4,000. Ce qui donne seulement 180,000 âmes pour toute cette population, preuve qu'elle était extrêmement dispersée. Il n'en pouvait être autrement :† les peuples chasseurs ont besoin d'immenses domaines. Malgré la vaste étendue de leurs forêts, les tribus américaines manquaient souvent de nourriture faute d'un gibier assez abondant. Si la population eût été nombreuse, comment

* Les recherches intéressantes de M. Gallatin, intitulées : *A synopsis of the indian tribes*, contiennent de grands détails sur les différentes nations sauvages de l'Amérique septentrionale ; elles se trouvent dans le 2e vol. des *Transactions of the american antiquarian society*.

† Volney. *Tableaux des Etats-Unis.*

les Iroquois, qui ne comptaient que 2,200 guerriers en 1660,* auraient-ils pu se promener en conquérants depuis la baie d'Hudson jusqu'à la Caroline, et faire trembler toutes les peuplades de ces contrées ?

Cartier ne vit dans tout le Canada que quelques rares bourgades, dont la plus considérable renfermait cinquante cabanes ; et la plus grande affluence qui eut lieu à Stadaconé, dans l'hiver qu'il passa sur la rivière Saint-Charles, n'atteignit point 1,000 âmes. Il aperçut dans les autres parties du pays à peine çà et là quelques traces d'habitations. Joliet et le P. Marquette parcoururent une grande partie du Mississipi sans rencontrer un seul homme. M. de la Joncaire adressait un état à Paris, en 1736, dans lequel il portait le nombre des guerriers sauvages à 16,000 seulement de Québec à la Louisiane.

Nous avons dit que la comparaison des différents dialectes parlés dans l'Amérique septentrionale, au levant du Mississipi, avait fait découvrir huit langues mères, et que l'on avait divisé la population en autant de grandes familles. D'après ces huit divisions radicales d'une partie des hommes de la race rouge, lesquelles sembleraient militer contre l'hypothèse d'une seule voie d'immigration asiatique par le nord-ouest, on s'attendrait à trouver des différences nombreuses sous le rapport physique comme sous le rapport moral, entre tant de tribus diverses, et pourtant il n'en est rien. La plus grande similitude régnait à cet égard entre toutes les nations. La différence entre les sauvages du Canada et ceux de la Floride était à peine sensible.† Leurs personnes, leurs mœurs, leurs usages avaient le même caractère et la même physionomie, et si quelque nuance ou quelque coutume les distinguait les uns des autres, cela était plutôt dû aux nécessités du climat qu'à aucune autre cause. Comme ils s'occupaient beaucoup plus des besoins du corps que de ceux de l'esprit, le physique était ce qui avait le moins dégénéré chez eux. Ils étaient en général grands et sveltes,

* Les relations des jésuites, 1659–60, n'en portent le nombre qu'à 1,900.

† Charlevoix. Volney prétend qu'il y a une différence notable dans les traits de chaque nation sauvage de l'Amérique septentrionale, cela peut être vrai ; mais elle n'est pas assez grande pour faire dire que chacune d'elles sort d'une race distincte : elle est peut-être plus légère que celle qui distingue les peuples européens. Ce ne sont que des nuances du type de la race rouge.

indices de l'agilité plutôt que de la force, et ils avaient cet air farouche que donnent l'habitude de la chasse et les périls de la guerre.*

Le teint bronzé par le soleil, la pluie et les vents, ils avaient le visage plus rond qu'ovale, les pommettes des joues élevées et saillantes, les yeux noirs ou châtains, petits, enfoncés et brillants dans leurs orbites, le front étroit, le nez plat, les lèvres épaisses, les cheveux gros et longs, le menton sans barbe, parce qu'ils se l'arrachaient soigneusement à mesure qu'elle paraissait, suivant un usage général en Amérique. Tel était l'homme du Nouveau-Monde. Il avait la vue, l'ouïe, l'odorat et tous les sens d'une sensibilité extrême.

Le sauvage allait presque nu l'été; l'hiver, il se ceignait les reins d'une peau d'élan ou de quelque autre bête sauvage, et s'attachait un manteau de fourrure sur les épaules. Les griffes d'un ours étaient des agrafes dignes d'un chef de guerre sur ce manteau peint de diverses couleurs, sur lequel il représentait souvent ses exploits. Des guêtres de peaux repassées et ornées de broderies en poils de porc-épic, avec des souliers de peau de chevreuil, composaient sa chaussure. Les femmes, couvertes jusqu'aux genoux, avaient un costume qui différait peu de celui des hommes, sauf qu'elles avaient la tête et les bras nus. Elles portaient des colliers de coquillages, dont elles distribuaient quelques branches sur le devant de leurs vêtements, peints de couleurs brillantes où le rouge prédominait.

Les sauvages se couvraient le corps de figures d'animaux, de poissons, de serpents, etc., avec des couleurs très-vives et très-variées, suivant leurs caprices. Ils aimaient beaucoup le vermillon. Les uns se peignaient le nez en bleu, les sourcils, le tour des yeux et les joues en noir, le reste de la figure en rouge; les autres se traçaient des bandes rouges, noires et bleues d'une oreille à l'autre. Les hommes s'arrangeaient les cheveux de diverses manières: il les avaient tantôt relevés ou aplatis sur la tête, tantôt pendants par tresses. Ils y ajoutaient des plumes de couleur, des touffes de poils, le tout distribué de la façon la plus bizarre. Ils portaient des pendants aux narines et aux oreilles, des bracelets de peaux de serpents et des parures de coquillages.

* Raynal.

Les nations, les tribus, les villages se distinguaient par des armoiries. En 1736, les Abénaquis, de Saint-François et de Bécancourt, avaient pour signes héraldiques la tourterelle et l'ours ; quelques familles avaient la perdrix et le castor. Les Algonquins, du lac des Deux-Montagnes, avaient un chêne vert. Parmi les cinq nations iroquoises, non-seulement chaque village avait son blason, mais chaque famille avait encore le sien, et chaque homme portait une marque particulière. Les Folles-Avoines, du lac Michigan, avaient pour armes un aigle perché sur une croix ; les Sioux, un bœuf, un chien noir et une loutre. Chez les nations du nord, un homme se distinguait autant par le blason de la famille de sa femme que par le sien ; mais il ne prenait jamais une femme qui portait le même blason que lui.*

Les sauvages n'avaient pour armes offensives que la flèche, espèce de javelot terminée par une pointe d'os ou de pierre, et un casse-tête de pierre ou de bois fort dur ayant un côté tranchant. Leurs armes défensives consistaient en une sorte de cuirasse de bois léger, dont l'usage fut abandonné lors de l'introduction des armes à feu, et quelquefois en un long bouclier de bois de cèdre qui couvrait tout le corps.

Le mot seul de guerre excitait chez les jeunes sauvages un frémissement plein de délices, fruit d'un profond enthousiasme. Le bruit de la mêlée, la vue d'ennemis palpitants dans le sang, les enivraient de joie. L'imagination sans cesse enflammée par le récit des exploits de leurs ancêtres, ils brûlaient de se distinguer comme eux dans les combats.

Quoique les causes de guerre fussent peu nombreuses chez ces peuples, les guerres étaient fréquentes. Le droit de chasser ou de passer dans certaines limites, la défense du territoire, la vengeance d'un compatriote, telles étaient ordinairement les causes de ces luttes destructives qui éclataient sans cesse parmi eux. Chaque individu, étant, pour ainsi dire, indépendant de la tribu, pouvait à tout moment, soit par amour des combats ou du pillage, soit par haine ou par vengeance, compromettre la paix entre deux nations et les entraîner dans une guerre terrible, guerre qui finissait souvent par la destruction ou l'expulsion de la tribu vaincue. Ainsi la paix sans cesse compromise, depuis

* Nations sauvages en rapport avec le gouvernement du Canada, en 1736. Manuscrit.

le Mexique jusqu'à la baie d'Hudson, laissait les peuples dans un état continuel d'hostilité. Mais lorsque par hasard une nation ne voulait pas avoir la guerre, elle devait satisfaire elle-même la nation avec laquelle elle se trouvait en difficulté. " Lorsque la nation de ceux qui ont tué, dit M. Dulhut, ne veut pas avoir la guerre avec celle qui est offensée, les plus proches parents des meurtriers les tuent eux-mêmes, c'est-à-dire homme pour homme."*

Le sauvage capable de porter les armes était guerrier, et il avait droit d'assister aux assemblées publiques et d'exprimer son avis sur les matières en délibération. La guerre ne se décidait que par la tribu réunie. Alors les vieillards s'adressaient aux jeunes gens pour les exciter à combattre. " Les os de nos frères blanchissent à terre, disaient-ils, ils crient contre nous ; il faut les satisfaire. Peignez-vous de couleurs lugubres ; saisissez vos armes qui portent la terreur, que nos chants de guerre et nos cris de vengeance réjouissent les ombres des morts et fassent trembler les ennemis. Allons faire des prisonniers et combattre tant que l'eau coulera dans les rivières, que l'herbe croîtra dans les champs, que le soleil et la lune resteront fixés au firmament."

Le chant de guerre était ensuite entonné : " Lieux que le soleil inonde de sa lumière, s'écriait le guerrier, et que la nuit blanchit de son pâle flambeau ; lieux où se balance la verdure, où l'onde coule, où le torrent bondit, vous tous, pays de la terre, apprenez que nous marchons aux combats.

" Nous sommes des hommes qui allons trouver nos ennemis, femmes timides qui craignent nos coups. Oui, comme une femme craintive recule et tressaille à l'aspect du serpent, dont la crête se dresse et l'œil étincelle sous la fougère, l'ennemi, pâlissant au seul bruit de nos pas, fuira saisi de terreur ; plus rapide que la biche, plus lâche qu'elle, il disparaîtra dans les forêts, tremblant au bruit de la feuille qui tombe, et il laissera derrière lui ses vêtements et ses armes. De retour dans son village, la honte et le mépris l'accableront ; ou perdu au milieu des neiges de l'hiver, les bois stériles et dépouillés de feuillage refuseront à sa faim dévorante jusqu'à leur écorce gelée : il s'assiéra triste et désolé loin de son pays, loin de ses amis, et il maudira le jour funeste qui l'aura vu fuir.

*Lettre de M. Dulhut du 12 avril 1684 : *Documents de Paris, 2de Série.*

" Les massues de son pays seront les nobles trophées de notre valeur. Les chevelures de ses frères orneront nos cabanes ; nos poteaux seront teints de leur sang. Timides prisonniers péris dans les supplices infligés par nos mains, leurs cendres seront emportées du bûcher par le vent.

" Mais nous partons ! reviendrons-nous ? Faibles enfants, tendres femmes, adieu ! Pour vous et pour vous seuls nous aimons la vie. Ne pleurez pas : le combat nous appelle, et peut-être, peut-être nous reverrons-nous bientôt. Vous, braves amis, vengez-nous si nous succombons ; apaisez le cri de notre sang ; levez la hache de guerre, et teignez du sang de nos vainqueurs les bois témoins de leurs victoires, afin qu'ils ne puissent dire : C'est là qu'ils sont tombés !"

Tous les combattants demandaient alors qu'on les menât au combat. Ils se choisissaient un chef, qu'ils prenaient parmi ceux que distinguaient d'anciens exploits, une taille imposante, ou une voix forte et sonore qui pût se faire entendre dans le tumulte des batailles. Le chef élu faisait de longs jeûnes pour se rendre favorables le dieu du bien et le dieu du mal ; il étudiait ses rêves, qui étaient pour lui des oracles. Les guerriers répétaient une prière, puis ils commençaient la danse de guerre, l'image la plus énergique et la plus effrayante de ces luttes mortelles. Tout se terminait par un repas solennel, dans lequel on ne servait que de la chair de chien. Le chef y racontait ses exploits et ceux de ses ancêtres.

Au signal donné, la petite armée se mettait en campagne. Tant qu'elle n'était pas sortie de son propre territoire, elle marchait sans soin, dispersée pour la commodité de la chasse, et se réunissait le soir pour camper. Mais dès qu'elle mettait le pied sur le pays ennemi, elle ne se séparait plus, elle n'avançait qu'avec les plus grandes précautions et ne se parlait que par signes. Les sauvages étudiaient soigneusement le pays qu'ils traversaient. Ils montraient en cela une sagacité inconcevable : ils devinaient une habitation de très-loin par l'odeur de la fumée, ils découvraient la trace d'un pas sur l'herbe la plus tendre comme sur la matière la plus dure, et lisaient dans cette trace, le sexe et la stature de la personne qui l'avait laissée, et le temps qui s'était écoulé depuis son passage. Pour dissimuler leur route, les sauvages marchaient sur une seule file, un

guerrier devant l'autre, en mettant les pieds dans les mêmes pistes, que le dernier recouvrait de feuilles. S'ils rencontraient une rivière, ils cheminaient dedans.

Lorsqu'ils étaient arrivés près de l'ennemi, le conseil s'assemblait et formait le plan d'attaque. Au point du jour et lorsqu'ils supposaient l'ennemi encore plongé dans le sommeil, ils se glissaient dans son camp et lancaient une grêle de traits en poussant de grands cris, puis ils tombaient sur lui le casse-tête à la main. Le carnage commençait. Tel était le système de guerre des sauvages. Ils ne s'attaquaient que par surprise, tuaient ceux qu'ils ne pouvaient emmener, et leur enlevaient la chevelure. Ils faisaient leur retraite avec précipitation; et s'ils étaient pressés de trop près, ils égorgeaient les prisonniers et chacun se dispersait. Sinon ceux-ci étaient gardés avec soin et attachés la nuit de manière à ce qu'ils ne pussent remuer sans réveiller leurs gardiens. C'est alors que le prisonnier entonnait le chant de mort, et que sa voix mâle et triste se faisait entendre dans la profondeur des forêts. "Je vais mourir, disait-il, mais je ne crains point les tortures que m'infligeront mes ennemis. Je mourrai en guerrier, et j'irai rejoindre dans le pays des ombres les chefs qui ont souffert avant moi."

La bourgade allait au-devant des vainqueurs, qui annonçaient de loin leur arrivée par de grands cris. On faisait passer les prisonniers entre deux files d'hommes, qui les frappaient avec des bâtons. Ceux qui étaient destinés à la mort étaient livrés au chef de guerre, les autres au chef de la tribu. Les premiers, attachés à des poteaux, voyaient alors commencer leur supplice, qui se prolongeait quelquefois plusieurs jours. C'est là que le sauvage déployait son héroïsme, et qu'il bravait la cruauté de ses bourreaux. Il se faisait une gloire de ses tourments, vantait ses victoires, comptait les chevelures qu'il avait enlevées, disait comment il avait traité ses prisonniers, et reprochait à ses bourreaux de ne pas savoir torturer. Il poussait quelquefois le sarcasme si loin, que ceux-ci dans un mouvement de rage terminaient ses jours par un coup de casse-tête.

Les plus affreux tourments étaient réservés pour les chefs, les simples guerriers étaient brûlés, ou quelquefois épargnés pour servir d'esclaves. Les missionnaires français firent tout ce qu'ils purent pour faire adopter aux sauvages un usage plus hu-

main, et c'est dans cette vue qu'ils introduisirent celui de vendre les captifs, afin de les arracher à la mort.

Les prisonniers qui avaient été livrés au chef de la nation, étaient destinés à remplacer les guerriers tués sur le champ de bataille. Ils étaient adoptés par les familles des défunts, lesquelles leur témoignaient tous les égards et toute la tendresse qu'elles avaient eus pour ceux dont ils tenaient la place.

D'après le caractère vindicatif que nous connaissons aux sauvages, on doit supposer que les animosités nationales étaient difficiles à éteindre ; cependant ils se lassaient de verser le sang, et la paix devenait nécessaire. Pour l'obtenir il fallait vaincre la répugnance d'un ennemi qui se faisait un point d'honneur de conserver sa haine ; il fallait employer toutes les raisons d'équité et d'intérêt qui pouvaient désarmer sa vengeance. Les principaux chefs, accompagnés de ceux qui devaient servir de médiateurs, se présentaient à l'ennemi avec un calumet porté devant eux. Symbole de la paix, ce calumet se composait d'un fourneau de marbre rouge et d'un tuyau de bois, long de quatre pieds, orné de plumes et d'hiéroglyphes de diverses couleurs, le rouge indiquant l'offre d'un secours, le blanc et le gris, l'offre de la paix.

Un des chefs inférieurs le remplissait de tabac ; et après y avoir mis le feu, l'élevait vers le ciel, puis l'abaissant le présentait vers tous les points de l'horizon, en invitant les esprits du ciel, de la terre et des airs à sanctifier le traité par leur présence. Le chef héréditaire en tirait ensuite quelques bouffées qu'il lançait vers le ciel et, autour de lui, vers la terre. Le calumet était alors passé à tous les chefs suivant leur rang, et ils le touchaient des lèvres. Si la paix était conclue, une hache rouge était enterrée comme symbole de l'oubli de l'animosité qui avait régné jusque-là entre les parties contractantes. L'échange des colliers mettait le dernier sceau à la convention.

On se faisait alors réciproquement des présents. C'étaient des calumets, des peaux de daims, ornées de belles broderies, etc. La coutume de se faire ainsi des présents est une de celles qui se retrouvent chez tous les peuples de la terre.

La guerre terminée, le sauvage rentrait dans son repos léthargique, car le travail était déshonorant à ses yeux. Il l'abandonnait aux femmes, comme indigne de l'homme indépendant.

Sa plus vive imprécation contre un ennemi, c'était qu'il fût réduit à cultiver la terre : la même que Dieu prononça contre le premier homme. " Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front," dit la Bible, qui fait du travail un châtiment. Mais la faim venait bientôt troubler ce roi des forêts dans sa hutte d'écorce, et le forçait à sortir de son inaction. Alors cet homme qu'on avait vu assis, les jambes et les bras croisés, dans une attitude immobile, durant des journées entières, sortait de sa léthargie, s'animait tout à coup, car la chasse était après la guerre la seule occupation noble à ses yeux, la seule où il put acquérir de la gloire ; et pour la gloire le sauvage apathique bravait tout, les fatigues, la faim et la mort. La chasse ne se faisait ordinairement qu'en hiver, parce que l'été le poisson suffisait à sa nourriture, et que la fourrure des animaux était moins belle que dans la saison froide. " Toute la nation y allait comme à la guerre ; chaque famille, chaque cabane, comme à sa subsistance. Il fallait se préparer à cette expédition par des jeûnes austères, n'y marcher qu'après avoir invoqué les dieux. On ne leur demandait pas la force de terrasser les animaux, mais le bonheur de les rencontrer. Hormis les vieillards arrêtés par la décrépitude, tous se mettaient en campagne, les hommes pour tuer le gibier, les femmes pour le porter et le sécher. Au gré d'un tel peuple, l'hiver était la belle saison de l'année ; l'ours, le chevreuil, le cerf et l'orignal ne pouvaient fuir alors avec toute leur vitesse, à travers quatre à cinq pieds de neige. Ces sauvages, que n'arrêtaient ni les buissons, ni les ravins, ni les étangs, ni les rivières, et qui passaient à la course la plupart des animaux légers, faisaient rarement une chasse malheureuse. Mais au défaut de gibier, on vivait de glands, au défaut de glands, on se nourrissait de la sève ou de la pellicule qui naît entre le bois et la grosse écorce du tremble et du bouleau."*

Dans ces expéditions, la tribu se campait dans le voisinage d'un lac ou d'une rivière. En un moment une bourgade s'élevait au-dessus des neiges, qui recouvraient aussi vite la bourgade qui venait d'être abandonnée. C'est ainsi que partout dans l'Amérique du nord, la population et les villages changeaient continuellement de place, pour suivre la chasse ou la pêche qui variaient tous les jours dans chaque localité.

* Raynal.

Un peuple qui n'était point fixé au sol, devait jouir de la plus grande liberté ; et, en effet, chacun vivait dans une indépendance presque absolue, comme on l'a dit. La coutume et l'opinion, voilà quel était le gouvernement. Il n'y avait point de lois écrites. On suivait les usages traditionnels, l'instinct de la raison et de l'équité. Le fantôme d'autorité publique qui existait n'était appelé à agir que très-rarement, comme lorsqu'il fallait faire la guerre ou la paix, élire un chef, traiter avec une autre tribu, régler la marche d'une cérémonie publique ; mais jamais, ou presque jamais, il ne statuait sur les matières intérieures, c'est-à-dire sur les matières relatives à la conduite de chacun ; son pouvoir n'allait pas jusque-là. La volonté générale n'y assujettissait point la volonté particulière. Les décisions étaient de simples conseils qui n'obligeaient personne.† Si dans ces singulières républiques, on ordonnait la mort d'un homme, c'était plutôt une espèce de guerre déclarée à un ennemi commun, qu'un acte judiciaire exercé sur un sujet ou sur un citoyen. Aussi ne trouvait-on chez eux ni officiers civils, ni juges, ni prisons, ni bourreaux. L'absence de tribunaux laissait à chacun le soin de venger ses injures. Les querelles particulières néanmoins étaient excessivement rares, et quoique l'autorité publique n'eût aucun pouvoir sur les individus, elle réussissait ordinairement à les apaiser. Car en sacrifiant sa vengeance privée au bien général qui ne se sent pas grandir ? Et le sauvage était très-sensible à l'honneur. Mais si le sang avait été versé, l'ombre du défunt ne pouvait être apaisée que par des représailles ou un dédommagement proportionné à la renommée du mort. Un parent, un ami se chargeait de ce devoir sacré. Il traversait des contrées entières, souffrait la faim et la soif, endurait toutes les fatigues pour satisfaire l'ombre sanglante de la victime.

La tribu n'intervenait que quand le crime lui avait porté directement un préjudice grave ; alors le coupable livré à la vindicte publique, périssait sous les coups de la multitude. Mais cela était extrêmement rare. Il résultait des inconvénients sérieux de cette indépendance individuelle qui ne voulait point reconnaître d'autorité supérieure pour juger les actes privés. Il paraît impossible, en effet, qu'une société, assise sur des bases aussi fragiles, pût se maintenir ; mais comme tous ces

† Relation des jésuites, 1644-45, p. 143.

peuples menaient une vie errante, comme il n'y avait chez eux ni achat, ni vente, ni commerce, ni transactions d'aucune espèce, si ce n'est peut-être quelques échanges de petits articles de la main à la main, la liste des offenses se trouvait réduite à fort peu de choses.

Chez les tribus sauvages, les ramifications de la famille se suivaient fort loin, et les liens du sang resserraient toute une peuplade. Le frère payait la dette du frère décédé et embrassait sa vengeance comme la sienne propre. Les mendiants étaient inconnus. La tribu recueillait les orphelins.

Dans les peuplades où le chef l'était par droit d'hérédité, ce droit s'acquérait par la descendance féminine, c'est-à-dire par la mère. Cette loi de succession était généralement répandue. Mais l'hérédité était plutôt un privilége nominal que réel, parce que la mesure de l'autorité du chef était toujours proportionnée à ses qualités et à ses talents. Le chef n'avait ni couronne, ni sceptre, ni gardes. Il n'était que le premier des hommes libres de la tribu ; mais il n'en avait pas moins de fierté. " Ne savez-vous pas, disait l'un d'eux à un missionnaire, que je commande depuis ma jeunesse, que je suis né pour commander, et que sitôt que je parle tout le monde m'écoute.*" Il n'aurait pu dire : Tout le monde m'obéit.

Dans une société ainsi constituée, la religion devait avoir peu d'influence, ou plutôt son organisation est un indice qu'elle n'avait pas de religion régulière avec ses dogmes et ses cérémonies. Les premiers Européens qui ont visité les sauvages s'accordent presque tous à dire qu'ils ne professaient aucun culte. Les Micmacs et leurs voisins n'avaient ni adoration, ni cérémonies religieuses.† Les Cénis, suivant Joutel, n'avaient aucune notion certaine de Dieu. On pouvait anticiper déjà ces témoignages. L'existence d'un culte régulier eût entraîné nécessairement à sa suite certaines règles de morale et certains devoirs sociaux auxquels tout le monde eût été soumis. L'indépendance du sauvage rejetait toutes restrictions.

Quoique les sauvages de l'Amérique du nord ne pratiquassent point de religion dans le sens que nous l'entendons, il y en avait cependant qui avaient des sacrifices, que quelques auteurs ont

* Relation des jésuites.

† Champlain.

voulu transformer en culte, et tous ou presque tous reconnaissaient l'existence d'êtres supérieurs et invisibles, auxquels ils adressaient leurs prières spontanément, lorsqu'ils voulaient éviter un mal ou acquérir un bien. Ceux du Canada disaient à Champlain, que chacun priait son dieu en son cœur comme il l'entendait. Leurs prières n'avaient pas pour objet la possession du bonheur dans une autre vie. Le succès, les grandes actions, indépendamment du droit, de la justice, étaient les seuls titres qui leur ouvraient, après la mort, ce paradis dans lequel le guerrier, qui s'était distingué par des exploits, trouvait tout ce qui pouvait flatter ses sens, allumer son imagination avide de jouissances. Une terre sans animaux, ni ombrage, frappée de stérilité, en proie aux maladies et à tous les fléaux, était la triste patrie de l'homme vieilli dans l'indolence et mort sans gloire.

Étonné de la majesté de la nature, qui se déploie à ses yeux avec tant de richesses et de magnificence, ravi de la marche invariable des astres, qui ornent les espaces incommensurables des cieux, l'homme demeure comme anéanti dans sa faiblesse. Sa raison consternée a besoin de croire à l'existence d'une cause première qui règle et maintienne l'ordre de l'univers au milieu duquel il est perdu. Le sauvage, qui est encore incapable de spiritualiser l'auteur de toutes ces choses, se plaît à se créer des liens avec les divinités qu'il voit dans tous les êtres dont il ne peut comprendre la nature. C'est ainsi que son intelligence trop bornée pour concevoir un être unique, infini, éternel, qui gouverne le monde, voit dans le soleil, dans les fleuves, dans les montagnes, dans les animaux, autant de divinités; mais sans liaison ni rapport ensemble, comme se le représente le panthéisme; chacun de ces êtres est pour lui l'émanation d'une divinité. Le bruissement des flots, c'est le dieu de l'onde qui gémit; le murmure du feuillage, c'est la divinité des bois qui soupire; le souffle du vent, c'est l'haleine de l'esprit céleste qui passe. Il personnifie tout: un dieu habite dans sa cabane, un autre folâtre autour de son front et abaisse sa paupière dans le sommeil. Quoiqu'il n'ait ni culte, ni temple, ni autel, on reconnaît facilement dans ses conceptions la base de la mythologie païenne. Si les sauvages eussent fait un pas de plus, s'ils eussent élevé des temples à leurs dieux, la similitude aurait été frappante; mais le culte des Grecs, par exemple, an-

nonçait un peuple avancé dans la civilisation, parce qu'on n'a pas encore trouvé de peuple civilisé sans dogmes et sans religion.

Pourtant le sauvage devait avoir une idée au moins confuse d'une divinité suprême à laquelle toutes les autres divinités étaient soumises, puisqu'il pensait que le ciel et la terre avaient été créés par un être unique et tout-puissant; idée qui devint plus évidente pour lui après que les missionnaires lui eurent enseigné l'existence d'un seul Dieu, sous le nom du Grand-Esprit. Il embrassa ce dogme sans peine, parce que ce dogme ne faisait que préciser ce qu'il entrevoyait déjà, et ce dogme se répandit ensuite avec tant de rapidité que quelques voyageurs l'ont pris pour une partie intégrante de sa foi primitive.

D'autres voyageurs rapportent que les sauvages croyaient que tout était eau avant la création de la terre; que cette eau portait une arche sur laquelle se trouvaient tous les animaux; que le Grand-Esprit fit plonger plusieurs de ces animaux pour tirer un grain de sable du fond de la mer afin d'en faire un continent. Après plusieurs tentatives infructueuses faites par eux, le rat-musqué réussit à en rapporter un qui commença à se développer et qui atteignit bientôt la grosseur d'une montagne. Cela ressemble à quelques parties de l'histoire du déluge.

Ces sauvages pensaient, comme l'Écriture, que les animaux avaient été créés avant l'homme, et que l'homme sortait des restes de ces animaux. Ils croyaient aussi que la lumière avait été faite par la première de leurs divinités; mais que la mer et le firmament avaient toujours existé. Il paraît y avoir ici quelque confusion, qui laisse du doute sur la véritable pensée des sauvages, et qui permet de croire qu'ils avaient au moins une idée confuse d'une divinité suprême, comme nous l'avons dit plus haut, à laquelle étaient soumises les divinités inférieures.

Les divinités inférieures exerçaient leur empire chacune sur un être créé. Aussi tous les êtres créés ayant leurs dieux, le sauvage a dû révérer ou craindre les divinités selon le bien ou le mal qu'il croyait en recevoir. Le chrétien aime et adore Dieu parce qu'il est son créateur. Le sauvage n'a point établi cette relation entre lui et son auteur. Il aime une

divinité, si elle lui fait du bien, pour le bien qu'elle lui fait; il la craint si elle lui fait du mal, et il tâche de se la rendre favorable par des prières et par des sacrifices. Il n'y avait que la certitude d'un bien ou d'un mal qui portât le sauvage à tourner sa pensée vers son dieu. Si la chasse était abondante, il l'attribuait à son influence. S'il lui arrivait un malheur, il l'attribuait encore au courroux de ce dieu. " O Manitou! s'écriait un père entouré de sa famille et déplorant la perte d'un fils, tu es courroucé contre moi; détourne ta colère de ma tête et épargne le reste de mes enfants."

Lorsque les sauvages partaient pour quelque expédition, ils tâchaient de se rendre les esprits favorables par des prières et par des jeûnes. S'ils allaient à la chasse, ils jeûnaient pour se rendre propices les esprits tutélaires des animaux qu'ils voulaient poursuivre, et donnaient un festin dans lequel profaner les os de ces animaux, en donner aux chiens, par exemple, eût été s'exposer à de grands malheurs.* S'ils allaient à la guerre, les Hurons recherchaient la faveur d'Areskoui, dieu des combats, par des sacrifices et des mortifications. Si la grandeur d'un fleuve, la hauteur d'un cap, la profondeur d'une rivière, le bruit d'une chute, frappaient leur attention sur le chemin, ils offraient des sacrifices aux esprits de ce fleuve, de ce rocher, etc. Ils jetaient du tabac ou des oiseaux dont ils avaient coupé la tête, dans les ondes ou vers la cîme des montagnes. Les Cénis et les Ayennis offraient les prémices de leurs champs en sacrifice.

Le dieu du mal † et celui de la guerre ne voulaient que des sacrifices sanglants. Les Hurons offraient des chiens en holocauste. Les victimes humaines ensanglantaient les fêtes des sauvages seulement après une victoire. Jogues rapporte que lorsqu'il était chez les Iroquois, ils sacrifièrent une femme algonquine en l'honneur d'Agreskoué, leur dieu des combats. " Agreskoué, s'écrièrent-ils, nous brûlons cette victime en ton

* Leclerc. " Ils les jettent au feu ou dans la rivière, ou les enterrent... Pour les bêtes qui n'ont point d'esprit, c'est-à-dire qui se laissent prendre aisément, ils méprisent leurs os et les jettent aux chiens." *Relation des jésuites.*

† *Atahensic* était le dieu du mal chez les Iroquois, et *Jouskeka* le dieu du bien.

honneur ; repais-toi de sa chair, et accorde-nous de nouvelles victoires."

Le sauvage, qui avait mis la nature animée et inanimée sous l'influence des nombreuses divinités, qui réglaient, dans leur domaine invisible, le destin de toutes choses, croyait aux anges tutélaires, sous la protection desquels il se plaçait après s'être soumis à de longs jeûnes. Il ajoutait foi aux songes et croyait que les êtres supérieurs profitaient du sommeil pour communiquer des avertissements ou des ordres. Désobéir aux esprits invisibles, c'était s'exposer aux plus grands malheurs, quoique chacun restât libre d'interpréter ses visions à son gré, et de se choisir un génie tutélaire.

Le sauvage, qui avait ainsi peuplé l'univers de divinités, et qui ne portait qu'avec une crainte superstitieuse sa pensée vers ce monde invisible qui l'environnait de toutes parts, devait croire que la nature avait doué quelques hommes du don d'en sonder les profonds mystères. Ces hommes privilégiés étaient connus dans les forêts sous le nom de devins, jongleurs ou médecins. Ils prétendaient être en communication intime avec les esprits, exercer un empire sur la nature, faire tomber l'eau du ciel, détourner la foudre, prédire l'avenir, favoriser les chasseurs en faisant tomber sous leurs flèches heureuses un gibier abondant. Ces dons les faisaient respecter de la multitude.

Ils ne soignaient qu'avec des simples, et accompagnaient l'application de leurs remèdes de cérémonies qui en imposaient à la superstition du malade.

Nous avons vu plus haut quelle était la croyance des sauvages touchant une autre vie. Le grand dogme de l'immortalité de l'âme était répandu parmi tous les peuples de l'Amérique. La nature de l'homme se refuse à croire que chez lui tout doit périr ; et, en effet, s'il en devait être ainsi, comment aurait-il pu concevoir une immortalité qu'il ne devait jamais partager ? L'homme sauvage trouvait toute naturelle une vie qui ne finît point, et il ne pouvait comprendre comment un esprit pouvait mourir. En cela sa foi était bien contraire à celle du matérialiste civilisé, qui ne peut comprendre comment un esprit peut toujours exister.

Mais si les sauvages croyaient à l'immortalité de l'âme, ils ne pouvaient concevoir cette âme séparée d'un corps, parce que dans leur esprit tout prenait des formes sensibles ; c'est pourquoi ils allaient déposer religieusement des vivres sur la tombe d'un parent ou d'un ami chéri : ils pensaient qu'il fallait plusieurs mois pour se rendre dans le pays des âmes vers l'Occident, et que le chemin était semé d'obstacles et de dangers.

Leurs funérailles étaient accompagnées de cérémonies touchantes. Ils faisaient entendre des cris et des gémissements pendant des mois entiers. Ils couvraient le défunt de ses plus beaux habits, lui peignaient le visage et l'exposaient à la porte de sa hutte, ses armes à côté de lui. Un guerrier de la famille célébrait ses exploits à la chasse et à la guerre. Dans quelques tribus les femmes pleuraient, dansaient et chantaient incessamment. Lorsque l'heure de l'enterrement était arrivée, le corps, une pipe à la bouche, un casse-tête, un de ses dieux et un arc bandé devant lui, était assis dans une fosse profonde, tapissée de fourrures. On le recouvrait ensuite de manière à ne pas le toucher. Une petite colonne était élevée sur sa tombe et l'on y suspendait divers objets en signe de l'estime que l'on avait eue pour le défunt. Quelquefois on y mettait son portrait, taillé en bois,* avec des signes indicatifs de ses hauts faits.

D'autres fois il y avait deux sépultures, comme chez les Hurons. La première se faisait immédiatement après la mort. Le cadavre, replié sur lui-même et couvert de ses ornements les plus précieux, était enveloppé avec soin dans de riches pelleteries et placé dans un cercueil d'écorce avec de la nourriture. Le cercueil était porté au milieu des pleurs et des lamentations des femmes, dans un champ où il était déposé sur quatre poteaux de huit à dix pieds de hauteur,† pour y rester jusqu'à la fête des morts, qui avait lieu tous les huit ou dix ans. Les honneurs de la seconde sépulture étaient publics et solennels et se faisaient au nom de la nation entière. C'était la cérémonie la plus célèbre chez les indigènes.

Lorsque arrivait l'époque de cette fête funèbre, les sauvages se réunissaient pour nommer un chef. Le chef élu faisait inviter les nations voisines ou alliées. Au jour fixé, ils se rendaient

* Relation des jésuites, Lalemant. (1646.)

† Voyage du P. Sagard. Lettre du père Brébeuf.

avec tous les signes de la plus profonde tristesse, en procession au cimetière, où les tombes étaient de nouveau livrées à la lumière du jour et aux regards des vivants. La foule contemplait pendant longtemps, dans un morne silence, ce spectacle si bien fait pour inspirer les réflexions les plus sérieuses, tandis qu'une femme jetait des cris plaintifs. Ensuite, les os des morts étaient dépouillés de leurs chairs, recouverts de peaux de castors et chargés sur les épaules des assistants, qui regagnaient le village en procession aux accords des voix et des instruments, pour les déposer dans leurs cabanes, devoirs sacrés qu'ils terminaient par un festin donné en mémoire des défunts de la famille. Les jours suivants étaient remplis par des danses funèbres et des combats, espèces de tournois où se donnaient des prix.

Vers la fin de la cérémonie lorsque les ossements étaient portés dans la salle du Grand-Conseil, pour être suspendus aux parois, un chef entonnait le beau chant des funérailles : " Os de mes ancêtres, qui êtes suspendus au-dessus des vivants, apprenez-nous à vivre et à mourir ! Vous avez été braves, vous n'avez pas craint de piquer vos veines : le maître de la vie vous a ouvert ses bras, et vous a donné une heureuse chasse dans l'autre monde.

" La vie est cette couleur brillante du serpent, qui paraît et disparaît plus vite que la flèche ne vole ; elle est cet arc-en-ciel que l'on voit à midi sur les flots du torrent ; elle est l'ombre d'un nuage qui passe.

" Os de mes ancêtres, apprenez au guerrier à ouvrir ses veines et à boire le sang de la vengeance."

Dans bien des contrées, ces restes étaient portés en procession de village en village, et à la fin de la solennité, ils étaient déposés dans une grande tombe tendue de pelleteries, dans laquelle ils étaient placés en rang à la suite les uns des autres. Les sauvages y mettaient tout ce qu'ils possédaient de plus précieux. Tandis qu'ils descendaient ainsi dans leur demeure commune les restes de leurs familles, toutes les femmes se répandaient en gémissements et en lamentations, puis chacun prenait un peu de terre dans la fosse et la gardait soigneusement, parce qu'il croyait qu'elle lui porterait chance au jeu.*

* En fouillant le sol à 6 milles de Pénétanguishine sur le lac Huron, ou

Dans cette grande fête, tout se passait avec ordre, décence et recueillement. Peu de nations avaient une solennité aussi imposante et plus propre en même temps à inspirer du respect pour la mémoire des aïeux. Mais seule la sombre majesté des forêts pouvait être en harmonie avec le spectacle qu'elle développait à tous les regards.

Pour assister à cette solennité, les sauvages venaient d'une très-grande distance, et étaient reçus avec toute l'hospitalité qui les distinguaient ; on faisait des présents, on en recevait à son tour.

Les sauvages avaient encore plusieurs autres solennités ; des danses, des jeux. La fête des songes n'était autre chose qu'une saturnale dans laquelle ils s'abandonnaient à tous les écarts d'hommes ivres ou insensés, allant, quelquefois, jusqu'à brûler leurs villages. Quant aux jeux, aux jeux de hasard surtout, ils y montraient une ardeur effrénée.

Le plus célèbre était celui des osselets, qui se jouait à deux, dans un bassin avec de petits os à six facettes inégales, dont une noir et une jaune-blanche. Le perdant était remplacé jusqu'à ce que tout le village y eût passé. Quelquefois la lutte s'engageait entre deux villages, et les joueurs invoquaient les dieux, promettaient des sacrifices, demandaient de bons rêves, indices certains du succès, se portaient des défis, se querellaient, se battaient ensemble. Les grandes parties duraient plusieurs jours au milieu du bruit, des applaudissements et des imprécations.

Ces hommes, si passionnés pour le jeu, l'étaient faiblement pour les femmes. Plusieurs auteurs ont voulu fonder sur cette singularité qui s'explique facilement, des hypothèses plus ou moins invraisemblables, et sont parvenus seulement à pervertir la vérité. L'amour devient une passion par les obstacles qu'il rencontre. Chez les sauvages, il était trop facilement satisfait pour exciter puissamment les désirs.

---

a trouvé, en 1847, sous une couche épaisse de terre, que couvraient des arbres de 18 pouces de diamètre, une fosse de 20 pieds de largeur, remplie d'une quantité considérable d'ossements humains, de linceuls, de fourrures, quelques-unes de castors, en parfait état de conservation, avec 26 ou 27 chaudières de cuivre rouge de différents volumes, des haches, des conques, et des coquillages inconnus aux mers intérieures de ce continent, et dont quelques-uns étaient travaillés en colliers, et d'autres ornements.

Dès que l'âge le permettait, les deux sexes avaient pleine liberté, et ne pensaient pas mal faire, dit Lescarbot. C'est dans cette liberté qu'il faut chercher la cause du peu de fécondité des femmes sauvages, ainsi que dans l'usage où elles étaient d'allaiter leurs enfants plusieurs années, pendant lesquelles elles n'approchaient pas du lit de leurs maris ; peut-être encore dans la difficulté de nourrir une famille nombreuse. Au reste, le mariage était une institution reconnue. Celui qui voulait prendre une femme, s'adressait au père de celle qu'il voulait épouser et lui offrait un présent. Si le présent était accepté, la fille devenait sa femme. Quelquefois, cependant, pour se rendre agréable, il lui faisait la cour six mois ou un an, avant de la prendre avec lui.

La polygamie était permise, mais les exemples en étaient rares ; le divorce était aussi reçu, mais il était peu fréquent. Chez certains peuples, comme les Outaouais, les époux se mariaient pour vivre ensemble jusqu'à la mort. Chez d'autres, comme chez les Iroquois et les Loups, ils se mariaient pour se quitter quand bon leur semblerait. Le mari avait droit de répudier ou de tuer sa femme adultère. Les enfants, auxquels ils étaient fort attachés, resserraient généralement les liens du mariage, et assuraient par le sentiment du cœur des protecteurs à leurs premiers jours. Leurs mères veillaient avec d'autant plus de soin sur eux qu'ils paraissaient en avoir plus besoin dans l'état nomade de leurs parents. Dans les marches, elles les portaient sur leur dos dans des maillots que l'amour maternel se plaisait à orner des ouvrages les plus délicats, et pendant le travail, elles les suspendaient à une branche d'arbre où ils étaient bercés par la brise. " S'ils venaient à mourir, on voyait quelquefois deux époux aller, après six mois, verser des larmes sur leur tombeau, et la mère y faire couler du lait de ses mamelles."

Dès qu'ils pouvaient marcher, les enfants étaient affranchis de toute gêne, et abandonnés à leur jeune et capricieuse volonté. Ils contractaient * ainsi, dès l'âge le plus tendre, cet amour de la liberté et de l'indépendance que la civilisation n'a jamais pu dompter. Le P. Daniel avait établi pour eux une classe dans le collége de Québec, lors de sa fondation, et il crut un moment

* Relation des jésuites, (1633.)

avoir triomphé de la répugnance des Hurons chrétiens à y envoyer leurs enfants ; mais cette tentative n'eut aucun succès. L'air des forêts était fatal à celui de l'école. Dès qu'un jeune sauvage était capable de manier l'arc, il s'accoutumait à l'usage des armes, et se formait en grandissant sur l'exemple de ses pères, dont les exploits faisaient déjà battre son cœur, désireux de pouvoir, à l'instar des guerriers les plus fameux de la tribu, célébrer ses exploits dans les fêtes publiques.

Le don de l'éloquence est d'un grand avantage chez un peuple ignorant ou barbare, où la parole est le seul véhicule pour communiquer ses pensées. Ce talent, réuni au courage, était chez les sauvages un titre pour devenir chef de tribu. Leurs langues, pleines de figures, se prêtaient admirablement à l'éloquence.

L'histoire sociale d'un peuple peut donner d'avance une idée de la perfection de son langage ; et ce que nous avons déjà dit dans ce livre, suffit pour nous faire juger de l'état dans lequel se trouvaient les langues parlées en Amérique lors de sa découverte. Nous ne devons donc pas nous attendre à trouver des idiomes perfectionnés et enrichis par les découvertes qui sont le fruit d'une civilisation avancée ; mais en même temps nous les trouverons en possession d'une organisation complète et soumis à des règles exactes.* Nulle horde n'a été trouvée encore avec une langue informe, composée de sons incohérents et sans signification, car l'esprit donné à l'homme et qui opère indépendamment de lui, suit des lois stables comme celles de la nature, et se manifeste logiquement par des sons qui éclatent avec le jet de la pensée. Aucune langue sauvage ne porte les marques d'une agrégation arbitraire, produit pénible et lent du travail et de l'invention humaine. Le langage est né tout fait avec l'homme. Les dialectes des tribus sauvages portent bien l'empreinte, si l'on veut, de l'état où elles vivaient ; mais ils sont clairs, uniformes, et peuvent, sans avoir été régularisés par le grammairien, servir à la précision de la logique et à l'expression de toutes les passions. " La raison et la parole existent partout liées ensemble d'une manière indissoluble, dit Bancroft. L'on n'a pas plus trouvé de peuple sans langue formée, que sans perception et sans mémoire."

* " Qu'on les appelle barbares tant qu'on voudra (les sauvages), leur langue est fort réglée."—Relation des jésuites, (1633.)

Les hommes, ayant les organes de la voix constitués de la même manière, sont conséquemment susceptibles d'apprendre toutes les langues, les sons primitifs étant essentiellement les mêmes. Cela est si vrai que l'alphabet de nôtre langue pouvait servir à exprimer presque tous les sons des idiomes des sauvages, avec quelques légères variations comme celles-ci. Les Onneyouths changeaient l'*r* en *l*. Ils disaient Lobelt au lieu de Robert. Le reste des Iroquois rejetait la lettre *l*, et aucun de leurs dialectes ne se servait de l'*m* et n'avait de labiales. Des différents dialectes de ce peuple, celui des Onneyouths était le plus doux, étant le seul qui admît la lettre *l*, et celui des Tsonnonthouans le plus dur et le plus énergique. Les dialectes algonquins étaient remplis de consonnes, et par conséquent sans douceur ; néanmoins il y avait des exceptions, comme l'abénaquis abondant en voyelles et conséquemment plus harmonieux.

Les sauvages ne connaissaient point les lettres ni l'écriture ; toutes leurs communications se faisaient par la parole, ou à l'aide de figures hiéroglyphiques grossièrement tracées. Nous pourrions conclure de ce fait que les signes alphabétiques dérivent de figures semblables, modifiées, abrégées dans l'origine d'une manière infinie par le génie des peuples. La figure d'un animal, gravée sur une écorce de bouleau, indiquait à un sauvage le symbole de sa tribu, et les autres marques tracées à l'entour renfermaient un message ou quelque pensée. Ce système était bon pour communiquer deux ou trois courtes sentences; mais il était insuffisant pour conserver les faits de l'histoire ; on ne savait pas du moins en faire usage pour un objet aussi important.

Le sauvage, qui peignait sa pensée sur l'écorce d'un arbre par une image, employait aussi un style figuré dans son langage. Son intelligence n'était point formée à l'analyse : il avait peu d'idées complexes et de conceptions purement abstraites. Il avait des mots pour exprimer les choses qui tombent sous les sens ; mais il en manquait pour exprimer les opérations de l'esprit. Il n'en avait pas pour désigner la justice, la continence ou la gratitude. En revanche, si sa langue manquait de termes métaphysiques, d'expressions complexes, elle possédait un coloris frais et saisissant avec ces grâces simples et naïves que donne la nature. C'était le pinceau de Rubens avec ses

couleurs brillantes et habilement menagées. Ses expressions hardies et figurées, son allure libre et toujours logique, la rendaient très-propre à l'éloquence et aux réparties nobles.

Les gestes, l'attitude et l'inflexion de la voix, si naturels chez les sauvages, donnaient aussi beaucoup de force à l'expression de leurs pensées. Ils employaient les métaphores les plus belles et les plus énergiques. Chaque mot allait au but.

S'il est quelque chose qui distingue les langues américaines, c'est le mode synthétique. Le sauvage ne séparait pas les parties constituantes de la proposition qu'il énonçait ; il n'analysait jamais : ses pensées étaient exprimées par groupes et faisaient un tableau parfait. L'absence de toute raison réfléchie, de toute analyse logique d'idées, forme le grand trait caractéristique des idiomes sauvages.* Toutes les expressions devaient être définies, et ni les Algonquins, ni les Iroquois ne pouvaient dire *père*, sans ajouter le pronom *mon*, *notre*, *votre*, etc. Ils avaient fort peu de termes génériques. Chaque chose était désignée par un nom propre ; ils n'avaient pas de mots pour indiquer l'espèce, mais l'individu. Ils disaient bien un *chêne blanc*, *rouge ;* mais ils n'avaient pas de terme pour exprimer simplement un *chêne*, quoiqu'ils en eussent une foule pour exprimer la même action modifiée par le changement d'objet. De là une précision étonnante dans leur langage.

La nature de leurs langues permettait de ne faire qu'un seul mot du nom, du pronom et de l'adjectif, et " ce composé pouvait ensuite prendre les formes du verbe, et subir tous les changements et comprendre en lui-même toutes les relations que ces formes pouvaient exprimer.†" Cette propriété avait l'effet de varier à l'infini les expressions.

Les terminaisons des verbes ne changaient jamais. Les variations s'exprimaient par des mots ajoutés. Il y avait souvent des transpositions singulières de syllabes de différents mots ; en voici un exemple : *Ogila* signifie feu, et *Cawaunna*, grand ; au lieu d'ajouter au premier mot, le dernier, pour dire un grand feu, les deux mots étaient mêlés ensemble pour n'en faire qu'un seul, et l'on disait *Co-gila-waunna.* Il existait entre toutes les langues américaines, depuis la baie d'Hudson jusqu'au détroit

* Bancroft.

† Spencer. Smith : *History of New York.*

de Magellan, une analogie qui mérite d'être observée ; c'est une disparité totale dans les mots à côté d'une grande ressemblance dans la structure. C'étaient comme des matières différentes revêtues de formes analogues. Si l'on se rappelle que ce phénomène embrassait presque, de pôle à pôle, tout un côté de notre planète ; si l'on considère les nuances qui existaient dans les combinaisons grammaticales, on ne saurait être surpris de trouver chez une portion si considérable de l'espèce humaine, une tendance uniforme dans le développement de l'intelligence et du langage.*

Raisonnant de là, Gallatin est d'opinion que l'uniformité de caractère dans les formes grammaticales, et la structure de toutes les langues américaines indiquent une origine commune à une époque très-reculée. Le caractère synthétique des langues sauvages nous permet aussi, selon les uns, de tirer une autre conclusion encore plus certaine, c'est que les ancêtres des sauvages ne descendent point de nations plus civilisées qu'eux, et que leurs langues portent en elles-mêmes la preuve qu'elles n'ont jamais été parlées que par des peuples plongés dans des ténèbres où n'avait jamais lui la lumière de la civilisation. D'autres disent, au contraire, avec peut-être plus de raison, et Alexandre de Humboldt est du nombre, qu'aucune des langues de l'Amérique n'est dans cet état d'abrutissement que longtemps et à tort l'on a cru caractériser l'enfance des peuples ; et que plus on pénètre dans la structure d'un grand nombre d'idiomes, plus on se défie de ces grandes divisions en langues synthétiques et langues analytiques, qui n'offrent qu'une trompeuse simplicité.†

On s'est demandé quelquefois si les hommes de la race rouge étaient doués de facultés intellectuelles aussi puissantes que ceux de la race européenne. Si la même question avait été

* Voyage de Humboldt et Boupland.

† On lit dans le second entretien du comte de Maistre, que le sauvage est le descendant dégénéré d'un homme civilisé, ce qui n'est pas improbable. " Par une suite de la même erreur on a pris, dit-il, les langues de ces sauvages pour des langues commencées, tandis qu'elles sont et ne peuvent être que des débris de langues antiques, *ruinées*, s'il est permis de s'exprimer ainsi, et dégradées comme les hommes qui les parlent." C'est à ce sujet que cet écrivain, se laissant entraîner par son imagination, sort de toutes bornes et exprime l'opinion, que les castors, les hirondelles et les abeilles sont des êtres dégénérés ! *Soirées de Saint-Petersbourg.*

faite aux Romains, sur les barbares qui envahissaient leur empire, ils auraient probablement répondu comme nous le faisons aujourd'hui à l'égard des sauvages. En vain, pour exprimer les efforts infructueux qu'on a faits pour les civiliser, veut-on tirer des déductions de la conformation physique de leur crâne, de leur figure, même de leur teint, elles seront toujours entachées de l'esprit de système, répudié avec raison de nos jours dans toutes les questions de cette nature. Combien n'a-t-il pas fallu de générations pour civiliser les barbares qui inondèrent l'Europe dans les premiers siècles de l'ère chrétienne? Et ils étaient venus s'asseoir au sein de populations policées et nombreuses; ils étaient entourés des monuments que les arts et les sciences avaient élevés dans la Grèce, en Italie, dans les Gaules et en Espagne. Si au lieu de vivre au milieu d'une civilisation aussi avancée, que leur barbarie pouvait bien faire reculer, mais n'était pas assez puissante pour éteindre tout à fait, ils n'avaient trouvé que des forêts et des bêtes sauvages, pourrait-on calculer le temps qu'il leur aurait fallu pour sortir de leur ignorance.

Rien n'autorise donc à croire que les facultés intellectuelles des sauvages fussent inférieures à celles des barbares qui ont renversé l'empire romain. Frontenac en parle ainsi, à l'occasion d'une conférence qu'il eut avec les Iroquois à Cataroquoi, en 1673. " Vous auriez assurément été surpris, Monseigneur, de voir l'éloquence, la finesse avec laquelle tous leurs députés me parlèrent, et si je n'avais peur de passer pour ridicule auprès de vous, je vous dirais qu'ils me firent en quelque sorte souvenir des manières du sénat de Venise, quoique leurs peaux et leurs couvertures soient bien différentes des robes des procurateurs de Saint-Marc."*

Parmi les Iroquois qui furent obligés de passer en Canada après la révolution américaine, se trouvait un homme qui avait acquis une certaine réputation dans les lettres. Tyendenaga, l'un des chefs de cette nation, était lieutenant-colonel dans l'armée anglaise, où il était plus connu sous le nom de colonel Brandt. Il avait fait des études classiques dans un collége de la Nouvelle-Angleterre, et s'était rendu habile dans les langues mortes. Il traduisit du grec en iroquois, l'évangile de Saint-

* Lettre de Frontenac au ministre, 13 novembre 1673. Documents de Paris, 2e série.

Mathieu. Il a passé pour cruel, et Campbell lui avait attribué dans "Gertrude de Wyoming," des cruautés qu'il n'avait pas commises; mais le poète les a retranchées dans une seconde édition, à la prière du fils de ce chef lettré. Tyendenaga reçut une pension de retraite et fixa sa résidence à une vingtaine de lieues de Niagara. Tout étranger était sûr de trouver chez lui un accueil bienveillant.

Si les sauvages ont succombé devant la civilisation, c'est qu'outre la faiblesse de leur nombre, cette civilisation leur est apparue tout à coup, sans transition, avec toute la hauteur qu'elle avait acquise dans une marche progressive de plusieurs milliers d'années; d'ailleurs on a beaucoup plus travaillé à les dépouiller qu'à les instruire. L'histoire des peuples anciens est là pour le prouver, la conquête anéantit même les nations les plus civilisées et les plus nombreuses.

Mais si les sauvages étaient susceptibles de civilisation, il faudrait croire qu'ils ne sont jamais venus en contact avec une nation plus avancée qu'eux, si ce n'est peut-être dans une antiquité très-reculée, car ils en auraient conservé quelque chose. Ils ne connaissaient point la vie pastorale; ils n'avaient ni vaches ni moutons, et ignoraient l'usage du lait pour la nourriture.* Ils ne savaient employer ni la cire, ni le fer qui leur eût été d'un si grand avantage. Doit-on conclure de là que leurs ancêtres n'ont pas émigré de l'Asie, où toutes ces choses sont connues et servent à l'homme? Mais l'Amérique centrale a jadis été civilisée; les ruines de Palenque et de Mitla, sur le plateau du Mexique, indiquent l'existence d'une nation extrême-

* "Il existe entre les sauvages américains et les Arabes-Bédouins d'Afrique et d'Asie, cette différence essentielle, que le Bédouin, vivant sur un sol pauvre d'herbage, a été forcé de rassembler près de lui, et d'apprivoiser des animaux doux et patients, de les traiter avec économie et douceur, et de vivre de leur produit, lait et fromage, plutôt que de leur chair; comme aussi de se vêtir de leur poil plutôt que de leur peau; en sorte que par la nature de ces circonstances topographiques, il a été conduit à se faire pasteur et à vivre frugalement sous peine de périr tout à fait: tandis que le sauvage américain, placé sur un sol luxuriant d'herbes et de bocages, trouvant difficile de captiver des animaux toujours prêts à fuir dans la forêt, trouvant même plus attrayant de les y poursuivre, et plus commode de les tuer que de les nourrir, a été conduit par la nature de sa position à être chasseur, *verseur de sang*, et mangeur de chair."—Volney:—*Tableau des Etats-Unis*.

ment avancée dans les arts, comme l'a si bien exposé M. Prescott, dans sa belle Histoire de la conquête du Mexique. La race rouge offre une ressemblance frappante avec la race mogole. M. Ledyard, voyageur américain, écrivait de la Sibérie, que les Mogols ressemblaient, sous tous les rapports, aux aborigènes de l'Amérique, où il restait encore des traces fort perceptibles d'un courant d'émigration, allant du nord-ouest à l'est et au sud. Les Tschukchi, du nord-est de l'Asie, et les Esquimaux, de l'Amérique, paraissent avoir la même origine, comme semble le prouver l'affinité de leurs langues; et quoique les Tschukchi et les Tungousses n'entendent rien à la langue des Esquimaux, ceux-ci se regardent avec eux comme des peuples de la même race.* Les Tungousses de la Sibérie sont l'image de nos indigènes; et si nous parcourons l'Amérique, en partant du nord, nous trouvons plus de langues primitives vers le golfe du Mexique que partout ailleurs,† comme si les nations, arrêtées par le rétrécissement du continent sur ce point, s'étaient précipitées les unes sur les autres. Il y avait communication entre les deux continents. Un jésuite, voyageant en Asie, fut bien étonné un jour d'y rencontrer un sauvage qu'il avait connu en Canada. En adoptant l'hypothèse de l'émigration asiatique,‡ il faut supposer que les Esquimaux et les Tschukchi formaient l'extrémité de ce grand torrent de population, qui s'est arrêté au moment où ces deux peuples étaient, l'un sur la rive américaine, et l'autre sur la rive asiatique, séparés, au détroit de Behring, par un bras de mer de quarante-quatre milles géographiques seulement de largeur. Les Californiens et les Aztèques eux-mêmes prétendent, d'après leurs traditions, venir du nord;§ et tous les faits qui ont été recueillis jusqu'à ce jour, confirment l'opinion que les indigènes du Nouveau-Monde ont eu leur berceau dans l'Ancien, et que ceux de l'Amérique septentrionale en particulier, bien moins avancés que les peuples qui ont élevé les monuments trouvés au Mexique et dans la partie méridionale du con-

* G. P. Muller: *Voyages et découvertes des Russes.*

† Gallatin.

‡ Le P. Acosta supposait que l'Amérique avait été peuplée par le nord de l'Asie ou de l'Europe, ou par les terres qu'il supposait voisines du détroit de Magellan.

§ Les Chichimèques, qui s'établirent sur le lac de Mexico, et les Mexicains, qui les subjuguèrent, venaient de la Californie. Herrera.

tinent, ont eu leur berceau dans les déserts de la Tartarie. Il ne peut pas y avoir, en effet, plus de similitude entre deux peuples, séparés par de longs espaces de temps et par de longues distances, qu'entre les sauvages américains et les Tartares asiatiques.

On sait aujourd'hui combien le climat change le physique de l'homme, modifie ses manières, ses mœurs et même la tournure de son intelligence. L'habitant des États-Unis ne ressemble déjà plus à celui de l'Angleterre. L'Américain est grand, mince, svelte, avec un teint bruni par le soleil et les vents chauds de la terre. L'Anglais est gros, replet, avec un teint rougi par les brouillards chargés des sels de la mer qui enveloppe son île. La différence du climat a amené ce changement considérable dans l'espace d'un siècle à peine.

Si un pareil changement a pu s'opérer chez un peuple auquel la civilisation semblait assurer plus longtemps la conservation de son type physique d'autrefois, il ne doit pas paraître étonnant que chez l'homme sauvage, qui marche beaucoup plus près de la nature, le physique éprouve plus vite aussi l'impression des climats qu'il parcourt.

LIVRE TROISIÈME.

CHAPITRE I.

DISPERSION DES HURONS.

1632-1663.

Louis Kertk rend Québec à la France en 1632.—Champlain revient en Canada comme gouverneur, et travaille à s'attacher les indigènes.—Collége des jésuites construit à Québec.—Mort de Champlain, (1635.)—M. de Châteaufort le remplace.—M. de Montmagny.—Guerre entre la confédération iroquoise et les Hurons; les succès sont partagés.—Le P. Lejeune établit le village sauvage de Sillery.—Fondation de Montréal (1641,) par M. de Maisonneuve.—Fondation de l'Hôtel-Dieu et du couvent des ursulines.—Paix entre toutes les nations indigènes ; elle est rompue par les Aguiers.—M. d'Ailleboust relève M. de Montmagny comme gouverneur de la Nouvelle-France.– La guerre devient extrêmement vive entre les Iroquois et les Hurons ; succès prodigieux des premiers : les Hurons, ne pouvant leur tenir tête, sont dispersés, les uns vers le lac Supérieur, d'autres vers la baie d'Hudson, le reste vers le bas Saint-Laurent (1649–50.)—La Nouvelle-Angleterre fait proposer au Canada un traité de commerce et d'alliance perpétuelle.—M. de Lauson succède à M. d'Ailleboust.—Les Iroquois, après leur victoire sur les Hurons, lâchent leurs bandes sur les établissements français.—M. d'Argenson vient remplacer M. de Lauson.—Le dévouement de Daulac sauve le Canada.—Les Iroquois demandent et obtiennent la paix.—Le baron d'Avaugour arrive comme gouverneur à Québec ; remontrance énergique qu'il fait à la cour sur l'abandon de la colonie ; on y envoie 400 hommes de troupes.—Dissensions entre le gouverneur et l'évêque.—Célèbre tremblement de terre de 1663.—Rappel de M. d'Avaugour, auquel succède M. de Mésy.—La compagnie des cent associés rend le Canada au roi et se dissout (1663.)

Nous reprenons le fil des faits historiques, que nous avons interrompu au traité de Saint-Germain-en-Laye, en l'année 1632. Le huguenot Louis Kertk garda Québec trois ans pour l'Angleterre. Il rendit cette ville, qui n'était plus qu'un monceau de ruines,* à M. de Caën, suivant une des clauses du traité, et la

* "Mais pour l'habitation, dit M. de Caën, mes gens l'ont trouvée toute brulée et entièrement consumée avec 9000 castors, perte de 40,000 livres."

compagnie des cent associés en reprit possession l'année suivante. Champlain, nommé de nouveau gouverneur, y arriva avec une escadre richement chargée, et reprit l'administration de la colonie. Une garde de soldats armés de piques et de mousquets, entra tambour battant dans le fort Saint-Louis, qui fut remis à M. Duplessis-Bochard.

Voyant le peu d'efforts que la France avait faits pour défendre le Canada, Champlain chercha à s'attacher les populations indigènes, surtout les Hurons, à qui il envoya des missionnaires porter l'Évangile. Ces missionnaires étaient des jésuites. L'occasion avait été saisie pour exclure les récollets, quoiqu'ils fussent très-populaires, parce qu'on croyait depuis longtemps que, dans une nouvelle colonie, des moines mendiants étaient plus à charge qu'utiles ; ils prièrent en vain le gouvernement de les laisser revenir.* Un instant l'émigration augmenta. On vit arriver des cultivateurs industrieux, des ouvriers utiles, des personnes de bonne famille, qui venaient en Amérique pour jouir de plus de tranquillité qu'ils ne pouvaient le faire en France, dans les provinces où les protestants étaient en majorité. Le jésuite René de Rohaut, fils du marquis de Gamache, jeta les fondements du collége de Québec en 1635, dans l'année même que Champlain expirait.

La mort de Champlain, arrivée le 25 décembre, troubla la joie que causaient les progrès qu'on voyait faire à la colonie. Né à Brouage, en Saintonge, Charente-Inférieure, Champlain avait embrassé, comme beaucoup de ses concitoyens, le métier de la mer ; il s'était distingué au service de Henri IV. Sa conduite ayant attiré l'attention sur lui, le commandeur de Chastes lui donna l'occasion d'entrer dans une carrière qui devait lui assurer l'immortalité. Doué d'un jugement droit et pénétrant, d'un génie pratique, Champlain pouvait concevoir et suivre, sans jamais s'en écarter, un plan étendu et compliqué. Trente ans

* " Mémoire qui fust faict pour l'affaire des P. Recolletts de la province de Saint-Denis dite de Paris, touchant le droict qu'ils ont depuis l'an 1615 d'aller en Quanada, sous l'authorité de S. M. et mission des souverains pontifes, sous la faveur des quels ils ont basty un couvent et esglise à Quebecq et ont célébré les saints mystères en divers endroits du dit pays les premiers." Ce mémoire, daté de 1637, fut dressé par le P. Potenlan, supérieur. Les récollets demandaient la permission de revenir en Canada et répondaient aux objections qu'on faisait à leur retour.

d'efforts pour établir le Canada prouvent sa persévérance et la fermeté de son caractère. Il conserva la possession d'immenses contrées à la France, à l'aide des missionnaires ou d'alliances contractées à propos avec les indigènes, à peine avec le secours d'un soldat. Il a été blâmé de s'être déclaré contre les Iroquois. Mais la guerre existait déjà entre cette nation et les autres peuplades du Canada lorsqu'il arriva dans le pays ; il ne cessa jamais de faire tous ses efforts pour la conservation de la paix : ce n'est que lorsque les sauvages étaient rendus à leur dernier degré de décadence qu'ils voulaient bien écouter les conseils. Sa mort fut un grand malheur pour les Hurons, qui avaient beaucoup de confiance en lui, et qu'il aurait peut-être arrachés à la destruction qui vint fondre sur eux bientôt après.

Champlain a laissé une relation de ses voyages, dans laquelle on trouve un observateur judicieux et attentif, un auteur fidèle, rempli de détails sur les mœurs des aborigènes et la géographie du pays. Naturellement religieux, mais, comme bien des hommes de son siècle, redoutant l'influence des jésuites, il préférait pour le Canada, les moines de l'ordre de Saint-François, parce qu'ils étaient, disait-il, sans ambition. Les jésuites cependant firent des démarches auprès de la cour pour obtenir la permission de venir dans la colonie ; et ils réussirent à se faire accorder ce qu'ils demandaient. Il n'est pas douteux que leur influence fut bientôt d'un grand service, car plus d'une fois les rois de France allaient abandonner la colonie, et chaque fois ils furent arrêtés principalement par des motifs de religion. Dans ces moments-là, les jésuites, directement intéressés au Canada, en secondaient puissamment le fondateur.*

* Ainsi le P. Paul Lejeune écrivait à Richelieu en 1635 : " Si par malheur la traite des pelleteries ne succédoit pas toujours aux cent associés, Monseigneur, vous êtes tout-puissant en ce point comme en plusieurs autres ; un seul regard de vos yeux peut protéger et animer, secourir encore toutes ces contrées, d'où la France peut tirer un jour de grands avantages. On sait assez, par l'expérience et par la lecture des histoires et des géographies, qu'il sort tous les ans très-grand nombre de personnes de la France, se jetant qui de ça, qui de là, chez l'étranger pour n'avoir de quoy s'employer dans leur pays. Je me suis laissé dire, et ne l'ay pas entendu qu'avec un grand regret, qu'une bonne partie des artisans qui sont en Espagne sont Français. Quoi donc, faut-il que nous donnions des hommes à nos ennemis pour nous faire la guerre, et nous avons icy tant de terres si belles et si bonnes, où l'on peut jeter des colonies qui seront fidèles à Sa Majesté et à votre grandeur."

Champlain avait une belle figure, le port noble et militaire, une constitution vigoureuse, qui le mit en état de résister à toutes les fatigues de corps et d'esprit qu'il éprouva dans sa rude carrière : il ne traversa pas moins de vingt fois l'Atlantique pour aller défendre les intérêts de la colonie à Paris. En perdant Henri IV, deux ans après la fondation de Québec, il perdit un ami et un bon maître, qu'il avait fidèlement servi et qui lui avait été d'un grand secours.

Comme on l'a dit, Champlain avait amené sa femme en Canada en 1620. Il avait épousé Hélène, fille de Nicolas Boulé, protestant, demeurant à Paris et secrétaire de la chambre du roi. Le contrat fut signé dans les derniers jours de 1610 ; mais comme la fiancée était encore trop jeune, il fut stipulé que le mariage ne se ferait qu'au bout de deux ans. La fiancée reçut de ses parents, en avancement d'hoirie, 6,000 livres tournois, dont 4,500 furent payées deux jours après le contrat à Champlain, qui donna l'usufruit de tous ses biens à sa femme, en cas " qu'il fût prévenu de mort en ses voyages sur la mer et ès lieux où il est employé pour le service du roi."

Il ne paraît pas qu'ils aient laissé d'enfants.* Les récollets commencèrent à tenir les registres de Notre-Dame de Québec l'année suivante. " Lorsqu'on ouvre le premier de ces cahiers, une curiosité bien excusable, dit M. Ferland, porte à y chercher quelques souvenirs de Champlain et de sa famille, dont les autres documents contemporains ne nous disent presque rien. On aimerait à pouvoir suivre la postérité du fondateur de Québec, au sein de la population à qui il avait ouvert une nouvelle patrie ; on voudrait connaître quelles familles canadiennes ont le droit de le compter parmi leurs ancêtres. J'ai constaté, avec un véritable chagrin, après une recherche soigneuse, qu'il n'existe probablement pas un seul descendant de Champlain dans la colonie qu'il a créée et au milieu de laquelle reposent ses cendres."

La femme de Champlain ne resta que quatre ans en Canada. Elle repassa en France en 1624, et il ne paraît pas qu'elle soit revenue en Amérique. Elle fonda un monastère d'ursulines à

* Ce que confirme la sentence rendue par la prévôté de Paris, le 11 juillet 1637, à la demande des jésuites de Québec, contre Jacques Hersant et demoiselle Hélène Boulé, veuve de Champlain. Champlain, devenu paralytique, avait donné par testament, signé à Québec, une partie de ses biens aux jésuites.

Meaux, et y fit profession, en 1648, sous le nom de sœur Hélène de Saint-Augustin. Elle y mourut en 1654.*

Le successeur de Champlain fut M. de Châteaufort, dont on connaît à peine le nom. Il fut remplacé par M. de Montmagny, chevalier de Malte, lequel résolut de marcher sur les traces de Champlain ; mais il prit le gouvernement de la colonie à une époque extrêmement difficile, par suite de la guerre à mort qui venait d'éclater entre les Hurons et les Iroquois, de plus en plus acharnés les uns contre les autres. L'établissement de la compagnie des cent associés avait fait tant de bruit, que les Hurons en avaient conçu les plus vastes espérances, et loin de suivre les avis prudents que Champlain leur avait si souvent donnés, ils s'abandonnèrent, dans l'attente de secours imaginaires, à une présomption fatale, qui fut la cause de leur ruine.

Les Iroquois, plus habiles qu'eux, usèrent de stratagème pour les diviser, afin de les accabler plus facilement. Ils firent une paix simulée avec le gros de la nation, et, sous divers prétextes, ils attaquèrent les bourgades éloignées.† La ruse ne fut découverte que lorsque le cri de guerre retentit, pour ainsi dire, au cœur de la nation. Les Hurons n'étaient pas préparés à repousser les attaques d'un ennemi implacable, qui marchait précédé de la terreur. Ils furent tout déconcertés, et leurs mesures, se ressentant du trouble de leur esprit, furent autant de fautes. Rien n'humilie davantage aujourd'hui ceux qui restent, dit Charlevoix, que le souvenir d'un si prodigieux aveuglement.

Cependant cette guerre entre les sauvages suffit pour désabuser ceux qui croyaient que la colonie pouvait faire la loi à toutes les nations, depuis l'existence de la nouvelle compagnie,

* "Depuis le 24 octobre 1621, date de l'ouverture des registres de Québec, jusqu'en 1629, il n'y eut dans la colonie française que six baptêmes et deux mariages parmi les Européens. Le premier mariage, fait le 1er août 1621, fut celui de Guillaume Couillard et de Guillemette Hébert, dont la nombreuse famille s'est étendue dans tout le district de Québec, et plus particulièrement dans la côte du Sud, au-dessous de la Pointe-Lévi. Deux mois et demi auparavant, savoir le 12 mai, avait eu lieu le premier mariage célébré dans la Nouvelle Angleterre, celui d'Edward Winslow et de Susannah White." *Notes sur les registres de Notre-Dame de Québec*, par J. B. A. Ferland, prêtre.

† Relation de jésuites, (1640.)

et montra que ce grand corps, qui imposait tant de loin, était incapable même de tenir ses promesses.

Ce fut en 1636 que les Iroquois pénétrèrent pour la première fois jusqu'au milieu des bourgades huronnes. Quatre ans après, la guerre recommença avec vigueur; mais les Hurons, instruits par leurs défaites et devenus plus circonspects, résistèrent à leurs puissants adversaires, sur lesquels ils remportèrent quelquefois des avantages signalés, car leurs guerriers ne leur en cédaient point en courage : leurs désastres venaient de leur indiscipline et de leur trop grande présomption.

Devant cette résistance inattendue, les Iroquois, toujours plus habiles, voulurent unir la politique aux armes, et cherchèrent à séparer les Hurons des Français, pour n'avoir à combattre qu'un ennemi à la fois. Ils détachèrent 300 guerriers, divisés en petites bandes, pour faire des prisonniers, dans l'intention de traiter cruellement les Hurons et de ménager les Français, afin d'exciter les soupçons des premiers. Mais cette ruse n'ayant pas réussi, ils feignent de menacer le poste des Trois-Rivières, où commande M. de Champflours, et lorsqu'on s'y attend le moins, ils demandent la paix et remettent les prisonniers. M. de Montmagny lui-même se rendit dans cette ville pour avoir une entrevue avec leurs ambassadeurs; mais le gouverneur français ne tarda pas à pénétrer leur dessein, et il rompit la négociation, car s'il ne pouvait leur porter de grands coups, il cherchait toujours à leur imposer par une attitude décidée. Sa situation cependant était alors des plus pénibles. Il se voyait, faute de troupes, le témoin passif de la lutte des sauvages, et exposé souvent à leurs insultes, sans pouvoir faire respecter son pavillon, qu'ils venaient braver jusque sous le canon des forts. L'état déplorable dans lequel on le laissait était un sujet d'étonnement pour tout le monde. Le progrès que faisait alors le Canada, était dû aux seuls efforts de quelques personnes. Ainsi l'habitation de Sillery, à trois ou quatre milles de Québec, sur le bord du fleuve, fut établie aux frais du commandeur de ce nom et à l'incitation des jésuites, en 1637.

M. de Sillery appartenait à une famille distinguée. Il était chevalier grand-croix de l'ordre religieux et militaire de Saint-Jean de Jérusalem, et commandeur ou bénéficier du temple de

Troyes. Il laissa le monde à un âge avancé pour entrer dans les ordres. Il fut ordonné prêtre en 1634, et de Paris, où il faisait ordinairement sa résidence et où il mourut en 1640, il étendait ses bienfaits sur la Champagne, sur la Savoie, sur le Canada et ailleurs. C'est M. de Razilli qui l'avait intéressé au Canada et fait entrer dans la compagnie des cent associés. On n'employa au nouvel établissement de Sillery que des sauvages chrétiens ou qui voulaient le devenir; des Algonquins et des Montagnais d'abord, sous les soins du P. Lejeune, qui représentait M. de Sillery en Amérique, et qui dépensa des sommes considérables pour la construction des édifices nécessaires.*

L'établissement de l'île de Montréal fut commencé peu d'années après celui de Sillery. Les cent associés avaient concédé l'île, cinq ans auparavant, à Jacques Girard, seigneur de la Chaussée, qui l'avait cédée deux ans après à Jean de Lauzon, intendant en Dauphiné. Les missionnaires avaient plusieurs fois engagé vainement la compagnie à occuper cette île, dont la situation était avantageuse pour contenir les Iroquois et pour répandre l'œuvre des missions. Le projet fut repris par M. de la Dauversière, receveur-général de la Flèche en Anjou, et sous lui se forma, pour l'accomplir, une association de trente-cinq personnes riches et puissantes, parmi lesquelles était M. le duc de Liancourt de la Rocheguyon. Elle obtint la concession d'une partie de l'île en 1640. L'année suivante, un des associés, qui était Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, arriva à Québec avec plusieurs familles, quelques soldats et un armement de 25,000 piastres, formé à La Rochelle et à Dieppe. Le baron Fouquand, qui obtint, en 1659, la concession du reste de l'île pour la compagnie, donna 20,000 livres pour sa part. Rien ne fait mieux connaître l'esprit de cette colonisation, que la manière dont on s'y prit pour s'assurer des sentiments religieux de M. de Maisonneuve. On voulait non-seulement des soldats, mais un chef digne de commander. " Je connais un brave gentilhomme champenois qui ferait votre affaire," dit un jour le P. Charles Lalemant, retourné en France, à M. de la Dauversière. " Il loge à telle auberge." M. de la Dauversière

* Ce lieu conserve encore le nom du commandeur ; mais le village sauvage a été transféré à Saint-Ambroise de Lorette, au pied des Laurentides.

voulut connaître le caractère de celui qu'on lui désignait avant de l'employer, et pour cela il alla se loger dans la maison indiquée, sans laisser voir son dessein. Il amena insensiblement M. de Maisonneuve à parler de l'établissement de Montréal, et à lui dire un jour, en secret, qu'il serait bien aise, pour éviter les désordres, de s'éloigner de la France et de le servir dans son projet. " Je suis sans intérêt, ajouta-t-il, et j'ai assez de biens pour mon peu d'ambition : j'emploierai ma fortune et ma vie à l'entreprise, sans autre récompense que l'honneur de servir Dieu et mon roi dans les armes que j'ai toujours portées." M. de la Dauversière, le voyant tenir un langage aussi chrétien et aussi résolu, le reçut comme un don de la Providence et s'empressa d'accepter ses services.

M. de Maisonneuve avait commencé le métier des armes dans la Hollande, à l'âge de 13 ans ; il avait conservé sa piété au milieu de ces pays hérétiques, dit le chroniqueur. Il avait appris à pincer du luth pour passer ses loisirs seul et pour n'être pas obligé de fréquenter la compagnie des méchants.* Il partit pour le Canada, le cœur rempli de joie. Le gouverneur lui conseilla en vain de se fixer dans l'île d'Orléans, hors de l'atteinte des Iroquois, il ne voulut pas se laisser intimider par le danger, et il vola jeter, en 1642, les fondements de la ville de Montréal. Il éleva une bourgade palissadée, pour se mettre à l'abri des attaques des sauvages, et la nomma Ville-Marie. Il se mit ensuite à réunir autour de lui, les indigènes chrétiens, et ceux qui voulaient le devenir, pour les civiliser et leur enseigner l'art de cultiver la terre. Ainsi Montréal devint à la fois une école de morale, d'industrie et de civilisation, noble destination qui fut inaugurée avec toute la pompe de l'Église. Peu de temps après, il arriva un renfort de colons sous la conduite de M. d'Ailleboust de Musseau ; il en vint un second l'année suivante. A cette époque la population européenne ne dépassait pas 200 âmes en Canada. Les émigrés, ainsi que leurs chefs, étaient choisis avec le plus grand soin. Un sieur de la Barre vint au Canada en 1644, avec plusieurs colons placés sous ses ordres

* Histoire de Montréal, 1640–1672, manuscrit de Paris, sans nom d'auteur, dont une copie a été apportée en Canada en 1845, par l'hon. M. L. J. Papineau. Ce manuscrit, attribué à M. François Dollier de Casson, prêtre de Saint-Sulpice de Paris, et troisième supérieur du séminaire de Montréal, est extrêmement curieux.

par la reine. C'était un homme de mœurs dissolues, mais qui avait su, pendant quelque temps, dissimuler sa conduite. Il portait à La Rochelle un grand chapelet à sa ceinture avec un crucifix sur lequel il jetait constamment les yeux ; ce qui l'avait fait prendre pour un homme très-dévot. Mais lorsqu'on eut reconnu sa mauvaise conduite, on le fit rembarquer immédiatement pour la France.

Une entreprise semblable à celle de Ville-Marie se poursuivait alors à Québec. Une petite colline boisée séparait le collége des jésuites de l'Hôtel-Dieu. Sur les deux versants quelques maisons avaient été bâties à l'européenne, sous les murs de ces monastères, pour loger les sauvages et les accoutumer à vivre à la manière des Français. Les Montagnais et les Algonquins aidèrent à défricher une partie du plateau sur lequel est assise maintenant la haute ville. Mais cette tentative n'eut point de succès, parce que ce n'était pas dans une génération que l'on pouvait changer les habitudes des sauvages, dans un pays dont les forêts les invitaient sans cesse à reprendre leur vie errante.

M. de Maisonneuve fut conduit un jour sur la montagne de Montréal, par deux vieux sauvages de la nation qui avait autrefois habité le pays. " Nous étions, lui dirent-ils, en très-grand nombre, et toutes les collines que tu vois au midi et à l'orient, étaient peuplées. Les Hurons en ont chassé nos ancêtres, dont une partie s'est réfugiée chez les Abénaquis, une autre partie dans les cantons iroquois, et quelques-uns sont demeurés avec leurs vainqueurs." Ce gouverneur, touché du malheur qui avait frappé cette nation, leur dit de tâcher d'en rassembler les débris ; qu'il les recevrait dans le pays de leurs pères, les protégerait et ne les laisserait manquer de rien ; mais tous leurs efforts ne purent réunir les restes d'un peuple dont le nom même était oublié.* Etait-ce le peuple que Cartier avait visité plus de cent ans auparavant à Hochelaga ? Les annales des sauvages remontent peu sans devenir vagues et confuses ; les premiers voyageurs ne pouvaient faire un pas dans les forêts, sans entendre parler de tribus qui avaient existé dans des temps peu reculés

* Gallatin, Colden. Ce dernier rapporte que, d'après une tradition qui existait chez les Iroquois, leurs ancêtres avaient habité les environs de Montréal.

selon nos idées, mais déjà bien éloignés dans celles de ces peuples, dont chaque siècle révolu couvrait l'histoire d'un profond oubli.

Si le bonheur des aborigènes était l'objet d'une sollicitude si profonde de la part de plusieurs personnes, celui des Français n'occupait pas moins l'attention de ces bienfaitrices de l'humanité. Nous avons parlé de la fondation du collége des jésuites. L'Hôtel-Dieu, élevé pour les malades, et le couvent des ursulines, pour l'éducation des jeunes filles, furent encore le fruit de cette générosité inépuisable à laquelle le Canada doit presque tous les grands établissements d'éducation et de bienfaisance qu'il possède. L'Hôtel-Dieu de Québec fut fondé en 1639 par la duchesse d'Aiguillon. Cette même année, une jeune veuve d'un rang distingué, madame de la Peltrie, commençait le couvent des ursulines et venait s'y renfermer elle-même pour le reste de ses jours. Les religieuses des deux communautés arrivèrent à Québec sur le même navire. "Le jour de l'arrivée, dit un auteur, fut pour toute la ville un jour de fête ; les travaux cessèrent et les boutiques furent fermées. Le gouverneur reçut ces héroïnes sur le rivage, à la tête de ses troupes et au bruit du canon ; après les premiers compliments, il les mena à l'église au milieu des acclamations du peuple ; et le *Te Deum* fut chanté, en action de grâces du double bienfait que Dieu faisait au Canada." *

L'hospice fut d'abord placé à Sillery ; mais la crainte des Iroquois le fit transporter à Québec en 1644.

Ces fondations pieuses, qui font encore l'honneur du pays, s'élevaient dans le fracas des armes et les inquiétudes que causait l'alternative des succès et des revers.

Nous avons vu comment s'était terminée la négociation de la paix aux Trois-Rivières, dans laquelle les Iroquois avaient été démasqués, mais non intimidés. Dès lors les embarras de M. de Montmagny n'avaient fait qu'augmenter. Les colons, qui ne commencèrent à semer du bled qu'en 1644, parce qu'ils croyaient le climat trop froid pour cette plante, ne ramassaient pas encore assez de céréales sur leurs terres pour se nourrir toute l'année ; de sorte qu'il fallait que le gouverneur pourvût en même temps à la subsistance et à la sûreté des colons. A

* Les Servantes de Dieu en Canada, par M. de Laroche-Héron.

cette époque tout le monde était armé, et le laboureur ne s'aventurait plus dans les champs sans son fusil.† Les Iroquois se glissaient furtivement jusque dans le voisinage de Québec, et semaient l'alarme sur les rives du Saint-Laurent. Leur audace croissait avec le succès ou plutôt l'impunité de leurs entreprises. Il devint nécessaire de prendre quelque mesure énergique pour mettre un frein à leurs courses, et comme préliminaire l'on résolut, pour leur barrer le chemin, de bâtir un fort à l'embouchure de la rivière Richelieu, par laquelle ils s'introduisaient dans le pays. Mais ils réunirent leurs efforts pour empêcher la construction de cet ouvrage, et fondirent à l'improviste, au nombre de 700 guerriers, sur les travailleurs, qui les repoussèrent.

Pour se venger, ils se jetèrent avec plus de fureur que jamais sur les Hurons, sur lesquels ils prenaient tous les jours une supériorité décidée, que l'usage des armes à feu vint encore accroître. Les Hollandais de la Nouvelle-Belgique, aujourd'hui Nouvelle-York, avaient commencé à leur vendre des fusils, de la poudre et des balles, malgré les représentations que M. de Montmagny avait faites à leur gouverneur, qui s'était contenté de répondre en termes vagues, mais polis, sans changer de conduite.* On le soupçonnait depuis longtemps d'exciter secrètement les cantons, quoique les deux gouvernements fussent en paix.

Cependant les Hurons n'étaient plus que l'ombre d'eux-mêmes. Le fer et la flamme désolaient leurs frontières, dont le cercle se rapetissait chaque jour, et ils n'osaient remuer de peur d'augmenter la fureur de leurs ennemis qui voulaient, disaient-ils, ne faire avec eux qu'un seul peuple et qu'une seule terre. En 1644, les Iroquois disposèrent leur plan sur une plus grande échelle que de coutume, avec un art stratégique qu'on est surpris de trouver chez ces barbares. Divisés en dix bandes, ils enveloppèrent toute la colonie comme dans un immense réseau, et au printemps ils firent irruption sur tous les points à la fois. Ils prenaient, dit le P. Jér. Lalemant, des positions telles, qu'ils pouvaient voir l'ennemi de quatre à cinq lieues sans être aperçus eux-mêmes, et ils n'attaquaient que quand ils étaient les plus forts.

---

† Le P. Vimont, 1642–44.

* Relation des jésuites et lettre du P. Jogues, prisonnier des Iroquois.

Les deux premières bandes furent placées au portage des Chaudières, la troisième resta au pied du Long-Saut, la quatrième fut envoyée au-dessus de Montréal ; cinq autres corps se partagèrent l'île même de Montréal, la Rivière-des-Prairies, le lac Saint-Pierre, le voisinage des Trois-Rivières et du fort Richelieu ; enfin la dixième bande était destinée à entrer dans le pays des Hurons et à y porter partout le fer et la flamme.

La cinquième bande, composée de quatre-vingts guerriers, ne fut pas heureuse. Après être restée trois jours en embuscade devant Montréal, dans l'espérance de surprendre les Français, elle fut découverte et poursuivie par la garnison qui la dispersa. Elle perdit quelques hommes qui furent tués ou faits prisonniers. Les Algonquins, qui avaient pris ceux-ci, les brûlèrent vifs quatre jours après. C'est dans l'embuscade dressée par la neuvième bande dans le voisinage du lac Saint-Pierre, à six lieues des Trois-Rivières, que tomba le P. Bressani, jésuite italien, qui était en Canada depuis deux ans, et qui partait pour les missions huronnes.*

Le gouverneur repoussa cette bande devant le fort Richelieu ; mais ne pouvant, faute de troupes, protéger partout la colonie et ses alliés, ni atteindre l'ennemi qui voltigeait sans cesse, il songea à ouvrir une nouvelle négociation, afin de conclure avec lui une paix solide et durable, en employant pour cela l'influence que lui donnait la supériorité du génie européen, influence à laquelle les Iroquois mêmes ne pouvaient entièrement se soustraire. S'étant aperçu qu'ils avaient besoin de repos, il relâcha un prisonnier et le chargea d'aller dire aux cantons, que s'ils voulaient sauver la vie aux autres captifs, il fallait qu'ils envoyassent sans délai des ambassadeurs avec pleins pouvoirs de conclure la paix. Cette menace eut l'effet désiré. Des ambassadeurs arrivèrent et signèrent un traité définitif aux Trois-Rivières, dans une

* Plusieurs de ses compagnons furent tués ou torturés. Lui-même fut cruellement battu à coups de bâtons et allait être brûlé vif, lorsqu'il fut sauvé presque miraculeusement par une femme, qui le fit remettre par son fils aux Hollandais pour une rançon, au bout de quatre mois de captivité. *Relation abrégée de quelques missions des PP. de la compagnie de Jésus dans la Nouvelle-France, par le P. François-Joseph Bressani, de la même compagnie;* (1653), *traduite de l'italien et augmentée d'un avant-propos et de la biographie de l'auteur, par le R. P. Martin.*

assemblée solennelle tenue sur la place d'armes du fort, en présence du gouverneur.

Un des envoyés, portant la parole, se leva, regarda le soleil, puis ayant promené ses regards sur l'assemblée : " Ononthio, dit-il en prenant un collier, prête l'oreille, je suis la voix de mon pays. J'ai passé près du lieu où les Algonquins nous ont massacrés ce printemps ; j'ai passé vite, en détournant les yeux pour ne pas voir le sang de mes compatriotes et leurs corps étendus dans la poussière. Ce spectacle aurait excité ma colère. J'ai frappé la terre, j'ai prêté l'oreille, et j'ai entendu la voix de mes aïeux qui m'ont dit avec tendresse : Calme ta fureur ; ne pense plus à nous, car tu ne peux plus nous retirer des bras de la mort ; pense aux vivants, arrache au glaive et au feu les prisonniers : un guerrier vivant vaut mieux que plusieurs qui ne sont plus. J'ai entendu cette voix, je suis venu pour délivrer ceux que tu retiens dans les fers."

Il présenta encore plusieurs colliers, un pour remercier le gouverneur d'avoir rendu la liberté à un Iroquois ; un autre, en signe de la remise d'un Français ; le reste par allusion à la paix qu'on allait conclure. Il s'étendit longuement sur le sujet de son ambassade, et parla deux ou trois heures en chantant et en gesticulant tour à tour.

Ce chef sauvage, qui était de haute stature et bien fait de sa personne, avaient de grands talents oratoires et beaucoup de bravoure ; mais il passait pour fourbe et railleur, et chacun était en garde contre lui. Il revint encore plusieurs fois en Canada, chargé de missions publiques.

Les Algonquins, les Montagnais, dont les chefs firent des discours, les Hurons et les Attikamègues signèrent le traité. Parmi les Iroquois, il n'y eut que le canton des Agniers qui le ratifia, parce que c'était le seul avec lequel la colonie fût en guerre ouverte. Mais cette paix, qu'on avait eu tant de peine à conclure, ne dura guère. La compagnie, qui avait fait des pertes immenses pendant ces luttes désastreuses, et qui avait dépensé plus de 1,200,000 livres, outre le revenu du pays, se hâta de profiter de la suspension d'armes pour céder, en 1645, la traite des pelleteries aux habitants. Ceux-ci étaient représentés à Paris par M. de Repentigny et M. Godefroi. La compagnie fit cet aban-

don, qui fut confirmé par édit du roi, moyennant une rente seigneuriale d'un millier de peaux de castors.

Aussitôt le traité conclu, toutes les tribus s'étaient mises à faire la chasse et la traite ensemble, comme si elles eussent été dans la meilleure intelligence. Les missionnaires avaient pénétré chez les Iroquois, et ils croyaient avoir changé les mauvaises dispositions des Agniers. Mais la paix avait déjà trop duré au gré de ces peuples mobiles et farouches, et dès l'année 1646 les hostilités recommençaient. Une épidémie, qui faisait de grands ravages dans l'une des tribus, et la destruction de leur moisson par les vers, furent attribuées au maléfice du P. Jogues, qui fut tué d'un coup de hache, avec un jeune Français qui l'accompagnait. Leurs têtes furent exposées sur une palissade et leurs corps jetés dans la rivière.

Après une violation aussi flagrante du droit des gens, les Agniers se mirent de toutes parts en campagne, égorgeant tout ce qui se trouvait sur leur passage. Des femmes algonquines, échappées comme par miracle de leurs mains, apportèrent aux Français la nouvelle de ce qui se passait. C'était à l'époque où le chevalier de Montmagny était remplacé par M. d'Ailleboust. Le rappel de M. de Montmagny causa quelque surprise ; mais il provenait d'un ordre général que venait d'adopter la cour. Le commandeur de Poinci, gouverneur des îles françaises de l'Amérique, avait refusé de remettre le gouvernement à son successeur, et s'était maintenu dans sa charge contre l'ordre du roi. Cette espèce de rebellion avait eu des imitateurs. Pour arrêter le mal, le conseil avait décidé que désormais les gouverneurs seraient changés tous les trois ans ; et c'est en conséquence de cette résolution que le chevalier de Montmagny était mis à la retraite.

Plusieurs événements importants ont signalé l'administration de ce gouverneur, tels que l'établissement de l'île de Montréal et le commencement de la ruine des Hurons, qui sera consommée sous l'administration de son successeur. Les jésuites étendirent aussi fort loin de son temps leurs découvertes dans le Nord et dans l'Ouest. Le P. Raimbaut forma même le dessein de pénétrer jusqu'à la Chine en évangélisant les nations, et de compléter ainsi le cercle des courses des missionnaires autour du monde. Quoique ces découvertes se fissent en dehors de

l'action du gouvernement, elles jetèrent de l'éclat sur l'administration de M. de Montmagny, et lui acquirent une certaine célébrité en Europe.

Ce gouverneur avait cherché à imiter la politique de Champlain à l'égard des sauvages. Si l'insuffisance de ses moyens ne lui permit pas toujours de mettre un frein à leur ardeur guerrière, il sut néanmoins, par un heureux mélange de conciliation et de dignité, se faire respecter de toutes les tribus et suspendre longtemps la marche envahissante des Iroquois contre les malheureux Hurons. Mais le moment arrivait où cette politique allait devenir insuffisante. M. d'Ailleboust était venu en Canada, comme on l'a dit, avec des colons pour l'île de Montréal, qu'il avait gouvernée en l'absence de M. de Maisonneuve. Il avait été ensuite élevé au commandement des Trois-Rivières, poste qui était alors plus important que celui de Montréal, de sorte qu'il devait connaître parfaitement le pays et tous ses besoins; mais il prenait l'administration des affaires à une époque très-critique.* La guerre allait éclater contre les Hurons avec une nouvelle furie. Dès 1648, les cantons iroquois portèrent toutes leurs forces contre ces sauvages, qui perdaient un temps précieux en négociations avec les Onnontagués, qui les amusaient à dessein. Ce peuple infortuné avait même refusé l'alliance des Andastes, laquelle lui aurait assuré la supériorité sur ses ennemis, et il était retombé dans sa première sécurité. Les Agniers n'attendaient que cela pour fondre sur lui à l'improviste. La bourgade de Saint-Joseph, ainsi nommée par les missionnaires, était située sur le bord du lac Huron; elle fut surprise et brûlée, pendant l'absence des meilleurs guerriers, et sept cents personnes furent impitoyablement égorgées. Le P. Daniel, qui y était depuis quatorze ans, mourut héroïquement en restant au milieu du carnage pour administrer le baptême et l'absolution. Après avoir accompli ce devoir sacré, il engagea ceux de ses néophytes qui se trouvaient près de lui à se sauver dans le bois; puis il

* Les d'Ailleboust étaient originaires de l'Allemagne. Le grand-père de Louis d'Ailleboust, gouverneur du Canada, était premier médecin du roi et fut anobli.

Le célèbre navigateur La Peyrouse épousa une demoiselle D'Ailleboust d'Argenteuil. Dans la collection de manuscrits de M. de Gaspé, curé de Saint-Eloi, se trouve une lettre de M. de La Peyrouse à l'oncle de sa femme et une lettre de madame de La Peyrouse.

s'avança tranquillement au-devant des ennemis comme pour attirer leur attention, et reçut la mort en proclamant la parole de Dieu.

Dans le mois de mars suivant, une autre bourgade, celle de Saint-Ignace, fut enlevée de la même manière, et 400 personnes furent taillées en pièces; il ne se sauva que trois hommes, qui donnèrent l'alarme à la bourgade de Saint-Louis, dont les femmes et les enfants eurent à peine le temps de prendre la fuite. Quatre-vingts guerriers restèrent pour la défendre; ils repoussèrent deux assauts, mais l'ennemi ayant pénétré dans le village à la troisième attaque, ils furent tués ou pris, après avoir combattu avec la plus grande valeur. C'est au sac de ce dernier village que les PP. Brébeuf et Lalemant furent faits prisonniers. Ces deux missionnaires de la foi moururent après avoir enduré tous les tourments que put inventer la cruauté raffinée des sauvages.

Ces massacres furent suivis de plusieurs combats dans lesquels le succès fut d'abord partagé; mais à la fin l'avantage resta aux Iroquois, qui gagnèrent une dernière bataille, dans laquelle les principaux guerriers hurons succombèrent, accablés sous le nombre. Après d'aussi grands désastres, les débris de la nation, saisis de terreur, abandonnèrent le pays. Au bout de quelques jours, toutes les bourgades furent désertes. Les fuyards se retirèrent chez les peuples voisins ou disparurent dans la profondeur des forêts. Les généreux missionnaires ne voulurent point quitter les restes de ce peuple infortuné, et émigrèrent avec eux. Ils proposèrent d'abord pour retraite l'île de Manitoulin, située au nord du lac Huron: c'est une île de quarante lieues de longueur. Elle était alors déserte et la pêche et la chasse y étaient abondantes. Mais les Hurons ne purent se résoudre à s'expatrier si loin; ils ne voulurent pas même quitter entièrement leur patrie, et se réfugièrent, en 1649, dans l'île de Saint-Joseph, moins éloignée que celle de Manitoulin. Ils y élevèrent une bourgade de cent cabanes, les unes de huit, les autres de dix feux; et un grand nombre de familles se répandirent dans les environs, le long du rivage, pour la commodité de la chasse. Mais le malheur les poursuivait partout.

La chasse et la pêche, sur lesquelles ils comptaient, ne produisirent rien ; de sorte qu'avant la fin de l'automne les vivres commencèrent à leur manquer. Quelle perspective pour un long hiver ! Ils furent bientôt réduits à toutes les horreurs de la famine. Ils violèrent les tombeaux pour se nourrir de chairs corrompues. On vit des mères dévorer leurs enfants expirés sur leur sein. Ce furent des scènes qui épouvantèrent la barbarie elle-même. Les maladies contagieuses, suites ordinaires de la famine, éclatèrent et emportèrent une partie de ceux que la faim avait épargnés. Les missionnaires se comportèrent en véritables hommes de Dieu au milieu de ces scènes de désolation. Dans leur désespoir, les infortunés Hurons, ne sachant sur qui rejeter la cause de leur malheur, l'attribuaient à ces apôtres eux-mêmes. " Les Iroquois, nos mortels ennemis, s'écriaient-ils, ne croient point en Dieu, ils n'aiment point les prières, ils commettent tous les crimes, et néanmoins ils prospèrent. Nous, depuis que nous abandonnons les coutumes de nos pères, les Iroquois nous tuent, nous brûlent et renversent toutes nos bourgades. Que nous sert de prêter l'oreille à l'Évangile, si la foi et la mort marchent ensemble." * Des tribus, qui avaient compté jusqu'à huit cents guerriers, n'en avaient plus que trente ; il ne restait que des femmes et quelques vieillards.

Cependant les Iroquois s'étaient mis en campagne au nombre de trois cents, et l'on ignorait de quel côté ils allaient porter leurs coups. La bourgade de Saint-Jean était la plus voisine de leur territoire, depuis l'évacuation de celle de Sainte-Marie ; on y comptait six cents familles. L'irruption des Iroquois y fut regardée comme une bravade, et les guerriers marchèrent au-devant d'eux pour leur donner la chasse. Ceux-ci les évitèrent par un détour, et se présentèrent tout à coup devant Saint-Jean. Ils tombèrent sur la population éperdue le casse-tête à la main. Tout fut massacré ou traîné en esclavage. Le P. Garnier périt sous le fer des Iroquois. Les Hurons de l'île de Saint-Joseph, réduits à 300, ne s'y crurent plus en sûreté. En voulant aller chercher un asile ailleurs ils trouvèrent leur tombeau. Une partie s'enfonça dans les glaces et périt en voulant gagner la terre ferme ; une autre partie, divisée par troupes, eut beau se réfugier dans des lieux écartés et sur des

* Relation des jésuites, 1643-44.

montagnes inaccessibles, les Iroquois, comme des loups altérés de sang, la poursuivirent à la piste et la détruisirent en détail. Le reste, épuisé de souffrances, vint à la suite du P. Ragueneau et des autres missionnaires, solliciter du gouverneur français une retraite pour cultiver en paix la terre, sous sa protection. Il avait pris la route du lac Nipissing et de la rivière des Outaouais afin d'éviter les ennemis, route écartée dans laquelle cependant il avait trouvé de terribles marques du passage de ces barbares; et après deux jours de repos à Montréal, où il ne se crut pas en sûreté tant son épouvante était profonde, il atteignit enfin Québec dans le mois de juillet 1650. Il y fut reçu avec toute l'attention que méritaient de si grands malheurs. Ces sauvages furent placés d'abord dans l'île d'Orléans, sur les terres de madame de Grandmaison, où les rejoignirent, l'année suivante, plusieurs hommes de leur race, qui étaient descendus à Québec avant eux, et qui avaient trouvé un asile sur la terre des jésuites à Beauport, en 1649.

" Les Hurons, dit M. Ferland, demeurèrent à l'île d'Orléans jusqu'en 1659 ; mais, continuant d'être harcelés par les Iroquois, qui les attaquaient et les massacraient jusque dans leur retraite, ils vinrent dresser leurs tentes sur une des places de la ville, où ils passèrent plusieurs années. Quand la paix eut été conclue avec les Iroquois, après l'expédition de M. de Tracy, les Hurons se transportèrent à une lieue et demie de Québec, et fondèrent, en 1667, la mission de Notre-Dame-de-Foye, connue aujourd'hui sous le nom de Sainte-Foye. Le 29 décembre 1693, ils durent s'éloigner de cette résidence pour se placer à l'Ancienne-Lorette, d'où, bien des années après, ils allèrent former le village de la Jeune-Lorette."

Quant aux Hurons qui ne vinrent point chercher un asile parmi les Français, les uns se mêlèrent avec les nations voisines, sur lesquelles ils attirèrent la haine des Iroquois ; d'autres allèrent s'établir dans la Pennsylvanie ; ceux-ci remontèrent audessus du lac Supérieur, ceux-là enfin se présentèrent à leurs vainqueurs, qui les reçurent et les incorporèrent avec eux. De sorte que non-seulement le pays des Hurons, mais la vallée de la rivière des Outaouais, très-peuplée peu d'années auparavant, ne présentèrent plus que des déserts et des forêts inhabitées. Les Iroquois avaient mis douze ans à renverser les frontières des

Hurons, et ensuite moins de deux ans à disperser cette nation au loin. Tel fut le sort d'un peuple dont la ruine priva le Canada d'un allié sur lequel il fondait ses plus grandes espérances, et qu'un aveuglement fatal précipita dans l'abîme.

C'est au moment de cette révolution, qu'un envoyé diplomatique de la Nouvelle-Angleterre arriva à Québec pour proposer au Canada un traité de commerce et d'alliance perpétuelle entre les deux colonies. Ce traité, qui eût subsisté indépendamment de toute guerre entre leurs métropoles, devait être à peu près semblable à celui qui venait d'être conclu avec l'Acadie. Cette proposition occupa quelque temps les deux gouvernements coloniaux. Le jésuite Druillettes et M. Godefroy, membre du conseil supérieur, furent délégués à Boston pour cet objet en 1650 et 1651 ; mais les Canadiens, dont le commerce était gêné par les courses des Iroquois, voulaient engager la Nouvelle-Angleterre dans une ligue offensive et défensive contre cette confédération. " Nous ne pouvons douter, disaient les lettres du conseil, que Dieu ne bénisse et vos armes et les nôtres, puisqu'elles sont employées à la défense des sauvages chrétiens, tant vos alliés que les nôtres, contre des barbares infidèles qui n'ont ni foi, ni dieu, ni aucune justice en tout leur procédé, comme vous pouvez l'apprendre plus au long des dits sieurs nos députés, qui vous assureront du désir sincère que nous avons que le ciel aille toujours bénissant vos provinces et vous comble de ses faveurs." La condition d'une ligue offensive et défensive fit manquer la négociation. Les Anglais ne voulaient pas courir le risque d'attirer sur eux les armes des Iroquois.

Cette année, si funeste pour les Hurons, finit par la retraite de M. d'Ailleboust, qui s'était vu réduit avec douleur à être l'inutile témoin de leur ruine. Il s'établit et mourut dans le pays.

M. de Lauzon vint en 1651 succéder à M. d'Ailleboust. C'était un des principaux membres de la compagnie des cent associés. Il avait toujours pris une grande part aux affaires de la société ; mais il montra peu de talent dans l'administration de la colonie, qu'il trouva, il est vrai, dans un état déplorable. Les Iroquois, encouragés par les succès inouïs qu'ils avaient remportés dans les contrées des lacs, se jetèrent sur les établissements français. Leurs bandes se glissèrent à la faveur des bois jusqu'au-dessous de Québec. Ils tuèrent le gouverneur des Trois-Ri-

vières, M. Duplessis-Bochart, dans une sortie qu'il faisait contre eux. Ils attaquèrent les laboureurs aux champs, assassinèrent les hommes isolés et couvrirent la campagne de brigandages. Ils poursuivirent ce genre de guerre avec tant d'opiniâtreté qu'à peine, dit un contemporain, " nous laissaient-ils quelques jours sans alarmes. Incessamment nous les avions sur les bras ; il n'y a pas de mois en cet été où notre livre des morts n'ait été marqué en lettres rouges par la main des Iroquois." Partout l'on était armé. Souvent les habitants étaient obligés d'abandonner leurs maisons, ou de s'y retrancher. Cet état de choses dura plusieurs années. La population diminuait par les pertes qu'elle faisait dans les surprises, et par cette multitude de petits combats qu'il fallait livrer au coin de chaque bois, et qui se renouvelaient souvent plusieurs fois par jour. Si ces combats coûtaient beaucoup plus d'hommes aux sauvages qu'aux Français, ils laissaient dans les rangs de ceux-ci des vides plus sensibles à cause de leur petit nombre.

Les Iroquois allaient ordinairement par bandes. Ils se glissaient dans les bois, dans les ravines, dans les moindres accidents de terrain, derrière les souches, pour attendre les habitants qui travaillaient aux champs. Il s'en cachait jusque dans la tête des arbres autour des maisons, et plusieurs fois on en surprit ainsi qui étaient en sentinelle pour donner le signal d'attaque à leurs compagnons restés un peu plus loin ; ils passaient dans cette position des journées entières sans bouger.

C'est au milieu de cette lutte et de ces combats que cette belle et grande partie du pays, Montréal et les Trois-Rivières, mais surtout Montréal, fut acquise à la civilisation. Chaque laboureur était soldat, et chaque sillon était arrosé de sang français ou de sang indien. Enfin la situation du Canada finit par exciter l'attention de ceux qui s'occupaient des colonies en France, et M. de Maisonneuve réussit à obtenir de l'Anjou, du Maine, du Poitou et de la Bretagne, des colons avec lesquels il atteignit Montréal en 1653. C'étaient des hommes choisis, propres à la guerre et à l'agriculture. Ce renfort fut d'un grand secours, et le bruit de son arrivée influa probablement sur les dernières résolutions de l'ennemi. D'ailleurs, malgré leur audace et leur activité, les Iroquois s'apercevaient tous les jours qu'ils n'avaient rien à gagner contre les Français, et ils prirent le parti

de demander la paix, qui fut conclue par l'entremise du P. Lemoine.

Il y eut une grande assemblée dans les cantons. Le P. Lemoine, qui représentait les Français, fit dix-neuf présents. A chaque présent les sauvages poussaient un grand cri du fond de leur poitrine en signe de joie. Il leur adressa un discours qui dura deux heures ; en parlant, il allait et venait comme un acteur sur un théâtre. Les sauvages se groupèrent ensuite par cantons et par tribus ; un chef répéta ce que le P. Lemoine avait dit, puis ils entonnèrent tous ensemble un chant de joie. Un autre chef se leva ensuite : " Onnontio, dit-il, parlant à M. de Lauzon lui-même, Onnontio, tu es la colonne de la terre, ton esprit est un esprit de paix et tes paroles calment les cœurs les plus rebelles." La conclusion de ce traité, qui fut ratifié en 1654, répandit une joie universelle parmi les sauvages, ouvrit de nouveau les cinq cantons au zèle des missionnaires,* et permit à la colonisation de faire des progrès plus rapides.

Mais en rendant toutes les communications libres, la paix dévoila de nouveaux intérêts et fit naître bientôt de nouvelles jalousies. Les quatre cantons les plus au nord faisaient le commerce des pelleteries avec le Canada ; ce qui inspira de l'envie aux Agniers, voisins d'Orange, (Albany). Ils désirèrent dès lors la guerre pour mettre fin à un négoce qu'ils regardaient comme leur étant préjudiciable. Pour des raisons contraires, ceux-là ne voulaient pas rompre leur alliance avec les Français, parce qu'ils pouvaient communiquer plus facilement avec eux qu'avec les habitants de la Nouvelle-Belgique. Dans cette fâcheuse conjoncture, la paix ne pouvait durer longtemps, et les Agniers, qui l'avaient signée malgré eux, n'attendaient qu'un prétexte pour se mettre en campagne, prétexte qu'ils trouvèrent bientôt.

Conseillés par les missionnaires, les Onnontagués avaient prié, en 1655, M. de Lauzon de former un établissement dans le pays, ce qu'il désirait depuis longtemps. En conséquence, l'année suivante, le capitaine Dupuis y fut envoyé avec cinquante hommes. Les habitants de Québec, répandus sur le rivage, virent avec tristesse s'éloigner leurs compatriotes, car ils voyaient en eux des victimes livrées à la perfidie des

* Les PP. Lemoine, Chaumonot, Dablon, Lemercier, Mesnard et Fremin y évangélisèrent.

Iroquois. La petite colonie alla se fixer sur le bord du lac Gannentaha (lac Salé ;) mais elle ne fut pas plutôt au milieu des Onnontagués qu'elle excita leur jalousie. Ils formèrent le complot de massacrer tous les Français. Ceux-ci, prévenus par un sauvage mourant, s'échappèrent dans une nuit du mois de mars. Pour tromper les Iroquois, ils leur avaient donné un grand festin, et pendant que ces sauvages étaient plongés dans l'ivresse et le sommeil, ils étaient partis par la rivière Oswégo dans des canots qu'ils avaient fait construire secrètement. A la première nouvelle de leur évasion, les Agniers envoyèrent après eux 400 hommes qui ne purent les atteindre.

Les Hurons, descendus avec le P. Ragueneau et établis dans l'île d'Orléans, s'étaient mis à cultiver la terre. Un jour une bande d'Agniers en surprit quatre-vingt-dix de tout âge et de tout sexe, en tua une partie et fit le reste prisonnier. Ces malheureux, ne se croyant plus en sûreté dans l'île, revinrent à Québec, et mécontents de ce que les Français ne leur accordaient pas assez de protection, plusieurs se donnèrent tout à coup sans réfléchir aux Agniers ; mais ils regrettèrent leur précipitation. Les Iroquois leur faisaient mille protestations d'amitié et mille serments de les traiter en frères pour les attirer chez eux, afin de les détruire ou de les maîtriser ensuite plus facilement. Les Hurons étaient devenus incapables de se gouverner ; il n'en restait plus que quelques-uns au milieu des Français. Les Agniers envoyèrent une députation de trente délégués à Québec, pour les réclamer. Cette députation voulut être entendue dans une assemblée générale des blancs et des sauvages, et le gouverneur eut la faiblesse d'y consentir. Elle parla avec insolence à cet homme faible, qui parut dans cette circonstance recevoir humblement la loi d'une simple tribu nomade.

M. de Lauzon n'avait ni les talents ni l'énergie nécessaires au chef d'un gouvernement placé dans des circonstances difficiles. On prit le parti de le rappeler. Son successeur fut le vicomte Voyer d'Argenson, qui débarqua à Québec en 1658. C'était au moment où la guerre devenait des plus vives : Dupuis arrivait du lac Gannentaha, et partout le Canada était en proie aux courses et aux déprédations des barbares. Comme avant le traité de 53, on ne marchait plus qu'armé et escorté

dans la campagne. Le nouveau gouverneur partit dès le lendemain de son arrivée pour aller se mettre à la poursuite des Iroquois, qu'il ne put atteindre. Il remonta aux Trois-Rivières quelque temps après avec 200 hommes, afin d'épier les ennemis, qu'il finit par repousser jusque dans les îles Richelieu.

Ceux d'entre les sauvages qui recherchaient l'alliance de la France, vinrent le saluer à Québec ; ils le prièrent de ne pas les abandonner à l'ambition et à la cruauté de leurs ennemis. M. d'Argenson trouvait la colonie sur le bord de l'abîme. Il s'empressa de demander au ministre des hommes propres à la guerre et au travail pour empêcher le Canada de succomber.

Aux invasions des barbares vinrent se joindre les querelles civiles et religieuses. L'archevêque de Rouen regardait la colonie comme une dépendance de son diocèse. Il avait, en conséquence, donné des lettres au gouverneur pour ordonner à M. de Quelus de se mettre sous les ordres des jésuites, auxquels il avait délégué la conduite des affaires ecclésiastiques. M. de Quelus prétendit en avoir déjà la direction et refusa de reconnaître le métropolitain de Rouen. Le gouverneur l'engagea à se retirer à Montréal, et écrivit à Paris qu'il faudrait un évêque en Canada pour rétablir la concorde dans l'Église. Mais déjà le pape avait prévenu ce besoin : il avait érigé, en 1657, le Canada en vicariat apostolique et y avait appelé M. de Laval. M. de Laval arriva à Québec en 1659, et presque aussitôt éclatèrent des dissensions entre lui et le gouverneur au sujet de la préséance au conseil et de l'encens à l'église. Mais il est nécessaire de reprendre à ce sujet les choses d'un peu plus haut.

Depuis le commencement de la colonie, les missionnaires, faute de juges et d'autres fonctionnaires, le gouvernement ne subvenant point encore aux dépenses d'une administration régulière, se trouvaient chargés d'une partie des fonctions civiles dans les paroisses. Revêtus ainsi de deux grands pouvoirs, ils acquirent insensiblement, par leur éducation et par leur bonne conduite, une autorité dont ils finirent par se croire les légitimes possesseurs. Ils excitèrent la jalousie des gouverneurs et du peuple, surtout après l'arrivée de M. de Laval, dont l'esprit absolu choquait leurs préventions. M. d'Argenson écrivit au ministre que M. de Laval était tellement attaché à ses sentiments et que son zèle le portait si souvent hors du

droit, qu'il ne faisait aucune difficulté d'empiéter sur le pouvoir des autres. En vain il avait appelé à son aide les conseils des PP. Dablon et Lalemant.

Le roi rendit un édit, en 1659, pour tâcher de rétablir l'harmonie dans les affaires civiles. Il ordonna à tous les habitants de se pourvoir en première instance par-devant les juges déjà établis par la compagnie, et en appel par-devant le gouverneur, dans toutes les matières civiles, criminelles et de police qui ne seraient pas assez importantes pour relever du parlement de Paris, ou qui entraîneraient une punition prompte et exemplaire. Il rendit en même temps un arrêt portant que les lieutenants généraux et particuliers, greffiers et sergents ne pourraient être interdits que par le roi en conseil.

M. d'Argenson s'occupa aussi de la traite, qu'il avait trouvée avilie. Il recommanda de former dans le pays même une compagnie de marchands, qui la ferait seule, afin d'en restreindre la liberté ou plutôt l'abus parmi les habitants.

Cependant la guerre continuait toujours avec les Iroquois. En 1660 dix-sept habitants, commandés par Daulac, furent attaqués tout à coup par 500 ou 600 Iroquois, dans un méchant fort de pieux, au pied du Long-Saut ; ils repoussèrent, aidés d'une cinquantaine de Hurons et d'Algonquins, tous leurs assauts pendant dix jours. Mais abandonnés à la fin par la plupart de leurs alliés, ils ne purent résister à une dernière attaque et périrent jusqu'au dernier. L'un des quatre Français qui restaient avec quelques Hurons, lorsque l'ennemi pénétra dans l'intérieur du fort, voyant que tout était perdu, acheva à coups de hache ses camarades blessés, pour les empêcher de tomber vivants entre les mains du vainqueur.*

Le dévouement de Daulac et de ses intrépides compagnons arrêta les premiers efforts de l'orage qui allait fondre sur le Canada, car les ennemis, qui avaient essuyé des pertes très-considérables, furent si effrayés de cette résistance, qu'ils abandonnèrent une grande attaque qu'ils venaient faire sur Québec, où la nouvelle de leur approche avait répandu la consternation. Leur projet, après s'être emparés de cette ville, était de se rabattre sur les Trois-Rivières et sur Montréal, et de mettre tout à feu et à sang dans la campagne. Tous les couvents de

* Relation des jésuites.

Québec avaient été fortifiés, percés de meurtrières et armés. Une partie des habitants s'était retirée dans les forts ; les autres avaient mis leurs maisons en état de défense ; on s'était barricadé partout dans la basse ville, que l'on avait entourée de corps de garde. La population entière était sous les armes et veillait nuit et jour, chacun étant déterminé à vendre chèrement sa vie.

Un Huron, échappé par hasard au massacre du Long-Saut, informa le premier les habitants de la retraite de l'ennemi. Quoiqu'ils ne crussent pas encore le danger entièrement passé, ils furent si soulagés par cette nouvelle, que le *Te Deum* fut chanté en action de grâces dans les églises ; mais ils ne furent tout à fait rassurés que longtemps après, car ils craignaient toujours que ces barbares ne vinssent ravager les campagnes, crainte qui n'était pas sans fondement puisque les sauvages en firent la tentative l'hiver suivant. Ils se répandirent dans le haut du pays, tuèrent ou firent prisonniers plusieurs habitants ; mais ils se lassèrent encore une fois d'une guerre dans laquelle ils n'avaient de succès que sur des hommes isolés, tout en perdant beaucoup de monde. Ils firent retirer leurs bandes, et les cantons d'Onnontagué et de Goyogouin envoyèrent des députés à Montréal pour demander la paix. Sans avoir grande confiance en leur parole, le gouverneur pensa qu'une mauvaise paix valait encore mieux qu'une guerre avec des ennemis insaisissables et qu'on ne pouvait aller attaquer chez eux, faute de soldats. Ces deux cantons, où il y avait plusieurs chrétiens, demandaient aussi un missionnaire. Le P. Lemoine s'offrit d'y aller, et partit chargé de la réponse du gouverneur et des présents qu'il envoyait.

Le négociation en était là, lorsque le baron d'Avaugour arriva de France, en 1661, pour relever le vicomte d'Argenson, que la maladie, les difficultés et l'horreur de la dissension décidèrent à demander sa retraite avant le temps. Les irruptions des Iroquois et ses débats avec le clergé avaient rempli sa courte administration. M. de Laval se plaignait au frère du gouverneur, conseiller d'État à Paris, que M. d'Argenson, avait mal reçu certaines représentations qu'il avait voulu lui faire. Le gouverneur accusait, de son côté, le prélat d'être trop attaché à ses opinions et d'empiéter sur les fonctions des autres ; ce qui faisait dire à celui-ci qu'un évêque peut ce qu'il veut et ne menace que d'excommunication. Au reste, le gouverneur faisait toujours le

P. Lalemant médiateur dans ces querelles: " c'est une personne d'un si grand mérite, disait-il, et d'un sens si achevé."

On avait porté, sous l'administration de M. d'Argenson, les découvertes, d'un côté, jusqu'au delà du lac Supérieur chez les Sioux, et de l'autre, chez les Esquimaux dans la baie d'Hudson.

Le nouveau gouverneur s'était distingué dans les guerres de la Hongrie. C'était un homme résolu, d'un caractère inflexible, et qui apporta dans les affaires du Canada la roideur qu'il avait contractée dans les camps.

En arrivant à Québec, il voulut visiter tous les postes de la colonie. Il admira les plaines chargées de bleds et dit qu'on ne connaissait pas la valeur de ce pays en France; que sans cela on ne le laisserait point dans le triste état où il le trouvait. Il écrivit à la cour ce qu'il avait vu, et demanda les secours de troupes et de munitions qu'on lui avait promis. Il voulait 3,000 hommes pour s'emparer des pays iroquois, ou 600 colons.

C'est alors qu'il reçut des nouvelles du P. Lemoine. Dans une assemblée solennelle des députés Onnontagués, Goyogouins et Tsonnonthouans, ce père avait communiqué la réponse qu'il avait été chargé de faire, et remis les présents qu'on lui avait donnés pour les cantons. Quelques jours après, ceux-ci l'avaient informé qu'ils allaient envoyer une ambassade à Québec, dont Garakonthié, ami des Français, serait le chef. C'était un homme doué d'un grand talent et qui avait acquis beaucoup de crédit dans sa nation par son intrépidité à la guerre, sa sagesse et son éloquence dans les conseils: ce choix était d'un bon augure. Garakonthié fut très-bien reçu à Montréal par le gouverneur, dont il agréa toutes les propositions. Le traité fut ratifié vers 1662.

Cependant M. d'Avaugour, prévenu d'être sur ses gardes par les avis qu'il recevait de la confédération, dont deux cantons avaient refusé de prendre part à la paix, ne croyait pas beaucoup à sa durée. En effet leurs bandes cessaient à peine leurs hostilités, qu'elles se portèrent de nouveau sur différents points, surprenant et tuant toujours du monde.* Il profita de ces nouvelles hostilités pour faire au roi la plus vive peinture de la situation de la colonie et pour le prier de la prendre sous sa pro-

* Histoire de Montréal, par M. Dollier de Casson.

tection. Toutes les personnes en place écrivirent dans le même sens, et le gouverneur des Trois-Rivières, M. Boucher, fut chargé d'aller soutenir ces représentations à Paris. Le roi fit un très-bon accueil à l'agent canadien, et donna l'ordre d'envoyer immédiatement 400 hommes de troupes à Québec. M. de Mons fut en même temps chargé d'aller examiner l'état du pays par ses yeux et de lui en faire rapport. Une pareille commission annonce ordinairement un changement de politique. L'arrivée de M. de Mons, qui avait pris possession du fort de Plaisance au nom de la couronne, en passant à Terreneuve, répandit une grande joie parmi les habitants, qui commencèrent à croire qu'on allait s'intéresser sérieusement à leur sort.

Mais au moment où ils croyaient avoir des réformes salutaires et un meilleur avenir, de nouvelles dissensions, qui troublèrent toute la colonie et firent oublier pendant longtemps toute autre chose, éclatèrent entre le gouverneur et l'évêque.

On avait remarqué qu'à son arrivée M. d'Avaugour avait visité les jésuites sans faire la même politesse à l'évêque, et que bientôt après il avait nommé leur supérieur à son conseil, quoique depuis l'érection du vicariat général le prélat y eût remplacé ces pères.* On usa d'abord de part et d'autre de certains ménagements; mais cela ne pouvait durer, et un éclat devint bientôt inévitable. La traite de l'eau-de-vie en fut le prétexte.

De tout temps la vente des boissons aux sauvages avait été défendue, sur les représentatiens des missionnaires, par des ordonnances très-sévères et souvent renouvelées, comme en font foi les actes publics. Le gouvernement, tout entier à son zèle religieux, avait oublié qu'en se mettant à la disposition du clergé, il ouvrait la porte à mille difficultés, en ce qu'il assujettissait l'un à l'autre deux pouvoirs qui doivent être indépendants.†

* *Journal des jésuites.* Ce manuscrit est de la main des PP. J. Lalemant, Ragueneau et Lemercier, supérieurs successifs des jésuites en ce pays, de 1645 à 1672.

† *Etat présent de l'église et de la colonie française dans la Nouvelle-France*, par M. l'évêque de Québec, (Saint-Vallier.) " Ils (les habitantsde Port-Royal,) me parurent sincèrement disposés à modérer, nonobstant leurs intérêts, le commerce de l'eau-de-vie avec les sauvages, si on le jugeait nécessaire, me conjurant même d'obtenir sur cela de nouvelles ordonnances, et de tenir la main à l'exécution de celles que le roi a déjà faites dans toute la

Tant que la population avait été pour ainsi dire nominale, les inconvénients s'étaient peu fait sentir, parce que le mal était extrêmement limité ; mais lorsque le pays commença à se développer, qu'il fut gouverné par des hommes jaloux de leur pouvoir, et que les sauvages purent se procurer des spiritueux dans la Nouvelle-York et la Nouvelle-Angleterre, où, malgré les défenses, ce négoce n'éprouvait aucune entrave réelle, on s'aperçut de la situation difficile dans laquelle on s'était placé. L'opposition du clergé à la vente des liqueurs fortes mettait obstacle au commerce qui se faisait et au système d'alliance qu'on avait adopté a l'égard des indigènes. Pour sortir d'embarras, quelques personnes voulaient que l'on composât avec l'évêque, en offrant de faire des règlements pour arrêter les désordres ; mais le clergé catholique, qui est jaloux avec raison de l'indépendance de la religion, et qui transige rarement avec la raison d'État des différents peuples soumis à son pouvoir spirituel, exigeait la défense absolue de vendre des boissons fortes aux aborigènes. Les gouverneurs pieux ne voyaient dans cette prétention que la réclamation d'un droit ecclésiastique ; ceux qui pensaient que l'action du gouvernement civil devait être absolument indépendante du sacerdoce, la regardaient au contraire comme une intervention dangereuse. M. d'Avaugour était du nombre de ces derniers.

Ainsi la question se présentait sous deux aspects, selon qu'on l'envisageait sous le point de vue religieux ou sous le point de vue politique. Mais il était facile de la simplifier, car du moment que le Canada avait cessé d'être une mission, le gouvernement civil avait repris tous ses droits et toute son autorité. Le résultat était le même quant au point en discussion, parce que la traite des liqueurs fortes ne pouvait être entièrement libre chez les sauvages. L'intérêt commercial, comme l'intérêt politique, exigeait la plus grande circonspection à cet égard. Mais comme dans les colonies anglaises, qui avaient aussi leurs lois prohibitives, le gouvernement devait les faire observer plus ou moins strictement selon l'urgence des circonstances.

Les difficultés entre le baron d'Avaugour et M. de Laval com-

---

colonie, pour ne pas retarder la conversion de tant de barbares, qui semblent n'avoir que ce seul obstacle à rompre pour devenir de parfaits chrétiens."

mencèrent à l'occasion d'une veuve qui vendait de l'eau-de-vie aux sauvages en contravention aux lois. Cette femme fut jetée en prison. Un jésuite voulut intercéder pour elle et la justifier. Le gouverneur, qui venait de faire fusiller trois hommes pour une offense semblable,* troublé peut-être par la pensée d'avoir laissé infliger une peine qui semblait hors de proportion avec le crime, s'écria avec colère que puisque la traite de l'eau-de-vie n'était pas une faute pour elle, elle ne le serait à l'avenir pour personne, et qu'il ne voulait plus être le jouet de ces contradictions.

L'évêque, de son côté, prit la chose avec hauteur. Le débat s'envenima. D'une part, les prédicateurs tonnèrent dans les chaires, les confesseurs refusèrent l'absolution ; de l'autre, les citoyens, embrassant la cause du gouverneur, se révoltèrent et poussèrent des clameurs contre le clergé. Les choses en vinrent au point que le prélat, la mitre en tête, la crosse en main, environné de son clergé, monta en chaire et fulmina, après un discours pathétique, une sentence d'excommunication contre tous ceux qui refusaient de se soumettre aux décrets contre la traite de l'eau-de-vie. Cet anathème solennel, qui enveloppait indirectement M. d'Avaugour, ne fit, contre l'attente de l'évêque, qu'empirer le mal. Les excommunications excitèrent des accusations injurieuses contre les ecclésiastiques, qui firent eux-mêmes des plaintes contre l'évêque au conseil du roi. Les jésuites, qui avaient encouragé l'évêque dans ce qu'il venait de faire, le soutinrent une fois qu'il fut engagé, car, malgré le bon accueil que le gouverneur leur avait fait au début de son administration, ils s'étaient toujours montrés ses ennemis les plus implacables. Pour se justifier et pour porter en même temps ses plaintes au pied du trône, M. de Laval passa en France. Là, non-seulement il gagna sa cause, et obtint tous les pouvoirs qu'il désirait relativement au commerce de l'eau-de-vie, mais il eut encore assez d'influence pour faire révoquer le baron d'Avaugour, et pour être appelé lui-même à désigner au roi le successeur de ce gouverneur.

C'est pendant que le pays était encore agité par ces discordes, que le 5 février 1663, une forte secousse de tremblement de terre se fit sentir dans presque tout le Canada, et dans une

* Journal des jésuites.

partie de la Nouvelle-York et de la Nouvelle-Angleterre.* Elle fut suivie de plusieurs autres secousses plus faibles, qui se succédèrent, dans la première contrée, à différents intervalles jusque vers le mois d'août ou de septembre.† Malgré la durée de ces perturbations de la nature, si rares dans nos climats, les dommages furent peu considérables. Ils se bornèrent à la chute de quelques têtes de cheminées, et à des éboulements de rochers dans le Saint-Laurent, au-dessous du Cap-Tourmente.‡

Les sauvages disaient que c'étaient les âmes de leurs ancêtres qui voulaient revenir sur la terre ; et ils tiraient du fusil en l'air pour les effrayer, parce qu'ils craignaient que leur nombre n'épuisât le gibier et n'affamât le pays. Ces phénomènes, dont la répétition excitait de plus en plus l'attention des habitants, et surtout les menaces des Iroquois, qui les obligeaient de se tenir sur leur garde, achevèrent de faire oublier les difficultés qui divisaient les grands fonctionnaires.

C'est dans le fort de ses démêlés avec l'évêque que M. d'Avaugour avait cru devoir refaire son conseil, que les troubles désorganisaient. Il avait mis tous les anciens membres à la retraite et les avait remplacés par des hommes dont les opinions étaient plus en harmonie avec les siennes. Il opéra encore d'autres changements, qui firent une grande sensation surtout à cause de leur nouveauté, et qui le firent regarder lui-même comme un homme fort audacieux. Ceux qui en étaient les victimes faisaient semblant de croire que c'était un exemple dangereux à donner sous un gouvernement partout peu variable de sa nature, et qui n'avait pas changé de caractère en Canada.§

* Morton et Josselyn.

† "Les jours gras furent signalés entre autres par le tremblement de terre effroyable et surprenant, qui commença une demy-heure après la fin du salut du lundy, 5 février, jour de la feste de nos Saints-Martyrs du Japon, sçavoir sur les 5 h. ½ et dura environ 2 miserere; puis la nuit, et ensuite les jours et nuits suivantes à diverses reprises, tantôt plus fort et tantôt moins fort: cela fit du mal à certaines cheminées, et autres légères pertes et dommages; mais un grand bien pour les âmes....et cela dura jusques au 15 de mars ou environ assez sensiblement." *Journal des jésuites.*

‡ *Voyages dans l'Amérique du Nord, etc.*

§ "Ce moys icy il y eut changement de conseil, monsr. le gouverneur en ayant de son authorité cassé ceux qui y estaient, et institué 10 autres 4 à 4 pour chaque quatre moys de l'année, ensuite les syndics ont été cassés et

Aussi fut-ce avec un extrême plaisir qu'ils apprirent le rappel de ce réformateur, qui avait des talents, mais dont l'humeur fière blessait les agents inférieurs.

M. de Mésy, major de la citadelle de Caen en Normandie, vint le remplacer en 1663. M. d'Avaugour, de retour en France, passa au service de l'empereur d'Allemagne, et fut tué l'année suivante en défendant glorieusement le fort de Serin, sur les frontières de la Croatie, contre les Turcs, commandés par le grand vizir Kouprouli en personne, peu de temps avant la fameuse bataille de Saint-Gothard.

L'administration de M. d'Avaugour est remarquable par les changements qu'elle amena dans la colonie. Ce gouverneur contribua beaucoup, par son énergie et par ses remontrances, à décider le prince à travailler sérieusement à l'avancement du Canada, et à y établir un système plus favorable à sa prospérité. N'eût-il fait pour cela que renverser les obstacles qu'opposait la petite oligarchie qui s'était emparée de l'influence du gouvernement et qui empêchait toute réforme, il eût encore bien mérité du pays. Ses querelles avec M. de Laval firent ouvrir aussi les yeux sur les graves inconvénients de l'absence d'une administration judiciaire, inconvénients que l'évêque lui-même reconnut le premier, et qu'il contribua efficacement à faire disparaître en appuyant, sinon en suggérant, l'établissement d'un conseil souverain. Sans intérêt dans la compagnie des cent associés, réduite à quarante-cinq membres, M. d'Avaugour engagea Louis XIV à la dissoudre et à reprendre, en 1663, les possessions qu'il lui avait données.

En rentrant en France, M. d'Avaugour avait présenté un mémoire au premier ministre, dans lequel il conseillait de s'établir fortement en Canada, à Québec surtout, qu'il fallait fortifier en bâtissant un fort à la Pointe Levy et un autre sur la rivière Saint-Charles. Il recommandait d'y faire passer 3,000 soldats choisis, non-seulement pour la guerre, mais pour le travail ; de leur faire distribuer des terres et de les soutenir pendant trois ans jusqu'à ce qu'ils pussent récolter assez pour vivre. Plaisance, Gaspé et le Cap-Breton n'étaient bons, disait-il, que pour des pêcheurs ; c'étaient des pays arides, qui ne pouvaient sub-

---

plusieurs autres choses nouvelles établies." *Journal des jésuites, avril 1662.*

sister d'eux-mêmes, et il fallait attendre que le Canada pût leur donner du pain avant de songer à eux et à l'entrée du fleuve ; Québec était la pierre fondamentale, etc. " Lorsque je ajoutait-il, la fin des guerres de l'Europe depuis cinquante ans et les progrès que dans dix ans l'on peut faire ici, non-seulement mon devoir m'oblige, mais il me presse d'en parler hardiment."

Ces paroles malheureusement n'étaient pas écoutées avec toute l'attention qu'elles méritaient. On versait des torrents de sang, on dépensait des millions pour des parcelles de territoire en Europe, tandis qu'avec quelques milliers de colons, les hommes tués dans une seule des grandes batailles de Luxembourg ou de Condé, l'on se serait assuré à jamais la possession d'une grande partie de l'Amérique. Les guerres de Louis XIV et celles de la révolution française ont-elles eu le résultat immense de la colonisation anglaise ? Quel regret d'avoir perdu un monde qu'il aurait été si facile d'acquérir, un monde qui n'aurait coûté que les sueurs qui fertilisent les sillons et qui fondent aujourd'hui les empires.

CHAPITRE II.

GUERRE CIVILE EN ACADIE.

1632-1667.

La France, redevenue maîtresse de toute l'Acadie par le traité de Saint-Germain-en-Laye, la divise en trois parties, qu'elle concède au commandeur de Razilli, gouverneur, à Charles de Saint-Etienne, chevalier de la Tour et à M. Denis.—Ces concessionnaires enlèvent Pemaquid aux Anglais.—Ils se font la guerre entre eux; La Tour demande des secours au Massachusetts, qui consulte la Bible pour savoir s'il peut en donner; réponse favorable.—Traité de paix et de commerce entre l'Acadie et la Nouvelle-Angleterre.—La Tour est abandonné—Héroïsme de sa femme, qui repousse deux fois les troupes de Charnisey, successeur de Razilli.—Trahie par un étranger qui se trouve parmi ses suivants, elle tombe, avec le fort qu'elle défend, au pouvoir de l'ennemi, qui fait pendre ses soldats et l'oblige elle-même d'assister à l'exécution la corde au cou.—Elle meurt de chagrin.—La guerre civile continue en Acadie.—Cromwell y envoie une expédition, qui s'empare de Port-Royal et de plusieurs autres postes (1654); il concède à La Tour, qui se met sous la protection de l'Angleterre, au chevalier Temple et à Brown, cette province, qui est ensuite rendue à la France par le traité de Bréda, en 1667.

En se faisant rendre par le traité de Saint-Germain-en-Laye la partie de l'Acadie dont l'Angleterre s'était emparée, Richelieu n'avait pas encore l'intention sérieuse de la coloniser; elle devait toujours rester abandonnée aux traitants. Laissés à leur propre cupidité, sans frein pour réprimer leur ambition dans ces déserts lointains où ils régnaient en chefs absolus, ces coureurs de bois s'armèrent bientôt les uns contre les autres, et renouvelèrent en quelque sorte les luttes des châtelains du moyen âge. Heureusement qu'ils ne faisaient encore guère de mal qu'à eux-mêmes.

L'Acadie fut divisée en trois provinces, dont le gouvernement et la propriété furent donnés au commandeur de Razilli, à Charles de Saint-Etienne, chevalier de la Tour, et à M. Denis. Au premier échut Port-Royal avec tout ce qui était au sud jusqu'à la Nouvelle-Angleterre; le second eut tout le pays situé entre Port-Royal et Canceau; le troisième recueillit le reste de

l'Acadie, depuis Canceau jusqu'à Gaspé. Razilli fut nommé gouverneur en chef de toutes ces provinces.

La Tour, désirant faire approuver par le roi de France la concession de terre faite à son père, en 1627, par le roi d'Angleterre sur la rivière Saint-Jean, obtint des lettres patentes qui lui en assurèrent la propriété, et plus tard, en 1634, il se fit donner encore l'île de Sable, dix lieues en carré sur le bord de la mer, à La Hève, et enfin dix autres lieues à Port-Royal, avec les îles adjacentes. Mais le commandeur de Razilli fut si enchanté, en arrivant, des beautés naturelles de La Hève, des avantages de son havre, assez grand pour contenir mille vaisseaux, qu'il se la fit céder par La Tour et qu'il y fixa sa résidence, en prenant en même temps, suivant l'ordre du roi, possession de toute la contrée jusqu'à la rivière Kénébec. Une frégate, qu'il avait envoyée dans ces parages, trouva un petit fort à Pemaquid (Penobscot), que les Anglais de Plymouth avaient élevé pour y déposer leurs marchandises de traite ; elle s'en empara et y laissa garnison. Peu de temps après Razilli mourut,* et ses frères cédèrent ses possessions à Charles de Menou, chevalier de Charnisey, qui fut nommé gouverneur de toute l'Acadie en 1647.

Le premier acte de Charnisey fut d'abandonner La Hève, où le commandeur avait formé un établissement florissant, pour aller se fixer avec tous les habitants à Port-Royal. Mais, soit rivalité dans la traite des pelleteries, où ils avaient tous les deux des sommes considérables, soit malentendu touchant les limites de leurs terres, soit enfin jalousie de voisinage, la mésintelligence se mit bientôt entre La Tour et lui, et elle alla si loin qu'il ne resta bientôt plus d'autre alternative qu'un appel aux armes. En vain Louis XIII écrivit une lettre à Charnisey, pour fixer les limites de son gouvernement à la Nouvelle-Angleterre d'un côté, et à une ligne tirée du centre de la baie de Fundy jusqu'à Canceau de l'autre, le pays situé à l'ouest de cette ligne restant à son adversaire, sauf La Hève et Port-Royal, qu'il devait garder en échange du fort de la rivière Saint-Jean, retenu

* Il s'appelait Isaac. Il était chevalier de Malte et commandeur de l'île Bouchard. Il mourut en 1635. Le roi lui avait concédé des droits sur l'Acadie, comme on vient de le voir, ainsi qu'à son frère Claude de Razilli, seigneur de Launay. Isaac était chef de l'escadre de Bretagne et passait pour un des plus habiles marins de son temps.

par La Tour, cette lettre ne fit point cesser les difficultés. Ils continuèrent à s'accuser mutuellement auprès du roi, jusqu'à ce que Charnisey, ayant réussi à noircir son antagoniste dans l'esprit du monarque, reçut l'ordre de l'arrêter et de l'envoyer prisonnier en France. C'est pour exécuter cet ordre qu'il alla mettre le siège devant le fort Saint-Jean.

La Tour attaqué tourna les yeux vers les colonies anglaises et rechercha l'alliance des habitants de Boston. Comme la France et l'Angleterre étaient en paix, le gouverneur de cette ville n'osa point le soutenir ouvertement; mais il voyait avec un secret plaisir les colons français se déchirer entre eux. Endicott écrivait à ce gouverneur: "Tant que La Tour et Charnisey seront opposés l'un à l'autre, ils s'affaibliront réciproquement. Si La Tour prenait le dessus, nous aurions un mauvais voisin, et je craindrais qu'on eût peu de sujet d'être content d'avoir eu affaire à ces Français idolâtres."*

Mais Winthrop, tel était le nom de ce gouverneur, changea d'idée, et jugea quelque temps après qu'il pouvait permettre à La Tour de prendre les volontaires qui voudraient bien le suivre sur leur propre responsabilité. Aussitôt celui-ci nolisa quatre navires et engagea quatre-vingts Américains du Massachusetts, qu'il réunit à cent quarante protestants Rochellois qu'il avait déjà. Cette force le mit en état non-seulement de faire lever le siége à Charnisey, mais de le poursuivre jusqu'au pied de ses propres murailles.

Ce secours indirect ne lui fut pas donné cependant sans opposition dans la Nouvelle-Angleterre. De part et d'autre, chacun en bon puritain fit un étrange abus de la Bible pour prouver qu'il avait raison et que son adversaire avait tort. Mais chacun ne réussit qu'à démontrer qu'il est dangereux de laisser l'application de l'Écriture sainte à ceux qui sont intéressés à la mal interpréter. Winthrop avait su consulter les intérêts matériels de sa province, et il ne put le dissimuler longtemps. "Le doute pour nous, disait-il à ceux qui blâmaient sa conduite, était de savoir s'il était plus sûr ou plus juste et plus honorable d'arrêter le cours de la divine providence, qui

* Lettre de John Endicott au gouverneur Winthrop, 19 avril 1643. *Collection of original papers relative to the history of the colony of Massachusetts bay.*

nous offrait l'occasion de secourir un voisin infortuné en affaiblissant un ennemi dangereux, que de le laisser aller vers son but. Nous avons préféré la dernière alternative."

Charnisey se plaignit de l'agression commise par des sujets anglais en pleine paix. Le gouverneur de Boston répondit en lui proposant un traité de paix et de commerce entre l'Acadie et la Nouvelle-Angleterre, proposition que Charnisey s'empressa d'accepter, parce qu'il entrevoyait par là l'occasion de tirer vengeance de son rival. Le traité fut signé le 8 octobre 1644 à Boston, et ratifié ensuite par les commissaires des colonies confédérées du Massachusetts, du Connecticut, de New-Haven et de Plymouth.

Débarrassé des Anglais, le gouverneur de l'Acadie, apprenant que La Tour était absent, courut surprendre son fort ; mais madame de la Tour, qui s'est immortalisée par le courage qu'elle a montré dans cette guerre, communiqua à la garnison l'ardeur qui l'animait elle-même ; elle fit une si vigoureuse défense que Charnisey, après avoir perdu trente-trois hommes, se vit obligé de lever le siége et de fuir devant une femme. Les Bostonnais, cependant, continuait à fournir en secret des secours à La Tour malgré le traité. Son rival, confus de sa défaite, les accusa de violer leur parole, les menaça, et pour leur faire voir que ses menaces n'étaient pas vaines, il prit un de leurs vaisseaux. Cette espèce de représailles eut l'effet désiré. Le traité fut confirmé, et La Tour fut abandonné à ses propres forces.

Charnisey, que ses échecs rendaient plus opiniâtre, profita du moment pour retourner mettre le siége devant Saint-Jean, où madame de la Tour se trouvait encore seule avec une poignée d'hommes. Il se flattait de réussir ; mais, repoussé pendant trois jours de suite, il commençait à désespérer du succès, lorsqu'il fut introduit secrètement dans la place par trahison le jour de Pâques. Madame de la Tour, réfugiée dans une partie du fort où elle pouvait encore se défendre, le força de lui accorder les conditions qu'elle demandait. Lorsque Charnisey vit le peu de monde à qui il avait eu affaire, honteux d'avoir accordé une capitulation si honorable, il prétendit avoir été trompé, et fit pendre la garnison sur-le-champ, en obli-

geant madame de la Tour d'assister au supplice une corde au cou.*

Tant d'efforts et de soucis, le sort funeste de ses compagnons, la ruine totale de sa fortune épuisèrent et conduisirent lentement au tombeau une femme dont les talents et le courage méritaient un meilleur sort.

Depuis ce moment son mari erra en différentes parties de l'Amérique. Il vint à Québec en 1646. Il fut salué à son arrivée par le canon des forts et logé au château Saint-Louis. Il passa une couple d'années en Canada. Aidé de quelques amis de la Nouvelle-Angleterre, il recommença la traite des pelleteries dans la baie d'Hudson. La nouvelle de la mort de Charnisey le rappela en Acadie en 1651 ; il y épousa la veuve de son ancien ennemi, et rentra en possession de tous ses biens par l'abandon qu'en firent les héritiers du défunt, recueillant ainsi l'héritage d'un homme qui avait passé sa vie à tramer sa perte. Mais ses menées avec les Anglais le rendirent suspect à Mazarin ; un nommé Le Borgne, créancier de Charnisey, se fit autoriser à se saisir des héritages laissés par son débiteur en Acadie, et cela à main armée s'il était nécessaire. Le Borgne, une fois en chemin, se crut en droit de s'emparer de toute la province. Il commença par attaquer Denis, qu'il surprit et envoya chargé de fers à Port-Royal, après s'être rendu maître de son établissement du Cap-Breton. Il alla ensuite incendier La Hève, n'épargnant pas même la chapelle. Il faisait ses préparatifs pour aller attaquer La Tour au fort Saint-Jean, lorsqu'un événement inattendu vint l'arrêter dans son œuvre de spoliation. Cromwell, qui voulait reprendre l'Acadie, avait chargé le major Ledgemack de cette entreprise, en 1664. Celui-ci surprit d'abord La Tour, cingla ensuite vers Port-Royal, qu'il enleva sans coup-férir, et s'empara de Le Borgne, qui finit par une lâcheté une carrière où il ne s'était distingué que par le pillage et l'incendie. En même temps les soldats du Massachusetts attaquaient à La Hève le fils de Le Borgne et un nommé Guilbaut, marchand de La Rochelle. Après avoir été d'abord repoussées et avoir perdu leur commandant, ces troupes obtinrent enfin, par la supériorité du nombre, possession d'un méchant fort, à condition que ses défenseurs emporteraient

* *Description de l'Amérique septentrionale*, par M. Denis.

ce qui leur appartenait. Après ces événements, la contrée resta quelque temps dans un état vague, les possesseurs reconnaissant pour souverain, tantôt le roi de France, tantôt le roi d'Angleterre, et quelquefois les deux rois ensemble.

Denis lui-même, retourné à Chedabouctou, vivait en bonne intelligence avec les Anglais, lorsque, soupçonné peut-être par la France, il se vit attaqué une seconde fois par ses propres compatriotes. Un M. de la Giraudière avait obtenu, sous de faux prétextes, dit-on, la concession de Canceau. Il s'empara des navires de Denis et de son comptoir du Cap-Breton et vint l'investir lui-même dans son fort. Ces agressions, les procès qui en furent la suite et un incendie qui dévora peu de temps après son établissement, complétèrent la ruine de Denis et l'obligèrent de s'éloigner tout à fait du pays, pour lequel sa retraite fut une véritable perte. Il avait formé des pêcheries, des comptoirs pour la traite et des chantiers de bois de construction, dont il exportait des quantités considérables en Europe.

La Tour, qui était huguenot, n'éprouvant point de répugnance à dépendre d'un État protestant, s'était mis tout à fait sous la protection de l'Angleterre dès qu'elle avait été maîtresse du pays. Il avait obtenu de Cromwell la concession de l'Acadie conjointement avec le chevalier Thomas Temple et William Crown, en 1656. Il avait ensuite cédé sa part à Temple, qui dépensa plus de 16,000 livres sterling pour rétablir seulement les forts. Mais l'Acadie, rendue à la France onze ans après, en 1667, par le traité de Bréda, retomba dans son ancien état de discorde et d'oubli.

Malgré les représentations et les prières de ses habitants, cette contrée avait été négligée de tout temps, pour les raisons que nous avons déjà exposées ailleurs. Maîtresse d'immenses contrées couvertes de forêts, la France avait peur de se dépeupler en envoyant beaucoup de colons en Amérique, et elle avait ajourné à un autre temps ses projets sur cette province, pour s'occuper surtout du Canada, qui paraissait lui offrir plus d'avantages pour le moment. Presque aussi froide et moins fertile que ce dernier pays, beaucoup plus exposée que lui aux attaques des Anglais, la péninsule acadienne ne lui paraissait alors de quelque valeur qu'à cause de sa situation géographique

à l'extrémité de l'Amérique, et de l'usage qu'elle en pourrait faire dans la suite comme station navale.

Au reste, les traitants qui avaient besoin de forêts et de bêtes fauves, non de terres découvertes et cultivées, faisaient tous leurs efforts pour entraver les établissements et pour décourager les colons. Charnisey, de peur d'éloigner la chasse et de se créer de la concurrence dans son négoce, ne fit passer personne en Acadie ; il emmena même les habitants de La Hève à Port-Royal, où il les tint comme en esclavage, les empêchant de se livrer au commerce et maltraitant ceux qui favorisaient le développement du pays.

Ainsi cette province, déjà dépréciée dans l'opinion publique et victime de gens qui, dans leurs luttes intestines poussées jusqu'à la trahison, finissaient le plus souvent par se ruiner eux-mêmes et par ruiner le peu de laboureurs qui cultivaient le sol à l'ombre de leurs forts, ne pouvait ni prospérer ni grandir. Colbert préféra, comme ses prédécesseurs, diriger l'émigration vers le Canada, plutôt que de la disséminer sur un vaste territoire. Il abandonna l'Acadie à elle-même, se bornant à la protéger contre l'agression étrangère.

CHAPITRE III.

GOUVERNEMENT CIVIL DU CANADA.

1663.

Le chevalier de Mésy arrive en Canada; motifs de sa nomination comme gouverneur général.—Il fait une réponse menaçante aux ambassadeurs iroquois.—Efforts et plan de Colbert pour peupler la colonie.—Sa population en 1663; manière dont s'y forment les établissements; introduction du système féodal; tenures en franc-alleu et à titre de fief et seigneurie, emportant les mêmes priviléges et les mêmes servitudes à peu près qu'en France; le roi se réserve la suzeraineté, mais accorde le droit de haute, moyenne et basse justice à la plupart des seigneurs, qui cependant ne s'en prévalent point.—Pouvoir absolu des gouverneurs.—Administration de la justice jusqu'en 1663.—Arrivée de M. Dupont, commissaire royal.—Nouvelle organisation du gouvernement—Erection du conseil souverain, par lequel doivent être enregistrés les édits, ordonnances, etc., pour avoir force de loi.—Séparation des pouvoirs politique, administratif et judiciaire.—Introduction de la coutume de Paris. —Création de tribunaux inférieurs pour les affaires civiles et criminelles à Montréal et aux Trois-Rivières, sous le nom de juridictions royales.—Nomination d'un intendant: ses fonctions embrassent l'administration civile, la police, la grande et la petite voirie, les finances et la marine. —Cour de l'intendant.—Juge-consul.—Justices seigneuriales.—Commissaires des petites causes.—Election d'un maire et de deux échevins, qui sont remplacés par un syndic dit des habitations.—Cours prévôtales établies en Canada.—Mesures de précaution prises par les rois de France pour empêcher les idées de liberté et d'indépendance de naître dans les colonies.

En partant pour le Canada le chevalier de Mésy fut chargé d'inaugurer le nouveau système de gouvernement dont nous avons parlé dans l'avant dernier chapitre. Il avait été désigné par M. de Laval et les jésuites au roi, qui avait voulu les consulter afin d'assurer l'harmonie. En envoyant un homme du choix de l'évêque, et dont les principes et les sentiments s'accordaient avec les siens, Louis XIV croyait avoir prévenu toute difficulté. On verra qu'il se trompait

Peu de gouverneurs ont dû leur élévation aux motifs qui ont déterminé celle de M. de Mésy. Il avait mené dans sa jeunesse une vie fort dissipée. Une conversion éclatante et une humilité extrême, qui lui faisait rendre aux pauvres les services les plus humbles, jusqu'à les porter sur ses épaules dans les rues d'une grande ville, l'avaient recommandé à l'attention du prélat.* Comme il était chargé de dettes, le roi, qui l'avait nommé pour sa dévotion,† lui accorda des gratifications considérables afin qu'il pût s'acquitter, et le fit partir avec son protecteur, qui crut emmener, dans un homme si modeste, une créature docile et obéissante.

Le nouveau gouverneur trouva tout tranquille en arrivant à Québec, l'agitation causée par la question de la traite de l'eau-de-vie s'étant apaisée graduellement. Il put fixer son attention sur les Iroquois, qui rôdaient toujours près des maisons et qui obligeaient les habitants à demeurer constamment sur leurs gardes. Les négociations étaient déjà commencées avec leurs ambassadeurs. Il les continua et déploya en cette occasion une fermeté qu'on ne lui connaissait pas, et qui dut surprendre ceux qui comptaient sur sa faiblesse. Il reçut avec beaucoup d'égards le chef, qui lui présenta les colliers de la part de tous les cantons, excepté celui d'Onneyouth; mais il lui répondit que l'histoire du passé lui faisait une loi de ne plus compter sur ces tribus; qu'elles ne se faisaient aucun scrupule de violer la foi jurée, et qu'il était décidé à se défaire d'ennemis avec lesquels il n'y avait point de paix possible. Après cette réponse menaçante le chef iroquois reprit le chemin de son pays, tout effrayé des préparatifs qu'il voyait faire pour la guerre, préparatifs qui n'étaient pas cette fois entièrement illusoires. M. de Mésy était arrivé à Québec avec des gens de robe, nombre de familles et beaucoup d'hommes de guerre, que d'autres troupes devaient suivre accompagnées de nouveaux émigrants. Tout ce mouvement et les espérances que l'on commençait à concevoir en Canada, remplirent d'une crainte salutaire les sauvages, chez lesquels ces nouvelles arrivaient grossies par l'exagération.

L'établissement du pays occupait alors l'attention de Colbert, encouragé par les rapports de M. d'Avaugour. Il avait résolu

* Histoire de l'Hôtel-Dieu.

† Mémoire du roi à Talon.

d'y faire passer trois cents émigrants par année, et de placer chez les habitants les émigrés qui ne connaîtraient point l'agriculture, afin de la leur faire étudier durant trois ans avant de leur distribuer des terres. Dès cette même année, 1663, 2,000 soldats devaient s'embarquer pour être licenciés en Canada ; mais au lieu de 2,000 soldats, 300 colons seulement partirent de La Rochelle, et soixante et quinze d'entre eux ayant été laissés à Terreneuve et une soixantaine étant morts dans la traversée, il n'en débarqua qu'un peu plus de cent cinquante à Québec. La plupart étaient " des jeunes gens, clercs, écoliers, ou de cette classe dont la meilleure partie n'avait jamais travaillé," dit une chronique. Il en mourut encore à terre. Malgré ces pertes, le reste, plein de courage, s'accoutuma en assez peu de temps à la vie laborieuse qu'il avait embrassée, et forma dans la suite des cultivateurs utiles et intelligents.

Les deux lettres adressées au roi et à Colbert par le conseil souverain, en 1664, demandaient cependant des hommes endurcis au travail, parce qu'ils s'acclimataient plus facilement. Elles représentaient aussi que le pays produisait déjà plus de bled qu'il ne lui en fallait, et que le gouvernement devait y envoyer, au lieu de vivres, de l'argent pour au moins la moitié de l'approvisionnement des troupes, afin d'y introduire du numéraire. Le besoin d'argent se faisait sentir dans toutes les transactions et nuisait gravement au commerce, surtout depuis la baisse des peaux de castor causée par l'affluence des laines de Moscovie sur les marchés de France, où elles avaient pris en partie la place de cette pelleterie.

La population du Canada ne dépassait pas encore, à cette époque, 2,000 à 2,500 âmes, dispersées sur différents points, depuis Tadoussac jusqu'à Montréal. Il n'y avait que 800 habitants à Québec.* Au commencement les colons se fixaient dans cette ville ou dans le voisinage ;† mais ensuite ils s'éloi-

* Boucher :—*Histoire véritable et naturelle, etc. de la Nouvelle-France.* *Journal des jésuites :* 2,000 âmes. La mission de Beauport jusqu'au Cap-Tourmente, en y comprenant l'île d'Orléans, comptait, en 1648, 200 âmes, dont 140 adultes. Le P. Leclerc : 2,500 âmes.

† Le premier mariage qui se soit fait en Canada a été célébré en 1617. "Ce fut entre le sieur Etienne Jonquest, natif de Normandie, et la fille aînée du sieur Hébert, lequel maria quelques années après sa seconde fille au sieur Couillard." Le P. Leclerc.

gnèrent et commencèrent à s'établir sur les terres pour les défricher et les mettre en culture. Ils introduisirent le système de tenure qui existait en France. Dès 1598, Henri IV donnait au marquis de la Roche le pouvoir " de faire baux des terres de la Nouvelle-France aux gentilshommes, en fiefs, châtellenies, comtés, vicomtés et baronnies, à la charge de tuition et défense du pays, et à telles redevances dont il jugerait à propos de les charger, mais dont les preneurs seraient exempts pour six années."

Lorsque Richelieu forma la compagnie des cent associés, il lui fit accorder par le roi toute la Nouvelle-France en pleine propriété, seigneurie et justice, et lui fit donner le pouvoir d'attribuer aux terres inféodées tels titres, honneurs, droits, pouvoirs et facultés qu'elle jugerait convenables, et d'y ériger même des duchés, marquisats, comtés, vicomtés et baronnies, sujets à confirmation royale. Mais elle ne pouvait songer à couvrir de duchés et de marquisats un pays sans habitants, et elle le partagea en simples seigneuries, dont vingt-neuf furent accordées de 1626 à 1663, savoir : dix-sept dans le gouvernement de Québec, six dans celui des Trois-Rivières et un pareil nombre dans celui de Montréal. Le premier fief dont les registres du Canada font mention, est celui de Saint-Joseph sur la rivière Saint-Charles, lequel fut concédé, en 1626, à Louis Hébert, sieur de l'Espinay, par le duc de Ventadour. Mais il paraît que le Cap-Tourmente avait déjà été érigé en baronnie pour Guillaume de Caën, qui en avait été ensuite dépossédé ; que le duc de Montmorenci avait concédé le Saut-au-Matelot en 1622 ou 23, et que ce fief fut enclavé dans celui de Saint-Joseph, dont nous venons de parler.

Ces seigneuries, accordées à des marchands, à des militaires ou à des corporations religieuses, furent divisées en général en fermes de quatre-vingt-dix arpents, qui se concédaient à raison d'un ou de deux sols par arpent, et d'un demi-minot de bled pour la concession entière ; mais les cens et rentes n'ont jamais été fixés par les lois. Le censitaire s'engageait à faire moudre son grain au moulin du seigneur, en donnant la quatorzième partie de la farine pour droit de mouture, et à payer, pour droit de lods et ventes, le douzième du prix de sa terre. Il n'était point dû de lods et ventes pour les héritages recueillis en ligne directe.

Bientôt la loi canadienne ne considéra plus le seigneur que comme une espèce de fidéi-commissaire,* car s'il refusait de concéder des terres aux colons à des taux fixes, l'intendant était autorisé à le faire pour lui par un arrêt, dont l'expédition était un titre pour le censitaire. Depuis la conquête cependant nos tribunaux s'étaient écartés de cette sage jurisprudence ; et, chose singulière, à mesure que nos institutions devenaient plus libérales, les cours de justice devenaient plus rigoureuses à l'égard du concessionnaire, qu'elles laissaient exposé, sans protection, à la cupidité des seigneurs.

La loi qui a aboli le système féodal en Canada, en 1854, a établi un tribunal pour régler les droits des seigneurs et des censitaires. Ce tribunal a décidé, entre autres choses : Que depuis l'arrêt de 1711, les seigneurs étaient obligés de concéder leurs terres ; qu'ils devaient les concéder à titre de redevances ; que ni la loi, ni l'usage, n'avait fixé le taux des cens et rentes, excepté dans le cas d'une concession par le gouverneur et l'intendant sur le refus du seigneur ; que les seigneurs n'avaient aucun droit dans les rivières navigables, à moins qu'ils n'en eussent un titre spécial ; que les rivières non navigables formaient partie du domaine privé et suivaient la propriété en quelques mains qu'elle passât; que sur les terres concédées les rivières non navigables appartenaient aux censitaires, et que dans ce cas la réserve qui en était faite, était illégale ; que depuis l'arrêt de 1686, la banalité était légale et universelle en Canada, et consistait, pour les seigneurs, dans l'obligation de construire des moulins, et, pour les censitaires, dans celle d'y porter moudre leurs grains pour la consommation de leurs familles ; que le droit d'empêcher la construction de moulins à farine était un accessoire du droit de banalité ; que toutes charges, réserves, prohibitions, qu'on ne peut comprendre sous le terme de redevances, et qui auraient eu l'effet de retenir une partie du domaine, étaient illégales et nulles ; enfin que l'imposition de journées de corvée était permise.†

---

* Déjà, en 1673, Frontenac écrivait que " le roi entendait qu'on ne regardât plus les seigneurs que comme des engagistes et des seigneurs utiles." Dépêche de Frontenac du 13 novembre 1673. Documents de Paris, 2e série.

† Résumé du jugement rendu par la cour seigneuriale, fait par M. Angers, avocat.

Dans le système de tenure introduit en Canada et emprunté à la féodalité, le roi était le seigneur suzerain de qui relevaient toutes les terres accordées à titre de franc-alleu, fief et seigneurie. Il n'y avait que deux fiefs en franc-alleu en Canada: Charlesbourg et les Trois-Rivières. A chaque mutation à laquelle la vente ou la donation donnait lieu, le seigneur suzerain avait droit au quiut, qui était le cinquième de la valeur du fief; mais l'acquéreur jouissait d'une remise d'un tiers s'il payait comptant. Lorsque le fief passait aux mains d'un héritier collatéral, cet héritier était soumis au droit de relief, c'est-à-dire au payement de la valeur d'une année de son revenu; il n'était rien dû si le fief descendait en ligne directe. Le nouveau seigneur devait aussi à son suzerain la foi et hommage et l'aveu et dénombrement. Les autres droits seigneuriaux étaient ceux que nous avons déjà mentionnés en parlant du censitaire. Le seigneur possédait autrefois le droit de haute, moyenne et basse justice, c'est-à-dire le droit d'avoir des juges et des tribunaux. Lorsque la seigneurie des Islets fut érigée en baronnie, sous le nom d'Orsenville, en 1675, Talon reçut, entre autres droits, celui " d'établir prisons, fourches patibulaires à quatre piliers, aussi un pilier à carcans, où ses armoiries seraient empreintes;" mais ce droit de justice a été rarement exercé en aucun temps, et la conquête paraît l'avoir abrogé ou fait tomber entièrement en désuétude. Au reste, le roi avait défendu, dès 1714, d'accorder des seigneuries en justice, parce que cela nuisait au progrès de la colonie.

Tel est en peu de mots le système de tenure foncière introduit en Canada par ses fondateurs, système qui a été aboli, comme nous venons de le dire, en 1854. Le nombre des fiefs était alors de 220, possédés par environ 160 seigneurs et 72,000 censitaires. La superficie du sol seigneurial était de 12,822,503 arpents, dont la moitié à peu près était occupée.*

On a reproché aux Canadiens de s'être mal placés sur le sol, de s'être trop étendus, d'avoir mis leurs habitations à une telle distance les unes des autres, qu'ils se trouvaient sans communication ensemble et hors d'état conséquemment de se soutenir contre les attaques des sauvages. Mais le premier besoin du cultivateur n'est-il pas un chemin facile pour transporter ses den-

* De la tenure seigneuriale en Canada, par M. J. C. Taché.

rées au marché ? Le fleuve Saint-Laurent se trouva pour lui une route toute faite, sur les bords de laquelle le sol était en outre d'une extrême fertilité.* Les établissements, au lieu de s'étendre dans toutes les directions autour d'un centre commun, se disséminèrent le long de ce fleuve ; et l'expérience a démontré qu'en général ce système était le meilleur, et que plus on a dispersé les établissements dans un vaste cercle, plus leurs progrès ont été rapides, parce qu'une fois les noyaux formés, ils grossissaient ensuite simultanément et en peu de temps : témoin les Etats-Unis, où plusieurs provinces ont été fondées à la fois, et même le Canada, qui est de toutes les colonies commencées par Louis XIV ou par ses prédécesseurs, celle où l'on trouve la plus forte population française.

Dans les premiers temps les gouverneurs exerçaient conjointement avec l'intendant l'administration militaire et civile, et avec les seigneurs qui avaient droit de justice dans leurs domaines, l'administration judiciaire. Mais bientôt, ne pouvant tout faire par eux-mêmes, ils durent employer des délégués, et dans les matières civiles le ministère des prêtres et des jésuites, faute d'hommes de loi. Ce système était bien simple, bien absolu si l'on veut, mais c'est celui qui a été adopté au berceau de presque toutes les colonies françaises. Et si, d'un côté, "la volonté du chef ou de ses lieutenants était un oracle qu'on ne pouvait même interpréter, un décret terrible qu'il fallait subir sans examen ; s'ils tenaient dans leurs mains les grâces et les peines, les récompenses et les destitutions, le droit d'emprisonner sans ombre de délit, le droit plus redoutable encore de faire révérer comme des actes de justice, toutes les irrégularités de leur caprice ;" de l'autre côté, l'on doit déclarer que les contestations furent très-rares pendant longtemps, et que, dans la plupart des cas, la justice s'exerçait plutôt par voie d'amiables compositeurs choisis par les parties, qu'autrement. Ce n'est que quand ce moyen n'avait pas réussi, qu'on avait recours au gouverneur et à son conseil, dont les arrêts étaient dictés en général moins par les lois que par le bon sens et l'équité naturelle. Le baron

* "Les habitants se sont établis sur les rivières, disait M. de Meulles en 1683, à cause de la communication et de la facilité d'aller partout." "Les soldats nouvellement établis, écrivait M. de Champigny, en 1699, ouvrent des habitations le long du bord de l'eau dans le gouvernement de Montréal."

d'Avaugour s'acquit une grande réputation de sagesse en ce genre. Les colons n'avaient nullement l'esprit processif; ils préféraient céder quelque chose de leur bon droit plutôt que de perdre le temps à plaider. Il semblait même que tous les biens fussent communs, et l'on fut assez longtemps sans rien enfermer sous clef.

Vers 1639 fut nommé, l'on ne sait à quel propos, un grand sénéchal, dont relevait la juridiction des Trois-Rivières. Ce magistrat d'épée, dont l'autorité, en France, était destinée à mettre un frein à celle des seigneurs, reçut en Canada les pouvoirs d'un juge ordinaire, et fut subordonné dans ses fonctions aux gouverneurs généraux. Dans les affaires importantes, ceux-ci, d'après les termes de leur commission, étaient tenus de prendre l'avis de "gens prudents et capables." En 1647, le conseil du roi rendit, à l'occasion d'une enquête sur les abus de la traite des pelleteries, un règlement portant que le conseil du pays serait composé du gouverneur général, du gouverneur de Montréal, de leurs lieutenants, et jusqu'à ce qu'il y eût un évêque, du supérieur des jésuites, et que les questions y seraient décidées à la majorité des voix. Mais c'était plutôt pour observer un ancien usage que pour les consulter, qu'on nommait ces conseillers, car rien n'obligeait à suivre leurs décisions. En matières judiciaires ce conseil releva d'abord du parlement de Rouen, qui jugeait en dernier ressort; dans la suite la multiplicité des affaires et les frais considérables d'un renvoi en France, amenèrent de nouvelles réformes.

En 1651, la compagnie nomma le sénéchal chef de la justice ordinaire, avec juridiction sur tout le pays, et établit un lieutenant général, civil et criminel, au siége de Québec, et un lieutenant particulier, aussi civil et criminel, pour y rendre la justice en première instance, avec appel par-devant le gouverneur général, qui eut pouvoir du roi de juger en dernier ressort. M. de Lauzon, conseiller d'État, installa les officiers la même année.

On saisit l'occasion que le Canada retombait entre les mains du roi, pour adopter un système plus conforme aux besoins du pays, et qui fût appuyé sur un code de lois positives et connues, la plus forte comme la plus constante protection des citoyens. Les inconvénients de l'ancien système avaient paru d'autant plus graves que le clergé prenait part aux affaires temporelles

et à l'administration de la justice. Bien des gens étaient convaincus que le secret du confessionnal devait influer sur la conduite des ecclésiastiques vis-à-vis des justiciables, et qu'ils ne pouvaient se soustraire à cette juridiction antique de l'Église, qui juge de l'acte par l'intention et confond l'absolution avec la réhabilitation politique. Ces juges, au moyen de leur double tribunal, étaient, selon eux, revêtus de deux pouvoirs redoutables, qui s'aidaient mutuellement, et qui devaient causer un juste effroi aux habitants,* parce qu'ils commandaient la soumission la plus illimitée, l'un par la force et l'autre par la foi.

Colbert avait envoyé avec M. de Mésy un commissaire royal, M. Gaudais-Dupont, pour examiner l'état du pays, sa géographie, son climat, sa fertilité, sa population, ses moyens de défense contre les Iroquois, son commerce, enfin pour voir comment les changements qu'il se proposait de faire seraient reçus par les habitants. Ce grand ministre, qui faisait chercher alors dans toutes les parties du monde des renseignements qui pussent être avantageux au commerce de la France et de ses colonies, ne négligeait point non plus les changements salutaires que demandaient les autres parties de l'administration. Le commissaire n'eut pas de peine à trouver les abus qu'il fallait corriger. Il écrivit, au sujet de Jean Peronne Dumesnil, avocat de Paris, qui avait été nommé contrôleur général et juge souverain par la compagnie, mais qui venait d'être suspendu pour sa conduite insensée, que les conseillers étaient des hommes sans lettres, de peu d'expérience et de pratique, et presque tous incapables de résoudre une affaire de conséquence.

C'est à la suite des observations de Dupont que le ministre fit des changements qui dépassèrent de beaucoup les bornes d'une réforme judiciaire. Ces changements s'étendirent à toute l'organisation intérieure. Et d'abord on commença par le gouvernement lui-même. Le roi établit une administration royale et fit organiser une cour supérieure,† sous le nom de "Conseil souverain de Québec," qui fut l'image du parlement de Paris. Le règlement suprême de toutes les affaires de la colonie, tant administratives que judiciaires, fut déféré à cette cour, qui

* Talon: *Mémoire sur l'état du Canada.*

† Ordonnance du mois d'avril 1663.

reçut les mêmes droits que les cours souveraines de France. Elle devait enregistrer, sur l'ordre du roi seulement, tous les édits, déclarations, lettres patentes et autres ordonnances, pour leur donner force de loi. Elle fut composée, dans l'origine, du gouverneur, de l'évêque, de cinq conseillers, nommés par eux conjointement et annuellement, et d'un procureur du roi ; elle reçut le droit de connaître de toutes les causes civiles et criminelles et de juger en dernier ressort, selon les lois et les formes suivies dans les cours de parlement en France. L'intendant n'y fut pas nommé d'abord, parce que M. Robert, conseiller d'État, qui avait été pourvu de cette nouvelle charge, ne vint point en Canada. Ce n'est que deux ans après que Talon, son successeur, débarqua à Québec, et prit place au conseil en cette qualité.

Dans la suite, le nombre des conseillers fut porté jusqu'à douze, avec l'adjonction d'un conseiller-clerc et de conseillers assesseurs, qui avaient voix délibérative dans les procès dont ils étaient nommés rapporteurs, et seulement voix consultative dans les autres affaires.

Les conseil siégeait, en sa qualité judiciaire, tous les lundis à l'intendance. Le gouverneur, placé à la tête de la table, avait l'évêque à sa droite et l'intendant à sa gauche, tous trois sur une même ligne. Le procureur général donnait ses conclusions assis. Les conseillers se plaçaient selon leur ordre de réception, et il n'y avait ni avocats ni frais de justice. Les parties, avec leurs procureurs, plaidaient leurs causes debout derrière les chaises des juges. Les officiers n'avaient point d'habits particuliers, mais siégeaient avec l'épée. Il fallait au moins cinq juges dans les causes civiles. Ce tribunal ne jugeait qu'en appel.

En sa qualité administrative, le conseil avait la disposition des deniers publics et le règlement du commerce intérieur; mais ce droit fut presque anéanti l'année suivante par la création de la compagnie des Indes occidentales, pour être rétabli cependant après la dissolution de cette compagnie.

Le conseil reçut encore le pouvoir d'établir à Montréal, aux Trois-Rivières et dans tous les autres lieux où cela deviendrait nécessaire, des justices particulières et subalternes, pour juger en première instance les affaires sommaires.

Deux autres sortes d'officiers que le pays dut peut-être à la prévoyance de Colbert, mais qui n'existèrent pas longtemps, furent les commissaires pour juger les petites causes et les syndics d'habitations. Ces commissaires étaient les cinq conseillers dont il a été parlé plus haut. Un de leurs devoirs consistait à faire exécuter les arrêts du conseil souverain, et à prendre une connaissance préliminaire des affaires qui devaient lui être proposées à la demande des syndics d'habitations.

Les syndics d'habitations étaient des officiers municipaux, élus pour conserver les droits " de la communauté et intérêts publics." Ils avaient déjà existé. Le règlement de 1647, cité plus haut, montre que les habitants de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières en nommaient un tous les trois ans pour chacune de ces villes ; mais il paraît que ces officiers avaient été supprimés vers 1661. Sur la réquisition du procureur général, le conseil convoqua, en 1663, les citoyens pour procéder, par voie d'élection, au choix d'un maire et de deux échevins. Les habitants les plus considérables de Québec et de la banlieue s'assemblèrent et choisirent Jean-Baptiste Legardeur, sieur de Repentigny, pour remplir la première charge, et Jean Madry et Claude Charron pour remplir celle d'échevins ; mais ces élus, agissant sous une influence supérieure probablement, remirent bientôt leurs mandats au conseil, qui les accepta, en déclarant que, vu la " petitesse de l'étendue du pays en déserts et nombre de peuple," il serait plus à propos de se contenter d'un seul syndic, dont il ordonna sur-le-champ la nomination. Un syndic fut élu en 1664 ; mais ce n'était plus qu'une vaine formalité. L'élection fut annulée sous prétexte qu'elle n'avait pas satisfait le peuple. Les électeurs furent convoqués de nouveau ; mais intimidés par le parti de l'évêque, que le registre du conseil appelle une cabale, il n'en vint qu'un petit nombre, et aucune résolution ne fut adoptée. Le gouverneur s'avisa alors de réunir, en leur adressant des billets, les personnes " non suspectes," qui firent choix d'un nouveau syndic, malgré les protestations de leurs adversaires et d'une partie des conseillers.

L'élection se fit en présence de M. de Mésy lui-même. M. de Charny, prêtre, * MM. de la Ferté et d'Auteuil s'y opposè-

* Représentant l'évêque absent, dont le siège pouvait être occupé par un grand vicaire, ou par quelqu'autre ecclésiastique envoyé par le séminaire.

rent vainement et protestèrent.* Battus à l'urne électorale, ils voulurent s'opposer dans le conseil à la prestation du serment du nouvel élu. Le gouverneur, voyant "l'opiniâtreté de la faction," c'est ainsi qu'il s'exprime, demanda l'ajournement. Mais dans une séance subséquente, il procéda à l'accomplissement de cette formalité, malgré les protestations de M. de Charny et des autres membres de l'opposition, auxquels il fut répondu que la convocation des assemblées publiques n'était pas de la compétence du conseil.

Devant l'opposition qui venait de se manifester, le gouverneur proposa à M. de Laval de changer une partie des conseillers; ce que le prélat ne voulut pas faire, comme on devait s'y attendre. A partir de ce moment, on n'entendit plus parler de municipalités en Canada, quoique la charge de syndic y existât encore quelque temps. Nous nous sommes étendu sur cette institution, parce que c'est la seule élective qui fut alors introduite en ce pays, et parce qu'elle fut pour cela même aussitôt étouffée. A cette époque le gouvernement faisait une guerre impitoyable à tout principe de liberté, ne voyant point sans doute l'abîme vers lequel il marchait et dans lequel il devait disparaître dans le siècle suivant. Tout tombait alors sous l'empire du système de centralisation administrative du gouvernement métropolitain. Dans un projet de règlement de 1667, dressé par Tracy et Talon, on trouve ces mots: "Posant toujours le même principe que l'obéissance et la fidélité dues au roi, souffrent plutôt altération dans le pays de l'État éloigné que dans les voisins de l'autorité souveraine, résidant principalement en la personne du prince et y ayant plus de force et de vertu qu'en tout autre, il est de la prudence de prévenir dans l'établissement de l'État naissant du Canada, toutes les fâcheuses révolutions qui pourraient le rendre de monarchique aristocratique ou démocratique, ou bien par une puissance et autorité balancée entre les sujets, se partager en ses parties et donner lieu à un démembrement tel que la France a vu par l'érection des souverainetés dans les royaumes de Soissons, d'Orléans, comté de Champagne et autres."

Les querelles que la question municipale avait fait naître,

* Les feuillets du registre d'où ces faits sont tirés, ont été bâtonnés par ordonnance de MM. de Tracy, Courcelles et Talon, en 1666.

n'en restèrent pas là cependant, comme on le verra plus loin. Les divisions du conseil augmentèrent l'animosité contre le gouverneur, et entraînèrent celui-ci au delà de toutes les bornes.

Il est digne de remarque que dans la nouvelle organisation il ne fut point question d'impôt. La métropole fut-elle arrêtée par le principe, consacré en France comme en Angleterre, que la taxe doit être consentie par le peuple ou par le souverain, lorsque celui-ci est le seul dépositaire de la puissance publique ? Nul doute ne peut exister à cet égard. Louis XIV, en disant : " l'État, c'est moi !" n'avait pas prononcé un vain mot ; et il exerça, sous ce rapport, tous les pouvoirs du gouvernement en Canada comme en France, sans vouloir jamais déléguer le droit de taxer. Lorsqu'il fut question de fortifier Montréal, vers 1716, il imposa lui-même une contribution de 6,000 livres sur cette ville, et personne n'en fut exempt, pas même les nobles. Deux mille livres furent payées par le séminaire de Saint-Sulpice, comme seigneur du lieu, et le reste par les autres communautés religieuses et par les habitants. Ce fait servit de règle dans la suite quand il fallut subvenir à des dépenses spéciales ; car le Canada ne fut jamais imposé d'une manière générale et permanente sous le gouvernement français.

Ce grand principe fut maintenu intact. " Les gouverneurs et intendants, dit l'ordre de Louis XV de 1742,* n'ont pas le pouvoir de faire des impositions ; c'est un droit de souveraineté que Sa Majesté ne communique à personne ; il n'est pas même permis aux habitants des colonies de s'imposer eux-mêmes sans y être autorisés." D'ailleurs, dans tous les temps, les rois ont fait abandonner, pour l'entretien des colonies, les revenus de leurs domaines situés dans ces mêmes possessions.

Quant aux justices seigneuriales, on n'en parla pas en créant le conseil souverain ; mais, dès l'année suivante, le conseil abolit les frais dans ces cours ; ce qui était assez pour les empêcher d'exister. L'arrêt du conseil défendait " aux juges subalternes et aux procureurs fiscaux de prendre aucun salaire ou émoluments sur peine d'être traités comme concussionnaires, sauf à eux à se faire donner des appointements par ceux qui les avaient pourvus de leurs charges," c'est-à-dire par les seigneurs, que l'on savait trop pauvres pour payer les frais d'une cour de justice et

* *Gouvernement des colonies françaises*, par M. Petit.

d'une prison. Plus tard encore, en 1679, Louis XIV rendit un édit, par lequel il ordonna que les appellations des justices seigneuriales ressortissent des cours royales ou du conseil souverain, ce qui était restreindre de nouveau leur pouvoir. Toutes les seigneuries, à peu d'exceptions près, possédaient, comme on l'a déjà dit, le droit redoutable de haute, moyenne et basse justice, lequel s'acquérait par une concession expresse du roi. Quoique les juges seigneuriaux et les officiers de leurs cours fussent obligés de se faire approuver par la justice royale, qui leur faisait prêter serment de remplir fidèlement leur devoir, cela n'aurait pas été suffisant ; on mit d'autres entraves, qui firent qu'à peine se trouva-t-il jamais un seigneur qui voulût exercer ce droit en aucun temps. Les justices seigneuriales avaient la connaissance de toute espèce de délits, excepté ceux de lèse-majesté divine et humaine, de fausse monnaie, de port d'armes, d'assemblées illicites et d'assassinats, exceptions qui laissaient une autorité dangereuse à des sujets ; néanmoins la vérité historique oblige à dire, que ce système, dans le très-petit nombre de lieux où il a été mis en vigueur, ne paraît avoir fait naître aucun abus sérieux ; car il n'a laissé dans l'esprit des habitants et dans la tradition aucun de ces souvenirs haineux qui rappellent une ancienne tyrannie.

En 1664, l'ordonnance qui établit la compagnie des Indes occidentales, érigea Québec en prévôté et introduisit la coutume de Paris. Pour éviter la diversité, toute autre coutume fut abolie ou défendue. La tentative de la compagnie des cent associés, qui voulait établir celle du Vexin-le-Français, a probablement motivé cette déclaration. Lors de la suppression de la compagnie des Indes, la prévôté s'éteignit un instant pour renaître en vertu de l'édit royal de 1677. Ce tribunal, qui a existé jusqu'à la conquête, connaissait en première instance de toutes les matières civiles et criminelles, et, en appel, relevait du conseil souverain. Il se composait d'un lieutenant général, civil et criminel, d'un lieutenant particulier, d'un procureur du roi et d'un greffier. Il siégeait le mardi et le vendredi. Le lieutenant général avait la police de la ville, qu'il faisait nettoyer par ordonnances. Le roi créa aussi, en 1677, un prévôt et six archers. Dans la suite cette police consistait en un prévôt, un exempt et quatre archers.

C'est en 1717 que fut établie pour la première fois une cour d'amirauté, dont le juge portait aussi le nom de lieutenant général, selon l'usage militaire français. Les justices particulières et subalternes de Montréal et des Trois-Rivières, distinguées par le nom de juridictions royales, étaient des cours civiles et criminelles, organisées de la même manière que celle de la prévôté; seulement il n'y avait point de lieutenant particulier aux Trois-Rivières. Toutes ces cours tenaient audience deux fois par semaine, et donnaient en outre des audiences extraordinaires.

L'intendant, comme chef de la justice et de la police, avait aussi son tribunal pour les affaires civiles, criminelles et de police. Il prenait connaissance de toutes les matières qui concernaient le roi, et de toutes les difficultés qui s'élevaient entre le seigneur et le censitaire. Il nommait des subdélégués, qui décidaient sommairement les petites affaires, depuis vingt sous jusqu'à cent francs, avec la réserve d'appel à lui-même. Il n'y avait point de frais dans la cour de ce grand fonctionnaire, qui jugeait encore les affaires de commerce, et faisait en Canada les fonctions de juge-consul. On pouvait appeler de ses arrêts, comme de ceux du conseil souverain, au conseil d'État à Paris.

Tel est le système judiciaire qui a existé dans ce pays jusqu'en 1760. La justice y était en général administrée d'une manière impartiale et éclairée et surtout à bon marché. La jurisprudence, appuyée sur les bases solides introduites par la célèbre ordonnance de 1667, n'était point soumise à ces variations, à ces contradictions, qui ont fait planer depuis sur l'administration de la justice tant d'incertitude et de soupçons. On n'y voyait point, comme aujourd'hui, deux codes en lutte partager les tribunaux et les plaideurs, selon que l'un ou l'autre se montre plus favorable à leurs intérêts, à leurs préjugés ou à leurs prétentions, deux codes d'autant plus différents que l'un est formel, stable, positif, et que l'autre est facultatif, vague et mobile comme les passions des temps et les lumières des juges sur les décisions desquels il est fondé.*

* Ces décisions, qui prennent dans la terminologie légale anglaise le nom de *précédents*, peuvent être aussi variables que l'opinion publique et les idées morales, qui changent d'un jour à l'autre, suivant le calme ou le trouble qui règne dans la société.

L'administration judiciaire ayant été ainsi confiée à des tribunaux réguliers, obligés de suivre un code de lois positives, le pays n'eut plus rien à désirer raisonnablement sous ce rapport; il se trouva aussi bien pourvu que la plupart des provinces de France.

Dans l'année même que le gouvernement établissait une cour d'amirauté, M. Collet, procureur général, voulut ouvrir une école de droit à Québec; mais son projet n'eut pas de suite. Il proposait aussi de réunir l'ordonnance de 1667, le règlement de 1678 et les édits de 1679 et 1685 dans une seule ordonnance, qu'on aurait intitulée, *Code civil de la Nouvelle-France.*

La partie administrative du gouvernement fut abandonnée à l'intendant, dont nous avons énuméré déjà diverses fonctions. Cette nouvelle distribution de l'autorité, possédée presque sans partage jusque-là par le gouverneur, aurait laissé peu de pouvoir à ce haut fonctionnaire, si le pays eût été dans d'autres circonstances, et si les éléments de la population n'eussent pas toujours permis au chef du gouvernement d'exercer une influence toute puissante sur l'administration. Le pays était encore trop faible et trop pauvre pour faire de l'opposition à aucun des pouvoirs publics, quelque inférieurs qu'ils fussent, avec aucune chance de succès. La puissance métropolitaine était toujours là qui veillait, prête à donner son appui partout où il devenait nécessaire. Le gouverneur ne conservait qu'une espèce de *veto* sur certaines mesures civiles, le commandement militaire et la gestion des affaires extérieures, comme l'entretien des relations avec les autres gouvernements coloniaux, les aborigènes et enfin avec la métropole elle-même; et encore l'intendant remplissait-il avec lui cette dernière partie des fonctions administratives.

Dans ce partage des pouvoirs publics le peuple n'eut rien. On avait cru faire une grande faveur aux habitants de Québec en leur permettant d'élire un syndic pour représenter et soutenir leurs intérêts auprès du conseil souverain; mais l'on n'avait été qu'entraîné par une habitude qui s'effaçait tous les jours.

Après ce court aperçu de l'organisation intérieure, on peut dire, en résumé, que le pouvoir résidait dans le gouverneur, l'intendant et le conseil souverain, tous trois nommés directement par

* Documents de Paris, 3e série.

le roi. Le gouvernement politique était simple comme tous les gouvernements absolus ; aucun rouage compliqué n'en embarrassait la marche, rien n'opposait d'obstacles sérieux aux hommes chargés de le faire fonctionner, soit qu'ils voulussent abuser de leur position pour satisfaire leurs passions ou leurs intérêts, soit qu'ils désirassent en profiter pour travailler à l'avancement du pays. Ce système enfin était le plus mauvais de tous les systèmes de gouvernement : c'était la délégation d'un pouvoir absolu, qui devait être exercé à mille lieues du pouvoir déléguant et dans une société essentiellement différente. Mais on ne devait pas attendre de Louis XIV, le monarque le plus absolu qui ait régné sur la France, des institutions portant en elles-mêmes le moindre germe de liberté. Tandis qu'il privait la France des derniers priviléges qu'elle avait conservés jusqu'à lui, l'on ne devait pas supposer qu'il suivît une conduite contraire à l'égard des colonies, dont il redoutait tant l'esprit d'indépendance, qu'à la fin de son règne encore il voulut que le conseil souverain changeât de nom, et qu'il prît celui de conseil supérieur, afin d'ôter, disait-il, toute idée d'indépendance, en écartant jusqu'au terme de souveraineté dans un pays éloigné, où les révoltes seraient si faciles à organiser et si difficiles à détruire.

Le conseil souverain, formé de cinq, puis de douze membres, nommés par le gouverneur et l'évêque, en vertu de pouvoirs spécialement délégués par le roi, ne pouvait être composé naturellement que de leurs créatures.

Tant que M. de Laval et les jésuites balancèrent l'autorité et l'influence des gouverneurs, il y eut une opposition dans le conseil, et conséquemment deux partis ; mais aucun de ces partis n'était réellement une parti populaire, quoique l'un et l'autre s'appuyassent alternativement sur l'opinion publique. Lorsque le prélat eut perdu son influence à la cour, le conseil devint entièrement la créature des deux représentants du roi, le gouverneur et l'intendant, qui ne rencontrèrent plus d'obstacles sérieux dans l'exécution de leurs volontés ou des ordres de la métropole. Si dans quelques rares occasions ce corps osa différer d'opinion d'avec ses chefs sur quelque point important, l'on peut dire presque avec certitude, que c'était lorsque ses intérêts mêmes étaient attaqués ; l'oligarchie se levait alors comme le reptile sur lequel on a mis le pied.

CHAPITRE IV.

GOUVERNEMENT ECCLÉSIASTIQUE DU CANADA.

1663.

Missions établies en Canada ; elles relèvent de l'archevêché métropolitain de Rouen, et sont desservies d'abord par les franciscains (récollets,) et plus tard par les jésuites.—La Nouvelle-France est érigée en vicariat apostolique (1657), puis en évêché (1674).—M. de Laval premier évêque de Québec; caractère de ce prélat.—Opposition et difficultés que suscite sa nomination.—M. de Queylus refuse de le reconnaître.—Etablissement du séminaire de Québec, auquel toutes les dîmes du pays sont affectées, à condition qu'il pourvoira à la subsistance des curés.—Les dîmes, fixées au treizième par l'évêque, sont réduites au vingt-sixième par le conseil souverain—Les récollets s'offrent à desservir les paroisses gratuitement. —Les curés, d'abord amovibles, sont rendus inamovibles par l'édit de 1679, qui confirme en outre l'arrêt du conseil souverain touchant la quotité des dîmes.—Depuis la conquête, les curés sont nommés sujets à révocation.— Institutions de bienfaisance et d'éducation.—L'éducation du peuple extrêmement négligée.—Caractère du clergé canadien sous le régime français. —Les débats au sujet des libertés de l'Église gallicane n'ont point d'échos en Canada ; le jansénisme et le quiétisme y font quelques adeptes.

Le Canada fut dans l'origine, comme on l'a vu, un pays de missions, desservi d'abord par les franciscains, qui y vinrent en 1615, ensuite par les jésuites, enfin par un clergé séculier ayant pour chef un évêque. Ce pays ayant été mis, pour le civil, dès 1629, sous la juridiction du parlement de Rouen, l'archevêque de cette ville le regarda comme une dépendance de son diocèse, et y exerça longtemps les pouvoirs épiscopaux, jusqu'à ce qu'enfin ce droit lui fut contesté. Les jésuites vinrent en Canada en 1625, en qualité de vicaires du siége de Rouen, et y furent les seuls missionnaires depuis 1633 jusqu'à l'arrivée de M. de Laval, en 1659.* Les arrondissements que desservaient les missionnaires, portèrent d'abord le nom de mis-

* Dans les articles arrêtés, en 1645, entre les cent associés et M. de Repentigny, député du Canada, articles qui cédaient aux habitants la traite des pelleteries, il fut stipulé que ceux-ci entretiendraient les ecclésiastiques et rempliraient les obligations de la compagnie envers les corps religieux.

sions; mais l'accroissement de la population et la construction d'églises dans les différentes localités, leur firent prendre les noms de paroisses et de cures, que l'usage et les actes publics ont consacrés.

Le Canada fut érigé par le pape en vicariat apostolique en 1657, et en évêché, sous le nom de Québec, vers 1674. Pour mettre l'évêque en état de soutenir sa dignité, le roi le dota d'abord de la mense des abbayes de Maubec et de Lestrec, diocèse de Bourges, et ensuite, à la sollicitation de M. de Saint-Vallier, second évêque de Québec, du revenu de l'abbaye de Bénévent, de l'ordre de Saint-Augustin, diocèse de Limoges, dotations qui sont depuis longtemps éteintes.

Le premier évêque du Canada fut François de Laval, abbé de Montigny et évêque de Pétrée. Il appartenait à l'une des plus illustres maisons de France, celle des Montmorenci. Il faut attribuer principalement à sa haute naissance, l'influence considérable que ce prélat exerça dans les affaires du pays, faisant et défaisant les gouverneurs à son gré. Il avait de grands talents et une activité infatigable; mais son esprit absolu et dominateur voulait tout faire plier à ses volontés; et ce penchant, qui était confirmé chez lui par le zèle religieux, dégénéra, sur le petit théâtre où il était appelé à figurer, en querelles avec les hommes publics, les communautés religieuses et même avec les particuliers. Il s'était persuadé qu'il ne pouvait errer dans ses jugements, s'il agissait pour le bien de l'Église, et il entreprit des choses qui auraient été exorbitantes en Europe.

En montant sur son siége, il voulut faire de tout son clergé une milice passive, obéissant à son chef comme les jésuites à leur général. Il chercha même à se faire un instrument du pouvoir civil, et il lui fit décréter l'amovibilité des cures et le payement des dîmes à son séminaire. Mais ses projets, sans exemple en France depuis longtemps, n'eurent point de succès. Il trouva des ennemis invincibles dans les gouverneurs, tous plus ou moins jaloux de l'influence qu'il possédait déjà, et qui étaient souvent soutenus par le sentiment public qui vacillait constamment entre les maîtres, pour diviser et affaiblir peut-être le poids de leur joug.

L'abbé de Montigny fut d'abord sacré évêque *in partibus* par le nonce du pape, sous le nom titulaire de Pétrée, et muni d'un

bref de vicaire apostolique avant son départ pour la colonie. Le diocèse de Québec étant érigé, il fut nommé évêque suffragant de Rome par une bulle de Clément X, qui fut expédiée de la chancellerie papale en 1674.

Sa nomination fit naître une foule de difficultés. Le choix des vicaires apostoliques chez les idolâtres appartenant au pape, la cour de Rome ne voulut pas assujettir l'évêque de Québec à la nomination du roi, ni le soumettre à la prestation du serment. Louis XIV, de son côté, voulait que l'évêque de Québec fût suffragant de l'archevêque de Rouen, jusqu'à ce que le Canada fût assez peuplé pour permettre au pape d'établir une métropole et divers évêchés. Après bien des débats et après un décret rendu par le parlement de Paris à la poursuite du procureur général, le Saint-Siége consentit à abandonner une partie de ses prétentions, en admettant le serment; mais il persista dans la résolution de faire dépendre l'Église canadienne de Rome seulement, et il réussit malgré les arrêts des parlements de Paris et de Rouen et la volonté du roi. Il est singulier de voir le Saint-Siége soutenir le principe que le prince n'avait pas, touchant les choses religieuses, les mêmes pouvoirs dans ses colonies que dans le reste de ses États, et que les libertés de l'Église métropolitaine, établies par le concordat qui eut lieu entre Léon X et François Ier, en 1516, ne s'étendaient point jusqu'à la Nouvelle-France. En cherchant à se soustraire ainsi au contrôle des monarques français, Rome devait affaiblir l'autorité royale sur les colons; elle montrait du moins que ces colons n'étaient pas dans la même situation que leurs compatriotes de la mère patrie relativement à leur souverain. On peut dire même que c'était un petit pas de fait vers la liberté, et que l'histoire de l'Europe fournit de nombreux exemples de ce genre.

M. de Laval éprouva aussi de l'opposition de la part de l'archevêque de Rouen, qui regardait l'établissement du vicariat comme un démembrement de son diocèse.

D'après l'usage, les missionnaires, partant pour les pays lointains, recevaient leurs pouvoirs de l'évêque du lieu de l'embarquement; et comme les partances pour le Canada se faisaient presque toujours de la Normandie, ceux qui s'en allaient évangéliser dans la Nouvelle-France, s'adressaient à l'archevêque de Rouen, qui s'accoutuma ainsi à regarder le Canada comme une

partie de son diocèse. De pareils motifs avaient engagé le roi à mettre la jeune colonie sous la juridiction du parlement de cette ville, par lequel il fit enregistrer, en 1626, les lettres d'établissement de la compagnie des cent associés. Les pouvoirs qu'assumait l'archevêque n'avaient pas néanmoins toujours été reconnus, et déjà le Canada avait refusé de recevoir M. de Queylus en qualité de vicaire général du métropolitain de Rouen. Il paraît que les évêques de Nantes et de La Rochelle réclamaient aussi la Nouvelle-France comme une dépendance de leurs diocèses. Mais, malgré l'appui que M. de Queylus reçut du parlement de Rouen, qui, de son côté, commençait à craindre pour sa juridiction, M. de Laval partit pour le Canada, et fut admis à y exercer les fonctions épiscopales.

M. de Queylus, qui avait réussi cependant à se faire recevoir à Québec comme grand vicaire, et qui avait brigué vainement la mitre de M. de Laval, ne voulut point le reconnaître. Il croyait avoir d'autant plus de droit au nouveau siége, qu'il venait de fonder le séminaire de Saint-Sulpice de Montréal, succursale de celui de Paris, créé par M. Ollier quelques années auparavant. Le roi enjoignit alors de ne reconnaître que M. de Laval ; et comme M. de Queylus persistait dans sa rébellion, une lettre de cachet fut obtenue pour le faire repasser en France, mais inutilement ; il fallut l'interdire pour faire cesser toute résistance. Après ces débats, le gouvernement de l'Église passa des mains des jésuites dans celles du clergé séculier en 1659. L'évêque organisa son clergé, et pourvut à la desserte des cures et des missions qui manquaient de pasteurs.

Les cures étaient encore trop petites et trop pauvres pour subvenir seules à leurs dépenses ; le roi dut contribuer à leur entretien pendant quelques années. Lorsque M. de Laval passa en France, à l'occasion de ses difficultés avec le baron d'Avaugour, il obtint la permission d'ériger un séminaire à Québec pour former des ecclésiastiques, et d'affecter au soutien de cet établissement les dîmes, de quelque nature qu'elles fussent, *tant de ce qui naît par le travail des hommes que de ce que la terre produit d'elle-même*, à condition que le séminaire pourvoirait aux frais des curés nommés pour desservir les paroisses, et que ces curés seraient amovibles et révocables à son gré et à celui de l'évêque et de ses successeurs. Ces dîmes furent en même

temps fixées au treizième, taxe exorbitante qui souleva une opposition générale et qui n'exista que quatre ans. Le conseil souverain prit sur lui, en 1667, de la réduire au vingt-sixième, et d'en affranchir pendant cinq années les terres nouvellement défrichées. Cet arrêt, qui fut confirmé par l'édit de 1679, a constitué depuis la jurisprudence sur cette matière.

M. de Laval n'avait eu sans doute que des motifs louables pour demander une pareille contribution, car il sacrifiait lui-même tout ce qu'il possédait pour supporter son clergé; mais il s'était mépris sur les ressources des habitants, et sur l'effet désastreux d'un impôt qui eût absorbé d'un seul coup le treizième de tous les produits de la terre, ou huit pour cent du revenu net du cultivateur.

Les récollets, qu'une cause secrète avait empêchés de revenir en Canada avant 1669, malgré les désirs du peuple et l'ordonnance rendue par le pape et la congrégation de la foi en 1635, les récollets profitant de cette espèce d'insurrection, offrirent de desservir les cures gratuitement. Cet excès de zèle ne fit qu'augmenter l'éloignement du clergé séculier pour ces religieux, qui, dans toutes les difficultés, penchaient pour les laïques, sans jamais cependant obtenir ce qu'ils demandaient. Dans la suite, en 1694, M. de Saint-Vallier, en querelle avec ceux de Montréal, lança contre eux un mandement et mit leur église en interdit.

En vertu de l'approbation donnée par le roi à l'établissement du séminaire de Québec, l'évêque continua à déléguer, pour remplir les fonctions curiales, des prêtres, qu'il changeait ou révoquait à son gré. Son but, en tenant ainsi le clergé dans sa dépendance, était, comme on l'a dit, d'en faire une milice parfaitement soumise, et de maintenir par son influence les particuliers dans la subordination.* Ce projet ne put se réaliser à cause même de sa trop grande étendue; il excita les jalousies de l'autorité politique et des habitants, qui le regardèrent comme contraire au droit commun de la France. Les habitants et les curés avaient transporté en Canada les priviléges et les libertés dont ils jouissaient dans leur ancienne patrie: et, d'après un principe reconnu chez toutes les nations, ils pouvaient exiger

* Mémoires sur M. de Laval. Cet évêque avait réglé que les prêtres de son diocèse seraient soumis à la conduite du supérieur du séminaire, sous l'autorité de l'évêque. Il avait donné aux cures le nom de missions.

dans cette colonie tous les avantages que leur qualité de Français leur aurait assurés dans leur pays natal. Ils transmirent leurs plaintes à Paris, où elles arrivèrent dans le moment le plus favorable pour être bien accueillies, c'est-à-dire dans le temps que le clergé combattait les prétentions de la cour de Rome, et que Bossuet motivait ainsi les bases des libertés de l'Église gallicane : " Que le pape n'a d'autorité que dans les choses spirituelles, que dans ces choses mêmes les conciles généraux lui sont supérieurs, et que ses décisions ne sont infaillibles qu'après que l'Église les a acceptées." A leur demande, Louis XIV rendit les cures fixes, en les faisant conférer à des titulaires perpétuels. En 1678, vingt-cinq cures fixes avaient déjà été établies et pourvues de pasteurs. L'édit du mois de mai 1679, régla à la fois la question de l'inamovibilité des cures et la question plus importante encore des dîmes.

" Nous ayant été rapporté, dit le roi, que divers seigneurs et habitants de notre pays de la Nouvelle-France, désiraient avoir des curés fixes pour leur administrer les sacrements, au lieu de prêtres et curés amovibles qu'ils avaient eu auparavant, nous aurions donné nos ordres et expliqué nos intentions sur ce sujet les années dernières, et étant nécessaire à présent de pourvoir à leur subsistance et aux bâtiments des églises et paroisses..... nous ordonnons ce qui suit :

" Les dîmes, outre les oblations et les droits de l'Église, appartiendront entièrement à chacun des curés, dans l'étendue de la paroisse où il est, et où il sera établi perpétuel, au lieu du prêtre amovible qui la desservait auparavant.

" Le règlement du conseil souverain au sujet de la quotité des dîmes est confirmé.

" Si cette dîme ne suffit pas pour l'entretien du curé, le seigneur et les habitants fourniront ce qui manquera.

" Enfin dans les cas de subdivisions de paroisses, les dîmes de la portion distraite appartiendront au nouveau curé, sans que l'ancien puisse prétendre de dédommagement."

Les ordres de la cour étaient positifs, il fallut obéir. L'évêque parut consentir à tout. Le gouverneur, l'intendant et les habitants convinrent qu'il serait payé 574 livres par année à chaque curé. En 1680, le roi ordonna aux habitants de fournir cette somme, qui s'élevait à plus que la dîme. Une

assemblée publique eut lieu en présence du gouverneur, de l'intendant et du conseil, et les seigneurs et les habitants répondirent qu'ils ne pouvaient donner plus que le vingt-sixième de leurs grains. Alors il fut résolu de prier le roi de suppléer à ce qui manquerait.

Ces difficultés rendaient la loi très-difficile à observer, et les troubles duraient toujours, parce qu'au fond M. de Laval et le séminaire étaient hostiles à la fixation des cures. M. de Saint-Vallier, successeur de M. de Laval, y parut moins opposé ; ce qui le brouilla profondément avec le séminaire. Celui-ci pensait que pour faire subsister plus aisément le clergé séculier et pour le sanctifier plus parfaitement, il fallait ne faire de tous les prêtres et de tous les ecclésiastiques qu'un seul corps sous l'autorité de l'évêque et la direction du séminaire lui-même, qui avait été réuni, en 1676, à celui des Missions étrangères de Paris par ordre du roi, confirmé par le pape. M. de Laval avait voulu faire jouer un grand rôle au séminaire dans son plan de gouvernement ecclésiastique. Ce bel établissement avait été doté en terres achetées dans le pays. Cinq ans après sa fondation, M. de Laval en avait créé un petit pour mener les élèves jusqu'à la théologie. Ce petit séminaire a rendu des services éminents aux lettres en Canada depuis l'extinction du collége des jésuites. Plus de trois cents élèves y reçoivent aujourd'hui une éducation classique.

En revenant en Canada, en 1688, revêtu de la mitre, M. de Saint-Vallier se retira dans son palais épiscopal au lieu d'aller, comme son prédécesseur, loger au séminaire ; ce qui commença à réveiller les soupçons. Ensuite il voulut séparer du séminaire la paroisse et le chapitre, parce que le curé était opposé au séminaire ; ce qui irrita encore davantage celui-ci, aux yeux duquel le nouveau prélat passa pour avoir un esprit inquiet et emporté. La querelle s'anima. Il fallut en appeler à l'intervention de l'archevêque de Paris et du P. Lachaise, arbitres ordinaires des contestations ecclésiastiques du Canada. Le séminaire voulait que l'évêque fût rappelé. Il attribuait à sa violence et à ses emportements l'interdiction de MM. de Bernières, des Maizerets et Glandelet, dont nous parlerons ailleurs. Le roi fit mander le prélat à Paris pour mettre un terme à tant de discordes. M. de Saint-Vallier passa en France,

revint en Canada en 1692, et fut rappelé à Paris deux ans après. C'est vers le temps qu'il était à Paris que fut rendu l'arrêt du roi de 1682, sur les motifs de l'archevêque de Paris et du P. Lachaise, qui avaient déclaré, au sujet de l'amovibilité des curés canadiens, qu'on devait se conformer à la déclaration royale de 1686, donnée pour tout le royaume, déclaration qui défendait de nommer des curés amovibles.

Cependant, à la suite de plusieurs conférences, l'érection de l'évêché de Québec et la réunion de la cure au séminaire furent confirmés par Louis XIV, en 1697. En 1716, M. de Saint-Vallier voulut faire des règlements pour mettre l'Église du Canada sur le même pied que celle de France, où la subordination des ecclésiastiques et des séminaires à leurs évêques était mieux connue et mieux pratiquée. Il se plaignait que le séminaire ne formait pas assez de prêtres. Cependant dix-huit ecclésiastiques canadiens avaient reçu les ordres sacrés depuis cinq ans. Le séminaire accusait à son tour M. de Saint-Vallier de vouloir éluder l'ordonnance relative à la fixation des cures en proposant de faire desservir les paroisses par les récollets. La décision de la question des libertés de l'Église gallicane ayant, dans la suite, éloigné de son attention les affaires religieuses, la cour ferma les yeux sur l'infraction du règlement touchant les cures fixes, et petit à petit les curés redevinrent amovibles comme auparavant, quoique le clergé continuât de reconnaître l'édit de 1692 comme loi du pays.

Depuis la conquête, le principe de l'amovibilité est devenu général, sans que les curés ni les paroissiens aient manifesté d'opposition à cet égard. Pour éluder les dispositions de l'édit de Louis XIV, l'évêque se réserve, dans ses lettres de nomination, le droit de révoquer le curé qu'il pourvoit d'un bénéfice. Cette condition acceptée semble mettre ces deux parties en dehors de l'action de la loi, qui subsiste toujours cependant pour les paroissiens, s'ils jugent à propos de s'en prévaloir.

Le chapitre de Québec cessa d'exister peu de temps après la conquête du Canada par les Anglais. Établi lors de l'érection du Canada en évêché, et n'étant point électif comme en France, ce chapitre se composait d'un doyen, d'un grand chantre, d'un archidiacre, d'un théologal, d'un grand pénitencier et d'une douzaine de chanoines. Le roi nommait aux deux

premières charges, et l'évêque aux autres. Depuis que le chapitre a cessé d'exister, l'évêque administre seul son diocèse, sur lequel, au moyen de l'amovibilité des curés, il règne d'une manière absolue; mais la prudence et les vertus qui ont distingué les prélats canadiens jusqu'à ce jour, les ont empêchés d'abuser d'une aussi grande autorité.

L'histoire du gouvernement ecclésiastique nous conduit naturellement à parler des institutions religieuses qui sont placées sous sa surveillance.

La charité et l'amour des lettres ont fondé en Canada tous les grands établissements destinés à l'instruction publique ou au soulagement de l'humanité souffrante. Comme nous l'avons vu, le collége de Québec fut élevé par le jésuite, M. de Rohaut; l'Hôtel-Dieu, par la duchesse d'Aiguillon, nièce du cardinal de Richelieu, laquelle y envoya des hospitalières de Dieppe en 1639; l'Hôtel-Dieu de Montréal, par Mme. de Bullion et Mlle. Mance; le couvent des ursulines par Mme. de la Peltrie. Il en fut de même de l'hôpital général, établi à Québec, en 1693, par M. de Saint-Vallier, pour remplacer le bureau des pauvres, que les citoyens de la ville avaient établi quatre ans auparavant, parce qu'il était défendu de mendier; et de la congrégation de Notre-Dame, fondée pour l'éducation des jeunes filles du peuple, par la sœur Bourgeois, native de Troyes, en Champagne. La sœur Bourgeois était une pauvre religieuse, inconnue, sans influence et sans fortune. Ayant visité le Canada une première fois, elle y revint en 1659, et jeta à Montréal les fondements de cette congrégation si florissante aujourd'hui. On dit qu'elle ne possédait que dix francs lorsqu'elle commença cette entreprise; mais son zèle et son dévouement lui méritèrent l'encouragement des personnes riches du Canada et surtout de la France, où elle fit plusieurs voyages. La congrégation possède aujourd'hui, dans les villes et dans les campagnes, de vastes écoles, dont les fruits font regretter qu'on n'ait pas formé dans le même temps une institution semblable pour les garçons. L'éducation de ceux-ci fut abandonnée au clergé, qui fut, pour ainsi dire, le seul corps enseignant, avec les religieux, sous la domination française. Le gouvernement ne s'occupa jamais lui-même de ce sujet important. En 1714, il y avait 75 élèves pensionnaires au séminaire. En 1728, les jésuites demandè-

rent la permission d'établir un collége à Montréal, et les frères Charon, de Montréal, proposèrent d'établir des maîtres d'école dans toutes les paroisses, comme en France. En 1737, les frères des Écoles chrétiennes, qui partageaient l'enseignement avec les frères Charon et quelques maîtres d'école répandus dans les campagnes, se réunirent pour ne faire qu'un seul corps, sous les mêmes règlements et le même habit. Malgré les efforts des jésuites et des frères Charon, le gouvernement considéra toujours l'instruction du peuple comme plus dangereuse qu'utile à la tranquillité publique, et le Canada fut encore moins exempt de ce préjugé funeste que d'autres pays, puisqu'il ne posséda jamais d'écoles de paroisses, et que, chose inouïe, l'imprimerie n'y fut introduite qu'en 1764, ou 156 ans après sa fondation.

Les maisons d'éducation devaient donc être nécessairement peu nombreuses, et, en effet, elles se bornaient aux villes. C'étaient les séminaires de Québec et de Montréal, qui avaient quelques classes élémentaires ; les récollets et les frères Charon. Les jésuites étaient ceux qui, par état, devaient être à la tête de l'enseignement ; mais ils furent moins heureux en Canada qu'ailleurs, car leurs classes ne furent jamais considérables. Content des connaissances nécessaires pour remplir le courant des emplois, on croyait n'avoir pas trop de temps pour défricher le sol et se défendre contre les sauvages ; et le gouvernement, qui préférait avant tout la soumission de ses sujets, se donnait bien de garde de troubler un état de choses qui rendait les colons moins exigeants, moins ambitieux, et par conséquent plus faciles à conduire. La métropole fut punie la première de son oubli à la fois coupable et impolitique ; car si les Canadiens, au lieu de se livrer à la guerre, à la chasse, à la vie aventureuse, avaient embrassé l'agriculture, le commerce et les arts, leurs succès auraient attiré des colons, et, lorsque la guerre de 1755 éclata, le pays aurait été plus riche, plus populeux, et il aurait pu faire par là même à ses ennemis une résistance, non pas plus longue, car la guerre dura six ans et avec acharnement, mais plus efficace et plus heureuse.

L'organisation ecclésiastique a conservé jusque après la conquête la forme qui lui avait été donnée sous Louis XIV. Quoique relevant immédiatement du Saint-Siége, les prélats et une partie des curés étaient pris dans le clergé de France.

Chacun sait que ce clergé, d'ailleurs si illustre, étant constitué en pouvoir politique, a pris une part active à toutes les grandes révolutions qui ont agité cet ancien peuple. Fidèles à leurs traditions, ceux de ses membres qu'il envoya en Canada, voulurent agir comme lui. Ils ne prévoyaient pas qu'avec les éléments de la société américaine, cette conduite ne pourrait se prolonger au delà d'un certain terme, terme que la conquête est venue précipiter.

Les dissensions religieuses qui éclatèrent en France au sujet des libertés de l'Église gallicane, ne troublèrent point la faible population éparse sur les bords du Saint-Laurent, parce que, dès le principe, le roi avait réglé la question. Mais le jansénisme, avec sa dialectique rigide, pénétra un moment dans le Canada pour y agiter des questions de dogme. Personne n'aurait cru que l'ombre même d'une hérésie pût obscurcir ce ciel chéri des catholiques. D'abord quelques livres infectés des doctrines de Pascal et d'Arnault, s'y glissèrent clandestinement, suivis de quelques adeptes, qui surent tromper la vigilance du clergé. M. Varlet, évêque de Babylone et archevêque déposé d'Utrecht, passa par le Canada en se rendant dans les missions du Mississipi, et laissa après lui des prosélytes à l'hérésie. M. de Villermaula, du séminaire de Montréal, M. Thibaut, curé de Québec, M. Glandelet, doyen du chapitre, se mirent à penser comme l'auteur des "Lettres provinciales." En 1714, un religieux inconnu débarque à Québec et exprime l'intention de se construire un ermitage pour y passer le reste de ses jours. Quoique sa conduite eût quelque chose de mystérieux, on le laissa se retirer dans les forêts de Kamouraska, où il s'éleva une petite cabane de branches. Cachant soigneusement ses principes et son nom, il y vivait en ermite, se prosternant devant ceux qu'il rencontrait, et leur baisant les pieds en prononçant des paroles édifiantes. Mais un hiver de six mois et quatre pieds de neige sur le sol mettront toujours, en ce pays, de grands obstacles à la vie d'anachorète. Sous prétexte que sa cabane avait été incendiée, l'inconnu abandonna sa retraite et revint à Québec, dont les nombreuses institutions religieuses lui rendirent le séjour agréable. Il s'était même introduit dans les principales familles, lorsqu'une lettre d'Europe arrive au gouverneur, et dévoile tout. Il fut reconnu pour être Don George François Paulet,

bénédictin corrompu par les pernicieuses maximes jansénistes, et redemandé par le supérieur du monastère d'où il s'était secrètement échappé. De ce moment toutes les portes lui furent fermées. En vain voulut-on l'engager à se soumettre à la constitution *unigenitus;* ferme dans sa croyance, comme le grand Arnault et le P. Quesnel, dont il avait été le disciple, il ne voulut rien rétracter. L'évêque fut obligé de l'excommunier et de le faire bannir du Canada comme hérétique.*

" Au milieu des factions du calvinisme et des querelles du jansénisme, dit l'auteur du " Siècle de Louis XIV," il y eut encore une division en France sur le quiétisme. C'était une suite malheureuse des progrès de l'esprit humain dans le siècle de ce monarque, que l'on s'efforçât de passer presqu'en tout les bornes prescrites à nos connaissances ; ou plutôt c'était une preuve qu'on n'avait pas fait encore assez de progrès."

Cette secte, car on lui a donné ce nom, se jeta dans la spiritualité. Elle séduisit l'illustre auteur du " Télémaque, " qui, sans tomber dans les rêveries de Mme. Guyon, avait néanmoins du penchant pour la contemplation et les idées mystiques. Il paraît que plusieurs personnes se firent quiétistes en Canada. On assure que madame d'Ailleboust, la femme du gouverneur, s'était vouée à Jésus-Christ dès sa jeunesse, inspirée qu'elle était, par le culte intérieur et par l'amour pur et désintéressé ; et que, malgré son mariage, elle conserva jusqu'à la fin de ses jours sa pureté virginale. Devenue veuve, elle fut recherchée en secondes noces par un autre gouverneur, M. de Courcelles, et par M. Talon, intendant ; mais à l'exemple de la fondatrice du quiétisme, elle refusa constamment les partis les plus avantageux. Cette femme, qui avait de grands biens, les partagea entre l'hôpital général et l'Hôtel-Dieu, où elle mourut, suivant le langage de ces rêveurs, " avec l'esprit de prophétie, le don des larmes, le discernement des esprits et plusieurs autres grâces gratuites."

Le tremblement de terre de 1663 fut le plus beau temps du quiétisme en Canada. Ce phénomène mit en mouvement l'imagination ardente et mobile de ses adeptes : les apparitions furent nombreuses, singulières, effrayantes ; les prophéties se multi-

* Histoire de l'Hôtel-Dieu. Mémoires sur la vie de M. de Laval. Gazette d'Amsterdam du 14 avril 1719.

plièrent. La supérieure de l'Hôtel-Dieu et la célèbre Marie de l'Incarnation, supérieure des ursulines, partagèrent ce délire de la dévotion. Ce furent elles qui donnèrent le plus d'éclat en Canada, au culte de la spiritualité, pieuse chimère qui affecta pendant longtemps plusieurs intelligences tendres et romanesques. Le clergé se contenta d'observer une réserve respectueuse devant ce phénomène moral, n'osant blâmer ce que les uns prenaient pour de saintes inspirations, et les autres, pour des illusions innocentes causées par un excès de piété.

LIVRE QUATRIÈME.

CHAPITRE I.

LUTTES DE L'ÉTAT ET DE L'ÉGLISE.

1663-1682.

Le conseil souverain : division au sujet du syndic des habitations.—M. de Mésy suspend les conseillers de l'opposition.—Moyen étrange qu'il veut employer pour les remplacer.—Nouveaux membres nommés.—M. de Villeray passe en France pour porter des plaintes contre lui.—M. de Mésy révoqué ; sa mort.—M. de Courcelles lui succède.—Arrivée de M. de Tracy, vice-roi, de M. de Courcelles et de M. Talon, premier intendant, d'un grand nombre d'émigrants et du régiment de Carignan.—La liberté du commerce est accordée à la colonie, sauf certaines réserves.—Guerre contre les Iroquois.—Deux invasions de leurs cantons par les Français les forcent à demander la paix.—M. de Tracy repasse en France.—Le projet de franciser les sauvages échoue.—L'intendant suggère de restreindre l'autorité du clergé dans les affaires temporelles.—Travaux et activité prodigieuse de Talon ; impulsion qu'il donne à l'agriculture et au commerce.—Licenciement du régiment de Carignan, à condition que les soldats s'établiront dans le pays.—Talon passe en France.—Le gouverneur empêche les Iroquois d'attirer la traite des pays occidentaux dans la Nouvelle-York, et apaise les sauvages prêts à se faire la guerre.—Mortalité effrayante parmi eux.—Talon, revenu en Canada, forme le vaste projet de soumettre à la France tout l'ouest de l'Amérique.—Traité du saut Sainte-Marie avec les nations occidentales, qui reconnaissent la suprématie française.—Fondation de Cataracoui (Kingston).—Le comte de Frontenac remplace M. de Courcelles : ses talents, son caractère ; discours qu'il fait au conseil souverain.—Lois nombreuses décrétées touchant l'administration de la justice et d'autres objets d'utilité publique.—Suppression de la compagnie des Indes occidentales.—Division entre M. de Frontenac et M. Perrot, gouverneur de Montréal ; celui-ci est emprisonné au château Saint-Louis.—Le clergé appuie M. Perrot.—Le conseil souverain est saisi de l'affaire, qui est finalement renvoyée au roi.—M. Duchesneau relève M. Talon.—Querelles avec M. de Laval au sujet de la traite de l'eau-de-vie.—Dissensions entre le gouverneur et M. Duchesneau : ils sont rappelés tous les deux.—Rivalité de l'Église et du gouvernement.—Arrivée de M. de la Barre, qui vient remplacer M. de Frontenac.

L'OPPOSITION que MM. de Charny, de la Ferté et d'Auteuil firent à l'élection du syndic des habitations, acheva de brouiller entièrement le gouverneur avec l'évêque. Cette opposition était appuyée par M. de Villeray, le procureur-général Bourdon et la grande majorité du conseil, où le gouverneur n'avait que deux partisans, MM. d'Amours et Legardeur. Le peuple aussi était bien pour le gouverneur ; mais le peuple n'avait aucune influence sur le conseil. Ainsi, il fallait que M. de Mésy se soumît à la volonté de son adversaire triomphant, ou qu'il se fît une majorité en essayant les chances d'un coup d'État, cette dernière ressource d'un pouvoir faible et chancelant. On connaît assez déjà le caractère de ce gouverneur pour dire le parti qu'il prit. Il suspendit tous les partisans de l'évêque de leurs fonctions, sous le double prétexte que celui-ci les avait désignés à son choix, parce qu'ils étaient ses créatures, et " qu'ils avaient voulu se rendre les maîtres et sacrifier les intérêts du roi et du public à ceux des particuliers."

Nous avons vu que le roi avait adjoint le chef du sacerdoce au gouverneur pour la nomination annuelle des conseillers. Ce partage d'autorité mettait le gouverneur au niveau de l'évêque, qui devenait par là le rival et l'observateur du premier dans l'exercice de l'une des prérogatives les plus importantes de la couronne. Ce système de surveillance devait être, et fut, en effet, la cause d'une foule de difficultés.

M. de Mésy, en suspendant de sa seule autorité la majorité des membres du conseil, avait violé l'édit royal ; car s'il ne pouvait nommer les conseillers sans le concours de l'évêque, il ne pouvait non plus les suspendre sans son assentiment, et cet assentiment nécessaire lui avait été refusé après une interpellation faite au prélat par le major de la garnison, M. d'Angoville. Le prélat avait répondu qu'ayant été informé par M. Colbert que M. de Tracy allait venir en Canada l'année suivante, il ne pouvait consentir à ce changement avant l'arrivée de celui-ci. Mais cela n'avait pas arrêté le gouverneur, qui, au contraire, fit publier, au son du tambour, son ordonnance d'interdiction, et remplaça les conseillers interdits, en se servant d'un moyen qui doit paraître étrange à cause de la nature du gouvernement, mais qui montre que M. de Mésy désirait vivement obtenir le concours du peuple. Il proposa de convoquer une as-

semblée publique pour choisir des conseillers nouveaux selon l'avis des habitants. Il voulait motiver son appel au peuple de manière à faire entendre qu'il avait été induit en erreur lorsqu'il avait fait son premier choix, et que, ne connaissant pas encore assez les hommes et les choses de la colonie, il avait besoin d'être éclairé par l'opinion publique.

Comme on devait s'y attendre, d'après la nature de la convocation et d'après l'accusation qu'elle comportait, M. de Laval refusa de donner son consentement ;* et l'assemblée n'eut pas lieu.

Les choses en restèrent là jusqu'à ce qu'il fallut renouveler la nomination des conseillers. Alors, le gouverneur, après avoir fait inviter au conseil M. de Laval, qui s'excusa de ne pouvoir s'y rendre, remplaça les membres suspendus par MM. Denis, de la Tesserie, et Péronne Demazé, et révoqua le procureur général Bourdon, qui était présent et qui lui nia le droit de le destituer, puisque l'édit de création du conseil, en prescrivant la nomination annuelle des membres, gardait le silence sur lui. Le gouverneur, passant par-dessus les objections, lui ordonna de sortir, et nomma M. Chartier de Lotbinière pour le remplacer. Le greffier en chef, M. Peuvret, subit le même sort, et eut pour successeur M. Fillion, notaire. M. de Mésy fit ensuite embarquer pour l'Europe, de son autorité privée, MM. Bourdon et de Villeray, terminant ainsi, pour le moment, par une espèce de révolution du palais, la querelle commencée au sujet du syndic municipal.

Ces débats avaient beaucoup agité l'opinion au dehors ; mais le public, tout en blâmant la violence de M. de Mésy, violence qui l'avait entraîné au delà des bornes de la légalité, inclinait cependant pour lui contre M. de Laval, que la question des dîmes rendait alors très-impopulaire. Le clergé monta en chaire pour prendre la défense de son chef, et fit retentir les temples de disputes politiques, les jésuites surtout, qui passaient pour être au fond de cette querelle et qui accusaient le gouver-

* " M. l'évêque se refuse à la nomination d'un procureur-général et des conseillers au lieu et place de ceux que le gouverneur prétend être interdits ; que sa conscience, ni son honneur, *ni sa fidélité au pouvoir du roi*, ne le pouvaient permettre jusqu'à ce que les dits officiers du dit conseil fussent convaincus des crimes dont la dite ordonnance d'interdiction les accuse."—*Registre du conseil souverain.*

neur de violence et d'avarice. Cependant celui-ci, pour les convaincre de sa bonne foi, s'adressait à eux pour qu'ils lui dissent " en leur conscience ce qu'il pouvait pour la décharge de la sienne et pour garder la fidélité qu'il devait avoir pour le service du roi." MM. Chartier, de Repentigny et Charron portèrent cet écrit au supérieur des jésuites, le P. Jérome Lalemant, qui répondit que le confesseur serait le juge de la conscience du gouverneur, et que dans les débats ce n'était pas aux hommes de sa profession à juger qui avait tort ou raison.

Pendant ce temps M. de Villeray parvenait à Paris. L'évêque et les conseillers suspendus avaient résolu d'accuser le gouverneur auprès du roi, et ils avaient chargé M. de Villeray d'exprimer leurs accusations. Celui-ci n'eut qu'à se présenter pour obtenir une pleine réparation de la cour, fort mécontente de M. de Mésy et de ses appels au principe électif et au peuple. Louis XIV voulut même en faire un exemple pour l'instruction des gouverneurs futurs. Quoiqu'il eût déjà décidé de le rappeler pour donner sa place à M. de Tracy, il ordonna qu'il fût arrêté, jugé et renvoyé en France pour satisfaire à sa justice et au repos de ses peuples. Au yeux du public cependant M. de Mésy passa, comme son prédécesseur, pour avoir été sacrifié à la vengeance du prélat triomphant ; la disgrâce de M. de Mésy était encore plus complète que celle du baron d'Avaugour.

Colbert avait néanmoins conclu de tous ces débats que les laïques ne se soumettraient jamais paisiblement au pouvoir que voulait s'attribuer l'évêque dans les affaires temporelles. " C'est pour cela qu'il voulut choisir des chefs qui fussent de caractère à ne donner aucune prise sur leur conduite, ni à souffrir qu'on partageât avec eux une autorité dont il convenait qu'ils fussent seuls revêtus." *

Pendant ces dissensions, le Canada fut de nouveau concédé à la compagnie des Indes occidentales, par édit du roi, dans le mois de mai 1664. Cette compagnie se trouva ainsi maîtresse de toutes les possessions françaises dans les deux hémisphères. A sa demande, le roi voulut bien nommer les premiers gou-

* Charlevoix, à qui nous empruntons ces dernières paroles, garde le silence sur le sujet réel de la dispute et sur tous les détails que nous venons de donner, détails que nous avons trouvés dans les registres du conseil souverain, déposés aux archives de la province.

verneurs provinciaux et un vice-roi pour toute l'Amérique. Alexandre de Prouville, marquis de Tracy, lieutenant général dans les armées, fut choisi pour remplir cette dernière charge; il reçut l'ordre de se rendre d'abord dans les îles du golfe du Mexique et ensuite en Canada. Il devait travailler à consolider le Canada au dedans et au dehors, et éviter les difficultés avec les jésuites, parce que c'étaient des difficultés avec eux, disait le ministre, qui avaient été la cause pour laquelle M. d'Avaugour et M. de Mésy avaient été rappelés.

Daniel de Rémi, seigneur de Courcelles, fut nommé pour remplacer M. de Mésy, comme gouverneur provincial, et M. Talon, intendant en Hainaut, fut choisi pour être intendant du Canada à la place de M. Robert, qui, comme on l'a dit, ne vint jamais en Amérique. Ils furent chargés, conjointement avec le marquis de Tracy, d'informer contre le gouverneur révoqué et de lui faire son procès. " Mais Dieu, observe le doyen du chapitre de Québec, avait terminé tout heureusement par la pénitence et la mort du coupable;" paroles d'une vengeance satisfaite, qui font voir jusqu'à quel point l'esprit de parti était monté.

Avant d'expirer, M. de Mésy écrivit à M. de Tracy une lettre, que l'on trouve en partie dans les procès-verbaux du conseil souverain, pour protester que, dans tout ce qu'il avait fait, il n'avait été guidé que par l'intérêt du roi, et le désir de faire fleurir la colonie. " Vous éclaircirez, ajoutait-il, bien mieux que moi, les choses que j'aurais pu faire savoir au roi touchant la conduite de M. de Pétrée et des jésuites dans les affaires temporelles. Je ne sais néanmoins si je ne me serais point trompé en me laissant un peu trop légèrement persuader par les rapports qu'on m'a faits sur leur compte. Je remets toutefois à votre prudence et à vos bons examens le règlement de cette affaire."

La cour avait envoyé l'ordre de faire tous les préparatifs nécessaires pour pousser la guerre avec vigueur contre les Iroquois. Une levée d'habitants fut ordonnée, et l'on annonça l'arrivée prochaine du régiment de Carignan, qui s'était distingué contre les Turcs dans la Hongrie.

Le marquis de Tracy atteignit Québec dans le mois de juin 1665; il venait de la baie du Mexique, où il avait repris Ca-

yenne sur les Hollandais, et soumis plusieurs îles de l'archipel au pouvoir de la France. Il débarqua au milieu des acclamations de la population qui l'accompagna jusqu'à la cathédrale. L'évêque vint le recevoir sur le parvis de Notre-Dame, à la tête de son clergé, et le conduisit au pied du chœur, où l'on avait préparé un prie-Dieu, que le pieux vice-roi refusa, voulant s'agenouiller modestement sur le pavé nu de la basilique. Après le chant du *Te Deum*, le prélat reconduisit avec les mêmes honneurs M. de Tracy, qui reçut ensuite les hommages de toutes les autorités de la colonie.

Quatre compagnies du régiment de Carignan étaient déjà débarquées ; il en arriva vingt autres du mois de juin au mois de décembre, avec leur colonel, M. de Salières. MM. de Courcelles, Talon, et un grand nombre de familles, d'artisans et d'engagés arrivèrent aussi cette même année. Ils amenèrent des bœufs, des moutons, et les premiers chevaux qu'on eût encore vus dans le pays. Ce noble animal excita l'admiration des sauvages, qui s'étonnaient de le voir si docile à la volonté de l'homme.

Dès que le vice-roi eût reçu ses renforts, il songea à faire cesser les déprédations que les Iroquois continuaient toujours de commettre ; mais cette tâche était plus difficile qu'il ne l'avait d'abord pensé. Il commença par faire élever trois forts sur la rivière Richelieu, où quelques ouvrages avaient déjà été construits plusieurs années auparavant ; il plaça ces forts, l'un à Sorel, l'autre à Chambly et le troisième à trois lieues plus loin, et il y laissa pour commandants des officiers qui ont donné leurs noms à ces lieux. D'autres postes fortifiés furent établis plus tard à Sainte-Anne et à Saint-Jean. Ces petits ouvrages arrêtèrent d'abord les Iroquois, et, pour cette année-là, les récoltes se firent assez tranquillement.

Pendant que M. de Tracy prenait ainsi des mesures pour mettre le pays à l'abri des courses des ennemis, Talon, resté à Québec, s'occupait de l'administration intérieure, et, suivant ses ordres, il examinait et appréciait tout, pour en faire rapport à Colbert. Il avait reçu d'amples instructions en partant de France. On l'avait choisi, disait Louis XIV, parce qu'il avait toutes les qualités nécessaires pour prendre une connaissance parfaite de l'état du pays, et pour réformer les abus dans l'ad-

ministration de la justice, de la police et des finances. On se plaignait que les jésuites avaient pris une autorité qui dépassait les bornes de leur profession ; que l'évêque était leur créature ; qu'ils avaient jusque-là nommés les gouverneurs pour le roi, et fait révoquer ceux qui avaient été choisis sans leur participation. Il devait s'enquérir à ce sujet, sans néanmoins découvrir ses intentions ; éviter toute querelle avec eux, et repousser, en les ménageant, toute entreprise de leur part contre l'autorité du roi ou contre ses intérêts, parce qu'il était absolument nécessaire de tenir une juste balance entre l'autorité temporelle et l'autorité spirituelle, de manière toutefois que celle-ci fût inférieure à l'autre.

L'intendant était autorisé, avec le concours du vice-roi et de M. de Courcelles, à nommer un nouveau conseil souverain plus sage que l'ancien, ou à modifier la composition de ce dernier. "Il importe, lui disait-on, que l'intendant ait perpétuellement dans l'esprit que la justice, devant faire le félicité des peuples, doit régner sans distinction de qui que ce soit, et qu'il prenne garde que le conseil la rende toujours avec intégrité, sans cabale et sans frais." Il était chargé aussi de s'entendre avec le conseil et les principaux habitants pour faire des règlements fixes touchant l'administration des finances et la punition de ceux qui les dilapidaient; touchant la culture des terres et l'établissement de manufactures. Il devait user de tous ses efforts pour faire établir les terres de proche en proche, afin que les habitants pussent mieux se défendre contre les attaques des sauvages, dût-il pour cela en ôter à ceux qui en avaient pris plus qu'ils n'en pouvaient défricher, une partie pour la donner aux nouveaux colons ; il devait enfin faire défricher et ensemencer trente ou quarante terres par année aux frais du roi pour de nouvelles familles. Enfin ses instructions s'étendaient aussi aux dîmes, qu'il fallait fixer le plus bas possible. Elles étaient tout entières inspirées par les sentiments les plus nobles et les plus généreux, et elles étaient signées de la main même du roi et contre-signées par son ministre, M. de Lyonne. Quel autre aspect aurait présenté le Canada en 1759, si le même génie eût toujours inspiré les conseils de Versailles, et quel autre dénoûment aurait eu la guerre de sept ans pour la France !

M. de Tracy avait aussi reçu des instructions fort détaillées, particulièrement sur la conduite qu'il devait tenir avec le clergé. Louis XIV, qui achevait de concentrer le pouvoir dans ses mains, l'informait que c'était à lui qu'il faudrait s'adresser désormais pour rendre compte des affaires et pour recevoir ses ordres, "car ceux qui avait des postes de confiance, devaient avoir pour maxime d'avoir leur principale relation avec Sa Majesté, la correspondance qu'ils tiennent avec les personnes de son conseil, n'étant qu'une suite et une dépendance de la première."

La mort de M. de Mésy ayant mis fin aux accusations portées contre lui, et débarrassé le nouveau gouvernement d'une affaire délicate et difficile, celui-ci put s'occuper, sans délai, de choses plus utiles au pays. L'intendant avait des vues élevées et de l'indépendance dans le caractère. Il transmit, dans l'été de 1665, un rapport volumineux sur tous les sujets qu'il était chargé d'examiner. Il dit, en parlant des jésuites, que s'ils avaient, pendant quelque temps, balancé l'autorité temporelle, ils avaient bien réformé leur conduite depuis ; et du pays, qu'on ne pouvait faire un tableau trop favorable de ses rivières, de sa salubrité et de sa fertilité. " Si Sa Majesté, ajoutait-il, veut faire quelque chose du Canada, elle ne réussira qu'en le retirant des mains de la compagnie des Indes occidentales, et qu'en y rendant le commerce libre, à l'exclusion des seuls étrangers.* Si, au contraire, elle ne regarde ce pays que comme un lieu propre à la traite des pelleteries et au débit de quelques denrées qui sortent de son royaume, elle n'a qu'à le laisser comme il est pour le perdre ; car sur la première déclaration que la compagnie y a faite d'abolir toute liberté commerciale, et d'empêcher les habitants de rien importer eux-mêmes de France, même pour leur subsistance, tout le monde a été révolté." En effet, une pareille politique eût enrichi la compagnie, mais ruiné les colons, et, avec eux, le pays.

Des représentations si sages furent écoutées. Dès le mois d'avril suivant, le conseil du roi accorda à la colonie la liberté du commerce avec les sauvages et la France. Il ne laissa à la compagnie que le droit du quart sur les castors, du dixième sur

* Une lettre du conseil souverain à M. Colbert, laquelle se trouve au long dans les procès-verbaux de 1668, contient entre autres choses la même recommandation.

les orignaux, et la traite de Tadoussac, en l'obligeant même de payer, pour cette réserve, les juges ordinaires, dont la subvention se montait à 48,950 livres, monnaie du temps.

Cette réforme commerciale était urgente. Tout était tombé dans une langueur mortelle. Le conseil souverain avait été obligé de multiplier les règlements pour satisfaire le peuple; et, d'une ordonnance à l'autre, le commerce était tombé dans un véritable esclavage. Le conseil, par exemple, voulut limiter par un tarif le prix des marchandises dont la compagnie avait le monopole, et qui étaient devenues d'une cherté excessive: elles disparurent aussitôt du marché, et l'on ne pouvait s'en procurer à quelque prix que ce fût. Cet état de choses, qui ne pouvait durer sans remettre en question l'existence de la colonie, cessa dès que le commerce avec les aborigènes et la France redevint libre, tant il est vrai de dire qu'il ne peut y avoir de commerce que là où il y a assez de liberté pour une sage concurrence.

Sur la fin de l'année, trois des cinq cantons de la confédération iroquoise envoyèrent des députés avec des présents pour solliciter la paix. Le chef Garakonthié en faisait partie; c'était, comme on le sait, un ami de l'alliance française. M. de Tracy lui montra beaucoup d'amitié, et la paix fut conclue à des conditions honorables pour les deux parties. Les députés s'en retournèrent, chargés de présents, dans leur pays. Les Agniers et les Onneyouths, qui étaient restés chez eux, allaient avoir maintenant à combattre toutes les forces des Français. En effet, deux corps de troupes, commandés l'un par M. de Courcelles lui-même et l'autre par M. de Sorel, se mirent en marche au milieu de l'hiver. A la nouvelle de leur approche, les Onneyouths effrayés s'empressèrent d'envoyer des ambassadeurs à Québec pour conjurer l'orage. Les Agniers les avaient chargés de pleins pouvoirs, sans cesser pourtant de faire des courses; une de leurs bandes venait encore de massacrer trois officiers, parmi lesquels se trouvait un neveu de M. de Tracy. Malgré ces hostilités, la négociation eût probablement réussi, sans la cruelle insolence d'un chef agnier, qui s'était joint à la députation, et qui, étant un jour à table chez le vice-roi, lui dit, en levant le bras, que c'était ce bras qui avait tué son neveu. Ce propos excita l'indignation de tous les assistants. M. de Tracy

lui répondit qu'il ne tuerait plus personne, et à l'instant même il le fit entraîner hors de la salle et étrangler par la main du bourreau. Cette justice, qui ne pouvait être justifiée que par la nécessité où l'on était d'inspirer de la crainte à ces barbares, eut un bon effet dans la suite ; mais elle ôta, pour le moment, tout espoir de faire la paix avec les sauvages.

Cela se passait pendant que M. de Courcelles, ignorant la présence des ambassadeurs dans la capitale, parvenait chez les Agniers, après une marche pénible de sept cents milles au milieu des neiges et des forêts ; ce gouverneur marchait lui-même à la tête des troupes, les raquettes aux pieds, et portait ses vivres et ses armes comme le dernier soldat. La milice canadienne, qui s'est distinguée si souvent depuis par sa bravoure, sa patience et surtout par la hardiesse de ses expéditions lointaines, commence à paraître ici sur notre scène. Elle était commandée dans cette campagne par La Vallière, Saint-Denis, Giffard et Le Gardeur, tous braves gentilshommes.

M. de Courcelles trouva toutes les bourgades des Agniers désertes. La plupart des guerriers, qui ne s'attendaient point à une invasion au milieu de l'hiver, étaient allés faire la chasse, ou porter la guerre à une autre peuplade. Les femmes, les enfants et les vieillards prirent la fuite à l'apparition des Français, qui ne virent partout qu'un pays abandonné ; mais cette brusque attaque étonna les Iroquois, que la campagne de l'été suivant acheva de remplir d'une terreur salutaire.

Le marquis de Tracy, bien qu'il fût agé de plus de soixante ans, voulut commander lui-même la nouvelle expédition. Elle se composait de 600 soldats du régiment de Carignan, de presque tous les habitants capables de porter les armes, puisqu'on y comptait 600 Canadiens, et d'une centaine de sauvages. Mais elle fut tellement retardée dans sa marche par le passage des rivières et les embarras des forêts, qu'elle épuisa ses vivres avant d'atteindre l'ennemi, et que, sans un bois de châtaigniers, elle allait être obligée de se débander pour chercher de quoi satisfaire à la faim. Les Agniers n'osèrent pas attendre les Français, qui traversèrent leurs villages, tambour battant, drapeaux déployés. A la dernière bourgade, les sauvages firent mine un instant de vouloir livrer bataille ; mais, à la vue des préparatifs du combat, ils prirent la fuite. On pilla leurs pro-

visions dans leurs cabanes et dans leurs caches sous terre, où l'on savait qu'ils en conservaient des quantités considérables, surtout de maïs ; l'on prit ce qu'on put emporter, et le reste fut détruit avec toutes les bourgades, qui furent livrées aux flammes.

Ces pertes abattirent l'orgueil de ces barbares, accoutumés depuis longtemps à faire trembler leurs ennemis. Ils vinrent demander humblement la paix à Québec ; et c'était tout ce que l'on voulait. L'intérêt des Français était de se maintenir en bonne intelligence avec toutes les nations indigènes. La paix fut signée en 1666, et dura dix-huit ans, c'est-à-dire jusqu'en 1684.

M. de Tracy repassa en France en 1667, après avoir mis la compagnie des Indes occidentales en possession des droits que l'on venait de lui réserver. L'administration de cet actif vieillard, aidé de Talon, avait été marquée par deux événements qui eurent des conséquences heureuses pour le Canada, l'abolition du monopole de la compagnie et la conclusion de la paix avec la confédération iroquoise. Cette paix permit de faire les découvertes les plus brillantes dans l'intérieur de l'Amérique.

Il avait été souvent question à Paris de franciser les sauvages. Talon avait été chargé d'engager les missionnaires à entreprendre cette œuvre difficile, en enseignant le français aux enfants des aborigènes, et en les accoutumant à vivre à la manière des Européens. Mais toutes les tentatives échouèrent, et sur les représentations de M. de Tracy, dont Colbert reconnut la sagesse, on abandonna un projet qui ne présentait que des dangers, parce que la barbarie est aussi tenace que la civilisation dans ses usages.

Malgré la réorganisation du conseil souverain, où furent installés de nouveau tous les anciens membres suspendus par M. de Mésy ; malgré le rétablissement de MM. de Peuvret et Bourdon, l'un dans sa charge de procureur général, et l'autre dans celle de greffier en chef du conseil, ce qui semblait justifier le parti de M. de Laval, le ministre n'en chercha pas moins à restreindre l'autorité du clergé dans les affaires temporelles, et à suivre les conseils qu'il recevait des Canadiens, lorsque ces conseils lui paraissaient dictés par la raison et par une prudence éclairée.

Suivant ses instructions, Talon entourait le clergé de respect; mais il traçait en même temps les bornes qui ne devaient pas être dépassées par les ecclésiastiques. La paix, rétablie au dedans et au dehors, lui permit de travailler avec ardeur au progrès de la colonie. Il écrivit au ministre que bien que la population du Canada fût de différentes provinces de France, dont les humeurs ne sympathisaient pas toujours ensemble, elle lui avait paru assez unie. Il demanda des lettres de noblesse pour MM. Godefroi, Denis, Lemoine et Amiot, quatre des habitants les plus considérables du pays. Mais il exigea trop des ministres en demandant des colons. Colbert lui-même lui répondit qu'il ne serait pas prudent de dépeupler la France pour peupler le Canada, que l'émigration devait être graduelle, et qu'il ne fallait pas y faire passer plus d'hommes que le pays défriché pouvait en nourrir. Talon, sans se décourager, ne cessa point de vanter les avantages qu'on pourrait retirer du pays, si l'on savait l'administrer. Il pensait que le Canada pourrait aider, par ses productions, à la subsistance des Antilles, et leur devenir un secours assuré si celui de France venait à leur manquer; qu'il pourrait leur fournir, ainsi qu'à la France ellemême, du goudron, de la résine, de la farine, des légumes, du poisson, des bois et des huiles. Il fallait se faire céder la Nouvelle-York pour avoir deux débouchés à la mer.

"A mesure, disait-il, que le Canada recevra des accroissements il pourra, par ses peuples, naturellement guerriers et disposés à toutes sortes de fatigues, soutenir la partie française de l'Amérique méridionale, si l'ancienne France se trouvait hors d'état de le faire, et cela d'autant plus aisément qu'il aura luimême des vaisseaux. Ce n'est pas tout: si son commerce et sa population augmentent, il tirera de la mère patrie tout ce qui pourra lui manquer, et par ses importations du royaume, il contribuera à l'accroissement du revenu du roi, et accommodera les producteurs français en achetant le surplus de leurs marchandises. Au contraire, si la Nouvelle-France n'est pas soutenue, elle tombera entre les mains des Anglais, des Hollandais ou des Suédois; et l'avantage que l'on perdra, en perdant cette colonie, n'est pas si peu considérable que la compagnie ne doive convenir que cette année il passe de la nouvelle en l'ancienne France pour près de cinq cent cinquante mille francs de

pelleteries. Par toutes ces raisons donc comme par celles qui sont connues et dont on ne parle pas, ou qui sont cachées et que le temps fera découvrir, on doit se convaincre que le Canada est d'une utilité inappréciable."

L'intendant porta aussi son attention sur nos richesses minérales. En venant en Canada il s'était fait débarquer à Gaspé, où il avait trouvé du fer. L'année suivante, en 1666, il avait envoyé M. de la Tesserie, à la baie Saint-Paul, pour y faire des recherches géologiques. Cet ingénieur lui rapporta qu'il avait découvert en cet endroit une mine très-abondante de ce même métal, et qu'il espérait y trouver aussi du cuivre et peut-être de l'argent. Lorsque Talon repassa en France, deux ans après, il engagea Colbert à faire continuer ces explorations, et obtint un autre ingénieur, M. de la Potardière, qui, après avoir visité deux mines que l'on venait de découvrir aux environs des Trois-Rivières, déclara qu'il n'était pas possible de trouver de meilleur fer, et en plus grande abondance. Ce fer est en effet supérieur à celui de la Suède.

Talon fonda ou encouragea encore une foule d'industries ; il fit faire de nombreux essais de culture, établit de nouvelles branches de commerce, noua des correspondances avec la France, l'île de Madère et plusieurs autres contrées dans l'ancien et dans le nouveau monde, et commença des pêcheries dans le Saint-Laurent et les nombreuses rivières qui s'y jettent. Il favorisa surtout la pêche du loup-marin, qui produisit bientôt assez d'huile pour la consommation intérieure et pour l'exportation non-seulement en France, mais dans les Antilles, colonies avec lesquelles il voulait établir des relations suivies, et où il fit envoyer du poisson, des pois, du merrain et des planches du Canada.

Mais comme la pêche pouvait devenir une des principales branches du commerce canadien, il projeta la création d'une compagnie assez riche pour la faire sur une grande échelle. Il ne doutait point que la compagnie ne réalisât en peu de temps des profits considérables. La pêche du marsouin blanc exigeait peu de dépense ; elle devait produire en grande abondance des huiles excellentes pour les manufactures. Il fit encore couper des bois de toutes sortes, entre autres des mâtures, dont il envoya des échantillons à La Rochelle pour la marine royale.

Outre les grains ordinaires, qui avaient été cultivés jusqu'alors, il encouragea la culture du chanvre, afin de fournir à la consommation du pays et aux demandes du commerce extérieur. Une tannerie, la première qu'on ait vue en Canada, fut établie près de Québec et eut un plein succès. Enfin sous sa main créatrice tout changea d'aspect en peu d'années. Il entrait dans le détail des moindres choses, invitait les habitants à aller chez lui, ou allait les visiter chez eux ; il éclairait leur industrie et favorisait leurs entreprises. En 1668, on vit onze navires mouillés dans la rade de Québec et chargés de toutes sortes de marchandises, proportion plus grande relativement à la population que les 1,200 navires qui fréquentent aujourd'hui nos ports. Tant de beaux résultats étaient dus à l'impulsion que Talon avait donnée aux affaires, et à la plus grande liberté qui venait d'être accordée au commerce.

Comme l'émigration n'augmentait point, l'on permit aux officiers et aux soldats du beau régiment de Carignan de rester en Canada. Des terres leur furent distribuées, et 6,000 livres furent données aux officiers et 12,000 livres aux soldats pour les aider à commencer leurs établissements. Six compagnies, qui étaient repassées en France avec M. de Tracy, revinrent en Amérique. Les officiers, dont la plupart étaient gentilshommes, obtinrent des seigneuries, dans lesquelles se fixèrent leurs soldats. L'estime contractée sur les champs de bataille s'éteint difficilement. Ces vieux soldats de Turenne, qui avaient couru les hasards et les périls de la guerre ensemble, voulurent encore partager la même destinée dans une nouvelle carrière et dans une nouvelle patrie.

Le régiment de Carignan faisait partie des 4,000 hommes de pied, commandés par les comtes de Coligni et de la Feuillade, que la France envoya au secours de Léopold contre les Turcs, en 1664, et qui eurent l'honneur de la journée décisive de Saint-Gothard, où Montécuculi défit complétement le grand visir Ahmeh Kouprouli. Ce régiment avait pris part aussi à la guerre de la Fronde et aux sanglants combats d'Étampes et du faubourg Saint-Antoine à Paris, en 1652, pour les royalistes ; de sorte que l'on pouvait compter sur la fidélité des colons tirés de ses rangs. Plus tard Turenne le commandait encore à l'attaque d'Auxerre. Il y avait plusieurs protestants parmi eux ; le capitaine Ber-

thier et quinze autres huguenots se convertirent dans l'espace d'un mois, en 1695.

C'est à la fin de 1668 que l'état de sa santé, des affaires de famille, et peut-être des difficultés avec le gouverneur, qui provenaient moins de la diversité de vues que de la différence de caractère, engagèrent Talon à repasser en France pour remettre sa charge. Sa situation vis-à-vis du clergé avait aussi contribué à le décider à cette démarche. "Si je voulais, écrivait-il en demandant son rappel, laisser l'Église sur le pied d'autorité que je l'ai trouvée, j'aurais moins de peine et plus d'approbation." M. de Courcelles, qui a eu la gloire de gouverner le Canada pendant l'une des périodes les plus intéressantes de son histoire, était doué de grands talents administratifs; mais il manquait quelquefois d'activité. L'intendant, au contraire, concevait et exécutait rapidement, ce qui lui faisait décider bien des choses sans en communiquer avec le gouverneur, afin d'éviter un retardement préjudiciable au service public ; cela déplaisait à M. de Courcelles, qui n'approuvait pas non plus la politique de ménagement que l'intendant suivait envers le clergé, contre lequel M. de Courcelles s'était laissé prévenir, quoiqu'au fond l'opinion de ces deux hommes fût la même sur cette matière. Aussi le ministre écrivait-il à Talon, en 1668, de dire au gouverneur de se conduire avec douceur envers tout le monde, de se corriger de ses emportements, et de ne point blâmer publiquement la conduite de l'évêque et des jésuites, mais de lui envoyer des mémoires afin qu'il pût conférer à ce sujet avec leurs supérieurs et les faire interdire.

M. de Bouteroue vint remplacer Talon. M. de Ressan, secrétaire de M. de Tracy, aurait voulu avoir sa charge ; mais l'animosité qu'il avait montrée contre l'évêque et les jésuites, empêcha le roi de la lui donner. Il faut, disait le ministre, que le gouverneur et l'intendant adoucissent les esprits au lieu de les aigrir, maximes qui sont contraires à celles de M. de Ressan.

M. de Bouteroue était un homme savant, poli, gracieux ; mais qui aurait trouvé difficile de surpasser, d'égaler même son prédécesseur. Il était particulièrement chargé de modérer avec sagesse la grande sévérité des confesseurs et de l'évêque, et de maintenir la bonne intelligence entre tous les ecclésiastiques. On peut supposer que toutes ces recommandations avaient été

inspirées par le mémoire que Talon avait adressé l'année précédente à la cour. Le roi eût désiré conserver Talon encore deux ou trois ans en Canada. Il pensait que sous lui la population se fût doublée et même triplée.

C'est en 1670 que l'on s'aperçut pour la première fois que les cinq nations cherchaient à engager les Outaouais à leur apporter leurs pelleteries, dans l'intention de les revendre elles-mêmes aux Anglais, qui occupaient la Nouvelle-Belgique depuis six ans. Cette province avait été découverte par Jean Hudson, qui était entré, en 1609, dans la rivière qui porte son nom, et sur les bords de laquelle sont aujourd'hui bâtis Albany et New-York, la plus grande ville de l'Amérique du nord. Il céda sa découverte à la Hollande, qui y envoya des colons en 1614. Les Suédois s'établissaient à la même époque dans la partie méridionale de la contrée, aujourd'hui la Pennsylvanie. Ces deux nations restèrent en paix avec les Anglais jusque vers 1654. Leurs établissements commençant alors à se toucher, les difficultés ne tardèrent pas à naître. Les Anglais, qui convoitaient depuis longtemps la Nouvelle-Belgique, trouvèrent un prétexte, en 1664, pour y envoyer des commissaires et des troupes, qui s'emparèrent de la province sans coup férir, car les Hollandais tirèrent à peine l'épée pour se défendre. Plus amoureux de leur bien-être que sensibles à l'honneur national, ils acceptèrent volontiers un état de choses qui leur permettait du moins de commercer en paix. L'Angleterre acquit ainsi à peu de frais une belle province, qu'elle nomma Nouvelle-York, et en retour de laquelle elle céda à la Hollande la plantation de Surinam, dans le voisinage de la Guiane. C'est ainsi que l'Angleterre devint notre voisine dans la vallée du Saint-Laurent. M. de Courcelles, qui surveillait la conduite des sauvages d'un œil attentif, vit tout d'abord le danger où le jetait la démarche des Iroquois. En effet, s'il laissait les tribus des bords du Saint-Laurent et des rivières qui s'y déchargent, porter leurs pelleteries ailleurs, le commerce du Canada, dont la traite était la principale branche, serait anéanti, et, ce qui était plus grave encore, l'alliance de ces peuples serait gravement compromise, sinon entièrement perdue. Il ne balança donc pas un instant à partir pour les cantons; et, afin de faire voir qu'on pouvait y aller par eau, et que les obstacles de la navigation

n'étaient insurmontables ni pour le commerce ni pour la guerre, il remonta tous les rapides en bateau, de Montréal au lac Ontario. Son voyage eut un plein succès; mais les fatigues qu'il endura altérèrent tellement sa santé, qu'il fut obligé de demander son rappel, afin, disait-il, que s'il avait le bonheur de recouvrer ses forces, il pût aller se faire tuer pour le service du roi, comme avaient déjà fait tous ses frères. Il ne repassa en France cependant qu'en 1672.

Le séjour de Talon à Paris ne fut pas inutile au Canada, car s'il n'était plus l'intendant de cette province, il y avait toujours des intérêts de commerce considérables, et son influence à la cour n'était pas diminuée. Il continua à s'occuper activement des affaires de la colonie, et surtout des moyens de presser l'émigration, qui marchait beaucoup trop lentement à son gré.* Le roi lui permit d'y envoyer cinq cents familles ; les récollets profitèrent de sa présence pour obtenir la permission d'y retourner et de se faire remettre en possession des biens qu'ils possédaient avant leur expulsion. Talon, dont on ne pouvait se passer, se décida en même temps à reprendre sa charge ; ce que Colbert annonça au gouverneur en lui écrivant, qu'avec le temps il reconnaîtrait dans cet intendant des qualités qu'il n'avait pas aperçues la première fois, et que Talon n'était pas si soumis à l'évêque et aux jésuites qu'il le croyait. Talon repartit pour Québec, en 1669, avec un armement de 200,000 livres. Il fut suivi par près de sept cents émigrants, dont trois cents soldats et plus de trente officiers ou gentilshommes ; ils parvinrent successivement à leur destination, tandis que lui-même, après une navigation orageuse de trois mois, faisait naufrage sur les côtes du Portugal, et se voyait forcé d'attendre à l'année suivante pour reprendre son voyage.

* État abrégé du contenu au rôle des familles de la colonie. Correspondance officielle de Paris, vol I, p. 134.

Québec, ...	555	Notre-Dame-des-Anges, rivière Saint-Charles, ...	118
Beaupré, ...	678	Côte de Lauzon, ...	6
Beauport, ... , .	172	Montréal	584
Ile d'Orléans	471	Trois-Rivières, ...	461
Saint-Jean, Saint-François, Saint-Michel . . .	156		
Sillery, ...	217		3418

dont 1344 hommes capables de porter les armes.

Jusque-là l'on avait été très-scrupuleux sur le choix des émigrants destinés pour le Canada, que l'on avait regardé plutôt comme une mission que comme une colonie.* Mais ce système, qui le privait de beaucoup d'habitants, était erroné, parce que l'expérience a démontré que les mœurs des émigrés s'épurent à mesure qu'ils acquièrent de l'aisance, et que la pauvreté excessive corrompt les hommes comme le grand luxe. On jugea donc à propos de se départir d'une sévérité dont les avantages étaient temporaires, et les mauvais effets, permanents et irréparables. On put alors trouver des colons en plus grand nombre ; mais Colbert, qui craignait toujours de dépeupler la France, fit observer bientôt qu'il fallait suivre une marche graduelle, mais moins rapide. Ce ministre recommandait aussi au chef de la colonie " de porter les peuples à la culture des terres, et encore plus au commerce de mer ainsi qu'aux pêcheries et aux manufactures, le roi voulant, disait-il, que vous vous serviez de tous les moyens qui sont en votre pouvoir et de toute votre industrie, pour porter les habitants à continuer à bâtir des vaisseaux, et à porter eux-mêmes leurs marchandises dans les îles françaises de l'Amérique."

Ce fut vers ce temps-là que la paix avec les indigènes fut mise en danger par quelques pillards français, qui assassinèrent un chef iroquois et six autres sauvages pour avoir leurs pelleteries. Lorsque la nouvelle de ces meurtres parvint dans les

* Pour preuve de ce que nous disons, une fille de mauvaise vie étant venue en Canada, elle fut aussitôt renvoyée en France. Citons aussi des Notes de M. Ferland le passage qui suit: " A l'appui des témoignages rendus à la pureté des mœurs de nos ancêtres, nous citerons une autorité qui ne peut être soupçonnée de flatterie : ce sont les regîstres mêmes, où furent inscrits presque tous les baptêmes qui se firent dans le gouvernement de Québec, jusque vers l'année 1672. Sur 674 enfants qui furent baptisés, depuis l'an 1621 inclusivement, jusqu'à l'année 1661 exclusivement, on ne compte qu'un seul enfant illégitime. Il faut remarquer que, pendant une grande partie de cette période, tous les enfants nés de parents français dans la colonie entière, étaient baptisés à Québec. Depuis 1661 jusqu'à 1690 on rencontre le nom d'un seul autre enfant né de parents inconnus.

" En sorte que dans l'espace de soixante-neuf ans, au milieu d'une population composée de militaires, de marins, de voyageurs, de nouveaux colons, deux enfants seulement sont nés hors du légitime mariage de leurs parents. Ces chiffres fournissent une réfutation péremptoire des calomnies inventées par les La Hontan et quelques aventuriers de même aloi."

cantons, les Iroquois entrèrent en fureur et menacèrent d'en tirer une vengeance éclatante. Il n'y avait pas un moment à perdre. M. de Courcelles partit sur-le-champ pour Montréal, où se trouvaient heureusement quelques hommes de ces tribus. Il les assembla et leur démontra la nécessité de rester unis avec les Français ; il fit venir alors trois des meurtriers et leur fit casser la tête en leur présence, assurant en même temps que tous les complices du crime subiraient le même sort si l'on parvenait à les saisir. Il donna ensuite des présents aux sauvages, pour les dédommager des pelleteries volées, et les renvoya chez eux satisfaits d'une si prompte justice.

Le gouverneur eut encore plusieurs autres affaires à régler avec ses alliés. Sa politique invariable était de les maintenir en paix ensemble. Il obligea les cinq cantons et les Outaouais, qui faisaient des courses les uns sur les autres, à poser les armes ; il pacifia les Tsonnonthouans et les Pouteouatamis, en 1671, malgré leurs menaces et leurs murmures. Il fut ainsi continuellement occupé, jusqu'à la fin de son administration, à régler les difficultés de tout genre qui s'élevaient entre les diverses tribus sauvages, et son adresse parvenait le plus souvent à les terminer. Les Iroquois chrétiens, qui se trouvaient trop exposés aux insultes de leurs compatriotes restés idolâtres, demandèrent la permission de s'établir parmi les Français. Il les reçut à bras ouverts, parce qu'il était persuadé avec raison qu'ils formeraient dans la suite une barrière contre les irruptions de leurs anciens compatriotes. Ils furent placés d'abord à la Prairie-de-la-Magdelaine, et ensuite au saut Saint-Louis, où l'on en voit encore quelques restes. Le temps était très-propre pour établir une influence salutaire sur les aborigènes. Le fléau qui les décimait les effrayait et les rendait aussi soumis qu'on le voulait. La terrible année de 1670 fut une époque de deuil et de désolation pour eux. La petite vérole enleva des tribus entières, et dépeupla presque complétement le nord du Canada. Les Attikamègues disparurent comme nation. Tadoussac, où l'on voyait au temps de la traite de 1,000 à 1,200 sauvages, fut, depuis ce moment, presque abandonné. Quelques années après, cette maladie si funeste à toutes les tribus, fit littéralement un vaste tombeau de la bourgade de Sillery. Quinze

cents sauvages en furent atteints, et pas un seul ne guérit, dit Charlevoix.

Talon travaillait alors à la réalisation d'un projet qu'il avait formé dès sa première intendance en Canada, et qui consistait à faire passer les vastes contrées de l'Ouest, dont l'on ignorait encore l'étendue, sous la suprématie de la France, afin d'étendre son influence jusqu'aux dernières limites du continent. Il y avait de la grandeur et de la politique dans un pareil dessein, qui témoigne du génie de son auteur. Louis XIV, qui aimait les grandes choses, l'avait accueilli avec beaucoup de faveur pendant le séjour que Talon avait fait à Paris. Ce prince avait promis une forte récompense à celui qui parviendrait à la mer Pacifique. Sûr de l'appui du roi, Talon, de retour à Québec, envoya La Sale par le sud et Saint-Lusson par le nord, pour tâcher d'accomplir cette tâche.

On a vu dans un autre chapitre que les nombreuses tribus de la grande famille algonquine occupaient, avec les Hurons, une partie considérable du continent, à l'est du Mississipi, et que tous ces peuples étaient fort attachés aux Français, dont ils aimaient les mœurs agréables et le caractère chevaleresque. C'était à eux, du reste, qu'ils étaient redevables dans le moment du repos dont ils jouissaient. Talon profita habilement de ces circonstances pour les engager à reconnaître la suprématie de Louis XIV, et à se mettre sous sa protection. Les missionnaires, qui avaient étendu leurs courses fort loin, furent chargés de travailler, de leur côté, à la réalisation de ce projet. Mais pour ouvrir la négociation qui devait amener un résultat définitif, il fallait trouver un homme capable de remplir cette mission délicate et difficile avec toutes les chances de succès. Personne n'y parut plus propre qu'un voyageur célèbre dans ces contrées, Nicolas Perrot, homme de beaucoup d'esprit et parlant bien la langue de ces peuples, sur lesquels il avait acquis une grande influence. Muni de ses instructions, Perrot partit avec l'ordre de pousser ses découvertes aussi loin que possible. Il visita un grand nombre de nations, traversa de vastes contrées ; mais il ne put aller au delà de Chicago, chez les Miâmis, à l'extrémité du lac Michigan, où il fut reçu comme l'envoyé d'un grand roi. Il invitait, le long de la route, toutes les peuplades à envoyer des députés, le printemps suivant, au saut Sainte-Marie, au pied du

lac Supérieur, où se faisaient alors les assemblées générales des sauvages, pour avoir un entretien avec les envoyés du Canada, et délibérer sur les matières importantes qui leur seraient soumises. Toutes promirent d'envoyer, et elles envoyèrent en effet des députés au rendez-vous. M. de Saint-Lusson s'y rendit à la fin de mai 1671, chargé des pleins pouvoirs du roi. Il y trouva les chefs d'une multitude de tribus, qui habitaient les contrées situées depuis les bords du lac Supérieur et du lac Huron jusqu'au fond de la baie d'Hudson. Le P. Allouez leur fit un discours en langue algonquine, pour expliquer le motif de l'assemblée. Il les pria d'accepter les propositions du monarque qui leur faisait offrir sa puissante protection, et dont il exalta la gloire et la magnificence dans le langage figuré des sauvages. Les députés s'écrièrent qu'ils ne voulaient plus avoir d'autre père que le grand Onnonthio des Français. Alors Perrot creusa un trou dans la terre et y planta une croix aux armes de France, pour sceller par ce signe la prise de possession du pays, que M. de Saint-Lusson déclara désormais sous la protection de la couronne. Cette déclaration se fit au bruit de la mousqueterie et aux acclamations de cette foule ignorante qui venait de se donner un maître.

Talon, voyant le succès qui avait couronné cette première tentative, fit continuer les découvertes jusqu'au dernier moment de son séjour en Canada. Il envoya le jésuite Charles Albanel avec La Couture et M. de Saint-Simon, gentilhomme canadien, à la baie d'Hudson, par l'intérieur, pour lier commerce avec les habitants de cette contrée, et surtout pour reconnaître si l'on ne pourrait pas y faire hiverner quelques bâtiments, et y établir un entrepôt qui pût un jour fournir des provisions aux navires qui iraient par là découvrir la communication des deux Océans. Les sauvages occidentaux rapportaient qu'il y avait un grand fleuve, nommé Mississipi, au couchant du Canada; il voulut aussi faire éclaircir ce point important. Il recommanda M. Joliet, de Québec, et le P. Marquette, jésuite, pour remplir cette nouvelle mission, dont nous parlerons dans le chapitre suivant.

Nous avons dit que M. de Courcelles avait demandé son rappel. Le roi choisit pour le remplacer Louis de Buade, comte de Frontenac, qui arriva en Canada en 1672, précédé d'une réputation qui fit désirer à Talon de remettre aussi sa charge.

Talon jugea qu'il y aurait de l'imprudence à se commettre avec le nouveau gouverneur dans une colonie beaucoup trop petite pour donner des occupations séparées à deux hommes fort actifs et qui ne seraient peut-être pas disposés à dépendre l'un de l'autre, ni conséquemment à agir avec ce concert qui veut des concessions réciproques. Il demanda sa retraite. Un des derniers actes de M. de Courcelles fut une convention qu'il conclut avec les Iroquois pour la fondation de Cataracoui. Ceux-ci, après une guerre de plusieurs années, où les succès avaient été longtemps balancés, venaient de vaincre les Andastes et les Chouanons, qu'ils avaient presque entièrement détruits. Cette victoire les avait gonflés d'orgueil, et l'on ne savait où s'arrêterait leur ambition. M. de Courcelles pensa qu'il était temps de se mettre en garde contre leurs entreprises, puis qu'ils n'avaient plus rien pour les occuper ailleurs. Afin de leur expliquer ce qu'il voulait faire, il convoqua leurs chefs à Cataracoui, où il se rendit lui-même. Il leur fit un discours dans lequel, dissimulant son vrai motif, il déclara qu'il allait bâtir un fort dans le lieu même, afin qu'ils pussent y faire la traite plus commodément avec les Français. Soit qu'ils ne découvrissent pas le but du gouverneur, soit qu'ils s'abusassent sur leurs propres forces, ils trouvèrent ce projet bien imaginé; mais avant que les travaux pussent être commencés, arriva, comme on vient de le dire, M. de Frontenac, qui, se transportant à son tour sur les lieux, comprit au premier coup d'œil l'importance de l'entreprise, et ordonna la construction du fort au confluent de la rivière Cataracoui et du Saint-Laurent.

Le départ de M. de Courcelles, en entraînant celui de Talon, fut une perte pour le pays. Les qualités de ce gouverneur, sans être aussi brillantes que celles de son successeur, étaient peut-être plus solides, parce qu'avec beaucoup de fermeté et d'expérience il possédait cette sagesse si précieuse aux hommes d'État, qui leur fait prévenir les difficultés. D'une part, en retenant avec une main ferme, mais douce, les prétentions du clergé dans de justes bornes, il sut se concilier l'appui des missionnaires, qui ont rendu de tout temps de si grands services au pays, en contribuant à faire respecter par les indigènes le gouvernement et le nom français ; et de l'autre, il montra dans les affaires des sauvages une politique habile, dont l'on regretta

l'absence plus d'une fois chez ceux qui vinrent après lui. On doit aussi lui tenir compte du bon esprit qu'il eut de tolérer en général l'espèce d'indépendance que prenait quelquefois Talon, dont les talents ne faisaient que jeter de l'éclat sur son administration. Le caractère particulier de ces deux hommes, l'activité de l'un suppléant à la nonchalance de l'autre, a fait qu'ils ont pu marcher ensemble malgré les brouilleries qu'inspirait quelquefois peut-être l'amour-propre blessé, mais que faisaient taire bientôt des idées plus généreuses, la gloire et l'amour de la patrie. Les regrets des colons accompagnèrent ces deux habiles administrateurs en France.

Cependant le rang, l'influence et la réputation du successeur de M. de Courcelles firent espérer qu'on ne cesserait point de travailler à l'avancement du pays, et que les colons seraient toujours l'objet de la même attention de la part du roi. Petit-fils d'un chevalier des ordres du roi fort dévoué à la cause de Henri IV dans la guerre de la ligue, le comte de Frontenac avait suivi la carrière de ses ancêtres, et était parvenu au grade de maréchal des camps et armées du roi. Il avait l'esprit pénétrant, fertile en ressources et orné par l'étude, mais on lui reprochait de l'ambition et de la hauteur; et l'on remarqua qu'il était d'autant plus fier en Canada pour les riches, qu'il était affable et poli pour le peuple, genre d'orgueil propre aux ambitieux et qui lui fit de nombreux ennemis. Extrêmement jaloux du pouvoir, il en usa despotiquement. Il avait appris le métier des armes sous le fameux Maurice, prince d'Orange. Il avait servi en France, en Allemagne et dans d'autres pays de l'Europe, et avait eu l'honneur d'être désigné par Turenne pour commander les secours que le roi envoyait à Candie, assiégée par les Turcs.* Il arriva à Québec avec d'amples instructions, qui s'étendaient à tous les sujets. On lui répétait que l'agrandissement du Canada devait être la règle et la fin de toute sa conduite; qu'il devait penser continuellement aux moyens de conserver tous les habi-

* Oraison funèbre du comte de Frontenac, prononcée, le 19 décembre 1698, par le P. Olivier Goyer, récollet: manuscrit qui se trouve à la bibliothèque du séminaire de Québec. Ce panégyrique, qui, comme tous les panégyriques, peint celui qui en est l'objet avec les couleurs les plus favorables, est accompagné de notes qui en font une peinture toute contraire, mais dans un langage qui est de nature à détruire l'effet que l'auteur attendait de sa critique.

tants et d'en attirer le plus grand nombre possible ; qu'il devait encourager les mariages, l'agriculture, l'élévation des bestiaux, les pêcheries, la construction des navires, le commerce avec les Iles, l'ouverture d'un chemin du Canada à l'Acadie ; s'opposer adroitement et sans partialité aux jésuites qui voudraient porter trop loin l'autorité ecclésiastique, et appuyer le séminaire de Saint-Sulpice et les récollets, pour balancer l'autorité que les premiers pourraient se donner au préjudice de celle du roi ; enfin qu'il devait veiller, suivant la recommandation toujours répétée, à ce que la justice fût administrée d'une manière impartiale.

Frontenac trouva la position de Québec des plus imposantes. Il écrivit au ministre : " Rien ne m'a paru si beau et si magnifique que la situation de la ville de Québec, qui ne pourrait pas être mieux postée quand elle devrait devenir un jour la capitale d'un grand empire."

En prenant les rênes du gouvernement, il voulut assembler le conseil souverain d'une manière solennelle ; et, contre l'usage, il lui adressa un discours, dans lequel on reconnaît le soldat qui aime à voir dans le succès des armes la grandeur de sa patrie. "Après vous avoir remercié de toutes les civilités que j'ai reçues de vous, et vous avoir témoigné la joie que je ressens d'être au milieu de mes conseillers, je vous avouerai, dit-il, que je n'en ai pas une médiocre de ce qu'en vous faisant part des ordres de Sa Majesté, j'ai à vous apprendre l'heureux succès de ses armes et à vous annoncer ses victoires.

" Elle désire que vous enregistriez la déclaration de la guerre qu'elle a faite par mer et par terre contre les Hollandais ; mais vous ne saurez pas plutôt par là qu'ils sont ses ennemis, que je vous dirai qu'ils sont devenus ses sujets, et qu'elle a poussé ses conquêtes avec tant de rapidité, qu'en un mois de temps elle s'est assujetti des peuples qui, pendant plus de cent années, avaient résisté à toute la puissance de la maison d'Autriche, lors même qu'elle était dans le plus haut point de sa grandeur et de son élévation.

" Tous ces prodiges, qui n'ont presque point d'exemples, doivent augmenter l'amour et la vénération que nous sommes obligés d'avoir pour cet incomparable monarque, que nous voyons être favorisé de Dieu si visiblement, et nous engager à lui don-

ner de plus en plus de grandes preuves de notre obéissance et de notre fidélité.

"Quoique Sa Majesté n'ait jamais eu lieu de douter de la vôtre, elle m'a commandé néanmoins qu'à mon avénement dans ce pays, je vous fisse prêter de nouveau serment entre mes mains, et que je vous excitasse à vous acquitter du devoir de vos charges avec toute sorte de vigilance et d'intégrité.

"C'est par la justice que les États les mieux établis se conservent, et ceux qui ne font que de naître ont encore plus de besoin qu'on la rende avec exactitude et célérité.

"C'est pourquoi vous devez, messieurs, appliquer tous vos soins à répondre en cela aux intentions de Sa Majesté, puisque c'est une des choses qui peuvent le plus contribuer aux progrès de cette colonie, dont elle souhaite fort l'accroissement.

"Pour moi j'essaierai de vous en donner l'exemple en ne faisant aucune acception de personnes, en protégeant toujours le pauvre et le faible contre ceux qui les voudraient opprimer, et en cherchant avec soin les moyens de procurer l'avantage et la satisfaction de toutes les personnes que je verrai être bien intentionnées pour le bien du pays et pour le service de Sa Majesté."*

Après ce discours, tous les membres du conseil levèrent la main et firent serment.

Quelque temps après, il assembla à leur tour les ordres de la colonie, ou ce qu'on appelait en France les ordres du royaume, dans la chapelle des jésuites, pour donner, suivant son expression, une forme à ce qui n'en n'avait pas encore eu. C'étaient le clergé, la noblesse, les gens de justice et le tiers état. Il leur fit prêter de nouveau serment de fidélité devant un grand concours de personnes. Comme beaucoup de Français, il avait conservé de l'attachement aux anciennes institutions, et il voulait les introduire en Canada. Mais cette solennité ne plut pas en France. Frontenac écrivit au ministre qu'il avait assemblé les notables pour leur faire part de ce qu'il avait envie d'entreprendre, afin que, comme l'exécution dépendait en partie de leurs soins et de leur argent, ils s'y portassent plus volontiers. Et il ajoutait, pour se justifier, qu'il avait "fait dépendre la confirmation et la destitution des membres de l'assemblée de sa

* *Registre du conseil souverain*, séance du 17 septembre 1672.

seule volonté, afin qu'il n'y eût point d'autorité qui ne fût soumise à celle des personnes entre les mains desquelles le roi avait confié la sienne." Voici comment Colbert lui répondit: "L'assemblée et la division que vous avez faite de tous les habitants du pays en trois ordres ou états, pour leur faire prêter le serment de fidélité, pouvaient produire un bon effet dans ce moment-là; mais il est bon que vous observiez que, comme vous devez toujours suivre dans le gouvernement et la conduite de ce pays-là les formes qui se pratiquent ici, et que nos rois ont estimé du bien de leur service depuis longtemps de ne point assembler les états généraux de leur royaume, pour peut-être anéantir insensiblement cette forme ancienne, vous ne devez aussi donner que très-rarement, et, pour mieux dire, jamais, cette forme au corps des habitants du dit pays; et il faudra même, avec un peu de temps et lorsque la colonie sera encore plus forte qu'elle n'est, supprimer insensiblement le syndic qui présente des requêtes au nom de tous les habitants, étant bon que chacun parle pour soi, et que personne ne parle pour tous."*

C'est ainsi que Louis XIV achevait d'abolir partout les anciennes formes populaires et complétait le despotisme de la royauté.

Le comte de Frontenac trouva la colonie et les sauvages dans une paix profonde, et cette paix dura plusieurs années. La déclaration de guerre contre la Hollande, qu'il fit proclamer en Canada, ne fut qu'une simple formalité, qui intéressa tout au plus quelques marchands. Il n'eut donc qu'à s'occuper des progrès du pays et du perfectionnement de ses jeunes institutions. L'administration de la justice fut particulièrement l'objet de sa sollicitude; en cela il ne fit que suivre les tendances du gouvernement de Louis XIV à ces réformes pour la France elle-même. En homme habile, ce monarque, qui avait réuni dans ses mains tous les pouvoirs de la monarchie, et qui avait écrasé la puissance pontificale et l'opposition protestante, cherchait à couvrir ses usurpations par une administration plus régulière et plus éclairée de la justice. Ainsi l'on a vu de nos jours Napoléon, après avoir renversé la constitution de son pays, promulguer un code de lois qui lui a acquis une gloire immortelle.

Le gouverneur, après les avis qu'on lui avait donnés, prit le

* Colbert à Frontenac, 13 juin 1672.

roi pour modèle; mais, en voulant marcher sur ses traces, il se fit des ennemis nombreux et implacables. Si l'on voulait croire tout ce que ses contemporains ont dit de lui, il serait difficile de le juger, car sa conduite a été attaquée avec violence et défendue avec enthousiasme. Mais son tort à lui aussi fut principalement son opposition aux jésuites, qu'il voulait éloigner du gouvernement. "Car après avoir eu tant de peine à leur ôter la connaissance et la direction des affaires, écrivait-il au ministre en 1672, serait-il à propos de leur fermer une porte pour les laisser entrer par une autre. D'ailleurs les prêtres du séminaire de Québec et le grand vicaire de l'évêque sont dans leur dépendance ; ils ne font pas la moindre chose sans leurs ordres ; ce qui fait qu'indirectement ils sont les maîtres de ce qui regarde le spirituel, qui, comme vous le savez, est une grande machine pour mener tout le reste."

Le comte de Frontenac étudia et connut bientôt les vrais intérêts de la colonie, à la prospérité de laquelle il travailla avec ardeur, sans se laisser distraire par les intrigues ou par l'opposition de ses ennemis.

Après s'être assuré des bonnes dispositions des sauvages, qu'il sut s'attacher par sa politique, il voulut, comme l'avaient fait plusieurs de ses prédécesseurs, signaler le commencement de son administration par des ordonnances, qui portaient le nom de règlements de police, mais qui avaient une bien plus grande portée. Il en promulgua plusieurs où perçait encore, malgré les avertissements du roi, l'esprit des institutions qu'on voulait faire oublier partout. Une de ces ordonnances décrétait que trois échevins seraient élus à la pluralité des suffrages par les habitants de Québec, pour remplir les fonctions de juges de police et pour veiller à l'exécution des lois. Trois ans après, ces règlements subirent une nouvelle révision, et furent étendus aux sauvages, qu'ils firent tomber sous l'empire des lois françaises pour les offenses criminelles graves et pour le commerce avec l'étranger, qui leur fut défendu. Ils prescrivaient aussi au lieutenant général de tenir chaque année deux assemblées de police publique, composées des principaux habitants, pour considérer surtout les moyens d'augmenter et d'enrichir la colonie, en donnant aux membres de ces assemblées l'occasion de communiquer

leurs lumières sur la culture, le commerce et les travaux publics.

En 1674, le roi, se rendant enfin aux vœux des Canadiens, supprima totalement la compagnie des Indes occidentales, qui ne remplissait plus aucune de ses obligations, et remboursa aux membres les fonds qu'ils avaient versés. Il paraît, par l'édit de révocation, que la population des colonies françaises en Afrique et en Amérique était à cette époque de plus de 45,000 âmes, et que leur commerce employait 100 navires, sans compter ceux qui étaient engagés dans la pêche de la morue et de la baleine, dont le nombre était beaucoup plus considérable. Le roi recommanda en même temps de faire établir les terres les plus voisines du fleuve, qui était le seul moyen de communication avec la France.

Comme l'absence d'un tribunal de première instance pour les matières civiles et criminelles entraînait des inconvénients, la prévôté fut rétablie à Québec, comme on l'a vu ailleurs, en 1677. Cette réforme fut suivie, l'année d'après, de l'introduction de la fameuse ordonnance de 1667, touchant l'administration de la justice. Cette ordonnance, l'un des plus grands bienfaits qui aient été conférés à ce pays sous l'ancien régime, fut pour le Canada en matière civile, ce qu'a été depuis le code anglais en matière criminelle. Enfin l'année 1679 vit paraître l'important édit concernant les dîmes et les cures fixes, et une ordonnance non moins salutaire à la liberté des citoyens, celle qui défendait aux gouverneurs particuliers d'emprisonner personne, et qui réservait ce droit au gouverneur en chef, au lieutenant général civil et au conseil souverain. Elle avait été suggérée probablement par ce qui venait de se passer entre Frontenac et Perrot, gouverneur de Montréal.

Dès 1673 ces deux hommes étaient en guerre ouverte. Le satirique La Hontan disait du dernier, que, n'ayant que mille écus d'appointements, il avait trouvé le moyen d'en gagner cinquante mille, en faisant le commerce avec les sauvages. A tort ou à raison, Frontenac crut que Perrot n'observait ni les ordonnances ni ses instructions, et il lui envoya porter ses ordres à ce sujet par un lieutenant de ses gardes. Perrot reçut fort mal cet officier, qu'il fit même jeter en prison. Aussitôt le gouverneur fit assembler extraordinairement le conseil, afin de prendre

l'avis des membres sur ce qu'il devait faire en présence d'un acte d'insubordination, qu'il regardait comme un attentat à l'autorité royale ; et le substitut du procureur général fut chargé de commencer l'instruction sans délai, avec ordre de se transporter à Montréal, si c'était nécessaire.

Perrot vit à ce début que l'affaire prenait une tournure plus sérieuse qu'il ne l'avait pensé. Il commença à regretter sa vivacité, et descendit à Québec pour conjurer l'orage ; mais il ne fit qu'avancer sa disgrâce. Il fut arrêté et enfermé au château Saint-Louis, où il resta plus d'un an prisonnier. Lorsqu'il se vit en la puissance du chef qu'il avait offensé, il reprit sa première attitude, et refusa de reconnaître son autorité ainsi que celle du conseil souverain pour le juger.

Cette difficulté, déjà assez grave, se compliqua dans le cours de l'hiver par la part qu'y voulurent prendre quelques membres du séminaire de Saint-Sulpice, dont l'un, l'abbé de Salignac-Fénélon, était curé de Montréal. Cette intervention, en mêlant le clergé dans la querelle, échauffa encore plus les esprits. L'abbé Fénélon blâma hautement, dans son sermon du jour de Pâques, la conduite du gouverneur, qu'il qualifia de violente et de tyrannique ; et, passant des paroles à l'action, il recueillit dans la ville des signatures à une remontrance au roi. Dans un temps où la liberté s'éteignait tout à fait, cette hardiesse parut un second outrage. L'abbé fut assigné devant le conseil pour expliquer sa conduite, et plusieurs autres ecclésiastiques furent sommés de comparaître pour porter témoignage contre lui.

Après avoir fait plusieurs fois défaut, ils se présentèrent ; mais ce fut pour décliner la juridiction du conseil. Ils prétendirent qu'ils ne pouvaient être jugés ni assignés en témoignage que par l'évêque. L'abbé Fénélon se conduisit avec la plus grande audace. Il réclama le droit que possédait les ecclésiastiques en France de parler assis et couverts en présence des conseils souverains, et, ajoutant l'action à la parole, il s'avança vers les membres, et se couvrit avec un geste insultant, comme pour braver le comte de Frontenac, qui présidait le conseil, et qui, après lui avoir fait remarquer l'inconvenance de sa conduite, le fit retirer dans une salle voisine, sous la garde de l'huissier, en attendant que le conseil eût délibéré sur ce qu'il y avait à faire. L'assemblée décida tout d'une voix que la prétention de l'abbé

Fénélon ne pouvait être admise, d'autant plus qu'il comparaissait comme accusé. Il fut alors ramené devant le conseil, qui, le voyant s'obstiner à refuser de répondre aux interrogatoires, le fit mettre aux arrêts.

Perrot, de son côté, persistait toujours à récuser le conseil. Dans ses objections, il s'en trouva de bien fortes et qui influèrent puissamment sur la décision qui fut adoptée plus tard. Il représenta que, se trouvant accusé directement par le gouverneur, qui était son ennemi personnel, il ne pouvait consentir à mettre son sort entre les mains d'un tribunal dont ce gouverneur était le président ; qu'en outre plusieurs des conseillers étaient intéressés à sa perte, parce que la personne nommée pour le remplacer dans le gouvernement de Montréal, était leur proche parent, ce qui expliquait leur acharnement contre lui ; que pour ces raisons il récusait nommément M. de Frontenac et tous les membres dont il venait de parler, et en appelait au conseil d'État à Paris.

L'abbé Fénélon adopta le même système de défense, et se mit aussi à récuser ses juges, rendant par là sa cause commune avec celle de Perrot, à qui l'influence du clergé, qui commença alors à s'agiter, devint très-utile. Les membres récusés voulurent s'abstenir de siéger ; le gouverneur, comme emporté par le torrent, cherchait à justifier sa présence, en prétendant qu'il n'était pas plus intéressé dans le procès que le roi lui-même, dont il était le représentant.

La présidence du conseil causait alors beaucoup de difficultés. M. Duchesneau était chargé par ses instructions d'occuper cette présidence, et, s'il s'absentait, le plus ancien conseiller devait le remplacer. Dans la confusion qui régnait déjà, le conseil décida que le gouverneur et l'intendant seraient priés de ne point prendre le titre de président jusqu'à ce que le roi se fût prononcé ; mais le gouverneur persista.

C'est au milieu de ces discordes que M. de Frontenac voulut intimider les conseillers. M. d'Auteuil reçut l'ordre écrit de se retirer dans sa maison, à deux lieues de Québec ; M. de Villeray, l'ordre d'aller dans le comté de Saint-Laurent, île d'Orléans, et M. de Tilly, de se retirer dans la maison de M. de Saint-Denis, à deux lieues aussi de Québec ; ce qu'ils firent. Le nom de M.

* La longueur des écritures du plumitif prouve l'ardeur de la querelle.

d'Auteuil continua cependant de figurer au procès-verbal, parce qu'au moyen de quelque tempérament l'exil fut levé, et le conseil put siéger chez M. d'Auteuil, * durant l'absence du gouverneur.

Cette violence de Frontenac lui attira les reproches de Colbert. C'étaient ses prétentions mal fondées, lui écrivit le ministre, qui avaient causé les troubles de l'année précédente, au sujet des cérémonies de l'Église ; c'étaient, cette fois-ci, sa violence et ses abus d'autorité en faisant exiler deux conseillers et le procureur général. Le roi s'étonnait. Nul gouverneur en France n'eût demandé la qualité de chef et président du conseil pour augmenter ses dignités.

Le conseil ne se trouvait plus en nombre depuis la retraite des membres qui s'étaient récusés ; il fallut en nommer d'autres pour continuer les procédures ; et, après plusieurs séances, le conseil, qui ne demandait pas mieux que de s'abstenir dans une question délicate, fit droit sur les causes de récusation, et ordonna que le tout fût renvoyé au roi, avec prière de faire connaître si la présidence du conseil devait continuer à appartenir au gouverneur.

L'année suivante, une réponse relative au dernier point fut donnée par Louis XIV dans la déclaration qui régla la question des préséances. La première et la seconde place du conseil furent réservées au gouverneur et à l'évêque ; l'intendant eut la troisième, mais avec la présidence, dont il commença à exercer les pouvoirs sans contestation, tout en évitant néanmoins d'en prendre le titre, afin de ménager l'amour-propre de M. de Frontenac. De ce moment, M. de Laval, qui ne paraissait plus depuis longtemps aux assemblées, commença d'y revenir, car, dès que quelque nuage s'élevait entre le gouverneur et lui, il avait pour politique de s'y faire remplacer par quelque prêtre vigilant et sûr.

Quant à Perrot et à l'abbé Fénélon, le gouverneur les fit passer en France, où le premier fut mis à la Bastille pour servir d'exemple et pour satisfaire l'autorité royale qu'il avait blessée ; l'abbé Fénélon reçut l'ordre de ne plus retourner en Canada. Perrot néanmoins reconquit les bonnes grâces du roi, car il

* Lettre de M. d'Auteuil, procureur général, au ministre, 16 août 1679. Correspondance officielle, 2de série.

revint dans la colonie. A cette occasion le roi manda à Frontenac : " Perrot vous verra, vous fera ses excuses, et vous le traiterez suivant le pouvoir que je lui ai donné." Perrot était neveu de Talon, l'un des premiers valets de chambre de Louis XIV, ce qui explique le pardon que lui accorda le prince.

A peine cependant cette difficulté avait-elle cessé, qu'il s'éleva d'autres différends beaucoup plus sérieux, et qui ne finirent que par le rappel de M. de Frontenac et de l'intendant. Un esprit querelleur, rancuneux, intolérant, semblait s'être emparé de tout le monde. En 1680, le violent Perrot, toujours engagé dans la traite, frappa, dans un mouvement de colère, un marchand : il fut aussitôt accusé devant le gouverneur et l'intendant, qui firent rapport au roi. Le roi lui-même fut encore obligé d'écrire à Frontenac : " Bannissez de votre esprit toutes les difficultés que vous n'avez que trop facilement et trop légèrement fait naître ; considérez bien le poste dans lequel je vous ai mis, et l'honneur que vous avez de représenter ma personne en ce pays-là, honneur qui doit vous élever infiniment au-dessus de toutes ces difficultés, et vous obliger à souffrir beaucoup de choses de la part des corps et des particuliers qui sont soumis à l'obéissance. Lorsque ce premier point de l'obéissance et de la sujétion est aussi bien établi qu'il l'est, vous devez agir avec toute modération, et souffrir même les fautes de moindre conséquence, pour parvenir à la fin, qui doit être votre unique but, d'augmenter et de fortifier cette colonie, et d'y attirer de nombreux habitants par la protection et les bons traitements. Vous voyez bien que ces maximes sont bien éloignées de celles que vous avez observées jusqu'à présent en chassant les principaux habitants, et en obligeant beaucoup d'autres personnes, par mécontentements particuliers, à repasser en France. Il ne faut avoir ni intérêt ni passion pour personne."

Ces réprimandes sévères du prince à Frontenac, touchant ses dissensions avec le conseil, le clergé, l'intendant et les particuliers, le firent à peine changer de conduite. La traite de l'eau-de-vie, que tout le monde avait été dans l'habitude de faire, était une question qui n'avait pas cessé d'agiter sourdement le pays sous l'administration de M. de Courcelles. Ce gouverneur, ainsi que Talon, était favorable à ce négoce exercé parmi les Français seulement ; et le dernier avait même obtenu une lettre

du ministère qui le rendait libre parmi les colons. Mais l'évêque n'avait rien relâché de sa fermeté ; il avait continué son opposition par des mandements et des excommunications, tout en faisant entendre ses plaintes à la cour. Plus tard, Duchesneau, de plus en plus brouillé avec le gouverneur, appuya les plaintes du clergé.

Le gouverneur, qui avait pris les devants à Paris, répondit que les plaintes de M. de Laval étaient mal fondées ; que la traite de l'eau-de-vie, restreinte dans de justes bornes, était nécessaire pour s'attacher les indigènes, et qu'au reste, le zèle des ecclésiastiques à cet égard " ne servait guère que de prétexte pour persécuter ceux qui les empêchaient de dominer dans le pays, et pour solliciter leur révocation." Il faisait allusion par ces paroles aux gouverneurs déjà rappelés et à lui-même, parce qu'il ne se croyait pas plus à l'abri des attaques du clergé que ses prédécesseurs. Tout faisait donc présager une tempête plus violente encore que celles que l'on avait vues jusque-là en Canada, lorsque Colbert, fatigué de ces dissensions, voulut intervenir.

Pour régler la question de la traite une bonne fois, il ordonna à Frontenac de convoquer une assemblée de vingt des principaux habitants de la colonie, pour avoir leur opinion sur ce commerce et sur ses conséquences pour le Canada. Ces habitants se réunirent et firent un rapport favorable à la traite, lequel fut envoyé à Paris. M. de Laval, que ce rapport éloignait plus que jamais du but qui avait fait l'occupation d'une partie de sa vie, passa exprès en France, en 1678, pour en arrêter l'effet. Selon Charlevoix, le roi voulut que l'archevêque de Paris et le P. Lachaise donnassent leur jugement définitif : l'un et l'autre, après en avoir conféré avec l'évêque de Québec, avaient déclaré que la traite de l'eau-de-vie devait être défendue, sous les peines les plus rigoureuses, dans les bourgades sauvages, et une ordonnance avait été promulguée dans ce sens. Suivant une autre version, celle de l'auteur des "Mémoires sur la vie de M. de Laval," la cour, voulant mettre fin à cette lutte entre l'autorité civile et l'autorité ecclésiastique, avait reçu le prélat canadien avec beaucoup de froideur. Il s'était vu obligé, après deux ans de vaines sollicitations, de s'en revenir sans avoir rien obtenu. Le fait est que l'évêque réussit dans une partie de ses demandes

et que l'ordonnance dont parle Charlevoix fut rendue. Mais un demi-triomphe était regardé par M. de Laval et par ses partisans presque comme une défaite. D'ailleurs, le roi, toujours fidèle à sa politique et voyant que l'évêque affectait une autorité un peu trop indépendante de la sienne, chargeait Duchesneau, dès 1677, de saisir toutes les occasions de lui ôter l'envie d'aller au conseil, parce qu'il serait peut-être bou qu'il n'y eût pas de siége. " Mais vous devez en cela, disait le ministre, vous conduire avec beaucoup de retenue et de secret, et bien prendre garde que qui que ce soit ne découvre ce que je vous écris sur ce sujet."* Le prélat n'avait pas été sans en soupçonner quelque chose.

Ce résultat cependant ne contribua qu'à augmenter l'éloignement du gouverneur pour l'intendant. Celui-ci avait appuyé, comme on l'a dit, l'évêque dans cette question, et il écrivit à Paris que le pays était dans un état déplorable, que les intrigues maintenaient le désordre, qu'on employait toutes sortes d'artifices pour empêcher les plaintes de parvenir en France, et que le gouverneur faisait la traite et vendait ses pelleteries aux Anglais, au mépris de ses ordonnances. L'intendant accusait alors Perrot, La Sale, Du Luth, Boisseau et plusieurs autres personnes. Frontenac, qui se douta de ce qui se passait, ne se conduisit envers lui qu'avec plus de hauteur, ainsi qu'il le faisait envers tous ceux qu'il regardait comme ses ennemis. Il le traita même de téméraire un jour en plein conseil, et menaça de le faire arrêter ; enfin, malgré les recommandations de la cour, les choses en vinrent au point qu'il fallut les rappeler tous deux en 1682.

Le gouverneur quittait la colonie au moment où elle avait le plus de besoin de ses talents. Un incendie, arrivé le 5 août, avait réduit la plus grande partie de Québec en cendres, ruiné le commerce et fait subir des pertes immenses au pays ; bien plus, on s'attendait d'un moment à l'autre à une guerre avec les Iroquois. L'influence du voisinage des Anglais se faisait sentir chaque jour davantage. Le colonel Dongan était sans cesse occupé à rallier ces barbares aux intérêts de l'Angleterre, et il avait plusieurs moyens pour réussir. L'accroissement qu'avait déjà pris le commerce des Anglais, leur permettait de vendre leurs marchandises à bien meilleur marché que

* Collection de M. Ferland.

les Canadiens, et de payer les pelleteries cent soixante pour cent plus cher. Il était évident qu'ils devaient finir par s'emparer de toute la traite de ces contrées.

Outre ces motifs commerciaux, que l'Angleterre avait soin de faire valoir habilement aux sauvages, les difficultés fâcheuses survenues entre notre commandant à Michilimakinac et les indigènes, au sujet des représailles usées par lui pour venger la mort de quelques-uns de ses compatriotes, avaient presque détaché ces peuplades de la cause française. Dans cet état de choses, il fallait une grande habileté, non-seulement pour conserver le commerce de ces nations, mais pour éviter même une rupture avec elles. Frontenac, sans cesse occupé à raffermir l'alliance de ces peuples et à paralyser l'effet de l'influence anglaise, n'y parvenait qu'à force d'adresse et de présents; mais à l'heure de son départ les choses avaient pris un aspect alarmant, et tout chez les cinq cantons annonçait la guerre. Recherchés à la fois par les Français et par les Anglais, ces sauvages, naturellement fiers et ambitieux, redoublaient d'audace et élevaient leurs prétentions. Ils n'y mettaient plus de bornes, surtout depuis que la Nouvelle-York s'était mise à flatter leur orgueil, à vanter leurs exploits et à leur promettre l'appui de l'Angleterre. Les conférences de Frontenac avec leurs ambassadeurs et ceux des Hurons, des Kikapous et des Miâmis, n'avaient eu aucun résultat. Le gouverneur quittait donc le pays au moment où l'on avait le plus grand besoin de son énergie et de son expérience, car la guerre, qui était imminente, non plus cette fois entre les Français et la confédération iroquoise seulement, mais entre toutes les nations de l'Occident, pouvait compromettre notre système d'alliances, si nécessaire au progrès comme à la sûreté du Canada.

C'est en 1682 que M. de Frontenac s'embarqua pour l'Europe. Son départ était au fond un nouveau triomphe pour le parti de M. de Laval, mais c'était le dernier. Le rappel presque successif de trois gouverneurs avait suffisamment constaté la puissance et les prétentions de ce prélat. L'administration des deux premiers n'avait duré en tout que quatre années; celle de M. de Frontenac avait duré dix ans; ses talents et son crédit à la cour avaient seuls pu le maintenir si longtemps dans ce poste difficile. Il était parent de Mme. de Maintenon, chargée alors

de l'éducation des enfants que le roi avait eus de Mme. de Montespan. Mme. de Frontenac, qui ne mit jamais le pied en Canada, passait pour l'une des plus belles femmes de la société de Paris, où elle brillait par ses grâces. Elle avait une correspondance intime avec Mme. de Maintenon, qui exerçait au milieu des princes, par son esprit, sa part d'influence sur les destinées de la France. Elle était aussi de la société de Mme. de Sévigné.* Ces liaisons servaient puissamment son mari. C'est autant à l'influence de sa femme que M. de Frontenac dut sa seconde nomination au gouvernement de la Nouvelle-France, en 1689, qu'à celle de sa famille, qui avait été de tout temps très-fidèle aux Bourbons. Les successeurs qu'on lui donna s'étant montrés des administrateurs médiocres, on sentit plus que jamais la nécessité de soutenir, contre les cabales coloniales, les gouverneurs qui travaillaient avec le plus de succès à l'agrandissement de ces importantes possessions. Quoique les démêlés de Frontenac avec l'intendant soient la cause apparente de son rappel, il est facile de voir, en lisant l'histoire de son administration, que le pays était divisé en deux grands partis, dont le gouver-

* Nous avons dit que la comtesse de Frontenac était de la société de Mme. de Sévigné ; et, en effet, voici ce que nous lisons dans la lettre de la spirituelle marquise, du 27 avril 1671 : "Je soupai l'autre jour chez la mar-" quise d'Huxelles, avec Madame la maréchale d'Humières, Mesdames d'Ar-" pajon, de Beringheme, de Frontenac, d'Outrelaise, Raymond et Martin ; " vous n'y fûtes point oublié." Deux autres dames de ce cercle si distingué avaient été surnommées *les anges*. C'étaient deux sœurs du nom de Rouxel, devenues Mme. de Grancey et la comtesse de Marei : et entre les *Anges* et les *Divines*, un faible mortel ne pouvait manquer de tomber éperdument amoureux. Nous devons cependant constater, à l'honneur de Mme. de Frontenac, que les mémoires que nous avons feuilletés ne l'accusent nullement d'avoir failli à la vertu. Saint-Simon et surtout Tallemant de Réaux, sont cependant bien méchants quand il s'agit de dévoiler les fautes d'une jolie femme. Ils en inventeraient plutôt au besoin afin de donner à leurs récits le piquant de la médisance ; mais, pour Mme. de Frontenac, on se borne à célébrer sa beauté, son esprit, sa coquetterie pour tous, sans préférence coupable, et ce talent de se faire une cour d'adorateurs, sans aller elle-même jamais à la cour. Une de ses liaisons les plus intimes fut avec Mme. de Maintenon, ainsi que le prouve le recueil de la correspondance de cette illustre dame, et elle continua à recevoir jusqu'à sa mort, malgré l'élévation subite de la compagne de Louis XIV, les lettres intimes de cette amie de sa jeunesse.—M. de Laroche-Héron, (M. de Courcy,) *Journal de Québec*, 1854.

neur et l'évêque étaient les chefs. La lutte se continuait sous différents prétextes et sous différents noms ; et dans toutes les difficultés de Frontenac, soit avec Perrot ou avec Duchesneau, soit avec l'évêque ou avec l'abbé Fénélon, l'influence ecclésiastique était mise en œuvre contre lui, et donnait à chaque sujet de discussion une teinte religieuse. En Canada, pays de missions, le clergé voulait jouir de la liberté religieuse dans toute sa plénitude, et conserver l'indépendance des temps passés, lorsqu'il faisait en France la loi aux Guises. Les officiers civils et militaires, les ecclésiastiques qui étaient envoyés en Amérique, appartenaient à la moyenne noblesse de province, à la bourgeoisie et au peuple ; ils conservaient dans leurs mœurs la violence, du temps des guerres religieuses. Ils avaient l'humeur aigre et violente. comme des hommes qui ont combattu longtemps pour des droits et pour des idées. De là l'esprit querelleur des hommes publics du Canada. La cour recommandait aux gouverneurs de suivre une conduite ferme, mais douce, n'ayant rien de bien sérieux à appréhender des prétentions de M. de Laval et des jésuites au delà des mers.

Avant d'aller plus loin, nous allons revenir un peu sur nos pas pour reprendre la chaîne des glorieuses découvertes des Français dans l'intérieur de l'Amérique, découvertes qui n'avaient pas cessé de s'étendre sous l'administration de M. de Frontenac. A l'imitation de Talon, ce gouverneur les avait encouragées de tout son pouvoir. Il avait protégé particulièrement La Sale, dont il aimait l'esprit hardi et aventureux, et il lui avait affermé le fort de Cataracoui, au pied du lac Ontario, en 1675. Ces découvertes, en augmentant nos possessions, nous avaient mis en relation avec un grand nombre de peuples ; elles avaient compliqué nos alliances, nos intérêts, et multiplié par là-même les causes de guerre.

CHAPITRE II.

DÉCOUVERTE DU MISSISSIPI.

1673.

Des découvertes des Français dans l'intérieur de l'Amérique septentrionale. —Voyageurs et missionnaires. Les jésuites: leur activité et leur courage.—Voyages au Nord: le P. De Queu découvre le lac Saint-Jean (Saguenay,) 1647; Saint-Simon et La Couture pénètrent par cette route à la baie d'Hudson (1672.)—Voyages dans l'Est et dans l'Ouest; le P. Druillettes va du Saint-Laurent à la mer par les rivières Chaudière et Kénébec.—Les lacs Erié, Huron et Michigan sont successivement visités.—Deux jeunes traitants se rendent, en 1659, à la tête du lac Supérieur et jusqu'aux Sioux: nombreuses tribus de ces contrées.—Excursions apostoliques des PP. Raimbault, Jogues et Mesnard. Les PP. Allouez et Dablon s'avancent jusqu'aux limites de la vallée du Mississipi, où ils sont informés par les indigènes qu'elle est arrosée par un grand fleuve.—Le P. Marquette et Joliet, de Québec, choisis par Talon pour aller reconnaître la vérité de ce rapport, parviennent à ce fleuve le 17 juin 1673, et le descendent jusqu'à la rivière des Arkansas. Sensation que cette découverte fait en Canada.—La Sale résout de descendre le nouveau fleuve jusqu'à la mer.—Il bâtit à Niagara le premier vaisseau qui ait navigué sur les lacs Erié, Huron et Michigan; il construit le fort des Miâmis, et le fort de Crève-cœur sur la rivière des Illinois.—Le P. Hennepin remonte le Mississipi jusqu'au saut Saint-Antoine, et tombe entre les mains des Sioux.—Difficultés et embarras de tous genres qu'éprouve La Sale, qui triomphe de tous les obstacles et réussit enfin à reconnaître le Mississipi jusqu'à la mer en 1682; il donne le nom de Louisiane aux immenses contrées que traverse ce fleuve.—Il va rendre compte de ses découvertes à Louis XIV, après s'être fait précéder à Paris du P. Zénobe Mambré; gracieux accueil qu'il reçoit du roi.

Si nous voulions exposer en peu de mots les motifs qui ont amené les Européens en Amérique, nous dirions que les Espagnols y vinrent pour chercher de l'or, les Anglais, la liberté politique et religieuse, et les Français pour y répandre les lumières de l'Évangile. En effet, pendant longtemps la voix religieuse a couvert toutes les autres voix en Canada et à Paris, lorsqu'il s'est agi du Nouveau-Monde. Les jésuites, qui excitaient dans les sociétés européennes les soupçons et la haine des

peuples, lorsqu'ils prêchaient la soumission absolue des sujets au sceptre des rois, et la colère des rois, lorsqu'ils prêchaient la soumission des souverains à la tiare du pape, les jésuites, disons-nous, remplissaient une tâche plus noble et plus sainte dans les forêts du Nouveau-Monde en soutenant la lutte de l'esprit contre la matière, de la civilisation contre la barbarie.

De Québec, les jésuites se répandirent parmi toutes les peuplades sauvages, depuis la baie d'Hudson jusque dans les pays qu'arrosent les eaux du Mississipi. Un bréviaire suspendu au cou, une croix à la main, ils devançaient souvent nos plus intrépides voyageurs. On leur doit la découverte de plusieurs vastes contrées, avec lesquelles ils formaient alliance au nom de cette croix qu'ils mettaient entre eux et le ciel. Cet emblème religieux produisait sur l'esprit des sauvages, au milieu des forêts silencieuses et sombres de l'Amérique, un effet triste et touchant, qui désarmait ces hommes farouches, mais sensibles aux sentiments profonds et vrais. C'étaient dans ces sensations, dit un auteur, que le missionnaire fondait l'attrait qui le faisait rechercher de l'homme des bois. Les doctrines douces qu'il enseignait, contribuaient à resserrer les nœuds qui l'unissaient à ses néophytes, et à lui assurer les moyens de pénétrer, de cabane en cabane et de peuplade en peuplade, jusque dans les contrées les plus reculées.

Ces missionnaires, parmi lesquels se trouvaient quelques religieux de l'ordre de Saint-François, n'étaient jamais plus grands que quand ils se servaient de leurs lumières pour éclairer les barbares dans toutes les parties du monde. Leur société fut établie, comme on le sait, au temps de la réformation, à la fois pour mettre un frein au désordre que cette grande révolution jetait dans les idées et dans les croyances, et pour aller prêcher l'Évangile aux infidèles. Ses règles ne permettaient d'admettre que des hommes doués d'une grande énergie morale, des hommes qui se soumettaient au joug absolu d'un seul, le pape, qui se dévouaient au triomphe d'une seule religion, le catholicisme, dont ils étaient spécialement les défenseurs contre l'hérésie et l'idolâtrie. C'est surtout cette obéissance absolue à un souverain étranger, au pontife romain, qui a fait abolir dans la suite leur ordre dans la plupart des États catholiques. Livrés exclusivement à l'école, à la chaire et au confessionnal, quel as-

cendant ne pouvaient-ils pas espérer d'exercer avec ces trois grands moyens sur l'esprit des hommes ? En peu de temps les jésuites eurent les meilleures écoles de l'Europe. Isolés du monde, ils formèrent, au milieu de lui, une espèce de république intellectuelle, soumise à la discipline la plus sévère et dont le mot d'ordre était exécuté par toute la terre. Leur influence s'étendit bientôt sur les savants comme sur les ignorants, sur les trônes les plus élevés comme sur les plus humbles chaumières. Puis, s'élançant hors de la civilisation, ils allèrent, dans leur héroïsme religieux, jusqu'aux extrémités du monde pour soumettre les infidèles à la foi, non pas, comme les croisés, par le fer et par la flamme, mais, comme le Christ et ses apôtres, par une éloquence persuasive, versée à flots au milieu des multitudes étonnées. Ils firent briller la croix depuis les rives du Japon jusqu'aux points les plus reculés de l'Amérique, depuis les glaces de l'Islande jusqu'aux îles de l'Océanie.

C'est ce dévouement héroïque et humble tout à la fois qui a étonné le philosophe et conquis l'admiration des protestants. C'est cette admiration qui a inspiré sur le Canada de si belles pages à Bancroft, l'habile historien des colonies anglaises. L'histoire des travaux des missionnaires, dit-il, se rattache à l'origine de toutes les villes célèbres de l'Amérique française ; pas un cap n'a été doublé, pas une rivière n'a été découverte, sans qu'un jésuite en ait montré le chemin.

De leur côté, les voyageurs, tantôt pour s'illustrer par de brillantes découvertes, tantôt pour s'enrichir par la traite des pelleteries, ont quelquefois frayé la route aux missionnaires. Les plus célèbres sont Champlain lui-même, Nicolet, Perrot, Joliet, La Sale et La Verendrye.

Nous avons vu déjà que le fondateur de Québec avait découvert pour sa part les lacs Champlain, Ontario et Nipissing, au nord du lac Huron, et remonté une grande partie de la rivière des Outaouais. Tandis qu'il agrandissait le champ de la géographie américaine vers l'Occident, le P. Dolbeau, en mission chez les Montagnais de Tadoussac, parcourait les pays montagneux et pittoresques du Saguenay, et visitait les Betsiamites ainsi que les autres tribus qui erraient dans les contrées situées au nord du golfe Saint-Laurent. En 1647, le lac Saint-Jean, que traverse le Saguenay, fut découvert par le P. De Quen.

Quatre ans après, les Français s'élevèrent un peu plus qu'à mi-chemin entre le Saint-Laurent et la baie d'Hudson ; ils voulaient pénétrer jusqu'au rivage de la mer du Nord, dont les habitants leur avaient fait demander un missionnaire.

En 1661, le gouverneur, M. d'Argenson, chargea La Vallière, gentilhomme de Normandie, Denis Guyon, Desprès-Couture, François Pelletier. et les PP. Druillettes et Dablon, de se rendre par terre à la baie d'Hudson, en prenant pour guides des sauvages du pays. L'expédition partit de Québec dans le mois de mai. Elle remonta le Saguenay, malgré les rapides qui en interrompent la navigation. Parvenue au lac Saint-Jean, elle s'engagea dans une rivière qui s'y décharge, et qui la conduisit au lac Nekoubau, après qu'elle eut encore traversé plusieurs lacs et plusieurs rapides ; là fut le terme de sa course. Les sauvages, ayant appris que les Iroquois portaient la terreur de leurs armes jusque dans ces contrées, déclarèrent qu'ils ne connaissaient pas bien la route, et répandirent leur crainte dans le cœur des Français. L'expédition revint sur ses pas.

La recherche d'un passage aux Indes par le nord-ouest avait amené la découverte de la baie d'Hudson. Le Vénitien Cabot tenta le premier cette voie, et il découvrit le Labrador en cinglant dans cette direction. Alphonse de Xaintonge, celui-là même qui avait accompagné Roberval en Canada, marcha sur les traces de Cabot ; Frobisher, navigateur anglais, le suivit ; Davis, sans voir la baie d'Hudson, pénétra, en 1585, jusqu'au col de celle de Baffin ; et enfin Hudson, habile capitaine, profitant des découvertes de ces voyageurs, entra, vers 1610, dans la vaste baie qui porte son nom, et reconnut une partie des côtes arides et désolées de cette mer. C'est dans ce voyage que le célèbre navigateur périt victime de la mutinerie de son équipage. Jean Bourdon, montant un petit bâtiment de trente tonneaux, osa s'avancer jusqu'au fond même de la baie en 1656, pour lier commerce avec les indigènes.

En 1671, M. d'Avaugour et l'intendant, M. Talon, envoyèrent de nouveau à la découverte de la baie d'Hudson par la rivière du Saguenay. Les nommés Saint-Simon et La Couture furent chargés de conduire l'entreprise. Ils étaient accompagnés du P. Charles Albanel. L'expédition partit de Québec le 6 août, et atteignit la baie d'Hudson le 28 juin de l'année suivante.

Elle proclama, au milieu des landes désertes et silencieuses, qu'elles appartenaient à celui qu'on devait appeler le grand roi. On enterra au pied d'un gros arbre une plaque de cuivre, sur laquelle étaient gravées ses armes, pour marquer la prise de possession de cette contrée. Comme l'embouchure du Saguenay était un poste de traite considérable, on avait toujours désiré nouer plus étroitement des relations avec les tribus qui habitaient vers la source de cette rivière, et avec les peuplades beaucoup plus reculées de la baie d'Hudson: on venait donc de faire un grand pas. Mais les Anglais, comme on le verra ailleurs, conduits par deux transfuges huguenots, furent les premiers qui profitèrent de ces découvertes et des relations établies avec les naturels, pour former des établissements dans cette contrée. Ils devaient être cependant trahis eux-mêmes à leur tour par leurs conducteurs, qui passaient d'un pays à l'autre, suivant leur intérêt du moment.

Au sud du Saint-Laurent, le P. Druillettes est le premier Européen qui se soit rendu de ce fleuve à l'Atlantique, en remontant la rivière Chaudière et en descendant celle de Kénébec jusqu'à la mer. Il exécuta ce voyage en 1646. Il fut l'apôtre des Abénaquis, dont il gagna l'estime et la vénération. Il rendit un grand service à la colonie, en cimentant l'amitié qui unit ensuite les Français à cette nation intrépide, que les Iroquois eux-mêmes n'osèrent jamais attaquer.

Dans une autre direction, les traitants et les missionnaires, avançant toujours dans l'intérieur du continent vers la source du Saint-Laurent, étaient parvenus à l'extrémité supérieure du lac Huron. Les PP. Brébeuf, Daniel, Lalemant, Jogues, Raimbault avaient fondé dans ces contrées éloignées les villages chrétiens de Saint-Joseph, Saint-Michel, Saint-Ignace, Sainte-Marie, etc. Ce dernier, placé sur la décharge du lac Huron dans le lac Érié, y fut longtemps le point central des missions. Dès 1639, Jean Nicolet, suivant le cours d'une rivière qui sort de la baie Verte, s'était arrêté à trois jours de navigation des "grandes eaux," c'est ainsi que les sauvages désignait le Mississipi.* En 1671, les débris des Hurons, fatigués d'errer de forêts en forêts, se fixèrent à Machilimackinac, au pied du lac

* Le P. Vimont, supérieur des jésuites. Relation des jésuites, 1639-1643.

Supérieur, sous la conduite du P. Marquette, qui commença le premier établissement européen qui ait été fondé dans l'état du Michigan. Les sauvages que l'on trouva fixés dans le voisinage, et qui reçurent des Français le nom de Sauteurs, à cause de leur proximité du saut Sainte-Marie, étaient de la famille algonquine.

Dans l'espace de treize ans, c'est-à-dire de 1634 à 1647, ces vastes contrées furent visitées par dix-huit jésuites, outre plusieurs laïcs attachés à leur ministère. L'hostilité des Iroquois rendait alors la navigation du lac Ontario très-dangereuse, et obligeait de passer par la rivière des Outaouais pour se rendre dans les contrées occidentales.

La nation Neutre, visitée par Champlain, et le sud du lac Érié au delà de Buffalo, étaient en conséquence restés presque inconnus; on résolut vers 1640 d'y envoyer les PP. Chaumonot et Brébeuf, dont le voyage compléta la reconnaissance de la grande vallée du Saint-Laurent, depuis l'Océan jusqu'au pied du lac Supérieur.

Les deux jésuites, Charles Raimbault et Isaac Jogues, envoyés vers ce lac, atteignirent le saut Sainte-Marie, après une navigation de dix-sept jours, et après avoir erré quelque temps au milieu des îles nombreuses et agréables du lac Huron. Ils trouvèrent au saut Sainte-Marie un rassemblement de deux mille sauvages, qui les accueillit avec bienveillance. A mesure que les Français avançaient vers le couchant, les bornes de l'Amérique semblaient reculer; ils apprirent au saut Sainte-Marie les noms d'une foule de nations dont ils n'avaient jamais entendu parler, et qui habitaient au midi et à l'occident. On leur parla de tribus guerrières vivant de la culture du sol, et dont la race et la langue étaient inconnues. "Ainsi, observe un auteur américain, le zèle religieux des Français avait porté la croix sur les bords du saut Sainte-Marie et sur les confins du lac Supérieur, d'où elle regardait déjà la terre des Sioux dans la vallée du Mississipi, cinq ans avant qu'Elliot, de la Nouvelle-Angleterre, eût seulement adressé une parole aux sauvages qui étaient à six milles du havre de Boston."

On peut dire qu'à cette époque l'influence du Canada sur les tribus indigènes reposait entièrement sur les missionnaires et sur le traitants. On trouvait les missionnaires et les traitants

partout ; sur les bords de la baie d'Hudson, dans le golfe Saint-Laurent, à l'entrée des forêts du lac Supérieur, ils donnaient à toutes les peuplades qu'ils visitaient une haute idée de la nation française. Ces peuplades voyaient avec une espèce d'étonnement nos prêtres et nos voyageurs s'abandonner seuls au milieu de leurs forêts, à la recherche de tribus inconnues, dans des contrées que leur imagination superstitieuse remplissait d'hommes et d'animaux cruels et semait de périls effrayants. Le merveilleux, dont l'ignorance aime à entourer ce qu'elle aperçoit pour la première fois, s'attachait à la personne même des Français par cela seul qu'ils étaient supposés avoir vu des choses extraordinaires. La crainte des Iroquois poussait aussi beaucoup de peuplades à rechercher l'alliance française, et ces peuplades servaient elles mêmes de rempart aux établissements canadiens.

En 1659, deux jeunes traitants,* entraînés par la curiosité et leur esprit aventureux, se mêlèrent à quelques bandes d'Algonquins, et côtoyèrent avec elles les bords du lac Supérieur, sur lesquels ils passèrent l'hiver. Les yeux tournés vers les immenses solitudes de l'Ouest, ils apprirent pour la première fois l'existence des Sioux, à peine connus des sauvages dont nous avons parlé jusqu'à ce jour, et ils résolurent de les visiter. Ils virent sur leur route les débris des nations vaincues et dispersées par la confédération iroquoise, lesquels traînaient dans les forêts une existence misérable. Les Sioux qu'ils atteignirent enfin leur parurent un peuple puissant, avec des mœurs plus douces que celles des sauvages orientaux. Ils étaient partagés en quarante bourgades très-populeuses. Doués d'un grand bon sens naturel, ils n'exerçaient point sur leurs prisonniers ces cruautés qui déshonoraient la plupart des autres sauvages, et ils avaient conservé une connaissance assez distincte d'un seul Dieu. Il paraît que leur croyance avait quelque ressemblance avec celle des Tartares. Les deux intrépides voyageurs revinrent à Québec en 1660, escortés de soixante canots algonquins remplis de fourrures. Ils confirmèrent le rapport de deux autres Français, qui avaient visité le lac Michigan quatre ans auparavant, sur la multitude de tribus qui erraient dans toutes ces contrées, entre autres sur les Kristinots, dont les cabanes s'élevaient jusqu'à la vue des mers du Nord.

* Relation des jésuites (1660).

C'est dans la même année que le P. Mesnard partit avec quelques Algonquins pour aller prêcher l'Évangile aux Outaouais et aux autres peuplades répandues sur les bords du lac Supérieur. Il s'arrêta huit mois dans une baie qu'il nomma la baie de Sainte-Thérèse, peut-être celle de Kiwina, sur la rive méridionale de ce lac, où il n'eut pour nourriture que du gland et de l'écorce d'arbre pillée. Invité par les Hurons, il quitta cet endroit et partit pour la baie de Chagouïamigong, dite du Saint-Esprit, à l'extrémité occidentale du grand lac qui porte maintenant le nom de ces sauvages, où la rareté du gibier et l'éloignement les mettaient à l'abri des attaques des Iroquois. Un jour, tandis que son compagnon de voyage était occupé au canot, le P. Mesnard entra dans le bois et ne reparut plus. Ce vénérable missionnaire jouissait d'une grande réputation de sainteté parmi les sauvages, dans l'esprit desquels il avait su s'insinuer par sa douceur et par son onction. Plusieurs années après sa mort, on retrouva sa soutane et son bréviaire chez les Sioux, qui les conservaient comme des reliques et leur rendaient une espèce de culte. Les sauvages avaient un respect superstitieux pour les livres, qu'ils prenaient pour des esprits. Quatre ou cinq ans après la mort des PP. Brébeuf et Garnier, assassinés par les Iroquois, un missionnaire trouva entre les mains de ces barbares un Testament et un livre de prières qu'ils conservaient comme des choses saintes.

Dès ces temps reculés les traitants et les missionnaires savaient que l'Amérique septentrionale était séparée de l'ancien monde par la mer. La relation des jésuites de 1650-1660 contient ces mots : "Au levant, au sud, au couchant et au nord, ce continent, étant entouré d'eau, doit être séparé du Groënland par quelque trajet dont on a déjà découvert une bonne partie ; et il ne tient plus qu'à pousser encore quelques degrés pour entrer tout à fait dans la mer du Japon."

Le P. Allouez partit pour le lac Supérieur en 1665. La magnificence du spectacle que présente l'entrée de ce vaste bassin, dut exciter puissamment son admiration. Il longea les montagnes de sable que les vents et les flots ont soulevées le long du rivage, et suivit pendant douze milles, un cap de trois cents pieds de hauteur, formé par l'extrémité occidentale des Laurentides. Tout ici est en harmonie avec la nature accidentée et grandiose

des pays du Nord. Les vagues ont travaillé ce bloc énorme de rochers; elles y ont creusé des arches, des cavernes dans tous les sens, taillé de hautes tours au pied desquelles reposent des débris qui présentent de loin l'aspect de murailles, de dômes, de colonnes, d'édifices en ruines. Le moindre mouvement des vagues dans la profondeur des cavernes, produit un bruit qui ressemble à celui d'un tonnerre lointain, et qui a quelque chose de lugubre et d'effrayant. Allouez passa devant ces rochers auxquels les voyageurs ont donné les noms de Portail et de Rochers Peints. Il atteignit Chagouïamigong, où il trouva un grand village de Chippaouais, que les jésuites ont nommé Outchibouec. Il y bâtit une chapelle, et prêcha en langue algonquine devant douze ou quinze tribus qui entendaient cet idiome. Sa réputation se répandit au loin. Les guerriers de différentes nations s'ébranlèrent pour aller voir l'homme blanc: les Pouteouatamis, des profondeurs du lac Michigan, les Outagamis et les Sakis, des déserts qui s'étendent du lac Michigan au Mississipi, les Kristinots, nommés Criques par les Canadiens, des forêts marécageuses du Nord, les Illinois, des Prairies, aujourd'hui couvertes d'abondantes moissons, et enfin les Sioux. Tous admirèrent l'éloquence du saint missionnaire. Ils lui fournirent des renseignements sur les mœurs, la puissance et la situation de leurs différentes contrées. Les Sioux, armés d'arcs et de flèches, lui dirent qu'ils couvraient leurs huttes de peaux de cerfs, et qu'ils occupaient de vastes prairies sur les bords d'un grand fleuve nommé Mississipi. Pendant son séjour dans cette contrée, Allouez, qui fit plus de 2,000 lieues dans ce voyage, poussa ses courses fort loin dans le Nord, où il trouva des Nipissings, que leur frayeur des Iroquois avait conduits jusque dans ces pays couverts de neige. Il tâcha de consoler ces malheureux, qui présentaient l'état le plus déplorable.

A ce moment, la paix rétablie entre toutes les nations indigènes, permettait aux traitants d'agrandir le cercle de leurs courses, et aux missionnaires de se répandre dans les riches et fertiles plaines situées à l'ouest du lac Michigan. Le P. Dablon, qui prêchait dans ces contrées, apprit à son tour l'existence du Mississipi par la peinture magnifique que les naturels lui firent de ce grand fleuve, et il résolut d'en tenter la dé-

couverte en 1669 ;* mais ses travaux évangéliques l'empêchèrent d'exécuter complétement son dessein, quoiqu'il se fût approché bien près de ce fleuve. Il pénétra avec le P. Allouez, de 1670 à 1672, jusque dans le Ouisconsin et chez les Illinois, visitant sur sa route les Mascontins, les Kikapous et les Outagamis sur la rivière aux Renards, qui prend sa source du côté du Mississipi et se décharge dans le lac Michigan. L'infatigable missionnaire avait même résolu de se rendre avec le temps jusqu'à la mer du Nord, pour s'assurer si l'on pouvait de là passer à la mer du Japon.†

Le nouvel élan, qui avait été donné au Canada par Colbert et Talon, commençait à porter ses fruits ; le commerce reprenait, l'émigration augmentait et les indigènes, dominés par le génie de la civilisation, craignaient et respectaient partout la puissance française. Nous avons déjà rapporté quels motifs avaient engagé le gouvernement à envoyer Perrot chez les nations de l'Ouest ; nous avons vu que ce célèbre voyageur est le premier Européen qui ait pénétré jusqu'au fond du lac Michigan chez les Miâmis, et que les députés de toutes les nations qui erraient dans les contrées arrosées par les sources du Mississipi, de la rivière Rouge et du Saint-Laurent, s'étaient rendus à son appel au saut Sainte-Marie. De découverte en découverte, on était parvenu fort loin dans l'intérieur du continent, et le temps arrivait où l'on allait résoudre le problème de l'existence du Mississipi et de la direction de son cours. Il paraissait certain, par les pays qu'on avait visités au nord et à l'est sans le rencontrer, que ce fleuve, s'il était aussi grand que le disaient les naturels, ne coulait vers aucun de ces deux points, et qu'il fallait qu'il se jetât dans la baie du Mexique ou dans la mer Pacifique. La solution de cette question allait mettre son auteur à la tête des plus célèbres voyageurs qui avaient fait des découvertes dans l'intérieur du continent. Talon y prenait un vif intérêt. Il appréciait la gloire qui en reviendrait à son pays et les avantages incalculables que le commerce et la navigation retireraient de cette grande découverte. Il avait déjà recommandé dans le temps le capitaine Poulet, habile navigateur de Dieppe, pour aller reconnaître la communication des deux mers par le détroit

* Relation des missions aux Outadoüaks pendant les années 1665 et 1670.
† Lettres d'Allouez et de Dablon.

de Magellan. Il engagea M. de Frontenac à envoyer Joliet* vers le Mississipi, pour constater dans quelle mer ce fleuve se déchargeait. Joliet était né à Québec, en 1645, et avait fait ses études au collége des jésuites. Il s'était ensuite jeté dans la traite des pelleteries. Il avait voyagé chez les Outaouais dans les contrées du lac Supérieur, et avait acquis avec ses talents naturels toute l'expérience nécessaire pour exécuter l'entreprise qui occupait tous les esprits en Canada. Le P. Marquette se joignit à lui et les deux voyageurs partirent en 1673.

Les Pouteouatamis, que le P. Marquette avait visités comme missionnaire, et qui avaient beaucoup d'attachement pour sa personne, apprirent avec étonnement cette entreprise audacieuse. " Ne savez-vous pas, lui dirent-ils, que ces nations éloignées n'épargnent jamais les étrangers ; que les guerres infestent leurs frontières de hordes de pillards; que la Grande-Rivière abonde en monstres qui dévorent les hommes, et que les chaleurs excessives y causent la mort."

Parvenus au dernier village visité par le P. Allouez sur la rivière aux Renards, les deux voyageurs trouvèrent les Kikapous, les Mascontins et les Miâmis, qui vivaient ensemble comme des frères. Ils furent très-bien accueillis du conseil des anciens, qui leur donna deux guides pour continuer leur route. Aucun Européen n'avait encore pénétré au delà de cette bourgade.

Ils se remirent en marche le 10 juin, au nombre de neuf hommes, Joliet, Marquette, cinq Français et deux sauvages. Ils chargèrent leurs canots sur leurs épaules pour faire le court portage qui sépare la rivière aux Renards de celle de l'Ouisconsin, qui coule vers l'ouest. Mais en cet endroit, les deux guides, effrayés de tant d'audace, les abandonnèrent. Sans s'arrêter, les voyageurs français se laissèrent glisser sur le cours de la rivière, que bordaient des solitudes profondes. C'était toujours un sol uni, une végétation vigoureuse, des prairies ou de hautes forêts. Ils se croyaient encore loin de leur but, lorsque le huitième jour ils débouchèrent tout à coup dans le grand fleuve dont l'on parlait depuis si longtemps avec incertitude et dont l'existence était maintenant mise hors de doute, car sa largeur correspondait avec la description qu'en faisaient

* Mémoire de Frontenac au ministre, 14 novembre 1674.

les indigènes. " Les deux canots, dit Bancroft, ouvrirent alors leurs voiles sous un nouveau ciel, à de nouvelles brises ; ils descendirent le cours calme et majestueux du tributaire de l'Océan ; tantôt ils glissaient le long de larges et arides bancs de sable, refuge d'innombrables oiseaux aquatiques ; tantôt ils rasaient les îles qui s'élèvent au milieu du fleuve et que couronnaient d'épais massifs de verdure ; tantôt enfin ils fuyaient les vastes plaines de l'Illinois et de l'Iowa, couvertes de forêts magnifiques ou parsemées de bocages jetés au milieu de prairies sans bornes." Ils avaient fait ainsi soixante lieues sans rencontrer un seul homme, lorsqu'ils découvrirent, sur la rive droite du fleuve, des vestiges sur le sable, et un sentier à travers une prairie, lequel les conduisit au bout de six milles à l'entrée d'une bourgade, située sur la rivière Moïngona, qu'on appelle rivière des Moines par corruption. Ils s'arrêtèrent et appelèrent à haute voix. Quatre vieillards parurent aussitôt, et vinrent au-devant d'eux avec le calumet de paix. "Nous sommes des Illinois, dirent-ils, nous sommes des hommes, soyez les bienvenus parmi nous." C'était la première fois que le sol de l'Iowa était foulé par des blancs.

Ces sauvages avaient entendu parler des Français, et désiraient depuis longtemps faire alliance avec eux contre les Iroquois, qui faisaient des irruptions même dans leur pays. Ils s'empressèrent d'accueillir les hommes de la seule nation qui avait pu résister aux cantons et qui venait encore de les châtier, comme ils l'apprirent de Joliet. Ils donnèrent un grand festin aux Français avant de leur permettre de continuer leur route. Le chef de la tribu, suivi de plusieurs centaines de guerriers, les reconduisit ensuite sur le rivage, et, pour dernière marque de son amitié, il passa au cou du P. Marquette un calumet orné de plumes de diverses couleurs, passeport inviolable chez les nations indigènes.

Le bruit que les eaux du Missouri font en se répandant dans le Mississipi, leur annonça de loin l'approche de cette rivière. Quarante lieues plus bas, ils atteignirent celles de l'Ohio et le territoire des Chouanons. Peu à peu l'aspect du pays avait changé : au lieu de vastes prairies, ils ne virent plus que des forêts épaisses, habitées par une race d'hommes dont ils n'entendaient point la langue. Ils étaient sortis des terres de la grande

famille algonquine, bornées au sud par l'Ohio, et étaient entrés sur celles de la race mobilienne à laquelle appartenaient les Chickasas. Les Dahcotas ou Sioux, habitaient le sud du fleuve. Ainsi les Français allaient avoir besoin d'interprètes pour se faire entendre sur les deux côtés du Mississipi, où se parlaient deux langues mères différentes de celles des Hurons et des Algonquins, dont ils savaient la plupart des dialectes.

Ils continuèrent à descendre le Mississipi et parvinrent à la rivière des Arkansas vers le 33me. degré de latitude, région qu'avait, dit-on, visitée le célèbre voyageur espagnol Soto, venant du sud. Le calumet, que le chef illinois leur avait donné, les faisait accueillir partout avec de grands égards, et on alla même jusqu'à leur donner des hommes pour les escorter au village situé à l'embouchure de la rivière dont nous venons de parler. Le chef de cette bourgade vint au-devant d'eux et leur offrit du pain de maïs. Les haches d'acier, dont se servaient ces sauvages, annonçaient qu'ils commerçaient avec les Européens, et qu'on ne pouvait être loin des Espagnols et de la baie du Mexique : la chaleur du climat en était d'ailleurs une preuve. Les Français étaient en effet parvenus dans les régions où l'on ne connaît l'hiver que par les pluies abondantes qui y règnent dans cette saison.

Ne pouvant plus douter que le Mississipi, par la direction de son cours, ne se déchargeât dans la baie du Mexique et non dans l'océan Pacifique, et comme les munitions commençaient à leur manquer, les illustres voyageurs ne voulurent pas aller plus loin dans un pays dont ils ne connaissaient point les habitants. Ils avaient constaté que le Mississipi n'offrait aucun passage à la mer des Indes. Ils prirent alors le parti de revenir sur leurs pas. Ils remontèrent le fleuve jusqu'à la rivière des Illinois, suivirent ensuite cette rivière et atteignirent Chicago, après avoir accompli l'un des voyages les plus célèbres de l'histoire. Ils venaient de découvrir le pays le plus riche du monde, un sol couvert de vignes, de pommiers, de forêts magnifiques, arrosé par d'innombrables rivières et parsemé de vertes prairies grouillantes de bisons, de cerfs et d'oiseaux de toutes sortes ; ils avaient découvert enfin une contrée d'une fertilité prodigieuse, et qui exporte aujourd'hui une immense quantité de bled, dont

une partie, depuis l'ouverture des canaux du Saint-Laurent, passe par le Canada pour se répandre sur les marchés de l'Europe.

Toute cette contrée était habitée par les Miâmis, les Mascontins, les Pouteouatamis et les Kikapous. Le P. Marquette resta parmi les sauvages qui erraient sur les bords de la rivière des Illinois, et Joliet alla porter à Québec la nouvelle de leur grande découverte. Talon était parti pour la France. Joliet, qui avait perdu ses papiers dans les rapides au-dessus de Montréal, en descendant le fleuve, fut obligé de faire de vive voix son rapport au gouverneur. Il mit plus tard ce rapport par écrit, et l'accompagna d'une carte, qu'il traça de mémoire.

L'encouragement que Talon avait donné à l'entreprise, lui en fait partager la gloire : car on ne peut trop honorer la mémoire des hommes qui ont su utiliser, pour l'avancement de leur patrie, la position que la fortune leur avait faite dans l'État. Joliet reçut dans la suite l'île d'Anticosti en récompense de sa découverte et d'un voyage qu'il avait fait à la baie d'Hudson. Il fut aussi nommé hydrographe du roi, et obtint, en 1687, une seigneurie auprès de Montréal. Il comptait tirer de grands avantages de l'île d'Anticosti pour la traite et pour la pêche, et il s'y fit bâtir un fort ; mais, après y avoir résidé quelque temps avec sa famille, il fut obligé de l'abandonner. Le nom de Joliet a été donné à une montagne située auprès de la rivière des Plaines, l'un des affluents de celle des Illinois, et à une petite ville qui est à quelques milles de Chicago.

Le P. Marquette revint par le lac Michigan à la baie Verte à la fin de l'été de 1673 ; mais il retourna bientôt parmi les Illinois. Ils étaient en guerre avec les Miâmis, et ils lui demandèrent de la poudre. " Je suis venu, leur répondit-il, pour vous instruire et vous parler de la prière. De la poudre, je n'en ai point. Je viens pour faire régner la paix sur cette terre." Il prêcha un jour devant deux mille guerriers de cette nation, sans compter les femmes et les enfants. Quoique sa santé fût déjà épuisée par les fatigues qu'il avait endurées, il voulut monter à Mackinac. Il côtoyait le lac Michigan, lorsque, sentant venir sa dernière heure, il se fit descendre sur le rivage ; il y mourut dans une cabane de branches. Ses compagnons l'enterrèrent sur le bord de la rivière qui porte son nom, et mirent pieuse-

ment une croix sur sa fosse. Ainsi se termina, dans le silence des forêts, la vie d'un homme, dont le nom retentit aujourd'hui plus souvent dans l'histoire, que celui de bien des personnages, qui faisaient alors du bruit sur la scène du monde et qui sont pour jamais oubliés.*

La nouvelle de la découverte du Mississipi fit une grande sensation en Canada, quoiqu'on y fût accoutumé depuis longtemps à de pareils événements, et qu'il ne se passât pas d'années sans qu'on annonçât l'existence de nouvelles contrées et de nouvelles nations. Chacun se mit, suivant la coutume, à calculer les avantages que le pays pourrait retirer du fleuve et de l'immense territoire dont venait encore d'hériter la France. On formait déjà de vastes projets. Le Mississipi tombait dans le golfe du Mexique, il n'y avait plus à en douter : les possessions françaises allaient donc avoir deux issues dans la mer, et embrasser, entre leurs deux grands fleuves, la plus belle comme la la plus large partie du Nouveau-Monde.

Toutefois, comme on n'avait pas descendu le Mississipi jusqu'à l'océan, il restait des doutes ; on ne connaissait point les pays que le fleuve traverse après l'Arkansas, et les conjectures que l'on formait sur la configuration de l'Amérique dans cette latitude, pouvaient être erronées. C'était un point qui restait à éclaircir, et qui suffisait pour attacher encore une certaine célébrité au nom de celui qui accomplirait cette tâche.

" La Nouvelle-France, dit Raynal, comptait alors au nombre de ses habitants un normand nommé Robert Cavelier de la Sale, possédé de la double passion de faire une grande fortune, et de parvenir à une réputation brillante. Ce personnage avait acquis dans la société des jésuites, où il avait passé sa jeunesse, l'activité, l'enthousiasme, le courage d'esprit et de cœur, que ce corps célèbre savait si bien inspirer aux âmes ardentes, dont il aimait à se recruter. La Sale, prêt à saisir toutes les occasions de se signaler, impatient de les faire naître, audacieux et entreprenant," était depuis quelques années à Québec, lorsque Joliet revint de son expédition au Mississipi. Il avait l'esprit étendu et cultivé ; le rapport de celui-ci fut un jet de lumière pour son

* Guérin observe que, suivant certaines autorités, La Salle aurait descendu de l'an 1669 à l'an 1671, le Mississipi jusqu'aux Arkansas, par l'Ohio ; mais il ne peut y avoir de doute à ce sujet.

génie. Il forma aussitôt un vaste dessein, et, pour l'accomplir, il risqua sa fortune et sa réputation.

Cavelier, sieur de la Sale, était né à Rouen d'une famille honorable. Très-jeune encore, il était venu en Canada avec le projet de chercher un passage au Japon et à la Chine, par le nord ou par l'ouest; mais il n'avait apporté avec lui que son énergie et ses talents pour un projet dont l'exécution demandait de grands moyens. Il commença par se faire des amis et des protecteurs dans le pays, et parvint à captiver les bonnes grâces du comte de Frontenac, qui aimait la hardiesse de ses idées et ce caractère ferme et résolu qui le distinguait lui-même. Favorisé de M. de Courcelles et de Talon, il avait établi un comptoir pour la traite près de Montréal, à Lachine, nom qu'il avait donné à ce lieu par allusion à l'entreprise qu'il avait formée d'aller en Asie par le nord-ouest. Il avait visité pour son commerce le lac Ontario et le lac Érié. Il saisit le moment que le Canada était encore sous l'impression de la découverte du Mississipi, pour communiquer ses vues au gouverneur. Il lui dit qu'il croyait qu'en remontant jusqu'à sa source le fleuve nouvellement découvert, il trouverait un chemin à la mer Pacifique, mais que les frais d'une pareille entreprise n'auraient de compensation que dans les profits d'un commerce étendu; qu'il se chargerait volontiers de cette tâche si on voulait lui donner, au pied du lac Ontario, un poste pour servir de base à ses opérations, avec la liberté de commercer dans les pays de l'Ouest. Le gouverneur lui donna le commandement du fort Frontenac. Recommandé par son protecteur, La Sale passa en France en 1675, et obtint tout ce qu'il désirait du marquis de Seignelai, successeur de son père, le grand Colbert, au ministère de la marine. Le roi donna à La Sale la seigneurie de Cataracoui et l'anoblit. Cette seigneurie embrassait le fort Frontenac, dont il lui accorda la propriété ainsi que celle du lac Ontario, avec ses dépendances, à condition qu'il rebâtirait le fort en pierre; il lui donna en même temps tous les pouvoirs nécessaires pour commercer et pour continuer les découvertes. La Sale, de retour en Canada, s'occupa activement d'agrandir son établissement. Plusieurs colons et quelques sauvages vinrent s'établir à l'abri de son fort. Il fit construire dans le voisinage trois barques pontées, les premières qui fendirent les ondes du lac Ontario. En 1677,

il partit de nouveau pour la France afin d'y chercher des secours. Colbert et Seignelai lui firent obtenir une commission pour découvrir la partie occidentale de l'Amérique du nord, et la permission d'y établir des postes fortifiés partout où il le voudrait. Il trouva aussi un puissant protecteur dans le prince de Conti.

La Sale, plein d'espérance, partit de La Rochelle dans l'été de 1678, avec trente hommes, marins et ouvriers, des ancres, des voiles pour équiper ses navires sur les lacs, et des marchandises pour faire la traite avec les sauvages. Le chevalier de Tonti, brave militaire, qui s'associait de sa personne et de sa bourse à ses projets, l'accompagnait. En arrivant à Québec, La Sale s'achemina vers Cataracoui, où son énergie donna de l'activité à tout. Dès le 18 novembre, il mit à la voile de Frontenac sur une de ses barques, chargée de marchandises et d'objets nécessaires à la construction d'un second fort et d'un brigantin à Niagara. Lorsqu'il arriva à la tête du lac Ontario, les sauvages du pays restèrent longtemps dans l'étonnement et l'admiration devant le navire couvert de sa haute voilure blanche, tandis que les Français qui voyaient pour la première fois la chute de Niagara, ne pouvaient cacher, de leur côté, leur profonde surprise à l'aspect d'un fleuve d'un mille de largeur, qui se précipite d'un seul jet dans un abîme de 160 pieds, avec un bruit qui s'entend à plusieurs lieues de distance.

La Sale fit commencer aussitôt la construction du fort de Niagara. Mais lorsque les indigènes virent les murailles sortir de terre, ils commencèrent à murmurer. Pour ne point les avoir sur les bras, La Sale se contenta de convertir cet ouvrage en un magasin garni de palissades. Dans l'hiver, il fit mettre un bâtiment sur les chantiers à deux lieues au-dessus de la chute.

Son activité redoublait à mesure que la réalisation de ses desseins semblait devenir plus probable. Il envoya en avant Tonti et le célèbre franciscain Hennepin, à la recherche de quelques hommes qu'il avait dépêchés l'automne précédent pour lui préparer les voies parmi les indigènes. Il visita ensuite lui-même les Iroquois et plusieurs autres nations avec lesquelles il voulait établir des relations commerciales. Il fut le fondateur de Niagara. Le Griffon achevé, c'est le nom qu'il

donna au navire construit sur le lac Erié, parce qu'il voulait, disait-il, faire voler le griffon par-dessus les corbeaux, par allusion à ses ennemis, que ses projets avaient rendus très-nombreux,* il fut lancé, en 1679, au milieu d'une salve d'artillerie, des chants du *Te Deum* et des applaudissements des Français, auxquels vinrent se mêler les cris de surprise des indigènes, qui appelaient les Français *Otkon*, c'est-à-dire esprits perçants.

Le 7 août, le Griffon, armé de sept pièces de canon et chargé d'armes et de marchandises, entra dans le lac Erié au bruit de nouvelles décharges d'artillerie et de mousqueterie. La Sale triomphait de ses ennemis. Il parvint sans accident, au bout de quelques jours de navigation, au Détroit, dont l'aspect enchanta tous ses compagnons. Il donna au lac situé vers le milieu du canal, le nom de Sainte-Claire que ce lac conserve encore, et, le 23 août, il entra dans le lac Huron. Cinq jours après, il arrivait à Michilimackinac après avoir essuyé une de ces violentes tempêtes si fréquentes dans ces climats. Les naturels, à la vue du navire qui s'élevait à l'horizon, ne furent pas moins interdits que ceux du lac Ontario, et le bruit du canon acheva de les jeter dans une épouvante extraordinaire.

Le chef français, couvert d'un manteau d'écarlate bordé de galon d'or, et suivi d'une garde, descendit à terre pour aller entendre la messe à la chapelle des Outaouais. Il continua ensuite sa route, et alla jeter l'ancre dans la baie des Puants, sur la rive occidentale du lac Michigan, dans le mois de septembre. Cette première navigation sur les lacs du Canada devait se terminer d'une manière bien funeste. La Sale, ayant appris que pendant son absence ses créanciers avaient fait vendre ses propriétés, renvoya le Griffon avec une cargaison de pelleteries à Niagara. Ce bâtiment se perdit corps et biens dans la traversée.

Après le départ de son navire, La Sale s'était remis en route pour continuer à remonter la vallée du Saint-Laurent et des lacs. Il se faisait suivre par une trentaine d'hommes de différents métiers, avec des armes et des marchandises. Rendu à Saint-Joseph, au fond du lac Michigan, où il avait donné l'ordre au Griffon de remonter à son retour de Niagara, il commença

* Des auteurs disent qu'il le nomma Griffon en l'honneur du comte de Frontenac, qui avait deux griffons pour supports dans ses armes.

un nouveau fort sur la cîme d'une montagne escarpée, baignée de deux côtés par la rivière des Miâmis et défendue d'un autre côté par une profonde ravine. Il fit baliser l'entrée de la rivière pour son bâtiment, dont dépendait en partie la continuation de ses entreprises, et il envoya deux hommes expérimentés à Michilimackinac pour le piloter dans le lac. Mais comme il ne paraissait point, il dut, à l'approche de l'hiver, se résoudre à pénétrer chez les Illinois. Il laissa quelques hommes pour la garde du fort, et partit avec trois missionnaires, les PP. Gabriel, Hennepin et Zénobe, quelques hommes et Tonti, qui l'avait rejoint en ce lieu sans avoir pu retrouver les hommes envoyés précédemment par La Sale, et parvint à la fin de décembre à une bourgade abandonnée, située vers la source de la rivière des Illinois, dans le canton qui porte aujourd'hui son nom. Sans s'arrêter, il se mit à descendre la rivière jusqu'au lac Péoria, qu'Hennepin appelle Pimiteoui, sur les bords duquel il trouva un camp nombreux d'Illinois. Ces sauvages de mœurs douces et pacifiques, après quelque apparence d'hostilité, l'accueillirent avec hospitalité ; et selon leur usage lorsqu'ils recevaient des étrangers qui arrivaient d'une longue marche, ils frottèrent les jambes des Français avec de l'huile d'ours et de la graisse de buffle. Ils apprirent avec plaisir que La Sale venait pour former des établissements dans le pays. Comme les Hurons du temps de Champlain, les Illinois, qui étaient exposés aux courses des Iroquois, crurent que les Français seraient des alliés assez puissants pour les protéger. Les Illinois faisaient leurs cabanes de nattes de jonc plat, doublées et cousues ensemble. Ils étaient hauts de taille, forts, robustes, adroits à l'arc ; quelques auteurs les ont accusés d'être lâches, paresseux, dissolus et sans respect pour leurs chefs.

Cependant les gens de La Sale, n'entendant point parler du navire, commençaient à murmurer et à déserter : six hommes disparurent dans une nuit. L'entreprise, qui avait eu un commencement heureux, semblait tendre maintenant vers un dénoûment fatal. Depuis quelque temps les obstacles se multipliaient, et il fallait toute la force d'âme du chef pour les surmonter. Pour occuper ses compagnons et pour mettre le nouvel établissement à l'abri d'une surprise, il commença un fort sur une éminence, à quatre journées au-dessous du lac Péoria, et il

le nomma le fort de Crèvecœur, en mémoire des angoisses auxquelles son âme était en proie. C'est alors qu'il prit la résolution de retourner lui-même à pied à Frontenac, dont il était éloigné de quatre à cinq cents lieues, pour avoir des nouvelles du Griffon, et pour faire transporter les objets nécessaires au gréement d'une barque, qu'il avait mise sur les chantiers à Crèvecœur, et qui était destinée à descendre le Mississipi. Il chargea le P. Hennepin de suivre le cours de la rivière des Illinois jusqu'au Mississipi, de remonter ensuite ce fleuve aussi haut que possible et d'examiner les contrées qu'il arrose vers sa source. Il laissa le commandement du fort à Tonti et se mit en marche, le 2 mars 1680, armé d'un mousquet et accompagné de trois ou quatre Français et d'un sauvage.*

Le P. Hennepin, qui était parti deux jours avant lui, descendit la rivière des Illinois jusqu'au Mississipi, fit diverses courses dans les environs de leur confluent, puis remonta ce fleuve jusqu'au-dessus du saut Saint-Antoine, où il tomba entre les mains des Sioux, qui lui permirent, au bout de quelques mois, de retourner parmi ses compatriotes à condition qu'il reviendrait l'année suivante. Un des chefs lui traça sur un morceau de papier la route qu'il devait suivre, et cette carte, dit Hennepin, nous servit aussi utilement qu'une boussole. Il suivit la rivière Ouisconsin, qui tombe dans le Mississipi, et la rivière aux Renards, qui coule vers le côté opposé, et parvint à la mission de la baie du lac Michigan après avoir découvert encore de magnifiques contrées.

Telle fut l'expédition du P. Hennepin, qui reconnut le Mississipi, depuis l'embouchure de l'Ohio jusqu'au saut Saint-Antoine, en remontant vers sa source, et qui entra probablement dans le Missouri, autre grand affluent du fleuve. En revenant, il n'avait pas été peu surpris de rencontrer vers l'Ouisconsin des traitants, conduits par un nommé Du Luth, qui l'avaient probablement devancé dans cette région lointaine.

Tandis qu'Hennepin explorait ainsi le haut de la vallée du

* Charlevoix, en suivant la relation attribuée à Tonti, est tombé dans plusieurs erreurs sur l'expédition de La Sale à la rivière des Illinois, erreurs que l'on reconnaîtra facilement. Hennepin, témoin oculaire, est ici la meilleure autorité, corroborée qu'elle est par les lettres et la relation du P. Zénobe Mambré. Voir : *Premier établissement de la foi dans la Nouvelle-France.*

Mississipi, les affaires de La Sale empiraient de jour en jour à Crèvecœur. Mais pour bien comprendre les événements qui finirent par obliger La Sale d'abandonner tout à fait ce poste, il est nécessaire de dire quelque chose de la situation de ses affaires en Canada, et des craintes qu'excitaient dans le commerce les grands projets qu'il formait sur les contrées de l'Ouest. Arrivé dans le pays, comme nous l'avons vu, sans fortune, mais avec des recommandations qui lui donnèrent accès auprès des hauts fonctionnaires, il devint bientôt l'objet d'une faveur spéciale de la part du gouverneur, et d'une jalousie proportionnée à l'étendue de ses projets de découvertes et de colonisation de la part des traitants, qui tremblèrent pour leurs intérêts, surtout lorsqu'ils le virent obtenir, avec la concession du fort Frontenac, le privilége exclusif de la traite dans le voisinage des lacs et le Mississipi. Ils soulevèrent contre lui les marchands auxquels il devait, et qui profitèrent de son absence pour faire saisir ce qu'il avait laissé à leur portée. Ils indisposèrent aussi contre lui les tribus sauvages, et intriguèrent auprès de ses propres gens pour les faire déserter.* Ils portèrent ainsi les Iroquois et les Miâmis à prendre les armes contre les Illinois, ses alliés. A cette opposition du dedans se joignit bientôt celle du dehors, c'est-à-dire celle des colonies anglaises, qui voyaient naturellement d'un mauvais œil les découvertes et l'agrandissement des Français tout autour de leurs établissements. Elles encouragèrent les Iroquois à attaquer les alliés de La Sale dans la vallée du Mississipi, et aggravèrent encore une situation qui était déjà beaucoup trop mauvaise pour les moyens de ce traitant. Tant d'obstacles et tant d'ennemis achevèrent de ruiner entièrement

* Leclerc et Zénobe Mambré:—" L'entreprise, qui devait être soutenue par toutes les personnes bien intentionnées pour la gloire de Dieu et pour le service du roi, avait produit des dispositions et des effets bien contraires, dont on avait déjà imprimé les sentiments aux Hurons, aux Outaouais de l'Ile et aux nations voisines, pour leur causer de l'ombrage: le sieur de la Sale y trouva même encore les 15 hommes qu'il avait envoyés au printemps, (1679,) prévenus à son désavantage et débauchés de son service, une partie de ses marchandises dissipée, bien loin d'avoir poussé aux Illinois pour y faire la traite suivant l'ordre qu'ils en avaient, le sieur de Tonti, qui était à leur tête, ayant fait inutilement tous ses efforts pour leur inspirer la fidélité."

ses projets, qui du reste étaient au-dessus des forces d'un simple particulier.

Dans l'intervalle, Tonti, informé de ce qui se passait, faisait ce qu'il pouvait à Crèvecœur pour retenir les Illinois dans les intérêts de son chef. Ayant appris que les Miâmis voulaient se joindre aux Iroquois pour les attaquer, il se hâta d'enseigner à ses alliés l'usage des armes à feu, afin de les mettre sur un pied d'égalité avec ces deux nations, qui avaient adopté le fusil. Il leur enseigna aussi la manière de se fortifier avec des palissades. Il était occupé à faire construire le fort Saint-Louis vers la source de la rivière des Illinois, lorsque les hommes qu'il avait laissés à Crèvecœur, travaillés par les mécontents, pillèrent les munitions et les vivres et désertèrent presque tous.

C'était dans le moment même où les cinq nations paraissaient à l'improviste sur les terres des Illinois (1680,) et jetaient ce peuple pusillanime dans une frayeur profonde. Cette invasion exposait au plus grand danger les Français qui étaient restés fidèles à La Sale. Tonti s'empressa d'intervenir, et fit conclure une espèce de paix, que les Iroquois, voyant à qui ils avaient affaire, ne se firent aucun scrupule de violer ; ils assassinèrent le P. Gabriel, déterrèrent les morts, dévastèrent les champs de maïs et commirent cent autres actes d'hostilité. Les Illinois, retraitant vers le Mississipi, se dissipèrent peu à peu, et laissèrent les Français seuls au milieu de leurs ennemis. Tonti, qui n'avait plus que cinq hommes avec lui, abandonna à son tour la contrée.

Tandis qu'il descendait par le côté nord le lac Michigan, La Sale le remontait par le côté sud avec un renfort d'hommes et des agrès pour sa barque ; mais ne trouvant plus personne à Crèvecœur, il passa le reste de l'année à faire plusieurs courses, visitant un grand nombre de tribus, entre autres les Outagamis et les Miâmis, qu'il réussit à détacher de l'alliance des cinq nations. Il retourna ensuite à Frontenac et à Montréal. Quoiqu'il eût fait des pertes considérables, il parvint à s'entendre avec ses créanciers, auxquels il laissa la liberté du commerce dans les contrées de l'Ouest moyennant de nouvelles avances qu'ils lui firent pour continuer ses découvertes.

Il repartit avec Tonti, le P. Zénobe Mambré, des Français et des sauvages, et se dirigea vers le Mississipi, qu'il atteignit le 6

février 1682.* La douceur du climat, la beauté du pays réveillaient, à mesure qu'il descendait vers le sud, ses anciennes espérances de fortune et de gloire. Il reconnut les Arkansas et les diverses tribus visitées par Marquette ; il traversa le territoire d'une foule de nations, tels que les Chickasas, les Taënsas, les Chactas et enfin les Natchez, rendus si célèbres par la plume de Chateaubriand. S'arrêtant fréquemment en route pour reconnaître l'entrée des rivières qui se déchargent dans le Mississipi, entre autres le Missouri et l'Ohio, où il construisit un fort, il ne put atteindre l'embouchure du fleuve que le 9 avril, qu'il vit enfin l'Océan se déployer majestueusement devant lui sous le beau ciel des régions méridionales. Un cri de satisfaction s'échappa de sa bouche ! Il avait réalisé l'objet de tant d'années de soucis, de travaux et de dangers ; il avait assuré par sa persévérance une noble conquête à sa patrie. Il prit solennellement possession de la contrée pour la France, et lui donna le nom de Louisiane, en l'honneur de Louis XIV, son protecteur, nom qu'a conservé le riche État situé sur le golfe du Mexique, et dont la Nouvelle-Orléans, fondée par un de nos compatriotes, est la capitale.

Ainsi fut complétée la découverte du Mississipi, qui fut reconnu par les Français depuis le saut Saint-Antoine jusqu'à la mer, c'est-à-dire dans un espace de plus de six cents lieues.

La Sale revint sur ses pas, et envoya le P. Mambré en France pour rendre compte au roi du résultat de son voyage. Il retourna lui-même passer l'été et l'hiver suivants parmi les Illinois et dans les régions du lac Michigan, où il continua ses établissements et la traite. Mais les préventions du nouveau gou-

* "Un vaisseau chargé de vingt-deux mille livres de marchandises pour son compte, venait de périr dans le golfe Saint-Laurent ; des canots, montant de Montréal au fort de Frontenac, chargés pareillement de marchandises, s'étaient perdus dans les rapides. Il disait qu'à l'exception de M. le comte de Frontenac, il semblait que tout le Canada eût conjuré contre son entreprise ; que l'on avait débauché ses gens, qu'il avait amenés de France, dont une partie s'était échappée avec ses effets par la Nouvelle-Hollande, et qu'à l'égard des Canadiens qui s'étaient donnés à lui, l'on avait trouvé moyen de les dégoûter et de les détacher de ses intérêts." "Dans tous ses malheurs, dit un missionnaire, je n'ai jamais remarqué en lui la moindre altération, paraissant toujours dans son sang-froid et sa possession ordinaire, et je le vis plus résolu que jamais de continuer son ouvrage et de pousser sa découverte."

verneur, M. de la Barre, qui venait de remplacer M. de Frontenac, l'engagèrent à repasser à Paris, en 1683, pour réfuter les rapports hostiles qui avaient été faits sur ses courses dans l'Ouest. M. de la Barre avait déjà écrit au ministre que c'était l'imprudence de La Sale qui avait allumé la guerre entre les Français et la confédération iroquoise, et que la colonie pourrait bien être attaquée avant qu'elle fût en état de se défendre. Plus tard encore, après la découverte des bouches du Mississipi, il avait écrit qu'en passant à Québec pour se rendre en Europe, le P. Mambré n'avait rien voulu lui communiquer de l'expédition de La Sale ; qu'il ne croyait pas qu'on pût ajouter beaucoup de foi à ce que dirait ce religieux ; que La Sale lui-même paraissait avoir de mauvais desseins ; qu'il était avec une vingtaine de vagabonds, Français et sauvages, dans le fond de la baie du lac Michigan, où il tranchait du souverain, pillait et rançonnait les gens, exposait les peuples aux incursions des Iroquois, et couvrait toutes ses violences du prétexte de la permission qu'il avait du roi de faire seul le commerce dans les pays qu'il pourrait découvrir. Ces représentations, répétées par la plus haute autorité de la colonie, et suivies de la mise en séquestre du fort Frontenac et du fort Saint-Louis, aux Illinois, tendaient à faire soupçonner la fidélité de La Sale, qui passa en France pour se justifier auprès du roi.

C'était à l'époque où Louis XIV, au comble de la gloire, reconnu pour le prince le plus puissant de la chrétienté, ne mettait plus de bornes à son ambition. Vainqueur de l'Europe coalisée, il lui avait imposé des lois à Nimègue en 1678. Tout semblait favoriser les plans de conquête du fier monarque. La découverte du Mississipi venait encore de lui donner des droits sur un nouveau pays, et flatter d'une autre manière l'ambition d'un prince qui voulait toutes les gloires. On pouvait supposer que, malgré les rapports du gouverneur, il serait bien doux pour celui qui lui avait assuré cette nouvelle acquisition territoriale, et, en effet, il ne put trouver aucune parole de blâme. Si le grand Colbert était descendu dans la tombe, l'impulsion qu'il avait donnée au commerce, à l'industrie et à la colonisation lui survivait encore. M. de Seignelai, après avoir conféré avec La Sale, qu'il écouta avec beaucoup d'intérêt, resta convaincu que M. de la Barre avait été induit en erreur, et il ne put rien refuser

à celui qui, le premier, était descendu par le Mississipi jusqu'à la mer. L'ordre fut envoyé à Québec de remettre La Sale en possession du fort Frontenac et de réparer les dommages qui lui avaient été faits. En même temps, La Sale était chargé de commencer la colonisation de la Louisiane, pour laquelle le gouvernement s'obligea de fournir tout ce qui serait nécessaire.

CHAPITRE III.

LE MASSACRE DE LACHINE.

1682-1689.

Arrivée de M. de la Barre, qui vient remplacer M. de Frontenac ; son administration, son caractère ; il se laisse prévenir contre les partisans de M. de Frontenac, et particulièrement contre La Sale.—La guerre étant imminente il convoque une assemblée des notables ; leurs cahiers : on demande des colons au roi.—Louis XIV n'a que 200 hommes à envoyer au Canada—Dongan, gouverneur de la Nouvelle-York, malgré les ordres de sa cour, excite les Iroquois à la guerre.—La Barre s'en laisse imposer par les sauvages, qui le trompent et qui lèvent enfin le masque, en attaquant le fort de Crèvecœur, aux Illinois.—Maladresse de Dongan, qui veut liguer tous les cantons contre les Français.—Le gouverneur part de Montréal avec une armée pour attaquer les Iroquois : lenteur et désordre de sa marche ; il arrive à la baie de la Famine (lac Ontario) ; disette dans le camp, paix honteuse avec l'ennemi.—M. de la Barre est rappelé et remplacé par le marquis de Denonville, dont l'administration est encore plus malheureuse que celle de son prédécesseur.—Il veut exclure les traitants anglais et les chasseurs iroquois de la rive gauche du Saint-Laurent et des lacs.—Dongan assemble les chefs des cantons à Albany et les engage à reprendre les armes.—M. de Denonville, instruit de ces menées par le P. Lamberville, se décide à les prévenir.—Sous prétexte d'une conférence, il attire plusieurs chefs de ces tribus en Canada, les saisit et les envoie chargés de fers en France.—Noble conduite des Onnontagués envers le P. Lamberville, instrument innocent de cette trahison.—On attaque les Tsonnonthouans avec 2,700 hommes ; ils tendent une embuscade ; on réduit tous leurs villages en cendres.—On ne profite point de la victoire.—Fondation de Niagara.—Pourparlers de paix ; perfidies profondément ourdies de Le Rat, chef huron, pour rompre les négociations.—La guerre continue.—Le chevalier de Callières propose la conquête de la Nouvelle-York.—Calme trompeur dans la colonie.—Massacre de Lachine, le 24 août 1689. Ineptie du gouverneur ; il est révoqué. —Guerre entre la France et l'Angleterre.—M. de Frontenac revient en Canada ; il tire le pays de l'abîme, et le rend, par ses talents et par sa vigueur, bientôt victorieux de tous ses ennemis.

M. de la Barre était venu remplacer le comte de Frontenac. C'était un excellent marin, qui s'était distingué par de glorieux faits d'armes contre les Anglais dans l'archipel du Mexique, où

il s'était emparé des îles d'Antigoa et de Montserrat, mais qui se montra en Canada un administrateur médiocre, manquant à la fois de cette souplesse qui élude les obstacles et de cette grandeur qui impose.

Il apprit, en arrivant à Québec, que la guerre était commencée entre les cinq cantons et les Illinois, et qu'il devait s'attendre à l'avoir aussi bientôt en Canada. Ses instructions lui recommandaient d'envoyer une expédition de 5 à 600 hommes sur le lac Ontario, pour effrayer les Iroquois ; mais de ne rompre avec eux qu'en cas d'une nécessité pressante, et qu'avec la certitude de terminer les hostilités d'une manière avantageuse et en peu de temps. Après avoir jeté un coup d'œil sur la situation, M. de la Barre se méprit sur des difficultés apparentes, faute d'être versé dans les affaires des sauvages. La situation lui parut beaucoup plus critique qu'elle ne l'était réellement ; et, suivant un usage en France lorsque l'État se trouvait dans des circonstances difficiles, il convoqua une assemblée des notables, en 1682, afin de prendre leur avis sur ce qu'il devait faire. Le gouverneur des Trois-Rivières, l'intendant, l'évêque, les jésuites, les membres du conseil supérieur, le major de ville, les chefs des juridictions subalternes, le supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, avec les principaux officiers des troupes et quelques notables, formaient cette réunion.

Après avoir délibéré, l'on fit sur la situation du Canada un rapport qui fut envoyé à Paris. La Nouvelle-York, y disait-on, voulait attirer tout le commerce des sauvages, et elle excitait les Iroquois à faire la guerre aux Français pour atteindre ce but : l'Angleterre était en conséquence notre première ennemie. De leur côté, les cinq nations, pour n'avoir point à lutter contre des forces supérieures, travaillaient à nous détacher nos alliés ou à les détruire les uns après les autres : elles avaient commencé par les Illinois, auxquels elles avaient tué 3 ou 400 hommes et enlevé 900 prisonniers. Il était très-important d'empêcher cette nation de succomber ; mais la chose était difficile, parce que si la colonie était capable de mettre mille hommes sous les armes,*

* D'après le rôle contenu dans la note, page 201 de ce volume, il paraîtrait qu'il y avait treize cents hommes en état de porter les armes ; mais l'assemblée supposait avec raison qu'une partie seulement de la population mâle pouvait aller porter la guerre au loin.

elle ne pouvait le faire qu'en suspendant une partie des travaux des champs. Avant de marcher à l'ennemi, il fallait avoir des vivres et des munitions de guerre dans le voisinage des cantons, car il ne s'agissait plus de les effrayer, comme du temps de M. de Tracy, mais bien de les réduire au point qu'ils ne pussent plus faire de mal. Le fort de Cataracoui était très-commode pour cela, parce que de ce poste l'on pouvait, en quarante-huit heures, tomber sur le canton des Tsonnonthouans : c'était le canton le plus éloigné des Français ; il avait à lui seul 1500 guerriers, et il était important de lui porter le premier coup. L'assemblée déclarait ensuite qu'avant de s'engager dans une pareille entreprise, il fallait demander au roi deux ou trois cents soldats, dont une partie serait mise en garnison à Cataracoui et à La Galette (Prescott,) afin de protéger la tête de la colonie, tandis que toutes les forces disponibles marcheraient à l'ennemi. Il fallait demander aussi mille à quinze cents garçons de ferme, qui cultiveraient les terres pendant l'absence des habitants partis pour l'armée, outre les fonds nécessaires aux magasins et à la construction de trois ou quatre barques sur le lac Ontario pour le transport des troupes et de leur matériel. La guerre était urgente, mais le Canada était incapable de la faire seul. Le défaut d'appui de la part de la France commençait à attirer à la colonie le mépris des sauvages ; si la confédération iroquoise voyait arriver des troupes françaises, elle n'oserait pas nous attaquer, et nos alliés s'empresseraient de prendre les armes contre une nation qu'ils se croiraient assurés de vaincre si les Français étaient en état de les secourir.

Le rapport ne contenait rien d'entièrement étranger à la question iroquoise. La demande, assez mal motivée, de quinze cents colons pour remplacer les habitants partis pour l'armée, resta sans réponse et sans fruit. Cependant c'était dans le temps même où les huguenots sollicitaient la permission de s'établir en Amérique, et promettaient d'y vivre en sujets paisibles à l'ombre du drapeau de leur patrie, qu'ils ne pouvaient cesser d'aimer. Mais la mort de Colbert, arrivée en 1684, achevait de les livrer à la merci du chancelier Le Tellier et du farouche Louvois. Ils furent refusés, et bientôt les dragonnades passèrent sur leurs cantons, terribles pronostics de la révocation de l'édit

de Nantes. Le roi montrait avec un secret plaisir, dit un auteur, sa puissance en humiliant le pape et en écrasant les huguenots. Mme. de Maintenon, calviniste convertie, devenue secrètement son épouse, l'encourageait dans ce dessein, et lui suggéra ce moyen cruel, d'arracher les enfants à leurs parents pour les élever dans la foi catholique ; ce moyen qu'elle n'eût jamais recommandé sans doute si elle eût été mère.

Les vexations, les confiscations, les galères, le supplice de la roue, le gibet, tout fut employé inutilement pour convertir les malheureux protestants. Ils ne songèrent plus qu'à échapper à la main qui s'appesantissait sur eux : on eut beau leur défendre de quitter le royaume et punir des galères ceux qui trempaient dans leur évasion, deux cents mille huguenots, d'autres disent cinq cents mille,* s'enfuirent en Hollande, en Allemagne, en Angleterre et dans les colonies américaines, où ils portèrent leurs richesses, leur industrie, et, après une pareille séparation, des ressentiments et une soif de vengeance qui coûtèrent cher à leur patrie. Guillaume III chargea plus d'une fois les troupes françaises à la tête de régiments français, et l'on vit des régiments catholiques et huguenots, en se reconnaissant sur le champ de bataille, s'élancer les uns contre les autres à la baïonnette, avec une furie que ne montrent point les soldats de deux nations différentes. De quel avantage n'eût pas été une émigration faite en masse et composée d'hommes riches, éclairés et laborieux, pour peupler les bords du Saint-Laurent ou les fertiles plaines de l'Ouest ? Du moins ils n'auraient pas porté à l'étranger le secret des arts de la France, et nous ne serions pas, nous Canadiens-Français, réduits à défendre pied à pied contre une race étrangère notre langue, nos lois et notre nationalité.

Louis XIV, qui perdait par sa faute un demi-million de ses sujets, ce monarque enfin qui dominait l'Europe, n'eut que deux cents soldats à envoyer à Québec pour protéger une contrée quatre fois plus vaste que la France, et qui embrassait la baie d'Hudson, l'Acadie, le Canada, une grande partie du Maine, du Vermont et de la Nouvelle-York, avec toute la vallée du Mississipi. Il put bien mander à M. de la Barre qu'il s'était adressé à l'Angleterre pour l'engager à empêcher ses colonies de violer les conditions de la paix qui subsistait entre les deux

* Un auteur récent a réduit ce chiffre à 80,000.

nations, et d'exciter les sauvages contre le Canada ; que le roi de la Grande-Bretagne avait donné des ordres très-précis au gouverneur de la Nouvelle-York, le colonel Dongan, d'entretenir la bonne intelligence avec les Français, et qu'il ne doutait point que ce gouverneur ne s'y conformât. Mais Dongan, qui voulait partager avec les Canadiens les avantages de la traite, n'eut garde de se conformer aux instructions de sa cour. Au contraire, il ne cessa point d'exciter les Iroquois, et il était parvenu à les décider à lever la hache contre les Miâmis et les Outaouais, lorsque, la nouvelle en étant parvenue à M. de la Barre, celui-ci leur dépêcha en toute hâte un homme sûr, qui arriva chez les Onnontagués la veille même du jour où ils allaient se mettre en marche.

L'envoyé fut bien reçu. Les Iroquois, qui n'avaient point l'intention de tenir leurs promesses, consentirent à tout ce que l'on voulut, et s'obligèrent même à envoyer des députés à Montréal dans le mois de juin suivant. Mais, dès le mois de mai, trois des cinq cantons armèrent huit cents hommes, qui tombèrent sur les Hurons, les Miâmis et les Outaouais ; et l'on eut bientôt après la nouvelle que les autres allaient, de leur côté, lancer leurs bandes sur Montréal même. Le gouverneur écrivit à Paris tout ce qui se passait. Il informa le ministre que Dongan se servait de transfuges français pour conduire ses négociations avec les Iroquois ; qu'il fallait se résoudre à abandonner le Canada, ou à faire un grand effort pour détruire les Tsonnonthouans et les Goyogouins, qui étaient les plus animés contre nous, et que pour cela un renfort de 400 hommes de France serait nécessaire de bonne heure le printemps suivant. Mais tandis qu'il faisait ainsi à la cour des instances qui respiraient la guerre, ses démarches auprès des sauvages, dont il méconnaissait entièrement le caractère, faisaient supposer qu'il redoutait par-dessus toute chose la reprise des armes. Il ignorait qu'en recherchant avec trop d'ardeur leur amitié, il ne faisait qu'accroître leur orgueil et s'attirer leur mépris. Les délégués, qu'ils devaient envoyer dans le mois de juin, ne paraissant pas, il fit inviter les cantons à venir dégager leur parole à Montréal. Ils répondirent, en faisant les surpris, qu'ils ne se souvenaient point d'avoir donné cette parole, et que si l'on avait

quelque chose à leur communiquer, on pouvait bien prendre la peine de venir les trouver chez eux.

De son côté, pour s'attacher les cantons plus étroitement, la Nouvelle-York leur donnait, par un stratagème commercial bien connu, ses marchandises à perte, dans le dessein de ruiner les traitants français, ou de les rendre odieux, en disant qu'ils ne cherchaient qu'à dépouiller les sauvages de leurs pelleteries. On sut aussi qu'elle les excitait à exterminer toutes les tribus avec lesquelles le Canada faisait quelque négoce, et que les cantons se préparaient à faire une guerre à mort aux Français. La cupidité armait tout le monde, et deux nations européennes et hostiles venaient en concurrence commerciale, la pire de toutes, sous les huttes de ces barbares, qui ne demandaient qu'à combattre, et qui offraient par leur barbarie même plus de facilité à devenir d'aveugles instruments. Au reste, pour contre-balancer l'influence anglaise d'une manière efficace, la France n'avait autre chose à faire qu'à mettre ses marchands en état d'acheter aussi cher et de vendre à aussi bas prix que leurs adversaires ; mais c'est à quoi elle ne songeait pas.

Quoiqu'ils fussent entraînés par leur amour de la guerre, tentés par leur intérêt et excités par les promesses, les louanges, les menaces mêmes de la Nouvelle-York, il y avait des instants où les Iroquois craignaient beaucoup plus les Français qu'ils ne voulaient le faire paraître, et ils ne pouvaient s'empêcher d'observer à leur égard certaines mesures qui leur étaient inspirées par un reste de respect et de crainte. Ils envoyèrent des députés à Montréal pour renouveler leurs protestations d'amitié, conserver les apparences et gagner du temps en trompant le gouverneur sur leurs projets. Tout le monde en était convaincu. Les missionnaires et ceux qui connaissaient ces sauvages, avertissaient M. de la Barre de se tenir sur ses gardes ; que les Iroquois s'étaient même approchés du fort de Cataracoui, pour le surprendre si l'occasion s'en fût présentée : rien ne put faire sortir le gouverneur de ses illusions ; il reçut les députés iroquois le mieux qu'il put, leur fit mille caresses et les renvoya comblés de présents. Cette conduite paraissait d'autant plus étrange, qu'elle était en contradiction, comme on vient de le

dire, avec tout ce qu'il pensait et écrivait lui-même aux ministres à Paris.

La Barre, qui paraissait si hostile au monopole qu'il ne semblait s'être emparé des forts Frontenac et Saint-Louis que pour plaire aux partisans de la traite libre, ne travaillait cependant que pour lui-même et le commerce qui se faisait à son compte. L'amour des spéculations n'était compensé chez lui par aucune des qualités nécessaires au chef d'un gouvernement au début d'une guerre, et l'on va voir quelle fut la conséquence de sa conduite.

Les Iroquois levèrent enfin tout à fait le masque, et il n'y eut plus qu'un cri dans la colonie contre M. de la Barre. Les moins violents disaient que son grand âge le rendait crédule lorsqu'il fallait se défier, timide lorsqu'il fallait entreprendre, ombrageux et défiant à l'égard de ceux qui méritaient sa confiance. L'intendant écrivait à Paris que le peuple était mécontent des lenteurs qu'on mettait dans les préparatifs militaires; que sans lui il aurait pu y avoir quelque sédition sérieuse ; que si les motifs du peuple étaient bons, il était aussi très-important de ne point lui laisser la liberté de dire son sentiment, etc.

Les Iroquois s'étaient mis en campagne et 700 canots étaient partis pour s'emparer du fort Saint-Louis, où M. de Baugy, lieutenant des gardes du gouverneur, commandait depuis que celui-ci avait fait retirer ce poste des mains de La Sale. Cette attaque fut repoussée. M. de la Barre devait, dans les circonstances où il se trouvait, frapper fort et surtout frapper vite, car on disait que les ennemis avaient envoyé jusque chez les sauvages de la Virginie pour renouveler la paix avec eux, afin de n'avoir rien à craindre pour leurs derrières. Il feignit un moment de vouloir agir avec vigueur, et il partit même pour Montréal ; mais bientôt, à ses démarches et à son indécision, personne ne crut qu'il voulût sérieusement combattre, quoique les hostilités eussent été décidées dans une assemblée générale de la colonie. Sous prétexte qu'il avait peu de secours à attendre de France, il voulut engager ses alliés à joindre leurs forces aux siennes. C'était annoncer un nouveau délai. La Durantaye et Du Luth, chargés de la négociation, eurent beaucoup de peine à décider les tribus des lacs à prendre part à une attaque combinée ; et ils n'y auraient peut-être pas réussi sans Perrot,

dont l'influence sur ces peuples fit triompher les raisons d'ailleurs plausibles qui leur furent présentées. La Durantaye partit du Michigan avec deux cents Canadiens et cinq cents guerriers hurons, outaouais, outagamis, etc., pour Niagara, où devait se trouver le gouverneur avec les troupes venues de Québec et de Montréal. On peut juger du mécontentement de toutes ces peuplades, qui n'avaient marché qu'à contre-cœur, lorsque, loin de trouver M. de la Barre au rendez-vous, elles apprirent quelques jours après que la paix était faite avec les Iroquois. Elles s'en retournèrent le cœur plein d'un dépit qu'elles ne cachaient guère, malgré les assurances qu'elles reçurent que le traité leur était favorable.

Les troupes avaient eu l'ordre de se rassembler à Montréal, où, comme on l'a dit, s'était rendu M. de la Barre ; mais ce gouverneur, au lieu de se porter sur un point donné dans le voisinage des cantons, afin de fondre, après avoir rallié ses auxiliaires, sur les Iroquois avec toutes ses forces réunies, s'était amusé à correspondre avec le colonel Dongan pour lui demander de se joindre à lui. Sans s'occuper beaucoup des injonctions contraires du duc d'York, Dongan faisait alors tous ses efforts pour faire échouer la campagne du gouverneur français. Il offrit aux Iroquois des secours considérables ; mais ils les refusèrent, parce qu'il voulut y mettre des conditions qui choquèrent l'orgueil de plusieurs des cantons, et ils rompirent la négociation. Se voyant alors incapables de tenir tête à l'orage, si les forces du Canada étaient bien conduites, ils envoyèrent des ambassadeurs à la rencontre de M. de la Barre pour traiter avec lui. Les troupes françaises se composaient de 700 Canadiens, 130 soldats et 200 sauvages, outre les 700 hommes que La Durantaye amenait de l'Ouest. Le corps venu de Montréal avait passé dix ou douze jours à attendre le résultat de la proposition faite à Dongan ; il perdit encore deux semaines entières à Cataracoui. Enfin, après tant de délais, il put traverser le lac. Tout le Canada murmurait hautement contre cette lenteur, qui faillit devenir funeste à l'expédition. Les vivres se gâtèrent, causèrent dans l'armée des maladies mortelles,* et, pour comble de disgrâce, manquèrent bientôt. La disette allait forcer les troupes

* Recueil de ce qui s'est passé en Canada au sujet de la guerre tant des Anglais que des Iroquois depuis l'année 1682.

à battre en retraite, lorsque les députés des cantons les rencontrèrent à quatre ou cinq lieues au-dessous de la rivière Oswégo, dans une anse qui a porté depuis le nom de la Famine. Le gouverneur ne put cacher sa joie en voyant arriver ces ambassadeurs, qui virent bien, à l'aspect des Français, que les rôles étaient changés, et qu'au lieu de solliciter humblement la paix, ils devaient parler en vainqueurs. Ils refusèrent hardiment de comprendre les Illinois dans le traité, et allèrent jusqu'à dire qu'ils ne poseraient les armes que lorsque l'un des deux partis, les Iroquois ou les Illinois, aurait détruit l'autre. M. de la Barre se contenta de leur faire observer qu'ils prissent garde du moins, en voulant frapper les Illinois, que la hache ne tombât sur les Français qui demeuraient avec eux, réponse peu noble qui rappelle celle que Pitt fit dans la chambre des communes à l'occasion du désastre de Quiberon, et qui lui attira cette belle exclamation de Fox : " Non, le sang anglais n'a pas coulé, mais l'honneur anglais a coulé par tous les pores !"

La paix fut conclue à la seule condition que les Tsonnonthouans indemniseraient les traitants français qu'ils avaient pillés en allant faire la guerre aux Illinois. M. de la Barre, que les jésuites fixés dans les cantons, surtout le P. Jean de Lamberville, confirmaient dans son opposition à la guerre, promit de son côté de se retirer dès le lendemain avec ses forces. Il partit lui-même sur-le-champ, après avoir donné ses ordres pour l'exécution de ce dernier article. Ainsi échoua, par la lenteur et la pusillanimité du général, une expédition qui aurait eu des résultats bien différents si elle eût été bien conduite. Les cinq nations eurent la gloire de repousser avec mépris les propositions avilissantes des Anglais, et de signer avec le gouverneur du Canada, lorsque son armée était à leurs portes, un traité déshonorant pour les Français.

A peine M. de la Barre fut-il arrivé à Québec, qu'un renfort de soldats, venant de France, entra dans le port. Quoique la paix eût été conclue, ce secours ne fut pas regardé comme inutile, parce que l'on comptait peu sur la durée de la tranquillité. Tout le monde pensait qu'il était de l'intérêt de la colonie de défendre, à quelque prix que ce fût, les Illinois, abandonnés à la vengeance de leurs ennemis victorieux, et qu'il fallait être préparé à la guerre, parce que ce peuple pouvait être at-

taqué d'un moment à l'autre. Cette nécessité n'avait pas échappé à la perspicacité des Iroquois eux-mêmes, qui se tenaient prêts à recommencer les hostilités.

Les jésuites en mission chez eux, mandaient que les Tsonnonthouans n'étaient pas sortis de leur canton de peur de surprise; qu'ils se plaignaient d'avoir été attaqués par les Mascontins et les Miâmis, fiers de notre protection; que tous les Iroquois avaient resserré leur alliance ensemble; que les Mahingans leur avaient promis un secours de douze cents hommes, et les Anglais, un secours plus considérable encore avec toutes sortes d'armes et de munitions; que les cantons avaient déjà attaqué les Miâmis; que les Tsonnonthouans refusaient, sous divers prétextes, de livrer les mille peaux de castors, première partie de l'indemnité qu'ils devaient payer d'après le traité; enfin, qu'ils prétextaient encore plusieurs autres raisons pour ne pas envoyer de députés à Québec régler les points restés en suspens entre les deux nations.

Le gouverneur avait depuis quelques jours entre les mains ces lettres, qui lui démontraient la fragilité du traité de l'anse de la Famine, lorsqu'un successeur lui arriva de France avec six cents hommes de troupes. La première nouvelle de ce qui s'était passé avait causé de l'étonnement aux ministres. L'intendant avait déjà écrit que le gouverneur avait fait la paix sans nécessité et au grand mécontentement des officiers et des soldats, qui ne cachaient point leur mépris pour leur général. Mais lorsque les conditions du traité furent connues à Paris, elles furent aussitôt désavouées, et il fut résolu de révoquer M. de la Barre sur-le-champ pour sa paix honteuse, dit une dépêche, et pour l'abandon des Illinois.

M. de la Barre fut remplacé par le marquis de Denonville, colonel de dragons. Ce dernier personnage était un homme pieux, brave et distingué par ce sentiment exquis de l'honneur et de la politesse, que la noblesse française, encore si grande et si fière, regardait comme l'un de ses plus beaux attributs. Mais on verra que de fausses idées, une connaissance imparfaite du caractère des relations politiques entre les Français et les sauvages, surtout les cantons iroquois, lui firent commettre des actes qu'aucune justice ne pouvait excuser, et qui eurent les con-

séquences qu'on doit toujours attendre d'une pareille conduite, c'est-à-dire une rétribution plus ou moins tardive.

M. de Denonville arriva en Canada, comme ses prédécesseurs, avec des instructions détaillées, dans lesquelles les ministres l'avertissaient que les divisions qui avaient régné jusque-là entre les gouverneurs et les intendants, avaient été préjudiciables au bien public ; qu'il devait tenir une conduite plus sage et plus modérée, et que, quant aux aborigènes, il fallait soutenir les Illinois et les autres alliés abandonnés de M. de la Barre, et, par une conduite ferme et vigoureuse, abaisser l'orgueil des cinq nations et les forcer à faire la paix. Denonville s'occupa tout de suite de cette dernière partie de ses instructions. Il ne resta que quelques jours à Québec, pour se reposer des fatigues d'une traversée très-orageuse, et partit pour Cataracoui, afin d'être plus près des cantons. Il chercha d'abord à persuader les Iroquois de la sincérité de ses dispositions pacifiques, et à les engager à ménager les Illinois, qui désiraient vivre en paix avec tout le monde ; mais il ne tarda pas à s'apercevoir que, loin de le craindre, les Iroquois ne mettaient plus de bornes à leur fierté et à leur insolence, et qu'il fallait les humilier pour les rendre plus traitables. Il vit aussi qu'il n'y avait plus de fond à faire sur aucun des alliés sauvages, à cause du décri dans lequel étaient tombés les Français. La dispersion des Canadiens les exposait aux attaques de l'ennemi, et, comme les seigneuries les plus peuplées n'avaient encore que trente ou quarante habitants, il était extrêmement difficile de resserrer les habitants pour les mettre à couvert de toute insulte. La situation ne laissait guère espérer de terminer la guerre en deux ans ; il fallait donc obtenir des renforts d'Europe pour pousser la guerre avec vigueur.

Il envoya ses observations à Paris. Il écrivit en même temps que les hostilités commises par les cantons contre les Illinois, étaient un motif suffisant pour reprendre les armes, mais qu'il fallait être prêt comme les Iroquois, qui l'étaient toujours; qu'il se persuadait chaque jour davantage qu'il fallait se défaire à tout prix de cette nation, ou la réduire à un tel degré de faiblesse qu'elle restât incapable de rien entreprendre contre les Français; car il était impossible d'espérer de l'avoir jamais pour amie tant que son intérêt commercial la porterait

vers les Anglais. La même observation avait déjà été faite plusieurs fois, et le moment favorable paraissait enfin venu de l'écouter et de frapper un grand coup. L'Angleterre, la seule alliée sur laquelle les cantons pussent compter, était à la veille d'une révolution ; les troubles qui la déchiraient déjà suffisaient pour paralyser son action en Amérique et pour l'empêcher d'y envoyer aucun secours. Des forces conduites par un chef habile et jetées au milieu des cantons, pouvaient anéantir en deux ans leur puissance, et obliger même les habitants à chercher une autre patrie.

Mais on oubliait que les colons anglais étaient déjà assez nombreux eux-mêmes pour appuyer les cantons, et qu'ils les appuyaient en effet malgré les remontrances de M. Barillon, ambassadeur français à Londres, et les ordres répétés de l'Angleterre à ses gouverneurs américains d'observer strictement les lois de la neutralité. Les traitants anglais, attirés à Niagara et jusqu'à Michilimackinac, entre Montréal et les pays de l'Ouest, restaient sourds à tous les appels, et n'en travaillaient qu'avec plus d'ardeur à détacher des Français toutes les peuplades de ces contrées. Le marquis de Denonville, pour les arrêter et pour maîtriser ensuite les Iroquois, proposa au ministère, en 1686, d'entourer Montréal de murailles et de bâtir à Niagara un fort en pierre, capable de contenir quatre à cinq cents hommes. Ce fort, à la tête du lac Ontario, et celui de Frontenac, au pied, en face des cinq nations, devaient rendre le Canada maître des lacs en temps de guerre comme en temps de paix, et placer les Iroquois à sa discrétion pour la chasse, puisque, leur propre pays étant épuisé de gibier, ils étaient obligés d'aller la faire au nord du Saint-Laurent. Si les Anglais et leurs alliés étaient exclus de la rive nord du Saint-Laurent, la Nouvelle-York faisait une perte de quatre cents mille francs par année. Aussi, quoique cette exclusion eût été ajournée, le colonel Dongan n'en fut pas plutôt instruit, qu'il protesta contre les grands approvisionnements qui se faisaient à Cataracoui, et contre la construction d'un fort à Niagara, lieu qu'il prétendit situé dans les limites du territoire de la Nouvelle-York. Le gouverneur français répondit à toutes ces protestations ; il observa, quant au dernier point, que l'Angleterre était mal fondée dans ses prétentions sur les terres des Iroquois, parce qu'elle

devait savoir que les Français en avaient pris possession même avant qu'il y eût un seul Anglais dans la Nouvelle-York, ce qui était vrai.

Le colonel Dongan n'en resta pas là. Il convoqua les députés de toute la confédération iroquoise à Albany, et leur dit que les Français se préparaient à faire la guerre à leurs tribus. Les cantons devaient les prévenir et les attaquer sur-le-champ à l'improviste, eux et leurs alliés ; les ennemis seraient facilement vaincus, parce qu'ils n'étaient point sur leurs gardes ; à tout événement il ne les abandonnerait pas. Le P. Lamberville, fixé au milieu des Onnontagués, combattit autant qu'il put les suggestions de Dongan, et, après avoir eu parole des chefs qu'on ne commettrait point d'hostilités pendant son absence, il vint informer le marquis de Denonville de ce qui se passait. Dongan, à la première nouvelle de son départ, en devina le motif, et pressa avec encore plus d'ardeur les cantons de prendre les armes. Il voulut même soulever les Iroquois chrétiens du saut Saint-Louis et du lac des Deux-Montagnes, et se faire remettre le frère du P. Lamberville, qui était resté en otage dans le canton d'Onnontagué ; mais il ne réussit dans aucune de ces tentatives, ou du moins il ne réussit qu'imparfaitement, car, après avoir envoyé des guerriers en course, les Iroquois les retirèrent sans qu'ils eussent fait beaucoup de mal.

Denonville, en apprenant les nouvelles irruptions des Iroquois, avait résolu d'attaquer les Tsonnonthouans, les entremetteurs de toutes ces menées, et les plus mal disposés des cinq cantons. Pour les tromper sur ses préparatifs, il renvoya le P. Lamberville chez les Onnontagués avec des présents pour les chefs qu'il pourrait conserver dans les intérêts des Français, et avec l'ordre de convoquer toutes les nations iroquoises pour le printemps suivant à Cataracoui. La présence de ce missionnaire vénéré, qui ignorait les projets du gouverneur, dissipa tous les soupçons que les avertissements de Dongan leur avaient inspirés et les engagea à rappeler, comme on l'a dit, les guerriers qu'ils avaient envoyés en course. Dans le même temps les agents français s'efforçaient de reconquérir la bonne amitié des tribus des lacs, ébranlées par les intrigues de la Nouvelle-York. L'été de 1686 se passa ainsi en préparatifs pour la guerre et en négociations pour la paix.

* *Documentary history of New-York by E. B. O'Callaghan, vol. I.*

Mais les Iroquois, qui ne pouvaient rester longtemps tranquilles, recommencèrent leurs courses : leurs bandes attaquèrent les alliés des Français et facilitèrent ainsi les démarches qu'ils faisaient auprès des Miâmis, des Hurons et des Outaouais pour les engager à reprendre les armes. "Les cinq cantons, qui n'aiment les Anglais que pour le bon marché de leurs marchandises, écrivait le marquis de Denonville à M. de Seignelai, et qui d'ailleurs craignent et haïssent plus leur domination que la nôtre, n'ont en vue que de détruire les autres sauvages pour venir ensuite à nous. Le colonel Dongan, qui veut se porter à Niagara, caresse beaucoup nos déserteurs,* dont il tire de grands services pour ruiner notre commerce et avancer le sien, et je suis moi-même obligé de les ménager jusqu'à ce que je sois en état de les châtier. J'apprends que les cinq cantons ont marché contre les Miâmis et les sauvages de la baie des Puants et qu'ils ont ruiné un de leurs villages ; mais les chasseurs de cette baie sont revenus sur eux et les ont complétement battus ; ils veulent avoir leur revanche. Ils ont fait depuis peu un grand carnage des Illinois ; ils ne gardent plus aucune mesure avec nous, et ils pillent nos canots partout où ils les trouvent."

Les commandants des forts Michilimackinac et du Détroit avaient reçu l'ordre de mettre ces postes en état de défense, pour arrêter les Anglais qui voudraient aller à Michilimackinac ; d'y faire des amas de vivres pour la prochaine campagne, et de descendre ensuite à Niagara avec les Canadiens et les sauvages dont ils pourraient disposer. Ils devaient observer le plus grand secret dans l'exécution de ces ordres.

Cependant le roi chargeait son ambassadeur à Londres de se plaindre de nouveau des procédés de Dongan, et de presser la nomination des commissaires pour terminer les contestations au sujet des pays appartenant aux deux couronnes

* Dans un long rapport qu'il adressait au comité du commerce à Londres, en 1687, Dongan après avoir donné les cinq nations comme les plus guerrières de toute l'Amérique, servant de boulevard entre les Français et les Anglais, ajoutait qu'il ne permettait point aux sauvages chrétiens de parler à ces nations, si ce n'est à Albany ; qu'il avait fait revenir plusieurs centaines de sauvages passés autrefois en Canada, et leur avait donné des terres sur la rivière Hudson ; qu'il fallait bâtir des forts pour s'assurer du pays jusqu'à la baie du Mexique, parce que les Français réclamaient ce pays, sans autre droit que celui de possession depuis une vingtaine d'années, etc.

en Amérique. Il envoyait aussi à Québec les renforts demandés par le gouverneur. Ils arrivèrent de bonne heure dans le printemps de 1687, avec l'ordre de pousser la guerre avec vigueur pour la finir dans l'année ; c'étaient 800 hommes de mauvaises recrues, commandés par le chevalier de Vaudreuil, qui s'était distingué à la prise de Valenciennes en 1677, et dont plusieurs descendants ont depuis gouverné la colonie. Vaudreuil était entré dans les mousquetaires à l'âge de 14 ans ; il avait fait toutes les campagnes des guerres de la Flandre, et était parvenu au grade de maréchal des logis. Une partie de ses troupes monta immédiatement à Montréal pour se joindre au corps qui se rassemblait dans l'île de Sainte-Hélène, sous les ordres de M. de Callières, ancien officier qui avait servi pendant vingt ans dans les glorieuses campagnes de Louis XIV. Ce corps se trouva bientôt composé de 832 hommes de troupes réglées, de 800 Canadiens et de 400 sauvages. " Avec cette supériorité de force, dit un auteur, Denonville eut pourtant la malheureuse idée de commencer les hostilités par un acte qui déshonora le nom français chez les sauvages, ce nom que, malgré leur plus grande fureur, ils avaient toujours craint et respecté." Lorsqu'il fut prêt à se mettre en marche, il voulut frapper les Iroquois de terreur ; il fit saisir les chefs qu'ils avaient envoyés à Cataracoui à la demande du P. Lamberville, et les fit transporter chargés de fers en France.

La nouvelle de cet attentat, désapprouvé hautement dans le pays, porta au comble la fureur des Iroquois, qui jurèrent d'en tirer une vengeance éclatante. On trembla pour les jours du P. Lamberville, instrument innocent de cette violation du droit des gens, car c'en était une. Les anciens d'Onnontagué le firent appeler. " Tout nous autorise à te traiter en ennemi, lui dirent-ils, mais nous ne pouvons nous y résoudre. Nous te connaissons trop ; ton cœur n'a point eu de part à l'insulte qu'on nous a faite. Nous ne sommes pas assez injustes pour te punir d'un crime que tu détestes autant que nous, et dont tu n'as été que l'instrument innocent. Mais il faut que tu nous quittes. Tout le monde ici ne te rendrait peut-être pas justice. Quand les jeunes gens auront entonné le chant de guerre, ils ne verront plus en toi qu'un perfide, qui a livré nos chefs à un dur et honteux esclavage ; ils n'écouteront plus que leur fureur, et nous

ne serions plus les maîtres de te soustraire à leurs coups." Après cet avertissement, ils lui donnèrent des guides, qui prirent par des routes détournées, et ne le quittèrent qu'après l'avoir mis hors de danger. Un autre jésuite, le P. Millet, fut sauvé par une femme, qui l'adopta et l'arracha ainsi au supplice du feu.

Le roi désavoua la conduite du gouverneur. Les ordres, qui avaient été envoyés dans le temps à M. de la Barre, et récemment encore à Denonville lui-même et à M. de Champigny, semblaient néanmoins les autoriser à envoyer les prisonniers iroquois aux galères comme sujets révoltés. Mais ici, comme on l'a dit, le droit des gens et le caractère sacré d'ambassadeurs avaient été violés. Louis XIV s'empressa de renvoyer les Iroquois en Canada pour détruire l'effet de cette fâcheuse méprise, tant par rapport à la religion que par rapport à la guerre ; car cette méprise pouvait porter les cantons aux plus grands excès de fureur. On avait saisi tous les Iroquois qu'on avait pu trouver, pour les envoyer aux galères de Marseille. M. de Champigny en avait attiré à Frontenac, sous prétexte d'un grand festin, et les avait fait mettre aux fers. Ces malheureux, se croyant perdus, avaient entonné leur chant de mort; ils furent mis en liberté comme les autres.

Cependant la petite armée de l'île de Sainte-Hélène s'était ébranlée. Elle était montée sur quatre cents embarcations. Les Canadiens, divisés en quatre bataillons, avaient pour chefs, Lavaltrie, Berthier, Grandville et Longueuil. Pour n'être pas blâmé, comme l'avait été M. de Meules, dans le temps, pour n'avoir pas suivi l'expédition de M. de la Barre, l'intendant accompagnait les troupes, qui débarquèrent à la rivière aux Sables, sur le bord du lac Ontario, au centre même du territoire des ennemis, où elles se retranchèrent. Le même jour, elles furent rejointes par La Durantaye, Tonti et Du Luth, qui amenaient du Détroit 600 hommes de renfort. Ces officiers avaient fait une soixantaine d'Anglais prisonniers sur le lac Huron, où ils les avaient rencontrés qui s'en allaient faire la traite à Michilimackinac, en contravention avec le traité existant entre les deux couronnes.*

* Smith (*History of New-York,*) prétend que cette attaque était une infraction au traité de Whitehall de 1686, par lequel il avait été convenu que

Après quelques jours de repos, Denonville se remit en mouvement pour aller chercher les ennemis. Ses troupes souffrirent beaucoup de la chaleur. Le pays où elles s'avançaient, montagneux et entrecoupé de ravines et de marais, était favorable aux embuscades ; il fallait donc marcher avec une grande précaution. Les Iroquois avaient été informés de l'approche des Français par un prisonnier, qui s'était échappé des mains de ses gardes au moment de leur départ, et qui avait donné l'alarme. Les Tsonnonthouans brûlèrent aussitôt leur village et prirent la fuite ; mais, le premier moment de frayeur passé, ils résolurent de profiter des accidents du terrain pour s'opposer aux progrès de Denonville. Ils revinrent sur leurs pas, et placèrent trois cents hommes dans un ruisseau qui coulait, entre deux collines boisées, en avant de leur bourgade, et cinq cents dans un marais, rempli d'herbes hautes et épaisses, qui se trouvait à quelque distance. Dans cette position, ils attendirent les Français.

Ceux-ci, se fiant à certains indices trompeurs semés exprès sur la route par les ennemis, précipitaient leur marche, lorsque leur avant-garde, fort éloignée du corps de bataille, arriva tout à coup près du ruisseau. Les trois cents Iroquois embusqués devaient laisser passer l'armée française, et la prendre par derrière, afin de la rejeter par cette brusque attaque dans la seconde et principale embuscade, formée dans le marais. Mais les Iroquois prirent cette avant-garde pour l'armée entière, et, croyant en avoir bon marché, parce qu'elle était presque toute composée de sauvages, ils poussèrent leur cri et firent feu. A cette attaque inattendue d'un ennemi qu'ils ne voyaient point, la plupart de ces sauvages lâchèrent pied, et le désordre se communiqua, dans le premier moment de surprise, aux soldats qui étaient avec eux, et qui n'étaient pas habitués à combattre dans les bois ; mais les sauvages chrétiens et les Abénaquis tinrent ferme. Tout à coup Lavaltrie arrive au pas de course, à la tête de quelques-uns des bataillons de milices, au bruit des tambours battant la charge. A cette vue l'épouvante passe dans les rangs de l'ennemi, qui abandonne sa position et s'enfuit vers la bande cachée dans le marais. Celle-ci, saisie à son tour d'une terreur panique, disparut en un clin d'œil en jetant ses armes.

"la traite avec les sauvages serait libre aux Anglais et aux Français." C'est une erreur : le traité contient une stipulation toute contraire.

La perte fut peu considérable du côté des Français; les Iroquois eurent quarante-cinq hommes de tués et une soixantaine de blessés. Les vainqueurs couchèrent sur le champ de bataille de crainte de nouvelle surprise. Les sauvages se saisirent des corps de leurs ennemis, et, suivant leur coutume, ils firent un horrible festin de chair et de sang humains.

Le lendemain, l'armée monta au village incendié des Tsonnonthouans, sur une petite montagne, dont la cîme était couronnée de nombreuses tours, qui se dessinaient agréablement sur le fond bleu du ciel; c'étaient leurs greniers: on y trouva une grande quantité de bled, que les Iroquois n'avaient pas eu le temps de détruire. Il ne restait plus du village que des cendres et les tombeaux, qui avaient été épargnés. L'intérieur du pays fut ravagé pendant dix jours; le maïs fut brûlé, les animaux furent tués. On ne rencontra pas un seul homme: toute la population avait fui, partie chez les Goyogouins, partie au delà des montagnes, dans la Virginie, semant un grand nombre de morts sur la route. Ce désastre réduisit de moitié la nation des Tsonnonthouans, et humilia profondément la fière confédération, dont elle faisait partie. Denonville prit possession du pays d'une manière solennelle.

Mais au lieu de marcher contre les autres cantons, comme tout le monde s'y attendait, surtout les sauvages alliés, et d'anéantir la puissance des Iroquois tandis que toute la nation était encore terrifiée, le gouverneur laissa sa conquête inachevée. Il renvoya une partie de ses forces, et, avec le reste, se rapprocha de la rivière Niagara, pour élever un fort, dans lequel il laissa une garnison de cent hommes, qui périt tout entière dans une épidémie.

Le résultat de cette campagne ne fut point proportionné aux préparatifs qui avaient été faits, ni aux espérances qu'elle avait fait naître. Un général plus habile et plus décidé eût certainement terminé la guerre dans l'année, ses heureux commencements le faisaient croire; mais le gouverneur s'arrêta trop longtemps dans le canton conquis lorsqu'il en restait d'autres à vaincre, et au milieu de sa conquête il oublia le but qui l'avait fait entreprendre pour bâtir un fort inutile à ses desseins. Denonville manquait de célérité et de coup d'œil pour tirer parti d'un premier succès. Tandis qu'il réfléchissait, comme si le

temps n'eût pas pressé, la campagne se trouva finie sans avoir produit aucun avantage durable. Comme on l'a déjà dit, le défaut de vigueur a caractérisé toute la conduite de Denonville. Peu de gouverneurs ont tant écrit, tant donné de sages conseils sur le Canada, et peu de gouverneurs ont laissé le pays dans un état plus déplorable. C'est lui qui recommandait avec l'intendant au ministre d'envoyer de bons paysans, qui "*mettent la main à la hache et à la pioche*," pour ouvrir les terres. C'est lui qui se plaignait du grand nombre de nobles qu'il y avait en Canada. "A ce sujet, je dois rendre compte à Monseigneur, écrivait-il au ministre en 1686, de l'extrême pauvreté de plusieurs nombreuses familles, qui sont à la mendicité, toutes nobles ou vivant comme telles. La famille de Saint-Ours est à la tête. Il est bon gentilhomme du Dauphiné, (il était parent du maréchal d'Estrades,) chargé d'une femme et de dix enfants. Le père et la mère me paraissent dans un véritable désespoir de leur pauvreté. Cependant les enfants ne s'épargnent pas, car j'ai vu deux grandes filles couper des bleds et tenir la charrue." M. de Denonville nommait encore les Linctôt, les d'Ailleboust, les Dugué, les Boucher, les Chambly, les d'Arpentigny, les Tilly. La femme et la fille du dernier labouraient aussi la terre.

Il craignait que les fils de ces familles ne se livrassent aux Anglais, "qui n'épargnent rien, ajoutait-il, pour s'attirer nos coureurs de bois et du côté du nord et du côté de la Nouvelle-Angleterre."

C'est dans cette dépêche qu'il recommandait d'accorder des lettres de noblesse aux riches seulement, "car de faire en ce pays un noble pour n'être bon ni au commerce, ni à aucune autre chose, c'est augmenter le nombre des fainéants." Il demandait des pilotes et des matelots, et proposait d'ouvrir un chemin pour communiquer du Canada à l'Acadie.

Malgré ces excellents avis, il faut dire que l'administrateur doit être essentiellement un homme d'action, s'occupant plutôt à mettre en œuvre des plans possibles, qu'à en proposer sans cesse de toutes sortes, sans se donner le temps d'en réaliser aucun.

La retraite de Denonville fut le signal des invasions des Iroquois, sanglantes représailles qui répandirent la terreur dans la colonie. La rage dans le cœur, ces barbares portèrent

le fer et le feu sur tout le Canada occidental. Le colonel Dongan, qui écrivait à Londres que les Français avaient envahi le territoire anglais, les animait avec adresse, en se donnant pour leur allié fidèle et non pour leur maître ; il s'adressait à leur patriotisme pour les exciter à défendre leur pays avec toute l'énergie dont ils étaient capables. Il promit de les soutenir, à condition qu'ils ne recevraient aucun missionnaire français, et qu'ils n'iraient pas à Cataracoui. Il faisait offrir en même temps des jésuites anglais aux Iroquois du saut Saint-Louis, et tâchait de les rapprocher de la ville de New-York, en leur offrant un territoire plus avantageux que celui qu'ils occupaient. Il voulut aussi se porter médiateur entre les parties belligérantes, et fit faire des propositions qu'il savait que les Français n'accepteraient point. Il affectait de parler en maître au nom des cantons. Il dit au P. François Vaillant qu'on ne devait espérer la paix qu'à condition que les Français feraient revenir de France les sauvages qu'ils y avaient envoyés pour servir sur les galères ; qu'ils obligeraient les Iroquois chrétiens du saut Saint-Louis et de la Montagne à retourner parmi leurs compatriotes ; qu'ils raseraient en outre les forts de Niagara et de Cataracoui ; enfin qu'ils restitueraient aux Tsonnonthouans tout ce qu'ils avaient enlevé de leurs villages. Dongan réunit ensuite les anciens des cantons pour leur dire que le gouverneur français demandait la paix, et pour leur expliquer les conditions qu'ils devaient exiger avant tout. "Je souhaite, ajouta-t-il, que vous mettiez bas la hache ; mais je ne veux point que vous l'enterriez ; contentez-vous de la cacher sous l'herbe. Le roi mon maître m'a défendu de vous fournir des armes si vous continuez la guerre ; mais si les Français refusent mes conditions, vous ne manquerez de rien. Je vous fournirai tout ce qu'il vous faut à mes dépens, plutôt que de vous abandonner dans une aussi juste cause. Tenez-vous sur vos gardes de peur de quelque nouvelle trahison de la part de l'ennemi, et faites secrètement vos préparatifs pour fondre sur lui par le lac Champlain et par le lac Ontario, quand vous serez obligés de recommencer la guerre."

De leur côté, les sauvages des lacs s'étaient beaucoup refroidis pour les Français, surtout les Hurons de Michilimackinac, qui entretenaient des correspondances secrètes avec les Iroquois,

quoiqu'ils se fussent battus contre eux dans la dernière campagne. Ces nouvelles, jointes à l'épidémie qui éclata dans le Canada après le retour de l'armée, et qui y fit les plus grands ravages, firent abandonner au gouverneur le projet d'une nouvelle campagne, et permirent à l'ennemi d'insulter le fort de Frontenac et même celui de Chambly. Ce dernier fut investi tout à coup par les Agniers et les Mahingans, et ne dut son salut qu'à la promptitude avec laquelle les habitants de la campagne accoururent à son secours. Ces bandes se glissèrent jusque dans l'île de Montréal, où l'une d'elles se jeta sur une maison barricadée, chercha à en arracher les palissades et ne fut mise en fuite qu'après avoir perdu plusieurs hommes; une autre bande, composée de 200 guerriers, tomba sur un autre point, tua plusieurs personnes, incendia quelques maisons et ne fut mise aussi en déroute qu'après avoir perdu plusieurs des siens. Ces petites attaques n'étaient, du reste, que les signes avant-coureurs des terribles irruptions des années suivantes.

Le récit que le gouverneur fait de cette guerre, nous retrace vivement la situation de nos ancêtres, les dangers auxquels ils étaient continuellement exposés, et le courage et la patience qu'ils montraient dans ces luttes barbares. " Les sauvages, dit-il, sont comme des bêtes farouches répandues dans une vaste forêt, d'où ils ravagent tous les pays circonvoisins. On s'assemble pour leur donner la chasse, on s'informe où est leur retraite, et elle est partout; il faut les attendre à l'affût, et on les attend longtemps. On ne peut aller les chercher qu'avec des chiens de chasse, et les sauvages sont les seuls limiers dont on puisse se servir pour cela ; mais ils nous manquent, et le peu que nous en avons ne sont pas gens sur lesquels on puisse compter ; ils craignent d'approcher l'ennemi, et ont peur de l'irriter. Le parti qu'on a pris a été de bâtir des forts dans chaque seigneurie, pour y réfugier les bêtes et les bestiaux ; avec cela les terres labourables sont écartées les unes des autres, et tellement environnées de bois, qu'à chaque champ il faudrait un corps de troupes pour soutenir les travailleurs." *

Pendant quelque temps on crut à la possibilité de la paix. Les négociations furent reprises, et l'hiver de 1687-8 se passa en allées et venues, en conférences, qui se prolongèrent jusque dans

* Lettre à M. de Seignelai du 10 août 1688.

l'été, et en correspondances entre Denonville et Dongan, dans l'une desquelles ce dernier déclara formellement qu'il avait réuni les Iroquois et leur avait donné des armes pour défendre le territoire britannique contre toute invasion.* Les cantons eux-mêmes envoyèrent au Canada des députés, qu'ils firent escorter jusqu'au lac Saint-François par douze cents guerriers, suite redoutable qui porta l'épouvante dans l'île de Montréal. Après avoir exposé leurs prétentions avec une grande hauteur, mais aussi avec une grande adresse, ces députés dirent que leur pays ne voulait pas profiter de ses avantages; que les Iroquois connaissaient la faiblesse du Canada ; qu'ils pourraient incendier les maisons et les grains sur pied s'ils le voulaient, et, après avoir affamé les habitants, les attaquer et détruire leurs forts. Lorsque le gouverneur leur fit remarquer que Dongan lui avait écrit qu'ils étaient sujets anglais et qu'ils ne pouvaient rien conclure sans ses ordres, ils répondirent, comme toujours, qu'ils étaient indépendants; qu'ils avaient constamment résisté aux prétentions de Dongan, et qu'ils voulaient être seulement amis des Français et des Anglais, sans que ni les uns ni les autres fussent leurs maîtres ; parce qu'ils tenaient leur terre immédiatement de Dieu, qu'ils n'avaient jamais été conquis ni par les uns, ni par les autres, et qu'ils prétendaient garder une parfaite neutralité. Les députés des Onnontagués, des Onneyouths et des Goyogouins acceptèrent cependant les conditions que Denonville leur proposa, savoir : que tous ses alliés seraient compris dans le traité ; que le canton des Agniers et celui des Tsonnonthouans, lui enverraient des députés pour signer la paix ; que toute hostilité cesserait de part et d'autre, et que les Français pourraient ravitailler en toute liberté le fort de Cataracoui. Une trève fut conclue et cinq Iroquois restèrent en otage jusqu'à la fin de la négociation. Malgré cette trève, quelques bandes, qui ignoraient peut-être ce qui se passait, continuèrent de commettre des assassinats et des incendies sur différents points du pays, comme à la rivière du Loup, à Saint-François, à Sorel, à Contrecœur, à Saint-Ours, où ils brulèrent les résidences isolées et tuèrent les bestiaux ; mais enfin elles finirent par se retirer petit à petit de la colonie.

* Documents de Paris et de Londres. *Documentary history of New-York, by E. B. O'Callaghan, vol. I.*

Tous les alliés du Canada cependant ne voyaient pas du même œil la cessation des hostilités. Les Abénaquis pénétrèrent dans le canton des Agniers et jusque dans les habitations anglaises, où ils levèrent des chevelures. Les Iroquois du Saut et de la Montagne les imitèrent ; mais les Hurons de Michilimackinac, que l'on avait crus les plus opposés à la guerre, furent ceux-là même qui mirent le plus d'obstacles à la conclusion du traité, et qui traversèrent les négociations avec le plus de succès.

Pendant qu'on négociait, dit Raynal, un Machiavel né dans les forêts, Kondiaronk, nommé Le Rat par les Français, lequel était le sauvage le plus intrépide, le plus ferme et le plus éclairé qu'on ait jamais trouvé dans l'Amérique septentrionale, arriva au fort de Frontenac avec une troupe choisie de Hurons, résolu de faire des actions éclatantes et dignes de la réputation qu'il avait acquise. Le gouverneur ne l'avait gagné qu'avec peine ; car il avait été d'abord contre nous. On lui dit qu'un traité était entamé et fort avancé, que les députés des Iroquois étaient en chemin pour le conclure à Montréal, et qu'ainsi il désobligerait le gouverneur français s'il continuait les hostilités.

Le Rat étonné, se posséda néanmoins, et quoiqu'il crût qu'on sacrifiait sa nation et les alliés, il ne lui échappa point une seule plainte. Mais il était vivement offensé de ce que les Français faisaient la paix sans consulter leurs alliés, et il se promit de punir cet orgueil outrageant. Il dressa une embuscade aux députés des diverses nations sauvages disposées à traiter ; les uns furent tués, les autres faits prisonniers. Il se vanta après ce coup d'avoir tué la paix. Quand les prisonniers lui dirent le sujet de leur voyage, il fit semblant de montrer le plus profond étonnement, et leur assura que c'était Denonville qui l'avait envoyé à l'anse de la Famine pour les surprendre. Poussant la feinte jusqu'au bout, il les relâcha tous sur-le-champ, excepté un seul, qu'il garda pour remplacer un de ses Hurons tués dans l'attaque. Il se rendit ensuite avec la plus grande diligence à Michilimackinac, où il fit présent de son prisonnier au commandant, M. de la Durantaye, qui, ne sachant point qu'on traitait avec les Iroquois, fit passer ce malheureux sauvage par les armes. L'Iroquois protesta en vain qu'il était ambassadeur, Le Rat fit croire à tout le monde que la crainte de la mort lui

avait dérangé l'esprit. Dès qu'il eût été exécuté, Le Rat fit venir un vieux Iroquois, depuis longtemps captif chez les Hurons, et lui donna la liberté pour aller apprendre à ses compatriotes, que tandis que les Français amusaient leurs ennemis par des négociations, ils continuaient à faire des prisonniers et les massacraient. Cet artifice, d'une politique vraiment diabolique, réussit au gré de son auteur ; car quoiqu'on parût avoir détrompé les Iroquois sur cette prétendue perfidie du gouverneur, ils ne furent pas fâchés d'avoir un prétexte pour recommencer la guerre. Cependant les plus sages, qui voulaient la tranquillité, avaient gagné à faire envoyer de nouveaux députés en Canada ; mais, comme ils allaient partir, un exprès du chevalier Andros, qui avait remplacé le colonel Dongan à la tête du gouvernement de la Nouvelle-York, arriva et défendit aux Iroquois de traiter avec les Français sans la participation de son maître. Il leur dit que le roi de la Grande-Bretagne les prenait sous sa protection.

Ce gouverneur, qui avait embrassé la politique de son prédécesseur en tout ce qui avait rapport aux cinq nations, écrivit en même temps à Denonville, qu'elles dépendaient de la couronne d'Angleterre, et qu'il ne leur permettrait de traiter qu'aux conditions proposées par Dongan lui-même. Tandis que le chevalier Andros se donnait ainsi pour le maître et le protecteur des nations iroquoises, et que la contestation était renvoyée à l'année suivante, le roi Jacques II était précipité du trône et remplacé par le prince d'Orange. Toutes les espérances de paix s'évanouirent alors. La guerre recommença avec acharnement, et fut d'autant plus longue que l'Angleterre, après sa rupture avec la France à l'occasion du renversement de Jacques II, se trouva ouvertement l'alliée des cantons.

Andros, sûr maintenant d'être appuyé par le nouveau souverain, ne garda plus de mesure dans ses menées, et travailla ouvertement non-seulement à rallier les Iroquois à sa politique, mais même à détacher les Abénaquis de notre alliance, sans succès cependant à l'égard de ceux-ci, car ce peuple préféra s'exposer aux plus grands périls plutôt que d'abandonner la nation qui lui avait communiqué les lumières de l'Évangile ; il forma toujours du côté du levant une barrière qui ne put jamais être franchie par toutes les forces de la Nouvelle-Angle-

terre, qu'il attaqua au contraire lui-même peu de temps après, et qu'il força par ses courses à solliciter le secours des cinq nations.

La déclaration d'Andros et la conduite des Iroquois, qui avaient lâché de nouveau leurs bandes sur le Canada, inspirèrent un de ces projets énergiques qu'adopte un peuple dans une situation désespérée ; c'était de se jeter sur les provinces anglaises elles-mêmes. Le chevalier de Callières, après avoir communiqué au gouverneur un plan pour faire la conquête de la Nouvelle-York, passa en France pour le proposer à Louis XIV comme l'unique moyen de prévenir l'entière destruction de la colonie.

Il exposa à ce monarque que d'après l'histoire du passé l'on devait s'attendre que les Anglais, qui pouvaient donner leurs marchandises à près de moitié meilleur marché que les Canadiens, s'attacheraient les sauvages en ruinant le Canada, et qu'ils pourraient ensuite, réunis à ces barbares, brûler tous les établissements épars sur les deux rives du Saint-Laurent jusqu'à Québec ; que la Nouvelle-York soutiendrait toujours les prétentions des cantons, avec lesquels il n'y aurait jamais de paix solide à faire tant qu'ils auraient cet appui ; que le seul moyen de conserver le Canada et de prévenir tous ces malheurs, était de s'emparer de la Nouvelle-York. " Qu'on me donne, ajouta-t-il, 1400 soldats et 600 Canadiens d'élite, j'y pénétrerai par la rivière Richelieu et le lac Champlain. Orange (Albany) n'a qu'une enceinte de pieux non terrassée, et un petit fort à quatre bastions, où il n'y a que 150 soldats ; cette ville contient trois cents habitants. Manhatte (New-York) en a quatre cents, divisés en huit compagnies, moitié cavalerie et moitié infanterie. Cette ville n'a qu'un fort de pierre avec du canon. Cette conquête nous rendrait maîtres de l'un des plus beaux ports de l'Amérique, ouvert en toutes saisons, et d'un pays fertile qui possède le plus beau climat." Le roi approuva d'abord ce projet, puis il l'ajourna, préférant une bonne paix si elle était possible ; mais il y revint et voulut alors en confier l'exécution à un autre capitaine que le marquis de Denonville, que sa campagne contre les Tsonnonthouans avait fait juger, et que sa conduite d'ailleurs venait de faire révoquer.

Il était temps, en effet, que l'on confiât à des hommes plus habiles le gouvernement canadien, abandonné, depuis le départ de M. de Frontenac, à des administrateurs décrépits et incapables. Une plus longue persévérance dans la politique des deux derniers gouverneurs pouvait compromettre d'une manière irréparable l'avenir de la colonie. Mais le malheur s'acharnait sur Denonville. Les derniers jours de son administration furent marqués par de véritables désastres, qui font de cette époque l'une des plus funestes des premiers temps de notre histoire.

Contre toute attente, le pays jouissait depuis plusieurs mois d'une tranquillité profonde, que des bruits sourds d'invasion ne purent troubler. Quoiqu'on se prît quelquefois à s'étonner de ce calme, dans lequel, sans la lassitude générale, on aurait pu voir quelque chose de sinistre ; quoique le gouverneur eût été positivement informé que les Iroquois allaient envahir le Canada, l'on trouvait le repos si doux qu'on ne voulut pas croire à ce rapport. Denonville en parla aux jésuites, qui lui dirent que celui qui avait apporté ces nouvelles était indigne de foi. D'ailleurs tout le monde s'était familiarisé depuis longtemps avec les irruptions passagères des sauvages, et, comme les marins, qui, insoucieux de la tempête, s'endorment tranquillement sur l'élément orageux sur lequel ils ont passé leur vie, les premiers colons s'étaient accoutumés aux dangers que présentait le voisinage des barbares, et ils vivaient presque dans l'oubli de la mort qui pouvait fondre sur eux à l'instant qu'ils y penseraient le moins.

On était rendu aux premiers jours du mois d'août, et rien n'annonçait aucun événement extraordinaire, lorsque tout-à-coup 1400 Iroquois traversent le lac Saint-Louis, dans la nuit du 5, au milieu d'une tempête de grêle et de pluie, qui favorise leur projet, et débarquent en silence sur la partie supérieure de l'île de Montréal. Avant le jour, ils se sont placés par pelotons à toutes les maisons sur un espace de plusieurs lieues. Les habitants sont plongés dans le sommeil, sommeil éternel pour un grand nombre. Les Iroquois n'attendent plus que le signal : il est donné. Alors s'élève un effroyable cri de mort ; les maisons sont enfoncées, et le massacre commence partout en même temps. Les sauvages égorgent les hommes, les femmes et les enfants ; ils mettent le feu aux maisons de ceux qui résistent

afin de les forcer de sortir, et, lorsqu'ils sortent, ils épuisent sur eux tout ce que la fureur peut leur inspirer. Ils ouvrent le sein des femmes enceintes, arrachent le fruit qu'elles portent dans leurs entrailles, forcent les mères à faire rôtir vifs leurs enfants. Ils s'épuisent pendant de longues journées à inventer des supplices. Deux cents personnes périssent dans les flammes. Un grand nombre d'autres sont emmenées dans les cantons pour y subir le même supplice. L'île est inondée de sang et ravagée jusqu'aux portes de la ville de Montréal. De là, les Iroquois passent sur la rive opposée; la paroisse de La Chenaie est incendiée tout entière, et une partie des habitants est massacrée.

Rien ne se présenta d'abord pour arrêter ce torrent dévastateur, qui resta maître de son cours pendant plusieurs semaines. A la première nouvelle de l'irruption, Denonville perdit la tête. Il se présenta plusieurs corps d'hommes pour marcher aux Iroquois; il les fit revenir ou leur défendit de remuer. Plusieurs fois on aurait pu surprendre les barbares, ivres de vin et dispersés dans la campagne, et les détruire, ou les attaquer en chemin avec avantage; mais l'ordre positif empêchait de rien faire. Les soldats et les habitants restaient immobiles, l'arme au bras, devant ces ravages sans pouvoir se venger. Il n'y eut de choc que sur quelques points. Ainsi quelques hommes, Français et sauvages, commandés par La Robeyre, lieutenant réformé, étaient partis pour aller porter secours au fort Roland, où commandait le chevalier de Vaudreuil. Ce faible détachement fut attaqué en chemin et détruit ou dispersé. Plus de la moitié des prisonniers fut brûlée. La Robeyre tomba vivant, mais blessé, au pouvoir des Iroquois, qui le réservèrent pour servir de spectacle dans leur village, où ils le firent périr à petit feu. Ces barbares, répandus dans la contrée, massacraient tous ceux qui ne pouvaient leur résister, et laissaient partout des traces sanglantes de leur passage. Ils se portaient rapidement d'un lieu à un autre, et cédaient, lorsqu'ils rencontraient trop de résistance, pour se répandre là où ils n'en trouvaient point. Ils se promenèrent ainsi pendant deux mois et demi avec le fer et la flamme, comme un incendie qu'excite un vent qui change sans cesse de direction; ils restèrent maîtres de la campagne jusque vers le milieu d'octobre qu'ils se retirèrent.

Alors le gouverneur envoya un détachement à la découverte pour s'assurer de leur retraite. Ce détachement rencontra sur le lac des Deux-Montagnes vingt-deux Iroquois dans un canot. Les Canadiens, qui étaient à peu près ce nombre, montaient deux embarcations ; ils essuyèrent le feu de l'ennemi, puis, sur l'ordre de leur chef, ils abordèrent le canot ennemi, et chacun prenant son homme, dix-huit sauvages tombèrent à la première décharge.

Quoiqu'il fût difficile de se mettre en garde contre une irruption soudaine dans un vaste pays couvert encore de forêts, et qu'on ait dit que la catastrophe de Montréal ne pouvait être attribuée à la faute du marquis de Denonville, parce que le mal venait de ce que les établissements étaient trop disséminés, on ne peut s'empêcher de se demander : pourquoi Denonville n'avait-il pas su prévoir une invasion de la part d'un ennemi dont les surprises étaient plus à craindre que les attaques ouvertes, et pourquoi s'est-il trouvé sans moyens efficaces pour l'arrêter lorsqu'elle a eu lieu. En général l'insuccès dans la guerre est déjà une forte présomption d'incapacité ; et, dans le cas actuel, si quinze cents barbares se sont promenés en vainqueurs au milieu de la colonie pendant deux mois, c'est que le gouverneur avait d'abord manqué de jugement en ne croyant pas des bruits qui devaient le mettre sur ses gardes, et qu'il n'avait pas su ensuite organiser la défense et faire agir les forces dont il pouvait disposer.

C'est pendant que le Canada déplorait encore ces désastres, qui ont fait donner à l'année 1689 le nom funèbre de l'année du massacre, que le comte de Frontenac arriva pour remplacer Denonville. Les Canadiens, qui connaissaient l'habilité de leur ancien gouverneur, osèrent alors, et alors seulement, se livrer à des espérances ; ils le reçurent avec des démonstrations de joie extraordinaires. Il débarqua à Québec, à 8 heures du soir, au bruit du canon et de la mousqueterie, et fut reçu à la lueur des flambeaux par le conseil souverain et par les habitants, qui étaient sous les armes. La ville fut illuminée spontanément. Il fut complimenté par tous les corps publics, et surtout par les jésuites, qui avaient tant travaillé quelques années auparavant à le faire rappeler. Les nobles, les marchands, les bourgeois, les sauvages alliés, l'accueillirent de manière à le convaincre

qu'il est des temps où le talent triomphe des factions, des haines, des jalousies et de toutes les mauvaises passions des hommes.

L'administration de Denonville avait duré quatre ans. Il était venu avec une grande réputation d'habileté, mais il la perdit en peu de temps. Il devint le jouet des partis, et fut presque toujours malheureux dans ses entreprises. Il rechercha sans cesse l'amitié des tribus indigènes, et il perdit toute leur confiance ; il fit de grands préparatifs de guerre, et il se trouva sans soldats au moment du danger. Il manquait de persévérance, de fermeté et de vigueur ; il connaissait peu les hommes et sa faiblesse lui attira le mépris des sauvages. On lui reprocha de ne pas s'être assez mis au fait des affaires du pays, et d'avoir donné sa confiance à des gens qui ne la méritaient pas, et qui abusaient de sa crédulité pour faire triompher leurs idées ou pour servir leurs intérêts. Au reste, quel que soit leur mérite, la condition du succès chez les gouvernants doit être la seule admissible pour obtenir les suffrages, parce que la sûreté des peuples dépend de là. Tacite raconte que les troupes romaines, s'étant laissé battre par les Africains, Apronius les fit décimer ; punition, dit-il, tombée en désuétude, mais qu'il emprunta à la mémoire des anciens. La puissance de Rome était due à cette condition indispensable, le succès, que ce grand peuple exigeait de ses chefs pour leur accorder le droit de lui commander. Malgré tout ce que l'on peut dire de Denonville pour atténuer ses défauts, jugé d'après cette règle, il sera toujours regardé comme l'un des gouverneurs les plus malheureux du Canada.

La guerre avait été déclarée à l'Angleterre dans le mois de juin ; le comte de Frontenac, en prenant les rênes du gouvernement, eut donc à lutter à la fois contre les colonies anglaises et contre les cinq cantons. On verra que son énergie et son habilité triomphèrent de tous les obstacles ; que cette guerre fut des plus glorieuses pour les Canadiens, si faibles en nombre en comparaison de leurs adversaires ; et que loin de succomber, ils attaquèrent bientôt eux-mêmes leurs ennemis et portèrent la terreur jusque dans le cœur de leurs établissements les plus reculés.

Mais, avant d'aller plus loin, il convient peut-être de donner une esquisse des colonies anglaises, avec lesquelles nous avons

lutté tant de fois depuis sur le champ de bataille, et dont l'histoire devient de jour en jour plus étroitement liée à la nôtre. Le tableau de leur origine, de leurs progrès, de leurs institutions, de leur puissance, nous fera mieux connaître aussi la force de l'ennemi que nous avions à combattre, du peuple qui s'élevait à côté de nous, et qui forme déjà aujourd'hui, par sa population et par son industrie, l'une des premières nations du monde.

LIVRE CINQUIÈME.

CHAPITRE I.

COLONIES ANGLAISES.

1690.

Objet de ce chapitre.—Les persécutions politiques et religieuses fondent et peuplent les colonies anglaises, qui deviennent en peu de temps très-puissantes.—Caractère anglais résultant du mélange des races normande et saxonne.—Institutions libres apportées au Nouveau-Monde, fruit des progrès de l'époque.—La Virginie et la Nouvelle-Angleterre.—Colonie de Jamestown (1607).—Colonie du Nouveau-Plymouth et gouvernement qu'elle se donne (1620).—Les émigrations se multiplient.—L'Angleterre s'alarme.—La bonne politique prévaut dans ses conseils, et elle laisse continuer l'émigration.—Le Nouveau-Plymouth passe entre les mains du roi par suite de la dissolution de la compagnie.—La commission des plantations est établie; opposition qu'elle suscite dans les colonies; sa dissolution.—Etablissement du Maryland (1632) et de plusieurs autres provinces.—Leurs diverses formes de gouvernement.—Confédération des provinces de la Nouvelle-Angleterre.—Elles se montrent presque indépendantes de la métropole.—Population et territoire des établissements anglais en 1690.—Ils jouissent de la liberté du commerce.—Jalousie de l'Angleterre: lois du parlement impérial, notamment la loi de navigation, passées pour restreindre cette liberté.—Opposition générale des colonies; doctrine du Massachusetts à ce sujet.—M. Randolph envoyé par l'Angleterre pour faire exécuter ses lois de commerce; elle le nomme percepteur général des douanes.—Négoce étendu que faisaient déjà les colons.—Les rapports et les calomnies de Randolph servent de prétexte pour révoquer les chartes de la Nouvelle-Angleterre.—Révolution de 1690.—Gouvernement.—Lois.—Education.—Industrie.—Différence entre le colon d'alors et le colon d'aujourd'hui, entre le colon français et le colon anglais.

Le Canada était en paix avec l'Angleterre depuis le traité de Saint-Germain-en-Laye, conclu en 1632. A cette époque, les colonies de l'Amérique septentrionale naissaient à peine; les

combattants étaient des Européens, qui se disputaient la possession du Nouveau-Monde. Aucun d'eux, en prenant les armes, ne pensait défendre le sol de la patrie ; la terre qu'ils foulaient était encore à leurs yeux une terre étrangère. Mais en 1689 les choses avaient déjà changé : une génération nouvelle était sortie du sol ; elle allait y attacher son honneur et son existence. Les métropoles laissèrent le champ libre à ces nouveaux habitants, qui essayèrent leur force les uns contre les autres, et qui déployèrent dans la lutte la même ardeur, la même haine nationale, que la France et l'Angleterre donnaient en spectacle depuis tant de siècles dans l'Ancien-Monde.

Nous avons vu le développement qu'avait pris jusqu'alors la Nouvelle-France en population, en industrie et en richesses. Pour bien apprécier les dangers que la guerre pouvait offrir aux Canadiens, si peu nombreux, il est nécessaire de connaître aussi quels progrès avaient faits les colonies anglaises.

Après les tentatives infructueuses de colonisation dont nous avons dit un mot dans une autre partie de cet ouvrage, l'Angleterre cessa de s'occuper de l'Amérique. Ses pêcheurs et ses baleiniers seulement continuèrent à en fréquenter les parages. La France, au contraire, plus persévérante, s'obstina jusqu'à ce qu'elle eût réussi à s'établir en Acadie et à prendre pied solidement en Canada.

Mais dans le temps même où la France s'assurait d'une grande partie du Nouveau-Monde, des guerres politiques et religieuses bouleversèrent l'Angleterre, et rejetèrent hors de cette île les débris des partis vaincus, qui, tour à tour opprimés par le vainqueur, étaient obligés de s'expatrier. Ces exilés, fort nombreux pour le temps, ces pèlerins, comme quelques-uns d'eux se nommèrent, vinrent se réfugier sur les bords hospitaliers de l'Amérique, et y fondèrent la Virginie, le Nouveau-Plymouth, le Massachusetts et quelques autres provinces. Comme la cause de cette émigration forcée subsista toujours, ces nouvelles colonies se peuplèrent rapidement et surpassèrent bientôt celles de la France.

Alors le génie commerçant des Anglais se déploya à la faveur de la liberté politique qu'ils avaient enfin acquise ; il favorisa l'accroissement de leurs possessions lointaines, pour lesquelles la direction nouvelle donnée à l'esprit national fut favorable, car

elles en profitèrent plus que l'Angleterre elle-même, et aujourd'hui un puissant empire sort de ces causes si diverses.

La race saxonne, agreste et engourdie, observe un écrivain, aurait fait peu de bruit dans le tournoi des peuples, si des myriades de Normands, de Poitevins et d'autres Français de toutes les provinces, ne fussent venus la réveiller avec rudesse à la suite de Guillaume-le-Conquérant. De cette époque et de la fusion graduelle des deux races, datent les progrès qui se sont manifestés successivement dans le génie, les institutions et la puissance de l'Angleterre. L'audace, l'activité, la rapacité normandes ont fécondé la vieille torpeur saxonne, et des excès de la tyrannie, organisée par la conquête, et des résistances féodales sont nées les alliances des intérêts lésés, et de ces alliances, tout le système municipal et parlementaire de la Grande-Bretagne.* Les colons américains apportèrent avec eux ce système municipal et parlementaire, cause première de leurs succès dans la suite.

L'époque de l'établissement de l'Amérique septentrionale est remarquable encore par la révolution qui s'opérait dans les esprits, chez toutes les nations européennes et surtout en Angleterre, contre les vices et les abus du régime féodal. Le peuple, qui ne se contentait plus de vaines théories dans ce dernier pays, réclamait la mise en pratique de ces grands dogmes sociaux, que la marche de la civilisation et les doctrines chrétiennes commençaient à répandre parmi la multitude. Les Anglais furent les premiers qui possédèrent dans leur parlement l'arme nécessaire pour lutter longtemps avec avantage contre le despotisme. Jacques Ier donnait le nom de rois† aux membres des communes, à ceux mêmes que Henri VIII avait traités de *brutes*, tant s'était accrue déjà leur puissance. Les droits de l'homme, la liberté politique, la nature et l'objet d'un gouvernement, telles étaient les questions qui occupaient les esprits, et qui se discutaient avec une chaleur extrême jusque dans le village le plus reculé du pays. Mais faute d'expérience on abusa de cette liberté pour laquelle on combattait, et le vaincu fut foulé aux

* Maillefer.

† Un comité de la chambre des communes devait lui présenter une adresse : il ordonna que douze siéges fussent apportés pour les membres de ce comité, " car, dit-il, ce sont douze rois qui vont venir."

pieds et proscrit. Les querelles de religion, se mêlant à celles de la politique, fournirent de nouveaux aliments à l'incendie, dans lequel disparurent les restes de l'Église de Rome et le trône. Les puritains prétendaient défendre la liberté religieuse et la liberté politique, et, tant qu'ils dominèrent sous Cromwell, ils furent plus exclusifs et plus persécuteurs que les royalistes eux-mêmes, qu'ils avaient renversés. Mais les principes survivent à ceux qui en abusent. La réaction qui eut lieu après la mort du Protecteur, priva les puritains de toute autorité. Les plus zélés et les plus compromis vinrent se réfugier en Amérique pour se soustraire au nouveau gouvernement. Ils y introduisirent leurs principes. Le droit de représentation, l'institution du jury, le vote des subsides par le peuple, furent les éléments de leur organisation politique, qui ne cessèrent plus d'être regardés par eux comme les droits les plus précieux de l'homme. Les monopoles, les ordres privilégiés, les charges sur l'industrie, les maîtrises, les corporations de métiers, la féodalité, tous les fardeaux enfin qui accablaient encore le peuple, même dans les pays les plus libres de l'Europe, ne suivirent point ces émigrés de ce côté-ci des mers.

Jacques Ier divisa la partie du continent américain située entre le 34e et le 45e degré de latitude, en deux vastes provinces : la Virginie et la Nouvelle-Angleterre. Il céda la première à une compagnie de Londres en 1608, et la seconde, à des marchands de Plymouth, avec le droit de les établir et d'y commercer.

Dès l'année suivante ou quatre ans après la fondation de Port-Royal, la compagnie de Londres envoyait 108 colons pour commencer l'établissement de la Virginie. Ces colons se fixèrent dans un lieu qu'ils nommèrent Jamestown, où les privations et la misère réduisirent leur nombre à une quarantaine au bout de quelques mois. Cinq cents autres émigrés, arrivés en 1609, périrent aussi presque tous de faim par leur imprévoyance. La fertilité du sol, la beauté du climat, l'émigration contribuèrent cependant à faire oublier ces désastres, et petit à petit la province prit des développements qui la mirent enfin au-dessus de tous les périls. Ces premiers pionniers de la colonisation anglaise vécurent à profits communs jusqu'en 1613 ; alors il leur fut distribué des terres et la plupart reçurent des femmes,

que la compagnie, fidèle à l'esprit de spéculation qui caractérise aujourd'hui si profondément ce peuple, leur vendit cent à cent cinquante livres de tabac chacune. Six ans plus tard, fut convoquée, par le chevalier George Yeardley, la première assemblée représentative qu'ait vue l'Amérique. Les députés, élus par les bourgs, réglèrent les affaires de la province, qui avaient été dirigées jusque-là par la compagnie. En 1621, la Virginie reçut une espèce de gouvernement constitutionnel, composé d'un gouverneur, d'un conseil et d'une chambre élective. C'est peu de temps après qu'elle fut attaquée par les sauvages, qui massacrèrent plus de 300 personnes. La compagnie, blâmée de ne l'avoir pas suffisamment protégée, fut dissoute et forcée de remettre le pays sous la protection du roi. La Virginie perdit sa législature sous le roi Jacques Ier pour la recouvrer sous Charles Ier, son fils.

De son côté, la compagnie de Plymouth avait envoyé, en 1607, cent et quelques colons à Sagahadoc (Kénébec), dans la Nouvelle-Angleterre, sous les ordres de George Popham ; mais ce dernier étant mort peu de temps après son arrivée, les colons retournèrent en Europe le printemps suivant, et la société abandonna toute idée de colonisation jusqu'en 1620, que des puritains, dits Brownistes, réfugiés en Hollande depuis une douzaine d'années pour échapper aux persécutions qui pesaient sur eux en Angleterre, obtinrent de la compagnie de Londres la permission de s'établir en Virginie avec la liberté d'y professer leur religion. Ils firent voile l'année suivante ; mais, trompés par leur pilote, qui fit fausse route, au lieu d'aborder en Virginie, ils débarquèrent dans la Nouvelle-Angleterre. Ne voulant point reprendre la mer, ils jetèrent là où ils se trouvaient les fondements de la colonie qui a reçu le nom de Nouveau-Plymouth.

Sans charte du roi, ils formèrent une espèce de société volontaire, obéissant à des lois et à des magistrats qu'ils établirent eux-mêmes, jusqu'à l'époque de leur union avec le Massachusetts en 1692. « Si ce pacte, dit M. Story,* n'est pas le premier titre, c'est au moins le titre primitif le plus authentique que l'on trouve dans les annales du monde touchant l'établissement d'une nation. Les philosophes et les juristes en appellent sans cesse à la théorie d'un pareil contrat, pour établir la me-

* *Commentaries on the constitution of the United-States, &c.*

sure des droits et des devoirs des gouvernants et des gouvernés ; mais presque toujours cette théorie a été regardée comme un effort d'imagination, qui n'était appuyé ni sur l'histoire ni sur la pratique des nations, et qui ne fournissait par conséquent aucune instruction solide pour les affaires réelles de la vie. On ne pensait guère que l'Amérique pût fournir l'exemple d'un pacte social d'une simplicité primitive et presque patriarcale."

Deux ans après, la compagnie de Plymouth céda une partie du territoire du Massachusetts à quelques aventuriers, qui voulurent en vain y former un établissement. D'autres tentatives de colonisation plus ou moins infructueuses suivirent celle-ci. Enfin, en 1628, une nouvelle association acheta le territoire de la compagnie de Plymouth et fut incorporée par charte royale. Elle transféra le siége du gouvernement dans le pays même ; et quelque temps après les habitants élurent des députés pour faire des lois et pour établir des cours de justice. L'émigration devint considérable. Il arriva dans une seule année plus de 1500 émigrants, qui jetèrent les fondements de Boston. En 1633, l'émigration fut encore plus nombreuse. C'étaient des mécontents politiques, des hommes qui, avec des lumières, possédaient de l'expérience et de la fortune, excellents matériaux pour fonder un pays. L'Angleterre, voyant grossir ce torrent de population qui s'écoulait vers l'Amérique, fut alarmée. Elle fit suspendre le départ des navires, et donna l'ordre qu'à l'avenir aucun bâtiment ne pourrait faire voile pour le Nouveau-Monde, avec des émigrants, sans en avoir obtenu la permission de l'autorité publique. En même temps les capitaines des navires retenus furent requis de se présenter devant le conseil d'État avec la liste de leurs passagers. Mais après réflexion, la bonne politique l'emporta, et les émigrants purent continuer leur route avec l'assurance que le roi "n'avait aucune intention de leur imposer la liturgie de l'Église anglicane, persuadé qu'il était que c'était pour jouir de la liberté en matière de religion qu'ils passaient dans le Nouveau-Monde."*

Au nombre des passagers dont le départ avait été ainsi sus-

* Charles I[er] se guida d'après le même principe en accordant une charte à Rhode-Island en 1663. "Notre plaisir royal, dit le monarque, est que personne dans la colonie ne soit à l'avenir molesté, puni, inquiété, ni recherché pour différence d'opinion en matières religieuses."

pendu, se trouvait un homme obscur, qui portait les destinées de sa patrie : cet homme était Cromwell. L'œil royal ne put percer l'avenir de ce nom roturier dans la liste des émigrants qui lui fut soumise, ni reconnaître dans celui qui s'appelait ainsi le possesseur futur du trône, le chef de la nation. L'ordre qu'on avait donné causa du délai, et dans l'intervalle le futur Protecteur de l'Angleterre changea d'avis, et ne sortit point du royaume où sa destinée devait s'accomplir.

La compagnie de Plymouth s'étant dissoute, la colonie passa sous l'autorité du roi, comme celle de la Virginie. Cet événement eut alors peu d'influence sur l'administration intérieure, parce que cette administration resta toujours entre les mains des colons. Outre leur parlement, ils élisaient tous leurs fonctionnaires, depuis le gouverneur jusqu'au dernier officier public. Ce n'est que plus tard, vers 1638, que les clameurs de leurs ennemis à Londres engagèrent le roi à nommer une commission pour examiner les plaintes. Cette commission, dont l'archevêque de Cantorbéry était le chef, reçut une autorité suprême et absolue sur toutes les colonies, avec le pouvoir de faire des lois touchant le gouvernement, la personne et les biens des habitants. C'était soumettre d'un seul coup la société, accoutumée aux institutions les plus libres de la terre, au pouvoir absolu d'hommes vivant à mille lieues d'elle et qui ne la connaissaient pas. Aussi, à la première nouvelle, le Massachusetts fit-il les remontrances les plus énergiques. Les colons étaient passés en Amérique avec le consentement du prince, dont ils avaient beaucoup agrandi les domaines ; si on leur enlevait leur charte, ils seraient forcés de s'en aller ailleurs ou de retourner dans leur pays natal, ce qui ferait tomber leurs établissements entre les mains des Français et des Hollandais. Ils demandaient seulement la jouissance de leurs anciennes libertés, et qu'il ne fût mis aucune entrave à l'émigration. En présence d'une opposition d'autant plus sérieuse qu'elle paraissait raisonnable, l'Angleterre n'osa pas mettre à exécution un projet devenu odieux dès son principe, et la commission des plantations s'éteignit sans rien faire ; tant il était vrai de dire que l'opinion publique avait de l'influence sur le gouvernement de cette métropole.

Cependant les colonies anglaises, respectées ainsi dans leurs droits, voyaient arriver incessamment des partisans vaincus dans

les luttes civiles de la mère patrie, et augmenter ainsi leur population et leurs richesses. Les puritains allaient chercher un asile dans la Nouvelle-Angleterre ; les catholiques, dans le Maryland ; les royalistes, dans la Virginie.

Le Maryland fut concédé par Charles Ier à lord Baltimore, baron irlandais, et fondé, en 1632, par 200 gentilshommes catholiques. Huit ans après, les colons demandèrent et obtinrent un gouvernement libre. Cette province est la première qui ait eu l'honneur de proclamer le grand principe de la liberté de conscience et de reconnaître la sainteté de ses droits.* Elle se peupla rapidement. Tranquille pendant que les autres, oubliant déjà les maux que l'intolérance avait fait souffrir à leurs fondateurs dans leur pays natal, étaient en proie aux persécutions religieuses, elle attirait chez elle une émigration nombreuse, qui était sûre d'y trouver le repos et la paix.

Telle fut l'origine de la Virginie et de la Nouvelle-Angleterre, autour desquelles les autres colonies vinrent ensuite se grouper en cherchant à modeler sur ces deux provinces leurs institutions sociales. Plusieurs d'entre elles cependant voulurent se donner une organisation politique différente, comme nous allons le voir.†

---

* Chalmer's annals.

† La Virginie fut fondée en 1608.

La Nouvelle-York, fondée par les Hollandais, en 1614, sous le nom de Nouvelle-Belgique, devint anglaise en 1664.

Le Nouveau-Plymouth, fondé en 1620, fut réuni au Massachusetts en 1692.

Le Massachusetts fut fondé en 1628.

Le Nouveau-Hampshire, fondé en 1623.

Le Nouveau-Jersey, fondé par les Hollandais, en 1624, devint anglais en 1664.

Le Delaware, fondé par les Hollandais en 1627, devint anglais en 1664. Quelques Suédois s'y étaient établis en 1638 ; mais ils furent subjugués par les Hollandais, et la plupart quittèrent le pays.

Le Maine fut fondé en 1630, et réuni au Massachusetts en 1677.

Le Maryland, fondé en 1633.

Le Connecticut, établi en 1635 par des colons du Massachusetts.

Le Nouveau-Haven, fondé en 1637, réuni au Connecticut en 1662.

La Providence, fondée en 1635, } réunis en 1644.
Le Rhode-Island, fondé en 1638, }

La Caroline du nord, fondée en 1650 ; colonie distincte en 1729.

La Caroline du sud, fondée en 1670. Cette date, relativement aux deux Carolines, a rapport à l'établissement des Anglais ; car longtemps auparavant

Les colonies anglaises eurent d'abord trois formes bien distinctes de gouvernement, qui se modifièrent dans la suite de manière à constituer les éléments du gouvernement fédéral établi par la révolution de 1776. Ces formes de gouvernement prirent les noms de gouvernement à charte, de gouvernement royal et de gouvernement des grands propriétaires. Le gouvernement à charte existait dans la Nouvelle-Angleterre seulement. Les peuples de ce pays jouissaient de tous les avantages des sujets anglais les plus favorisés. Ils possédaient les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. Une seule restriction était imposée à leur autorité législative, c'était que leurs lois ne pouvaient être contraires à celles de l'Angleterre. Lorsque la métropole voulut réclamer dans la suite le droit de révoquer les chartes, les colons lui nièrent ce droit; ils ne purent empêcher cependant que quelques-unes d'elles ne fussent abolies, particulièrement vers la fin du règne de Charles II, époque à laquelle les corporations en Angleterre éprouvèrent le même sort. Les contestations auxquelles cette question donna lieu furent une des causes de la révolution.

Le pouvoir législatif était confié, dans le Massachusetts, à un corps qui se nommait "cour générale de la colonie de la baie du Massachusetts." Cette cour, qui était sans appel, se composait d'un gouverneur, d'un député-gouverneur, de dix magistrats et de deux députés par ville, tous élus annuellement par le peuple. Le gouverneur et les magistrats formaient une chambre, les députés composaient l'autre. Cette législature avait une session tous les ans.

Le pouvoir exécutif était exercé par le gouverneur et un conseil, qui siégeait deux fois par semaine.

Le gouvernement royal subsistait dans la Virginie, la Nouvelle-York; il exista dans les deux Carolines, à partir de 1728, et dans la Géorgie, le Nouveau-Hampshire et le Nouveau-Jersey, dès 1702. Dans toutes ces provinces, le gouverneur et le conseil étaient nommés par la couronne, et les chambres d'assemblée élues par le peuple. Les gouverneurs recevaient

vant, comme on l'a rapporté, sous l'amiral de Coligni, les huguenots français y avaient fondé une colonie florissante, qui finit par l'affreuse catastrophe, vengée par le chevalier de Gourgues.

La Pennsylvanie, fondée en 1682, enfin

La Géorgie fut fondée en 1733.

leurs instructions du roi ; au moyen de leur *veto*, ils annulaient souvent les décisions des chambres, qui ne pouvaient rien faire sans leur agrément, tandis que les gouverneurs agissaient quelquefois sans elles. Les fonctionnaires étaient nommés par la couronne, mais payés par les colonies. Les actes arbitraires des gouverneurs, et le droit que réclamait le souverain de sanctionner à son gré les actes des assemblées, furent toujours autant de sources de difficultés.

Le gouvernement des grands propriétaires, qui tenait du régime féodal, avait quelque ressemblance avec les palatinats d'Allemagne. Ces propriétaires possédaient les pouvoirs exécutif et législatif ; mais le tout était subordonné à l'autorité suprême de l'Angleterre, de sorte qu'ils n'étaient réellement que des agents. Le Maryland, la Pennsylvanie, et, dans les premiers temps, les deux Carolines et le Jersey, possédèrent cette forme de gouvernement, qui a existé dans les deux premières provinces ainsi que dans le Delaware jusqu'à la révolution. Ces colonies avaient été concédées à des particuliers, qui avaient reçu le pouvoir de les gouverner sous certaines restrictions. Leur histoire est remplie de discordes, occasionnées par la manière dont les concessionnaires exerçaient leur droit de *veto* sur les actes des assemblées législatives ; car le système représentatif existait même dans ces colonies, où les membres étaient nommés mi-partis par les propriétaires et par le peuple. En 1719, les habitants de la Caroline, excités contre les propriétaires, s'emparèrent du gouvernement et élirent un gouverneur, un conseil et une assemblée, qui publièrent une déclaration d'indépendance, en exposant les motifs de leur renonciation à leur ancienne forme de gouvernement.

Dès l'origine, les provinces de la Nouvelle-Angleterre formèrent ensemble une ligue offensive et défensive ; mais chacune d'elles se réserva son gouvernement et sa juridiction. Les affaires générales étaient réglées par un congrès, où chaque province avait deux représentants.* Pour marque de sa souveraineté, la confédération frappait monnaie, et les charges publiques se donnaient au nom du gouverneur avec le consentement du conseil. Suivre les lois anglaises ou les ordres du

* Rapport de M. E. Randolph au bureau du commerce et des plantations, 1676 : *Collection de pièces relatives à la baie du Massachusetts.*

roi sans sa permission, c'était violer ses priviléges. Nous avons parlé ailleurs de cette confédération, qui possédait, comme on le voit, une quasi-indépendance, mais qui ne la garda pas longtemps.

C'est à partir de 1630 que la population des colonies anglaises prit un accroissement rapide. Elle pouvait être alors de 4,000 âmes, et déjà en 1690, époque de la seconde guerre avec le Canada, elle excédait 200,000 âmes. La population du Canada et de l'Acadie atteignait à peine alors 12 à 15,000 habitants, c'est-à-dire le treizième de la population anglaise, contre laquelle elle allait avoir à lutter les armes à la main.

Placés dans la région centrale de l'Amérique du nord, sur les bords de la mer Atlantique, c'est-à-dire entre le Canada et la Floride, les établissements anglais jouissaient d'un ciel chaud ou tempéré dans toute leur étendue, et d'un sol fertile, dont les productions formaient une source inépuisable d'abondance par leur extrême variété. Le bled venait partout dans cet immense territoire, ainsi que le maïs, plante indigène qui croît sans effort, surtout dans le midi et dans l'ouest des Etats-Unis, et qui rend le double du bled. Le tabac commençait à se cultiver dans le Maryland en gagnant le sud ; il forme aujourd'hui le principal article d'exportation de cet État et de la Virginie, avec le coton, qui s'exploite en grand depuis le 37e degré de latitude. Le riz, qui demande un climat chaud et un sol marécageux, et le coton abondaient dans les provinces méridionales. Le chanvre, le lin, le houblon croissaient dans celles du nord.

Dans les premières années ces colonies jouirent d'une pleine liberté commerciale. Les navires sous tous les pavillons étaient admis dans leurs ports, et les leurs allaient à leur tour trafiquer dans les ports des autres nations. Mais, après avoir passé par les épreuves et les souffrances d'une première colonisation, après avoir commencé à goûter cette aisance qui était encore le partage du petit nombre en Europe, elles furent appelées à contribuer aux dépenses que l'Angleterre faisait pour les protéger. Cromwell, qui sortait tout sanglant de la conquête de l'Irlande, se chargea avec sa volonté inexorable, en 1655, d'accomplir cet acte de tyrannie. Il fallait des prétextes, il en fit naître. Il commanda à la Nouvelle-Angleterre d'envoyer des émigrants en Irlande pour repeupler les déserts que ses armées y avait faits ;

la colonie ne voulut en envoyer ni en Irlande, ni dans la Jamaïque, qu'il l'invita ensuite à peupler. Ce fut une première désobéissance. Dans la guerre civile, terminée par la mort de Charles Ier, le parti royaliste avait été vaincu. La Virginie et le Maryland avaient embrassé ce parti; il fallut les soumettre par la force des armes. Ce fut une seconde offense, mais plus grave encore que la première. Cela était plus que suffisant pour autoriser les restrictions que l'Angleterre voulut imposer au commerce des colonies, et qui furent présentées comme un châtiment. Le parlement impérial passa d'abord une loi pour leur défendre d'importer ou d'exporter leurs marchandises dans d'autres navires que dans des navires anglais, montés par des matelots anglais. Il imagina ensuite l'ordonnance de la navigation pour prohiber l'envoi direct à l'étranger de certains articles des colonies. En 1663, s'avançant toujours dans la nouvelle voie, il passa une troisième loi plus sévère encore que les autres, pour obliger les colons à vendre et à acheter en Angleterre seulement. Enfin, en 1672, le système reçut son complément par un impôt sur les produits envoyés d'une colonie à une autre. La politique de Cromwell était de les empêcher d'établir des manufactures et de faire le commerce entre elles ou avec l'étranger, au préjudice de la métropole.* Mais il ne put faire observer partout sur-le-champ ces lois prohibitives. Le Massachusetts continua à jouir encore longtemps d'une entière liberté; et les autres provinces, qui avaient fait dans le temps les remontrances les plus énergiques, ne se faisaient aucun scrupule de violer ces lois, quand elles le pouvaient. Randolph, agent de la métropole, voyant arriver à Boston des navires de l'Espagne, de la France, de la Méditerranée, des Canaries, fit observer au gouverneur que cela était contraire à la loi de navigation. Celui-ci répondit que les lois faites par le roi et son parlement n'obligeaient la Nouvelle-Angleterre que quand elles étaient conformes aux intérêts de la colonie, dans laquelle seule résidait le pouvoir législatif en vertu

* "The colonial laws of modern times had furnished the most flagrant examples of tyrannical interference with the operations of manufactures and commerce; and the narrow policy which had always presided over the planting and rearing of new settlements, was utterly inconsistant with the very liberal and enlightened views of the economical system." *Colonial policy of the european powers,* par Lord Brougham.

de la charte accordée par le père de Sa Majesté régnante, et que toutes les matières en contestation devaient être réglées par la Nouvelle-Angleterre sans appel à l'autorité royale, qui pouvait bien étendre, mais non restreindre ses libertés.*

Toutes les provinces ne réclamèrent pas cependant contre la politique de l'Angleterre avec la même indépendance. La Virginie, par exemple, fut plus soumise, et les réponses du chevalier Berkeley aux lords commissaires en 1671, nous apprennent qu'elle s'était conformée à la loi de navigation, quoique cette loi eût fait cesser presque entièrement la construction des navires, qui était l'une des branches les plus importantes de son commerce.

Cette lutte sourde d'intérêts commerciaux entre l'Angleterre et l'Amérique, annonçait déjà les progrès de celle-ci dans la carrière où elle devait se distinguer plus tard. Ses exportations pour l'Angleterre seulement s'élevaient à plus de £300,000, et ses importations excédaient £340,000, la différence étant couverte probablement par les valeurs apportées par les émigrés et par les dépenses du gouvernement militaire. Les colonies payaient elles-mêmes depuis longtemps les frais de leur gouvernement civil. En temps de guerre, elles fournissaient aussi leur contingent en hommes et en argent, selon leurs forces, leur population et la proximité du théâtre des hostilités.

Le Massachusetts tenait le premier rang par son industrie et par ses lumières. Possédant en abondance tout ce qui est nécessaire à l'existence d'une marine, comme le bois, le goudron, le chanvre, le fer, cette colonie bâtissait tous les ans de nombreux navires qu'elle vendait en Angleterre et ailleurs. Son commerce employait déjà vers la fin du 17e siècle, près de 750 bâtiments de 6 à 250 tonneaux; ses principaux chantiers de construction étaient à Boston, à Charleston, à Salem, à Ipswick, à Salisbury et à Portsmouth. Elle exportait des bois, des grains, de la farine, des salaisons, des animaux vivants, etc., pour la Virginie, le Maryland, la Jamaïque, la Barbade, Nevis, Saint-Christophe et pour plusieurs autres îles du golfe du Mexique, pour l'Espagne, le Portugal, les îles Madère et Canaries,

* Rapport de M. Randolph à Sa Majesté: *Collection of original papers relative to the colony of Massachusetts Bay*. Voyez aussi Story, *Commentaries on the constitution of the United-States*, vol. 1, p. 52.

la France, la Hollande, les villes anséatiques et enfin les îles britanniques de la Manche; et elle en rapportait les objets dont elle avait besoin pour sa consommation et pour son négoce. Les marchandises manufacturées et les produits des climats méridionaux formaient la masse de ces importations.

Randolph, sans cesse témoin de la violation des décrets de l'Angleterre, écrivait à la cour qu'on ne tenait aucun compte en Amérique de la loi de navigation et des lois passées par le parlement impérial pour régler le commerce : toutes les nations y avaient une entière liberté ; le négociant anglais était presque exclu du commerce important des Indes occidentales par son concurrent de la Nouvelle-Angleterre, qui pouvait donner ses denrées à un prix beaucoup plus bas que le sien, et qui expédiait déjà des navires chargés de mâtures à la Guinée, à Madagascar et jusque sur les côtes de l'Inde.

L'Angleterre, effrayée par cette activité toujours croissante, résolut de prendre une bonne fois des moyens énergiques pour faire observer ses restrictions. Par de nouvelles lois plus sévères et par ses douanes, elle parvint à faire triompher sa politique ; mais les colons ne se soumirent qu'à la force, en attendant l'occasion de reprendre ce qu'ils regardaient comme un de leurs droits les plus sacrés, la liberté commerciale, aussi sainte à leurs yeux que la liberté politique ou religieuse.

Randolph était toujours l'instrument qu'employait l'Angleterre pour amener cette révolution. C'était un homme résolu, infatigable et doué de cette pénétration si précieuse dans les affaires. Charles II l'avait envoyé en Amérique en 1676 avec l'ordre de lui faire un rapport spécial sur l'état de la Nouvelle-Angleterre. Tout le pays, écrivait Randolph, se plaint de l'usurpation des magistrats de Boston, et désire vivement que le roi la fasse cesser en mettant à exécution les mesures de soulagement promises par ses commissaires en 1665." Cet agent parcourait les diverses provinces, et cherchait à diviser les colons, en les excitant les uns contre les autres par des propos couverts et des insinuations perfides. Dans les lettres qu'il adressait au roi et aux ministres, il demandait l'ordre de suspendre la charte de la Nouvelle-Angleterre, et il ne fit pas moins de huit voyages à Londres pour presser le gouvernement d'abolir les priviléges de cette province, vouée à la persécution.

Enfin il atteignit le but de tant d'efforts. Il fut nommé percepteur des douanes de la Nouvelle-Angleterre et chargé de faire observer partout avec rigueur les lois passées par le parlement impérial ; il conserva toujours outre cela son caractère d'agent politique. C'est dans une de ses dépêches de 1682, au comte de Clarendon, que l'on trouve le passage suivant, rempli de sentiments semblables à ceux qu'on a exprimés de nos jours au sujet des Canadiens-Français, et qui nous montre les hommes entraînés sans cesse dans le même cercle de passions. "Si Sa Majesté veut bien ordonner au gouverneur Cranfield d'examiner les derniers articles contre la faction du Massachusetts, elle y trouvera des motifs suffisants non-seulement pour révoquer la charte, mais encore pour envoyer dans cette province un homme prudent en qualité de gouverneur général. (Le gouverneur était alors électif.) Si les factieux étaient assez forts pour se révolter contre la résolution prise par le roi de régler les affaires de cette colonie ainsi que je le suggère, la première chose qu'ils feraient, serait de me demander compte de ma conduite pour avoir ouvertement appelé le renversement de leur constitution, et, d'après la loi du pays, la mort serait mon châtiment. Mais ce parti s'éclipse ; il est divisé ; les magistrats sont opposés aux magistrats ; les uns désirent, les autres craignent un changement. Mylord, je n'ai qu'une chose à vous faire observer, c'est que Sa Majesté ne doit ajouter foi ni à ce que feront, ni à ce que diront les agents de cette faction en Angleterre. Veuillez bien vous rappeler que quand le père de votre seigneurie était grand chancelier, il eut à traiter avec les agents de cette province en 1662 ; ils agréèrent tout ce qu'il proposa pour l'honneur du prince et l'avantage de ses sujets coloniaux. Cependant le Massachusetts méprisa les ordres du roi ; il mit en œuvre les faux-fuyants et les petites supercheries pour s'y soustraire. Si on laisse à ce pays le soin de remédier lui-même à ses griefs, il en résultera encore de plus grands maux. Une erreur malheureuse, sinon volontaire, les a fort aggravés. On a dit que le roi ne peut et ne veut, quelles que soient les provocations, sévir contre le pays, et que ses finances sont dans un état peu florissant. Ici le peuple croit tout. . . D'un autre côté, par une étrange méprise, on représente au monarque les habitants

de cette province comme un peuple très-fidèle et très-loyal, comme un grand peuple, qui peut lever des troupes considérables, qui a fait des sacrifices et de grandes dépenses pour convertir les forêts du Nouveau-Monde en belles campagnes, sans qu'il en ait rien coûté à la couronne.

" En effet, il est vrai qu'il y a ici beaucoup de sujets loyaux ; mais il y en a très-peu dans les places de confiance. Les forces du pays sont très-faibles ; elles sont plus d'apparat que de service. Je me fais fort de les chasser hors des frontières avec cinq cents hommes des gardes de Sa Majesté. Quant à des sacrifices, je ne connais qu'un très-petit nombre de personnes, parmi les fondateurs du pays qui vivent encore ou parmi leurs enfants, qui en aient fait. M. Dudley, l'un des agents actuels du Massachusetts, est un des premiers colons et un homme comme il faut ; il est venu ici avec une fortune assez honnête. La plupart des autres bienfaiteurs de la colonie sont morts, et les dépouilles de leurs enfants sont passées dans les mains de leurs serviteurs ; ceux qui restent vivent si misérablement qu'on n'en fait aucun cas. Parmi les personnes qui ont joint la faction, qui la composent, qui mènent tout ici, le gouverneur et le pays, je ne connais qu'un seul homme qui n'ait pas été domestique et qui ne soit pas fils de domestique. Je prie votre seigneurie de croire que je ne cherche dans tout ceci que l'honneur du roi et le bien de la colonie, dont je suis maintenant un des habitants, grâce à la bonté de Sa Majesté et à la faveur de votre seigneurie."

C'est à la suite de ces calomnies que le Massachusetts et les autres provinces de la Nouvelle-Angleterre perdirent leurs chartes. Déjà le Nouveau-Hampshire avait reçu, en 1680, une nouvelle constitution, composée de deux branches seulement, un gouverneur et une chambre élective. Le Massachusetts fut traité en province rebelle et soumis à un gouvernement despotique, composé d'un gouverneur général et d'un conseil nommé par lui. Ce conseil reçut le pouvoir de faire des lois et d'imposer des taxes. Il n'y eut plus de chambre représentative, et le système électif fut aboli partout.*

Cette révolution, qui anéantissait à la fois toutes les libertés du pays, attira la haine publique sur Randolph, qui devint si

* Belknap : History of New-Hampshire.

odieux qu'il suffisait de correspondre avec lui pour perdre sa popularité.* Emprisonné par le peuple dans l'insurrection qui éclata à Boston en 1689, à la suite de la nouvelle du débarquement de Guillaume III en Angleterre, ce malheureux reconnut lui-même, dans une lettre qu'il écrivit à l'un des gouverneurs des Iles, le mal qu'il avait fait aux colons et la haine qu'ils lui portaient. " Ce pays est pauvre, disait-il, l'application rigoureuse des lois de commerce a pesé lourdement sur les habitants ; tout le blâme retombe sur moi, : j'ai le premier attaqué leur charte, que je leur ai fait perdre, et ma charge de percepteur des douanes a prolongé leur asservissement."

Le despotisme ainsi établi et organisé fut rempli de troubles et ne put durer que jusqu'en 1691. Alors l'opposition toujours croissante des habitants força Guillaume et Marie d'en modérer les rigueurs et de donner aux colonies une constitution moins limitée. Toute la Nouvelle-Angleterre fut réunie en une seule province avec l'Acadie, nouvellement conquise, et reçut un gouvernement représentatif, qui exista jusqu'à la révolution, mais dont les pauvres Acadiens, sans cesse soumis à toutes sortes de servitudes, furent exclus au moins dans la pratique.

Malgré leur dépendance coloniale et les restrictions imposées à leur liberté, les Américains conservaient toujours dans le cœur ce culte pour l'indépendance et cette horreur pour la tyrannie, qui avaient fait passer leurs pères dans le Nouveau-Monde. Toutes les lois qui régissaient leurs personnes et leurs biens étaient empreintes de ce caractère ; elles formaient le véritable fondement de leurs institutions. Les changements politiques ordonnés par l'Angleterre n'atteignaient que la surface et ne pouvaient subsister longtemps sur un sol qui leur était si contraire.

Dès son origine, la Nouvelle-Angleterre s'était fait un code de lois, appelé " *The Body of liberties,*" le Corps des libertés, dont les dispositions, surtout dans la partie criminelle, tirées de la Bible et modelées sur les lois pénales des Hébreux, prouvaient jusqu'où les puritains avaient poussé le fanatisme bibli-

* " His (M. Dudley) correspondency, écrivait M. Danforth, with that wicked man, M. Randolph, for the overturning the government, has made him the object of the people displeasure."

que.* C'est dans le vieux code du Connecticut, l'un des États qui ont le mieux gardé les maximes et les mœurs anciennes, que ce caractère est le plus prononcé. Ces lois, appelées *les lois bleues*, punissent de mort l'enfant qui a maudit ou frappé ses parents, donnent le droit de vie et de mort au père sur son fils adulte, coupable d'opiniâtreté et de rébellion, punissent le mensonge et le jurement d'une amende, du pilori et du fouet, chaque récidive entraînant une forte aggravation de peine ; elles interdisent l'usage du tabac, et imposent pour un baiser donné ou reçu entre jeunes gens de différents sexes, une admonition publique et une amende. Les ivrognes étaient fouettés. Elles défendaient aussi le dimanche de vaguer, de se promener dans son jardin, de voyager, de cuire son diner, de faire les lits, de balayer la maison, de se faire raser ou couper les cheveux ; au mari d'embrasser sa femme, à la mère d'embrasser son enfant. Elles défendaient encore de fêter Noël ou les saints, de faire des pâtés de hachis, de danser ou de jouer d'autres instruments que le tambour, la trompette ou la guimbarde. Personne ne devait fournir le vivre ou le couvert à un quaker ou à d'autres hérétiques. " Celui qui se fera quaker, disait la loi, sera banni, et, s'il revient, il sera puni de mort." Les quakers refusaient de tirer sur les sauvages. " La plupart des articles de ce code, dit un auteur, sont fondés sur des versets de l'Exode, du Lévitique et du Deutéronome. L'horreur des

---

* Ainsi les articles du code sont accompagnés de renvois au texte de l'Ecriture. En voici quelques-uns pris au hasard:

Tous les magistrats seront choisis :

1°. Par les bourgeois libres .... *Deut.* 1. 13.
2°. D'entre les bourgeois libres .... *Deut.* 17. 15.
3°. Parmi les hommes les plus habiles, etc. .... *Jéré.* 30. 21.

Les héritages descendront au plus proche parent, selon la loi naturelle donnée par Dieu .... *Nomb.* 27 7. à 11.

Il ne sera exigé aucun intérêt d'un frère ou d'un voisin pauvre pour ce qui lui sera prêté .... *Lév.* 25. 35. 36.

L'hérésie sera punie de mort, parce qu'un hérétique, comme un idolâtre, cherche à ravir les âmes des hommes au Seigneur, leur Dieu .... *Zach.* 13. 13.

L'ivrognerie, qui transforme l'image de Dieu en celle de la brute, sera passible du châtiment qu'on inflige aux bêtes, du fouet, etc. .... *Prov.* 26. 3.

puritains de la Nouvelle-Angleterre pour le catholicisme les aveuglait au point que ces radicaux intraitables, à force de remonter au dogmes primitifs, reculaient jusqu'au judaïsme. Non-seulement leurs codes, mais leurs idées, leur langage, leurs noms étaient hébreux. Il semblait que leur rigidité craignît de s'amollir au contact de la mansuétude évangélique."

L'imprimerie, cette arme si redoutable aux abus et à la tyrannie, fut introduite à Cambridge, dans le Massachusetts, en 1638. Le premier ouvrage qui sortit de la presse américaine, fut "L'appel de l'homme libre," publié l'année suivante. Bientôt régna dans les provinces cette liberté de la pensée, cette indépendance de l'esprit qui contribua si puissamment à donner aux habitants une grande idée d'eux-mêmes et à élever leurs vues et leur ambition. Le Massachusetts, qui marchait à la tête de ce mouvement, est aussi le premier pays américain qui ait produit des hommes célèbres dans les lettres et dans les sciences, comme Franklin.

L'instruction, si nécessaire aux peuples libres, occupa l'attention des colons anglais dès les premiers jours qu'ils passèrent en Amérique. Ce fut encore la Nouvelle-Angleterre qui donna l'exemple, et qui la première établit le meilleur système d'instruction publique. Elle posa pour principe que l'éducation du peuple doit être obligatoire et à la charge de la communauté. C'était annoncer des vues fort en avant de l'époque. Des écoles furent ouvertes dans toutes les paroisses, sous la direction de comités électifs, qui votaient les contributions nécessaires. "Afin, disaient ces législateurs, que les lumières de nos pères ne demeurent pas ensevelies avec eux dans leurs tombeaux, nous décrétons, à peine d'amende, que tout arrondissement de cinquante feux établira une école publique où l'on enseignera à lire et à écrire, et que toute ville de cent feux établira une école de grammaire pour préparer les enfants à l'université." Cette loi existe encore dans le Massachusetts, qui s'en enorgueillit comme de l'un de ses plus beaux titres à la reconnaissance publique. Le résultat, c'est que l'instruction est plus universellement répandue aujourd'hui dans les Etats-Unis que chez aucune autre nation du monde. De l'instruction primaire on passa aux hautes études, pour lesquelles le célèbre collége de Harvard fut fondé en 1638.

L'exemple qu'avait donné le Massachusetts, fut suivi par les autres provinces. La Virginie seule, où il se fit d'abord moins de progrès qu'ailleurs, n'en profita pas. Aussi le chevalier Berkeley s'en glorifiait-il dans cette réponse singulière, qu'il donna dans le cours d'un interrogatoire : " Dieu merci, dit-il, il n'y a dans la colonie ni écoles libres, ni imprimerie ; et j'espère que nous n'en n'aurons pas d'ici à trois siècles ; car les connaissances ont légué au monde la rébellion, l'hérésie et toutes les sectes, et l'imprimerie les a répandues, comme elle a propagé les libelles contre le meilleur des gouvernements."

Dans le court tableau qui précède, nous avons esquissé rapidement les progrès des colonies anglaises jusqu'à la fiu du 17e siècle, et tracé les principales formes de leur organisation sociale. S'étant expatriés pour fuir la tyrannie politique et les persécutions religieuses, leurs habitants ne soupiraient qu'après la liberté, qu'ils appréciaient tous les jours davantage, lorsqu'ils comparaient leur état présent à leur état passé. Mais lorsque cette liberté fut pleinement assurée, ils portèrent leur attention ailleurs, et ils découvrirent à côté d'eux des hommes qui cherchaient à leur disputer ce qu'ils regardaient déjà comme leur héritage naturel. Pendant longtemps ils s'étaient crus les seuls maîtres de l'Amérique septentrionale. Leurs établissements se développaient en tous sens avec rapidité, tandis que ceux des Français, faute de colons, étaient toujours à leur berceau, et semblaient destinés à périr. Mais lorsqu'ils virent Colbert peupler le Canada de soldats licenciés et élever des forts tout autour de leurs frontières, ils prirent l'alarme et pressèrent l'Angleterre d'intervenir, pour éloigner d'eux des voisins qui troublaient leur commerce et menaçaient leur indépendance. Témoins de l'ambition et des conquêtes de Louis XIV, qui dictait des lois à l'Europe, ils tremblaient de voir quelque jour la puissance française dominer en Amérique, et le Canada devenir, avec une organisation militaire, un voisin redoutable. Ils voulurent dès lors détruire à son berceau, avant qu'elle eût pris trop de développement, la colonie de la Nouvelle-France, qu'ils croyaient ou feignaient de croire déjà si dangereuse, et qu'ils ont combattue tant de fois depuis sans pouvoir l'assujettir. Ils firent offrir des hommes et de l'argent à l'Angleterre pour en faire la conquête,et mirent, en 1690, quatre mille hom-

mes à sa disposition pour envahir le Canada. Nous verrons bientôt quel fut le résultat de l'agression de ces colons déjà si ambitieux.

On a dû remarquer avant ce moment que le caractère de l'émigration anglaise d'autrefois et celui de l'émigration anglaise d'aujourd'hui, n'ont aucune ressemblance. L'émigrant qui débarque de nos jours sur les rivages de l'Amérique, n'est point l'image du réfugié politique ou religieux du 17e siècle. Celui-ci, qui s'exilait pour des principes qu'il avait défendus les armes à la main, et qu'il chérissait d'autant plus qu'il avait fait des sacrifices pour leur défense, conservait, malgré sa défaite, cet esprit d'indépendance, cette fierté républicaine qu'il avait contractée dans des luttes dont l'empire devait être le prix. Au contraire, l'émigrant d'aujourd'hui, victime de l'indigence plutôt que de la persécution, est le fruit surabondant d'une société qui regorge d'hommes que les vicissitudes du commerce, la centralisation de la propriété et les vices d'une organisation sociale fort ancienne et fort compliquée, ont réduits à la dernière misère. Les préoccupations de son esprit, entièrement concentrées dans la recherche des moyens de se procurer une nourriture qui lui manque sans cesse, ne peuvent lui laisser cette élévation de sentiment qui a distingué les premiers colons. Accablé sous le poids des maux qui l'affligent, insensible à tout ce qui n'est pas immédiatement lié à son existence matérielle, il lui faudra de longues années d'aisance pour s'élever au niveau des républicains du Massachusetts ou des gentilshommes catholiques du Maryland.

Si l'on compare à présent le colon français et le colon anglais du 17e siècle, ce rapprochement donne lieu à un nouveau contraste. Le colon anglais était principalement dominé par l'amour de la liberté et la passion du commerce et des richesses. Tous les sacrifices pour obtenir ces trois objets, vers lesquels ses pensées tendaient sans cesse, étaient peu de chose pour lui, car en dehors il ne voyait que ruine et abjection. Aussi, dès que les traitants de l'Acadie le croisèrent dans leurs courses sur les mers, ou que les Hollandais de la Nouvelle-York le gênèrent dans ses progrès sur terre, réunit-il ses efforts pour rompre tous ces obstacles et s'emparer de ces deux contrées à la fois. En Acadie, il n'y avait que quelques centaines de pêcheurs disper-

sés sur les bords de l'Océan ; il fut conséquemment assez facile de conquérir une province couverte de forêts. La Nouvelle-Belgique, encore moins en état de se défendre, faute d'appui en Europe, passa sous le joug sans faire de résistance. Mais au bout de ces conquêtes, les Américains se trouvèrent face à face avec les Canadiens: les Canadiens, peuple de laboureurs, de chasseurs et de soldats ; les Canadiens, qui eussent triomphé, quoique plus pauvres, s'ils avaient été seulement la moitié aussi nombreux que leurs adversaires ! Leur vie, à la fois insouciante et agitée, soumise et indépendante, était plus chevaleresque, plus poétique que la vie calculatrice de ces derniers. Catholiques ardents, ils n'avaient pas été jetés en Amérique par les persécutions religieuses; royalistes zélés, ils ne demandaient pas une liberté contre laquelle peut-être ils eussent combattu. C'étaient des chercheurs d'aventures, courant après une vie nouvelle, des vétérans, brunis par le soleil de la Hongrie, et qui avaient vu fuir le croissant devant eux sur le Raab et pris part aux victoires des Turenne et des Condé ; c'étaient des soldats enfin qui avaient vu fléchir sous le génie de Luxembourg le lion britannique et l'aigle autrichien. La gloire militaire était leur idole, et, fiers de marcher sous les ordres de leurs seigneurs, ils les suivaient partout au risque de leur vie pour mériter leur estime et leur considération. C'est ce qui faisait dire à un ancien militaire : " Je ne suis pas surpris si les Canadiens ont tant de valeur, puisque la plupart descendent d'officiers et de soldats qui sortaient d'un des plus beaux régiments de France."

L'instruction que les seigneurs et le peuple recevaient du clergé, presque seul instituteur en Canada, n'était pas faite non plus pour éteindre cet esprit poussé jusqu'à l'enthousiasme, et qui plaisait au gouvernement par son royalisme, et au clergé par son dévouement à la protection des missions catholiques. Les missions redoutaient par-dessus tout la puissance et le prosélytisme des protestants. Ainsi le gouvernement et le clergé avaient intérêt à ce que le Canadien fût soldat. A mesure que la population augmentait, la milice avec ce système devait y devenir de plus en plus redoutable. Le Canada était en effet presqu'une colonie militaire ; dans les recensements on comptait les armes, comme dans les rôles d'une armée.

Tels étaient nos ancêtres. Comme l'émigration, après quelques efforts, cessa presque tout à fait, et qu'il n'est probablement pas venu plus de cinq mille colons en Canada pendant toute la durée de la domination française,* ce système était peut-être le meilleur dans les circonstances, pour lutter contre la force toujours croissante des colonies anglaises. Aussi, pendant près d'un siècle, l'immense supériorité de celles-ci vint-elle se briser contre cette milice aguerrie, qui ne succomba que sous le nombre, en 1760, après une lutte acharnée de six ans, pendant laquelle elle s'illustra par de nombreuses et éclatantes victoires. Encore aujourd'hui, c'est à nous que le Canada doit de ne pas faire partie des États-Unis ; nous l'empêchons de devenir américain de mœurs, de langue et d'institutions.

* On peut en faire l'estimation en comparant le progrès de la population française depuis 1764 ; elle était alors de 65,000 âmes, elle s'élève aujourd'hui à près d'un million.

CHAPITRE II.

LE SIÉGE DE QUÉBEC.

1689-1696.

Ligue d'Augsbourg formée contre Louis XIV.—L'Angleterre s'y joint en 1689, et la guerre, recommencée entre elle et la France, est portée dans leurs colonies.—Disproportion de forces entre ces dernières.—Plan d'hostilités des Français.—Projet de conquête de la Nouvelle-York ; il est abandonné après un commencement d'exécution.—Triste état du Canada et de l'Acadie.—Vigueur du gouvernement de M. de Frontenac.—Premières hostilités : M. d'Iberville enlève deux vaisseaux anglais dans la baie d'Hudson.—Prise de Pemaquid par les Abénaquis.—Sac de Schenectady.—Destruction de Salmon Falls (Sementels).—Le fort Casco est pris et rasé.—Les sauvages occidentaux, prêts à se détacher de la France, renouvellent leur alliance avec elle au premier bruit de ses succès.—Irruptions des Iroquois, qui refusent de faire la paix.—Constance et courage des Canadiens.—Les Anglais projettent la conquête de la Nouvelle-France.—Etat de l'Acadie depuis 1667.—L'amiral Phipps prend Port-Royal; il assiége Québec (1690) et est repoussé.—Retraite du général Winthrop, qui s'était avancé jusqu'au lac Saint-Sacrement (lac George) pour attaquer le Canada par l'ouest, tandis que l'amiral Phipps l'attaquerait par l'est.—Désastre de la flotte de ce dernier.—Humiliation des colonies anglaises.—Misère profonde dans les colonies des deux nations.—Les Iroquois et les Abénaquis continuent leurs déprédations. –Le major Schuyler surprend le camp de la Prairie-de-la-Magdeleine (1691) et est défait par M. de Varennes.—Nouveau projet pour la conquête de Québec formée par l'Angleterre.—La défaite des troupes de l'expédition contre la Martinique et ensuite la fièvre jaune, qui les décime sur la flotte de l'amiral Wheeler, font manquer l'entreprise.—Expéditions françaises dans les cantons (1693 et 1696) ; les bourgades des Onnontagués et des Onneyouths sont incendiées.—Les Miâmis font aussi essuyer de grandes pertes aux Iroquois.—Le Canada plus tranquille, après avoir repoussé partout ses ennemis, se prépare à aller porter à son tour la guerre chez eux.—L'état comparativement heureux dans lequel il se trouve, est dû à l'énergie et aux sages mesures du comte de Frontenac.—Intrigues de ses ennemis en France.

LA France était en guerre avec une partie de l'Europe depuis déjà deux ou trois ans. La révocation de l'édit de Nantes avait soulevé contre elle les nations protestantes, qui avaient saisi ce prétexte pour reprendre les armes et venger leurs défaites

passées. Le prince d'Orange, le plus acharné de ses ennemis, fut le principal auteur de la fameuse ligue d'Augsbourg, dans laquelle entrèrent la plupart des puissances continentales. Le roi Jacques II, fervent catholique, qui recevait des subsides de Louis XIV pour être plus indépendant de son parlement, était resté attaché à l'alliance de ce monarque ; mais c'est tout ce qu'il pouvait faire que d'empêcher les Anglais de la rompre ; et encore, bientôt après, il les vit conspirer contre lui, et il eut la douleur de se voir précipiter du trône par son propre gendre, ce même prince d'Orange, soldat taciturne et ambitieux, qui dut la couronne d'Angleterre plus à sa religion et à la haine qu'il portait à la France, qu'à son propre mérite. Il fut couronné à Londres sous le nom de Guillaume III. Louis XIV reçut le monarque déchu avec les plus grands égards en lui promettant de le replacer sur le trône ; mais la chute de Jacques lui donnait un ennemi de plus dans la Grande-Bretagne.

La France eut à combattre à la fois la Hollande, l'Allemagne, la Savoie, l'Italie, l'Espagne et l'Angleterre, multitude d'ennemis qui prouvaient sa puissance. Les colons furent entraînés dans une guerre dont l'objet leur était étranger ; et parce que Louis XIV faisait trembler l'Europe, il fallait que les habitants de l'Amérique se battissent ensemble. Cela du reste entrait dans les projets d'agrandissement des colonies anglaises.

Nous venons de voir quel chemin elles avaient déjà fait à l'époque où nous sommes parvenus, et quels éléments de puissance et de richesse elles possédaient pour l'avenir. Un commerce considérable, une population nombreuse, des institutions libres et la possession du pays le plus fertile du monde, tel était le tableau qu'offrait l'ennemi que le Canada allait avoir à combattre, lui qui n'avait encore que 11,000 habitants, qui soutenait depuis longtemps une guerre sanglante avec les aborigènes, et dont le commerce était presque entièrement anéanti. Aussi les Américains disaient-ils, lorsqu'ils comparaient leurs forces aux nôtres, que nous étions une proie qu'ils pouvaient saisir en alongeant seulement le bras.

Les Français ne s'effrayèrent point. Suivant leur antique usage, ils résolurent de ne pas attendre l'ennemi chez eux, mais de l'attaquer vivement chez lui, dans ses propres positions, mal-

gré sa supériorité numérique. Il fut décidé de l'assaillir à la fois à la baie d'Hudson, dans la Nouvelle-York et sur différents points de ses frontières septentrionales. Le ministre de la marine à Paris, M. de Frontenac en Canada, devaient activer, chacun de leur côté, les préparatifs de guerre. Louis XIV avait chargé le dernier de fournir à la compagnie du Nord les secours dont elle pourrait avoir besoin pour exécuter la première partie du plan de campagne, c'est-à-dire pour chasser les Anglais de tous les lieux qu'ils occupaient dans la baie d'Hudson.* M. de Frontenac devait en même temps s'entendre avec M. de Manneval, gouverneur de l'Acadie, pour mettre hors d'insulte cette province, qui était la plus exposée aux courses des ennemis.

La proposition faite par le chevalier de Callières de conquérir la Nouvelle-York fut agréée. Nous avons vu plus haut que cet officier avait présenté plusieurs plans de campagne, pendant les tergiversations de la cour ; mais celui qui fut choisi par le gouvernement était plus compliqué que les siens. M. de la Caffinière devait avec deux vaisseaux balayer la côte de l'Atlantique depuis le golfe Saint-Laurent jusqu'à New-York, et bloquer ensuite cette ville sans trop s'exposer, en attendant les troupes qui étaient chargées de l'attaquer du côté de terre. En arrivant à Québec, M. de Frontenac fit ses préparatifs avec le plus grand secret. Si New-York tombait au pouvoir des Français, Frontenac devait y laisser la population catholique, en prenant les mesures nécessaires pour s'assurer de sa fidélité, et faire prisonniers les officiers et les principaux citoyens, qui pourraient se racheter par de bonnes rançons. Quant au reste des habitants, ils devaient être transportés dans la Nouvelle-Angleterre et dans la Pennsylvanie. Le chevalier de Callières demeurerait gouverneur de la conquête. Comme on supposait que l'ennemi tâcherait de reprendre le pays, l'ordre était donné de brûler toutes les habitations jusqu'à une certaine distance autour de New-York, et de forcer les propriétaires dans le reste de la province à payer une forte contribution pour racheter leurs bâtiments. On reconnaît là le génie dur et impitoyable de Louvois, assez conforme d'ailleurs au système de guerre suivi à cette

* Ces instructions sont du 7 juin, et la guerre fut déclarée à la Grande-Bretagne le 25 du même mois.

époque en Amérique. Les courses que l'on ferait en même temps sur les frontières anglaises, n'auraient pour but que d'inquiéter l'ennemi, diviser ses forces et occuper les sauvages.

Les premières hostilités commencèrent dans la baie d'Hudson, où M. de la Ferté prit le fort du Nouveau-Severn. Un officier canadien, plein d'audace et aussi célèbre aujourd'hui par ses exploits sur terre et sur mer que par l'établissement de la Louisiane, qu'il commença plus tard, le capitaine d'Iberville arrivait à Sainte-Anne, autre poste de cette baie, lorsque deux vaisseaux anglais, l'un de 14 et l'autre de 22 canons, parurent à la vue du fort. Il devina sans peine leur dessein, car dans les papiers du gouverneur du Nouveau-Severn, on avait trouvé des lettres de la compagnie de Londres, qui ordonnaient à ce fonctionnaire de proclamer Guillaume III, et de prendre possession de toute la baie d'Hudson au nom de l'Angleterre. Ces vaisseaux, voyant les Français sur leurs gardes, voulurent employer la ruse : mais d'Iberville les fit tomber eux-mêmes dans le piége qu'ils cherchaient à lui tendre, et, après avoir tué ou pris une partie de leurs équipages dans des embuscades, il les obligea d'amener leur pavillon. Un troisième vaisseau fut enlevé par un acte d'audace incomparable. Le capitaine canadien avait envoyé quatre hommes pour l'observer dans les glaces. Deux de ces hommes tombèrent entre les mains des Anglais, qui les tinrent tout l'hiver liés à fond de cale. Le printemps, ils prirent le plus faible pour aider à leur manœuvre. Un jour, que la plupart des matelots étaient dans le haut de la mâture, le Canadien, n'en voyant que deux sur le pont, sauta sur une hache, leur cassa la tête, courut délivrer son camarade, et tous les deux, se saisissant des armes, s'emparèrent du navire, qu'ils conduisirent au fort français, où sa cargaison fut d'un grand secours.

Après ces premières hostilités, d'Iberville laissa le commandement de la contrée à son frère, M. de Maricourt,* et fit voile lui-même pour Québec sur l'une de ses prises. Il trouva le Ca-

* D'Iberville avait sept frères ; sa famille était originaire de Rouen en Normandie. "Ces huit frères, que l'on peut appeler huit héros, dit M. Guérin, avaient nom : Le Moyne d'Iberville, Le Moyne de Sainte-Hélène, Le Moyne de Maricourt, Le Moyne de Longueil, Le Moyne de Sérigny, Le Moyne de Châteauguay, et les deux Le Moyne de Bienville. Le premier fut l'un des plus grands marins à la fois et l'un des plus habiles navigateurs que la France ait jamais eus."

nada encore tout ému du massacre de Lachine, et le gouverneur occupé à prendre des mesures vigoureuses pour repousser les invasions des Iroquois, que le délai dans les opérations françaises avait favorisées.

Les vaisseaux destinés à l'attaque de New-York, et sur lesquels devait s'embarquer M. de Frontenac, avaient perdu plus d'un mois à La Rochelle pour se faire radouber; ensuite les bâtiments marchands qu'ils avaient convoyés avaient retardé tellement leur marche qu'ils n'étaient arrivés en Acadie que vers le milieu de septembre. M. de Frontenac était resté quelques jours dans cette province; en partant pour Québec, il avait laissé l'ordre à M. de la Caffinière de croiser en face de New-York jusqu'au 10 décembre, en se tenant prêt pour le débarquement, et si, à cette date, il ne recevait point de ses nouvelles, de s'en retourner en France. M. de la Caffinière resta devant New-York au delà du temps indiqué et captura plusieurs vaisseaux; ne voyant paraître personne, il leva le blocus et gagna la haute mer.

M. de Frontenac avait trouvé le Canada inondé de sang; les Iroquois étaient aux portes de Montréal. Ils avaient défait un détachement que l'on avait envoyé contre eux, et avaient fait périr une partie des prisonniers dans les flammes. Ces sauvages portaient leurs ravages sur les deux rives du fleuve, qu'ils côtoyaient avec rapidité dans leurs légers canots d'écorce. Pour comble de disgrâce, le gouverneur vit arriver, au moment même où il lui envoyait des secours, M. de Varennes, qui avait été chargé par Denonville d'évacuer le fort de Cataracoui après en avoir fait sauter les fortifications. Malgré ces désastres, Frontenac comprit avec sa sagacité ordinaire, que ce n'était qu'en frappant des coups audacieux qu'il pourrait sauver le Canada, relever le courage des habitants, reconquérir la confiance des sauvages alliés et rétablir l'honneur des armes françaises. S'il ne pouvait pas entreprendre la conquête de toute une province, il pouvait du moins, par ses troupes volantes, l'inquiéter et la harasser beaucoup. L'important pour le moment était d'agir. Dès qu'il eut pris le pouvoir dans ses mains, une vigueur nouvelle en pénétra toutes les parties et ralluma dans le cœur des Canadiens et des sauvages leur ancienne ardeur guerrière.

Les Abénaquis, excités déjà par Denonville, levèrent les premiers leur hache terrible.

Ils se mirent en campagne en 1689, et dirigèrent leurs coups sur le fort Pemaquid, situé entre les rivières Penobscot et Kénébec, sur le rivage de la mer : ce fort les incommodait beaucoup. Ils surprirent les habitants du voisinage, tuèrent ceux qui voulurent résister et investirent la place, qui était garnie de vingt pièces de canons. Elle eut beau se défendre pendant plusieurs heures, il fallut qu'elle se rendit à discrétion. Ils la rasèrent avec toutes les maisons d'alentour, et s'en retournèrent sur des chaloupes qu'ils avaient enlevées après en avoir égorgé les équipages.

Excités par ce premier succès, ils entreprirent sur-le-champ une seconde expédition encore plus importante. Les Américains avaient élevé sur leurs frontières une douzaine de petits forts pour protéger leurs établissements ; ils tombèrent dessus brusquement, les emportèrent les uns après les autres, et y renouvelèrent les horreurs dont Montréal venait d'être le théatre. Deux cents personnes périrent sous le fer de ces barbares. Après ce sanglant exploit, qui répandit la terreur jusque dans le cœur de la Nouvelle-Angleterre, ils s'en retournèrent chargés de butin. Ces deux expéditions, entreprises coup sur coup, ôtèrent aux Américains l'espoir de détacher les Abénaquis des Français.

Pendant ce temps-là, M. de Frontenac faisait dire au commandant de Michilimackinac, M. de la Durantaye, qu'on allait porter la guerre dans les provinces anglaises, et qu'il eût à en prévenir les Outaouais et les Hurons, en leur faisant comprendre que les affaires allaient changer de face, que la France voulait prendre une attitude digne d'elle en Amérique. Sans attendre la belle saison, il mit trois expéditions sur pied au milieu de l'hiver de 1689–90 pour fondre par trois endroits à la fois sur les ennemis. La première, commandée par MM. d'Ailleboust de Mantet et Lemoine de Sainte-Hélène, et composée d'un peu plus de 200 Canadiens et sauvages, fut envoyée contre la province de la Nouvelle-York. Plusieurs gentilshommes en faisaient partie, et entre autres d'Iberville et LeBer Duchène, le héros d'un des romans de Le Sage. Ces chefs intrépides, voulaient aller attaquer la ville d'Albany elle-même ; mais les sau-

vages, intimidés par l'audace de l'entreprise, refusèrent de les suivre. Il fut alors résolu de se rabattre sur Schenectady, situé à 17 milles d'Albany, et que les Français appelaient Corlar, du nom de son fondateur. Ils arrivèrent le 8 février, dans la soirée, devant ce bourg, dont l'enceinte, en forme de carré long, était percée de deux portes et renfermait 80 maisons. Quoiqu'avertis plusieurs fois de se tenir sur leurs gardes, les habitants dormaient dans une fatale sécurité, n'ayant pas même mis de sentinelles à leurs portes. Ils n'avaient pas voulu croire qu'il fût possible aux Canadiens, chargés de leurs vivres et de leurs armes, de faire plusieurs centaines de milles en plein hiver, au milieu des bois, des glaces et des neiges, incrédulité qui leur coûta cher ! Les Français, après avoir reconnu la place, y entrèrent sans bruit vers 11 heures du soir par une grosse tempête de neige, et investirent toutes les maisons. Ces hommes, couverts de frimas, l'œil ardent, la vengeance au cœur, ressemblaient aux terribles fantômes des poésies du Nord. C'était la mort qui entrait dans les rues désertes du bourg de Schenectady, destiné à périr dans cette nuit fatale. Les ordres se communiquaient à demi-voix, et la capote du soldat, suivant la consigne, assourdissait le bruit des armes, lorsqu'à un signal donné, chacun poussa un cri sauvage et s'élança dans les maisons, dont les portes furent brisées à coups de haches. Les malheureux habitants remplis d'effroi ne songèrent guère à se défendre. Il n'y eut qu'une espèce de fort, gardé par une petite garnison, qui fit une vive résistance. M. d'Ailleboust de Mantet fit passer tous ceux qui étaient dedans au fil de l'épée. La ville fut ensuite livrée aux flammes. Deux maisons seulement furent épargnées, celle où l'on avait porté un officier canadien blessé, M. de Montigny, et la maison du commandant de la place, le capitaine Sander, dont la femme avait autrefois recueilli généreusement quelques prisonniers français. Un grand nombre de personnes périrent dans ce massacre, nouvelles représailles de celui de Lachine, qu'on attribuait aux instigations des Anglais.* On accorda la vie à une soixantaine de vieillards, de femmes et d'enfants, échappés à la première furie des sau-

* Plusieurs de ces détails m'ont été fournis par M. O'Callaghan, auteur d'une excellente histoire de la Nouvelle-York sous la domination hollandaise. Il les a puisés dans les archives du pays où s'est passé l'événement.

vages; vingt-sept personnes furent emmenées en captivité. Le reste de la population se sauva dans la direction d'Albany, sans vêtements, au milieu d'une neige épaisse poussée par un vent violent. Vingt-cinq de ces fugitifs eurent des membres gelés dans leur fuite.

La nouvelle de cette affreuse tragédie parvint dans la capitale de la province au point du jour. Elle y fut portée par un homme qui n'avait eu que le temps de sauter sur un cheval, et qui avait été atteint en fuyant d'une balle, qui lui avait fracassé le genou. Elle jeta la ville dans une consternation extrême; on disait que les Français arrivaient au nombre de 1400 hommes. Le canon d'alarme fut tiré; Albany fut mis en état de défense, et la milice appelée sous les armes jusqu'à une distance considérable.

Cette expédition fit une sensation extraordinaire parmi les tribus indigènes. On en parle encore chez les anciens habitants de la contrée avec un sentiment de terreur. La retraite des Français fut accompagnée de plusieurs accidents: ils manquèrent de vivres, et furent obligés de se disperser pour en trouver; plusieurs furent tués ou pris, et le reste atteignit Montréal, épuisé de fatigue et de faim.

La seconde bande, formée aux Trois-Rivières, était composée de 52 Canadiens et sauvages. Hertel, homme de tête et de résolution, la commandait. Après une marche de deux mois, il arriva vers la fin de mars devant l'établissement de Salmon Falls, au bord de la rivière Piscataqua, dans la Nouvelle-Angleterre.. Cet établissement était défendu par une maison fortifiée et par deux forts de pieux. Hertel fit attaquer sur-le-champ tous ces ouvrages à la fois et les emporta d'assaut. Il fit une partie des habitants prisonniers et livra le bourg aux flammes.

Cependant les ennemis s'étaient ralliés; ils se présentèrent vers le soir au nombre de 200, pour attaquer les Canadiens. Hertel se mit en bataille le long d'une petite rivière, sur laquelle il y avait un pont étroit qu'il fallait passer pour l'atteindre. Les Anglais, méprisant le petit nombre de ses gens, s'y engagèrent avec assurance. Lorsqu'il jugea qu'ils s'étaient assez avancés, Hertel les chargea l'épée à la main, et dix-huit ennemis tombèrent tués ou blessés sous ses coups. Les autres tournèrent aussitôt le dos et lui abandonnèrent le champ de bataille.

La Fresnière, le fils aîné de Hertel fut blessé, et Crevier, son neveu, resta parmi les morts. Après cette rencontre les Canadiens se retirèrent sans être inquiétés.

Le troisième parti fut organisé à Québec sous le commandement de M. de Portneuf, fils du baron de Bécancourt. Il était composé de Canadiens, d'une compagnie de troupes tirée de l'Acadie, et de quelques Abénaquis. Il ne fut pas moins heureux que les autres. Il s'empara de Casco, bourg situé sur le bord de la mer, à l'embouchure de la rivière Kénébec, et défendu par un fort monté de huit canons, devant lequel il fallut ouvrir la tranchée. La garnison eût fait probablement une plus longue résistance sans une sortie, dans laquelle périrent ses plus braves soldats. Les fortifications furent rasées, et les maisons réduites en cendres à deux lieues à la ronde.

Ces bandes intrépides ne s'étaient pas contentées de ravager le plat pays, comme le portaient leurs ordres ; elles s'étaient attaquées aux places fortifiées. N'étant arrêtées ni par la distance, ni par la rigueur de l'hiver, ni par les fatigues et les dangers de toute espèce, elles apprirent aux colonies anglaises qu'un chef énergique présidait enfin aux opérations des Français, et que la guerre allait prendre une autre tournure. En effet, ces excursions retinrent les ennemis chez eux, et firent abandonner les négociations qui avaient lieu entre nos alliés et les Iroquois pour former une ligue contre le Canada, ce qui aurait été un grave danger.

Pour montrer aussi aux sauvages occidentaux que ces victoires n'étaient pas vaines, et pour les mettre en même temps en état de se passer du commerce anglais, le comte de Frontenac envoya dans le printemps un grand convoi de marchandises à Michilimackinac avec des présents. Perrot, pour lequel les aborigènes avaient toujours une grande considération, leur remit ces présents au moment même où leurs ambassadeurs allaient partir pour conclure un traité définitif avec les Iroquois. .

La nouvelle des excursions heureuses des Canadiens et l'arrivée du convoi changèrent subitement les dispositions de ces tribus lointaines. Quand elles virent les Français, victorieux de leurs ennemis, arriver chargés de marchandises et en assez grand nombre pour les rassurer elles-mêmes contre la vengeance

des cantons, elles ne craignirent plus de rompre avec ceux-ci, et, charmés des présents, que Perrot fit valoir avec son adresse ordinaire, elles s'attachèrent plus étroitement que jamais aux intérêts de leur ancien allié. Bientôt après, cent-dix canots, portant pour mille écus de pelleteries et conduits par plus de 300 sauvages de toutes les tribus, partirent pour Montréal, où ils furent reçus au milieu des acclamations de la ville. Ils y trouvèrent le gouverneur, qui dut s'applaudir alors du succès de sa politique, qui d'ennemis presque déclarés avait fait en si peu de temps de tous ces peuples des alliés fidèles et dévoués. Ce changement toutefois ne s'était pas opéré sans opposition, comme on va le voir.

Le célèbre Le Rat, qui avait travaillé avec une si perverse sagacité à rompre les négociations de Denonville avec les Iroquois, avait changé de politique. Il cherchait maintenant à former une grande alliance de toutes les tribus sauvages en y comprenant même les cinq nations, ces implacables ennemis de sa race. Pour parvenir à son but, il n'était pas éloigné de s'allier aux Anglais contre les Français, si cela était nécessaire. Les Outaouais, que leur grossièreté naturelle rendait facile à tromper, servaient son dessein. L'habile Le Rat mit dans leur bouche ces paroles insolentes qu'ils firent entendre lorsque les Français voulurent les empêcher de renvoyer les prisonniers tsonnonthouans: "Nous nous étions figuré que les Français étaient des guerriers, mais ils le sont beaucoup moins que les Iroquois. Nous ne sommes plus surpris s'ils ont été si longtemps sans rien entreprendre, c'est le sentiment de leur faiblesse qui les retenait. Après avoir vu avec quelle lâcheté ils se sont laissé massacrer dans l'île de Montréal, il nous est évident que nous ne pouvons plus en attendre de secours. Leur protection nous est devenue non-seulement inutile, mais nuisible par les engagements où elle nous a entraînés mal à propos; leur alliance ne nous a pas fait moins de tort pour le commerce que pour la guerre; elle nous a privés de la traite avec les Anglais, beaucoup plus avantageuse qu'avec eux, et cela contre toutes les lois de protection, qui consistent à maintenir la liberté du commerce. On laisse peser sur nous tout le poids de la guerre, tandis que nos prétendus protecteurs, par une conduite pleine de duplicité, cherchent à se mettre à couvert, en mendiant la paix avec toutes

sortes de bassesses, et préfèrent de signer un traité honteux et de souffrir les hauteurs d'un ennemi insolent, que de retourner au combat. En un mot, on nous prendrait plutôt pour les protecteurs des Français que pour un peuple qui en est protégé." Rien n'annonce mieux que ce discours dans quel discrédit Denonville avait laissé tomber notre influence chez ces peuples.

Les cantons, qui se croyaient au moment de former entre toutes les peuplades indigènes une confédération capable de les venger de toutes les insultes des Européens, entrèrent dans la plus grande fureur lorsqu'ils virent leur projet chéri s'évanouir. Ils firent promettre des secours à la Nouvelle-York, pour venger le sac de Schenectady, se saisirent du chevalier d'Eau, en mission chez les Onnontagués, brûlèrent deux personnes de sa suite, et lâchèrent leurs guerriers sur la colonie ; ils ne respiraient que massacre et vengeance. Mais leurs partis furent repoussés partout. Le pays, devenu depuis longtemps le théatre d'irruptions sanglantes, commençait à se couvrir çà et là d'ouvrages palissadés et munis de canons : ces ouvrages renfermaient ordinairement l'église et le manoir seigneurial. A la première alarme, toute la population courait s'y réfugier. Chaque village était prêt à combattre, c'est-à-dire prêt à répéter les scènes du moyen âge, lorsque l'Europe chancelait encore entre la civilisation et la barbarie. Les annales canadiennes ont conservé le souvenir de plusieurs défenses héroïques de ces petits forts, contre lesquels vint toujours se briser le courage indiscipliné des sauvages.

Les plus célèbres de ces défenses sont celle de Mme. de Verchères en 1690, et celle de sa fille deux ans après. Surprises l'une et l'autre pendant qu'elles étaient seules ou presqus seules, elles eurent chaque fois à peine le temps de fermer les portes du fort où elles se trouvaient. Sans se déconcerter ni perdre courage, elles tirèrent le canon, prirent les fusils et s'en servirent avec tant d'adresse, en se multipliant et en se montrant successivement sur différents points, que les barbares, croyant le fort défendu par plus de monde, avaient fini les deux fois par se retirer, après l'avoir tenu bloqué pendant plusieurs heures. La fréquence du danger avait aguerri la population ; les femmes et les enfants se battaient comme les hommes. Dans un combat, où un parti de sauvages s'était retranché dans une maison et se

défendait avec désespoir, on vit des assaillants s'avancer jusqu'auprès des fenêtres et en arracher par la chevelure les sauvages qui se présentaient pour tirer.

Le plus grand mal de cette petite guerre, c'est qu'une partie des terres ne pouvait être ensemencée, et qu'il en résultait une disette, qui allait toujours en augmentant.

On s'attendait en Canada à voir reprendre par mer et par terre l'expédition contre la ville de New-York, de bonne heure dans l'été de 1691. Mais l'orage grossissait toujours en Europe contre Louis XIV. L'accession de l'Angleterre à la coalition exigeait un nouveau déploiement de forces. M. de Seignelai écrivit à M. de Frontenac que le roi avait trop d'ennemis à combattre en Europe pour pouvoir envoyer des secours en Amérique, et qu'il fallait abandonner pour le moment le projet d'envahir les colonies anglaises. Il lui recommandait en même temps d'employer le crédit qu'il s'était acquis sur l'esprit des Iroquois, pour faire une paix solide et honorable avec eux, et de tâcher surtout de réunir les habitants dans des bourgades faciles à défendre contre les sauvages.

M. de Frontenac, qui avait étonné l'ennemi par la vigueur de ses attaques, se mit alors en frais de tirer parti de l'effroi qu'il avait causé, pour obtenir des conditions avantageuses. Toutes les nations du Nord et de l'Ouest avaient été des alliés fidèles jusqu'au moment où les cantons leur avaient fait comprendre qu'il y avait moins d'avantage à commercer avec les Canadiens qu'avec les Anglais, parce que ceux-ci vendaient leurs marchandises à meilleur marché et payaient les pelleteries plus cher. Elles s'étaient dès lors refroidies ; enfin l'irruption heureuse des Iroquois dans l'île de Montréal avait changé leur refroidissement en mépris. Plusieurs sauvages, qui appartenaient à ces diverses nations, avaient été témoins du massacre de Lachine, et étaient rentrés chez eux avec la conviction que les Français succomberaient sous les efforts de leurs ennemis victorieux. On aurait dit qu'ils ressentaient une secrète joie de se voir délivrés d'un allié incommode, qui avait été plutôt leur maître que leur ami. Ils oubliaient déjà les services qu'ils en avaient reçus, et les dangers qu'ils courraient s'ils restaient seuls abandonnés à l'ambition de leur implacable ennemi. Mais la main

puissante du comte de Frontenac ramena bientôt toutes ces peuplades dans leur ancienne alliance.

Il commença, suivant ses ordres, par la confédération iroquoise. Il n'eut pas besoin d'ouvrir les négociations, car tout en faisant la guerre, le Canada maintenait toujours, au moyen des missionnaires, des relations diplomatiques avec quelques-unes des tribus confédérées. Il avait conquis l'amitié des chefs iroquois ramenés de France, et surtout la confiance d'Ouréouharé, le plus important d'entre eux. Sur le conseil de ce chef, il renvoya quatre Iroquois dans les cantons avec l'ambassadeur qu'il avait trouvé à Montréal à son arrivée. Ouréouharé les chargea de dire à leurs compatriotes qu'ils retrouveraient toujours dans le gouverneur les qualités qui les avaient charmés autrefois, et qu'ils pourraient faire la paix avec lui à des conditions favorables.

Les cantons tinrent un conseil dans le mois de janvier pour discuter les recommandations d'Ouréouharé. Quatre-vingts chefs y assistèrent. Les délibérations furent longues à cause de la négociation entamée avec les Outaouais et les autres sauvages occidentaux, et surtout à cause de la présence d'un député de la Nouvelle-York, qui faisait tous ses efforts pour empêcher le rétablissement de la paix. Frontenac, qui soupçonnait ce qui se passait, témoignait de la mauvaise humeur. Il fut choqué surtout du délai qu'on mit à discuter ses propositions. Lorsque l'ambassadeur iroquois, revenu dans le mois de mars avec la réponse des cantons, voulut montrer de la hauteur et parler comme l'envoyé d'une nation redoutable, le gouverneur indisposé contre lui refusa de le voir ; ce qui l'humilia d'autant plus que le gouverneur affectait en même temps de montrer une grande politesse aux personnes de sa suite. Frontenac chargea ensuite Ouréouharé, qui partait pour les cantons, de huit colliers, avec ordre de les présenter de manière à faire croire que le gouverneur français n'y était pour rien. L'habileté et la noblesse qu'il mettait dans toutes ces négociations eurent un bon effet, et si la paix ne fut pas immédiatement conclue, les Iroquois perdirent dès lors beaucoup de leur fierté.

Cependant les colonies anglaises, menacées d'une invasion qu'elles ne croyaient qu'ajournée, et tenues continuellement dans la terreur par les troupes canadiennes, qui allaient porter leurs

ravages jusqu'aux portes de leurs capitales, résolurent de faire un grand effort pour s'emparer de toute la Nouvelle-France. Lorsqu'elles comparaient leurs forces à celles du Canada, et ne se surprenaient point à trembler sous la hache de nos guerriers, elles s'étonnaient qu'un si petit peuple pût troubler ainsi leur repos, et elles pensaient qu'avec de la bonne conduite elles pourraient faire la conquête de Québec. Elles résolurent de discuter sérieusement ce projet et nommèrent dans cette vue des députés, qui s'assemblèrent à New-York dans le mois de mai, et donnèrent à leur réunion le nom de congrès, nom devenu fameux depuis. Il fut décidé dans ce congrès d'attaquer le Canada à la fois par terre et par mer. Deux mille hommes, appuyés de quinze cents Iroquois et autres sauvages, devaient l'envahir par le lac Champlain. On voulut demander à l'Angleterre des vaisseaux et des troupes pour remonter le Saint-Laurent et attaquer Québec, après avoir enlevé l'Acadie ; un agent fut envoyé à Londres pour solliciter ce secours. C'était au moment même où, menacée d'une invasion en Irlande par Jacques II, après la bataille navale de Beachy, gagnée par Tourville, cette puissance voyait la suprématie des mers lui échapper. L'agent ne put rien obtenir.

Malgré ce contretemps fâcheux, les colonies, comptant sur la grande supériorité numérique de leurs forces, décidèrent d'exécuter leur projet seules, et, sans attendre, elles donnèrent l'ordre d'armer immédiatement une flotte et de lever des troupes de terre en nombre suffisant. Une ardeur toute guerrière s'était emparée de cette population commerçante. L'armée de terre, chargée de pénétrer en Canada par le lac Champlain, fut mise sous les ordres du général Winthrop. Le chevalier Guillaume Phipps eut le commandement de la flotte destinée à s'emparer de l'Acadie et de Québec. Phipps, natif de Pemaquid et fils d'un forgeron, avait été berger dans sa jeunesse. Après avoir appris le métier de charpentier, il s'était fait un navire dans lequel il avait commencé à naviguer ; il devint bientôt bon marin. Promu au commandement d'une frégate, il réussit à retirer d'un galion espagnol, submergé sur les côtes de Cuba, pour la valeur de 300,000 livres sterling en or, en argent, en perles et en bijouteries. Cette trouvaille, qui avait ébloui les yeux de l'Angleterre, valut à son auteur le titre de chevalier.

Quelque temps après son expédition contre Québec, il fut nommé gouverneur du Massachusetts, et mourut en 1693 à Londres, où il avait été appelé pour répondre à des accusations portées contre lui.

Cet heureux aventurier, chargé de l'attaque des possessions françaises du côté de la mer, cingla d'abord vers l'Acadie, qui reçut à cause de sa position entre Québec et Boston ses premiers coups. Si cette province tombait en son pouvoir, elle devenait son point d'appui et, en cas de revers, son point de ralliement. Le succès de son expédition devait entraîner la prise de tout le Canada. Depuis le traité de Breda, l'Acadie avait été inquiétée par les corsaires, qui rôdaient quelquefois sur ses côtes; au dedans elle était demeurée dans son état habituel de léthargie et de langueur, dont elle ne sortait que quand elle entendait le canon résonner à ses portes. Mais tandis qu'elle restait stationnaire, la Nouvelle-Angleterre avait parcouru un chemin prodigieux. Aussi, à la rupture de la paix, l'Acadie se trouva-t-elle tout à fait incapable de se défendre. Sa faiblesse était telle, qu'un simple corsaire portant cent dix hommes, s'était emparé de Pantagoët, où M. de Chambly, qui avait remplacé le chevalier de Grandfontaine comme gouverneur, faisait sa résidence. Les ennemis s'étaient aussi emparés du fort de Jemset sur la rivière Saint-Jean, où commandait M. de Marson.

La cour s'était contentée d'envoyer de temps à autre dans cette province des commissaires pour faire rapport sur l'état du pays. Dans le rapport que fit M. de Meules en 1685, la population était portée à 900 âmes, ce qui pouvait en donner à peu près 1000 à la reprise des hostilités. Tous ces agents faisaient des recommandations, qui n'étaient jamais écoutées. Talon lui-même visita la contrée en 1672, en retournant en Europe, où il était appelé pour traiter avec le chevalier Temple, qui avait manifesté à Colbert le désir de se retirer sur les terres de France. Le roi voulait accorder à Temple avec d'autres faveurs des lettres de naturalisation. Comme cet homme avait des talents et de la fortune, on attendait de grands avantages de cette négociation pour l'Acadie où il parlait de s'établir ; mais les nuages qui couvraient la faveur du diplomate anglais à la cour de Londres se dissipèrent, et cette affaire n'eut pas de suite.

Quelque temps avant la guerre, Louis XIV avait envoyé un nouveau commissaire en Amérique, M. Paquine, qui avait recommandé de fortifier La Hève, Canceau et Pantagoët, et d'abandonner Port-Royal, parce que l'accès en était difficile et que ce poste était à la fois trop éloigné du cap Breton, du Canada et de Terreneuve, pour en être secouru à temps en cas d'attaque. Il avait aussi suggéré d'ouvrir un chemin entre ce dernier poste et le Canada. Talon en avait autrefois commencé un du côté de Québec.* Mais l'on délibérait encore sur l'exécution de ces recommandations, que le gouverneur approuvait, lorsque Phipps parut.

L'escadrille de Phipps, composée d'une frégate de 40 canons, de deux corvettes et de transports, portant 700 hommes de débarquement, était arrivée trop tard pour secourir en passant, comme elle en avait l'ordre, le fort de Kaskébé, situé dans le pays qui forme aujourd'hui l'État du Maine, et qu'on savait attaqué par les Français : le fort venait de se rendre à M. de Portneuf. Elle avait alors continué sa route vers Port-Royal, devant lequel elle arriva le 20 mai.

Il n'y avait que soixante et douze soldats dans cette capitale, et les fortifications étaient en ruines.† Le gouverneur, M. de Manneval, ne songea pas même à se défendre. Il obtint une capitulation honorable, que Phipps, en découvrant la faiblesse de la garnison et le mauvais état de la place, ne se fit aucun scrupule de violer. A l'exemple de Charnisey, il pilla les habitants ; car dans cette contrée lointaine on pouvait tout faire impunément : le mal comme le bien restait inconnu. Après avoir forcé les Acadiens à prêter serment de fidélité à l'Angleterre, Phipps nomma six magistrats pour maintenir l'ordre, et remit à la voile, emmenant M. de Manneval prisonnier. De là il cingla vers Chedabouctou, où M. de Montorgueil, qui occupait un fort avec quatorze hommes, fit une si vigoureuse défense, qu'il l'obligea d'y mettre le feu. A l'île Percée, Phipps ne laissa rien debout ; il brûla jusqu'à l'humble chapelle des habitants ; puis, chargé de dépouilles, il retourna dans son pays. Ces faciles succès semblaient d'un heureux augure pour l'entreprise principale qui restait à exécuter, la conquête de Québec.

* *Documents de Paris.*

† *Documents de Paris.*

Après son départ, l'Acadie resta exposée aux déprédations de deux corsaires, qui incendièrent Port-Royal, massacrèrent quelques habitants, et enlevèrent, presqu'aux yeux du chevalier de Villebon, qui arrivait d'Europe, le navire qui l'avait amené et sur lequel se trouvaient encore les présents pour les sauvages. Malgré cette perte, les sauvages protestèrent de leur fidélité à la France, et déclarèrent que, puisqu'ils avaient reçu de la poudre et des balles, ils étaient satisfaits, et qu'ils rendraient bon compte des ennemis. On a vu en effet qu'ils n'avaient pas besoin d'être sollicités pour agir. Ils avaient plusieurs sujets de plainte contre les Anglais, qui avaient mis peu de soin à remplir fidèlement les traités conclus avec eux.* Le temps qui s'était écoulé depuis que le perfide Waldron avait fait tomber 400 de leurs guerriers dans un piége à Cocheco par trahison, n'avait fait qu'irriter leur soif de vengeance. Ils virent arriver avec joie le moment de la satisfaire. Waldron fut leur première victime. Ils le surprirent sur la frontière, à Dover, où il faisait ordinairement sa résidence. Il avait alors plus de quatre-vingts ans; les sauvages le firent asseoir dans un fauteuil placé sur une table, et lui demandèrent avec ironie : Qui va juger maintenant les hommes de la race rouge ? Au milieu des cris et des railleries, ils lui coupèrent le nez, les oreilles, et lui firent subir mille autres cruautés, jusqu'à ce qu'épuisé par la perte de son sang, il tombât de son siége sur la pointe de son épée, qu'un de ses bourreaux avança sous lui. Cette vengeance fut le signal des hostilités.

M. de Villebon reprit paisiblement possession de l'Acadie, que les Anglais n'avaient pu garder; le chevalier Nelson, envoyé de Boston pour gouverner cette province, tomba entre les mains des Français avec le vaisseau qui le portait. Pendant ce temps, l'Angleterre, qui se croyait encore maîtresse du pays, donnait l'ordre de le réunir au Massachusetts. Il paraît qu'à cette époque le cabinet de Londres avait résolu de former une confédération de toutes les colonies, depuis la Nouvelle-Écosse jusqu'à la baie de Delaware, afin de les maintenir dans l'obéissance en mettant leurs intérêts en opposition, et surtout afin de mettre une barrière au développement de la Nouvelle-France.*

---

* Belknap: *History of New-Hampshire.*

* *Lettre officielle de M. Blaithwait à M. Randolph*, (1687.) "This union, dit-il, besides other advantages, will be terrible to the French and make them proceed with more caution than they have lately done."

L'amiral Phipps achevait à Boston les préparatifs de l'expédition contre Québec. La flotte réunie comptait trente-cinq voiles et portait deux mille hommes de troupes de débarquement. Les habitants de la ville voyaient avec orgueil, du rivage, cette force imposante, qui était composée seulement d'Américains, d'enfants du pays, car la métropole n'avait fourni aucun secours. Le Canada pouvait-il lui resister Les colonies anglaises allaient donc proclamer par cette conquête, sans doute pacifique, leur puissance et leur supériorité incontestables. Ils se disaient encore qu'un pareil sacrifice d'hommes et d'argent était un témoignage assez éclatant de patriotisme et de loyauté, pour leur mériter la faveur du roi et le rétablissement de l'ancienne constitution. Il paraît qu'en effet c'était principalement dans ce but qu'ils avaient offert avec tant d'empressement à l'Angleterre de l'aider à s'emparer des possessions françaises.†

C'est alors que M. de Frontenac apprit les préparatifs formidables que faisait la Nouvelle-Angleterre pour envahir le Canada. Il n'est guère permis de douter que, si la flotte de l'amiral Phipps et l'armée du général Winthrop avaient pu combiner leurs opérations, le pays, attaqué à la fois à ses deux extrémités, n'eût couru le plus grand péril, parce que cette double attaque l'eût obligé de diviser ses forces, et que toutes ses forces réunies n'excédaient point la plus faible des deux armées envahissantes. Mais la fortune et le courage brisèrent cette dangereuse combinaison, et dissipèrent les craintes qu'elle avait fait naître.

Les troupes du général Winthrop, levées, armées et enrégimentées à la hâte, étaient campées sur les bords du lac George, attendant l'arrivée de l'amiral Phipps dans le fleuve Saint-Laurent pour marcher sur Montréal, lorsqu'une épidémie éclata au milieu d'elles, se communiqua aux Iroquois auxiliaires, et fit périr en quelques jours plus de 300 hommes. Les sauvages, effrayés par cette mortalité, se hâtèrent de quitter les Anglais, qu'ils accusaient de les avoir empoisonnés. L'armée de Win-

† "There was a still further inducement, they hoped to recommend themselves to the King's favour and to obtain the establishment of their government." Hutchinson: *The History of Massachusetts Bay.* On a vu ailleurs comment leur constitution avait été abolie.

throp, déjà découragée par la division qui s'était mise parmi les chefs, et affaiblie maintenant par la contagion, se retira d'abord à Albany, et finit par abandonner tout à fait ses drapeaux. Ainsi se dissipa le nuage qui, du haut des montagnes du lac George, menaçait le Canada du côté du couchant. A la première nouvelle des mouvements de cette armée, le comte de Frontenac avait fait rassembler les troupes, les milices et les sauvages qui étaient à sa disposition. Douze cents hommes s'étaient trouvés bientôt réunis à la Prairie-de-la-Magdeleine, pour disputer le terrain aux ennemis sur la rive droite du Saint-Laurent.

La retraite de Winthrop ôta au gouverneur une grave inquiétude : la saison commençait à être avancée ; il put croire que l'attaque de l'Acadie avait occupé trop longtemps l'amiral Phipps pour lui permettre d'entreprendre celle de Québec dans la même saison, et que c'était là probablement le motif de la retraite de l'armée de terre, s'il était vrai que les deux forces dussent agir simultanément. Il se préparait donc à redescendre à Québec, pour renvoyer chez eux les habitants qui avaient pris les armes à la première alarme, lorsqu'il reçut coup sur coup plusieurs messages du major Provot, qui commandait en son absence dans la capitale. Le premier lui apportait la nouvelle du départ de la flotte de Boston, suivant le rapport d'un sauvage, qui était venu par terre de la baie de Fundy en douze jours ; les autres messages lui annonçaient l'arrivée de cette flotte et ses progrès dans le fleuve. Il s'embarqua en toute hâte, donnant l'ordre aux gouverneurs de Montréal et des Trois-Rivières, M M. de Callières et de Ramesay, de le suivre à marches forcées avec toutes leurs forces, à la réserve de quelques compagnies, qu'ils laisseraient pour la garde de Montréal, et d'emmener avec eux tous les habitants qu'ils rencontreraient sur leur route. Frontenac parvint bientôt à la capitale, malgré les vents contraires et le mauvais temps, après avoir failli périr dans la légère embarcation qu'il avait choisie pour descendre plus rapidement le fleuve. L'ennemi était déjà au pied de l'île d'Orléans. C'était presqu'une surprise.

Mais le major Provot était un officier intelligent et capable d'agir dans un moment critique. Dans l'espace de cinq jours, il avait fait travailler avec tant d'activité aux défenses de la ville,

qu'il l'avait mise à l'abri d'un coup de main. Le gouverneur satisfait n'eut qu'à faire ajouter quelques retranchements. Il confirma l'ordre déjà donné aux milices des deux rives du fleuve, au-dessous de Québec, de se tenir prêtes à marcher au premier signal. Toute la population montrait un élan, une résolution, qui faisaient bien augurer du succès.

Les fortifications s'étendaient depuis le palais de l'intendant, au bord de la rivière Saint-Charles, jusqu'à l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la citadelle, sur la cîme du cap. C'étaient des palissades, qui se reliaient au château Saint-Louis, bâti en pierre et occupant une partie de cette ligne. Les palissades étaient défendues par trois petites batteries placées au centre et aux deux extrémités. Cette ligne protégeait la haute ville. D'autres ouvrages avaient été élevés à la basse ville sur les quais, et trois batteries avaient été dressées sous les intervalles des batteries supérieures. Outre ces défenses, la communication de la basse ville à la haute ville avait été coupée par des retranchements garnis de chevaux de frise. Les autres issues de la ville étaient barricadées.

La flotte anglaise parut en vue de Québec le 16 octobre au matin. L'amiral Phipps détacha un officier pour sommer la place de se rendre. Cet officier fut reçu sur le rivage ; on lui banda les yeux, et, avant de le conduire au château, on le promena longtemps autour de la ville, comme si l'on eût circulé parmi des chausse-trapes, des chevaux de frise et des retranchements. Les troupes faisaient pendant ce temps un grand bruit avec les armes et les canons, pour augmenter encore la surprise du parlementaire, car les Anglais croyaient la ville désarmée et hors d'état de se défendre. Aussi, lorsque le bandeau tomba de ses yeux, et qu'il se vit en présence du gouverneur, au milieu d'une salle remplie d'officiers, il resta confus et présenta sa sommation d'un air qui contrastait avec l'arrogance des termes qu'elle contenait. Il se remit cependant bientôt, tira sa montre, qu'il présenta à M. de Frontenac pour lui montrer qu'il était dix heures, et dit qu'il désirait qu'on le renvoyât à onze heures précises avec la réponse.

L'amiral Phipps demandait que les habitants du Canada se livrassent à sa discrétion, et il ajoutait qu'en bon chrétien il leur pardonnerait le passé. Le gouverneur piqué du manque de

convenance dans les termes de la sommation, répondit sur le même ton : " Je ne vous ferai pas tant attendre ; dites à votre général que je ne connais point le roi Guillaume ; que le prince d'Orange est un usurpateur, qui a violé les droits les plus sacrés du sang et de la religion en détrônant le roi son beau-père ; que je ne connais en Angleterre d'autre souverain légitime que Jacques II ; que votre général n'a point dû être surpris des hostilités qu'il dit avoir été faites par les Français dans la colonie de Boston, puisqu'il a dû s'attendre que le roi mon maître, ayant reçu sous sa protection le roi d'Angleterre, étant près de le replacer sur le trône par la force de ses armes, comme j'en suis informé, m'ordonnerait de porter la guerre en ces contrées chez les peuples qui se seraient révoltés contre leur prince légitime. Quand votre général m'offrirait, ajouta-t-il, des conditions plus douces, croit-il que, si j'étais disposé à les accepter, tant de braves gens y voulussent consentir, et voulussent me conseiller de me fier à la parole d'un homme qui a violé la capitulation qu'il avait faite avec le gouverneur de Port-Royal, d'un rebelle enfin, qui a manqué à la fidélité qu'il devait à son roi légitime, en oubliant tous les bienfaits qu'il en avait reçus, pour suivre le parti d'un prince qui se dit le libérateur de l'Angleterre et le défenseur de la foi, tout en détruisant les lois et les priviléges du royaume, et en renversant la religion de l'État. C'est ce que la justice divine, que votre général réclame dans sa lettre, ne manquera pas de punir quelques jours sévèrement." Le parlementaire demanda une réponse écrite. " Allez, lui dit M. de Frontenac, je vais répondre à votre maître par la bouche de mes canons ; qu'il apprenne que ce n'est pas de la sorte qu'on fait sommer un homme comme moi."

Les batteries de la basse ville ouvrirent le feu bientôt après. Les premiers coups abattirent le pavillon du vaisseau de Phipps ; des Canadiens allèrent l'enlever à la nage malgré un feu très-vif dirigé sur eux de la flotte. Ce drapeau a resté suspendu à la voûte de la cathédrale de Québec jusqu'à l'incendie de cette église pendant le siége de 1759.

L'ennemi fut deux jours sans rien faire, quoique son plan d'attaque eût été arrêté dès le matin de son arrivée. D'après ce plan, les troupes devaient débarquer au nord de la rivière Saint-Charles, pour être transportées dans des chaloupes sur la

rive opposée, c'est-à-dire au pied de la ville. Cette opération accomplie, la flotte devait s'approcher de la place, et détacher quelques-uns de ses vaisseaux comme pour jeter des soldats à terre vers Sillery. Pendant cette feinte, pour tromper sur le vrai point d'attaque, les troupes, déjà débarquées sur le bord de la rivière Saint-Charles, devaient gravir les hauteurs de Québec, et faire signal à la flotte de mettre à terre 200 hommes, qui s'élanceraient sur la basse ville, et de là sur la haute ville. Pour exécuter ce plan, 1300 hommes, sous les ordres du major Walley,* descendirent le 18 sur la grève de Beauport ; ils furent attaqués aussitôt par 2 à 300 Canadiens, qui, profitant habilement du terrain, marécageux et boisé en cet endroit, leur firent essuyer une perte d'une soixantaine d'hommes. C'est dans ce combat que furent tués M. de la Touche, fils du seigneur de Champlain, et le chevalier de Clermont, et que le vieux et brave commandant de ces milices, M. Juchereau de Saint-Denis, seigneur de Beauport, fut atteint par une balle, qui lui cassa le bras.

Cependant l'amiral Phipps, sans attendre que le major Walley eût emporté les hauteurs qu'il devait occuper derrière la ville avec les forces de terre, vint ranger sa flotte en bataille dans le port pour bombarder la ville. Il commença un feu très-vif. Nos batteries ripostèrent avec ardeur jusqu'à la nuit, offrant le spectacle grandiose d'un combat d'artillerie dans le magnifique bassin de Québec. Les détonations retentissaient de montagne en montagne, d'un côté jusqu'à la cîme des Alléghanys, et de l'autre jusqu'à celle des Laurentides, au milieu des éclairs et des nuages de fumée, qui roulaient sur le surface du fleuve et le long des flancs escarpés de la ville. La canonnade recommença le lendemain matin, mais elle diminua graduellement jusqu'à midi, qu'elle cessa tout à fait. La flotte anglaise était fort maltraitée. Le vaisseau amiral était percé en plusieurs endroits à faire eau, toutes ses manœuvres étaient coupées, et son grand mât était presque rompu. Phipps, n'ayant produit aucun effet sur la ville, donna l'ordre de la retraite, sans chercher à combiner davantage ses mouvements avec les troupes qui avaient été débarquées. Les vaisseaux défilèrent vers l'île d'Orléans. Les

* *Major Walley's journal of the expedition against Canada in* 1690, inséré au long dans l'*Histoire du Canada* de M. Smith.

troupes de Walley, qui n'avaient pu comprendre d'abord le bombardement précipité de la ville, furent surprises de la retraite de la flotte : mais elles ne voulurent pas se retirer sans faire elles-mêmes une tentative. Après avoir reçu cinq pièces de campagne dans la nuit, elles se mirent en mouvement le 20 de grand matin, protégées par une avant-garde et par des éclaireurs sur leurs flancs, pour forcer le passage de la rivière Saint-Charles. Elles côtoyaient cette rivière pour trouver un gué, lorsqu'elles rencontrèrent M. de Longueil et M. de Sainte-Hélène, à la tête de 200 volontaires, qui avaient chargé leurs fusils de trois balles, et qui, leur barrant le chemin, les arrêtèrent d'abord tout court, et les forcèrent ensuite à se réfugier dans un petit bois. Pendant l'engagement, M. de Frontenac lui-même s'était avancé avec trois bataillons sur la rive opposée, et les avait rangés en bataille, pour appuyer les volontaires en cas qu'il fussent obligés de reculer. Mais les fantassins ennemis prirent, comme la flotte, le parti d'abandonner la lutte. C'est dans ce dernier combat que M. de Sainte-Hélène reçut une blessure mortelle. C'était un homme d'esprit et l'un des officiers les plus intrépides du pays. Sa mort causa un regret universel parmi les Canadiens, qui l'aimaient comme ils aimèrent plus tard son frère d'Iberville.

Le jour suivant, les ennemis, pour masquer leur retraite, firent une dernière tentative, qui n'eut pas plus de succès que les autres, puis ils se rembarquèrent. Ils exécutèrent cette opération si précipitamment, au milieu d'une nuit obscure et orageuse, qu'ils abandonnèrent leur artillerie sur le rivage, quoiqu'il n'y eut personne à leur poursuite.

Ainsi, à la fin d'octobre, le Canada se trouva délivré de deux invasions dangereuses, dont l'une avait été dissipée par les maladies et l'autre par le courage des habitants. Deux des chefs canadiens furent anoblis pour leur bravoure : M. Hertel, qui s'était distingué à la tête des milices des Trois-Rivières, et M. Juchereau de Saint-Denis. La levée du siége de Québec fit assez de sensation à Paris, au milieu des victoires éclatantes que la France remportait alors sur l'Europe, pour que le roi en perpétuât le souvenir par une médaille ; mais il ne jugea pas à propos cependant de profiter du succès, comme le lui proposait le gouverneur, et d'employer l'une de ses escadres pour prendre

Boston et New-York, afin d'assurer par là les pêcheries de Terre-neuve et d'obtenir la soumission des Iroquois. La politique européenne faisait taire la politique coloniale, qui fut toujours regardée en France comme très-secondaire, parce que le théâtre de cette nation est l'Ancien-Monde, et que sa force consiste principalement dans ses armées de terre.

Dans sa retraite, la flotte ennemie fut assaillie par d'horribles tempêtes : un vaisseau fut jeté à la côte sur l'île d'Anticosti, où la plus grande partie de l'équipage périt de faim et de froid ; plusieurs autres bâtiments sombrèrent en mer et se perdirent corps et biens ; d'autres furent chassés jusque dans les Antilles. Le reste atteignit Boston avec peine. Plus de 1,000 hommes avaient péri par les maladies, par le feu et par les naufrages dans cette expédition malheureuse.

Les colonies anglaises avaient cru la conquête du Canada facile et assurée. Le retour de leur flotte vaincue et désemparée, les plongea dans la stupeur et les humilia profondément. Elles avaient compté sur les dépouilles des vaincus pour payer les frais de la guerre, et n'avaient pas pourvu à la solde des soldats, qui, revenus de l'expédition, furent sur le point de se mutiner, parce qu'elles n'avaient pas de quoi payer leur solde. Elles se hâtèrent d'établir un impôt ; mais les soldats ne voulurent pas attendre qu'il fût prélevé. Pour sortir d'embarras, elles eurent recours au papier-monnaie. Le papier qui fut mis en circulation dans cette circonstance, est l'un des premiers qui aient eu cours en Amérique.

On fit des lettres de crédit de deux schellings à dix louis, qui furent reçues comme de l'argent monnayé par le trésor. Ainsi le Canada, avec ses 11,000 habitants, avait repoussé l'invasion, et épuisé les ressources financières de provinces infiniment plus riches et vingt fois plus populeuses que lui.

La saison des grandes opérations était passée. Les parties belligérantes se retrouvaient au point où elles étaient au début de la campagne, puisque l'Acadie était retombée d'elle-même, comme on l'a vu, sous ses anciens maîtres. Par suite de la guerre, les colonies furent en proie à une disette extrême. En Canada l'on fut obligé de faire nourrir les troupes par les habitants. L'argent avait disparu, et il fallut émettre une nouvelle monnaie de carte. Les denrées et les marchandises n'avaient

plus de prix ; les munitions de guerre manquaient, et l'intendant fut obligé de faire fondre les gouttières des maisons et les poids de plomb pour faire des balles. On avait perdu aussi un grand nombre d'hommes.* La Nouvelle-Angleterre ne souffrit pas moins de la famine. Son commerce était presque anéanti, et l'océan était infesté de corsaires : les seuls armateurs de Saint-Malo avaient pris seize navires de Boston. Les campagnes étaient en friche, et les habitants furent obligés de se réfugier dans la ville pour échapper au fer des sauvages et pour trouver des vivres. Dans l'hiver, les Abénaquis dévastèrent plus de cinquante lieues de pays, et détruisirent la petite ville d'York de fond en comble.

Les Iroquois, qui avaient vu le Canada près de succomber, avaient voulu, vers la fin de la campagne, se retirer de la lutte, afin d'intervenir ensuite entre les parties belligérantes comme puissance neutre, car s'ils ne pouvaient pas les dominer, ils cherchaient toujours à tenir la balance entre leurs voisins, et surtout entre les Français et les Anglais. Voici comment raisonnaient ces barbares, qui semblaient avoir étudié la politique dans les vieux cabinets de l'Europe. " Placés entre deux peuples européens, chacun assez fort pour nous exterminer, disaient-ils, également intéressés à notre destruction, lorsqu'ils n'auront plus besoin de notre secours, que nous reste-t-il à faire, sinon d'empêcher que l'un d'eux ne l'emporte sur l'autre ? Ils seront alors forcés de briguer notre alliance ou même d'acheter notre neutralité." Pour agir d'une manière conforme à cette adroite politique, ils envoyèrent demander la paix en Canada, où l'on crut que c'était un stratagème des Anglais pour donner le change sur quelque projet qu'ils méditaient. M. de Frontenac chargea M. de Callières de faire traîner la négociation en longueur : le moyen, suivant lui, d'engager les sauvages à traiter, était de leur faire voir qu'on ne le désirait pas. En même temps, il invita les Outaouais à continuer leurs hostilités, et écrivit à Paris, à M. de Pontchartrain, qui venait de remplacer M. de Seignelai au ministère de la marine, qu'il n'y avait que la prise de New-York et le bombardement de Boston qui pussent rassurer la Nouvelle-France et désarmer les cantons ; il fallait aussi se rendre maître des pêcheries de Terreneuve, en s'empa-

* Correspondance officielle.

rant de toute l'île, dont les Anglais occupaient la plus belle partie ; cette conquête donnerait au royaume un commerce de plus de 20 millions, et serait plus avantageuse que celle des Indes. " Je ne sais, disait-il dans une autre dépêche, si ceux qui vous ont précédé ont fait attention à l'importance qu'il y a de se rendre maître de toutes les pêcheries, et à l'avantage qu'elles apporteraient au commerce du royaume ; mais rien ne saurait rendre votre ministère plus illustre, que d'engager le roi à entreprendre cette conquête. Je la crois plus importante que ne le serait celle de toutes les Indes, dont les mines s'épuisent, au lieu que celles-ci sont intarissables." Frontenac, comme Talon, revenait souvent sur l'importance de la pêche. Il croyait que les colonies anglo-américaines ne faisaient tant d'efforts pour s'emparer de la Nouvelle-France, qu'afin de rester maîtresses des parages poissonneux de Terreneuve, et que l'Angleterre ne les appuyait que parce que cette industrie était la base la plus solide de sa marine. On vit pendant cette guerre les marchands de Boston payer des droits aux Acadiens pour avoir seulement la permission de pêcher sur leurs côtes.

Cependant les Iroquois, qui avaient cru que les Français s'empresseraient d'accueillir leur proposition, s'étonnèrent, après avoir attendu quelque temps, de les trouver si lents à se décider, et ils perdirent tout à fait espérance lorsqu'ils virent les Outaouais continuer les hostilités. Ils supposèrent que ces derniers n'agissaient ainsi que par les conseils de Frontenac, et ils reprirent les armes. Ils se campèrent au nombre de mille à l'embouchure de la rivière des Outaouais, pour lancer de là leurs bandes sur le haut de la colonie. Ces bandes étaient beaucoup plus difficiles à atteindre qu'à vaincre, car la nouvelle de leur apparition arrivait souvent avec celle de leur retraite. Des corps volants furent organisés pour les surveiller et pour prévenir les surprises. Cette petite guerre, où les habitants rivalisaient d'ardeur, de patience et de courage avec les troupes, ne causait pas alors autant de dérangement dans les habitudes qu'elle le ferait aujourd'hui, parce que l'on était accoutumé depuis longtemps à cette existence mobile et aventureuse, à cette lutte de guérillas, où la valeur personnelle avait de nombreuses occasions de se distinguer ; mais elle harassait néanmoins beaucoup les milices. Quoique l'on fût plus que vengé

des ravages des Iroquois par ceux que commettaient les Abénaquis dans la Nouvelle-Angleterre, où se passaient les mêmes scènes de massacres et de dévastations, Frontenac, voyant que le roi ne pouvait lui envoyer de secours pour seconder l'énergie qu'il voulait donner aux opérations, fit une faute de ne point traiter avec les Iroquois, à la peine même de passer pour plus facile que de coutume ; car en continuant les hostilités, il exposait le pays aux déprédations de ces hordes insaisissables, et s'exposait lui-même au reproche qui avait été adressé à son prédécesseur, de ne pouvoir protéger la colonie.

La politique des deux gouvernements coloniaux, français et anglais, consistait alors à se détacher réciproquement leurs alliés pour s'en faire des amis. Il serait aujourd'hui superflu d'entrer dans le détail des négociations conduites simultanément par les deux nations avec les tribus indigènes pour parvenir à ce but. Les sauvages embarrassés prêtaient souvent l'oreille aux deux partis, et donnaient des espérances trompeuses à l'un et à l'autre. Il reste une masse prodigieuse de documents relatifs à ces négociations, qui se poursuivaient en temps de guerre comme en temps de paix, mais qui devenaient plus actives lorsqu'on avait les armes à la main. Les Français cherchaient à s'attacher les Iroquois, les Anglais voulaient acquérir l'alliance des Abénaquis, et toute l'adresse de la diplomatie était mise en jeu par chacune des deux nations pour faire échouer les efforts de sa rivale. On appuyait des deux côtés ses raisons de riches présents ; et, pour satisfaire l'humeur guerrière des sauvages, on adoptait leur cruel mode de guerre, qui faisait des colonies un vaste théâtre de brigandages et de ruines. On donnait en Canada dix écus pour un Iroquois tué, et vingt écus pour un Iroquois prisonnier. Cette dernière prime fait honneur à l'humanité du gouvernement français ; elle fut établie pour engager les sauvages à ne point massacrer leurs prisonniers, comme c'était leur coutume. Dans les colonies anglaises on était plus marchand et moins humain : on ne donnait point de prime pour les prisonniers. Un soldat recevait dix louis pour la chevelure d'un sauvage ; un volontaire en recevait vingt, et s'il faisait la chasse à ce sauvage comme à une bête fauve, il avait droit à cinquante louis par chevelure. Cette différence, du reste, s'explique par le caractère des deux peuples. Le commerce anglais détestait les in-

digènes; les Français, moins spéculateurs que leurs voisins, écoutaient plus volontiers les missionnaires, qui recommandaient la prime du prisonnier par motif de religion.

C'est pour engager les Iroquois à continuer leurs déprédations et les empêcher de faire la paix, que le major Schuyler, de la Nouvelle-York, se mit à la tête d'un corps de soldats et de sauvages, en 1691, pour faire une pointe sur Montréal.* Cet officier, qui joignait une grande activité à beaucoup de bravoure, surprit, dans la nuit du 10 août, le camp de 700 à 800 hommes que le gouverneur avait fait établir sous le fort de la Prairie-de-la-Magdeleine à la première nouvelle de sa marche. Il se glissa le long de la hauteur sur laquelle était le fort, à trente pas du fleuve, pénétra jusque dans le quartier des milices, sur la gauche, qu'il trouva dégarni, et s'y logea. L'alarme fut aussitôt répandue ; M. de Saint-Cyrque, qui commandait en l'absence de M. de Callières, marcha sur-le-champ à l'ennemi. Schuyler opposa d'abord une vive résistance ; mais, lorsqu'il se vit sur le point d'avoir toutes les troupes sur les bras, il prit le parti de se retirer. Il se dirigeait vers la rivière Richelieu en bon ordre, lorsque tout à coup il se trouva face à face avec M. de Varennes, que Frontenac envoyait pour protéger Chambly avec un détachement d'habitants et de sauvages. Sans hésiter, Schuyler attaqua M. de Varennes avec une fureur qui eût déconcerté un chef moins ferme et moins habile que lui. Le commandant canadien fit mettre sa troupe ventre à terre derrière deux gros arbres renversés, pour essuyer le premier feu des ennemis, puis il les chargea à son tour avec tant d'ordre et de vigueur qu'il les rompit partout, malgré les efforts de Schuyler, qui rallia ses soldats deux fois ; et, après une heure et demie de combat, il les mit complétement en fuite. Ils laissèrent un grand nombre de morts sur le champ de bataille, avec leurs drapeaux et les bagages, qui devinrent les trophées du vainqueur. Le Ber Duchêne se distingua encore à la tête des Canadiens, et fut blessé mortellement. Les sauvages combattirent avec beaucoup de bravoure. La perte des Français fut con-

* Un document intitulé "*A modest and true relation, etc*," qui fait partie de la collection de M. Brodhead, ne porte le nombre de ces troupes qu'à 266 hommes dont 146 sauvages, et dit qu'on ne perdit que 37 hommes dans l'expédition. Mais ce rapport est évidemment inexact.

sidérable relativement à leur nombre ; ils eurent six officiers tués ou mortellement blessés : ce qui fait voir l'acharnement du combat, où les ennemis étaient deux contre un.

Les troupes de Varennes, qui étaient en marche depuis trois jours par des chemins affreux, sans pouvoir prendre de repos et presque de nourriture, car elles manquaient de vivres, étaient tellement épuisées de fatigue qu'elles ne purent poursuivre les fuyards.

Cet échec n'empêcha pas les Iroquois de continuer à se montrer sur les deux rives du fleuve. Leurs guerriers rôdaient sans cesse dans la campagne. Ils surprirent et brûlèrent Saint-Ours et Contrecœur. Une de leurs bandes fut détruite dans l'île Bouchard, une autre fut dispersée aux Chats ; il fallait se tenir retranché partout, et aller armé et par troupes aux champs, pour ne pas être surpris comme les cultivateurs de Saint-François, qui furent attaqués à l'improviste et presque tous massacrés. On parla même d'une nouvelle invasion de huit cents hommes. Le gouverneur, qui avait déjà envoyé une expédition inutile vers les cantons, donna l'ordre à 600 hommes d'aller attaquer au milieu de l'hiver les Agniers, les plus acharnés de tous les Iroquois contre le Canada. Ils partirent de Montréal à la fin de janvier, détruisirent les trois bourgades de cette belliqueuse tribu et firent un nombre considérable de prisonniers. Vers le même temps, pour rompre le traité que les Abénaquis venaient de conclure à Pemaquid avec les Anglais, M. de Villieu entraînait 250 de ces sauvages à sa suite, tombait avec eux sur les établissements de la rivière Oyster, dans le Nouveau-Hampshire, brûlait les habitations, tuait ou emmenait en captivité une partie des habitants.

M. de Frontenac avait eu le dessein d'attaquer Albany en 1691 ; mais, faute de secours de France, il avait été forcé d'y renoncer. Québec était encore le point menacé du côté de la mer. Phipps, passé à Londres après sa défaite, demandait avec instance au gouvernement anglais de lui donner des vaisseaux ; les Américains s'offraient de fournir les hommes et l'argent. Dans le même temps, M. de Pontchartrain écrivait à Frontenac, que le roi aurait fait attaquer les colonies anglaises par mer si l'état des affaires l'avait permis ; mais qu'il n'en laisserait pas perdre l'occasion, et que pour le moment il bornait ses vues à ne pas se

laisser entamer. Ainsi des deux côtés on songeait à s'attaquer à la première occasion.

La France envoya seulement une escadre au Cap-Breton avec instruction d'intercepter la flotte anglaise, si l'expédition contre Québec était reprise, et laissa aux colons la tâche de se défendre contre les Iroquois. Ces sauvages empêchèrent encore d'ensemencer les terres en 1692. La population était nuit et jour à leur poursuite ; mais elle était trop faible pour leur fermer tous les passages, et leurs bandes, qui semblaient sortir du sol, parurent encore à Saint-Lambert, sur la rivière Yamaska, à la rivière du Loup, à Lachenaie, à l'île Jésus, et ailleurs, malgré leurs défaites. Ils furent atteints et taillés en pièces sur le lac Champlain et au lac des Deux-Montagnes. Ils furent battus encore au lac Saint-François et à Boucherville. Au reste, ces sauvages n'exerçaient plus les mêmes cruautés sur leurs prisonniers, parce qu'à leur exemple et par droit de représailles, on s'était mis à brûler ceux qu'on faisait sur eux.

Cependant, la France et la coalition se portaient de grands coups en Europe. Condé et Luxembourg, à la tête des armées françaises, luttaient avec leurs nombreux ennemis, conduits par la tête froide de Guillaume III. Celui-ci n'avait guère le loisir d'écouter les propositions de Phipps. Mais après la fameuse victoire de la Hogue, le taciturne monarque eut un moment de répit, et put prêter l'oreille à son amiral. Un nouvel armement fut organisé secrètement dans les ports de l'Angleterre contre la Martinique et contre le Canada. Mais on soupçonna en France ce qui avait lieu, car on avait sans cesse les yeux sur les entreprises de l'Angleterre, et mémoires sur mémoires étaient présentés aux ministres à Paris à ce sujet. Le roi écrivit à Frontenac qu'il allait lui envoyer tous les secours dont il avait besoin. Dans le même temps, Frontenac faisait augmenter les fortifications de Québec* et de Montréal, envoyait avertir les Abénaquis

* Il fit faire une redoute sur le cap aux Diamants, un fort au château Saint-Louis et les deux portes Saint-Louis et Saint-Jean. En démolissant en 1854 le vieux mur qui séparait l'enceinte du fort, d'avec le jardin qui en dépendait, on a trouvé une plaque de cuivre portant cette inscription en latin : L'an du salut mil six cent quatre-vingt treize, sous le règne du très-auguste, très-invincible et très-chrétien roi de France, Louis-le-Grand, 14e du nom, le très-excellent Louis de Buade, comte de Frontenac, pour la seconde fois gouverneur de toute la Nouvelle-France, les habitants rebelles

de se tenir prêts à marcher au secours du Canada, et ordonnait d'épier Boston et les cantons iroquois. Il ordonnait aussi aux milices des campagnes de marcher au secours de la capitale, et parcourait les côtes, au-dessous de Québec, pour faire retirer les habitants dans les bois avec leurs vivres, leurs meubles, les bestiaux, si l'ennemi paraissait dans le fleuve.

La flotte anglaise, commandée par le chevalier Francis Wheeler, devait, après avoir enlevé la Martinique, aller prendre des renforts à Boston et cingler vers Québec. Elle mit à la voile pour les Antilles au commencement de l'hiver de 1693. Les troupes qu'elle portait essuyèrent à la Martinique une défaite, qui les obligea de se rembarquer avec une perte de 900 hommes. Ce premier échec fut suivi de désastres beaucoup plus grands encore. Le chevalier Wheeler s'étant remis en route pour la Nouvelle-Angleterre, la fièvre jaune éclata à bord de ses vaisseaux, et lorsqu'il arriva à Boston, il avait déjà perdu 1300 matelots sur 2,000, et 1800 soldats sur 2,500 qui lui restaient après sa défaite aux Antilles. Pour comble de malheur, il communiqua la peste à la ville, qui fut décimée à son tour. Après tant de calamités, il ne pouvait plus être question d'aller attaquer Québec, et la flotte regagna l'Angleterre. Elle jeta en passant quelques boulets sur Plaisance. Les colonies anglaises, qui avaient fait des dépenses considérables pour lever des troupes, supplièrent enfin instamment leur métropole de leur faire avoir la paix.*

La France, que les échecs de l'ennemi avaient déjà vengée, attendit pour prendre une revanche plus complète jusqu'en 1696. Alors le ministère résolut, sur la proposition de M. Villebon, de faire sauter Pemaquid et de chasser les Anglais de tous les postes qu'ils occupaient dans l'île de Terreneuve et dans la baie

---

de la Nouvelle-Angleterre, trois ans auparavant, ayant été repoussés, mis en déroute et complétement vaincus par lui, lorsqu'ils assiégeaient cette ville de Québec, menaçant de renouveler le siége cette même année, a fait construire, aux frais du Roi, cette citadelle avec les fortifications qui y sont jointes, pour la défense de toute la patrie, pour le salut du peuple et pour confondre de nouveau cette nation perfide et envers son Dieu et envers son roi légitime.—Et il a placé cette première pierre.

* *Lettre du gouverneur Fletcher : London documents*, de la collection de M. Broadhead, à la secrétairerie d'Etat, Albany. Nous ne citerons désormais ces documents que sous le nom de *Documents de Londres*.

d'Hudson. En même temps, il ordonnait à Frontenac d'abattre à tout prix l'orgueilleuse confédération iroquoise, qui continuait les hostilités, malgré les dures leçons qu'elle avait reçues et qu'elle venait encore de recevoir dans l'île de Montréal, où ses guerriers avaient été complétement battus, et dans les pays de l'Ouest, où les Miâmis lui avaient tué plusieurs centaines d'hommes, et avaient anéanti les forces qu'elle avait sur les bords du lac Huron.

Le gouverneur voulut profiter de l'épuisement dans lequel tant de pertes avaient jeté la confédération, pour frapper un dernier coup ; et, pour préliminaire, il fit relever le fort de Frontenac, malgré les représentations de la Nouvelle-York et du gouverneur Fletcher, qui fit des présents considérables aux Iroquois pour les engager à le prendre et raser, s'il était possible. L'importance que les Anglais attachaient à cette position, justifiait le désir de M. de Frontenac de s'y maintenir. Bien des gens en Canada comme à Paris, entre autres l'intendant Champigny et le roi lui-même, ne partageaient pas cependant l'opinion du gouverneur. Le ministre lui envoya à ce sujet, en 1695, des ordres, qui arrivèrent trop tard pour être exécutés.

La lutte en Europe épuisait alors les ressources de la France. Le ministre avait d'abord voulu s'en tenir à son projet sur Terreneuve et la baie d'Hudson, et, tout en ordonnant de presser les Iroquois avec vigueur, il avait recommandé une économie sévère. Il avait observé qu'il n'y avait pas d'apparence que le roi pût supporter longtemps les dépenses de la guerre sur les frontières méridionales. Sa Majesté voulait que " les colons vécussent dans l'étendue de leurs établissements," c'est-à-dire, en d'autres termes, que tous les postes des pays d'en haut fussent évacués ; les sauvages de l'Ouest apporteraient leurs pelleteries à Montréal et à Québec : c'était, suivant elle, l'unique moyen de mettre fin à ces guerres dispendieuses avec les Anglais et les indigènes. Mais on vient de voir que dès l'année suivante la cour avait changé d'opinion.

Le but des Anglais était de s'emparer au moins du commerce de l'Ouest, s'ils ne pouvaient pas conquérir toute la Nouvelle-France. Par le plus étrange des raisonnements, le ministère aurait abandonné, en suivant sa première idée, les contrées mêmes dont l'Angleterre convoitait le plus ardemment la pos-

session ; on aurait évacué tous les postes du Mississipi et des lacs, auxquels les marchands canadiens attachaient tant d'importance, qu'ils avaient avancé des fonds au commencement de la guerre pour subvenir aux dépenses qu'ils occasionnaient. Le comte de Frontenac montra dans cette circonstance cette fermeté de caractère dont il avait déjà plus d'une fois donné des preuves. Convaincu du danger d'un mouvement rétrograde, il se détermina à désobéir à l'ordre positif du roi. En effet, dit Charlevoix, nous n'aurions pas eu plutôt évacué ces postes, que les Anglais s'en seraient emparés, et que nous aurions eu dès lors sur les bras toutes les peuplades de l'Ouest, qui, une fois réunies aux Anglais et aux Iroquois, auraient, dans une seule campagne, par leur supériorité numérique, obligé tous les Français de sortir du Canada.

Dans cette résolution, le gouverneur fit ses préparatifs pour une campagne vigoureuse contre les Iroquois. Deux mille trois cents hommes furent rassemblés à Lachine. Ils s'embarquèrent pour remonter les rapides du Saint-Laurent et parvinrent à Cataracoui, où ils s'arrêtèrent pour attendre un renfort de Michilimackinac. Après l'avoir attendu quelque temps en vain, ils traversèrent le lac Ontario, et atteignirent l'embouchure de la petite rivière Oswégo. Là, ils se divisèrent en deux corps, qui se mirent à remonter ce torrent, l'un par la rive droite et l'autre par la rive gauche. Comme ils approchaient de la bourgade des Onnontagués, ils aperçurent, le soir, une grande lueur au couchant. C'était la tribu qui brûlait son village avant de prendre la fuite. Les Onneyouths, une autre des cinq nations, vinrent tout effrayés demander la paix en suppliants. Le gouverneur leur répondit qu'ils ne l'auraient qu'à condition qu'ils quitteraient leur pays et s'établiraient en Canada. Ils se retirèrent, et le lendemain le chevalier de Vaudreuil fut détaché pour ravager leurs terres. Toute la population avait fui. On ne trouva qu'un vieillard assis dans une bourgade ; trop faible pour suivre sa tribu, ou dédaignant de fuir, il attendait avec un calme intrépide la mort horrible à laquelle il savait qu'on allait le destiner. Il fut abandonné aux sauvages, qui, au nombre de quatre cents, lui firent souffrir toutes sortes de cruautés. Cet homme héroïque ne poussa pas une seule plainte ; il reprocha seulement à ses bourreaux leur lâcheté de s'être

rendus les esclaves de ces vils Européens, dont il parla avec le dernier mépris. Outré de ses injures, un sauvage lui porta plusieurs coups de poignard. " Tu as tort d'abréger ma vie, lui dit l'Onnontagué mourant, tu aurais dû prolonger mes tourments pour apprendre à mourir en homme."

De ces deux cantons il ne resta que des cendres. Il fut question ensuite d'aller châtier les Goyogouins ; on parla même de bâtir des forts dans le pays ; mais lorsque l'on croyait M. de Frontenac décidé à exécuter ce plan, il donna l'ordre de la retraite, soit qu'il ne pût faire subsister son armée dans une contrée qui n'offrait partout qu'une vaste solitude, soit qu'après avoir désobéi à la cour, qui lui ordonnait d'évacuer les postes avancés de la colonie, il ne crût pas devoir conserver une conquête qui eût rendu les Iroquois plus implacables. D'ailleurs, son approche avait jeté l'alarme à Albany et à Schenectady. Ces deux villes, craignant d'être attaquées, avaient déjà fait demander des secours au Jersey et au Connecticut.

Cette campagne rendit aux Français toute leur influence sur les tribus indigènes. Un chef sioux vint du haut de la vallée du Mississipi se mettre sous la protection du grand Onnonthio. Il appuya les mains sur les genoux du gouverneur, et rangea ensuite vingt-deux flèches sur une peau de castor pour indiquer le nombre de bourgades qui lui offraient leur alliance. Jamais la situation du Canada n'avait été si bonne depuis le commencement de la guerre. Les Iroquois troublaient bien encore sur quelques points la tranquillité du pays, mais ils ne causaient nulle part de dommages sérieux.

Cet heureux état était dû à la vigilance et à l'énergie de M. de Frontenac. L'avantage qu'il avait su reprendre dans la guerre avec les seules ressources du Canada, avait eu l'effet de rendre ses alliés plus dociles et de le faire craindre lui-même des ennemis. Non-seulement il avait repoussé l'invasion, mais il allait être bientôt capable de seconder les projets de Louis XIV, et de porter la guerre, à son tour, chez les ennemis.

La sécurité qu'il avait rendue au pays ne désarma point cependant la jalousie de ceux que blessaient sa supériorité et son indépendance. Ces hommes, qui tremblaient au seul nom des Iroquois lorsqu'il revint au Canada, cherchèrent à ternir sa gloire dès qu'il eut éloigné le danger de leurs portes. La part qu'il

prenait à la traite des pelleteries, son caractère altier et vindicatif ne donnaient malheureusement que trop de prise à ses accusateurs ; mais était-il bien prudent de l'accuser lorsque l'on avait encore les armes à la main ? Les uns se plaignirent que, pour gagner l'estime de ses officiers, il jetait tout le poids de la guerre sur la milice et écrasait les habitants de corvées, ce qui faisait languir le commerce et empêchait le pays de fleurir. D'autres l'accusèrent d'accorder une faveur ouverte à la traite de l'eau-de-vie. Ces plaintes lui attirèrent quelque censure ; mais il fut maintenu à la tête de la Nouvelle-France, que, vu son âge avancé, il ne pouvait gouverner encore bien longtemps. Il fut nommé chevalier de Saint-Louis pour sa dernière campagne, honneur qui était d'autant plus grand qu'il était alors rarement accordé.

CHAPITRE III.

TERRENEUVE ET BAIE D'HUDSON.

1696-1701.

Continuation de la guerre; les Français reprennent l'offensive.—La conquête de Pemaquid et des possessions anglaises dans l'île de Terreneuve et dans la baie d'Hudson est résolue.—D'Iberville défait trois vaisseaux ennemis et prend Pemaquid.—Terreneuve: sa description; premiers établissements français; leur histoire.—Le gouverneur, M. de Brouillan, et d'Iberville réunissent leurs forces pour agir contre les Anglais.—Mésintelligence entre ces deux chefs; ils se raccommodent.—Ils prennent Saint-Jean, capitale anglaise de l'île, et ravagent les autres établissements.—Héroïque campagne d'hiver des Canadiens.—Baie d'Hudson; son histoire.—Départ de d'Iberville; dangers que son escadre court dans les glaces; beau combat naval qu'il livre; il se bat seul contre trois et remporte la victoire.—Naufrage.—La baie d'Hudson est conquise.—Situation avantageuse de la Nouvelle-France.—La cour projette la conquête de Boston et de New-York.—M. de Nesmond part de France avec une flotte considérable; le retard que cause la longueur de sa traversée fait abandonner l'entreprise.—Consternation des colonies anglaises.—Fin de la guerre: paix de Riswick (1797.)—Difficultés entre les deux gouvernements au sujet des frontières de leurs colonies.—M. de Frontenac refuse de négocier avec les cantons iroquois par l'intermédiaire de lord Bellomont.—Mort de M. de Frontenac; son portrait.—M. de Callières lui succède.—Paix avec toutes les tribus sauvages, confirmée solennellement à Montréal en 1701.—Discours du célèbre chef Le Rat; sa mort, impression profonde qu'elle laisse dans l'esprit des indigènes; génie et caractère de ce sauvage.—Ses funérailles.

L'Acadie était retombée sous la domination française, et l'ennemi rebuté avait abandonné le projet de conquérir le Canada. On se battait depuis sept ans, et tout le sang versé avait été en pure perte pour les Anglais, car ils n'avaient rien gagné. Après avoir été si longtemps exposé à leurs attaques, le Canada allait maintenant devenir l'agresseur, et mettre à exécution ses projets d'envahissement.

Les Anglais occupaient plusieurs postes fortifiés dans la baie d'Hudson, où ils faisaient la traite des pelleteries qui sont plus

belles là que partout ailleurs. Ils étaient maîtres aussi de la plus belle partie de Terreneuve, qu'ils avaient bordée de nombreuses pêcheries. En 1692, ils avaient relevé Pemaquid de ses ruines, pour avoir une espèce de possession du pays des Abénaquis, et pour étendre ensuite leur influence sur toutes ces tribus guerrières. Le cabinet français, voyant que Tourville avait repris la suprématie sur l'océan, résolut d'en profiter pour détruire ce fort, qui menaçait l'Acadie, et pour chasser en même temps les Anglais de l''île de Terreneuve et de la baie d'Hudson. D'Iberville, dont la parole avait déjà un grand poids à Paris dans les affaires de l'Amérique, avait représenté que dans l'intérêt du royaume il fallait arrêter les progrès de rivaux plus souvent ennemis qu'amis, et qu'en détruisant tous leurs postes à Terreneuve, on y ruinerait leur commerce, et l'on se déferait de voisins trop puissants. Ses conseils furent écoutés, et il fut chargé de s'emparer de Pemaquid, et d'expulser, avec l'aide de M. de Brouillan, gouverneur des possessions françaises dans l'île, tous les Anglais de Terreneuve.

Il mit à la voile de Rochefort avec deux vaisseaux, et vint jeter l'ancre dans la baie des Espagnols, au Cap-Breton, où il trouva des lettres du gouverneur de l'Acadie. Le chevalier de Villebon l'informait que trois vaisseaux anglais croisaient devant le port de Saint-Jean, et que, trop faible pour résister, il s'était retiré vers le haut de la rivière, afin de ne pas s'éloigner du voisinage des sauvages attachés à la cause française.

A cette nouvelle, d'Iberville remit en mer, après avoir pris à son bord, pour grossir ses forces, une cinquantaine de sauvages, et il cingla vers l'embouchure de la rivière Saint-Jean, où il trouva les trois vaisseaux ennemis encore en croisière. L'un d'eux était le Newport. D'Iberville donna sur-le-champ l'ordre d'attaquer. Le combat fut court, mais extrêmement vif. Le Newport, qui portait 24 canons, fut démâté et pris. Les deux autres vaisseaux durent leur salut à une brume épaisse, qui s'éleva tout à coup et qui les déroba à la poursuite du vainqueur.

Renforcé par cette prise et par M. de Villebon et cinquante hommes, d'Iberville alla prendre à Pentagoët le baron de Saint-Castin avec 200 sauvages et quelques soldats, et se dirigea vers Pemaquid. Le baron de Saint-Castin était un ancien officier du régiment de Carignan ; s'étant plu parmi les sauvages, il avait

épousé une indigène et était devenu le chef des Abénaquis. C'était lui qui les menait au combat. Il mourut au sein de cette brave et puissante tribu, recherché des gouverneurs français et redouté des colonies anglaises.

Pemaquid, la forteresse la plus considérable des Anglais en Amérique, était bâti sur le bord de la mer à l'entrée de la baie de Fundy. Ses murailles, flanquées d'une tour, avaient vingt-deux pieds d'élévation et portaient dix-huit pièces de canon. Le colonel Chubb y commandait. Il se défendit assez bien pendant quelques jours ; mais aux premières bombes qui tombèrent dans la place, il demanda à capituler. Ce fort, qui avait coûté des sommes considérables à la Nouvelle-Angleterre, et qui était alors pour elle dans l'Est, ce que fut Niagara plus tard pour les Français dans l'Ouest, fut rasé, suivant les instructions de la cour.

Tandis que ces murailles menaçantes s'écroulaient ainsi sous les coups des vainqueurs, les Anglais s'armaient de leur côté pour reprendre vigoureusement l'offensive. Le colonel Church s'embarqua avec 500 hommes, et alla brûler Beaubassin, malgré la neutralité qui avait été garantie aux habitants par Phipps ; il s'en retournait chargé de dépouilles à Boston, lorsqu'il rencontra un renfort de trois vaisseaux, portant 200 hommes de débarquement. Le commandant de ces nouvelles forces lui apportait l'ordre d'aller prendre le fort de Villebon. Il vira de bord, et parut devant Naxoat dans le mois d'octobre. Villebon, fait prisonnier en revenant de Pemaquid et rendu à la liberté, venait d'y rentrer ; il se mit aussitôt en état de défense, et montra une attitude si ferme, qu'au bout de quelques jours l'ennemi, désespérant du succès, se rembarqua et disparut. Pendant ces hostilités la désolation régnait sur les frontières des colonies anglaises, où l'incendie d'York et des établissements de la rivière Oyster, annonçait au loin la présence des Canadiens et des Abénaquis. La population tremblante ne tournait plus les yeux vers le nord qu'avec effroi ; elle croyait voir à chaque instant sortir des forêts ces ennemis impitoyables, qui ne laissaient que des ruines sur leur passage.

D'Iberville, après l'expédition de Pemaquid, avait repris la route de Plaisance pour attaquer Terreneuve. L'île de Terreneuve, située au nord-est du golfe Saint-Laurent, n'est

séparée du Labrador que par le détroit de Belle-Ile. Au sud-est de cette île se trouve le banc de Terreneuve, qui est célèbre par la pêche de la morue qu'on y fait, et par ses brumes et ses tempêtes. La figure de Terreneuve, presque triangulaire, présente une superficie de 12,000 lieues carrées ; sa longueur est de 140 lieues et sa largeur de 100 lieues. Le climat y est froid et orageux, le ciel souvent couvert de brouillards. Le sol, mêlé de gravier, de pierres et de sable, est aride, quoique arrosé par plusieurs belles rivières. Le pays, rempli de montagnes, était alors couvert de bois impénétrables ou de landes tapissées de mousse. Les Français et les Anglais ne s'en servaient que pour leurs pêcheries. Les premiers y avaient un établissement dans le voisinage du cap de Raze, pour y faire sécher leur poisson. Les Anglais avaient d'abord voulu coloniser l'île. Le chevalier Humphrey Gilbert s'était arrêté, en 1583, dans la baie de Saint-Jean ; ignorant que cette terre fût une île, il avait pris possession de cette baie et de deux cents lieues de pays tout à l'entour, au nom de la reine Élizabeth. Il y promulgua plusieurs ordonnances : l'une d'elles portait que quiconque parlerait d'une manière offensante de Sa Majesté, aurait les oreilles coupées et perdrait tous ses biens. En 1608, Jean Guyas, de Bristol, reprit le projet de Gilbert, et s'établit dans la baie de la Conception ; il transféra ensuite son établissement à Saint-Jean, aujourd'hui la capitale de l'île. Les Anglais s'étendirent plus tard sur toute la côte orientale.

Malgré leurs pêcheries, les Français firent peu d'attention à Terreneuve jusqu'en 1660. A cette époque, le roi concéda le port de Plaisance à un nommé Gargot, qui reçut le titre de gouverneur, et qui, dès qu'il se fut installé dans ce poste, voulut soumettre les habitants à son monopole, et les obliger à lui donner une partie des produits de leur pêche en échange des provisions et des marchandises qu'il tirait des magasins du roi. Cette prétention révolta les pêcheurs, accoutumés à beaucoup d'indépendance ; ils portèrent leurs plaintes au pied du trône. Le gouverneur fut rappelé, et M. de la Poype fut nommé pour le remplacer. Plaisance était alors le principal comptoir français à Terreneuve. Placé au fond d'une baie de dix-huit lieues de profondeur, l'un des plus beaux ports de l'Amérique, ce poste était défendu par le fort Saint-Louis, construit sur la cîme d'un

rocher à l'entrée de la baie, à une lieue et demie de la mer. Les Français avaient encore quelques habitations dans les îles de Saint-Pierre, de Miquelon, au Chapeau-Rouge, au Petit-Nord et sur quelques autres points des côtes du golfe Saint-Laurent.

La population supportait impatiemment le joug d'un gouverneur. M. de la Poype commandait dans ces parages depuis treize ans, qui furent pour lui treize années de difficultés et de trouble, lorsqu'il lui vint un successeur en 1685. Malgré le fort Saint-Louis, élevé pour sa protection, Plaisance fut surpris cinq ans après par les flibustiers, qui firent le gouverneur prisonnier dans son lit, et dépouillèrent les habitants de tout ce qu'ils avaient.

En 1692, ce poste fut encore attaqué, mais cette fois par une escadre anglaise, commandée par l'amiral Williams et composée de trois vaisseaux de 62 canons, d'une frégate et d'une flûte. M. de Brouillan, le nouveau gouverneur, fit élever à la hâte une redoute et des batteries sur les rochers situés à l'entrée de la baie, et tira des bâtiments marchands les hommes nécessaires pour les servir. L'amiral Williams, après les sommations ordinaires, commença une canonnade inutile de six heures, au bout desquelles il se retira, confus d'avoir échoué devant un poste défendu par cinquante hommes ; et il alla brûler les habitations de la Pointe-Verte à une lieue de là.

Pendant que le principal siége des pêcheries françaises courait ainsi un danger imminent, une escadre de France, sous les ordres du chevalier du Palais, était à l'ancre dans la baie des Espagnols, au Cap-Breton, de l'autre côté du détroit, pour intercepter l'amiral Phipps, qui devait prendre sa revanche contre Québec. Telle est l'histoire de Terreneuve jusqu'en 1696. La Grande-Bretagne occupait toujours la plus belle partie de l'île, et la différence entre les établissements français et les établissements anglais était aussi grande là qu'ailleurs. Le commerce de ces derniers s'élevait à 17 millions de francs par année. Avec de pareils résultats sous les yeux, que ne devait-on pas redouter pour l'avenir ? D'Iberville avait communiqué ses craintes à la cour, qui l'avait chargé, comme on l'a dit, d'agir de concert avec M. de Brouillan, pour attaquer les Anglais simultanément par terre et par mer. Mais ce dernier ne voulait partager la gloire de l'entreprise avec personne : sans atten-

dre d'Iberville, il se hâta de partir avec neuf vaisseaux, dont plusieurs appartenaient à des armateurs de Saint-Malo, trois corvettes et deux brûlots, pour aller mettre le siége devant Saint-Jean. Les vents contraires trompèrent ses vœux, et firent échouer son entreprise contre cette ville ; mais par compensation, il réussit à s'emparer l'épée à la main de plusieurs autres établissements et d'une trentaine de navires le long des côtes. Il en aurait pris un bien plus grand nombre sans l'insubordination d'une partie de ses équipages.

A son retour à Plaisance, il trouva d'Iberville, qui n'avait pu aller le joindre faute de vivres, mais qui venait d'en recevoir avec le renfort de Canadiens qu'il attendait de Québec. Il fut question alors de reprendre l'attaque de Saint-Jean. D'Iberville voulait ouvrir la campagne par la destruction des établissements les plus reculés vers le nord, lesquels se tenaient moins sur leurs gardes. Brouillan, jaloux de son collègue, s'y opposa. Il suffisait que d'Iberville proposât quelque chose pour qu'il le désapprouvât. C'était un homme intelligent et expérimenté, mais dur, violent, astucieux et avide. Ce dernier défaut surtout l'avait rendu odieux aux pêcheurs de ces parages. Avec des talents supérieurs et autant d'expérience, d'Iberville était généreux et savait se faire aimer de ceux qu'il commandait. Il aurait pu l'emporter sur son rival dans cette île, où, à un signe de sa main, tout le monde se fût déclaré pour lui, surtout les Canadiens, sans lesquels Brouillan ne pouvait rien faire. Déjà même, à la première nouvelle de la mésintelligence entre les deux chefs, ils avaient déclaré qu'ils n'obéiraient qu'à d'Iberville, et qu'ils retourneraient à Québec plutôt que d'accepter un autre commandant. Celui-ci, ne voulant pas pousser les choses si loin, allait repasser en France pour ne pas faire manquer, par la division, une entreprise qu'il avait suggérée et dont il avait le succès à cœur, lorsque les difficultés s'aplanirent et permirent de s'entendre sur un plan d'opérations. Il fut réglé que Saint-Jean serait attaqué, et que, pour s'y rendre, Brouillan prendrait la voie de mer et d'Iberville celle de terre avec ses Canadiens : ce qui fut exécuté. Ils se rejoignirent dans la baie de Toulle. Ils marchèrent ensuite contre la ville anglaise, culbutant et dissipant tout ce qui voulait leur disputer le passage. Sous les murs de la place, l'avant-garde, commandée par d'Iber-

ville lui-même, chargea un corps d'hommes embusqué dans des rochers, et le mit en fuite après un choc violent ; ses Français entrèrent pêle-mêle avec lui dans la ville. Leur élan fut tel qu'ils emportèrent deux forts d'emblée. Il n'en restait plus qu'un troisième en mauvais état. Le gouverneur, honnête et paisible marchand élu par les pêcheurs de la ville, se voyant menacé d'un assaut, posa les armes à condition que la population serait transportée en Angleterre ou à Bonneviste. Les fortifications furent rasées, et la ville fut réduite en cendres. Le partage du butin fut encore un sujet de dispute entre les deux commandants, qui faillirent en venir aux mains.

Après cette conquête, le gouverneur français retourna à Plaisance, et d'Iberville continua la guerre avec les Canadiens, au nombre de cent vingt-cinq, qui s'étaient attachés à sa fortune. Munis chacun d'un fusil, d'une hache de bataille, d'un couteau-poignard et de raquettes pour marcher sur la neige,* ils mirent une partie de l'hiver à compléter la soumission de l'île. Ils triomphèrent de tous les obstacles qu'offraient le climat, la faim et le courage de l'ennemi. En deux mois, ils prirent tous les établissements, excepté Bonneviste et l'île de la Carbonnière, inabordable en hiver, tuèrent deux cents hommes et firent six à sept cents prisonniers, qu'ils dirigèrent sur Plaisance. Montigny, Boucher de la Perrière, d'Amours de Plaine, Dugué de Boisbriant, tous Canadiens, se distinguèrent dans cette campagne héroïque. D'Iberville se préparait à aller attaquer Bonneviste et la Carbonnière, lorsqu'au mois de mai 1697, une escadre de cinq vaisseaux, arrivant de France sous les ordres de M. de Sérigny, mouilla dans la baie de Plaisance. On lui apportait l'ordre de prendre le commandement de cette escadre, et d'aller exécuter une autre partie du plan de campagne, la conquête de la baie d'Hudson.

Cette contrée, adossée au pôle et à peine habitable, était convoitée par les Français et par les Anglais pour ses riches fourrures. Les traitants des deux peuples en avaient fait le théâtre d'une lutte continuelle, aux vicissitudes de laquelle la trahison avait sa part. Les Anglais, conduits par deux transfuges huguenots, nommés Desgrozeliers et Radisson, avaient élevé, vers 1677, à l'embouchure de la rivière Nemiscau, dans le fond de la

* La Potherie.

baie, le fort Rupert; ils avaient encore établi deux comptoirs sur les rivières Monsonis et Sainte-Anne. Colbert, l'ayant appris, écrivit à l'intendant Duchesneau en 1678, dit M. Léon Guérin,* de prendre des mesures pour contester aux Anglais la propriété qu'ils venaient de s'arroger. Desgrozeliers et Radisson, craignant que leur conduite n'eût des suites fâcheuses pour eux, passèrent en France pour implorer leur pardon et offrir en même temps leurs services. L'intérêt de l'État engagea le gouvernement à leur accorder leur pardon. Ils furent envoyés au Canada pour y former une compagnie destinée à fonder un établissement dans la baie d'Hudson. La compagnie, qui prit le nom de compagnie du Nord, leur donna deux petits navires pour aller s'emparer des établissements de leurs anciens amis. Ils se rendirent dans la baie; mais, trouvant ces établissements trop bien fortifiés pour être attaqués avec succès, ou peut-être honteux de leur rôle, ils se contentèrent de ranger la côte occidentale de la baie jusqu'à l'embouchure de la rivière Sainte-Thérèse, où ils bâtirent le fort Bourbon en 1681. De retour à Québec, ils se querellèrent avec la compagnie, et partirent pour la France l'année suivante, sous prétexte d'aller demander justice. L'ambassadeur anglais à Paris, lord Preston, apprenant le mauvais succès de leurs démarches, leur fit des ouvertures accompagnées de promesses si avantageuses, qu'ils trahirent une seconde fois leur patrie, et livrèrent aux Anglais le fort Bourbon, dans lequel il y avait pour 400 mille francs de fourrures. Les Anglais, qui connaissaient l'importance de ce poste, y firent un fort régulier à quatre bastions, entouré d'un fossé plein d'eau de dix pieds de largeur, et le pourvurent de munitions et d'une bonne garnison.

La cour de France, informée de cette nouvelle trahison, fit ses plaintes au cabinet de Londres, qui promit de faire remettre le fort à ses fondateurs ; mais les troubles qui régnaient alors en Angleterre, ne permirent point au monarque, aux prises avec ses sujets, de remplir sa promesse, et la compagnie française fut obligée de se faire justice elle-même. En conséquence, elle obtint du marquis de Denonville un corps de Canadiens et de soldats, commandé par le chevalier de Troyes, pour aller enlever aux Anglais les forts Monsonis, Rupert et Sainte-Anne, qu'ils avaient construits dans la baie. M. de Troyes partit avec d'I-

* Histoire maritime de France, vol 3.

berville, Sainte-Hélène et Maricourt, au mois de mars 1685, pour aller à la baie d'Hudson par les terres. Il y arriva le 20 juin, après avoir traversé des pays jusqu'alors inconnus, franchi une foule de rivières, de montagnes et de précipices, et enduré des fatigues incroyables. D'Iberville faillit périr en traversant une rivière. Son canot chavira dans un rapide : il conserva tout son sang-froid, et sauva un de ses hommes, mais les deux autres se noyèrent. Les Canadiens investirent et enlevèrent presque tous les postes ennemis avant qu'ils eussent le temps de se reconnaître.

Le premier attaqué fut celui de la rivière de Monsonis, fort de figure carrée, flanqué de quatre bastions et portant quatorze pièces de canon ; il était situé à trente pas de la rivière sur une petite éminence. " D'Iberville et Sainte-Hélène attaquèrent d'un côté, pendant que le chevalier de Troyes et Maricourt attaquaient de l'autre, et faisaient battre la porte principale du fort avec le bélier. Suivis de cinq ou six hommes, ils escaladèrent la palissade, ouvrirent une porte qui donnait sur les bois, et gagnèrent, pour la briser, celle d'une redoute construite au milieu de la place. Dans le même temps, le bélier enfonça la porte principale du fort ; le chevalier de Troyes se jeta dans le corps de la place, et fit faire feu dans toutes les embrasures et les meurtrières de la redoute, qu'attaquaient déjà d'Iberville et Sainte-Hélène. Un Anglais ayant répondu avec arrogance aux propositions de quartier qu'on lui faisait, Sainte-Hélène lui cassa la tête d'un coup de fusil, au moment où il pointait une pièce de canon sur les Français. Bientôt le bélier fut approché de la porte de la redoute, et la démonta à demi. Soudain d'Iberville, l'épée d'une main et son fusil de l'autre, se jette dans la redoute ; mais, comme la porte tenait encore à une penture, un Anglais, qui se trouvait derrière, la referma, et d'Iberville, séparé ainsi des siens, ne voyant plus ni ciel ni terre, put se croire un moment perdu. Toutefois son courage et sa présence d'esprit ne l'abandonnèrent point ; il soutint une lutte corps à corps, dans l'obscurité, avec les Anglais qui étaient là. Il en entendit qui descendaient un escalier, et tira dessus au hasard. Cependant, le bélier avait recommencé à battre la porte de la redoute ; elle tomba entièrement, et livra passage aux Français, qui se précipitèrent en foule au secours de d'Iberville. Les Anglais,

la plupart encore à demi vêtus, tant on avait promptement conduit l'affaire, implorèrent quartier, et on le leur accorda. Le fort fut remis aux Français."*

Le fort de Rupert, qui était à une grande distance de celui de Monsonis, fut investi dans le mois de juillet, et tomba aussi au pouvoir des Canadiens, qui en firent sauter les redoutes et en renversèrent les palissades.

Pendant que le chevalier de Troyes donnait l'assaut à ce fort, d'Iberville et son frère Maricourt, avec neuf hommes montés sur deux canots d'écorce, attaquaient un bâtiment de guerre, qui se trouvait sous la place, et le prenaient à l'abordage. Le gouverneur général de la baie d'Hudson se trouva au nombre des prisonniers.

Le chevalier de Troyes se mit ensuite à la recherche du fort Sainte-Anne, dont il ignorait la situation; il savait seulement qu'il était du côté occidental de la baie. Après une traversée difficile, faite à travers les glaces le long d'une côte très-basse, où les battures courent deux ou trois lieues au large, il le découvrit enfin. Placé au milieu d'un pays marécageux, ce fort était défendu par quatre bastions, sur lesquels il n'y avait pas moins de quarante-trois pièces de canon en batterie. C'était le principal comptoir des Anglais. Il fit néanmoins une assez faible résistance, et demanda bientôt à capituler. Le gouverneur, homme simple et paisible, fut transporté avec sa suite à Charleston; le reste de la garnison fut envoyé au fort de Monsonis. Les Français trouvèrent pour environ 50 mille écus de pelleteries à Sainte-Anne. Il ne resta plus aux Anglais dans la baie d'Hudson que le fort Bourbon.

Lorsque la nouvelle de ces pertes arriva à Londres, le peuple jeta de hauts cris contre le roi, auquel il attribuait tous les malheurs qui arrivaient à la nation. Le monarque qui a perdu la confiance de ses sujets, est bien à plaindre. Jacques II, déjà si impopulaire, le devint encore plus par un événement que personne n'avait pu prévoir; et l'expédition d'une poignée de Canadiens contre quelques postes de traite à l'extrémité du monde, ébranla sur son trône un roi de la Grande-Bretagne!

Cependant les deux cours sentirent enfin la nécessité de faire cesser un état de choses qui violait toutes les lois établies, puis-

* Léon Guérin: Histoire maritime de France, vol. 3.

qu'il n'y avait pas de guerre déclarée entre les deux peuples pendant toutes ces hostilités : en 1687, ils signèrent un acte pour deux ans, par lequel il fut décidé que les armateurs français ou anglais, qui n'auraient point de commission de leur prince, seraient traités comme pirates dans les îles et pays de terre ferme en Amérique. Mais Jacques II n'était plus guère en état de faire observer par des sujets désaffectionnés sa volonté dans les mers du Nouveau-Monde.

D'Iberville revint à Québec par la mer dans l'automne de 1687, avec le bâtiment qu'il avait pris et les pelleteries qui avaient été trouvées dans les forts. Il retourna à la baie d'Hudson l'année suivante par la même voie. Il pensait qu'en vertu de l'acte signé entre la France et l'Angleterre, les hostilités cesseraient entre les deux nations ; mais il en fut autrement, car les Anglais envoyèrent trois navires pour enlever les Français. Ces navires ne purent rien entreprendre avant l'hiver. D'Iberville, qui avait renvoyé son bâtiment à Québec avec une cargaison de pelleteries, ignorant les projets des Anglais, se mit en garde dès qu'il les eut découverts. Quoiqu'il n'eût que quatorze hommes de garnison, il fit si bonne contenance qu'il imposa aux ennemis. Lorsqu'il apprit qu'ils avaient même fait pointer deux pièces de canon chargées à mitraille sur un lieu où il devait avoir une entrevue avec eux, et qu'ils devaient tirer lorsqu'il y serait arrivé avec sa suite, il leur fit guerre ouverte, et, à l'exception de quelques-uns morts du scorbut, il les tua ou prit tous avec leurs navires.

En 1689, les Anglais étant revenus pour attaquer le fort Sainte-Anne, d'Iberville les repoussa et s'empara encore d'une de leurs voiles. Comme les prisonniers anglais étaient nombreux, il leur donna l'un des navires qu'il leur avait pris, pour retourner en Angleterre, et il revint à Québec sur le plus gros qui portait 24 pièces de canon, et qu'il avait chargé de pelleteries. Il retourna à la baie d'Hudson en 1690.

Dans la guerre qui suivit le renversement de Jacques II, l'Angleterre reprit le fort Sainte-Anne, gardé seulement par cinq Canadiens, qui osèrent se défendre et qui repoussèrent une première attaque. L'année suivante le sort des armes le remit au pouvoir de ses premiers maîtres ; mais il retomba deux ans

après entre les mains des Anglais, qui étaient revenus en force pour le reprendre.

D'Iberville passa en France en 1691, et fut fait capitaine de frégate en 1692. Il fut chargé cette même année de convoyer les bâtiments marchands en Amérique, et d'aller assiéger ensuite lefort Bourbon, dans la baie d'Hudson ; mais il ne put exécuter cette dernière partie de ses instructions qu'en 1694. Il s'y rendit avec deux frégates et prit le fort, à l'attaque duquel fut tué son frère, M. de Châteauguay.*

Tel est en peu de mots le tableau des événements qui s'étaient passés entre les deux nations dans cette région lointaine, jusqu'au moment où d'Iberville prit le commandement de l'escadre que lui avait amenée M. de Sérigny, pour mettre toute la baie d'Hudson au pouvoir de la France.

Ce capitaine fit voile de Terreneuve dans le mois de juillet. Il trouva l'entrée de cette baie obstruée par des banquises, au milieu desquelles ses vaisseaux, séparés les uns des autres et entraînés de divers côtés, coururent les plus grands périls pendant plusieurs jours. Si la navigation a quelque chose de grand et de hardi dans les hautes latitudes de notre globe, elle y est en même temps singulièrement triste. Un ciel bas et sombre, une mer qu'éclaire rarement le soleil sans chaleur, des flots lourds et couverts, la plus grande partie de l'année, de glaces, dont les masses immenses ressemblent à des montagnes, des côtes désertes et arides, qui semblent augmenter l'horreur des naufrages, un silence qui n'est interrompu que par les gémissements de la tempête, telles sont ces mers qui ont attaché au front de d'Iberville une gloire dont le caractère tient à la nature mystérieuse du Nord. Depuis longtemps son vaisseau aventureux les sillonne. Plus tard, il descendra vers des climats plus doux ; et ce marin, qui a fait son apprentissage au milieu des glaces polaires, ira finir sa carrière sur les flots tièdes et limpides des Antilles, au milieu des côtes embaumées de la Louisiane ; il fondera un empire sur des rivages où l'hiver et ses frimas sont inconnus, et où la verdure et les fleurs sont presque éternelles.

* Mémoire succinct de la naissance et des services de défunt Pierre Lemoyne, écuyer, seigneur d'Iberville, Ardillers et autres lieux, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du roy. Notes et pièces justificatives de l'Histoire maritime de France par Léon Guérin, vol. 3.

Cependant l'escadre était toujours dans le plus terrible danger. Pressés par les glaces, qui s'étendaient à perte de vue, s'amoncelaient à une grande hauteur, et s'affaissaient tout à coup avec des craquements et un fracas épouvantables, deux des vaisseaux portés l'un contre l'autre, s'abordèrent poupe en poupe, tandis qu'un troisième était écrasé à côté d'eux, et si subitement que l'équipage eut à peine le temps de se sauver. Ce ne fut que le 28 août que d'Iberville, qui montait le Pélican, put entrer dans la mer libre, ayant depuis longtemps perdu de vue ses autres vaisseaux. Il arriva seul devant le fort Nelson le 4 septembre. Le lendemain matin, il aperçut, à quelques lieues sous le vent, trois voiles, qui louvoyaient pour entrer dans la rade : il crut un moment que c'étaient ses autres bâtiments ; mais après leur avoir fait des signaux, il reconnut qu'ils étaient anglais, et qu'ils allaient le mettre entre deux feux, et le traquer, pour ainsi dire, au pied de la place qu'il était venu assiéger. Ces vaisseaux étaient le Hampshire de 56 canons, le Dehring de 36, et l'Hudson-Bay de 32. En entrant dans la baie, ils avaient découvert dans les glaces le Profond, un des vaisseaux de d'Iberville, commandé par Dugué, ils l'avaient canonné par intervalles pendant dix heures. Le vaisseau français, immobile, n'avait pu présenter à ses ennemis que les deux pièces de canon de son arrière. Les Anglais avaient fini par l'abandonner, le croyant près de sombrer, et ils s'étaient dirigés vers le fort Nelson, devant lequel ils trouvèrent d'Iberville lui-même.

La fuite était impossible à ce dernier ; il fallait combattre ou se rendre. Son vaisseau portait cinquante pièces de canon ; mais le nombre de ses hommes en état de servir, était diminué en ce moment par la maladie et par l'envoi d'un détachement à terre, qu'il n'avait pas le temps de rappeler. Il paya d'audace, et, lâchant ses voiles au vent, il arriva sur ses adversaires avec une intrépidité qui leur imposa. Les Anglais venaient rangés en ligne, le Hampshire en tête. A neuf heures et demie le combat s'engagea. Le Pélican voulut aborder le Hampshire, et un détachement de Canadiens se tenait prêt à sauter sur son pont ; mais ce vaisseau sut l'éviter. D'Iberville rangea alors le Dehring et l'Hudson-Bay en leur lâchant ses bordées. Le Hampshire, revirant de bord au vent, couvrit le Pélican de mousqueterie et de mitraille, le perça à faire eau et hacha ses manœu-

vres. Le commandant anglais cherchait à démâter le vaisseau français et à le serrer contre un bas-fond ; d'Iberville gouvernait pour déjouer cette manœuvre, et y réussit. Enfin, au bout de trois heures et demie d'une lutte acharnée, voyant ses efforts inutiles, le Hampshire court pour gagner le vent, recueille ses forces et pointe ses pièces à couler bas son adversaire. Celui-ci, qui a prévu son dessein, le prolonge vergue à vergue, pendant qu'on se fusille d'un bord à l'autre. La mitraille et les boulets font un terrible ravage. Une bordée du Hampshire tue ou blesse quatorze hommes dans la batterie inférieure du Pélican ; mais celui-ci redouble son feu, pointe ses canons si juste et lâche une bordée si à propos, qu'enfin son fier adversaire fait au plus sa longueur de chemin et sombre sous voile. Tout périt.

Aussitôt d'Iberville vire de bord et court droit à l'Hudson-Bay, qui est le plus à portée d'entrer dans la rivière Sainte-Thérèse, et qui, se voyant sur le point d'être abordé, amène son pavillon. Il ne reste plus que le Dehring, auquel le Pélican donne la chasse ; mais il réussit à se sauver, ayant moins souffert dans sa voilure que le redoutable vainqueur. Cette belle victoire donna la baie d'Hudson aux Français.

D'Iberville retourna devant le fort Nelson ; mais dans la nuit il s'éleva une furieuse tempête accompagnée d'une neige épaisse, et malgré tout ce qu'il put faire, et il était réputé l'un des plus habiles manœuvriers de la marine française, il ne put sauver son vaisseau, qui, trop endommagé par le combat, fut jeté à la côte avec sa prise vers minuit, et s'emplit d'eau jusqu'à la batterie supérieure. Heureusement que c'était à l'époque de l'année où le soleil, dans cette latitude, descend à peine au-dessous de l'horizon, et qu'il se couche et se lève presqu'en même temps : la clarté permit, malgré le grand nombre de blessés et de malades qu'il y avait à bord, d'éviter un affreux désastre.

Le lendemain le calme se rétablit, et l'équipage put gagner la terre. Les malades furent transportés en canots ou en radeaux sur le rivage, qui était à deux lieues de distance ; une vingtaine d'hommes moururent de froid pendant cette longue opération. Comme l'on était resté sans vivres après le naufrage et qu'on ignorait ce qu'étaient devenus les autres vaisseaux, il fut résolu

de donner l'assaut au fort sans délai ; car " périr pour périr disait M. de la Potherie, il vaut mieux sacrifier sa vie en soldat que de languir dans un bois où il y a déjà deux pieds de neige." Par bonheur, le reste de l'escadre arriva sur ces entrefaites. D'Iberville, se voyant secouru, abandonna sa première résolution pour ménager son monde, et attaqua la place dans les règles. Après s'être laissé bombarder quelque temps, elle se rendit à condition que la garnison serait transportée en Angleterre. M. de Martigny reçut le commandement de ce poste, dont la prise acheva de mettre la France en possession de cette vaste contrée.

Tandis que d'Iberville complétait ainsi la conquête de la baie d'Hudson, la flotte destinée à s'emparer de la Nouvelle-Angleterre et de la Nouvelle-York, faisait des démonstrations inutiles dans les mers de l'Amérique. Elle était commandée par le marquis de Nesmond, officier fort distingué, et se composait de treize vaisseaux.

Elle avait reçu l'ordre de se rendre d'abord à Plaisance, pour s'assurer des conquêtes que les Français avaient faites l'année précédente dans l'île de Terreneuve, et de livrer bataille à la flotte anglaise que l'on disait envoyée pour se saisir de toute l'île. M. de Nesmond devait faire informer le comte de Frontenac de ses progrès, afin que ce gouverneur pût se rendre avec ses troupes, au nombre de quinze cents hommes, à Pentagoët pour s'embarquer sur la flotte et faire voile pour Boston. Cette ville prise, on devait ravager toutes le côtes de la Nouvelle-Angleterre jusqu'à Pescadoué, et, si la saison le permettait, faire subir le même sort à la Nouvelle-York ; les troupes canadiennes, en s'en retournant dans leur pays par cette province, avaient l'ordre de commettre les mêmes dévastations sur leur passage.

La nouvelle de cet armement arriva dans les colonies anglaises par différentes voies à la fois, malgré le secret qui avait été prescrit et le bruit que l'on faisait courir en Canada d'une invasion anglaise, pour dissimuler au public l'objet des levées de troupes qui avaient lieu dans la colonie. La milice fut aussitôt appelée sous les armes dans la Nouvelle-Angleterre ; la citadelle de Boston fut mise en état de défense, et cinq cents hommes furent envoyés pour garder la frontière orientale, ouverte aux courses des Abénaquis. "Ce fut là, dit Hutchinson, une époque

critique, peut-être aussi critique que lorsque le duc d'Anville était avec son escadre à Chibouctou."

Cette entreprise, dont le succès avait souri au marquis de Nesmond, manqua faute de diligence, ou peut-être faute d'argent, car la guerre en Europe dérangeait tous les jours de plus en plus les finances du royaume. Il ne put partir de La Rochelle qu'à la fin de mai 1697, et, pour comble de malheur, les vents contraires le retinrent deux mois dans la traversée. Quand il arriva à Terreneuve, il convoqua un conseil de guerre, dans lequel il fut décidé que la saison était trop avancée pour attaquer Boston, puisque les troupes du Canada ne pourraient arriver à Pentagoët que le 10 septembre et que la flotte n'avait plus que pour cinquante jours de vivres. Un aviso fut aussitôt expédié à Québec pour communiquer cette décision au comte de Frontenac. M. de Nesmond envoya ensuite à la découverte dans toutes les directions pour avoir des nouvelles de la flotte anglaise; mais il ne put la rencontrer, et il fut obligé de retourner en France sans avoir tiré un coup de canon, après s'être flatté de l'espérance de faire une des campagnes les plus glorieuses de toute cette guerre, si fertile en victoires mémorables.

Cependant les hostilités étaient bien près de finir en Europe. Les triomphes de Louis XIV, en ruinant ses finances, épuisaient aussi ses forces. Il avait offert la paix, dès 1694, avec la restitution de toutes ses conquêtes. Soit défiance, soit ambition, soit haine, dit un historien, les alliés refusèrent alors ce qu'ils acceptèrent ensuite à Riswick. Jamais guerre n'avait été plus glorieuse pour la France en Europe et en Amérique. Le succès avait presque constamment couronné ses armes. Luxembourg, toujours vainqueur, avait mis le comble à sa gloire en gagnant la sanglante bataille de Steinkerque en 1692, et celle de Nerwinde en 1694, dans lesquelles le roi Guillaume III avait été deux fois vaincu. Catinat, Boufflers, Vendôme, Tourville, Château-Renault, Jean Bart, Duguay-Trouin, s'étaient acquis un nom immortel. Frontenac et d'Iberville, quoique sur un théâtre moins imposant, avaient aussi dignement soutenu l'honneur de leur patrie. Mais ces lauriers ne se gagnaient qu'au prix de torrents de sang et de dépenses énormes. Les cinq premières campagnes avaient coûté plus de deux cents millions de subs-

sides extraordinaires. L'Angleterre avait vu son commerce presque entièrement détruit ; quatre mille deux cents bâtiments marchands, estimés à sept cent cinquante millions de francs, lui avaient été enlevés par les Français, et le crédit de ses meilleurs négociants était ruiné.

Enfin la paix fut signée à Riswick le 20 septembre 1697. Par le traité, la France et l'Angleterre furent remises, quant à leurs colonies, dans le même état où elles étaient au début de la guerre ; seulement la baie d'Hudson demeura à Louis XIV. Ainsi la France resta maîtresse de l'ouest de Terreneuve, de tout le littoral, depuis le nord de la baie d'Hudson jusqu'à la Nouvelle-Angleterre, avec les îles adjacentes, de la vallée du Saint-Laurent, y compris les grands lacs, et de l'immense vallée du Mississipi. Le règlement des difficultés qui existaient entre les deux couronnes au sujet des limites de ces possessions, fut abandonné à des commissaires. Ainsi, après l'effusion de tant de sang en Amérique, la question de la propriété du pays des Iroquois et celle des frontières de l'Acadie et de la Nouvelle-Angleterre, que le temps et les événements avaient rendues plus que jamais difficiles à résoudre, restaient encore pendantes. Cette guerre avait beaucoup retardé les progrès du Canada, et fait contracter à la Nouvelle-Angleterre une dette, qui, en l'obligeant de créer du papier-monnaie, la fit entrer dans une voie financière qui fut avantageuse suivant les uns, et pernicieuse suivant les autres.

Le ministre ordonna de faire des réjouissances publiques à Québec : ce fut le signal pour beaucoup d'habitants, de retourner sur leurs terres, que les courses des sauvages les avaient obligés d'abandonner, et pour les seigneurs, de concéder à d'autres les terres dont les propriétaires, tués à la guerre, n'avaient point laissé d'héritiers.

Conformément au traité, MM. de Tallard et d'Herbault furent nommés par la France pour régler avec les commissaires de l'Angleterre la question des frontières. Comme cette dernière puissance s'était mise en possession des bords de la rivière Kénébec, on prit, de ce côté, la rivière Saint-George pour limite entre les deux nations. Ce choix fut confirmé, en 1700, par M. de Villieu de la part du roi de France, et par M. de Soudric de la part du roi d'Angleterre.

Le peu de durée de la paix ne permit point de régler la question des pêcheries sur les côtes de l'Acadie.

Quant au pays des Iroquois, on n'osa pas encore en disposer de peur d'irriter une confédération dont l'amitié était briguée par les deux peuples ; mais les deux gouvernements anglais et français, tâchèrent, par toutes sortes de subtilités, l'un, d'amener les cinq nations à reconnaître une suprématie européenne, l'autre, de les empêcher de tomber dans le piége, en les engageant à maintenir leur indépendance et leur neutralité. Richard, comte de Bellomont, vint remplacer, après le traité de Riswick, le colonel Fletcher à la tête du gouvernement de la Nouvelle-York. Il envoya le colonel Schuyler et le ministre Delius vers le comte de Frontenac, pour l'informer de la conclusion de la paix, régler l'échange des prisonniers et s'entendre sur certains points du traité. Frontenac leur fit un accueil très-gracieux. Mais ils réclamèrent les contrées iroquoises avec celles de l'Ouest, Michilimackinac et tout ce qui est au midi de ce poste, sous prétexte que la Nouvelle-Belgique, avant d'être Nouvelle-York, embrassait tous ces pays. On leur demanda sur quoi ils fondaient leur prétention. "Pour nous, dit le chevalier de Callières, le droit de découverte et celui de possession, sont nos titres tant sur le pays des Outaouais que sur celui des Iroquois : nous en avions pris possession avant qu'aucun Hollandais y eût mis le pied ; et ce droit, établi par plusieurs titres en divers lieux des cantons, n'a été interrompu que par la guerre que nous avons été obligés de faire à cette nation, à cause de ses révoltes et de ses insultes."

Les prétentions des deux couronnes étaient bien claires. Dans les négociations pour l'échange des prisonniers, M. de Bellomont chercha de nouveau à faire admettre que les Iroquois étaient sujets anglais ; mais le comte de Frontenac se contenta de répondre, qu'il devait avoir une conférence avec ces peuples, qui lui avaient laissé un otage pour garantie de leur parole, et qu'il traiterait directement avec eux. Malgré cette complète divergence dans les vues des deux gouvernements, la correspondance continua encore quelque temps après le départ des envoyés.

Plus tard l'on apprit en Canada que le gouverneur anglais avait tenu un grand conseil, dans lequel les anciens des cantons

avaient repoussé toute sujétion étrangère, et proclamé hautement leur indépendance nationale, dont ils se glorifiaient. Les détails de ce qui s'y était passé, montraient que ce gouverneur et la confédération se ménageaient mutuellement en se défiant l'un de l'autre ; que le premier voulait profiter de l'occasion pour établir le droit de souveraineté de l'Angleterre sur les confédérés ; tandis que ceux-ci se servaient de son influence pour obtenir des conditions meilleures des Français. On ne peut s'empêcher de plaindre le sort qui menaçait ces peuples, si ardemment convoités par deux nations aussi redoutables qu'ambitieuses, et d'admirer en même temps leur prudence et leur patriotisme.

Le gouverneur canadien profita habilement des circonstances pour décider les cantons à traiter avec lui aux conditions qu'il voulait. Les fautes des Anglais contribuèrent beaucoup à cet heureux résultat. La sympathie religieuse des Iroquois les faisait incliner vers la France ; leurs intérêts commerciaux les portaient vers l'Angleterre. La Nouvelle-York, pour détruire l'influence religieuse que la France exerçait par le moyen des jésuites, passa une loi, en 1700, pour punir de mort tous les prêtres catholiques qui entreraient volontairement dans les cantons. Elle oubliait que cette mesure, outre la barbarie qui la caractérisait, froissait le sentiment religieux d'une partie de la confédération, et portait atteinte à l'indépendance de toutes ces peuplades. Les envoyés français ne manquèrent pas de profiter de cette faute, aggravée encore par l'ordre de Guillaume III au comte de Bellomont de faire cesser tout acte d'hostilité entre les parties belligérantes, et de contraindre les cantons à désarmer. Communiquée au chevalier de Callières, cette lettre fut aussitôt transmise au canton d'Onnontagué, pour faire connaître aux Iroquois que le roi d'Angleterre les regardait comme des sujets, et que, d'après les ordres positifs qu'il donnait, ils ne devaient plus attendre de secours de lui. Lorsqu'ils se virent abandonnés de ce côté et menacés de l'autre, ils songèrent sérieusement à déposer les armes.

Ils envoyèrent dans l'été de 1700 dix ambassadeurs " pour pleurer les Français morts pendant la guerre." Ces ambassadeurs furent reçus à Montréal avec pompe dans un grand conseil, où assistèrent les députés de la plupart des alliés du Cana-

da. Les délibérations furent rapides, car tout le monde avait besoin de repos. L'orateur des cantons parla avec une sage réserve, et s'ouvrit assez pour obliger M. de Callières à se prononcer sur ce qu'il ferait dans le cas où les hostilités éclateraient entre eux et les Anglais. Il fit connaître l'indignation qu'avaient excitée les ordres et les menaces du gouverneur de la Nouvelle-York, et dit que, comme le refus de s'y soumettre pourrait leur attirer la guerre, il espérait que ses compatriotes trouveraient à Cataracoui, outre les marchandises qu'ils ne pourraient plus se procurer à Albany, les armes et les munitions dont ils auraient besoin. Le fameux chef huron Le Rat, qui avait sans doute abandonné depuis longtemps le projet impossible de réunir toutes les nations indigènes en une seule confédération, prononça ensuite quelques paroles. "J'ai toujours obéi à mon père, dit-il, je jette ma hache à ses pieds; je ne doute point que les peuples du couchant ne fassent comme moi. Iroquois, suivez mon exemple." Les articles préliminaires de la paix furent signés le 18 septembre, entre la France et ses alliés d'une part, et la confédération iroquoise de l'autre. Le gouverneur général, l'intendant, le gouverneur de Montréal, le commandant des troupes, les supérieurs ecclésiastiques qui se trouvaient à l'assemblée, apposèrent leurs signatures au bas du traité, ainsi que les sauvages, qui mirent sur le papier les signes héraldiques de leurs nations. Les Onnontagués et les Tsonnonthouans tracèrent une araignée; les Goyogouins, un calumet; les Onneyouths, un morceau de bois en fourche avec une pierre au milieu; les Agniers, un ours; les Hurons, un castor; les Abénaquis, un chevreuil; les Outaouais, un lièvre. On affecta plus de gravité que d'ordinaire à cette cérémonie, et l'on verra tout à l'heure que la confirmation du traité fut encore beaucoup plus solennelle. Le succès de cette longue négociation était dû en grande partie à la conduite de M. de Frontenac pendant la guerre, et à l'attitude qu'il avait prise au début des pourparlers de la paix. Quoiqu'il fût mort déjà depuis deux ans, lorsque le traité fut signé, l'influence qu'il s'était acquise sur les sauvages par ses actes et par ses conseils, lui avait survécu, et les sauvages semblaient le craindre encore dans son tombeau.

Ce gouverneur, dont on a dit autant de mal que de bien, était mort le 28 novembre 1698, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

Il avait conservé jusqu'à ses derniers jours, la même vigueur de tempérament qu'il avait dans sa jeunesse ; sa fermeté, son énergie, ses talents brillaient en lui comme dans ses plus belles années. Ce qu'il avait fait pour retirer le pays des dangers dans lesquels l'avait précipité son prédécesseur, augmenta les regrets universels que causait sa perte. Il emporta dans la tombe l'estime des Canadiens, qu'il avait gouvernés durant l'une des époques les plus critiques de leur histoire : il avait trouvé la Nouvelle-France ouverte, attaquée de toutes parts et sur le bord de l'abîme ; il la laissait agrandie et en paix. Il a été jugé diversement par les différents partis qui divisaient alors le Canada. Le parti clérical, dont il avait voulu s'affranchir et restreindre en même temps l'influence dans les affaires politiques, l'a peint sous un jour peu favorable. Il lui reproche deux torts très-graves à ses yeux, c'est d'avoir été secrètement janséniste,* et d'avoir toléré et encouragé la traite des boissons chez les sauvages. Aujourd'hui, que Pascal est réclamé comme une des lumières du catholicisme, on doit être indulgent sur le premier reproche. Le second est plus considérable ; il fut en toute probabilité la cause première de son rappel en 1682. On a vu qu'à cette époque, ses démêlés avec l'intendant Duchesneau avaient obligé la cour de les rappeler tous deux. La traite des boissons avec les sauvages était défendue. L'intendant, comme chef de la justice, avait voulu faire observer les ordonnances prohibitives, et le gouverneur non-seulement y avait mis des entraves, mais avait encore favorisé les traitants qui violaient les lois. Il faut lire les dépêches de Duchesneau pour se faire une idée de l'excès des dissensions qui régnaient entre ces deux hommes. Il accusait le gouverneur de faire la traite avec les indigènes par le moyen de Du Luth, qu'il qualifiait de chef des violateurs de la loi. Il assurait que Frontenac prolongeait son séjour à Montréal pour veiller aux intérêts de ses spéculations, et que l'exemple qu'il donnait en violant lui-même les ordonnances, faisait que personne ne

* "Pour ce qui est de sa lecture habituelle, ne la faisait-il pas souvent dans les livres composés par les jansénistes ; car il avait plusieurs de ces livres qu'il préconisoit fort, et qu'il prêtait volontiers aux uns et aux autres." *Notes au bas de l'oraison funèbre de M. de Frontenac, prononcée dans l'église des récollets à Québec, par le P. Goyer le* 19 *décembre* 1698, (manuscrit.)

voulait les observer. Ces rapports faits à Paris, augmentaient la haine de Frontenac pour l'intendant, et celui-ci se plaignit au ministre, qu'il avait été obligé un jour de sortir du cabinet du gouverneur pour éviter ses injures.

Dans sa seconde administration, Frontenac se laissa encore entraîner quelque peu dans les mêmes fautes ; nous disons fautes, car le commerce devait être défendu aux gouverneurs pour toutes sortes de raisons. Peut-être était-il convaincu que sa politique était la meilleure, indépendamment de son intérêt personnel, et que la traite devait être, autant que possible, abandonnée à la concurrence générale, comme elle l'était chez les Anglais. Il est indubitable que plus le nombre des traitants était grand, plus on approchait de cette liberté ; mais on aurait pu augmenter la liberté du commerce sans permettre aux gouverneurs ni aux autres fonctionnaires de trafiquer. Frontenac, du reste, faisait la traite par nécessité. Il appartenait à une famille réduite à l'indigence, et le roi sans doute l'avait envoyé en Canada pour cacher sa pauvreté, et pour lui fournir l'occasion de faire quelques épargnes.

Frontenac se faisait encore des ennemis par sa hauteur et par sa jalousie, deux défauts très-graves dans un homme placé à la tête d'un gouvernement. Ce fut pour lui une source de difficultés et de chagrins.

En le jugeant comme homme d'État, en l'appréciant d'après l'ensemble de ses actes et les résultats de sa politique, on doit le ranger parmi le petit nombre d'administrateurs qui ont rendu des services réels au pays. Charlevoix lui-même le reconnaît en disant que la Nouvelle-France lui devait tout ce qu'elle était à sa mort, et que l'on s'aperçut bientôt du grand vide qu'il y laissait. L'abolition de la compagnie des Indes occidentales, l'introduction de l'ordonnance de 1667, le droit d'emprisonnement limité au gouverneur, au procureur général et au conseil souverain, tels sont les principaux actes qui ont eu lieu sous sa première administration, de 1672 à 1682. Il fut l'un des auteurs du système que la France imagina en Amérique, pour étendre et consolider son influence. Ce système consistait à former des alliances avec les sauvages, et à établir cette chaîne de forts qui s'étendit dans la suite jusqu'à la baie du Mexique.

Le voisinage des Anglais, qui venaient de s'emparer de la Nouvelle-York, nécessitait à ses yeux ces sages précautions.

Sa seconde administration, qui commença à une époque si funeste, est entièrement remplie par les guerres dont nous venons de tracer le glorieux, mais trop sanglant tableau. La conduite qu'il tint à l'égard de la confédération iroquoise, et les conseils qu'il lui donna sur la politique qu'elle devait suivre avec ses voisins, produisirent d'heureux résultats pour le pays, car après cette guerre le Canada fut peu inquiété par ces tribus.

Il avait en général des idées étendues et justes pour l'agrandissement de la colonie ; mais l'état de la métropole et la politique de son gouvernement, ne lui permirent pas toujours de suivre un système favorable au développement des immenses contrées qui portaient le nom de Nouvelle-France.*

Le chevalier de Callières, depuis longtemps gouverneur de Montréal, fut nommé pour remplacer le comte de Frontenac.

* A l'année 1699, le duc de Saint-Simon rend compte en ces termes de la mort du comte de Frontenac :

" On eut nouvelles de la mort du comte de Frontenac à Québec, où il " était pour la seconde fois gouverneur général depuis près de dix ans. Il " avait gagné tellement la confiance des sauvages, la première fois qu'il eut " cet emploi, qu'on fut obligé de le prier d'y retourner. Il y fit toujours " parfaitement bien, et ce fut une perte. Le frère de Caillère commandait " sous lui, et lui succéda. M. de Frontenac s'appelait Buade, et il était fils " d'une Phélipeaux, nièce et fille de deux secrétaires d'Etat ; il était frère " de Mme. de Saint-Luc, dont le mari était chevalier de l'ordre et lieute- " nant général de Guyenne. Frontenac était un homme de beaucoup d'es- " prit, fort du monde et parfaitement ruiné."

Enfin, en février 1707, Saint-Simon rend compte de la mort de Mme. de Frontenac.

" Mourut aussi Mme. de Frontenac, dans un bel appartement que le feu duc " du Lude, qui était fort galant, lui avait donné à l'Arsenal, étant grand " maître de l'artillerie....C'était une demoiselle du Poitou, de parents pau- " vres et peu connus, qui avait été assez aimable, et qui perça par son " esprit....Son mari, qui comme elle avait peu de bien, et comme elle " aussi beaucoup d'esprit et de bonne compagnie, portait avec peine le poids " de son autorité. Pour l'en dépêtrer et lui donner de quoi vivre, on lui " procura, en 1672, le gouvernement du Canada, où il fit si bien longues " années qu'il y fut renvoyé en 1689. Mme. de Frontenac était extrêmement " vieille, et voyait encore chez elle force bonne compagnie." M. de Frontenac ne laissa aucun enfant. Il avait eu un fils, et ce fils avait été tué à la tête d'un régiment qu'il commandait au service de l'évêque de Munster, allié de la France. C. de Laroche-Héron. Journal de Québec, 1854.

C'était un homme qui avait une grande expérience des affaires du pays, et qui était aimé des troupes à cause de son intrépidité. Un jugement sain, de la pénétration, du désintéressement, un flegme qui le rendait maître de ses préjugés et de ses passions, l'avaient recommandé depuis longtemps aux Canadiens et aux sauvages.

Le chevalier de Vaudreuil fut nommé au gouvernement de Montréal, poste important, que son activité, sa bonne mine, des manières aimables et nobles, sa popularité parmi les soldats, le rendaient très-digne d'occuper. Convaincu enfin de l'importance de Cataracoui, le roi recommanda d'y nommer aussi pour commandant un officier intelligent et capable de prendre une décision dans toutes les circonstances où il pourrait se trouver.

Le chevalier de Callières suivit à l'égard des Iroquois la politique de son prédécesseur. Il avait mis lui-même la dernière main au traité préliminaire du 18 septembre. Ce traité, que les Anglais traversèrent jusqu'à la fin, fut confirmé, le 4 août 1701, dans une assemblée générale tenue sous les murs de Montréal.

Une vaste enceinte garnie de gradins, avait été élevée dans la plaine, et l'on y avait réservé une place pour les dames et l'élite de la ville. Les soldats furent rangés à l'entour, et treize cents sauvages vinrent s'y asseoir dans l'ordre qui avait été indiqué. Jamais on n'avait vu réunis les députés de tant de nations diverses. Les Abénaquis, les Iroquois, les Hurons, les Outaouais, les Miâmis, les Algonquins, les Pouteouatamis, les Outagamis, les Sauteurs, les Illinois, enfin les principales nations depuis le golfe Saint-Laurent jusque vers le bas du Mississipi, y avaient des représentants. Cette nombreuse assemblée offrait l'aspect le plus varié et le plus bizarre par l'étrangeté des costumes et la diversité des idiomes. Le gouverneur occupait une place où il pouvait être vu et entendu de tout le monde. Trente-huit députés vinrent signer le traité définitif. Un *Te Deum* fut ensuite chanté. Un festin, des salves d'artillerie, des feux de joie terminèrent une solennité qui assurait la paix de l'Amérique septentrionale, et ensevelissait dans le sein de la terre cette hache de guerre qui, depuis tant d'années toujours levée et toujours sanglante, avait tenu dans l'effroi tous les peuples depuis la baie d'Hudson jusqu'au golfe du Mexique.

Le consommation de ce grand acte fut accompagnée d'un événement qui fit une impression profonde sur les esprits, et qui fournit une nouvelle preuve du respect que le vrai patriote impose même à ses ennemis. Dans une des conférences publiques, tandis que l'un des chefs hurons parlait, Le Rat, ce célèbre sauvage dont le nom a été cité déjà plusieurs fois, perdit connaissance. On le secourut avec d'autant plus d'empressement, qu'on lui avait presque toute l'obligation de ce merveilleux concert et de cette réunion, sans exemple jusqu'alors, des députés de tant de nations diverses pour conclure une paix générale. Lorsqu'il fut revenu à lui, il montra le désir de dire quelque chose ; on le fit asseoir dans un fauteuil au milieu de l'assemblée, et tout le monde s'approcha pour l'entendre. Il parla au milieu d'un silence profond. Il exposa avec modestie et dignité ce qu'il avait fait pour amener une paix universelle et durable. Il appuya beaucoup sur la nécessité de cette paix, et sur les avantages qui en reviendraient à toutes les nations, en démêlant avec une adresse étonnante les intérêts des unes et des autres. Puis il se tourna vers le gouverneur général, et le conjura de justifier par sa conduite la confiance qu'on avait en lui. Sa voix s'affaiblissant, il cessa bientôt de parler. Doué d'une grande éloquence et de beaucoup d'esprit, il reçut encore dans cette circonstance imposante, ces vifs applaudissements qui couvraient sa voix chaque fois qu'il l'élevait dans les assemblées publiques.

Sur la fin de la séance, il se trouva plus mal. On le porta à l'Hôtel-Dieu, où il expira sur les deux heures après minuit. Les Hurons sentirent toute la perte qu'ils venaient de faire. Jamais sauvage n'avait montré plus de génie, plus de valeur, plus de prudence, plus de connaissance du cœur humain. Des mesures presque toujours justes, les ressources inépuisables de son esprit, lui assurèrent des succès constants. Passionné pour le bien et la gloire de sa nation, ce fut par patriotisme qu'il rompit, avec cette résolution qui compte le crime pour rien, la paix que le marquis de Denonville avait faite avec les Iroquois contre ce qu'il croyait être les intérêts de ses compatriotes.

Le Rat ou Kondiaronk, son nom huron, brillait autant dans les conversations que dans les assemblées publiques, par son esprit et ses réparties vives, pleines de sel et ordinairement sans

réplique. Il était le seul homme en Canada qui pût en cela tenir tête au comte de Frontenac, qui l'invitait souvent à sa table; et il disait qu'il ne connaissait parmi les Français que deux hommes d'esprit, le gouverneur et le P. de Carheil. L'estime qu'il portait à ce jésuite fut ce qui le détermina, dit-on, à se faire chrétien.

Sa mort causa un deuil général. Son corps fut exposé, et ses funérailles, auxquelles assistèrent le gouverneur, toutes les autorités et les ambassadeurs sauvages qui se trouvaient à Montréal, se firent avec pompe et avec les honneurs militaires. Il fut inhumé dans l'église paroissiale. Son influence et le cas que l'on faisait de ses conseils parmi sa nation étaient tels, qu'après la promesse que M. de Callières avait faite à ce chef mourant, de ne jamais séparer les intérêts des Français de ceux des Hurons, ceux-ci gardèrent toujours aux premiers une fidélité inviolable.

FIN DU PREMIER VOLUME.

SOMMAIRES.

INTRODUCTION.

CHAPITRE I.

DÉCOUVERTE DE L'AMÉRIQUE.—1492-1534.

CHAPITRE II.

DÉCOUVERTE DU CANADA.—1534-1544.

CHAPITRE III.

ABANDON TEMPORAIRE DU CANADA.—1543-1603.

Roberval part pour l'Amérique après la guerre, et périt avec tous ceux qui l'accompagnaient.—M. de Villegagnon tente de fonder une colonie dans le Brésil ; la désunion des colons cause leur ruine.—Fondation de la Caroline dans la Floride.—Massacre des Français de cette colonie par les Espagnols, en pleine paix.—Catherine de Médicis, régente, néglige d'en demander satisfaction.—M. de Gourgues les vengent.—Pendant longtemps en France on ne pense plus aux colonies.—Les troubles du royaume entravent la colonisation.—Progrès des pêcheries et du commerce des pelleteries.—Le marquis de la Roche veut fonder un établissement en Acadie ; il échoue.—Colons abandonnés dans l'île de Sable ; la plupart périssent. —Le roi envoie chercher les autres au bout de cinq ans.—M. de la Roche, ruiné par son entreprise, meurt de chagrin.—Obstacles qu'éprouvait alors la colonisation .... p. 27.

LIVRE PREMIER.

ETABLISSEMENT PERMANENT DE LA NOUVELLE-FRANCE.

CHAPITRE I.

ACADIE, (NOUVELLE-ÉCOSSE.) 1603-1613.

Observations sur la civilisation de l'Europe à cette époque.—Importance des colonies pour la France.—M. Chauvin, à l'instigation de Pont-Gravé, se fait nommer lieutenant général du Canada et de l'Acadie et obtient le privilége exclusif d'y faire le commerce des pelleteries.—Il meurt.—Le commandeur de Chastes lui succède ; il forme une société de commerce pour faciliter la colonisation.—Pont-Gravé et Champlain font un voyage au Canada.—Le commandeur étant mort, M. de Mons, calviniste, est nommé lieutenant général de cette contrée, où l'on permet aux protestants de s'établir.—Expédition de M. de Mons en Acadie, province découverte par les Français.—M. de Mons et Champlain découvrent la baie de Fundy, et les rivières Saint-Jean, Penobscot et Kénébec. Les colons débarquent à l'île Sainte-Croix.—Champlain explore les côtes jusqu'à 20 lieues au sud du cap Cod.—M. de Mons, ou plutôt M. de Poutrincourt fonde Port-Royal ; il retourne en France.—Port-Royal concédé à M. de Poutrincourt.—Lescarbot.—Progrès de Port-Royal.—Retrait du privilége accordé à M. de Mons.—Dissolution de la société des pelleteries.—Abandon temporaire de Port-Royal.—Poutrincourt y retourne en 1610.—Il refuse d'y mener des jésuites.—Assassinat de Henri IV.—La marquise de Guercheville achète les droits des associés de M. de Mons pour envoyer des jésuites en Acadie.—Difficultés entre les colons et les jésuites.—Mde.

CHAPITRE II.

CANADA.—1608–1628.

CHAPITRE III

NOUVELLE-FRANCE JUSQU'A LA PAIX DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE—1613–1632.

LIVRE SECOND.

DESCRIPTION DU CANADA.—NATIONS INDIGÈNES.

LIVRE TROISIEME.

CHAPITRE I.

DISPERSION DES HURONS.—1632-1663.

des ursulines.—Paix entre toutes les nations indigènes ; elle est rompue par les Aguiers.—M. d'Ailleboust relève M. de Montmagny comme gouverneur de la Nouvelle-France.– La guerre devient extrêmement vive entre les Iroquois et les Hurons ; succès prodigieux des premiers : les Hurons, ne pouvant leur tenir tête, sont dispersés, les uns vers le lac Supérieur, d'autres vers la baie d'Hudson, le reste vers le bas Saint-Laurent (1649–50.)—La Nouvelle-Angleterre fait proposer au Canada un traité de commerce et d'alliance perpétuelle.—M. de Lauson succède à M. d'Ailleboust. —Les Iroquois, après leur victoire sur les Hurons, lâchent leurs bandes sur les établissements français.—M. d'Argenson vient remplacer M. de Lauson.—Le dévouement de Daulac sauve le Canada.—Les Iroquois demandent et obtiennent la paix.—Le baron d'Avaugour arrive comme gouverneur à Québec ; remontrance énergique qu'il fait à la cour sur l'abandon de la colonie ; on y envoie 400 hommes de troupes.—Dissensions entre le gouverneur et l'évêque.—Célèbre tremblement de terre de 1663.—Rappel de M. d'Avaugour, auquel succède M. de Mésy.—La compagnie des cent associés rend le Canada au roi et se dissout (1663.) p. 116.

CHAPITRE II.

GUERRE CIVILE EN ACADIE.—1632-1667.

La France, redevenue maîtresse de toute l'Acadie par le traité de Saint-Germain-en-Laye, la divise en trois parties, qu'elle concède au commandeur de Razilli, gouverneur, à Charles de Saint-Etienne, chevalier de la Tour et à M. Denis.—Ces concessionnaires enlèvent Pemaquid aux Anglais.—Ils se font la guerre entre eux ; La Tour demande des secours au Massachusetts, qui consulte la Bible pour savoir s'il peut en donner ; réponse favorable.—Traité de paix et de commerce entre l'Acadie et la Nouvelle-Angleterre.—La Tour est abandonné.—Héroïsme de sa femme, qui repousse deux fois les troupes de Charnisey, successeur de Razilli.—Trahie par un étranger qui se trouve parmi ses suivants, elle tombe, avec le fort qu'elle défend, au pouvoir de l'ennemi, qui fait pendre ses soldats et l'oblige elle-même d'assister à l'exécution la corde au cou.—Elle meurt de chagrin.—La guerre civile continue en Acadie.—Cromwell y envoie une expédition, qui s'empare de Port-Royal et de plusieurs autres postes (1654) ; il concède à La Tour, qui se met sous la protection de l'Angleterre, au chevalier Temple et à Brown, cette province, qui est ensuite rendue à la France par le traité de Bréda, en 1667 .... p. 148.

CHAPITRE III.

GOUVERNEMENT CIVIL DU CANADA.—1663.

CHAPITRE IV.

GOUVERNEMENT ECCLÉSIASTIQUE DU CANADA.—1663.

LIVRE QUATRIEME.

CHAPITRE I.

LUTTES DE L'ÉTAT ET DE L'ÉGLISE.—1663-1682.

CHAPITRE II.

DÉCOUVERTE DU MISSISSIPI.—1673.

CHAPITRE III.

LE MASSACRE DE LACHINE.—1682-1689.

LIVRE CINQUIEME.

CHAPITRE I.

COLONIES ANGLAISES.—1690.

CHAPITRE II.

LE SIÉGE DE QUÉBEC.—1689-1696.

CHAPITRE III.

TERRENEUVE ET BAIE D'HUDSON.—1696–1701.





